



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

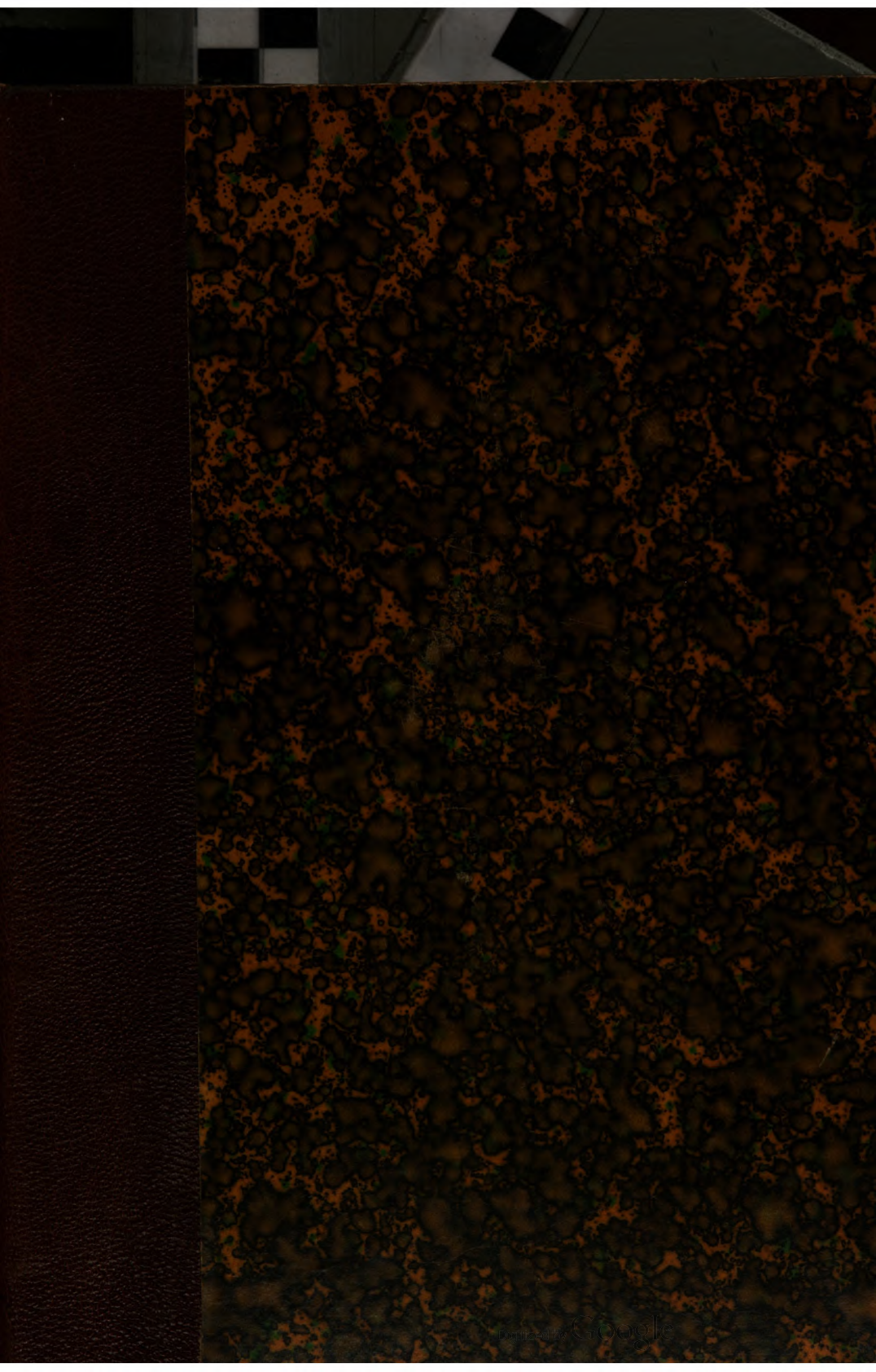
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

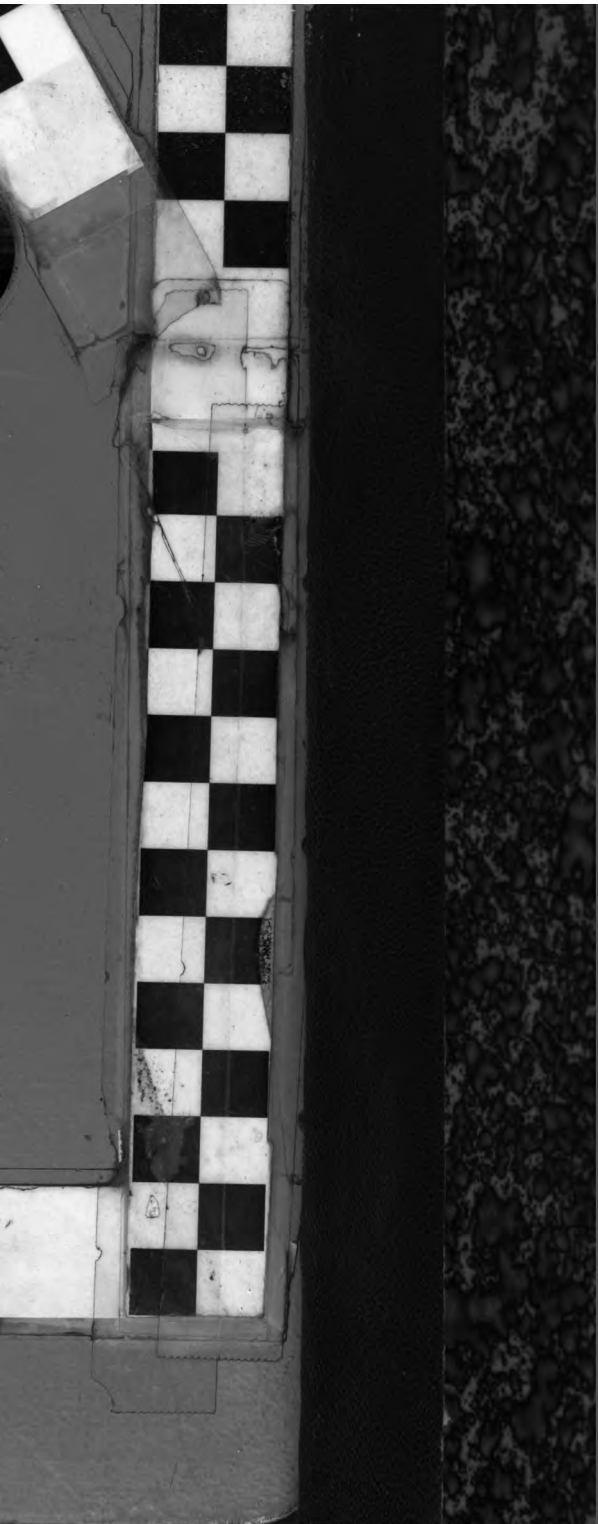
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









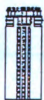
D. D. BIBL. VNIV. GAND.

**ALBERT ET ALEXIS CALLIER**

⌌ ⌌ ⌌

MDCCCCXXV

⌌ ⌌ ⌌



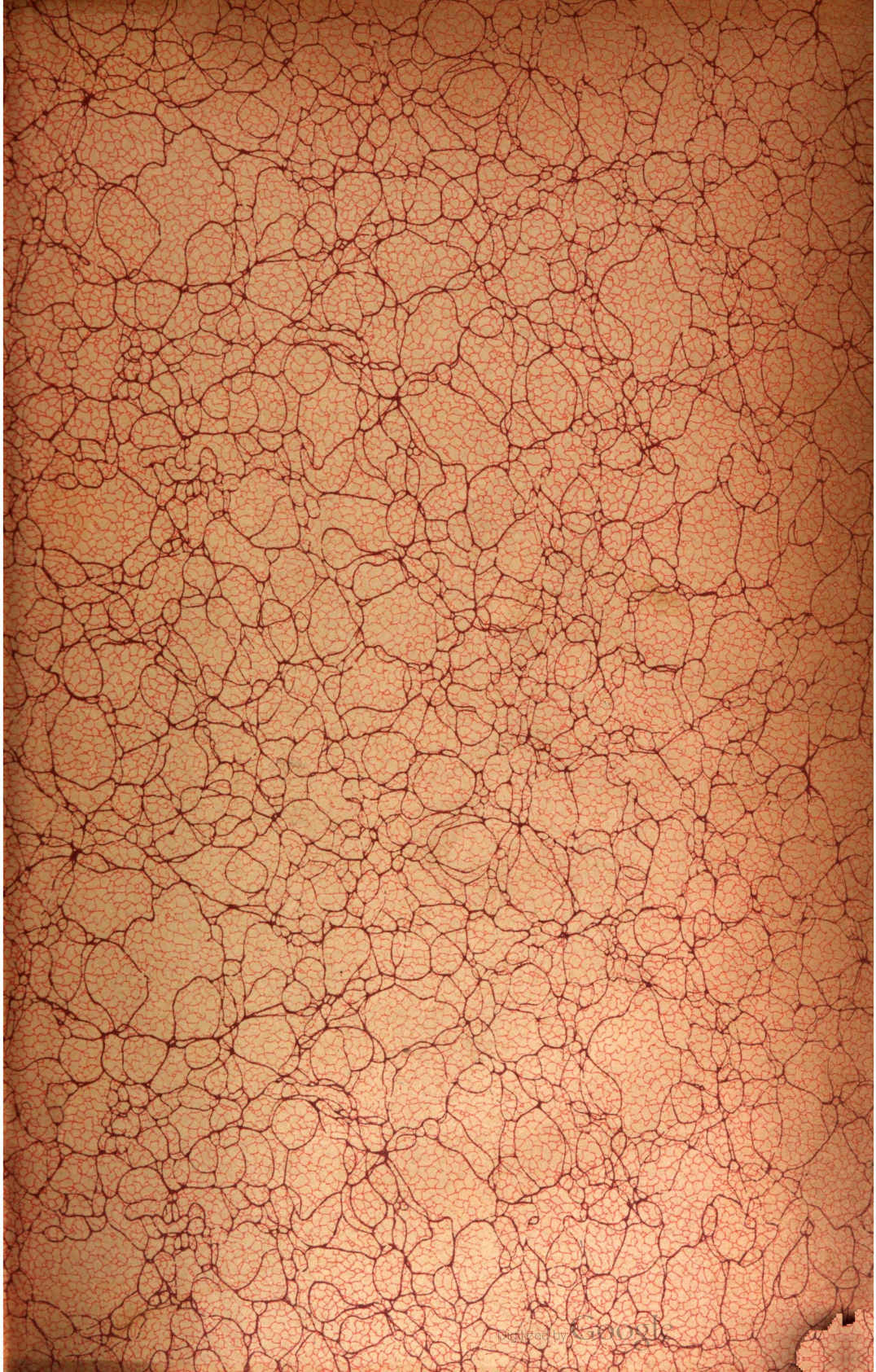
UNIVERSIT



900000

Digitized by Google





197. D. 21

**LA FRANCE  
PARLEMENTAIRE**





LA FRANCE  
PARLEMENTAIRE

(1834-1851)

ŒUVRES ORATOIRES ET ÉCRITS POLITIQUES

PAR

**ALPHONSE DE LAMARTINE**

Membre de l'Académie Française

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE LAMARTINE

PAR LOUIS ULBACH

Première série : 1834—1840

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

18, RUE DE GRAMMONT, 18

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1864

*Tous droits de reproduction et de traduction réservés.*



# LAMARTINE ET SON TEMPS

---

## I.

### BUT DE CETTE ÉTUDE.

Le nom de Lamartine doit être un des remords, comme il est une des gloires les plus pures de ce temps-ci. Je me hâte d'ajouter qu'en parlant de l'ingratitude de la France je ne prétends pas établir de compte à régler entre les services rendus et la reconnaissance du pays. Je suis plus fier pour l'homme que j'admire et que j'aime. Je pense comme lui qu'un bon citoyen donne sa vie tout entière et ne la prête pas. L'exil d'Aristide est une récompense aussi, la seule qui maintienne certaines âmes à leur propre hauteur, et qui soit digne des méditations de l'histoire.

D'ailleurs, si Lamartine a été la personnalité la plus rayonnante de ce groupe courageux, de ce gouvernement de salut public, improvisé dans la tourmente de 1848, il n'en a pas absorbé à lui seul l'héroïsme et la probité. Je ne veux pas réagir contre une injustice en me montrant injuste moi-même, et je laisse à tous les membres du gouvernement provisoire cette solidarité qui semble les accabler, et qui les relèvera un jour.

C'est pour les idées qu'il représentait avec une éloquence trop vite oubliée, que je réclame au nom de Lamartine. L'homme, le



poète, a été rassasié de gloire jusqu'au dégoût; l'orateur politique a eu cette joie profonde, qui suffit à l'enivrement d'une existence entière, de parler pendant des mois, longs comme des siècles, sur un escabeau qui dominait le monde, avec la conscience du pays dans sa poitrine, avec les espérances, les cris d'enthousiasme de tout un peuple sur les lèvres. L'homme d'État a vécu face à face avec son rêve, et l'a vu fuir, sans faire un geste pour le retenir. On ne venge pas, on ne console pas, on ne glorifie pas un homme descendu volontairement de si haut; on le laisse respectueusement dans son ombre, sans prétendre à la folle de faire avancer la postérité. Qu'est-ce que mon applaudissement tardif ajouterait aux rayons disparus? et ne serait-ce pas une dernière ironie, la plus poignante, que cette seule acclamation d'un ami rappelant des triomphes égalés aujourd'hui par l'impopularité?

Non, ce n'est pas l'individualité de Lamartine que je prétends servir: c'est, au contraire, ce qu'il y a d'impersonnel et d'universel en lui, l'instinct social, dont il a été le traducteur enthousiaste dans ses discours. Je suis de ceux qui, n'admettant pas l'héritage des noms sur la seule garantie de la gloire, détestent les séides et se défient des Mahomets.

Mon dévouement absolu à un homme illustre qui a provoqué l'impopularité trahirait ma conscience et la sienne, si, dans l'espoir d'une réhabilitation, j'essayais de faire de l'amitié intime une sorte d'idolâtrie publique. Ce que Lamartine a dédaigné ne me tente pas. Il a, tout le premier, l'horreur des coteries, des fanatismes d'école. Le poète qui n'a pas d'élèves; l'homme politique qui a marché seul, pendant quatorze ans, au milieu des partis et des ambitions, et qui, à cause de cet isolement même, s'est trouvé, dans un jour de tumulte, le sauveur nécessaire et désintéressé de toutes ces ambitions déçues, cet homme-là ne peut vouloir que le désert ou la foule. On humilierait son légitime orgueil par des manœuvres louangeuses qui ne s'adresseraient qu'à sa vanité, et qui voudraient lui ramener un petit cortège de clients.

La disgrâce de Lamartine a suivi, dans sa progression rapide, la même loi que sa popularité inouïe. C'est cette loi que je veux analyser pour l'enseignement, pour le repentir de la génération.

Un ambitieux banal, un homme politique selon les données

ordinaires, monte moins haut et tombe moins bas. Lamartine a été porté par l'action et rejeté par la réaction; son rôle est symbolique.

Sans vouloir donner à un individu des proportions qui détruisent l'harmonie des rapports entre la société et lui; sans vouloir, à l'occasion d'une intelligence loyale, fortifier cette dangereuse théorie de la mission des grands hommes, je prétends établir que tout le génie de Lamartine, son talent poétique, comme son talent oratoire, est le génie d'un merveilleux écho, docile aux souffles, aux murmures, aux cris, aux hymnes, aux élans de son époque. Lamartine n'a jamais fait que revêtir d'une formule éloquentè, accessible à toutes les âmes, les idées les plus simples, les plus usuelles. L'imagination qui invente, il ne l'a pas; l'imagination qui fait descendre un rayon d'idéal, qui colore au feu du ciel la pensée ordinaire, il l'a au suprême degré. Dans toutes ses œuvres, poèmes, romans, discours, on ne trouverait pas, à proprement parler, ce que l'on appelle une idée nouvelle, originale.

De même que M. Thiers est un vulgarisateur qui met à la portée de tous les notions de l'histoire et de la politique, Lamartine est un idéalisateur des choses vulgaires, transportant au delà des sentiers battus son auditoire, avec le sujet traité. Il ramasse les cailloux du chemin, pour en faire des diamants; il cueille à toutes les branches, et les pommes deviennent des fruits d'or. Qu'il chante Dieu, l'amour, la nature, la liberté, il mettra un air angélique sur des refrains connus; il élèvera jusqu'à des hauteurs inaccessibles des sentiments familiers à tous. Au premier vers, au premier mot de Lamartine, un écho s'ouvre dans le cœur; et sa poésie charme l'âme, plutôt comme une réminiscence d'extases antérieures que comme une nouveauté.

C'est là le caractère tout particulier de son génie, c'est là sa gloire: car le génie est le don d'émouvoir plus encore que celui d'étonner. Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de sa popularité et de son ambition. La France, ce pays de l'amour et de la liberté, est poétique dans ses croyances et dans ses passions; elle raille volontiers le lyrisme par manière de bel esprit, mais elle fait ensuite, comme Voltaire, son type, elle écrit de bonne foi des odes, des poèmes épiques et des tragédies.

Il semblait que la muse chaste et vaporeuse des *Méditations* dût effrayer cette société française qui en était encore aux polissonneries de Parny, et qui, dans son aspiration lyrique, ne s'élevait pas au delà de Béranger. Mais il se trouva, au contraire, que le chantre d'Elvire arrivait à propos, pour traduire dans une langue immortelle le balbutiement confus de la foi et des espérances cachées. Le crépuscule et le brouillard de ses lacs convenaient à l'indécision des premiers rêves. Les illusions douces s'éveillaient lentement aux sons d'une musique charmante; puis, quand le siècle, après avoir suffisamment chanté, prié, a voulu sonder d'un regard plus affermi les ténèbres de l'avenir, le poète, sans descendre, sans quitter sa lyre, s'est mis à marcher devant les pionniers, sur le même rythme; et quand il a fallu faire halte et agir, l'homme des *Méditations* et des *Harmonies* s'est trouvé tout naturellement le premier à l'action, le premier au péril.

C'est cette communauté absolue de sentiments, c'est cette solidarité du génie individuel de Lamartine et du génie de la nation que je prétends établir. Quand le pays, averti cependant, a voulu une trêve; quand il s'est résigné au silence, l'écho était condamné à se taire; et comme les passions populaires sont toujours vivaces, même dans le mutisme et dans l'inaction, les voix muettes se sont prises à haïr à blasphémer l'écho muet qui n'avait que trop vibré, sous la commotion de l'enthousiasme, à toutes les clameurs, à tous les hymnes, à tous les bruits du temps. Cette haine, dans son injustice, est logique. Le pays, qui ne s'est pas encore suffisamment repenti d'avoir abandonné l'éloquence et la liberté, doit en vouloir à Lamartine des illusions et des vertus que Lamartine l'avait aidé à découvrir dans sa propre conscience. La popularité reviendra, avec un retour de ces illusions salutaires, avec un réveil de ces vertus.

C'est ce réveil que je voudrais provoquer; et, je le répète encore une fois, ce n'est pas un panégyrique que j'entreprends. A peine si j'insisterai même sur la valeur littéraire des discours que l'on a réunis. Le sens m'importe plus que le mot. Il serait trop facile, trop superflu, de prouver que Lamartine est éloquent de la bonne manière, que son style a toute la valeur spéciale des meilleures œuvres à offrir en modèle. Ma thèse consiste à démontrer que l'intelligence ne se dédouble pas;

que le penseur, infaillible quand il parle en vers, ne devient pas un rhéteur absurde quand il parle en prose. Il voit les mêmes choses ; il nous domine de la même hauteur. Cette révélation que donne l'enthousiasme fortifie la raison de l'homme d'État, aussi bien qu'elle éclaire l'âme du poète. Qu'est-ce donc que la poésie, si ce n'est l'ivresse sublime du sens commun ? Il y a l'éblouissement d'une vérité morale au fond de ce qui nous semble beau. Vrai dans les *Méditations*, Lamartine est vrai dans ses discours ; je ne veux pas dire seulement qu'il est sincère ; j'entends qu'il est naïf, qu'il vibre avec fidélité aux tempêtes ou aux harmonies du dehors, et que, s'il atteignait juste le cœur de la génération par ses plaintes poétiques, il touche aussi juste par ses raisonnements enthousiastes. Sa politique vaut son esthétique : il ne les sépare pas dans la fermentation de son cerveau ; le pays ne doit pas les séparer dans son estime. Il faut renier l'auteur de *Jocelyn*, si l'on renie l'orateur. Je prouverai que l'un n'a été que le continuateur logique de l'autre.

C'est une des hérésies les plus dangereuses pour la vie morale des nations que de refuser le sens pratique à ceux qui ont le sens poétique, c'est-à-dire, le sens divinatoire. L'art de conduire les hommes est avant tout l'art de les connaître, de les aimer, de sentir plus vivement qu'eux-mêmes leurs passions, de résumer en soi toutes leurs forces intellectuelles. La grande diplomatie n'est que la grande psychologie. C'est la seule différence qui puisse exister entre l'intrigue et la politique, la différence que les âmes supérieures comprennent, mais qui échappe à un homme subtil, spirituel, ingénieux et mesquin comme Figaro.

Il est hors de doute que, pour tourner une manivelle, il faut un manœuvre ; qu'un mécanicien spécial s'entendra mieux à monter tous les rouages d'une locomotive que l'ingénieur en chef sur les plans duquel la machine aura été construite. Lamartine n'est pas l'homme des spécialités. Il échouerait dans une fonction trop précise, trop réglée. M. Thiers, auquel je l'ai comparé, est un homme politique bien plus accommodant pour toutes les époques, pour toutes les circonstances, pour tous les emplois. Il faut à Lamartine non une besogne, mais une mission ; non un petit problème prévu par un programme ;



mais le problème d'une aventure sociale à résoudre, mais l'avenir à pressentir, mais les masses à remuer, mais les grands courants d'opinion à précipiter ou à faire refluer.

Conséquent avec lui-même, fidèle à son instinct, il n'a jamais rien fait pour être ministre, ambassadeur; il se croit très-loyalement au-dessus de cette localisation du talent. Quand le pouvoir remis entre ses mains en 1848 par un élan de confiance, comme il s'en présente à peine deux ou trois dans toute une existence de peuple, lui est échappé, a-t-il essayé de le retenir? A-t-il disputé contre l'ingratitude? Non: il se sentait devenir impuissant, dès qu'il n'était pas tout-puissant par la confiance. Son action a besoin ou d'une sympathie, ou d'une antipathie militante. C'est un lutteur qui préfère le repos absolu au piétinement d'un simulacre de combat. Dans les conditions de vie, dans l'atmosphère des révolutions, Lamartine a une influence pratique, positive, salutaire.

Mon affirmation, qui s'appuiera sur des témoignages irrécusables, c'est-à-dire sur des faits, n'aurait besoin que d'être formulée, si l'on voulait bien se souvenir de ce qui s'est passé en 1848. Qui donc, le 25 février, eût osé dire que cet homme-là n'était qu'un poète, inhabile à rassurer les intérêts sérieux, matériels? Nous verrons s'il a mérité que, plus tard, on lui retirât toutes les louanges frénétiquement accordées, et si la défaveur dans laquelle il est bien volontairement tombé n'a pas été une abdication prévue par lui de l'initiative du pays.

*Alea jacta est!* s'est-il écrié, avec un dernier soupir prophétique qui résumait des craintes de vingt années; et, sans se compromettre dans une révolte indigne de lui qui n'eût pas arrêté le mouvement de réaction, il a laissé reculer vers les mirages de la gloire le peuple qu'il avait si intrépidement conduit aux visions de la liberté. Mais, parce que depuis ce moment-là Lamartine et le pays ne se sont plus rejoints dans une effusion, dans une étreinte, ce n'est pas une preuve qu'il ait eu tort et que le pays seul ait eu raison.

On a bientôt fait de justifier son ingratitude, en attribuant aux torts des autres les infirmités de sa nature. Que Lamartine au pouvoir ait commis des fautes, je ne le nie pas, sans l'accorder tout à fait. Je lui laisse la responsabilité de la fai-

blesse humaine ; mais l'orateur qui avait, malgré lui, par une coercition plus forte que toutes les résistances de son éducation, de ses préjugés, sonné le dernier tocsin de la Révolution, l'homme qui s'est trouvé tout à coup le chef, le modérateur, et, s'il l'eût voulu, le président d'une république sortie des inspirations de la nécessité, l'homme dont on publie aujourd'hui les souvenirs, les œuvres parlementaires, celui-là n'a pas commis une faute ; il a été fidèlement à son but, c'est-à-dire au but de la nation.

Ma démonstration s'appulera, je le répète, sur les actes publics de Lamartine : elle ne demandera que peu de chose à ses propres commentaires dont je me méfie. Cet homme à impressionnabilité si vive qu'elle devient du génie reçoit trop exactement le contre-coup de tous les mouvements, pour que, dans sa retraite, il n'ait pas ressenti aussi le découragement dont il a été la première victime. Si forte que soit une pensée, comme elle est tout humaine, elle a des heures de refroidissement, de lassitude, de raillerie : Lamartine méconnu a des tentations ironiques de se méconnaître lui-même, par un dernier et instinctif besoin de symboliser les erreurs de son temps, ainsi qu'il en a résumé les vérités. Ce chef glorieux, qui par ses gestes et par sa voix a été le guide du progrès, a pu sourire de dédain quand on lui a demandé s'il croyait encore au progrès. Il a douté dans l'amertume de son abandon ; mais, chose singulière ! ce n'est jamais que sur la partie, que j'appellerai diplomatique, de sa tâche, qu'il a pu avoir des doutes ; il faudrait qu'il tuât son cœur pour nier la légitimité de l'inspiration. Dans plusieurs endroits de ses *Mémoires politiques*, et à la dernière page de ses *Œuvres complètes* éditées par lui, il dit :

« Ce que j'ai fait de mal, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas la République, seul salut de la France dans ce moment-là, c'est l'impulsion téméraire donnée à la coalition parlementaire sur la place de la Madeleine. »

Pour ma part, j'amnistie volontiers M. de Lamartine de l'indignation logique avec laquelle il excita l'opposition inconséquente à se rendre au banquet défendu. Il s'écria que si tout le

monde hésitait, il irait seul à ce banquet, *avec son ombre derrière lui!* Ce cri décisif, dont la responsabilité après coup lui fait un peu peur, n'était ni un appel aux ambitions déchaînées, ni un effort pour enjamber un Rubicon, en dépit du droit et de la morale. C'était l'impulsion dernière communiquée au peuple, pour la défense de sa dignité et de sa liberté : les risques à courir devaient être imputés non pas à ceux qui demandaient, mais à ceux qui refusaient.

Je ne parlerai donc de ces commentaires rétrospectifs, dans lesquels la nature paisible de l'homme privé s'effarouche parfois des antécédents héroïques de l'homme public, que pour en tirer une preuve de la bonne foi, de la loyauté délicate de Lamartine.

Ce sont les discours avant toute chose, les discours débités avec l'inspiration fatidique, improvisés sous la chaleur pénétrante d'une sorte de révélation, les discours qui sont la manifestation parfaite du sentiment progressif et libéral, que je prendrai pour arguments et pour preuves. Lamartine est aussi sincère dans ses réflexions attristées qu'il l'était dans ses grands mouvements de tribune; mais il est seul aujourd'hui; sa sincérité n'est que la sienne : à la tribune, il avait charge d'âmes; il était sincère au nom de tous ceux qui l'acclamaient et le portaient en triomphe. Beaucoup parmi ceux-là ont perdu la mémoire; il est bon de la leur redonner. En réunissant tous les discours prononcés pendant vingt-cinq ans par Lamartine, on a construit avec mille morceaux un merveilleux et limpide miroir où le pays peut se voir, se reconnaître, se retrouver.

Qu'il dise si ce n'était pas là l'expression superbe d'un sentiment de sollicitude sociale qui allait tous les jours en s'échauffant et en grandissant davantage! Qu'il dise si nous avons gagné à ne plus écouter, à ne plus suivre, à ne plus entendre cette voix! Qu'il ose, après avoir relu ces débats éloquentes, affirmer encore que Lamartine a varié dans ses opinions, dans ses affections politiques; qu'il l'accuse, s'il en a le courage, d'avoir dépassé ou abandonné la cause du peuple, de la civilisation, de la liberté! Qu'il prétende enfin que chacun de ses discours n'a pas été une éclosion de la pensée secrète de chaque conscience! Qu'il veuille bien opposer au programme pacifique qui

se dégagera de ces œuvres oratoires un programme à la fois plus rationnel et plus cordial, plus hardi de conception, plus mesuré d'action !

Réhabiliter, non Lamartine qui n'a pas besoin de réhabilitation, mais le mouvement dont Lamartine a été l'expression suprême, réhabiliter, pour ainsi dire, le cœur de chaque lecteur de ces discours, voilà la tâche que je me suis assignée. Je voudrais que ces pages doublement éloquentes, œuvres de patriotisme et de style, donnassent à la fois l'estime et le regret du régime parlementaire ; je voudrais qu'en retrouvant dans la succession de ces harangues la filiation des idées par lesquelles le pays libéral a passé depuis vingt-cinq ans, qu'en admirant le cadre qui les met en relief, on comprît que les beaux discours sont aussi de belles actions, que l'éloquence parlementaire est un enseignement philosophique, en même temps qu'un enseignement politique et littéraire, et qu'il manque à la France non-seulement une de ses gloires les plus précieuses, mais aussi un de ses moyens les plus naturels et les plus nobles de se moraliser et de s'intéresser aux choses idéales, depuis qu'on a renversé cette tribune qui ne fait peur qu'aux muets et aux sourds.

---

## II.

### LAMARTINE; SON CARACTÈRE.

Lamartine a été loué avec emphase, attaqué avec acharnement : on ne s'est jamais préoccupé de le juger. Pour les uns, c'est une nature mobile, féminine, qui ne procède que par fantaisie ; pour les autres, c'est une nature de virtuose gardant un sang-froid égoïste dans la fougue des mouvements artistement calculés. Amis et ennemis se rencontrent dans l'épithète de poète.

La poésie est un mot commode qui justifie l'indulgence et



qui autorise la sévérité. Si vous cédez avec entraînement à une voix qui vous appelle, c'est que la voix est poétique, c'est qu'elle a des privilèges d'ivresse, c'est que la poésie est une sorte de sensualité contre laquelle notre pauvre humanité se défend mal.

— Que voulez-vous? disent aujourd'hui bien des gens pour expliquer leur adhésion rapide au mouvement de 1848, j'étais jeune encore, je me rappelais les douces émotions des *Méditations* et de *Jocelyn*, j'adorais Lamartine. Il était poète jusque sur les marches de l'Hôtel de ville, et je battais des mains à la poésie, quand on croyait que j'acclamais la République.

Ceux qui, en petit nombre, ont bouché leurs oreilles pour ne pas entendre; ceux qui trouvent toujours, le lendemain d'une chute, les bonnes raisons pour lesquelles on aurait pu l'empêcher, disent au contraire :

— Je n'ai jamais donné dans l'utopie, parce que je savais que Lamartine était un poète, et que la poésie est le contraire de la politique, de l'art de gouverner les hommes.

Cette double explication repose sur une erreur. Ce qui fait le charme durable, la puissance de la poésie, c'est son union étroite avec la logique universelle. Les âmes ne se confient longtemps qu'à une voix qui résume leurs instincts; et, s'il n'y a rien de plus général que les idées essentielles, il n'y a rien qui soit plus personnel que les idées utopiques, que les paradoxes. Un grand poète national ne saurait être un excentrique; c'est, je le répète, l'idéalisateur d'un lieu commun.

J'admets que Lamartine ait mêlé beaucoup de poésie à son action en 1848. C'était précisément toute la part de cœur, d'instinct social, de sens pratique qu'il devait y mêler. J'admets qu'il ait fait voter les gens, avec sa prose parlée, de la même façon qu'il les avait fait pleurer avec ses vers : il ne restera qu'à examiner si ses vers ont égaré la génération; s'ils n'ont pas été le retour aux idées saines, aux émotions généreuses, aux façons de comprendre, élevées, délicates et naturelles. Quel effort sa poésie exige-t-elle pour être sentie? pourquoi se repentir d'avoir applaudi la politique en prose, si l'on ne peut se repentir d'avoir admiré la poétique en vers, qui procède du même fonds humain, de la même sympathie?

Non, la poésie qui est une détestable excuse, mais une merveilleuse explication, n'est jamais coupable, quand elle est la vraie poésie. Elle ne se trompe pas; son privilège de gloire vient même de son infaillibilité. J'ajoute, pour fortifier ma thèse, que le caractère personnel du poète des *Méditations* est le témoignage le plus fort à apporter à cette réhabilitation de la poésie auprès des gens positifs.

J'ai lu bien des études sur Lamartine, j'ai vu bien des portraits de cette physionomie, facile pourtant à saisir dans ses lignes principales, mais que l'on ne regarde pas sans un certain éblouissement qui trouble le dessin et exagère le contour.

Daniel Stern, l'éminent historien de la Révolution de 1848, est le seul écrivain qui se soit appliqué, sans entraînement et sans réaction, à traduire le caractère de cet homme beaucoup plus célèbre que connu. Tous les biographes ont délayé du bleu et de l'or sur leur palette pour mettre un nimbe, quelquefois ironique, sur un fond d'azur, à cette tête rayonnante. Il fallait une perspicacité, une diplomatie féminine pour l'analyser. Les femmes savent comprendre tout ce qui domine par la séduction; et si j'avais le loisir de comparer les lignes consacrées à Lamartine dans l'*Histoire de la Révolution de 1848 aux Études* souvent rectifiées, toujours incomplètes de M. de Cormenin, à la *Biographie d'un homme de rien*, à tous les livres enfin, pamphlets ou panegyriques, dans lesquels le rôle politique et social de Lamartine est exposé, on serait confondu de l'ignorance et de l'étourderie des contemporains qui subissent jusque dans leur conscience le prestige d'un homme, sans essayer une seule fois de se rendre compte des motifs de leur idolâtrie. Le pays où les engouements sont si faciles et si peu discutés est fatalement destiné, pour quelque temps encore, aux actions serviles et aux réactions brutales.

M. Granier de Cassagnac, que je ne veux pas citer comme un historien sérieux, mais qui est du moins un hâbleur ingénieux en histoire, ayant à rédiger, à l'aide surtout des confidences de MM. Chenu et de la Hodde, un implacable réquisitoire contre le mouvement de 1848, ne trouve rien de plus fort, rien de mieux motivé à écrire que ceci :

Tout ce qui constitue M. de Lamartine, son éclat, sa carrière, ses livres, sa politique, son pouvoir, sa popularité, sa chute, sont autant d'énigmes ayant le même mot : chimère!... Isolé de tout, distinct de tous, ne s'appuyant sur rien, ne s'alliant à personne, M. de Lamartine constitue une telle personnalité ou s'est tracé un tel rôle, qu'il semble voué à la réunion des contraires : les penchants de la solitude et les goûts de la domination.

Un historien qui pose des énigmes sans les résoudre est un conteur tout au plus, mais qui n'a pas le droit de se faire écouter des gens sérieux. Prétendre expliquer une révolution en disant qu'elle a été faite par des gens indéchiffrables, c'est tourner comme un écureuil dans un cercle, et c'est précisément oublier d'éclairer la lanterne.

M. de Cormenin a apporté plus de bonne foi peut-être, mais n'a pas eu plus de perspicacité dans son jugement. Il n'a trouvé qu'un moyen d'approcher de la vérité ; c'est de multiplier les portraits en les augmentant, en les diminuant, en les colorant, selon les reflets du moment. Au fond, il en revenait à toutes les époques à sa première définition, et l'on peut résumer son opinion par ces deux passages :

Définir le poète lyrique, c'est définir Lamartine. Poète avant tout, le poète chez lui emporte le député, le politique, l'homme d'État.

Et, sous le prétexte de définir le poète lyrique, Timon se met gravement à définir la girouette ; puis, reprenant la ritournelle oratoire, il continue :

Voilà Lamartine ! il chante lorsqu'il parle, il chante lorsqu'il écrit, il chante lorsqu'il médite, il chante lorsque la nuit tombe, il chante lorsque le jour se lève, il chante lorsque le vent gémit, il chante lorsque l'oiseau gazouille, il chante lorsqu'il chante, il chante toujours.

Comme tout cela est joliment dit, mais comme tout cela ne signifie rien ! Je voudrais bien savoir si M. de Cormenin a trouvé que Lamartine chantait seulement au 24 février et les jours suivants !

Daniel Stern, je l'ai dit, a tracé de Lamartine, en quelques

pages, la seule esquisse digne de fixer l'attention. L'historien s'est souvenu de la prédiction de lady Stanhope, laquelle, en 1833, quand on était loin de toute *chimère*, de toute opposition, de toute tribune, disait à Lamartine, simple voyageur et non pas même député :

Vous êtes un de ces hommes de désir et de bonne volonté dont Dieu a besoin comme d'instruments, pour les œuvres merveilleuses qu'il va bientôt accomplir parmi les hommes.

Ce que la nièce de M. Pitt, parlant comme une sibylle, dans l'enceinte écroulée d'un vieux couvent des Druses, au sommet du Liban, annonçait après 1830 à M. de Lamartine, l'histoire le confirme, les faits accomplis, après 1848.

Daniel Stern, à propos de l'éloquence parlementaire, s'exprime ainsi :

A la tribune, M. de Lamartine compte peu de rivaux. Son improvisation abondante et colorée, éclatante jusqu'à l'éblouissement; la mélodie sonore de sa diction qu'accompagnent un geste et un air de tête pleins de noblesse; l'écoulement de ses périodes qui se déploient et retentissent dans leur majestueuse monotonie, comme les vagues sur la falaise, font de lui un orateur aux proportions grandioses. Rarement il se passionne, plus rarement encore il descend au ton familier. Ni la vivacité de la répartie, ni le droit de représailles ne lui ont jamais arraché une personnalité, une parole amère, ou seulement un sarcasme. Sa pensée habite les régions sereines.

Plus loin, l'historien ajoute :

Les formes extérieures de M. de Lamartine sont en parfait accord avec les idées et les sentiments dont il s'est fait l'organe. Sa taille est haute, son attitude calme, son profil d'une grande noblesse. Il y a de l'autorité dans le large développement de son front. Tout en lui décelé l'élévation, le courage. On sent là comme une native familiarité avec la grandeur.

Doué d'une clairvoyance qui tient de l'intuition plus que de l'observation et du jugement, c'est lui qui a prononcé tous les mots qui, depuis quelques années, ont caractérisé la situation du pays et prophétisé l'avenir.

Et enfin, deux pages plus loin, nous lisons :

C'est ainsi que M. de Lamartine, par une merveilleuse faculté d'assimilation, se pénétrait successivement des éléments variables de l'opinion publique, rendait sensible sous la forme la plus noble, et personnifiait en quelque sorte l'attente universelle.

Je n'aurai qu'à développer les éléments de ce portrait, qu'à ajouter le témoignage de mon amitié, pour arriver à une physionomie exacte. L'homme peint et expliqué, ma tâche se trouvera abrégée de moitié.

M. de Lamartine, de haute taille, d'allure franche, ayant la grâce spontanée qui devance la réflexion, paraît, au premier abord, un de ces hommes qui sont faits pour rester debout et que le temps peut frapper en bas, tout autour de l'écorce, sans les atteindre au sommet. La première fois que je le vis, je me rappelai les vers du poète latin, et je saluai un de ceux auxquels *il a été ordonné de regarder le ciel*. On ne comprend pas Lamartine, la tête penchée, le front dans les mains, cherchant ses idées sur le papier ou dans la cendre de son foyer. Il écrit comme il parle, sans s'incliner. L'âge, les douleurs, les misères, ont aminci ses joues, plissé ses lèvres ; mais le front a gardé son équilibre et jusqu'à la fin restera perpendiculaire au ciel.

L'intelligence qui siège dans une pareille tête peut pécher par fierté, par illusion, mais elle n'aura jamais à se reprocher une bassesse, une dissimulation, un de ces actes qui courbent en deux ou qui font seulement froncer le sourcil. Le regard limpide et direct envoie sa lumière comme un phare, et, dominant les autres, ne subit jamais leur domination. Le commandement, la détermination rapide, la confiance, l'improvisation des mots et de l'idée, voilà ce qui se lit tout d'abord dans la physionomie du poète et de l'orateur.

La sérénité qui habite les hauteurs est la condition de ce front superbe ; j'y ajoute la naïveté. En effet, un trait distinctif du caractère de Lamartine, c'est sa candeur virile ; non la confiance maladroite toujours dupe, mais l'optimisme clairvoyant qui prend la fleur du panier des actions humaines, et qui ne songe pas aux vilénies. En poésie ou en prose, dans ses romans, Lamartine ne donne jamais d'arrière-pensée à ses héros : il les

décrit comme il les voit, et il les voit toujours en pleine lumière, en pleine beauté. A la tribune, c'est toujours par le côté de la bonne foi qu'il saisit les questions. Il n'a pas le goût de l'intrigue. La monarchie de Juillet lui déplaisait, parce qu'elle était un expédient et non un principe, et quand il s'avisait de soutenir cette monarchie, ce fut pour lutter contre la coalition, parce que les coalitions impliquent une dissimulation hypocrite. Tout ce qui est subtil lui répugne. La fausse bonhomie de La Fontaine l'a rendu sévère, et la fausse volupté d'Alfred de Musset l'a indigné. Mais, si naïf qu'il soit, Lamartine admet la diplomatie des autres, et quand il lui faut compter avec ces qualités d'autrui, il les admire avec un empressement candide ; il leur fait la concession d'un enthousiasme sincère mais exagéré : c'est ainsi qu'on peut expliquer son étonnement respectueux envers Talleyrand, ce chef-d'œuvre de toutes les corruptions.

Une preuve du caractère purement instinctif de Lamartine, c'est l'humeur même, si j'ose ainsi parler, de son génie sérieux. Le rire, quand il n'est pas l'enjouement printanier, la première illusion de la vie, en est la revanche ; il vient aux lèvres comme une précaution du doute, comme une réserve du scepticisme. Je ne dirai pas que le rire est infernal ; il est, au contraire, un signe tout à fait humain, un gage de perfection, soit qu'il procède de la naïveté, soit qu'il procède de l'expérience ; mais quand il n'est pas un souhait candide, un acte de foi, avant toute épreuve, il est l'effort héroïque de l'esprit blessé, l'acide qui monte du fond de la coupe à la surface, et en révèle l'amertume par une couleur attrayante. Il y a bien de la tristesse dans le rire de Voltaire ; *Candide* est un certificat de lassitude, et Figaro a raison de rire bien vite des choses pour n'être pas forcé d'en pleurer.

Mais les natures qui maintiennent chez elles la prédominance de l'instinct, quand elles sont instinctivement graves, ne peuvent admettre cette moquerie qui est la négation de la spontanéité ; Lamartine doit haïr Rabelais. S'étonner de cette antipathie, c'est ne rien comprendre au génie de l'auteur de *Jocelyn*. Les âmes vouées à l'enthousiasme, qui, à cause de leur abondance, n'ont jamais eu besoin de se fertiliser par la culture, gardent jusqu'à l'épuisement de la vie le même mode d'éclosion pour leurs fleurs ; elles ont des caprices de végétation, mais le parfum est

toujours le même. L'étude convertit radicalement. L'inspiration peut différencier les termes, mais elle ne touche pas à la foi intime, primitive; elle remue seulement les surfaces de l'esprit.

Lamartine n'a pas demandé aux livres, à la philosophie des événements, des programmes contradictoires. Depuis le jour des premières *Méditations*, jusqu'à ses dernières œuvres; depuis sa brochure *la Politique rationnelle*, dont j'aurai occasion de parler, jusqu'à son rôle en 1848, il a subi l'électricité de courants variés qui ont modifié, selon les nécessités du temps, la forme de ses convictions, sans modifier ses convictions elles-mêmes; il est resté inébranlable comme un instinct dans un sentiment que rien ne fait reculer, que rien n'a pu faire avancer au delà de son horizon.

C'est là l'originalité de cet homme qui a eu toute sa valeur à son premier essai, et qui, depuis, n'a rien acquis, n'éprouvant aucun besoin d'acquiescer.

Ce n'est pas qu'il faille accepter, comme le témoignage d'une ignorance qui ne contrarie jamais la vocation, cet aveu, au nom de Lamartine, d'une répugnance naturelle pour l'étude. On reste surpris, en l'écoutant, de ce qu'il sait. Cette faculté d'assimilation, qui supplée aux lentes conquêtes du travail, le pénètre du rayonnement des faits et des idées; il est initié aux choses: il ne les apprend pas, il ne les découvre pas, une à une; sa chaleur aspire et répand à la fois la rosée.

Orateur par toutes les fibres de son être, par toutes les facultés de son esprit, comme par tous les mouvements de son corps, éloquent par l'aspect, par le geste, par la voix, Lamartine ne reçoit l'initiation complète qu'en présence de son auditoire; la foule lui donne des révélations que jamais le travail solitaire ne provoquerait.

Un tel homme, instinctif, ne hâtant jamais en lui par l'effort l'éclosion des vérités qu'il doit défendre, est moins exposé aux entêtements du scepticisme, aux infatuations de l'orgueil que le travailleur sur enclume tout ravi et tout lassé des coups de marteau dont sa pensée porte encore l'empreinte. Lamartine, croyant par illumination, verse à son tour sa conviction comme une lumière et ne la secoue pas comme une torche. Moins entêté et moins exposé pourtant aux revirements de principes que les

autres hommes, il s'assouplit aux influences climatiques de son auditoire, c'est-à-dire des masses, sans accepter de métamorphose.

Sa force tient à ces qualités, sa faiblesse aussi dans certains cas. Il ne parle jamais au nom d'un parti, d'une faction, d'une coterie ; il agite les passions générales, les sentiments universels. L'improvisation ne peut s'exercer avec des résultats glorieux qu'à la condition de fuir le détail, la spécialité, le côté mesquin des sujets. C'est de haut, de loin, sur le sommet des vérités absolues que l'orateur populaire doit traiter les questions. Aussi, l'éloquence de Lamartine tient-elle autant au charme de la morale débitée qu'à la valeur littéraire et artistique du débit. On ne peut dire qu'il soit un artiste : c'est un dilettante inspiré.

Mais il soumet les âmes en leur présentant tout d'abord leurs propres inspirations, leurs incontestables désirs. Il les amène à lui en les tirant d'elles-mêmes ; il ne prétend jamais les étonner et les provoquer. Dans les discours dont les conclusions ont rencontré le moins de votants, il a toujours commencé par se faire applaudir ; tant il suit de vocation, d'instinct, pour entrer dans une discussion, les grandes avenues que tout le monde admire. C'est toujours l'horizon humain qu'il éclaire ; c'est toujours par la générosité, par l'appétit de la grandeur qu'il séduit ; et il ne saurait, je le répète, en être autrement. Encore une fois, le don de l'improvisation, c'est-à-dire, de l'évaporation des idées sous un rayon du ciel, ne peut s'exercer que dans une atmosphère plus haute et plus pure. La popularité, quand elle n'est pas la reconnaissance des joies grossières, ne peut être qu'un hommage infaillible pour des joies délicates, pour des aspirations héroïques.

Je m'en rapporterais donc tout d'abord, si je ne connaissais M. de Lamartine, au témoignage de sa popularité. J'ajoute que l'impopularité même, quand elle est bien profonde, a, dans certains cas et à de certaines éclipses, la même valeur. On ne saurait nier que depuis quelques années Lamartine n'expie les adorations d'autrefois. Cette injustice, cette ingratitude s'exagère avec force, en vertu de la loi logique des réactions. Il a bien mérité sa gloire, si on lui en veut, en même temps qu'on oublie les vérités qu'il transfigurait.



J'ai dit qu'aucune ambition de détail, qu'aucune vanité de chef de parti n'entravait jamais les libres mouvements de cet improvisateur, et j'ai, pour appuyer mon opinion, le souvenir du discours prononcé par Lamartine, en faveur de la commission exécutive, quand il jeta tout le premier sa popularité en pâture, afin de rester fermement dévoué au gouvernement de la République. Ce jour-là, bien des habiles trouvèrent Lamartine maladroit: S'il désavouait ceux de ses collègues dont il ne partageait pas les tendances, il pouvait, des débris de la commission exécutive, se faire des titres pour la présidence. Que dis-je? il lui suffisait d'un discours, pour se faire acclamer à l'instant par la Chambre. Il eût, disent les uns, sauvé sa position; il eût, disent les autres, sauvé peut-être la République.

Non. Lamartine, ce jour-là, a précisément donné la preuve la plus éclatante du sens mystérieux et infaillible qui lui a toujours fait deviner les révolutions. Il a compris que laisser en otage MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, etc., etc., c'était, pour satisfaire des rancunes ou des répulsions, livrer l'élément révolutionnaire d'une révolution non finie; c'était recommencer, moins l'échafaud, le crime de Robespierre qui a décapité la Révolution, en laissant décapiter Danton. Lamartine eût gagné quelques jours de plus d'une popularité éphémère; il n'eût rien ajouté aux illusions du pays. La seule chance de salut pour la République, en même temps que le seul parti honorable pour lui-même, c'était de couvrir ceux dont il avait accepté la main le 24 février; c'était d'essayer de les maintenir, à l'aide de son estime, quand ils perdaient l'appui donné par la peur, par l'intérêt, par l'enthousiasme irréflecti.

Lamartine savait bien qu'il avait l'auréole de la révolution de 1848, mais il savait aussi qu'il n'en avait pas les feux cachés, souterrains, nécessaires, en dehors des coups d'éloquence, à l'électricité des premiers temps: il remplit un devoir de conscience et non un devoir de sympathie, en se sacrifiant pour tout sauver. Peu de gens le comprirent; nul ne le remercia, parmi ceux-là mêmes pour lesquels il s'était immolé!

Lamartine ne se plaignit jamais de cette ingratitude. Tombé du pouvoir, déjà blessé de cette impopularité glorieuse qui l'a si cruellement meurtri, le 16 janvier 1851, répliquant à M. Ber-

ryer, il relevait fièrement la tête et revendiquait encore d'une façon indirecte la solidarité qui l'avait perdu.

Messieurs, s'écriait-il, j'entends souvent, et je l'entendais encore tout à l'heure, avec une profonde douleur, calomnier involontairement bien des choses, bien des actes, bien des hommes qui sont justement l'objet des ressentiments d'une certaine portion de leurs compatriotes et qui l'acceptent, qui l'acceptent sans s'en plaindre, comme des hommes qui, ayant encouru une grande responsabilité, pour des motifs dont Dieu est le juge, n'auront jamais, du moins, la lâcheté de désertier cette responsabilité. (*Très-bien! très-bien!*)

Il y a quelques années, un ancien membre du gouvernement provisoire eut occasion, à propos des *Mémoires de lord Normanby*, de publier une sorte d'apologie de sa conduite, dans laquelle Lamartine était trop sévèrement, c'est-à-dire, injustement traité. L'auteur de cette présente étude, ému de ces sévérités bien ingrates, engagea vivement M. de Lamartine à répliquer. Précisément, je dois le confesser, les amis du poète avaient besoin à ce moment-là qu'on fit repentir le public de son injustice cruelle. Il y aurait eu dans l'à-propos d'une brochure, d'une lettre, au moins, un appel heureux à la sympathie : les misères personnelles de M. de Lamartine eussent gagné peut-être en adoucissement à cette protestation légitime.

M. de Lamartine refusa obstinément d'écrire quoi que ce fût qui ressemblât à un désaveu d'un de ses anciens collègues de 1848.

— Nous sommes solidaires jusqu'à la mort, me répondit-il ; ils peuvent m'attaquer, je ne les attaquerai jamais. Nous avons fait ensemble la République ; ce souvenir nous lie, et la révélation de nos désaccords intimes serait une mauvaise action dont je ne me rendrai jamais coupable.

Voilà l'homme. Il se peint dans cette résolution qui ne lui coûta aucun effort.

Maintenant que j'ai réussi, je pense, à donner de lui un portrait ressemblant, je vais raconter sa vie sociale, et l'on verra cette physionomie se refléter tout entière, comme dans le miroir d'une eau qui coule profonde et limpide, dans les actes successifs de sa carrière politique.

Que de choses j'aurais à ajouter, s'il s'agissait de Lamartine dans son foyer, dans ses conversations intimes, familières ! Mais, je ne veux pas oublier que je traite ici avant tout l'homme extérieur, et je craindrais, même pour un éloge, d'être confondu avec un biographe.

---

### III.

#### LAMARTINE, HOMME POLITIQUE.

Je regrette que le cadre de cette étude ne me permette pas d'insister sur les débuts littéraires de l'auteur des *Méditations*. Dans sa poésie, dans ses mots, dans son rythme même, autant que dans ses idées, on sent le même homme que celui que je vais étudier à la tribune.

Je voudrais montrer comment, à l'âge de l'amour, c'est-à-dire de l'égoïsme à deux, le poète, que la solitude embarrasse, convoque déjà la nature, le ciel, la terre et Dieu par-dessus tout dans ses épanchements ; comment, peu à peu, ce sentiment s'attendrit et s'humanise. La scène ne semble toujours occupée que par un personnage ou deux ; mais déjà, dans les brumes de l'air, sur les sommets des coteaux, la vie se rapproche : après l'arbre, après le chêne, après le lac, voici le chien fidèle ; l'homme n'est pas loin, et la foule accourt. Jocelyn est l'évangéliste sur le seuil du désert, portant en lui le cœur des multitudes.

Je crains les citations de vers dans un travail qui veut glorifier exclusivement la prose et montrer que celle-ci renferme aussi la poésie infaillible. Je ne copierai donc pas les strophes où ce sentiment social grandit et envahit peu à peu la place occupée autrefois par le sentiment de l'amour exclusif, de la jeunesse enivrée.

Je me borne à cette page de la préface de *Jocelyn* qui me paraît significative et qui n'a pas été écrite pour les besoins de

ma thèse. Elle est datée de 1840. L'auteur l'ajoutait à une nouvelle édition, pour agrandir en quelque sorte l'horizon de *Jocelyn*, pour faire entrer plus de larmes, plus d'espérances humaines dans cette histoire. L'orateur politique expliquait son rêve en poésie, comme il mêlait de sa poésie aux discours de la tribune. Il tenait à établir cette solidarité, que je revendique pour lui, de la muse et du drapeau.

Écoutons-le :

Ah ! quand on est, comme moi, dans la confiance de ces multitudes infinies de jeunes âmes qui arrivent jour par jour à la vie active avec cette virginité d'émanation, ces élans de vertu, cette énergie de bons désirs, cette sainteté de volonté, cette sève de passions généreuses dont je suis si souvent le témoin, on ne peut plus se décourager de l'espérance <sup>1</sup> et de la confiance dans l'humanité. Ceux qui accusent leur âge ne le connaissent pas. Le flot qui arrive est plus pur que celui qui s'en va. Ne maudissez pas tant la vie et l'homme !

Il me semble que cette préface d'un livre douloureux est tout simplement un acte de foi. Ce flot pur qui remplace un autre flot, c'est le Progrès. Lamartine pourra douter, nier même, dans des heures d'abattement ; il n'arrivera jamais à se contredire assez pour diminuer l'effet de cette affirmation. M. Pelletan a pris au sérieux la lassitude d'un grand athlète, et il lui a dédié son livre : *Le Monde marche*, pour lui donner le regret des grandes étapes. Scrupules généreux ! mais, tout en rendant hommage aux excellents arguments dont l'œuvre de M. Pelletan est remplie, je crois qu'une réponse plus directe se fût bornée à feuilletter Lamartine, depuis les *Harmonies* jusqu'aux *Girondins*, depuis les *Girondins* jusqu'au silence qui date du 2 décembre 1851.

C'est ce travail que j'accomplis, sans m'occuper, je le répète, des commentaires et des repentirs dont M. de Lamartine, réduit à l'inaction, agite le crépuscule et la solitude de sa retraite. Vienne un retour de lumière et de liberté ; que la tribune soit

1. Si l'on veut constater le progrès qui se faisait alors dans la pensée du poète, qu'on rapproche cette phrase du vers :

Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance !

rendue à l'orateur, et l'on verra s'il dément le progrès, quand il peut le servir !

Lamartine débuta dans la vie politique par la diplomatie, en 1820. Jusque-là, il avait fait des vers, il avait aimé, épanoui sa jeunesse ; et pourtant, sans attacher trop d'importance à des événements que lui-même mentionne seulement comme simples détails biographiques, on peut surprendre, démêler en quelque sorte les premiers symptômes de son action, de sa volonté progressive, dans certains faits qui précédèrent ses débuts politiques. Ce n'est pas encore l'aurore, mais c'est le frissonnement de l'aube, c'est l'éveil du caractère, la floraison, pour ainsi dire, de la conscience.

Tous les libéraux, ou presque tous, ont été sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, plus ou moins faibles pour cette propagande dangereuse de démocratie impériale que fit Napoléon en Europe. M. de Lamartine ne varia jamais dans une répulsion froide, irréconciliable, pour le premier empire et pour l'empereur. Il fut du parti des grands esprits qui devaient renouveler les sources du beau en France, contre Béranger qui chantait la liberté, en goguette avec la gloire. A aucune époque, dans aucune circonstance, Lamartine ne baissa la tête devant l'aigle, et nous verrons de quelles paroles prophétiques il salua l'arrivée du fantôme de Sainte-Hélène. Cette opposition tenace, qui donne un caractère net, pur de tout alliage, au libéralisme de Lamartine, tenait d'abord à son éducation ; plus tard, l'instinct, la prévision des destinées futures de sa patrie la fortifia.

Vers 1813, il s'agissait de le faire entrer, un peu arbitrairement, dans les gardes d'honneur. Le préfet de Mâcon, M. de Roujoux, par égard pour M. de Lamartine père, obtint que le fils, qui n'avait pas vingt ans, serait nommé maire de Milly, avec une dispense d'âge. Au lieu de suivre et d'escorter l'empereur, le jeune magistrat s'occupa des soins de sa petite commune. Il couvrit un puits d'une grosse pierre non taillée, pour que l'eau, rare dans le rocher, n'y fût pas souillée dans les temps pluvieux.

Ce fut, dit M. de Lamartine, mon seul monument d'édilité sur la

terre. Une roue en bois et une corde pour tirer le seau public achevèrent mon ouvrage.

J'aime ce prologue dans l'existence d'un poète qui finira par être l'arbitre de son pays un jour de révolution, et par affirmer toute la prévoyance sociale de son temps dans ses discours et dans ses actes, en concourant à l'abolition de l'échafaud politique, en proclamant l'émancipation des esclaves. Lamartine s'est-il rappelé, en 1848, à l'Hôtel de ville, ce pauvre vieux puits de son village, qui avait été sa première œuvre, et dans lequel il ne voulait pas que l'eau pût croupir ? les bergers de Milly ont-ils été aussi oublieux, aussi ingrats que toute la France, et ceux qui boivent un peu d'eau pure, dans la chaleur accablante du jour, gardent-ils un souvenir reconnaissant de l'homme, de l'ami qui leur a ménagé cette joie ?

En 1815, le jeune Lamartine, garde du corps, se rendait rapidement à Paris pour défendre la royauté menacée par le retour de l'île d'Elbe. A Cosne, dans une auberge, un officier polonais, évidemment parti en vedette pour corrompre les officiers rentrant à Paris, soupa avec lui, et, sans insulter les Bourbons, affecta de dire que leur cause était d'avance perdue et que l'armée tout entière était convenue de se rallier à Bonaparte. Lamartine protesta par fidélité et par honneur contre cette opinion. On se battit au sabre dans le jardin de l'auberge ; l'officier polonais fut blessé et continua sa mission d'embauchage avec un coup de sabre sur le bras.

Cette protestation à main armée contre les Cent-Jours ne sera jamais démentie par une complaisance.

Fuyant en Suisse l'obligation de servir Bonaparte, Lamartine va chercher à Neuchâtel l'abbé Lafond, qui avait noué presque à lui seul la fameuse conspiration de 1813. Ce singulier faiseur de complots accueille d'un air riant le jeune garde du corps, sans même redouter un piège de police. Il lui avoue qu'il n'a ni soldats, ni courtisans, ni armée ; qu'il est seul et que son génie lui suffit pour conspirer la ruine de Napoléon.

Son retour de l'île d'Elbe est une conspiration aussi, dit-il ; elle a réussi, et celle de Malet a échoué : mais, j'espère avoir ma revanche, car je suis né conjuré comme il est né soldat.

On sait bien que ce n'est pas la conspiration de l'abbé Lafond qui a envoyé le vaincu de Waterloo à Sainte-Hélène.

Lamartine retiré en Suisse ne croyait pas au succès durable de l'attentat personnel de Napoléon contre la France : en attendant, ne voulant pas plus se battre pour le César récidiviste que contre les soldats français qui se battaient avec lui, le jeune exilé volontaire occupait ses loisirs à rédiger une longue lettre, un manifeste républicain qu'il adressa au ministre de l'intérieur, Carnot.

Je lui reprochais, dit M. de Lamartine dans ses *Mémoires*, en termes acerbes et cependant empreints d'un reste d'estime et d'espérance, d'avoir accepté du tyran le mandat de renier la République, et de s'allier, lui, le tribun militaire de la terreur, coupable de condescendance envers les lecteurs du comité de salut public, de s'allier avec l'auteur du 18 brumaire.

La lettre parvint-elle jamais à son adresse? M. de Lamartine l'ignore. Il nous suffit qu'elle ait été écrite, pour trouver un lien intéressant entre le royaliste-républicain de 1815 et le fondateur, par raison, de la République de 1848. La même logique n'a cessé d'inspirer, sous le coup de la même émotion, le jeune garde du corps et l'homme d'État.

J'aurais encore bien des épisodes de ces pages de la vingtième année politique à citer, si je voulais scruter dans toutes les manifestations l'instinct qui doit être un jour le génie éloquent et la prévoyance sociale de l'homme d'État. Mais, encore une fois, ce n'est pas la vie de Lamartine que je raconte ; c'est l'orateur que j'explique, c'est sa profession de foi que je commente, en recherchant dans les prémisses de toutes ses œuvres et de tous ses actes le germe fécond d'où la fleur de sa gloire doit s'élanter.

Je ne parlerai donc pas des influences qui contraignirent le jeune poète à débiter par une ode à M. de Bonald, au moment où toute l'énergie, toute l'indignation de son patriotisme le poussait vers l'opposition et voulait l'armer contre la royauté qu'il avait servie sans faiblesse et sans illusion. Je ne dirai rien d'un travail remis à M. Mounier et à M. Decazes sur le rôle que l'an-

cienne noblesse française pouvait avoir à jouer dans le gouvernement à deux chambres. Il y aurait matière, sans doute, à d'ingénieux aperçus dans cet essai d'un néophyte de la liberté, qui, avant de s'acheminer vers la démocratie, but suprême des révolutions modernes, demandait à l'aristocratie de se prêter au mouvement, à l'élasticité des formes nouvelles. Mais, combien de découvertes pareilles n'aurions-nous pas à faire, si nous devions nous arrêter ainsi à chaque pas ! Les preuves abondent : il faut nous en tenir aux plus éclatantes, à celles que leur caractère même rend indiscutables.

Quand, à la veille de 1830, le poète des *Méditations* et des *Harmonies*, reçu à l'Académie française, proclama hautement dans son discours la nécessité et les bienfaits de la charte, il y eut un étonnement général, comme si le traducteur éloquent des émotions religieuses devait être fatalement un membre militant de la congrégation, et comme si le souffle de l'avenir devait agiter toutes les jeunes poitrines, excepté celle-là seulement que la poésie et l'amour ouvraient à tous les vents du ciel !

Après la révolution de juillet, Lamartine, secrétaire d'ambassade en Italie et récemment nommé ministre plénipotentiaire en Grèce, se défit avec noblesse de ses fonctions diplomatiques, et se constitua, non en opposition, ainsi qu'il l'écrivit à M. Molé, mais en indépendance. C'est cette indépendance, gardée scrupuleusement jusqu'au bout de sa carrière, qui le fit accuser successivement par tous les partis, aux passions, aux injustices desquels il refusa l'appui de son éloquence : mais on ne comprendrait pas qu'un homme isolé eût eu cette force qui rallia à la fin tout un pays dans une heure de tourmente, si l'isolement des hommes et des coteries n'avait été en même temps l'union intime avec un principe universel.

Cette union date de 1830. Ce fut alors que Lamartine donna à sa conscience un programme invariable, programme qu'on peut relire aujourd'hui avec lui, sans trouver un reproche d'inconsequence, d'indécision même à lui adresser.

Mais, avant de citer *la profession de foi rationnelle*, je m'arrête à un souvenir que je trouve mentionné plusieurs fois dans les *Mémoires politiques* et qui explique ce que j'ai dit plus haut de



cette admiration d'antipode, si j'ose m'exprimer ainsi, pour les gens trop habiles en politique et en diplomatie. L'instinct loyal admire la duplicité sans la suivre, prenant naïvement, d'ailleurs, l'étonnement pour de l'admiration.

En 1830, Lamartine rencontra à Londres M. de Talleyrand, causa souvent avec lui et revint d'Angleterre très-étonné des grandes choses pratiques qu'il avait vu accomplir par cet homme auquel le génie du scepticisme donnait en quelque sorte la puissance de la foi.

Plus j'ai vécu, dit M. de Lamartine, plus j'ai apprécié cet ami de Mirabeau, qui l'appréciait comme moi, et qui lui laissa en mourant toutes ses grandes vues, moins sa grande parole. M. de Talleyrand n'était au fond que Mirabeau à demi-voix.

Quand l'esprit humain s'élève à ce sublime mépris du vulgaire imbécile, à cette justesse prophétique ou à cette éloquence, non de paroles, mais de pensées, l'esprit supérieur devient presque une vertu, comme il est une puissance; on le regarde de bas en haut et on jouit, si l'on n'est pas envieux de nature, de trouver dans son temps ces supériorités d'intelligence qui sont, malgré quelques faiblesses, des preuves de la prodigalité de la nature et de la hauteur de l'humanité.

Je prends plaisir à citer ce passage des *Mémoires politiques*, non pour donner un aliment à de vaines calomnies, mais pour bien faire saisir le contraste que j'ai indiqué, et pour faire juger une fois de plus la naïveté qui est le fond de cette nature enthousiaste.

Ce n'est pas que je ne trouve, après tout, une certaine analogie entre M. de Talleyrand et celui qui l'admire. Ils ont tous les deux, sans comparer la moralité de leurs moyens, l'amour de la paix érigé en principe et un dédain transcendant pour l'efficacité des formes du pouvoir, quand l'élément à gouverner se modifie. L'homme qui déclarait à la tribune que tout le monde avait plus d'esprit que Voltaire, n'est pas absolument étranger à celui qui n'a surtout agi en 1848, que par l'esprit et par l'âme de tout le monde; aimant tous les deux à manier les hommes, c'est-à-dire les idées, ils ont l'ambition de la puissance, ce qui est une grandeur, et non l'ambition d'une place, ce qui est une

petitesse. L'égoïsme de M. de Talleyrand arrive au même désintéressement vis-à-vis des partis que la suprême impersonnalité de M. de Lamartine.

Ce qui les sépare, c'est la vertu.

Je ne veux pas, dit l'orateur de 1848, honorer dans les autres des versatilités de cœur à l'égard des souverains, que je n'ai pas voulu juger honorables pour moi-même.

Il me souvient qu'un soir M. de Lamartine, dans son salon, faisait à peu près dans les mêmes termes que ceux de ses *Mémoires*, l'éloge de M. de Talleyrand.

— Et la morale, lui demanda-t-on, qu'en dites-vous ?

— La morale ! il n'y touchait pas, répondit en souriant M. de Lamartine ; ce n'était pas son affaire.

Or, la morale est précisément l'affaire de l'homme politique dont j'essaye d'esquisser la vie ; il ramène tout à une question de conscience. Je dirai d'ailleurs qu'il me semble impossible que la diplomatie puisse être distincte désormais de la probité usuelle, de la vertu générale. On agit devant trop de témoins pour agir d'une façon équivoque : tout le monde bat les cartes, les joueurs ne peuvent plus tricher, même pour un bon motif. Les questions sont devenues des principes : on les traite au nom du droit, et non plus seulement au nom de l'intérêt et du salut public.

Je causais souvent avec lui de la crise du monde, dit ailleurs M. de Lamartine à propos de M. de Talleyrand. Il m'engagea à rentrer dans la diplomatie ; je lui opposai mes scrupules. Il les combattit par des raisons d'État ; je les gardai par des raisons d'honneur.

On ne saurait plus heureusement établir la démarcation des deux caractères, des deux consciences : c'est la raison d'État qui parle avant tout au vieux diplomate ; c'est la raison d'honneur qui parle au diplomate de l'avenir.

Je voudrais bien savoir si M. de Talleyrand eût approuvé la résolution avec laquelle M. de Lamartine soutint ses collègues de la commission exécutive devant la chambre. Il eût haussé

les épaules et se fût moqué de son élève, heureusement indocile.

Le procès des ministres et les émeutes de décembre qui éclatèrent à cette occasion fournirent à M. de Lamartine un double prétexte pour manifester ses sentiments ; il fit des vers contre la peine de mort, et il rédigea en prose, au nom de la garde nationale de Mâcon, une adresse à la garde nationale de Paris, que je n'ai vue recueillie nulle part, et que je publie sans doute pour la première fois. On pensera comme moi que cette adresse doit être rapprochée des manifestations auxquelles donnèrent lieu les terribles journées de juin 1848, et l'on sera surpris en outre de retrouver dans un lointain pareil, à propos du drapeau tricolore, comme un pressentiment des paroles éloquentes que Lamartine devait prononcer 18 ans plus tard sur les marches de l'Hôtel de ville.

#### Frères d'armes!

La voix de la France répond par une acclamation unanime aux trois journées de décembre! La garde nationale de Mâcon vous admire et vous remercie!

L'Europe se demandait si vous n'aviez repoussé un joug que pour en accepter un autre;

Si vous n'aviez vaincu pour les lois que pour livrer ces mêmes lois à la merci des factions et des émeutes;

Si quarante années d'épreuves et d'éducation politique ne vous avaient profité ni en liberté, ni en force, ni en modération;

Si le drapeau de vos triomphes n'avait été relevé par la nation que pour être déployé sur les places publiques, et profané dans les déplorables luttes des partis;

Si vos armes n'étaient qu'une parure, vos serments, un jeu, votre charte, un mot, votre liberté, une sédition en permanence, votre révolution consommée, un abîme sans bord et sans fond?

Votre attitude a répondu!

Vous vous êtes armés pour la loi, lors même que la loi pouvait vous sembler amère! Vous avez fait un rempart de vos corps à la justice, à la pitié, à la générosité nationales! On vous demandait le sang de vos ennemis désarmés, vous avez offert le vôtre?

Vos baïonnettes immobiles ont fait reculer l'anarchie; les feux de vos bivouacs ont fait rentrer dans l'ombre le hideux fantôme de 93!

Les factions vous ont éprouvés et ne vous ont pas reconnus! Vous

avez grandi de deux siècles dans une génération. Vous êtes une nation nouvelle! un peuple mûr! des hommes faits! fermes comme des soldats! dévoués comme des citoyens! impassibles comme des magistrats!

Si la fortune vous eût manqué, si l'anarchie vous eût surpris pour un jour, et nous aussi, nous aurions marché pour grossir vos rangs! Un citoyen armé serait sorti de chaque foyer de la France, et les factieux se seraient comptés devant nous!

Vos ennemis sont les nôtres!

Nous ne voulons pas de ce qu'ils veulent! Nous voulons ce que vous voulez vous-mêmes!

Nous ne voulons ni législateurs attroupés, ni gouvernement dans la rue, ni émeutes, ni oppressions, ni réactions politiques!

Nous ne voulons pas de révolutions sans grief, sans but et sans terme!

Nous ne voulons pas que le Courrier de Paris nous apporte tous les trois mois, au lieu de l'énergique et unanime réveil d'un grand peuple, les orageux et imprévoyants caprices de la sédition!

Nous voulons un gouvernement libre, fort et stable!

Libre, pour assurer nos progrès; fort, pour protéger la liberté; stable, pour nous protéger nous-mêmes!

Nous voulons des lois, expression de la volonté et des devoirs de tous!

Nous voulons un roi pour donner l'unité à notre force et un organe immuable à la loi;

Du calme et de l'ordre pour mûrir et développer nos institutions;

De la sécurité pour relever notre crédit, guérir notre commerce, étendre nos industries;

De la légalité pour rassurer tous les intérêts légitimes, toutes les opinions inoffensives;

De la liberté pour nous, pour nos amis, pour nos ennemis mêmes;

Un avenir, enfin!

Tout ce que nous voulons avec vous, vos généreux efforts viennent de l'assurer à la France; reposez-vous.

Si l'Europe, un moment trompée par d'injurieux souvenirs, méconnaissait la France de 1830, et vous demandait vos titres à la liberté, montrez-lui ces trois héroïques journées!

Si elle y répond par un cri de sympathie et d'admiration, respectons-la!

Si elle menace, marchons!!! Un peuple qui a su se vaincre lui-même vaincra le monde!

Cette adresse n'est pas un vague compliment envoyé par la province à Paris; c'est le cri d'un homme qui, la veille encore, embarrassé par des piétés traditionnelles, par des fonctions subies, se retrouve libre au choc de la Révolution, et salue, non pas un gouvernement nouveau, mais un avenir large, lumineux, progressif. A cette heure-là, à ce premier battement de cœur public, Lamartine n'est ni un légitimiste de la veille, ni un courtisan du lendemain, ni un homme d'opposition: c'est le citoyen dans sa signification pure, avec sa bonne volonté, sans illusion pour les hommes et plein d'illusions pour l'humanité.

---

#### IV.

##### LA POLITIQUE RATIONNELLE.

Dans l'hiver de 1831, M. de Lamartine était à Saint-Point, isolé du monde, quand il reçut du directeur de la *Revue européenne* une offre de collaboration que le poète déclina, mais qui l'autorisa du moins à répondre cette lettre devenue la brochure sur *la politique rationnelle*, récemment réimprimée dans les œuvres complètes.

Ce programme a trente-trois ans de date; mais il est encore le programme d'aujourd'hui et celui de demain. Sauf quelques points, éclaircis depuis par nos assemblées parlementaires, il satisfèrait la conscience de la majorité des libéraux; et ceux qui, par des études sociales poussées plus avant, rêvent une transformation profonde, accepteraient avec empressement, je n'en doute pas, ce pis aller de la raison, de la logique, de l'expérience, qui n'est pas tout le progrès, mais qui est bien réellement le progrès, avec l'ordre et la liberté.

Lamartine n'a jamais été infidèle à cette lettre; il la signerait encore: tous ses actes ne sont que les conséquences de ces prémisses, posées avec sincérité, avec une confiance sans enthousiasme, mais sans faiblesse. Tous les discours de l'ora-

teur, tous les manifestes du ministre de la république sont contenus en germe dans cette brochure. J'y montrerai plus encore; on y verra, sans aucun effort d'interprétation de ma part, non-seulement le programme, mais, pour ainsi dire, le mirage des événements futurs. Dix-huit ans d'avance, Lamartine, avec cette infailibilité sibylline que donne un grand cœur, prédisait la révolution de 1848 et le coup d'état aboutissant à l'empire, qui a été la suite, la réaction, de ce mouvement-là. Que me restera-t-il donc à démontrer, quand j'aurai produit cette preuve que tout le monde peut lire, et que personne ne veut voir?

On a accusé les poètes de se désintéresser des choses de ce monde, et par une contradiction singulière, quelque temps après ce manifeste de 1831, un versificateur accusa Lamartine de vouloir s'intéresser aux choses d'ici-bas. En attendant la réponse en vers à Némésis, voici comment le solitaire de Saint-Point répondait en prose au directeur de la *Revue européenne* :

Une voix nous dit que ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques, mais que si l'on ne veut pas être moins qu'un homme, on doit descendre dans l'arène de l'humanité, et combattre et souffrir et mourir, s'il le faut, avec elle et pour elle !

Il y avait dans ces premières lignes un défi aux attaques dont une première candidature de M. de Lamartine avait été l'objet. Le poète, qui a l'appétit des luttes politiques et qui se sent la vocation d'un homme d'État, précisément parce qu'il est poète, relève fièrement le gant qui lui est jeté. Il ne sera pas un des collaborateurs de la Revue qui le sollicite, parce qu'il craint une solidarité qui froisse un peu sa farouche indépendance; mais il proclame son droit individuel à l'action de la tribune et de la place publique. Où sommes-nous? où allons-nous? et que faire? Voilà les trois questions que pose M. de Lamartine.

« Où sommes nous? » Croyez-vous que le sentiment et les souvenirs de piété monarchique empêcheront l'homme d'intelligence et de foi de saluer l'ère nouvelle? Voici ce qu'il déclare :

Nous sommes à une des plus fortes époques que le genre humain ait à franchir pour avancer vers le but de sa destinée divine, à une

époque de rénovation et de transformation *sociale* pareille peut-être à l'époque évangélique.

Parler ainsi du temps présent, ce n'est pas garder l'arrière-pensée de regrets chimériques, de rancunes déplacées.

Où allons-nous? continue M. de Lamartine. La réponse est tout entière dans le fait actuel. Nous allons à une des plus sublimes haltes de l'humanité, à une organisation progressive et complète de l'ordre social sur le principe de la liberté d'action et de l'égalité de droits. Nous entrevoyons pour les enfants de nos enfants un âge de vérité, de raison et de vertu au milieu des âges.

Cette halte sur la terre promise que l'homme politique annonce en 1831, celui-ci n'est-il pas fatalement prédestiné à nous y conduire? Je sais bien qu'en regard de ce tableau, de cette vision, il pose l'alternative d'un gouffre, d'un abîme, si la foi manque, si la fermeté des intentions et la pureté des volontés font défaut.

Mais ce gouffre, il suffit de le voir et d'aspirer à l'idéal accessible à tous, pour l'éviter.

La politique dont les anciens ont fait un mystère, dont les modernes ont fait un art, n'est ni l'un ni l'autre : il n'y a là ni habileté, ni force, ni ruse. A l'époque solennelle du monde, dans l'ampleur vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu!

Laissez donc, s'écrie avec ferveur le prophète du progrès, laissez le scepticisme se complaire dans son impuissance et nier la vérité sociale, pour n'avoir pas la peine de la découvrir ou de la défendre!... En prenant Dieu pour point de départ et pour but, le bien le plus général de l'humanité pour objet, la morale pour flambeau, la conscience pour juge, la liberté pour route, vous ne courez aucun risque de vous égarer.

L'époque moderne ne peut être que l'époque de la liberté; sa mission est d'organiser le droit et l'action de tous, ou la liberté d'une manière véritable et durable.

Après avoir défini la politique sociale, M. de Lamartine en montre l'application, et commence par préciser la mesure

exacte de l'influence exercée sur lui par les souvenirs, par les préjugés monarchiques.

Nous-mêmes, dit-il, à propos du gouvernement de la Restauration, royalistes d'esprit ou de cœur, hommes de logique ou de fidélité, nous ne pouvons que pleurer en silence sur ces ruines dispersées, vénérer et plaindre les augustes victimes d'une irrémédiable erreur, écarter l'insulte des cheveux blancs des vieillards, rappeler le respect et la pitié autour des tombeaux des martyrs, de l'asile pieux des femmes, et ne pas proscrire le pardon et l'espérance de la tête innocente des enfants. Mais, abandonnés à nous-mêmes, par un fait plus fort que nous, nous nous appartenons tout entiers; notre raison n'a plus de liens, notre affection privée ne lutte plus en nous contre notre logique sociale.

Ce langage, parfaitement conforme à ce que répétait M. de Lamartine à la tribune le 24 février, quand il repoussait respectueusement la régence trop fragile de la duchesse d'Orléans, pour demander un gouvernement provisoire qui réservait tout en ne préjugant rien, ce langage de la raison donnait-il bien le droit de reprocher plus tard à celui qui l'a tenu dans les deux circonstances les plus décisives de sa vie, des opinions obstinément légitimistes et monarchiques dont il a fait lui-même un si logique abandon? Confondre la pitié avec la foi, les sentiments imposés de famille avec le choix libre et viril des affections, c'est s'en tenir à la superficie des choses, et, pour Lamartine en particulier, c'est n'avoir pris soin ni de le lire, ni de l'écouter. Indifférent, au point de vue absolu, pour les formes spéciales du pouvoir, M. de Lamartine, dans cette lettre, eût donné la préférence à la forme démocratique, il le dit lui-même, si ce mot de démocratie n'eût paru alors, en 1831, un écho des rumeurs, plutôt que de la voix juste et haute de la Révolution française. Mais il ne laisse aucune obscurité dans sa pensée, et il le dit :

La forme des gouvernements modernes... c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun, c'est la république; mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête république à sa base, monarchie à son sommet.



Est-ce qu'il y a une bien grande différence entre la république royale annoncée en 1831 et la république présidentielle proclamée et fondée en 1848? Ne puis-je pas, sur ce point comme sur tous les autres, montrer d'avance l'opinion formée et invariable de M. de Lamartine?

Qu'on le nomme président ou roi! dit-il à propos du chef de cette république mixte, peu importe; il n'est plus monarque, il n'a plus le pouvoir d'un seul!

Dans un gouvernement rationnel, il ne faut pas de pairie aristocratique et héréditaire. La presse doit être libre.

Elle est la parole même de la société moderne; son silence, c'est la mort de la liberté. L'enseignement! Il sera libre, gratuit et répandu partout. Celui qui donne une vérité à l'esprit du peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir...

L'Église séparée de l'État ne doit plus être un culte exclusif et privilégié. L'élection sera universelle. Mais, en 1831, comme beaucoup d'esprits progressifs, M. de Lamartine voulait l'élection universelle, pour qu'elle fût vraie, et la voulait proportionnelle, pour qu'elle fût juste: il demandait, en un mot, qu'elle eût lieu à plusieurs degrés. Ne trouverait-on pas encore aujourd'hui bien des partisans, parmi les libéraux les moins suspects, de ce suffrage gradué, même, et surtout, après les épreuves que nous avons faites du suffrage universel?

Lamartine expliquait ensuite les conditions du pouvoir auquel il ne reconnaissait des chances de durée que s'il voulait, non s'imposer, mais se laisser discuter. Sorte de compromis entre les aspirations diverses, halte des partis, le gouvernement était un intermédiaire pour une solution cherchée en commun; il n'était pas lui-même un but définitif, une solution suprême.

En 1831, Lamartine laissait entrevoir, il le dit expressément, à cette dynastie nouvelle, le cas où elle devrait se retirer devant « une autre nécessité morale. » Ne dirait-on pas qu'il faisait ainsi ses réserves au nom de la république?

Passant devant nos lois dans cet examen rapide de toutes

les parties qui constituent la société politique, il demandait une réforme complète de notre code de législation criminelle, et réclamait avant toute chose l'abolition de la peine de mort.

Ayons le courage, disait-il, avec une éloquence qui s'essayait déjà, de tenter cette suppression du sang dans nos lois, et de porter, même imprudemment, ce sublime et généreux défi à la Providence, à l'humanité, à l'avenir!

Partisan de la centralisation administrative et exécutive, mais ennemi de la centralisation politique, il veut l'unité dans l'action, mais la diversité féconde, au contraire, dans le travail des esprits; et, après avoir exposé rapidement les principes de son programme rationnel, après avoir formulé d'une façon qui restera immuable, dans un langage toutefois moins net, moins énergique, moins marqué de cette empreinte qui fait de tant de phrases de Lamartine autant de médailles devenues célèbres; après avoir ainsi examiné ses armes avant la lutte, Lamartine, échauffé pour ainsi dire par cette contemplation, s'élève à l'enthousiasme prophétique, à cette merveilleuse intuition de l'avenir qui est son privilège et sa gloire. Il prédit la chute de la dynastie de 1830, il entrevoit la république au bout, avec ses illusions en février, ses déceptions en juin, et, politesse à part (car les augures ne sont pas des courtisans), il ébauche un tableau de coup d'État qui ne passera pas pour un tableau ressemblant, mais qui n'en est pas moins une esquisse curieuse à plus d'un titre.

Je me hâte de citer, pour ne pas laisser naître le soupçon que je puisse mal lire les textes et les faire servir complaisamment aux besoins de mon sujet. On sera confondu comme moi de ces coïncidences, à travers le temps, entre la vision et la réalité, qui passeraient pour des hasards aux yeux du vulgaire et qui sont des phénomènes logiques pour tout homme pénétré des lois justes du génie, de la véritable nature des grands esprits.

Lamartine, en dehors de toute assemblée, regardait la révolution de juillet se refroidir à la surface, sans qu'elle eût répandu sa lave; il s'alarmait des périls, en même temps qu'il rêvait au beau rôle destiné à un révolutionnaire par l'âme, à un mo-

dérateur par l'éducation, par la réflexion, par l'esprit pratique; et impatient de ce rôle qui était dans sa vocation, piétinant pour ainsi dire devant l'inconnu, l'homme qui n'était encore qu'un poète dessinait cette figure qu'on dirait tracée après les grandes scènes de l'hôtel de ville de 1848 :

Faute d'un homme politique, d'un homme complet dans l'intelligence et la vertu, d'un homme résumé sublime et vivant d'un siècle, fort de la force de sa conviction et de celle de son époque, Bonaparte de la parole, ayant l'instinct de la vie sociale et l'éclair de la tribune, comme le héros avait celui de la mort et du champ de bataille; palpitant de foi dans l'avenir, Christophe Colomb de la liberté, capable d'entrevoir l'autre monde politique, de nous convaincre de son existence et de nous y conduire par la persuasion de son éloquence et la domination de son génie! faute de cet homme, l'anarchie peut être là, vile, hideuse, rétrograde, démagogique, sanglante, mais impuissante et courte, car l'anarchie même suppose de la force.

Ce fantôme en pleine lumière, évoqué 17 ans à l'avance, ne semble-t-il pas ouvrir la route au bout de laquelle Lamartine trouvera le marchepied de 1848? Ce Christophe Colomb de la liberté, ce Bonaparte de la tribune, n'est-il pas le précurseur de l'historien des Girondins, de l'homme qui a si héroïquement accepté sa part de responsabilité devant les ruines de la monarchie, devant les colères de la rue?

Voici maintenant, après le tableau de l'aurore, la sombre perspective entrevue de la réaction et des coups d'État nébuleux :

Faute de vertu politique dans le pays, au premier tremblement du pouvoir, à la première bourrasque sur la mer tempêteuse de la liberté, une clameur générale s'élèvera : Retournons en arrière, perdons plutôt tout l'espace déjà parcouru, plions les voiles, regagnons le passé! Le port le plus précaire sera bon. Le premier qui prendra le chapeau étriqué et la redingote grise se croira un Bonaparte, sabrera la civilisation et la liberté des branches à la racine, et dira : « Mon peuple, » jusqu'à ce qu'on en cherche un autre pour mieux parer la servitude. Ce peuple libre n'aime pas assez la liberté; il croit toujours voir le temple de la gloire, avec un héros sur le seuil ouvert pour le recueillir

et le venger d'une nouvelle anarchie. Il se trompe, le héros n'est plus, et la liberté est son seul asile.

Je voudrais que ces dernières paroles fussent isolées et inscrites parmi celles dont la France a besoin de se souvenir à toute heure, soit dans l'ivresse, soit dans le découragement.

On pourrait, de tous les mots que Lamartine a semés dans sa carrière politique et parlementaire, faire un recueil, un *vade mecum* du citoyen, qui montrerait à quel point ce grand orateur à la parole harmonieuse cache de vigueur et de sens, de raison positive, substantielle, sous son éloquence; et de combien d'axiomes vifs, nets, rayonnants comme l'éclair, aigus comme l'acier, il peut enrichir la sagesse des nations, toujours si banqueroutière.

Avant de laisser cette brochure de la *Politique rationnelle*, qui est un engagement signé, un contrat passé entre Lamartine, l'avenir et la liberté, contrat auquel Lamartine, pour sa part, n'a jamais manqué, je dois rectifier, à l'aide d'un passage significatif, l'opinion fautive qui attribue au poète des *Méditations* une religiosité politique très-voisine de l'ultramontanisme. Il s'est exprimé catégoriquement à cet égard.

Par ce règne futur et parfait du christianisme rationnel, je n'entends point, dit-il, ce règne matériel du christianisme, cet empire palpable et universel du principe catholique prédominant de fait sur tous les pouvoirs politiques, asservissant le monde même à la vérité religieuse, et donnant ainsi un démenti à la sublime parole de son auteur.— « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Cette doctrine de politique religieuse réalisée dans des formes sociales, doctrine que quelques hommes de foi et de talent réchauffent en vain aujourd'hui, n'a jamais eu l'assentiment de ma raison; c'est chercher dans un mysticisme couronné, dans une théocratie posthume, dans une aristocratie sacerdotale, un principe et une règle du pouvoir humain qui n'y existeraient pas plus que dans le despotisme ou l'aristocratie politique.

Il me semble que ce passage est décisif. Accuser Lamartine de tendances théocratiques, c'est plus que le méconnaître, c'est le calomnier. Religieux en poésie, il veut être, avant toute chose, rationnel et humain en politique. Jamais homme ne s'appliqua plus sincèrement à réagir, par ses actes de prose,

non contre l'inspiration de ses vers, mais contre les idées fausses que celle-ci paraît suggérer sur la portée pratique de son influence.

Lamartine, à la fin de cette lettre, donnait à la France un adieu fier et provoquant dans sa mélancolie. Il allait partir pour l'Orient, après une première tentative électorale restée infructueuse. L'homme qui se sentait injustement dédaigné parlait de son inutilité, en ajoutant, à propos de ses souhaits pour la fortune de la France :

C'est là le vœu du plus dévoué de ses enfants qui ne la quitte pour un jour que parce qu'elle ne le réclame pas, qu'elle peut rappeler à toute heure, et qui ne se croira libre de ses pensées ou de ses pas, que s'il ne peut les employer mieux pour elle, et la servir ou l'honorer autrement.

Lamartine, sans beaucoup de mérite cette fois, était prophète, en supposant qu'on pourrait le rappeler bientôt. La voix de la patrie vint le chercher aux solitudes. Un vaisseau français, relâchant à Beyrouth, lui apporta la nouvelle de sa nomination de député du Nord. Quelques jours auparavant, il avait perdu sa fille unique. Ce fut avec un cercueil qu'il revint en France; comme si, au moment où la vie parlementaire s'ouvrait devant lui, la destinée eût voulu briser une fois de plus son cœur, pour en extraire tout sentiment d'égoïsme, et comme s'il eût dû fatalement se désintéresser des joies de la famille, pour se dévouer plus complètement à l'apostolat de la vie politique.

---

## V.

### LAMARTINE DÉPUTÉ.

Je sais bien que depuis la première ligne de cette étude je côtoie un grand fossé, un abîme. Il est difficile de se consacrer à l'examen, à l'analyse d'un homme de cette importance histo-

rique, de cette valeur, au moins littéraire, de ce charme incontesté, sans courir le risque de tomber soi-même et tout d'abord dans le piège de la séduction, sans abandonner ses droits à des réserves. On m'accusera de faiblesse pour mon héros, et on me demandera pourquoi, en dépit de mes protestations d'impartialité, je laisse si peu d'espace à la critique. Je répondrai que je ne me défends pas d'une certaine ivresse d'estime, qui n'a que bien rarement l'occasion de nous tenter aujourd'hui. Il se peut que je ne dise que le bien ; mais, pourvu que je prouve tout le bien que j'avance ! Assez de gens se sont voués au dénigrement. C'est, d'ailleurs, encore étudier Lamartine et le peindre, que de céder, en en parlant, à une sorte d'enthousiasme. Jugez-le par la façon dont j'en parle, autant que par mes jugements.

Ceci dit, pour faire excuser une façon d'écrire qui n'est ni de la complaisance, ni de la flatterie, ni même de l'illusion, mais simplement le parti pris d'une exploration exclusive à travers les beaux instincts, j'avouerai sans embarras qu'au point de vue social je trouve dans différentes circonstances de la vie de Lamartine comme un symbolisme touchant, qui m'aide à comprendre, en passant, combien les légendes sont faciles à édifier avec les hommes d'une certaine imagination et d'un certain prestige.

L'Orient joue un grand rôle dans la destinée de Lamartine ; dans la destinée de l'orateur, et non dans celle du poète. Il chante l'Occident en vers ; il ne se sert de la prose pour la première fois que pour raconter, avec la gravité d'un narrateur qui veut être pris à la lettre, les splendeurs du pays de la lumière. L'homme d'avenir va se préparer sur les ruines aux combats pour le progrès et la liberté. Terre merveilleuse que celle de l'Orient, si aride pour les populations qui y vivent, pour les empires qui y végètent et qui y meurent, si féconde pour les voyageurs pâlis et fatigués de l'Europe ! C'est en Orient que l'école romantique cherche des brises nouvelles pour ses moissons futures. Chateaubriand y précède Lamartine ; Victor Hugo, qui n'y va pas, en reçoit néanmoins un écho, et écrit les *Orientales*. Les peintres lui demandent le secret de la couleur, volontairement perdu sous l'école de David. Les musiciens en rapportent des harmonies : tous les aventuriers de l'idée sociale,

les *Saint-Simoniens* entre autres, vont y rêver; et c'est de l'Orient que la critique, attendrie comme la poésie, mélancolique et tendre comme la foi, nous apporte ce livre de la *Vie de Jésus* qui est, en dehors de toute appréciation philosophique, un défi au moins, un appel à la libre controverse.

Je ne parle pas de la question diplomatique d'Orient qui est la grande question du monde, la seule qui survive à toutes les autres et qui puisse entrer en balance avec la question des nationalités.

L'Orient est la pépinière, la serre chaude de l'Europe; c'est de là que tout nous arrive. Lamartine rapporte d'Orient son éloquence. C'est par un discours sur la question d'Orient qu'il débute à la tribune, et, quand il sort brisé de l'étreinte populaire, après 1848, c'est en Orient qu'il va se reposer et rallumer ce dernier flambeau des souvenirs qui veille désormais dans son austère retraite, dans ce vestibule de la véritable gloire et de l'incontestable immortalité.

J'ai dit que Lamartine avait échoué une première fois aux élections. Ce fut pendant la lutte violente à laquelle sa candidature servit de prétexte que les auteurs de la *Némésis*, ces jumeaux de la satire, jetèrent au poète l'inconcevable raillerie, l'insultante dérision de leurs sarcasmes. « Je suis par ma nature tellement impersonnel, que j'admire les coups tout en les ressentant, » dit M. de Lamartine. Il les ressentit assez vivement toutefois pour répondre par des strophes que tout le monde a lues et que je ne veux pas citer.

Lamartine promettait le pardon à ses insulteurs. Ils l'ont mérité. M. Barthélemy, se repentant après 1848 de ses violences de 1830, se lamentait, en vers lamentables, de l'ostracisme dont l'homme d'État exclu de l'Assemblée législative se trouvait l'objet et s'exprimait ainsi :

Qu'on ne s'étonne pas si moi, dont la satire  
Barra deux fois passage à ce roi de la lyre,  
Lorsque de la tribune il tentait les chemins,  
Pour l'y mettre aujourd'hui je roidis les deux mains.  
C'est qu'alors, dans ces temps de secousse incomplète,  
L'arène me semblait indigne de l'athlète;



Je voulais l'empêcher de descendre si bas,  
Le retenir au ciel, loin de nos froids débats,  
Et d'un deuil éternel sauver la poésie.  
Je l'appelle, aujourd'hui que l'heure est mieux choisie,  
Dans une immense arène à mille pieds du sol,  
Dans un champ politique où peut planer son vol,  
Au milieu des éclairs, des foudres, des tempêtes,  
Dans le ciel orageux que cherchent les poètes.  
Je l'appelle; qu'il vienne entre nos bras ouverts,  
Comme s'il descendait de la voûte des airs.

L'amende honorable est complète; je regrette qu'elle ait moins bien inspiré le versificateur que l'injustice primitive: mais le repentir n'est pas une faculté poétique.

Lamartine, deux ans après son premier échec électoral, revenait donc de la ville et de l'oasis de Damas, sur le bord du grand désert de Mésopotamie, quand une lettre de sa sœur vint le rappeler en France.

J'étais campé, dit-il, sous les cèdres de l'Anti-Liban. Je regardais du haut d'un mamelon la longue et large vallée de la Célé-Syrie, au fond de laquelle les rayons du soir frappaient et réverbéraient, comme sur un réflecteur immense, contre le marbre jaune des temples de Balbeck; je voyais de loin un cavalier arabe monter au pas essoufflé de sa jument les rampes rocailleuses qui montaient à mon campement. Arrivé près de moi, il descendit de cheval, fouilla dans sa ceinture, en tira une lettre, la porta à son front en me saluant, et la remit à mon interprète...

Lamartine arriva en France quelques jours avant la session des Chambres.

Il s'agissait de l'enrégimenter. De quelle faction serait-il, le *Tyrtée*? M. Thiers, ministre alors, s'empressa de l'aller voir et de lui représenter dans quel isolement son indépendance rationnelle allait le placer. Il fut juste, habile, éloquent, mais il n'ébranla pas la conviction solide qui reposait sur un instinct: le raisonnement peut entamer le raisonnement; toutes les subtilités sont impuissantes contre l'accomplissement d'une loi de nature.

Lamartine ne pouvait garder son individualité qu'à la condition de demeurer entier et seul. Il n'était pas plus l'homme d'une coterie parlementaire qu'il n'avait été le poète d'un cénacle.

Mes longs voyages, dit-il, dans une préface, m'avaient rendu plus indifférent encore aux divers partis qui divisaient mon pays. J'étais un étranger pour les factions parlementaires; je n'eus pas de peine à m'en isoler. — Où allez-vous vous asseoir dans l'assemblée? me demanda la veille un de mes amis. — Au plafond, lui répondis-je.

Il y a pour l'esprit des mots, pour les reparties, un début nécessaire, comme pour l'éloquence. Lamartine débutait par un mot juste, mais un peu précieux, sur lui-même; plus tard, il saura, en gardant le même relief, donner une mesure exacte à ses empreintes.

Le premier jour de son arrivée, le 4 janvier 1834, Lamartine prononça son premier discours, celui qui commence la série de ses œuvres parlementaires. Ce fut à propos de la discussion de l'adresse et du paragraphe relatif à la question d'Orient.

Lamartine avoue que, dans son impatience de monter à la tribune, de se mesurer corps à corps avec le monstre inconnu, il commit une faute de tactique, et qu'il parla avant d'avoir étudié dans un long silence les conditions de la parole politique, les exigences du milieu nouveau dans lequel son ardeur allait s'exercer. Mais l'étude lui était-elle possible? Ne se fait-il pas illusion, quand il croit qu'une méditation laborieuse eût donné plus de profondeur, plus de portée à sa rhétorique?

J'écris ce mot avec intention. Devant un prodige de génie, les économies d'éloges seraient puériles; nous n'avons pas besoin de tout admirer également, et nous pouvons convenir que l'exorde de son premier discours satisfait avec une candeur parfaite à toutes les exigences d'un bon traité de rhétorique. Capter l'auditoire par l'insinuation, invoquer les maîtres de l'éloquence pour s'en faire un patronage respectueux, telle fut la préoccupation de Lamartine. Voici les premières phrases qui furent très-vraisemblablement manuscrites, du moins apprises d'avance, pour servir, à tout hasard, à la première occasion.

J'aime à les citer, comme les éditeurs des *Méditations* ont pris plaisir à imprimer des vers du grand poète composés au collège. Le talent, quand la conscience y est déjà, ne redoute aucune comparaison humiliante. Il n'est pas sans intérêt de bien préciser le départ; on jugera mieux de toute la route parcourue.

Messieurs, dit Lamartine, en commençant, je ne me proposais pas d'essayer sitôt la parole à cette tribune, toute pleine encore pour vous et pour moi du souvenir et des accents de nos grands hommes politiques; leur voix éteinte y retentit encore à mon esprit, et la mémoire éloquente des de Serres, des Foy, des Lainé, cette mémoire plus vivante sur le théâtre de leurs luttes est bien propre à inspirer une religieuse terreur à ceux que la voix du pays appelle à leur place, mais non jamais à les remplacer. Pénétré plus que personne de ce juste sentiment de timidité et d'impuissance, si je ne dois que passer à cette tribune qui trompe et dévore tant d'espérances, que ce me soit un favorable augure de les avoir salués en passant d'un respect et d'un hommage pour tant de fortes et graves paroles qu'ils ont lancées de cette place même, pour tant d'émotions de patriotisme, de génie et de vertu qui ont fait vibrer nos âmes! Une invocation à leur patriotisme et à leur génie est le premier élan de la pensée chez ceux qui furent dignes de les comprendre, et qui seraient si fiers de les imiter.

N'est-ce pas là un début classique? Un point intéressant de ce discours qui lui assigne un rôle d'éclaireur, qui le pose au commencement de la route, comme une lumière que Lamartine ne soufflera et ne reniera jamais, c'est la déclaration, la profession de foi rapide faite en passant par l'orateur. Il a hâte de préciser ses convictions, d'affirmer en lui le citoyen. Il ne répudie pas ses pitiés, ses piétés légitimistes, mais il fait distinctement entendre qu'il ne vient pas relever au nom d'une opposition systématique le drapeau, blanc comme un linceul, qui a été abattu en 1830. Ce passage mérite d'être noté. A son premier mot dans la Chambre, l'écrivain de la politique rationnelle se proclame un homme social :

Cependant, Messieurs, comme homme de convictions sociales bien plus que comme homme de parti, il est une autre question que j'aurais voulu toucher d'abord, si mes paroles ne vous étaient pas sus-

pectes, si vous ne voyiez pas en moi, peut-être, un ami trop prévenu pour de nobles infortunes! je veux parler de cette phrase de l'adresse qui sollicite des mesures de rigueur dans les départements de la Vendée.

Ce discours ne fut ni applaudi, ni dédaigné. On l'écouta avec une certaine curiosité pour la voix, le geste et le talent oratoire du poète ; mais on ne s'y arrêta pas, pour le discuter.

Celui qui suivit, le lendemain, sur la même question a plus d'importance. Lamartine, dans ses Mémoires, y revient pour exprimer un loyal repentir.

Je venais de parcourir pendant deux ans, dit-il, le monde oriental ; je devais être attendu, écouté, prépondérant dans une discussion de ce genre. Je fis le sacrifice de ma conscience à ma popularité ; je songeai à paraître hardi et neuf, plus qu'à rester sincère et honnête. Je proclamai je ne sais quel prétendu droit de civilisation, comme un droit absolu d'attenter aux nationalités établies, sans en rendre compte ni à Dieu, ni aux hommes, en sorte qu'il suffirait à un peuple de se croire plus ou moins civilisé que ses voisins pour leur déclarer la guerre et pour les balayer de leur place sur le globe... Rien n'était au fond plus coupable et plus immoral que ce prétendu droit d'expropriation des Ottomans... Ce discours fut fort applaudi par les légitimistes ;... mais, tout en le prononçant, j'en sentis la faiblesse, je rougissais de mon succès de mauvais aloi.

Il est impossible de condamner avec plus de netteté la petite complaisance d'un orateur qui débute pour un parti dont il n'est plus guère, dont il n'est pas, mais qui lui inspire l'hommage d'un dernier respect.

Ce discours, d'ailleurs, à ne le juger qu'au point de vue littéraire, a de fort belles parties. La description de l'empire ottoman semble une continuation du livre *le Voyage en Orient*. Le poète, qui n'a pas encore fait une fusion complète avec l'orateur parlementaire, s'en éloigne du moins par des hors-d'œuvre pleins de grandeur, de lumière ; et si l'on ne peut qu'approuver les réserves faites par Lamartine, au point de vue de la saine politique, il faut applaudir sans restriction les magnifiques développements donnés à ce panorama, qu'un pinceau plein de soleil trace à grands traits. Je dois ajouter, malgré

tout, que si Lamartine faisait un peu trop les affaires de la Russie, en consentant à une immolation de la Turquie, il était cependant dans la voie, si féconde depuis en congrès européens, quand il voulait qu'aucune puissance n'intervînt isolément dans les affaires d'Orient. Sur ce point là, il voyait juste et obéissait à une inspiration logique.

La discussion sur la loi contre les associations va permettre enfin à Lamartine d'affirmer son sentiment social, et de liquider, en quelque sorte, une fois pour toutes, à la face du pays, son passé légitimiste, carliste, comme on disait alors. Cette date est mémorable à tous les points de vue, et je veux m'y arrêter un instant.

On sait dans quelles circonstances, après des rassemblements qui avaient agité la capitale, dans les journées des 24, 25 et 26 février 1834, le ministère, renvoyant la responsabilité de ces troubles aux sociétés politiques, proposa une loi contre les associations. Ces sortes de lois, improvisées dans la peur, offertes comme une arme à la réaction en éveil, sont toujours fatales ; elles sont des germes de guerre civile enfermés par l'intolérance dans les veines du pays. La dissolution violente des ateliers nationaux en 1848, exigée imprudemment par M. de Falloux et ses amis, amenait ces effroyables journées de juin que les ateliers nationaux seuls n'eussent jamais fomentées. Les lois votées à Paris contre les associations en 1834 devaient retentir comme une menace, comme un défi, dans les échos de la ville de Lyon révoltée. Il y a toujours du sang répandu derrière ces lois apportées par la haine ; et les massacres de la rue Transnonain sont le dernier épilogue de ce drame commencé à la Chambre.

L'opposition présenta divers amendements. MM. Berryer et Odilon Barrot les défendirent. M. Thiers les combattit au nom du ministère, faisant comprendre que l'arbitraire était une condition de salut pour le gouvernement, et que les sociétés armées n'attendaient qu'un signal pour marcher. Cet argument, qui fit une impression profonde sur la majorité, était précisément la condamnation de la loi, mais aussi la condamnation du régime. Quand un pouvoir n'a plus d'autres ressources que la violence, l'instinct véritablement conservateur est de le laisser

tomber. Ce qu'il gagne en durée par des victoires de la rue ne profite guère à sa gloire, ne lui garantit pas l'avenir et affaiblit la moralité, la dignité de la soumission dans le pays. Cette discussion pleine d'orages fit jaillir de la conscience des cris superbes qui ont retenti pendant quatorze ans dans l'air chargé d'électricité, au-dessus de la monarchie de juillet.

M. Glais-Bizoin, l'honnête et intrépide défenseur de la liberté, qui commençait déjà cette opposition dont il n'est pas lassé, après tant de révolutions et de réactions, c'est-à-dire après tant de déceptions, M. Glais-Bizoin, qui trouvait peut-être déjà un président spirituel pour le railler de son patriotisme, eut les honneurs du rappel à l'ordre. M. Berryer s'écria avec ce rayonnement du visage et cet éclat de la voix qui mettent le bruit et la lumière de la foudre dans une discussion : « Il est quelque chose de plus hideux que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies. »

Enfin, M. Pagès (de l'Ariège), fit entendre la protestation suivante qui flétrit la loi des associations, et qui restera comme le modèle des revendications révolutionnaires de la conscience, quand celle-ci est outragée par une majorité intolérante :

Si un Français, homme de bien, veut l'association pour propager et affermir le christianisme, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi ; si un Français, homme de bien, veut une plus grande diffusion des lumières qui préparent la moralité de l'avenir et le bonheur de l'humanité, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi. Esclave de toutes les lois justes, ennemi de toutes les lois iniques, entre les persécuteurs et les victimes, je ne balancerai jamais. Je ne connais pas de pouvoir humain qui puisse me faire apostasier Dieu, l'humanité, la France. Pour obéir à ma conscience, je désobéirai à votre loi.

Parmi ces oppositions éloquentes, M. de Lamartine revendiqua sa place, non qu'il fût l'adversaire de la loi : il la votait, mais à la condition qu'elle fût exclusivement temporaire, et que le ministère, en la réclamant, s'engageât à présenter dans un prochain délai, non plus seulement une loi de suppression, mais une loi organisatrice du droit d'association. C'était, tout en accordant l'arme demandée, donner une si terrible respon-

sabilité à celui qui la demandait, que celui-ci ne devait s'en servir qu'en jurant de la briser tout aussitôt.

M. de Lamartine comprit que l'occasion était venue d'affirmer sa foi, ou plutôt il ne fit aucun calcul, et, emporté par le souffle orageux qui remuait l'assemblée, il s'éleva au-dessus des tempêtes, dans les saines régions du droit pur, de la vérité sociale, de la liberté et de la fraternité.

On avait parlé du parti légitimiste en termes méprisants. Lui qui n'était plus légitimiste que par la piété des souvenirs, lui qui allait, dans ce même discours, saluer la démocratie, releva fièrement le gant jeté par des apostats. Il parla des hommes qui avaient respiré pendant quinze ans l'air de la Restauration; qui avaient servi ce pouvoir revenu en France avec des institutions libres; qui avaient déploré sa chute, mais qui, le lendemain de la révolution, appelés à la tâche commune, n'avaient ni dans la garde nationale, ni dans les collèges électoraux, ni dans l'armée, ni dans les conseils municipaux, ni dans le gouvernement, refusé leur part de services, sacrifiant tout, excepté des regrets inoffensifs et des souvenirs respectables renfermés dans l'inviolabilité du cœur.

Si c'est là, dit M. de Lamartine, ce que vous entendez par carliste, j'en suis, Messieurs, et je ne m'en excuse ni ne m'en honore. Ce n'est pas une faute, ce n'est pas un mérite; c'est l'instinct d'un sentiment qui se respecte lui-même, en respectant son passé.

Après cette revendication dont la Chambre fut émue, M. de Lamartine aborde la loi et la juge avec tristesse. C'est alors que, le passé salué, il entr'ouve l'avenir; c'est alors qu'il traduit en aspirations précises les sentiments dont la *Profession de foi rationnelle* étaient remplis, et que, tout en accordant au pouvoir l'appui sollicité, il pose des conditions que le pouvoir ne tiendra pas, mais auxquelles il ne saurait manquer, sans tomber. Je voudrais savoir quel homme de progrès, quel démocrate, quel républicain ne signerait le passage suivant, et je crois qu'aujourd'hui encore, le lendemain même de cette loi en faveur des coalitions, il aurait une actualité pratique.

Vous nous montrez dix mille Catilinas, dans la capitale seule, tou-



jours prêts à faire irruption dans la société; et vous ne cherchez à ces plaies profondes du corps social d'autres remèdes que des lois d'urgence! La société se désorganise; une loi contre les attroupe-ments! L'esprit public s'altère, se corrompt; une loi sur la presse! Soixante mille ouvriers s'emparent de Lyon et dévoilent l'horrible volcan sur lequel l'industrie repose; une loi sur les coalitions! L'esprit d'une jeunesse ardente et sans emploi de ses forces surabondantes rêve la république, l'anarchie, le désordre; une loi contre l'association! Mais, des lois pour vivifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, pour occuper et satisfaire cet excès de forces qui tourmente la population et la jeunesse française; des lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain? Point.

En disant que Lamartine ne consentait à cette loi d'exception qu'exceptionnellement, je n'étends pas les termes d'un discours essentiellement démocratique, je cite les mots :

Je ne donnerai donc qu'un vote d'urgence, qu'un vote conditionnel à la loi, et encore demanderai-je que la surveillance de la haute police soit effacé de l'article 3; ce serait créer une inquisition politique à *temps*; ce serait légitimer un ostracisme quotidien.

Dernièrement, à propos de la loi sur les coalitions, cet article néfaste de la surveillance a été remis en question. Le jeune précurseur du tiers-parti, qui n'en a pas été suffisamment effrayé, M. Émile Ollivier, aurait pu se rappeler les craintes prophétiques de Lamartine sur ce malencontreux paragraphe.

Lamartine ne voulait pas non plus d'une juridiction spéciale et revendiquait les droits du jury.

Le jury peut être faible quelquefois, mais il n'est jamais complice; il peut manquer aux caprices, aux passions du pouvoir du moment, il ne manquera jamais aux vrais périls de la patrie; et d'ailleurs, je ne pense pas que nous puissions faire un hommage à la Chambre des pairs d'une attribution exceptionnelle, et que nous relevions la considération qui lui appartient, en faisant du premier corps politique de l'État la cour prévôtale des délits de l'association.

Après avoir ainsi limité de son mieux la portée du vote, Lamartine faisait avec une effusion de cœur touchante l'éloge de cette population lyonnaise représentée comme une armée

aux ordres des factions, et dont le fantôme épouvantait jusqu'à Paris les pâles législateurs de la compression. Il terminait par cet appel à la science sociale :

Ayons d'autres conciliateurs que nos soldats, d'autres arguments que nos baïonnettes; cherchons les causes, trouvons les remèdes à ces maux, à ces erreurs et à nos périls!

Ce discours causa un profond étonnement. Je trouve dans le quatrième volume de l'*Histoire de dix ans* la preuve de cette émotion. M. Louis Blanc, frappé de cette attitude nouvelle de Lamartine, l'explique par l'évolution d'un grand génie, c'est-à-dire d'un grand cœur, vers la démocratie. Il rend justice sur ce point à l'orateur, et s'il ne pénètre pas jusqu'au sanctuaire, jusqu'au foyer intérieur de cette conscience que les événements de 1848 mettront à nu, s'il redoute, à cause de sa magnanimité dans l'erreur, de son intrépidité dans le changement, l'indécision de Lamartine, comme chef de parti, il salue du moins en lui, avec une pénétration heureuse, justifiée par les faits, l'homme de progrès que j'essaye de venger.

Il est une gloire, dit-il, qui appartient sans contestation à M. de Lamartine. A une époque où beaucoup de républicains en étaient encore à renfermer le salut du peuple dans la substitution d'un consul à un roi, lui, légitimiste, converti de la veille, il annonçait déjà la réforme sociale. Les anciens, nul ne l'ignore, avaient décoré les poètes du nom de *vales*, qui signifie prophète. M. de Lamartine fut donc un poète dans la plus noble acception du mot. Car, un jour, secouant avec courage les préjugés d'une moitié de sa vie, et déserteur du pouvoir, c'est-à-dire de la force, il devait tenir les hommes attentifs au bruit de son illustre défection, et montrer la route lumineuse qui s'ouvrira devant les générations à venir.

J'aurais quelques petites corrections à apporter à cet éloge, non pour le diminuer, mais pour mieux en accuser la portée : Lamartine n'a pas eu à secouer bien fort les préjugés de sa vie. Nous avons vu qu'il n'y tenait pas au delà de la piété du souvenir, et s'il a résolûment attaqué plus tard la monarchie de juillet, ce n'était pas qu'il fût infidèle à la religion du pouvoir; il a toujours gardé, et il garde encore, un peu trop peut-

être, le sentiment de la force, mais de la force intelligente ; aujourd'hui comme en 1834, il accorde beaucoup à la nécessité de vivre, subordonnant parfois, non la justice et la morale, mais la liberté à ce droit de vie ; comme si la justice et la morale ne subissaient pas une atteinte quand la liberté se résigne.

Il n'est donc pas tout à fait exact de croire que le grand orateur puisse devenir jamais un ennemi du principe d'autorité. M. Louis Blanc explique d'ailleurs ingénieusement, à sa manière, comment M. de Lamartine, chef de révolution, ne pouvait pas être chef de parti.

Être chef d'un parti, c'est en dépendre à l'excès. Et lorsque le commandement n'est plus qu'une forme hautaine de l'obéissance, il y faut une abnégation de soi, de ses pensées, et quelquefois un servilisme d'ambition, dont les hommes d'inspiration sont incapables.

Lamartine est, en effet, je l'ai prouvé, incapable de cette ambition servile qui fait que le chef n'est, à un moment donné, que le dernier combattant à la queue d'une tourbe qui l'entraîne. Ce n'est pas, en vérité, la peine de comprendre mieux que les autres, de voir plus loin, de porter en soi la conviction d'une vérité supérieure, si c'est pour éteindre cette colonne de feu au premier tumulte de ceux qui la méconnaissent. Rester seul dans certains cas, c'est être encore le chef de quelque chose de puissant ; c'est commander à la réserve invincible de l'avenir, aux légions de ceux qui viendront réparer les torts de l'injustice et les dommages de l'ingratitude. Caïon, debout dans une foule agenouillée, garde son commandement ; il perd les compagnons lâches du présent, mais il défie les vaillants de la postérité. Être le chef d'une intrigue, cela oblige peut-être à obéir pour durer ; être le chef d'un progrès, cela impose une roideur qui veut être brisée, pour laisser des jalons sur place, mais qui ne se soumet pas sans trahir son but et sans perdre toute sa force.

Le témoignage de Louis Blanc, qui se retournera, à tort selon moi, contre Lamartine, après les événements de 1848, est bien puissant et moins suspect dans le livre que je cite ; et à l'heure où je l'invoque, il démontre ainsi que je le disais,

l'aurore de ce mouvement démocratique qui devait, en passant par l'*Histoire des Girondins*, aboutir au rôle joué le 24 février : il prouve en même temps l'influence que commençait, dès son troisième discours, à exercer Lamartine.

La question de la dette américaine, une proposition du général Bertrand, relative aux légionnaires de l'île d'Elbe, l'Algérie, le budget de l'instruction publique, les crédits additionnels et un amendement pour l'abolition de la peine de mort, amenèrent encore M. de Lamartine à la tribune dans cette première session de 1834 ; et, chaque fois qu'il prit la parole, ce fut pour affirmer les principes d'honneur et de loyauté qui veulent que la France paye fièrement ses dettes, qu'elle refuse une prime à la défection, qu'elle garde ses conquêtes, et qu'elle émousse ses baïonnettes sur le seuil des maisons d'école, le lendemain même d'une répression sanglante et d'une victoire cruelle sur l'anarchie.

Lamartine avait débuté avec éclat sans flatter aucun parti. Il était naturel qu'il rencontrât tout d'abord la calomnie. L'estime est, en politique, un fruit tardif, qu'on ne cueille qu'après la gloire et souvent qu'après le mépris. Les habitudes routinières étaient contrariées par cet homme qui parlait du haut de sa conscience, et non pas du haut d'un trépidé vendu ou prêté par une faction. Son indépendance paraissait aux tacticiens parlementaires une faute, presque un scandale ; mais le public, la foule, l'acteur tumultueux du grand drame qui se joue à l'heure des révolutions, celui qui entre en scène, quand les petites coteries se retirent, celui-là commençait à applaudir Lamartine, à amasser ce trésor de considération et d'enthousiasme qui a été dépensé, mais non entièrement épuisé, en 1848, et que je veux déterrer aujourd'hui.

La session de 1834 close le 24 mai, la Chambre des députés fut dissoute le lendemain, et les collèges électoraux convoqués le 21 juin. M. de Lamartine, élu dans le Nord et dans le département de Saône-et-Loire, opta pour Bergues. Il avait, dans une énergique profession de foi, distribuée la veille du scrutin, expliqué sa politique, et, résumant toutes les calomnies dont il était l'objet dans ce reproche de n'être pas un homme de juillet, il terminait son appel aux électeurs par cette déclaration :

Je ne veux être, je ne suis ni un homme de Juillet, ni un homme de 1815, ni un homme de 1830, mais un homme de toutes les dates progressives et de tous les systèmes utiles à son pays!

Combien de fois l'orateur sincère ne sera-t-il pas obligé de renouveler cette déclaration! Tant il est vrai que la logique et la droiture semblent toujours des paradoxes à déchiffrer, dans une société qui vit encore de vieilles formules et de diplomaties surannées!

A l'ouverture de la session de 1835, M. de Lamartine débuta par un de ces discours qui jaillissent le mieux de cette âme ouverte à toutes les générosités. Il parla de l'amnistie avec une élévation de pensées qui, détruisant les misérables subterfuges d'un pouvoir, honteux mais impatient de sévir, allait chercher derrière des allocations de crédits l'intention secrète et fatale du système. La loi contre les associations avait été une première faute; le refus de l'amnistie en fut une seconde. Après le manque de confiance dans la liberté, le défaut de grandeur dans la victoire devait continuer aux yeux du pays cette diminution de l'estime qui aboutira fatalement à la révolution du mépris.

Le ministre de l'intérieur, M. Thiers, demandait des fonds pour la construction d'une salle définitive des séances de la Chambre des pairs : c'était demander indirectement un prétoire pour juger, après le procès d'avril, tous ceux qui seraient tentés d'armer les impatiences du pays. Lamartine dégagea la question d'humanité de la question de chiffres; il adjura la Chambre nouvelle de se prononcer par un refus contre la rigueur cachée que réclamait le ministère.

Il commençait par s'étonner que la première inspiration du pouvoir victorieux ne fût pas l'apaisement. Amnistier, c'est désarmer; et, ouvrant les perspectives idéales de cette nouvelle Chambre des pairs que l'on voulait construire, Lamartine l'emplissait, pour ainsi dire, du bruit des fers et des verrous, des voix accusatrices, vengeresses, gémissantes, des juges, des géoliers et des victimes, et se demandait si c'était là de la civilisation, de la morale, de la politique. Ce n'était pas le procès de la sédition qui allait commencer, c'était le procès du régime et la condamnation de sa moralité.

Supposez, s'écrivait Lamartine au milieu des interruptions, des clameurs de la majorité et des ministres, supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs nous eussions été les vaincus! supposez les partis armés, que les Vendéens, que les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales; nous eussions vu des victimes, peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritable procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires. Eh bien! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus! Leur défaite, c'est leur jugement; que ce soit aussi leur seul supplice!

J'aime à noter dans ce beau discours certains passages, non pas les plus éloquents, mais ceux qui éclairent le mieux, en même temps que la situation présente de l'orateur, la position future qu'il prendra à la tête de la France, entre tous les partis. Passant en revue les diverses catégories d'insurgés, c'est-à-dire de vaincus, les Vendéens ou royalistes, les républicains, les prisonniers de Ham, Lamartine, après avoir rendu hommage à la fidélité traditionnelle, au dévouement chevaleresque pour les souvenirs, s'exprime ainsi :

Les républicains, qu'on vient de nous représenter comme des fanatiques incorrigibles, sont, pour le plus grand nombre, des jeunes gens chez qui le républicanisme n'est qu'une fougue de logique.

La logique! voilà un mot excellent pour définir un parti qui semblait alors une utopie. C'est la logique fougueuse qui faisait les barricades de Saint-Merry; c'est la logique enthousiaste qui proclamait un gouvernement provisoire au 24 février 1848. Lamartine, homme d'autorité, de pacification, d'ordre en toutes choses, ne manquera jamais, par une sérénité de jugement qui domine la crainte, non de justifier, mais d'expliquer tous les soulèvements précurseurs. L'homme qui a écrit la *Politique rationnelle*, et qui sera le modérateur du mouvement logique de 1848, ne faiblira jamais, je ne cesserai de le répéter, dans ce programme invariable qui s'agrandit et se complète à chaque pas nouveau, sans toucher aux principes.

Est-ce un réactionnaire, pour me servir des mots familiers au langage de l'ingratitude, l'orateur qui montre la logique

de ces mises en demeure insurrectionnelles? Est-ce, d'un autre côté, un perturbateur quand même, un Érostrate implacable, celui qui parle ainsi aux majorités aveugles :

Les républicains, Messieurs! vous avez un moyen sûr de les vaincre, et vous n'en avez qu'un. Prenez d'avance leurs positions, devancez-les, donnez au pays ce qu'ils lui promettent. Par votre système d'immobilité, c'est vous qui feriez des républicains; une opinion n'est forte que des droits qu'on lui refuse, et non pas de ceux qu'on lui accorde.

Je renvoie, pour tous les détails, à ce discours qu'il faudrait citer en entier, et qu'on trouvera plus loin à sa place : je veux cependant extraire encore deux passages qui ont leur signification.

Et ne pouvons-nous pas craindre aussi nous-mêmes qu'une voix s'élève du sein des ruines de cette malheureuse cité (Lyon), et ne crie que si les crimes de l'agression ont besoin d'amnistie les malheurs, les excès de la lutte ont besoin aussi d'être oubliés? Oui, Messieurs, nous avons tous besoin d'amnistie, et c'est pourquoi nous la devons tous!

Et comme on lui reprochait, avec l'obstination de la platitude, de n'être qu'un homme d'État sentimental, un poète, et de faire de la politique idéale, Lamartine disait :

Nous ne rêvons pas une humanité idéale, mais une humanité progressive; mais, c'est vous, hommes d'État d'un seul système, qui ne prenez pas l'homme tout entier, qui vous privez volontairement de la meilleure partie de lui-même.

Et, avant de donner son vote, l'orateur s'écriait, au frémissement et aux applaudissements des extrémités :

Je vote contre la loi, parceque je ne veux pas que ce fatal procès coûte un centime de plus aux contribuables. Ils ont payé pour l'administration, pour la police, pour l'armée, pour la garde nationale; ils ont payé de leurs deniers et de leur sang; ils ne veulent pas payer de leurs sentiments et de leur honneur. Je vote contre la loi, parce que

je voudrais rendre le procès impossible. Je vote contre la loi, parce que je veux la seule loi de justice et de politique, l'amnistie!

Ce discours prononcé aux heures les plus sombres, quand le pavé des rues était mal essuyé, emprunte à ces circonstances mêmes un surcroît d'humanité, de grandeur. Le beau mérite d'être miséricordieux et juste, quand la miséricorde est superflue, quand la justice ne coûte aucun effort! L'amnistie ne fut pas proclamée : la voix de Lamartine se perdit dans le tumulte de ces forcenés qu'on appelle des conservateurs, comme les Furies sont appelées les Euménides.

Je n'ai pas l'intention de suivre, discours par discours, Lamartine dans le travail de chaque session. Il me suffit de m'arrêter aux harangues qui sont pour ainsi dire des étapes, et de confronter à chaque fois les titres laissés dans le passé, les gages promis à l'avenir avec les paroles du présent, pour contrôler la prévoyance, la logique de l'homme d'État et pour m'assurer qu'il ne dévie pas, qu'il n'a pas même la tentation de dévier.

Je ne dirai donc rien d'un discours sur les caisses d'épargne, de quelques paroles à propos d'une pétition de M. Alexis Monteil contre le duel, d'un discours sur la responsabilité ministérielle; et je passerais également sous silence la discussion engagée à propos du traité avec les États-Unis, si je ne voulais souligner à l'attention du lecteur quelques lignes patriotiques destinées à montrer qu'il n'est pas indispensable d'adorer la colonne, pour être jaloux de l'honneur de la France. Ce qu'on appelle chauvinisme n'est pas le privilège d'une opinion, et on peut détester toutes les guerres de l'Empire, sans être disposé pourtant à faire bon marché du drapeau. Il semble que la politique sociale, que la diplomatie de conscience soit une politique peureuse avant tout et pacifique, jusqu'au renoncement de toute dignité. C'est là une calomnie.

La Chambre des députés avait refusé, dans une session précédente, de ratifier le traité par lequel le gouvernement se reconnaissait débiteur des États-Unis pour une somme de 25 millions. Le président Jackson s'était permis un message offensant et injurieux pour la France. Le gouvernement français, en acceptant la dette, subordonnait toutefois la ratification du traité



à une sorte d'amende honorable du gouvernement américain. Ceux qui voulaient avant toute chose que la France payât ce qu'elle devait, sans se croire déchargée de ses obligations par une injure, étaient accusés de faiblesse, de pusillanimité. Voici comment Lamartine releva cette accusation :

Messieurs, j'ai partagé l'indignation commune soulevée par les paroles brutales du président de la république américaine. Toute mesure, toute offense de l'Amérique envers nous a quelque chose qui flétrit l'âme, quelque chose qui tient du parricide; mais j'avoue que je n'ai jamais sérieusement pensé qu'on pût soupçonner mon pays de lâcheté pour le mépris magnanime qu'il devait à ces paroles. On nous parle du drapeau français traîné par nous à l'autel de la peur! Et où est l'autel? où est la peur? Accuser la France de peur est la dernière insulte qui restait à dire à ce pays si souvent, si vainement insulté par tous les partis! Peur, nous! et de quoi? D'un mot grossier, d'un coup de canon tiré sur l'Atlantique et dont la France n'entendra pas même l'écho! Ah! Messieurs, respectez en nous, respectez dans vos adversaires ce caractère français qui ne souffre pas une telle imputation! Soyez sérieux, si vous voulez convaincre.

Cette protestation de Lamartine donne à son discours un accent plus fier que s'il avait imité le refus hautain d'une partie de l'opposition. Il faut avouer, d'ailleurs, que les meilleurs esprits étaient divisés sur cette question. Elle n'eût été douteuse pour personne, si l'attitude du gouvernement français avait été aux États-Unis, dans les rapports diplomatiques, ce qu'elle était en France devant l'opposition. Ici, on parlait de poser des conditions au remboursement; là-bas, on faisait dire au président Jackson qu'il serait remboursé, ce qui était l'essentiel, et qu'il n'avait pas à s'inquiéter d'une petite comédie parlementaire jouée par la majorité et pour le pays. Lamartine s'élevait au-dessus de ces intrigues; mais l'opposition, qui les devinait, ne voulait pas s'en rendre complice, et, en refusant le paiement de la dette, espérait pousser le pouvoir à l'héroïsme. Mais la fierté est une vertu innée qui ne se conseille et surtout qui ne se donne pas.

Que Lamartine ait prononcé quelque temps après un admirable discours sur l'esclavage, cela ne saurait étonner personne.

L'abolition de l'esclavage est une de ces questions d'humanité, de philosophie sociale, qui touche trop au sentiment, pour ne pas sembler à tout le monde de la compétence d'un poète : je ne citerai donc rien de cette belle harangue, modèle absolu de style et d'élévation de pensée. Je cherche tous les indices, tous les fils qui, dans des discussions en apparence plus pratiques, rattachent Lamartine à la démocratie et le rendent étroitement solidaire du progrès.

Dans un discours sur la liberté de commerce, par exemple, prononcé plus tard, il voudra avec fermeté la conséquence des principes de 1789, appliqués à l'industrie. Il voudra que les besoins des masses, s'imposant à l'économie sociale; renversent les privilèges industriels et abaissent les frontières du fisc entre les peuples, de même que l'émancipation des classes a supprimé l'inégalité féodale et créé la solidarité des nations; et, comme on raillait l'enthousiasme, le fanatisme des partisans de la liberté politique, Lamartine répondra :

Oui, nous sommes des fanatiques de vérité, des perturbateurs de monopole, des révolutionnaires de législations arriérées; oui, l'œuvre que nos pères de 89 ont glorieusement tentée et accomplie dans l'ordre politique, la réforme morale, nous avons la volonté, nous avons le courage, nous aurons la persévérance de l'accomplir dans l'ordre matériel.

Qu'aurait-on à ajouter à ce langage, pour qu'il semblât digne d'un socialiste plus incontestable, d'un démocrate plus incontesté?

La discussion, commencée le 13 août 1835, au sujet de ces lois terribles sur la presse, que le changement de perspective fait regarder aujourd'hui comme des lois presque douces, fut un merveilleux terrain pour l'éloquence et la dialectique de M. de Lamartine. Le poète, l'écrivain, l'homme social, combattit de toutes ses forces, de toute son âme, ces empiétements sur le domaine inviolable de la pensée. Pauvre domaine! il a subi, alors et depuis, de fréquentes invasions. Ces lois de septembre, je ne demande pas qu'on nous les rende, puisque nous les avons, mais je voudrais bien qu'on les diminuât au moins de

tous les accessoires qui les ont compliquées et rendues plus lourdes.

L'attentat de Fieschi avait été le prétexte de ces propositions. Toutes les fois qu'un crime est commis par le fanatisme, c'est-à-dire par l'ignorance, les pouvoirs s'en prennent invariablement à l'idée, à l'intelligence, c'est-à-dire à la seule chose qui pourrait paralyser les instincts mauvais et désarmer les passions de la rue.

Après l'attentat de Louvel, les royalistes n'ont-ils pas dit que le duc de Berry avait été assassiné par une idée libérale? Or, je voudrais bien savoir ce qu'il y avait de libéralisme dans le cœur de ce bonapartiste obtus et farouche qui avait entrepris l'immolation de la dynastie! A peine la fumée de la machine infernale se fut-elle dissipée, que Louis-Philippe, dans une proclamation, disait à la France : « Mon gouvernement connaît ses devoirs, il saura les remplir; » et que M. Thiers, je suis fâché de le constater, ordonnait des perquisitions chez le plus loyal, le plus pur des républicains, Armand Carrel!

L'histoire est un enseignement stérile pour les gouvernements; toutes les chutes amenées par la compression n'ont pas encore décidé un homme d'esprit au pouvoir, à chercher dans la liberté des garanties de conservation que ne donnent jamais ou que n'ont pas données, du moins jusqu'ici, les mesures rigoureuses répondant aux attentats. La peur des chefs, menacés par un poignard, leur fait confondre un assassinat avec une révolution; et, pour garantir leurs jours, ils multiplient des précautions qui deviennent des menaces à leur tour, des provocations pour le pays. Il en est des lois préventives comme de la peine de mort. Elles blessent un principe supérieur à tous les intérêts égoïstes; elles ne désarment personne, constatant un droit de force, de violence, qui peut être invoqué contre elles. La statistique du crime ne s'alourdirait pas, le lendemain du renversement de l'échafaud; et un gouvernement, assez élevé dans la philosophie de la politique pour assainir les lois, pour les débarrasser de toutes les précautions méprisantes, pour substituer le sentiment de la conscience universelle à son jugement individuel, pour établir une sorte de point d'honneur entre la nation et lui, ce gouvernement-là

mettrait de la dignité dans les relations, et, par suite, de la justice; il porterait un coup décisif à cette légitimité des insurrections, que la liberté fait évanouir.

Mais, de toutes les routines funestes, celle-là, la plus souvent et la plus fatalement expérimentée, est encore aujourd'hui celle à laquelle on se laisse le plus facilement entraîner. L'histoire, comme on l'a dit, est un miroir. Il faut bien avouer alors que la glace est du côté du peuple, et l'envers du côté du pouvoir.

Lamartine, à l'occasion de ces lois contre la presse, proposées par M. Thiers, un enfant de la presse, par M. de Broglie qui, sous la restauration, s'était fait le protecteur de la liberté d'écrire, par M. Guizot, le publiciste et le professeur, qui avait en toute circonstance proclamé la souveraineté de la raison, Lamartine prononça un de ses plus beaux discours, un de ceux qu'il faut relire à toutes les époques et que l'on pouvait consulter, notamment après l'attentat d'Orsini, quand M. Billault, dont il est de bon goût de louer aujourd'hui le libéralisme, réclamait, au nom de la même complicité morale, la suppression du *Spectateur* (ancienne *Assemblée nationale*), de la *Revue de Paris*, et appelait la loi de sûreté générale à la défense du pouvoir.

J'aurais trop de choses à citer dans ce discours, réimprimé plusieurs fois. Je me borne à ces passages :

La société est une mêlée; gouverner, c'est combattre. Quand on est chargé d'élever un grand peuple à la liberté et par la liberté, il faut achever cette éducation aux conditions qu'on a acceptées! Si l'on trouve ces conditions impraticables, il faut le dire tout haut. Nous jugerons!

Plus loin, il s'écrie avec un accent prophétique :

Messieurs, prenons-y garde! C'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède. Il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, hors de leur voie naturelle; c'est la robe ensanglantée de César, qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude!

Le succès du discours de Lamartine eut une influence sur l'orateur, qu'il constate lui-même. A partir de ce jour-là, il eut de l'autorité dans la Chambre, et il se crut par cela même obligé, je ne dirai pas à plus d'étude (on sait comment il étudia), mais à plus d'attention envers les questions strictement politiques. M. Royer-Collard, un oracle *in partibus*, vint le trouver sur son banc, et, en le complimentant sur l'effet qu'il venait de produire, lui demanda pourquoi il se condamnait à ne parler que sur des généralités théoriques qui le privaient de son influence naturelle dans les questions de tous les jours.

— C'est, répondit Lamartine, pour parler par la fenêtre à la masse du pays, qui méprise les discussions sans valeur entre le ministère et l'opposition.

— Je vous comprends, reprit M. Royer-Collard; mais, pour parler par la fenêtre, il faut d'abord être dans la chambre!

Cette conversation explique parfaitement le rôle de Lamartine, et indique le point précis de ce qu'on appellerait sa seconde manière, s'il s'agissait d'un artiste. Tout orateur qui commence dans les conditions du grand poète a besoin de justifier ses droits à l'attention. Ainsi que je le disais, les improvisateurs se tiennent, d'autre part, forcément au sommet des questions. Il était simple que Lamartine abordât d'abord la tribune par les sujets de politique humanitaire, et exhalât d'abord, comme dans les *Méditations* et dans les *Harmonies*, sa foi par des aspirations plus générales et plus vagues. Mais, de même qu'après avoir conquis son public par les vers il en vint à la prose; de même, en politique, après l'exorde oratoire, tout imprégné de la poésie des premières émotions, il aborda la prose, je veux dire la discussion des affaires, s'échappant par intervalles de ces avenues plus étroites, pour regarder un peu à l'horizon lointain, à travers cette fenêtre, cette tribune, dans le bleu du ciel, qui lui donna le droit d'être écouté seul le 24 février 1848.

## VI.

## LAMARTINE, ORATEUR POLITIQUE.

La conversion des rentes, qui fut la question capitale de 1836, et que M. de Lamartine traita plusieurs fois à fond en se déclarant l'adversaire de la mesure, la liberté du commerce, les maisons de jeu, l'esclavage, la question de Grèce, à propos du budget des affaires étrangères, amenèrent plusieurs fois M. de Lamartine à la tribune.

Dans un discours sur les colonies, je trouve, à la péroration, cette remarque judicieuse :

J'apporte parfois à cette tribune quelques vérités qu'on appelle avancées, qu'on appelle idéales, qu'on appelle peut-être perturbatrices, et qui, selon moi, sont éminemment conservatrices; car je ne connais rien au monde de si révolutionnaire qu'un abus qu'on laisse subsister, rien au monde de plus révolutionnaire qu'une immoralité, qu'une iniquité qu'on peut corriger et qu'on laisse consacrer dans la loi.

La colonisation de l'Algérie, soutenue par M. de Lamartine, ne devait pas être, selon lui, une conquête permanente, régie par un gouvernement militaire : il réclamait, le 11 juin 1836, une administration civile qui attachât les populations indigènes, en les incorporant sous la suzeraineté de la France; et nous allons voir de quelle hauteur, de quel juste dédain M. de Lamartine écartait les interruptions en passant.

Tant que vous aurez une armée, disait-il, et un général pour gouverneur suprême en Afrique... (*Interruptions, approbations et murmures.*)

M. DE LABORDE. — Il faut y envoyer des abbés!

M. DE LAMARTINE. — Je n'aime pas les petites plaisanteries dans les grandes questions...

Puis, l'orateur, aussi calme qu'avant l'interruption, continuait le développement de sa pensée, ayant mis tout un discours de réfutation dans un mot en apparence banal, mais ingénieux au fond.

La discussion du projet de loi sur la disjonction fut un épisode solennel dans la carrière de M. de Lamartine. Je sais tout ce qu'un pareil souvenir commande de réserve, et je n'oublie pas à propos de quel attentat, jugé déjà à Strasbourg, cette loi était proposée. Mais les faits appartiennent à l'histoire; et le suffrage universel est une si grande amnistie, qu'on peut parler aujourd'hui, sans intention blessante, de ces événements effacés, qui étaient alors pour Lamartine des symptômes et des menaces contre la liberté.

Était-il juste d'établir des juges différents pour une même cause, de renvoyer les militaires devant un tribunal militaire, lors d'un complot mixte? L'opposition en masse disait non. Le pouvoir, qui se sentait menacé d'instinct par l'acquiescement de tous les complices du prince Napoléon devant le jury de Strasbourg, le pouvoir disait oui. M. de Lamartine, on peut le reconnaître maintenant, s'élevait au-dessus de l'égoïsme du pouvoir, au-dessus des scrupules de légalité de l'opposition. Il défendit la loi, au nom du bon sens et de l'équité, contre des légistes, contre M. Dupin aîné entre autres, qui l'attaquaient au nom du droit.

Là où il n'y avait pas parité de responsabilité dans le délit, disait M. de Lamartine, il ne pouvait pas y avoir une même juridiction. Mais le vrai motif, le motif d'instinct, de prophète, qui va s'affermir et éclater avec un rayonnement sublime dans la discussion, c'est la défiance du sentiment bonapartiste, c'est le péril de désarmer la société, en présence des souvenirs grandissants de l'empire. Ce discours excita autant de colère que d'applaudissements. Combien de gens, qui l'ont méconnu alors, voudraient aujourd'hui l'avoir applaudi? et qui donc osera dire que Lamartine, parlant à cette fenêtre ouverte sur l'avenir, ne voyait pas mieux et plus loin que tous?

Il parle de l'acquiescement possible du prince Napoléon par un jury, et il fait sentir le grand danger qu'un pareil verdict aurait pour la sécurité publique.

Ou le prince Napoléon aurait été acquitté, ou il aurait été condamné. S'il avait été acquitté, vous auriez eu bien autre chose qu'un scandale de Strasbourg, bien autre chose que le triomphe qui a affligé tous les amis de l'ordre et de l'égalité en France, vous auriez eu presque une révolution, du moins une avant-scène de révolution. Vous auriez eu ce qu'on aurait pris, dans une certaine classe du pays, pour un symptôme révélateur, précurseur des sympathies de la nation pour une autre dynastie napoléonienne, sympathies que je repousse, pour ma part, de toute l'énergie de mes souvenirs, de tout mon amour pour la liberté constitutionnelle.

Et comme Lamartine, alarmé de l'acquittement triomphal des insurgés de Strasbourg, y voyait une prime offerte aux insurrections militaires, les libéraux, vainqueurs en juillet, se levaient pour protester, pour réclamer, prétendant que l'orateur avait voulu flétrir la victoire de 1830. Lamartine répondait à ces interrupteurs inintelligents :

Je sais aussi bien que les honorables membres qui m'interrompent qu'il y a des révolutions populaires malheureusement nécessitées par des agressions fatales; je sais aussi bien qu'eux que la liberté sort quelquefois de ces révolutions populaires; mais il n'est jamais sorti des émeutes et des révolutions militaires que le désordre, l'anarchie et la servitude. C'est là le sentiment qui me les fait combattre.

Un épisode de ce discours vient d'avoir tout récemment, à propos de la dernière discussion du budget, une sorte de contre-partie, d'écho, dans la Chambre législative de 1864. Lamartine, que l'effroi des révolutions militaires inspirait si prophétiquement, s'écriait :

Dans un pays où, pour donner au peuple l'éducation de la liberté, on n'élève devant ses yeux que les symboles de la gloire et du despotisme, comme si la révolution de Juillet devait servir de piédestal à Napoléon et non à la liberté du peuple; où un ministre de l'intérieur, M. Thiers, car c'est à lui que je m'adresse dans ce moment, où un ministre de l'intérieur, chargé des travaux publics, n'a pas craint de laisser nos artistes représenter l'image de la France, de la patrie agenouillée, humiliée sous la main de celui qui a dispersé ses corps politiques et violé la liberté dans son temple... (*Mouvements et bruit en sens divers.*)



M. THIERS. — Où cela?

M. DE LAMARTINE. — Sur l'Arc de l'Étoile.

Dans un pays où la liberté est bien plus dans nos désirs que dans nos habitudes, je dis que le despotisme du sabre passerait bientôt par la brèche que vous aurez laissée ouverte.

N'est-il pas piquant d'entendre aujourd'hui les ministres de l'empire critiquer à leur tour, à leur point de vue, l'Arc de triomphe de l'Étoile, et reprocher à M. Thiers le mauvais goût du monument? Ce n'est plus le bas-relief, c'est l'attique, cette fois, que l'on condamne. Il y a dans cette ironie plus qu'un sujet comique; on peut y trouver une sorte de châtiment, comme l'histoire les aime. L'inconséquence de l'homme d'État est attestée, et M. Thiers aura beau répondre avec esprit : — « Si vous trouvez le monument mauvais, démolissez-le, » cette répartie n'empêchera pas d'opposer à l'homme d'opposition tout ce qu'il a fait imprudemment pour une apothéose dont il est embarrassé aujourd'hui, comme de répliquer<sup>f</sup> au libéral de 1864, par le souvenir des lois de septembre.

Il est très-fréquent d'entendre reprocher à Lamartine le vague de ses opinions : je m'efforce de démontrer que celles-ci, au contraire, ont toute la netteté désirable; mais n'est-il pas curieux que la valeur politique soit surtout attribuée à ceux que l'on peut mettre à chaque pas en contradiction avec eux-mêmes, et que la prévoyance de Lamartine autrefois, ainsi que sa fidélité à ses principes, maintenant que les prophéties sont réalisées, soient des motifs pour douter de sa raison d'homme d'État? La logique est une ennemie si naturelle de l'humanité, que nous la haïssons d'instinct et que nous pardonnons plus facilement à l'inconséquence qu'à la dignité dans l'abstention.

En repoussant avec énergie la menace des révolutions militaires, l'orateur entrevoyait dans la brume comme une révolution du peuple, et il est extraordinaire de l'entendre, en 1837, parler d'une Assemblée constituante pour achever l'œuvre restée incomplète après 1830. Écoutons-le :

Croyez-moi, le sol n'est pas encore raffermi, des bruits sourds de

révolution grondent encore en Europe. Je ne sais ce que l'avenir prépare à notre glorieuse et malheureuse patrie, le sort des nations est entre les mains de Dieu ; mais ce que je sais, c'est que le pays redoute les révolutions par la violence. Oui, il veut des réformes législatives, il veut qu'une seconde Assemblée constituante se place à la fin de notre révolution pour la clore, comme la première se trouva au commencement pour l'ouvrir.

La loi de disjonction fut repoussée, et Lamartine en fut pour une prédiction perdue. Mais, différent de Cassandre, en cela qu'il prit courageusement sa part du péril, le jour où les orages annoncés éclatèrent, il signale toutes les tempêtes et demande qu'on les évite, comme pour refuser des titres à son ambition, et comme pour se condamner à n'être jamais rien, si la liberté est sauve.

La session de 1838 amena plusieurs fois M. de Lamartine à la tribune, pour des discours d'affaires, notamment pour la conversion des rentes, la question des chemins de fer ; et je ne parlerais pas d'une discussion, en quelque sorte épisodique, sur le costume officiel à donner aux députés, si je ne trouvais dans les arguments apportés par Lamartine un nouveau témoignage de foi démocratique.

Il semble que les poètes soient, avant toutes choses, des hommes d'apparat, et que les dorures soient faites pour les esprits ambitieux d'auréoles. Lamartine, fier de l'égalité du costume moderne, voulait le maintenir pour les députés, et, membre d'une commission nommée pour aviser à ce grave sujet, il repoussait formellement tout signe de distinction. Comme on lui objectait les cérémonies impériales, il répondait, en ne songeant qu'au premier empire :

Vous dites encore : Mais les Chambres de l'Empire ? Et moi, je vous dis que la pensée de l'Empire et de ses assemblées muettes, chamarrées de broderies, était une pensée antireprésentative ; c'était la pensée du despotisme, qui ne veut laisser que l'ombre des réalités représentatives, qui ne veut autour de lui que de l'éclat, au-dessous de lui que de la discipline, et qui veut autant que possible faire disparaître les représentants du peuple en les confondant avec les courtisans !

Bien des gens se souviennent d'avoir vu, pendant les jour-

nées de juin 1848, Lamartine, sans ornement, sans costume officiel, courir au-devant de l'émeute, s'offrir comme victime expiatoire, s'il le fallait, et disputer en quelque sorte à l'archevêque de Paris l'honneur d'étouffer dans son sang la flamme de la guerre civile. L'homme pâle et fier qui courait au galop de son cheval devant la sédition, ne demandait de prestige qu'à son courage, ne voulait d'autre auréole que son patriotisme attristé, et restait fidèle à cette belle réplique qui fut encore, comme toutes ses paroles les plus retentissantes, un oracle et une prophétie :

On vous a rappelé tout à l'heure ces jours sinistres où l'émeute gronde, où le député peut avoir à descendre sur la place publique; je ne dirai pas, comme M. Salverte, que le retour de ces temps est impossible: fasse la Providence que ni nous, ni le pays ne les revoyions jamais! Mais enfin, si ces circonstances terribles se représentaient, je vous l'ai dit dans le rapport, serait-ce la broderie qui imprimerait le respect? Non! ce serait le caractère, l'héroïsme, l'éloquence, le dévouement, le nom, la popularité, l'équité; voilà devant quoi le peuple s'arrête, réfléchit et recule. (*Murmures, interruptions.*)

Je ne comprends pas ces dénégations. Quoi! lorsque l'immortel Boissy-d'Anglas brava la mort en la saluant (*Très-bien! bravo!*), et fit reculer ce flot d'assassins qui lui présentait la tête coupée de son ami Féraud, était-ce par son costume qu'il en imposa à ces brigands, ou par l'héroïsme de son courage? (*Très-bien!*)

Je noterai, en passant, que Lamartine, à propos des attributions des conseils généraux, réclamait la publicité absolue des séances, voulant multiplier les tribunes pour multiplier l'enseignement des affaires. N'était-ce pas là encore réclamer au nom d'un principe absolument libéral?

## VII.

## LAMARTINE ET LA COALITION.

Nous touchons à un des moments de la vie politique de Lamartine où il montra tout à la fois le plus de dignité privée, de sagesse politique, de désintéressement et de grande ambition. Toutes les oppositions s'étaient liguées contre le ministère de M. Molé. MM. Guizot, Berryer, Thiers, Barrot, Dufaure, Garnier-Pagès avaient coalisé leurs ressentiments, montant à l'assaut du pouvoir, sans savoir si, le lendemain du triomphe, ils n'auraient pas substitué une guerre civile affreuse à une atonie déplorable.

Lamartine, libre de tout lien, indépendant du pouvoir et des intrigues, portant en lui cette force modératrice qui pèse et qui compare les fautes de tous les partis, en maintenant l'équilibre de la conscience, Lamartine ne voulut pas entrer dans ce complot, cimenté à l'aide d'un mensonge, ou au moins d'un sous-entendu. Il resta seul, debout, intrépide, défendant le pouvoir sans l'aimer, et en l'avertissant avec une énergie égale au langage de l'opposition, combattant l'opposition au nom des principes, et non pas au nom de l'opportunité. Cette situation délicate fut particulièrement glorieuse pour le grand orateur. Elle fut maladroite, au point de vue de l'ambition mesquine, puisque l'homme d'État ne tira aucun profit immédiat de son rôle, le jour du butin; elle fut, au point de vue de la grande ambition, de celle que caresse l'histoire, superbe et souverainement habile. Se réservant, se montrant comme un auxiliaire à acquérir, pour la cause de la justice et du droit, Lamartine fut impersonnel et social dans la circonstance même où l'égoïsme pouvait parler avec le plus de séduction au cœur d'un homme politique.

« Que ferez-vous pour Lamartine? » demandait un jour un

chef de la majorité, M. Fulchiron, au roi Louis-Philippe; « quel ministère lui offrirez-vous, pour reconnaître le service qu'il a rendu au pouvoir, en combattant la coalition? »

« — Lamartine n'est pas un ministre, répondit le roi, Lamartine est un ministère. Je le réserve pour les jours inconnus... »

Mot profond, trop vite oublié par celui qui le prononçait. Quand les jours inconnus se lèveront, on cherchera dans la nuit l'étoile, et on ne verra plus que cet astre menaçant dont M. de Humboldt disait en 1847 : « Lamartine est une comète dont on n'a pas encore calculé l'orbite. »

Cette époque est décisive dans l'existence de l'homme politique, en ce sens qu'elle exhause son talent en lui montrant de près la faiblesse du pouvoir et la vanité des partis; elle le pousse plus avant sur ce Sinaï des principes d'où il redescendra plein de lumière et d'éclairs. C'est depuis lors que sa parole définitivement formée a toute sa chaleur et toute sa puissance, et qu'elle commence à ajouter aux oracles de l'avenir des formules qui tombent comme des sentences de feu sur le présent. Un des mots les plus terribles contre la monarchie de juillet a été précisément prononcé dans cette discussion où Lamartine défendait le pouvoir. « La France s'ennuie! » s'est-il écrié; et le pays réveillé a battu des mains.

Ce fut au sortir des grands débats de la coalition que Lamartine commença l'*Histoire des Girondins*. Par une pente logique, l'homme de 1848 se préparait maintenant et préparait le pays. Les révolutions étaient proches.

Quel terrible et dangereux défenseur pour le ministère, en effet, qu'un orateur qui parle ainsi :

Ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur ni le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénouement et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.

Défendre les ministres sur tous les points? Non, sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, véritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? La corruption, qui est une bassesse sous tous les gouvernements, est un crime sous un

gouvernement représentatif ; car le gouvernement représentatif n'est fondé que sur la sincérité des opinions. Tromper l'opinion, c'est attenter au principe même d'un gouvernement de liberté.

Avec quel bon sens le poète, se défiant des formules devant ces républicains et ces dynastiques coalisés, donnait ainsi tout le fond de sa foi et tout le *credo* politique de la France.

Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs ; et le mérite du gouvernement constitutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république.

Dira-t-on encore que Lamartine a été, au 24 février, un légitimiste transfuge par ambition personnelle ? Dira-t-on qu'il est aujourd'hui, dans la sévérité de son silence, un républicain infidèle ?... Qu'on juge toujours sa conduite d'après ses paroles, et je défie bien qu'on trouve une sérieuse inconséquence entre sa pensée et son action. De combien d'hommes politiques retirés des affaires pourrait-on en dire autant ?

Voici en quels termes il reprenait ses conseil sévères au pouvoir, posant avec une hauteur de vues incomparable le problème toujours menaçant des révolutions :

Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles veulent agir et se fatiguer à leur tour. Quelle action leur avez-vous donnée ? La France est une nation *qui s'ennuie !*

Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans !

Je suis trop tenté de tout citer, pour ne pas renvoyer le lecteur à ces discours, chefs-d'œuvre de patriotisme et de raison. Ils devraient être médités par tous les libéraux à courte vue, impatientes de victoire, ne sachant pas subir la longue attente et

préférant la lutte avec n'importe quels alliés à ces silences rédempteurs qui élaborent l'avenir, en préparant la réaction de l'estime pour la fermeté des caractères et pour la solidité des principes dans la défaite. On ne sort jamais agrandi d'une coalition; ce qu'on y gagne pour les rancunes ne vaut jamais ce qu'on y perd pour sa propre estime.

Ce sentiment était l'opinion de Lamartine; il valut au grand orateur le rayonnement pur de l'enthousiasme en 1848: il est vrai qu'il lui valut aussi d'inintelligentes attaques, et de stupides railleries de 1840 à 1848.

On a parlé tout récemment, à propos des dernières discussions du budget, de la formation possible d'un tiers-parti: on a fait à un jeune orateur, autrefois radical, l'honneur de le considérer comme le chef futur de cette nouvelle coalition. Voici en quels termes Lamartine, le 19 janvier 1839, répondant à M. Dufaure, définissait ce parti de l'équivoque:

Ce n'est pas un principe que le tiers-parti, c'est une tactique.

Et comme Arago, l'interpellant, lui demandait ce qu'était le parti social, l'orateur répliquait en relevant la tête:

On me demande ce qu'est le parti social. Messieurs, ce n'est pas encore un parti; c'est bien plus, c'est une idée!

Dans un autre passage, on trouve en germe le manifeste aux puissances qui suivra la révolution de février. Lamartine n'a rien improvisé dans son programme; en toutes choses, il a appliqué des idées préconçues. On reprochait au gouvernement de 1830 de n'avoir pas fait la guerre, absolument comme on l'a reproché à la république de 1848, Lamartine répond:

Non, 1830 a bien fait, et c'est là sa gloire; 1830 a bien fait de ne pas mettre l'Europe à la fois en question. Je n'ai jamais partagé un seul jour le système de ces hommes qui voulaient lancer la révolution de Juillet hors de son lit. Je suis convaincu que si la France, en juillet, transformant son enthousiasme de liberté intérieure en enthousiasme de conquête, avait débordé sur le monde, nous allions à la décomposition ou à la dictature militaire. La liberté eût été perdue, et le

Rhin n'eût peut-être pas été gagné. J'aime mieux la liberté qu'une frontière.

Après la bataille de la coalition, le roi fit venir deux fois M. de Lamartine et essaya, en prévision de l'*inconnu*, de s'attacher indissolublement un homme qui acceptait volontiers des devoirs de reconnaissance ou d'estime, mais qui ne subissait pas de lien.

M. Guizot, devenu ministre, lui offrit des ambassades ; Lamartine refusa respectueusement le roi et le ministre, et se maintint isolé, parlant de mieux en mieux dans la Chambre et se faisant entendre de plus en plus par cette fenêtre ouverte que le peuple franchit d'un bond en février.

Le ministère du 1<sup>er</sup> mars, né de la coalition, vivant d'expédients et cherchant une majorité parlementaire qui lui échappait, trouva une popularité facile, en faisant appel à de dangereux et tout-puissants souvenirs.

Il s'agissait de ramener en France les restes de Napoléon. Lamartine prononça à ce propos un de ses plus beaux discours. Il est bon d'en souligner, sans commentaires d'ailleurs, les principaux passages. On verra avec quelle opportunité l'orateur donnait au pays un avertissement que celui-ci était incapable d'entendre, et avec quelle lucidité il entrevoyait seul toute une restauration dans ce retour d'un fantôme exilé !

Lamartine commença par expliquer son sentiment personnel à l'endroit de l'Empire. Bonaparte, lui, avait, par comparaison, enseigné l'amour de la liberté. Il n'avait donc, ni dans le cœur, ni dans l'intelligence, aucun culte pour la gloire militaire ; il redoutait pour le pays cette ovation posthume faite au despotisme heureux : il craignait que ces arcs triomphaux élevés sur le passage d'un cadavre ne fissent dire au peuple :

Voyez ; au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès ; soyez grand, et faites tout ce que vous voudrez ; gagnez des batailles, et faites - vous un jouet des institutions de votre pays ! Est-ce là qu'on veut en venir ? est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits ?

Traçant le portrait d'un Washington de l'Europe, défenseur du territoire, gardien des libertés, il se demandait si Napoléon,



ayant joué ce rôle, ne dormirait pas plus tranquille, et il ajoutait avec mélancolie, « plus négligé; » il s'étonnait ensuite de cette coalition singulière qui s'établissait maintenant pour admirer à frais communs un homme qui avait été hostile à tant de symboles opposés; il ne s'expliquait pas que les fanatiques de la liberté, que les défenseurs de la légalité, que les partisans du progrès fissent cortège à ce Mahomet occidental.

Mais, admettant enfin cette générosité de la France, sévère pour les vivants, miséricordieuse pour les morts, il se demandait où il serait possible d'installer ce triomphateur de la mort. Aux Invalides? cela pourrait bien n'être qu'une magnifique station. A Saint-Denis? Lamartine reconnaissait qu'il avait des droits à sa place dans cet ossuaire des dynasties, mais il craignait une sorte de rapprochement que l'histoire et les pierres mêmes doivent éviter. A l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile? c'était trop païen; la mort est sainte, et son asile doit être religieux. D'ailleurs, qui donc, au retour d'une victoire, oserait passer désormais sous cette voûte en faisant retentir sous son pied la tombe sonore de Napoléon? Ce serait fermer cette porte de la gloire nationale qui doit rester ouverte sur nos futures destinées. A la colonne de la Bastille? Mais, quel rapport possible entre ce monument et Napoléon? Quoi de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? La monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler?

Enfin, après avoir épuisé tous les conseils, tous les avertissements, Lamartine terminait par une prière :

Souvenez - vous d'écrire sur ce monument la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : « A Napoléon... Seul ! »

Ce discours, suivi d'un frémissement, n'empêcha pas un vote que Lamartine lui-même admettait sous toutes réserves. On décida qu'un million serait mis à la disposition du pouvoir pour ce voyage triomphal. L'histoire, qui serait injuste si elle n'enregistrait que les batailles retentissantes, ne doit pas oublier

que M. Glais-Bizoin s'associa énergiquement aux sentiments exprimés par M. de Lamartine.

Dans plusieurs articles publiés dans le *Journal de Mâcon*, à propos de la question d'Orient, sous ce titre : *la Guerre, le Ministère*, M. de Lamartine eut occasion de venger la politique, dont il était la personnification la plus pure, des injustes et maladroits dédains de ces hommes d'État qui se croient des hommes pratiques parce qu'ils ont l'horreur de l'idéal. Qu'il me soit permis de citer ce passage tout entier :

A tout cela les porte-voix des ministres ne répondent que par un sarcasme, et n'ont pas même le mérite d'en inventer deux. Ils crient : au poète ! ils proclament la majestueuse supériorité de l'expédient et de la routine sur la pensée dans la conduite de ce bas monde. Que répondre ? L'expédient et la routine ont fait leurs preuves ; la pensée moins souvent. Je ne sais pas si les peuples pourront jamais être gouvernés par les philosophes, mais ce que je sais, c'est qu'ils se dégoûtent vite du gouvernement des tribuns. Vous craignez les philosophes et les poètes dans vos affaires ? Quand on voit vos actes, on sait pourquoi. Vous ne voulez pas que la politique grandisse, afin qu'elle reste à la proportion de ceux qui la manient. Que les peuples pourtant ne s'y trompent pas ! tout gouvernement sans philosophie est brutal ; tout gouvernement sans poésie est petit. Louis XIV était la poésie du trône, et c'est pourquoi il est Louis XIV. Napoléon fut la poésie du pouvoir ; 92 fut la poésie du patriotisme. La Convention même fut la funeste poésie du crime. Si le gouvernement de Juillet était tombé en d'autres mains que les vôtres, il pouvait être la poésie du peuple. La France ne fut-elle pas toujours le philosophe armé de l'Europe ? n'est-elle pas le poète des nations ? Qu'en avez-vous fait ?

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où Lamartine parlait ainsi, il semblait en quelque sorte appartenir à la majorité gouvernementale. Les fautes de la dynastie ne lui paraissaient pas de telle nature que tout remède fût dès lors impossible, qu'il n'y eût plus de salut à espérer que dans une révolution faite par l'estime ; il avertissait avant de condamner ; mais il avertissait en termes pressants, avec des objurgations redoublées, en faisant pour ainsi dire tâter à chaque instant le sol qui s'échauffait sous les pieds et qui révélait la lave bouillonnante et cachée.

La question des fortifications avait été résolue d'avance par le ministère du 1<sup>er</sup> mars. En l'absence des Chambres, une ordonnance royale avait ouvert provisoirement un crédit de cent millions. Le débat s'ouvrit en janvier 1841 devant les Chambres. Lamartine y entra avec ardeur. Entre le pouvoir qui rêvait secrètement une arme contre les factions et certaines factions qui espéraient trouver un jour dans les forts une citadelle armée contre le despotisme, Lamartine, envisageant l'avenir de la liberté et la dignité du pays, fit justice de ces calculs égoïstes, et montra, bien inutilement, que ces fortifications, vaines contre l'étranger, seraient une atteinte permanente à la liberté de la représentation nationale et à l'inviolabilité de la constitution.

Je voudrais savoir si quelques-uns, parmi les honorables représentants arrêtés au 2 décembre, et transportés au mont Valérien, se sont souvenus, devant les casemates, des alarmes du poète, et ont pensé qu'il voulait au moins leur épargner dans l'avenir cette singulière hospitalité.

La propriété littéraire, non résolue encore aujourd'hui, donna lieu à d'intéressants débats. M. de Lamartine, rapporteur de la commission, revendiqua, au nom du progrès démocratique, le droit de l'intelligence devant le droit envahisseur et prépondérant de la matière et du capital. Je ne veux pas analyser les excellents arguments qu'il mit au service de sa cause; on les appréciera tout au long: je montre seulement que, fidèle toujours et partout à son programme rationnel, il affirme à chaque pas, et en quels termes! les conditions futures de la société renouvelée par la révolution.

Permettez-moi, dit-il, d'ajouter que la constitution sérieuse et légale de la propriété littéraire, artistique, industrielle, est un fait éminemment conforme à ces principes démocratiques qui sont la nécessité et le labeur de notre temps. Cette nature de propriété porte avec soi tout ce qui manque aux démocraties. C'est de l'éclat sans privilège; c'est du respect sans contrainte; c'est de la grandeur pour quelques-uns, sans abaissement pour les autres; on a supprimé la noblesse, mais on n'a pas supprimé la gloire. Ce don éclatant de la nature est, comme les autres dons de Dieu, accessible à toutes les classes. Le génie qui naît partout est le grand niveleur du monde,

mais c'est un niveleur qui élève le niveau général des peuples. La propriété littéraire est surtout la fortune de la démocratie. La gloire est la noblesse de l'égalité.

La loi, bien entendu, ne fut pas votée ; elle eût été une sorte d'amnistie pour ce règne de l'égoïsme et des intérêts grossiers ; mais la discussion ne fut pas perdue : Lamartine la maintint, avec esprit autant qu'avec éloquence, dans une région sereine. Aujourd'hui, les belles paroles qu'il laissa tomber en réplique à M. Berryer, sur la gloire, sur Mozart, sur Corrége mourant pour nourrir sa famille, empruntent un attrait mélancolique qui s'ajoute au prestige éternel du beau. J'avoue sincèrement que je songe à Lamartine lui-même passant les nuits à supputer les sommes qui doivent le libérer, à préparer cette colossale édition de ses œuvres qu'il a achevée par conscience, à se donner le courage d'accepter l'obole de son pays, quand je relis ce passage sur Milton :

Quand Milton aveugle, poursuivi par une restauration dont il avait trop mérité la haine, se cachait dans sa misère, que ses deux filles lui écrivaient, lui lisaient à lui-même ses vers immortels qu'il ne pouvait voir et entendre que par les yeux, que par la bouche de ces deux angéliques créatures ; quand il trouvait avec bien de la peine un libraire pour lui acheter huit guinées le *Paradis perdu*, lui auriez-vous dit : Eh ! que vous importe cet or ? Élevez-vous dans votre ciel, voyez plus haut, ne comptez pas ces misérables guinées ; il s'agit bien de cela ! Il s'agit de l'avenir, de l'éclat de votre nom, de la postérité ! — Quoi ! vous aurait-il dit, ne s'agit-il pas avant tout de ces deux femmes que je vais laisser après moi sur la terre, et du morceau de pain que mon génie non-seulement n'avilit pas, mais qu'il sanctifie en se vendant pour elles ? (*Très-bien !*)

Prophète pour tout le monde, Lamartine, en parlant ainsi, n'a-t-il pas été, par une révélation mystérieuse, par une revendication soudaine de sa conscience, prophète pour lui-même ? et comme Milton, exilé dans sa patrie, ne vend-il pas aujourd'hui son génie sanctifié par le malheur, pour nourrir, non ses enfants que le ciel a mis au tombeau, mais les clients de sa probité, mais les vigneron, les ouvriers des campagnes, qui

ont fait plus de crédit à son honneur et à sa gloire que le peuple oublieux des villes?

En 1842, Lamartine eut occasion de s'expliquer sur l'appui qu'il avait donné au parti conservateur : M. Ducos proposait d'admettre au nombre des électeurs les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury. C'était un progrès régulier, gradué, démocratique. Lamartine s'y associa dans un discours qu'il faut noter comme une nouvelle déclaration de principes. Ce n'est pas un reniement, un désaveu du passé. En regardant derrière lui, Lamartine ne voit rien qui l'embarrasse. Homme d'autorité, il a soutenu l'autorité tant qu'elle lui a paru une garantie de la paix publique : aujourd'hui, il a peur de voir en elle un obstacle, il le dit franchement et marque ainsi l'évolution toute naturelle, toute logique qui se fait dans son esprit en marche lente, régulière, mais incessante vers l'explosion de 1848. Ce discours se résume en un mot qui devint populaire, comme expression du sentiment public sur le pouvoir : « Les conservateurs-bornes ! »

Lamartine a pratiqué l'avertissement aux dynasties, ce qui a une portée plus significative que l'avertissement des dynasties aux journaux. Quand il annonce que la France *s'ennuie*, il avertit une première fois; l'épithète donnée aux conservateurs immobiles et endurcis est un second avertissement; nous marchons vers le troisième, et vers le décret de suppression.

Je trouve, indépendamment de ce mot terrible, une belle formule dans ce discours : « Les lois électorales, dit Lamartine, sont, en quelque sorte, les dynasties de la souveraineté nationale. »

Jusqu'à présent, l'orateur a contenu son indignation, cette sourde colère qui éclatera bientôt en mépris. Dans ce discours, il laisse s'échapper une première lueur, un premier jet, et, tout aussitôt, les conservateurs s'épouvantent et le pays tressaille. La parole de Lamartine devient, dans sa perfection charmante, plus incisive. C'est toujours un fil de soie, mais tressé en un lacet qui coupe l'air, qui siffle, et qui déchire comme une lanière. Chantait-il donc, monsieur de Cormenin, le mélodieux poète, quand il disait à cette majorité étourdie de l'apostrophe :

On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables...

Oui, implacables à toute amélioration ! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État, une borne y suffirait. (*Mouvement général.*)

Je signale, en passant, un discours prononcé quelque temps après, au banquet donné pour l'abolition de l'esclavage. Lamartine y dépeint à grands traits le patriotisme généreux des hommes d'effusion qui ne bornent pas étroitement leurs sympathies à une frontière, et qui ne s'imaginent pas que détester les autres peuples ce soit travailler à la grandeur et à la conservation du pays.

Ce patriotisme-là, c'est le patriotisme des religions ; c'est celui des philosophes, c'est celui des plus grands hommes d'État ; ce fut celui des hommes de 89, celui de vos pères, celui qui, par la contagion des idées, a conquis plus d'influences à notre pays que les armées mêmes de votre époque impériale, et qui les a mieux conservées. Oui, nos pères de 89 nous montrèrent, en 92, comment ceux qui osaient aimer les hommes savaient mourir pour leur patrie !

La fin de la session de 1841-1842 fut occupée par les discussions relatives aux chemins de fer. L'orateur, qui avait défendu l'intelligence à propos de la propriété littéraire, défendit noblement les inventions nouvelles, les machines, au nom même des idées dont elles devenaient les instruments civilisateurs.

## VIII.

## LAMARTINE DANS L'OPPOSITION.

L'indépendance plus agressive de Lamartine le place désormais, non pas à la tête de l'opposition, mais au-dessus d'elle. Il ne prétend ni la diriger, ni lui obéir; il l'inspire parfois, et va en même temps qu'elle, plus sûrement qu'elle, à un but, dont il perçoit seul les lueurs, vagues et encore voilées sous la brume des événements. L'accent de sa parole devient plus clair, plus sonore, plus pénétrant. On sent que la conviction du rôle qui se prépare pour lui se fortifie et le fortifie. Il dit aux électeurs, qui vont le renvoyer à la Chambre :

Une révolution qui a douze ans de date est déjà forte; un gouvernement qui n'a que douze ans de vie est encore faible.

Plus loin, il s'adresse au sentiment, à l'honneur du pays :

Un seul battement du cœur de la France briserait tous les cabinets, tous les systèmes, toutes les diplomaties dont on aurait essayé de garrotter ce grand athlète des peuples. Ne craignez rien! Celui-là seul vous insulte qui croit que vous pouvez jamais être insultés!

La mort du duc d'Orléans obligea M. de Lamartine à une démarche de respect qu'il fit sans hésiter. C'était la première fois, depuis la révolution de 1830, qu'il croyait devoir à ses anciennes relations avec la maison d'Orléans une douloureuse condoléance qui le rapprochât de la famille. M. Royer-Collard, qui se trouvait dans l'Assemblée, dans une situation analogue à la sienne, le consulta et alla avec lui, décidé par cette réflexion : « Il n'y a point d'apostasie dans l'expression silencieuse d'un bon sentiment. »

Toutefois, si Lamartine, se tut en présence du roi, il avait, comme rédacteur de l'adresse votée spontanément par la Chambre, donné une expression éloquente aux commisérations

publiques. Ce qui distingue, indépendamment du mérite de la forme, ce compliment funèbre de toutes les paroles des courtisans, c'est, çà et là, une phrase de haute portée qui réserve, même au milieu du deuil public, les droits de l'homme d'État, les privilèges de la liberté. La pitié est une tentation égale à l'enthousiasme; la douleur peut coûter aussi cher que l'admiration. Lamartine voulait que la sympathie pour le désespoir paternel ne coûtât rien à la France; et il s'appliquait à ne rien trahir devant la séduction des larmes.

Vous avez perdu un fils, disait-il au roi, la France a perdu un règne!

Et il ajoutait, dominant l'émotion, par un mouvement identique à celui qui lui fera réserver l'initiative du pays, en 1848 :

Mais si nous résumons dans nos sentiments la douleur d'un peuple qui s'attendrit avec une famille, ne représentons-nous pas aussi cette nation impérissable qui ne fléchit sous aucune catastrophe, et qui voit toutes les choses humaines du point de vue de sa perpétuité?

C'est ainsi que doit parler l'homme d'État, j'ajoute : le poète. Les esprits qui ne dominent pas les sillons humains traitent d'indifférence ou de dureté cette philosophie de l'émotion, cette intelligence qui regarde le malheur comme une épreuve, et non pas comme une légitimité de sentiment supprimant les principes. En face de la duchesse d'Orléans, de la veuve et des orphelins, Lamartine demandera au patriotisme éclairé, à l'âme du pays, le courage de renouveler les déclarations faites en présence du tombeau de l'époux et du père. L'homme vulgaire se prosterne avec peur, l'homme de génie s'incline avec foi devant l'énigme de la mort. Le premier perd, le second gagne à ce problème. Lamartine n'a jamais été plus inspiré de l'esprit de l'avenir que dans cette séance où, au lieu de réclamer la régence qui eût été l'interrègne d'une tempête, il fortifia l'idée d'un gouvernement provisoire; il ne fut jamais plus égal à lui-même que dans cette Adresse respectueuse où il semble dire au roi frappé : « Vous êtes père, mais vous êtes chef; que la douleur ne fasse pas oublier le devoir social! »



Il est beau, dit-il en finissant, de voir un tel peuple s'incliner religieusement sous la main de Dieu; puis, après avoir porté le deuil et fermé avec vous la tombe ouverte si près du trône, reprendre la tâche interrompue par la mort, conserver sa foi dans l'avenir et achever ses institutions.

Cette mort du duc d'Orléans, en supprimant un règne, nécessitait une loi de régence. Le pouvoir mit à profit l'entraînement d'émotion et de douleur publique pour présenter une loi qui déférait la régence au prince le plus près du trône, à l'exclusion des mères. M. de Lamartine s'alarma de cette extension du principe d'hérédité porté dans les branches latérales, en contradiction avec le principe d'élection qui domine notre droit public depuis la révolution. Il protesta, au nom de la loi du sang et de la loi du pays; il n'empêcha pas une majorité complaisante de voter ce qu'on lui demandait. Indépendamment des preuves que me donne le raisonnement, je n'ai pour démontrer combien l'orateur était dans la vérité politique, morale, sociale, qu'à rappeler précisément ce qui arriva en 1848, où la régence du duc de Nemours, si bien consacrée par une loi, ne tint pas même une minute devant les implacables exigences de la révolution. Qui donc avait bien prévu? Il arriva en outre que cette régence de la mère, soutenue par Lamartine en 1842, lui parut à lui-même dérisoire et futile devant le flot populaire, quand elle sembla le dernier refuge de la dynastie aux aveugles désespérés. Lamartine devança toujours, même le regard de ceux qui le suivaient: en 1842, il voyait 1848; en 1848, il réservait l'inconnu, l'avenir menaçant.

Les révolutions sont de tous les jours, le gouvernement est d'hier, s'écriait-il à la tribune... La loi salique actuelle, c'est le bon sens de la nation... Elle a si peu régi la France, cette loi brutale, que vous avez vingt-six régences de femmes dans votre histoire, sur trente-deux régences en tout...

Je ne veux pas élargir au delà des vraisemblances l'horizon de chacun des discours de Lamartine; mais ne peut-on pas dire qu'il y avait, au point de vue social, une revendication des droits de la femme à l'égalité, sous cette défense de la mère?

Dans le cours de la discussion, combien de mots à retenir! « La popularité est le crime des ambitieux constitutionnels, » dit-il, en songeant au danger de prendre un prince qui se ferait de la régence un moyen de popularité.

Pénétré de la marche fatale de ce gouvernement qui trébuche à un tombeau sans avoir le pressentiment d'une chute, la superstition même d'un accident possible, et qui croit que conquérir des privilèges, c'est acquérir de la stabilité, Lamartine, isolé pour jamais du pouvoir et de ses adhérents, laisse tomber, avant de quitter la tribune, cette sorte de menace prophétique :

Il y a une fatale, une aveugle tendance à empiéter, à prendre toujours plus de force, jusqu'à ce que la nation se demande : « Mais, y a-t-il eu des révolutions? »

A l'ouverture de la session de 1843, Lamartine, déjà séparé du pouvoir, exposa dans la discussion de l'Adresse les motifs de cette séparation radicale. Plus de trêve! plus de merci! le pouvoir est corrupteur; le pays se corrompt; une âme fière ne peut accepter la responsabilité des événements qui se préparent. Ce discours, que je ne puis analyser, eut un retentissement terrible. Il fut l'aurore, ou plutôt le premier frémissement de ce mouvement révolutionnaire qui ne s'arrêtera plus. Les journaux firent grand bruit de ce coup de tocsin; ils s'étonnèrent, ne se rappelant pas tout ce qui avait précédé, et tout ce qui faisait deviner dans le grand orateur une conscience patiente, mais inflexible, qui ne précipitait rien, mais qui n'abdiquait pas sa liberté pour ne pas abdiquer sa vertu.

Profession de foi, déclaration de guerre, prophétie, évocation saisissante et palpable de l'avenir, voilà ce qui fait de ce discours un des plus intéressants chapitres de l'histoire parlementaire de la France. La séance du 27 janvier 1843 est un prologue, à cinq ans de date, du grand drame du 24 février 1848.

Parlant des scandales électoraux, Lamartine s'écrie :

N'est-ce pas homme par homme, famille par famille, conscience par conscience, que le gouvernement qui devrait, dans les élections, interroger des opinions libres, va les circonvenir ?

Donnant confiance aux petites minorités, Lamartine rappelle que le pays tout entier ratifia, en 1830, l'opposition des dix-sept voix que méprisait la Restauration; et, évoquant un mot célèbre dit à la veille des journées de juillet :

Vous osez nier, dit-il au pouvoir, la force invincible de l'idée démocratique, un pied sur les débris? vous osez nier le feu, la main sur le volcan?

Puis, s'élançant par ces mouvements d'ailes, familiers à son éloquence, dans l'azur illuminé, et réclamant, au nom de la démocratie, une large extension du suffrage, il annonce son rôle en 1848, le rôle du peuple qui le prendra pour portedrapeau. Jamais la divination n'alla plus loin.

Non, ces hommes impossibles seront inévitablement un jour nécessaires. Ils oseront fonder le gouvernement, non plus sur la base étroite d'une classe quelconque, mais sur la large base d'une nation tout entière. Ils sauront coïntéresser tous les citoyens, toutes les classes du peuple à l'existence d'un gouvernement qui prendra son appui sur tous ces intérêts et sur tous ces droits. Voilà ce que nous devons préparer pour les jours difficiles; ce sont là des forces et non des dangers.

Le poète prévoit la calomnie, les faux jugements que l'on portera sur sa situation présente, sur ses intentions futures; il brave cette gloire de l'insulte; il la défie; il affirme déjà ces principes qui lui devront plus tard son honnête impopularité, et il soprit, dans la chaleur de la lutte, à ces froides réactions qui mettent aujourd'hui une barrière de marbre devant le seuil de sa retraite, pour en faire une sorte de tombeau.

Que m'importe ce que l'on pensera de moi? que m'importe à quel rang je combattrai, pourvu que je combatte pour la cause que je porte dans mon cœur depuis que je pense, pour la cause populaire, pour la cause non des passions du peuple, mais de ses intérêts et de ses droits légitimes?

Quelle contradiction pourra-t-on invoquer plus tard? Ce discours n'est-il pas un programme à son tour qui rappelle en l'augmentant la *Politique rationnelle*? La politique a plus

d'éloquence, la raison a plus de cœur, voilà tout ; mais le sentiment est le même et l'unité admirable de la vie se continue.

Trois mois après, dans la question ministérielle, le 4 mars 1843, Lamartine dira encore :

Il est temps que ce jeu finisse, car il n'y a plus de milieu ; il faut que la France cesse d'être la France ou que vous cessiez de la gouverner ! (*Vive approbation aux extrémités ; violents murmures au centre, longue agitation.*)

M. Guizot l'accuse de méconnaître le dévouement du roi, d'attaquer la personne inviolable ; Lamartine répond :

Si je pouvais, comme homme, ouvrir mon cœur ici devant la Chambre, on y trouverait sans doute le même respect, la même vénération que dans le vôtre pour cette mission élevée et souvent douloureuse de la royauté. Mais si le ministre me somme de déclarer des sentiments quelconques sur un pareil sujet à cette tribune, je lui demande la permission de ne répondre ni oui, ni non. (*Sensation.*)

Dans un discours prononcé au banquet de Mâcon, le 4 juin de la même année, Lamartine fait un pas de plus, ouvre toute son âme, et la fraternité, la solidarité des individus et des peuples rayonne à travers chacune de ses paroles. L'homme qui parle, qui pense, qui croit, qui aime ainsi, est un précurseur providentiel et sera, à l'heure de la crise, un sauveur nécessaire :

Mais, me dites-vous, vous êtes seul, seul au milieu de passions et d'intérêts plus forts que vous ! Je suis seul ! Messieurs ! et qui donc êtes-vous ? (*Longue sensation.*) Ah ! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité. Mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple !... Nous sommes au lendemain, Messieurs, et qui sait ? nous sommes peut-être à la veille de ces jours critiques où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unanimité pour se préserver des révolutions. Dieu seul connaît le jour des crises, mais ce temps est plus gros que tout autre d'inévitables événements... Il n'y a que les masses d'assez fortes pour

écraser les partis! (*Bravos.*) Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avènement soit régulier pour être durable.

Et il termine par un toast à l'accomplissement régulier et pacifique des destinées de la démocratie! A dater de ce banquet qui aura son pendant en 1847, Lamartine peut être classé parmi les révolutionnaires; le mot d'opposant ne suffit plus.

---

## IX.

### LAMARTINE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le poète, l'orateur, se fit dès lors journaliste. Son sens pratique lui conseillait de chercher, en dehors des élans de tribune qui sont les grandes enjambées de l'esprit, une marche régulière, positive, pour l'opinion. Il devait, en même temps qu'il soufflait dans les trompettes retentissantes autour de Jéricho, préparer, pour ceux qui l'écoutaient et qui le suivaient, des solutions précises, des rations quotidiennes pour les haltes, après la victoire. Alors, il écrivit dans le *Bien Public* de Mâcon, dans la *Presse*, dans différents journaux de Paris, sur certaines questions constitutives de la démocratie. Il s'occupa, au point de vue indiqué dans la *Politique rationnelle*, de l'*État*, de l'*Église*, de l'*enseignement*. Ses articles sont imprimés et publiés à leur date.

La présence du duc de Bordeaux à Londres, et la prétention du ministère, qui voulait flétrir les visiteurs empressés de l'exil, lui arrachèrent cette menace :

Prenez garde de tomber vous-mêmes du haut de votre fortune, et qu'on ne vous applique un jour la loi terrible que vous faites à autrui!

Je passe à regret (mais la place me manque) sur la part

prise par M. de Lamartine dans le débat engagé, à propos de la liberté de l'Église, sur des interpellations de M. Thiers relatives aux jésuites. Comme je cherche maintenant le révolutionnaire logique, j'ai hâte d'arriver au discours qu'il prononça sur l'armement des fortifications de Paris, les 6 et 7 mai 1845. On sera frappé des prédictions, et, mieux que cela, des solutions en quelque sorte, apportées trois ans d'avance.

L'orateur déclare que la France a oscillé en 1830 entre la monarchie et la république; et, comme la Chambre s'émeut de cette perspective républicaine ouverte pour la première fois et par un homme d'autorité comme Lamartine, celui-ci déclare qu'il n'est pas permis à une assemblée d'adjuger l'avenir et de fermer toute issue, non aux réformes, mais même aux révolutions. Je cite, pour prouver que je n'exagère rien.

Mais savez-vous encore une fois ce que c'est que de rendre à jamais et matériellement impossible aux nations l'exercice de ce droit suprême, extrême, désespéré, qu'on appelle les révolutions? C'est dire d'avance: Il n'y aura jamais d'exécrables gouvernements! (*Mouvement.*)

C'est dire: Il n'y aura plus de despotisme, de tyrannie à renverser dans le monde! (*Bravos prolongés aux extrémités.*)

C'est dire: Il n'y aura plus jamais de violation de la constitution et des droits des peuples! plus de conspiration du pouvoir contre les institutions des nations!

Et quel est celui de vous qui oserait prendre devant l'avenir la responsabilité d'une telle promesse, et l'offrir en garantie à son pays, comme un gage? Personne. (*Rires à gauche.*)

Rendez les révolutions difficiles, rares, sérieuses, coupables, oui, oui; mais laissez, dans les circonstances suprêmes, la possibilité de la résistance aux mauvais attentats des gouvernements. (*A gauche: Très-bien!*)

Autrement, il n'y aura plus en effet de possible que la pire espèce des révolutions: les révolutions militaires! Les révolutions militaires, ce sont les révolutions de décadence. C'est ainsi que commencent tous les Bas-Empires.

Notons en passant que cette vive attaque contre l'armement des forts donna lieu à une querelle toute de personnes entre M. de Lamartine et M. Thiers. Je trouve dans le compte rendu

de la séance de la Chambre des députés du 8 mai la trace de cet incident; je mentionne le fait comme détail historique, anecdotique.

Lamartine, qu'on a cru isolé, commence à recevoir des adresses des ouvriers de Paris, à devenir le but de manifestations qui, par des banquets et des concerts, lui renvoient l'enthousiasme descendu de lui dans le cœur des multitudes. Il ne quitte la tribune que pour les discours en plein air; il répète d'avance le rôle qu'il jouera devant la Révolution : le 25 mai, du haut de ce perron du château de Montceau qui domine toute une superbe vallée, il parle à la Société de musique venue de Mâcon pour lui donner une sérénade, comme il parlera du haut des marches de l'hôtel de ville, et, fier de lui, devant ce ciel plus majestueux que les voûtes de la Chambre des députés, il s'écrie :

S'il y a dans les innombrables paroles que j'ai prononcées pendant dix ans à la Chambre, à toutes les tribunes de mon pays, un seul mot qui soit en contradiction avec un autre, je donne non pas ma vie, — ce ne serait rien! — mais je donne mon honneur à celui qui le découvrira.

Il repousse dédaigneusement les accusations du pouvoir. On l'a représenté tour à tour comme un légitimiste, comme un ennemi sans cause de la dynastie de juillet, comme un démocrate aventureux (le mot est de lui), entraînant les cœurs à la république, sans en arborer le nom. Il n'est rien de tout cela; il est l'homme des bons principes, des bons sentiments, de la concorde, de l'honneur et de la liberté. Voilà pourquoi il se trouve être un factieux.

On le voit préoccupé alors, dans toutes les circonstances où il parle, où il écrit, non de susciter des applaudissements, de gagner des partisans, mais de donner confiance à ceux qui l'admirent, par des explications positives, par des commentaires de ses principes. Il sent qu'une responsabilité, la plus grande du siècle, va bientôt peser sur lui; il prétend la mériter, en empêchant toute ambiguïté entre le cœur de la foule qui vient à lui et sa pensée qui va vers l'avenir. L'idée d'une république, que l'on croit éclore dans la chaleur d'un vertige, a été long-

temps entrevue, pesée par lui. Il dit, par exemple, le 19 novembre 1845, dans un article du *Bien public* :

Les révolutions sont comme les sibylles antiques; elles ne disent jamais mieux le mot du destin que dans l'accès même de leur inspiration. C'est leur enthousiasme qui leur arrache leur secret. Ce secret, ce mot du destin de la révolution de Juillet, second accès de la révolution de 1789, c'est : « la meilleure des républiques ! »

Dans le même morceau, il juge cette lâche théorie des faits accomplis, si menaçante alors, si triomphante aujourd'hui :

On vous met un anneau de fer au petit doigt, vous dites : « Le fait est accompli, » et vous ne remuez plus la main ! un chaînon au bras gauche, vous dites : « Le fait est accompli ! » Un autre au bras droit : « Le fait est accompli ! » Une chaîne enfin à tous les membres : « Le fait est parfaitement accompli !... » Hommes consciencieux, mais imprévoyants ! ne voyez-vous pas que si vous aviez d'abord secoué le petit doigt, puis les bras, puis les jambes, puis le corps à toutes ces entreprises d'usurpation légale sur votre liberté et sur les droits de la nation, rien ne s'accomplissait ! mais qu'en tendant ainsi les bras, les membres, le corps et l'âme à ces tentatives encouragées de la réaction monarchique, elle finira par enchaîner jusqu'à votre langue ?

Pendant qu'il éclaire toutes les facettes, pour ainsi dire, de la conscience publique, il prend à la Chambre la parole dans toutes les questions d'économie sociale, sur l'octroi des bestiaux, sur l'impôt du sel, sur le monopole du charbon et sur le canal de la haute Seine.

Je dirai que ce dernier discours, qui semblait ne devoir viser qu'à un succès de bon sens et d'estime, éveilla un véritable enthousiasme. Lamartine, traitant au point de vue politique la question qu'Arago avait magistralement traitée au point de vue scientifique, produisit une impression que tous les journaux constatèrent avec unanimité. J'ajoute, pour les historiens, que le matin même de ce jour-là, malade et presque alité, M. de Lamartine ne devait pas assister à la séance. Des délégués de la Seine-Inférieure vinrent le trouver chez lui et le supplier d'apporter à une question si intéressante l'appui de sa parole. Lamartine les écouta et n'écouta pas la fièvre qui le re-



tenait : il s'habilla en toute hâte, courut à la Chambre et improvisa ce discours politique dont l'effet devait être si éclatant.

Je pourrais multiplier à l'infini des anecdotes semblables, s'il n'était pas superflu de renseigner les lecteurs sur la merveilleuse faculté d'improvisation de M. de Lamartine. Dans un article sur le ministère possible, à l'heure de confusion qui commence, le révolutionnaire prudent essaye de réconcilier la France avec son génie qui lui fait peur ; il rappelle à ceux qui, demain, s'élanceront sur sa trace, tout ce que la réaction fait perdre à l'action. Le conseil est de toutes les époques.

Il ne faut pas rougir de le confesser, le grand vice de la France actuelle, c'est la peur. Cela est déplorable, mais cela n'est pas étonnant. On aurait peur à moins. La révolution de 1791 à 1795, ses anarchies, ses tyrannies, ses guerres désespérées, ses discordes civiles, ses lois draconiennes, ses confiscations, ses échafauds, ont ébranlé pour deux siècles peut-être l'imagination de ce peuple à vives impressions. Le seul mot de révolution le fait frissonner jusqu'à la moelle des os. Il s'est précipité, pour échapper à ce fantôme, dans les quinze années de la plus écrasante tyrannie dont les temps modernes offrent l'exemple : la tyrannie militaire de l'Empire. Il a accueilli et subi quinze autres années le gouvernement faible, mais doux de la royauté qu'il avait proscrite. Enfin, il a adopté avec précipitation, et avec la passion de son salut à tout prix, la nouvelle royauté sous laquelle il s'agit depuis quinze autres années, mais en modérant lui-même ses propres agitations, comme un peuple qui veut bien intimider quelquefois son gouvernement, mais qui craint encore plus de le renverser.

Avec quelle étrange pénétration il cherche dans le brouillard le ministre, le sauveur, le réparateur de toutes les fautes !

Que la presse ne se trompe donc pas de pays. Si jamais un Robert Peel doit sortir des nécessités de la France, ce n'est ni du sein du parti qu'on appelle actuellement conservateur, ni du palais d'une dynastie ; c'est du sein de la démocratie et de la popularité qu'il sortira ! Et puisse-t-il en sortir à temps dans le double intérêt du peuple et du gouvernement, de la démocratie et de la conservation !

Les élections de 1846 furent un symptôme précurseur. L'op-

position maladroite et inconséquente perdit des voix : c'était un désastre, moins pour elle, que pour la majorité qui se crut tout permis. D'ailleurs, la situation était sombre; la pénurie de deux récoltes, la crise monétaire, absorbaient les préoccupations. La France, isolée en Europe par l'obstination du pouvoir, par ces mariages espagnols, se recueillait triste, amère, silencieuse. L'heure de la tribune était passée, car l'heure des tribuns allait venir. Lamartine le sentait. Il s'abstint, pendant toute une année, de parler inutilement à cette majorité *aveugle et ennemie*, qui ne pouvait plus être ébranlée que pour être renversée; il parla au pays, au peuple; il se consacra à la publication des *Girondins* qui fut un grand événement, et comme la réouverture des États généraux, avant une révolution nouvelle.

Il sembla que le poète, aussi puissant sur le passé que sur le présent et sur l'avenir, ordonnait aux tombeaux de rendre leurs proies; et que les ombres illustres, évanouies dans l'apothéose effroyable de 93, dussent revenir à la parole de celui qui les évoquait pour inspirer les générations nouvelles, pour donner du courage, pour éclairer la conscience par ces repentirs que les vivants solidaires doivent avoir des fautes commises par les morts.

Ce livre des *Girondins* eut un succès jusque-là sans exemple. Il réconcilia comme autour d'une coupe fraternelle tous ceux que divisaient les souvenirs de la Révolution. On but d'enthousiasme dans tous les partis à cette glorification tempérée par des piétés si délicates. J'ai sous les yeux un journal légitimiste qui ne se défend pas plus de son émotion que le *Constitutionnel*. Lamartine avait répandu toute son âme et donné en gage tout son génie au peuple qui l'attendait. Je ne veux pas citer tous les dithyrambes datés de cette époque; beaucoup de gens, peut-être, en seraient embarrassés aujourd'hui.

La ville de Mâcon offrit un banquet à son poète, à son orateur, à son historien! Toute la France fut attentive à ce qui se disait dans le département de Saône-et-Loire. La tribune était là, le cœur aussi. Tout à coup, on entendit vibrer dans l'écho un mot vengeur, un signal. Lamartine qui avait deux fois et inutilement averti la royauté, lui jette un dernier cri, qui peut la sauver si elle le comprend; il la conjure de s'arrêter dans la

voie de la corruption, du trafic des consciences, de la honte publique. Mais, qu'elle y prenne garde!

Si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption... (*Vive sensation*) ; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics; elle tomberait cette royauté, soyez - en sûrs! elle tomberait, non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piège! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique, et la *révolution du mépris!*

C'en est fait! la sentence est rendue. La France attendait une formule, elle la reçoit avec avidité. Lamartine lui a dit un jour qu'elle s'ennuyait, et elle a écouté; il lui a dit plus tard que ses prétendus conservateurs étaient des bornes, et elle a réfléchi; aujourd'hui, il renverse les bornes dans la boue, et la France se soulève et applaudit.

Elle applaudit avec gravité. Lamartine n'est pas un de ces brouillons que le tumulte enivre. S'il envisage avec fierté, avec audace la tempête, il ne la provoque pas follement; il se recueille et force le pays à se recueillir, même dans l'enthousiasme.

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, s'écrie-t-il, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la presse; j'ai dit un jour: « La France s'ennuie! » Je dis aujourd'hui: « La France s'attriste! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot?

Restons sur l'impression grave et profonde de ce discours. Lamartine, après dix-huit mois de silence, prendra encore la parole à la Chambre des députés, surmontera le dégoût que lui inspire l'aveuglement de la majorité, pour avertir encore, toujours, les aveugles qui lui rient au bord du gouffre; il rédigera dans le *Journal de Mâcon* le programme, la déclaration, pour ainsi dire, des nouveaux droits de l'homme et du citoyen; il fera, avant la banqueroute de la monarchie de Juillet, le bilan de la situation au dedans et au dehors; il supputera toute nos hontes; mais il ne dira rien qui atténue ou qui augmente même

l'effet de ce châtimeut par avance, de ce mot : « la Révolution du mépris ! » Ce jour-là, il s'est dépassé, et il a dépassé toutes les consciences; il n'y a plus pour les autres qu'à le suivre, et pour lui-même qu'à se rejoindre.

Mais avant d'entrer dans l'arène et d'offrir sa poitrine aux rugissements de la Révolution, l'athlète, qui regarde si souvent le ciel, a un sourire touchant pour la nature. Il aspire mélancoliquement les parfums qui l'environnent, et il se fortifie dans les essences premières; l'homme politique permet au poète de jeter son dernier adieu. Plus de vers, plus de rêveries! La fournaise béante est là, il faut y entrer. Nature, charme des sens, baume de l'âme, celui qui va se dévouer corps et âme te salue!

Le 20 septembre 1847, parlant à la Société d'horticulture de Mâcon, avec des larmes dans les yeux et un frémissement dans la voix, il décrit le petit jardin paternel, où il a cultivé, parmi les fleurs, cet art si difficile d'améliorer la société, de faire porter à la civilisation et à la liberté des fruits plus mûrs et plus parfaits, et il dit en soupirant :

Je retourne y cultiver surtout ces images des choses et des personnes aimées et perdues! Ces mémoires des tendresses évanouies, ces traces vivantes, saignantes souvent, d'une vie déjà à moitié écoulée!...

L'orateur s'arrête un moment, comme s'il cherchait une expression ou comme s'il délibérait avec lui-même.

J'hésite, Messieurs! j'hésite, irai-je plus loin? (*Il s'arrête encore.*) Non, je n'en dirai pas davantage; il y a des pudeurs sur tous les sentiments profonds; il ne faut pas arracher les derniers voiles de l'âme humaine; il y a des larmes qui ne doivent tomber que dans le silence et dans le secret du cœur!... Je vais donc, vous disais-je, retrouver dans cet asile de mon enfance des charmes plus puissants pour moi, pour nous tous, que les plus riches et les plus odorantes floraisons de vos expositions: le parfum des souvenirs, l'odeur du passé! (*Sensation*), les voluptés mêmes de cette mélancolie qui est la fleur d'automne de la vie humaine! (*Vive sensation*), toutes choses, Messieurs, qui sont pour nous comme des émanations de la terre, comme une senteur lointaine, comme un avant-goût de ces Élysées, de ces Édens, de ces jardins éternels où nous espérons tous retrouver dans le bonheur ceux que nous avons aimés et quittés dans les larmes!... Toutes choses

qui font désirer à l'homme de la nature, à quelque distance, dans quelque abîme ou à quelque hauteur que la fortune l'ait jeté, de revenir achever ses jours sur la terre qui l'a vu naître, et d'avoir au moins sa tombe dans le jardin où il eut son berceau.

Lamartine est resté poète, disent ses ennemis. Ah! je l'espère bien! je l'espère pour lui qui ne sépare ni Dieu, ni la nature, ni le cœur humain des conceptions de la politique; je l'espère pour la cause à laquelle il s'est dévoué et qui lui a laissé toute la fleur de son intelligence, tout le parfum de ses premières illusions; je l'espère pour l'honneur de l'humanité qu'il ne faut isoler de rien de terrestre, et qui a besoin de la poésie au plus fort de l'action, comme elle a besoin d'aimer, de soupírer, d'espérer.

Ce discours a une grâce toute particulière. Il semble qu'un soldat, avant d'aller dans la plaine où la mêlée s'engage, où il versera tout son sang et toute sa vie, cueille une fleur sur le haut de la montagne, la respire et la garde aux lèvres, en descendant au-devant des combats et peut-être de la mort. Aucune séduction ne doit manquer à l'action de ce grand poète, qui trouve dans la poésie la raison et la force d'un homme d'État.

---

## X.

### LAMARTINE EN 1848.

Nous sommes arrivés à l'époque de cette révolution du mépris, annoncée, prédite, préparée.

Lamartine, qui n'a pas voulu s'associer à la coalition parlementaire de 1838 à 1840, conséquent avec lui-même, refusera de s'associer à la coalition parlementaire et agitatrice de 1847. Il avait un but déterminé auquel il a marché seul; il ne convient pas à son esprit lumineux d'accepter une mêlée confuse d'opposition sans programme, et de se jeter dans l'inconnu; il

se réserve; le peuple a le droit de l'entraîner, mais non une faction, et encore, sait-il se roidir contre le flot qui murmure, et préfère-t-il l'impopularité qui le garde pur, à la popularité qui le flatte en le corrompant.

Mais, si étranger qu'il veuille rester et qu'il reste à la campagne des banquets réformistes, quand un principe est en question, il le défend. Voilà pourquoi on l'entend à la tribune s'étonner, s'indigner (le 11 février) « que le pouvoir ose mettre « la main de la police sur la bouche du pays. » Voilà pourquoi il évoque le nom de Manuel, comme un défi jeté aux violences réactionnaires de la majorité; voilà pourquoi, après avoir averti tant de fois le pouvoir, il le laisse tomber, en déclarant à la face du pays :

Que le Jeu de Paume fut un lieu de réunion politique fermé par des ministres imprudents, et rouvert par la main de la nation à la représentation du pays.

Après ces paroles, la révolution était convoquée; Lamartine l'attendit.

Dans ses Mémoires, l'homme d'État, attristé par l'excès de sa prévoyance même, se repent d'avoir abandonné quelque chose au hasard, et craint, par un scrupule minutieux de conscience, d'avoir hâté d'une minute, d'une seconde, le tocsin qui a fait crouler la monarchie. J'ai dit, dans la première partie de cette étude, comment je ne m'associais pas à ce repentir qui pouvait être considéré comme un trait encore de ces natures instinctives perdant leur prescience, quand elles perdent leur activité, s'égarant dans la réflexion qui les éteint. Mais ce n'est pas le remords d'avoir écarté la régence, fait proclamer un gouvernement provisoire, qui saisit Lamartine; c'est la pensée qu'il a dû pour un jour, pour quelques heures, favoriser une sorte de complot et sortir de son isolement tumultueux, pour conférer avec les chefs d'une faction. Il voudrait maintenant que le courant seul eût emporté le trône; et le petit effort qu'il a dû faire lui gâte un peu la majesté d'un dénoûment qui fût arrivé quand même, mais qui n'eût pas rendu suspecte, du moins pour l'avenir, la force parlementaire.

Ce scrupule constaté, Lamartine eut une part prépondérante dans les décisions prises par les députés réformistes. Il montra parfaitement à ceux-ci comment ils n'avaient pas le droit de transiger sur ce qui ne leur appartenait pas! C'était un acte de citoyen que le pays attendait d'eux, un acte et non plus des paroles. Il fallait sauver, affermir, par l'appel à la justice et non à la violence, ce que nous avons su si souvent conquérir et jamais conserver.

Je ne sais pas, disait l'orateur en concluant dans une réunion qui eut lieu chez M. Odilon Barrot, je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes, je le crois, je l'espère; mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays! (*Bravos.*)

La lutte, fatalement engagée par le coup de pistolet fatidique du boulevard des Capucines, aboutit à cette séance où Lamartine, que l'on croyait lié envers la régence de la duchesse d'Orléans, maintint les droits de la raison contre les entraînements du cœur et jeta les noms des membres d'un gouvernement provisoire à l'opinion publique, qui les ratifia et les légittima tout aussitôt.

Je ne prétends pas raconter la révolution de 1848. Ma tâche cesse ou s'interrompt à la première partie de cette période glorieuse sur laquelle tout le monde est d'accord. Que les uns regrettent le manifeste pacifique aux puissances étrangères; que d'autres, au contraire, imaginant un faux idéal, déplorent la loyauté avec laquelle Lamartine garda le fardeau quand il devint plus lourd; tous, au moins, sont unanimes à constater qu'il y eut un élan d'abord, une confiance, un épanouissement, à cette idée que Lamartine était un des chefs, le chef, disons-le, du droit de son éloquence, de son génie, de l'enthousiasme qui l'entourait.

Le gouvernement provisoire avait assez de patriotisme, d'honneur et de talent, pour qu'il n'eût pas besoin d'en emprunter à d'autres. La gloire d'Arago, l'estime respectueuse

dont jouissait Dupont de l'Eure, les droits révolutionnaires de Ledru-Rollin, l'honnêteté de Marie, de Garnier-Pagès et des autres, cette agglomération de natures diverses, de consciences égales, offrait au pays la garantie d'une force d'action tempérée par des instincts et des aptitudes pacifiques. Dans toute circonstance, un gouvernement pareil suffisait à la confiance du peuple : l'élément que Lamartine, indépendamment du rôle précurseur et décisif qu'il avait joué, apporta à cette réunion de patriotes, ce fut en quelque sorte un charme qui enivrait la raison, qui mêlait un enthousiasme permanent à l'acceptation de l'esprit. Il fut, dans la sympathique effusion de son génie, le réconciliateur suprême entre l'ombre terrible de la première république et la république nouvelle. Il voila sous l'éblouissement de sa parole la transition qui répugnait aux cœurs prévenus; et c'est précisément de cette puissance fascinatrice que les passions, apaisées alors, réveillées aujourd'hui, lui gardent rancune. La rancune d'une émotion subie est la plus tenace dans les natures vulgaires; l'insensibilité paraissant du stoïcisme, et l'idéal à la portée de la sottise étant de mépriser la poésie, l'éloquence, la générosité, tout ce qu'on estima, tout ce qu'on applaudit dans la première période.

C'est cette part de séduction que Lamartine ajouta aux bonnes volontés héroïques des membres du gouvernement provisoire. La postérité qui jugera tous ces hommes et qui, leur voyant les mains pures de sang versé, d'argent gardé, les retrouvera à l'heure de la réaction dans l'exil, dans la retraite, dans la pauvreté, la postérité les amnistiera avec orgueil de quelques fautes légères, et saluera le spectacle toujours beau, toujours rare, de révolutionnaires arrivés au pouvoir sans complicité d'intrigue, sans coopération exclusive à une révolution qu'ils n'ont pas faite.

En effet, si Lamartine, avertissant le pouvoir et instruisant les masses, vit venir l'explosion, il n'eut pas à se reprocher, au delà du petit scrupule mentionné plus haut, de l'avoir facilitée. Les instigateurs sérieux, responsables de la catastrophe finale, ceux qui, non-seulement *devancèrent la justice du peuple*, mais la provoquèrent et l'armèrent, ce furent les hommes d'opposition dynastique qui ébranlèrent imprudemment le sys-



tème, sans se douter que sa chute entraînerait la dynastie. M. Odilon Barrot et M. Thiers ne se doutèrent pas alors, et ne s'imaginent point encore aujourd'hui, qu'ils avaient livré le gouvernement de leur choix aux colères de la révolution, toujours prête à continuer son œuvre. Le premier voulait une réforme; le second, une révolution de portefeuille : ils eurent une révolution sociale. Lamartine, qui ne s'était pas mêlé à leur tactique, avait, dix-sept ou dix-huit ans auparavant, donné la formule du mouvement radical qui déconcerta les meneurs imprévoyants de l'opposition.

On peut dire que ceux qui acceptèrent le mandat du peuple le 24 février étaient dignes de le prendre, par les aspirations de toute leur vie et par leur désintéressement aux dernières heures de la lutte.

Je n'ai pas à rappeler l'action de parole, l'éloquence quotidienne de Lamartine, toujours debout, toujours prêt à ouvrir son âme à ce flot de visiteurs, de suppliants qui apportaient au gouvernement provisoire tantôt leur hommage, tantôt l'expression de leur défiance. On a applaudi ces improvisations sublimes qui désarmaient les passions haineuses, qui rendaient l'arc-en-ciel au drapeau de la révolution, qui mettaient du cœur, toujours du cœur, c'est-à-dire l'audace nécessaire, dans ces délibérations entre l'émeute frémissante et le pays inquiet. Combien de traits ignorés j'aurais à ajouter à tous ceux que l'histoire a enregistrés déjà ! Combien de grandes paroles j'aurais à souligner ! Mais j'abuserais de la facilité de mon sujet. Je n'oublie pas que mon but est seulement de faire reconnaître l'inflexible logique, l'unité qui a présidé à toutes les phases de la vie publique de Lamartine.

Le lendemain du 24 février, en face de ces deux millions de suffrages qui acclament l'orateur et qui l'envoient à la Constituante, amnistié de son rôle révolutionnaire par un vote enthousiaste, je demande quelle contradiction, quelle faute sérieuse contre la raison d'État et contre la raison universelle on peut lui reprocher ! N'est-ce pas le couronnement d'une vie d'apostolat démocratique ? N'a-t-il pas mérité cette faveur, et ne l'avons-nous pas vu monter lentement, avec prudence, avec

fermeté, à ce piédestal que deux millions de voix entourent de cris enthousiastes?

Quel jour dans la vie d'un homme ! Quelle apothéose ! et comme on excuserait la tête de poète qui se laisserait étourdir, l'âme qui s'abandonnerait jusqu'à l'ivresse à cette louange d'une nation !

J'ai dit que Lamartine n'avait pas voulu s'associer à la campagne des banquets. Ceux qu'il présida à Mâcon étaient des fêtes de famille et n'étaient pas des conciliabules d'opposition : pourtant, il eut, au moment de la victoire, dans une heure critique, son banquet, et celui-là ne le cède à aucun autre.

Le gouvernement provisoire nommé à la Chambre des députés se rendait à l'hôtel de ville, en suivant les quais, en tête du peuple qui lui faisait escorte. Lorsque le cortège fut arrivé devant la caserne du quai d'Orsay, où un régiment de dragons venait de se retirer après une collision avec le peuple, un sourd frémissement passa sur la foule armée dont la fibre irritée palpitait encore des émotions du combat.

Lamartine comprit qu'il y avait là une œuvre de réconciliation à accomplir. Il se fit ouvrir la porte de la caserne et apporter une bouteille. Un dragon lui versa un verre de vin. Lamartine y trempa les lèvres, et levant le verre au-dessus de sa tête, il s'écria :

— Amis ! voici le banquet.

Le peuple et les soldats fraternisèrent. Plus tard, on dira à l'armée qu'elle a une revanche à prendre : pourquoi n'a-t-elle pas pris sa revanche de ce banquet sublime, de cette communion ?

Les actes du gouvernement provisoire appartiennent à l'examen impartial d'une muse qui n'aura été ni égarée, ni souvoyée. Elle seule dira s'il y eut jamais, le lendemain d'une révolution de mépris, plus d'honneur, plus de courage, plus de bonne volonté au pouvoir ? Aujourd'hui qu'il est de mode de traiter avec dédain ces mois de grand travail, de grande effusion, on se moque agréablement des illusions naïves des révolutionnaires de 1848. J'aime ce mot : l'illusion est l'étoile du progrès ; elle guide dans la nuit les cœurs vers le berceau du monde inconnu qui doit sauver le monde ancien. Reprocher

l'illusion et applaudir la rouerie, c'est nier le progrès, puisque c'est nier la foi sans laquelle le progrès ne peut être qu'une corruption de plus.

Les illusions de Lamartine ne l'entraînèrent pas à se persuader qu'il devait garder le pouvoir quand même, et qu'à l'heure de la réaction il suffirait seul à la tâche. Il n'avait rien sacrifié de sa dignité sous la monarchie de Juillet; il ne sacrifia rien de sa conscience sous la république; il quitta volontairement le pouvoir; il se défit de sa popularité; il descendit et ne tomba pas, demeurant jusque dans sa retraite l'arbitre, le dominateur de toutes ses pensées; il vit venir un élément qu'il avait toujours redouté, mais contre lequel les résistances individuelles étaient aussi impuissantes que ces coups de verges donnés par Xerxès à la mer; il avait averti Louis-Philippe de l'aurore de 1848; il ne cessa d'avertir la République de la nuit du 2 décembre; mais il n'eut pas la fatuité de s'interposer entre deux forces irrésistibles. Trop fier de sa grandeur pour la mesurer à des masses, il la contraignit d'abdiquer quand elle devenait inutile. Et cet homme de raison, ce patriote désintéressé, on l'accuse de poésie, comme si poésie voulait dire folie! Il a prévu le sarcasme: il y répond, le 4 mars, devant une députation d'étudiants:

Permettez que je vous embrasse, et que j'embrasse en vous cette noble jeunesse!

Quant à cette épithète de poète que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte, Messieurs, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie!

Eh! que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies?

Cette poésie de 1848 s'est évaporée depuis, à travers bien de la prose; mais elle a déposé dans le cœur des plus ingrats un parfum qui réveille à certains moments le souvenir, le regret, l'espérance, le rêve au moins qui empêche de désespérer.

Le 12 juin, quelques jours avant ce mystère d'une insurrection effroyable qu'il n'est pas possible de juger encore, Lamar-

tine défendait le gouvernement provisoire et acceptait cette solidarité avec tous les membres indistinctement qui l'a perdu, quand un coup de feu retentit au dehors, au cri de : Vive l'Empereur! C'était comme une menace de la destinée qui avertissait l'orateur de la révolution que son œuvre allait se tourner contre lui, et qu'il allait expier enfin sa gloire, son abnégation, son patriotisme. Lamartine s'interrompit pour signaler l'incident; un officier de la garde nationale avait été blessé à la main :

Messieurs, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution éternellement pure et glorieuse du 24 février. Gloire à la population, gloire aux différents partis de la République ! Du moins ce sang n'a pas été versé par leurs mains; il a coulé, non pas au nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des souvenirs militaires et d'une opinion naturellement, quoique involontairement peut-être, ennemie invétérée de toute république.

Un décret qui suit ces paroles est immédiatement voté; il éloigne provisoirement le prince Louis Bonaparte de l'Assemblée, de la France. Ce décret fut une faute; comme la proposition des questeurs en fut une autre plus tard. On ne déclare pas suspecte une religion, sans doubler aussitôt le nombre de ses fanatiques.

Lamartine, continuant son discours, assura qu'aucune division n'affaiblissait la commission exécutive, et comme on l'accusait d'avoir pactisé avec les agents ténébreux des sociétés secrètes, avec Sobrier, avec Blanqui, il se défendit par ce mot, resté célèbre :

J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre, pour en dégager l'électricité.

Le mot était juste; il frappa l'Assemblée qui ne s'en souvint plus quelques jours après.

Lamartine descendit du gouvernement avec tous ses collègues, après la répression de la guerre civile, et devant le vote qui réunissait tous les pouvoirs dans la main du général Cavaignac.

L'heure difficile, pour tout autre, de l'impopularité, de l'ingratitude, était venue. Aristide entra avec sérénité dans son exil.

J'ai démontré, par des témoignages irrécusables, la progression harmonieuse, qui amena le poète du fond de son isolement à cette grande tribune de la place publique. J'ai établi la concordance parfaite, à toutes les minutes de sa vie parlementaire, de chacun de ses discours avec ses antécédents, et je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail de sa conduite depuis le 24 février, pour prouver que son rôle alors était une conséquence de toute sa vie. Il a accepté le pouvoir quand il était un péril; il l'a laissé quand il n'était qu'une vanité. Voilà ce qui résume toute son ambition.

Ma tâche est finie; il ne me reste plus qu'à rappeler comment, descendu de ce sommet, Lamartine ne voulut pas de cette liberté de l'égoïsme que lui faisait l'ingratitude; comment il continua à avertir, à prévoir; comment il se donna la magistrature volontaire du dévouement, restant debout, aussi isolé, après tant de cortèges, dans la Chambre de 1848, qu'il l'avait été dans la Chambre de 1840; et pourtant, ayant le secret de la destinée de tous, le montrant à certaines heures, l'illuminant du feu de sa parole et ne se rassasiant pas d'être un oracle méconnu, tant qu'il y avait une vérité utile à faire entendre, le service d'une souillure à épargner à la révolution qu'il avait représentée.

Cette dernière partie du rôle public de Lamartine n'est pas la moins belle. Il s'était trouvé dans cette position, unique dans l'histoire, de pouvoir accomplir une usurpation sans violence, de devenir un dictateur au nom de la justice, de la liberté, de la concorde; il eût pu, au 12 juin, avant même, profiter de l'émotion du pays, de l'estime de la Chambre; faire peser ces deux millions de votes qui l'avaient consacré comme un otage, et dire aux membres de la Commission exécutive: — « Vous m'empêchez de sauver notre république; je ne vous connais plus! » — Qui donc oserait dire qu'il n'eût pas répondu au vœu d'une grande majorité? Qui donc oserait prétendre qu'on ne lui en voulut pas d'avoir refusé cette usurpation et d'avoir préféré cette complicité du paratonnerre, plus loyale et plus modeste?

Lamartine eut honte d'une intrigue et d'une trahison, même honorable. Il comprenait d'ailleurs fort bien que cette dictature obtenue serait emportée, comme l'eût été la Régence au 24 février, par la marée qui revenait maintenant avec des bourdonnements d'empire et des cris de : Vive Napoléon. Il ne convenait pas à celui qui respectait les masses de se placer au travers du courant; il savait bien, lui, l'homme de l'instinct, qu'il avait devant lui un autre instinct, et l'expérience seule, non la raison, use et anéantit un sentiment. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de préserver du flot un peu de la république et de ses vertus; c'était d'avertir que la mer montait, de se relever sur l'écueil, de signaler des ports, de supplier la sagesse des peuples, pour qu'elle n'abandonnât pas tout à l'enthousiasme, et de se fier à Dieu qui permet toutes les épreuves, parce qu'il sait tous les secrets de l'avenir.

Ce rôle de prophète, Lamartine le reprend avec dignité, sans amertume, mais d'une voix plus triste; il ne se défend que pour défendre son œuvre; il écrit, le 25 août, aux dix départements qui l'avaient nommé, et trace avec une impartialité touchante le portrait des hommes, des chefs de club qui l'ont le plus menacé.

Il monte à la tribune, comme le plus humble des députés, pour demander que le préambule de la constitution renferme ces aspirations généreuses qui sont une lumière et qui immortalisent même les œuvres éphémères. Voyez si ce grand vainqueur de lui-même, si ce grand vaincu est découragé.

Protestons, nous, en attendant, dit-il; protestons avec énergie pour ces déclarations de principes et d'humanité qu'on nous refuse avec une si aveugle persistance! Protestons pour nous, pour nos enfants, pour notre époque, pour l'avenir, pour notre justification, d'avoir fait une révolution! (*Très-bien! très-bien! Longs applaudissements.*)

Rattachons à un principe spiritualiste, moral, religieux, divin, rattachons à Dieu, chaînon par chaînon, toutes les déclarations sommaires comme toutes les réalisations populaires, pratiques, que nous devons à Dieu qui les inspire, et à ce peuple aussi, à ce peuple de frères, qui a donné son sang à la révolution, et à qui nous devons rendre cette révolution en bienfaits!

Et quand il s'agit du droit au travail, il ne va pas aussi loin que M. Billault, mais il monte plus haut :

Danton s'écriait, à une époque de sinistre mémoire, à une époque où il s'agissait de pousser l'énergie de la nationalité jusqu'aux convulsions, pour la faire résister et déborder en armes contre l'étranger ! Danton s'écriait : De l'audace, citoyens ! de l'audace, et encore de l'audace ! (*Sensation.*) Et moi, je vous dis, dans des circonstances plus faciles, dans une crise purement intérieure, que nous traverserons, j'en ai l'instinct : — « Du cœur, citoyens ! du cœur ! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République !

Dans la discussion relative à la question des deux Chambres, il s'élève contre la pensée d'une dictature possible :

Prenez garde ! prenez garde à qui vous remettrez vos pouvoirs ! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa république, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, citoyens, c'est le nom de Monk, en Angleterre, et en France, c'est le nom de Bonaparte !

Avec quel désintéressement de toute gloire il se voit relégué dans une ombre glaciale, si la république périt !

Si elle se fonde, dit-il, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée ; si elle échoue, ou dans l'anarchie ou dans une réminiscence du despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains. (*Bravos prolongés.*)

Ce discours sur la présidence, que je crains de mutiler, ce testament jeté à la face du pays, a été une sorte de proclamation par avance de l'Empire, faite avec le geste, la voix, l'accent d'un Washington qui sentirait sa vie perdue, mais qui, fier de son inutilité présente, ajournerait son rêve, et ne le répudierait pas.

Après ce discours, il a abdiqué. Il ne remontera plus guère à la tribune que pour des improvisations courtes, rapides, fiévreuses, que pour des répliques à M. de Montalembert, à

M. de Ségur-d'Aguesseau, que pour répéter, jusqu'à l'épuisement de ses forces, qu'il faut croire à la liberté, qu'il faut l'aimer quand même!

Dans le *Journal du Loiret*, il écrit en 1850 :

Tout gouvernement où il y a un proscrit est un gouvernement menacé. Il n'y a de fort que ce qui regarde face à face le principe contraire. Le suffrage universel peut-il regarder en face la colombe miraculeuse de saint Remi au XIX<sup>e</sup> siècle? Voilà la question.

Est-ce là un sentiment qui ne soit pas identique à la profession de foi rationnelle de 1830? Et enfin, dans la dernière année de l'Assemblée législative, appréciant dans un journal cette peur qui faisait chercher une épée pour protéger un droit, qui faisait invoquer la force, c'est-à-dire provoquer la violence, il disait noblement :

Que les citoyens et non les soldats ont toujours protesté les derniers dans nos assemblées politiques contre les poignards des factieux, et contre les baïonnettes des dictateurs; qu'accepter la protection de l'épée, c'était se subalterniser devant elle; un peuple libre n'est jamais protégé que par un caractère...

Il faut, écrivait-il en juin 1851, que les républiques se défendent plus que les monarchies des engouements militaires, car le soldat qui les encourage aujourd'hui peut les dominer demain.

Ces conseils, ces avertissements, que l'histoire enregistre au compte de Lamartine et que celui-ci renouvela jusqu'à la dernière heure, étaient perdus. Les partis étaient redevenus sourds et n'écoutaient pas; chacun cherchait tout bas une épée, et trouva cependant bien étonnant qu'il s'en rencontrât une, tirée contre tout le monde. Lamartine avait dégagé sa responsabilité des fautes commises; il ne fut ni surpris par les événements, ni fier de les avoir prévus; il rentra en lui-même, il sourit à sa misère, et ce grand agitateur, qui aurait pu se faire proclamer président de la République française, se remit à écrire des romans, des confidences, des contes, pour libérer ses vigneron et pour garder son foyer. On verra pourtant au dernier volume de ses discours avec quel cri superbe il jeta les sueurs de son front au ciel, avant de rentrer dans le silence, en regrettant



peut-être de n'avoir pas eu assez de génie pour se dévouer encore plus.

Aujourd'hui M. de Lamartine, attristé, mais non amoindri, se laisse parfois, en pensant à l'obscurité qui s'étend devant sa route, surprendre par un geste de pitié pour les luttes humaines. Ceux qui le voient s'imaginent qu'il renie quelque chose; il pèse surtout les idées de ce monde et la gloire d'icibas à la balance des idées de l'infini, et il trouve le bagage bien léger; mais sa conscience n'empêche pas son cœur de demeurer fidèle à ses actions passées. Il les regarde de loin comme Épaminondas regardait ses victoires en les nommant ses filles. Il n'a rien à désavouer, rien à expliquer; il se sait méconnu, inconnu même; ses triomphes ont mis autour de lui une poussière lumineuse qui a empêché de le bien voir. Il ne s'inquiète pas des injustices de l'opinion: il savait autrefois qu'il aurait son jour, il sait bien maintenant qu'il aura son éternité. L'histoire dira qu'il fut l'honneur de notre poésie renouvelée, de notre tribune exhaussée et d'une révolution sans tache; elle trouvera des fautes dans sa vie, puisqu'il est homme; elle n'y trouvera ni une bassesse, ni une palinodie, ni une tentation vulgaire, ni même une inconséquence sérieuse, parce qu'il fut plus qu'un homme, c'est-à-dire un grand citoyen doublé d'un grand poète.

LOUIS ULBACH.

# LA FRANCE

## PARLEMENTAIRE

---

### SUR L'ORIENT

(PREMIER DISCOURS)

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 janvier 1834.

(Discussion du projet d'adresse.)

M. de Lamartine, élu député par le département du Nord (Bergues), entra à la Chambre dans la session de 1833-1834. — Voulant rester neutre entre un gouvernement dont il n'approuvait pas les tendances et une opposition systématiquement négative, il chercha une question dont l'intérêt dominât cette politique et fût étranger à la tactique des partis. L'immensité de la question d'Orient le séduisit. Il aborda la tribune par deux discours qui produisirent une vive sensation. La compétence que lui donnait un voyage récent en Orient attira l'attention sur les aperçus nouveaux et hardis qu'il présenta. Mais à distance l'auteur s'accuse de n'avoir pas tenu suffisamment compte des graves intérêts qui militent en faveur de l'empire ottoman. Il ne voyait pas assez ce qu'il a établi plus tard, que si l'Europe aidait à ce grand meurtre de la Turquie, la Russie prendrait la place. Mais s'il reconnaît hautement qu'il s'est trompé en voulant précipiter une solution profitable seulement à la Russie, il entrait dans les voies d'une saine poli-

tique en demandant qu'aucune puissance n'intervînt isolément dans les affaires de Turquie, et qu'un protectorat collectif des puissances occidentales devînt la base d'un nouveau système politique en Orient. C'est ce principe que la France et l'Angleterre ont depuis soutenu par les armes en Crimée, avec l'assentiment tacite de l'Autriche et la neutralité forcée de la Prusse.

---

MESSIEURS,

Je ne me proposais pas d'essayer sitôt la parole à cette tribune, toute pleine encore pour vous et pour moi du souvepir et des accents de nos grands hommes politiques : leur voix éteinte y retentit encore à mon esprit, et la mémoire éloquente des Serres, des Foy, des Lainé, cette mémoire, plus vivante sur ce théâtre de leurs luttes, est bien propre à inspirer une religieuse terreur à ceux que la voix du pays appelle à parler à leur place, mais non jamais à les remplacer. Pénétré, plus que personne, de ce juste sentiment de timidité et d'impuissance, si je ne dois que passer par cette tribune qui trompe et dévore tant d'espérances, que ce me soit un favorable augure de les avoir salués en passant d'un respect et d'un hommage pour tant de fortes et graves paroles qu'ils ont lancées de cette place même, pour tant d'émotions de patriotisme, de génie et de vertu qui ont fait vibrer nos âmes ! Une invocation à leur patriotisme et à leur génie est le premier élan de la pensée chez ceux qui furent dignes de les comprendre et qui seraient si fiers de les imiter.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans une discussion détaillée et approfondie du projet d'adresse ; je reconnais avec les rédacteurs et avec vous que l'ordre matériel a été rétabli, maintenu, que nos prospérités intérieures ont repris leur cours ; et sans oublier que ces heureux résultats sont dus avant tout à l'instinct social, à l'universelle raison, à l'admirable intelligence de la France, et à cette classe moyenne surtout qui les a toutes remplacées, qui les a toutes sauvées, et qui s'est élevée toujours à la hauteur des graves circonstances où la révolution de Juillet a jeté le pays, j'aime à souscrire aussi aux éloges que mon hono-

nable ami, M. de Sade, a donné à cet égard à l'administration. Une administration a toujours sa part dans le bien comme dans le mal d'un pays, et si je dois bientôt, peut-être, lui faire entendre les justes sévérités de l'opinion dans ce qui touche à notre progrès politique, à notre développement social et à nos libertés administratives, cependant, Messieurs, comme il n'y a point d'honneur à être injuste, point de générosité à être ingrat, je me plais à reconnaître qu'une armée digne de nous a été organisée, que des efforts sincères ont été tentés pour civiliser les classes inférieures par l'instruction, que nos progrès industriels ont été habilement secondés, que l'œuvre principale de toute diplomatie, la paix, a été accomplie, que la dignité et la haute probité de notre nation ont été dignement personnifiées dans l'homme qui est à la tête de vos affaires étrangères<sup>1</sup>; qu'aux jours des périls intérieurs l'administration a été la première à la brèche de l'ordre social, à la tête de votre garde nationale, et que dans ces moments où l'habileté est dans le cœur quelque chose de l'intrépide dévouement et de l'âme civique de Casimir Périer est resté et s'est retrouvé dans les conseils de la France.

Mais je passe légèrement sur ces différents points du projet d'adresse pour arriver à ce qui fait le seul objet de ce discours, pour vous présenter quelques considérations rapides et préliminaires sur la question d'Orient.

Cependant, Messieurs, comme homme de convictions sociales bien plus que comme homme de parti, il est une autre question que j'aurais voulu toucher d'abord si mes paroles ne vous étaient pas suspectes, si vous ne voyiez pas en moi, peut-être, un ami trop prévenu pour de nobles infortunes! je veux parler de cette phrase de l'adresse qui sollicite des mesures de rigueur dans les départements de la Vendée. Je ne suis le mandataire d'aucun parti, Messieurs, je n'aurais pas accepté le mandat de défendre la folie et encore moins le crime; personne plus que moi n'a réprouvé et ne réproouve les tentatives insensées de guerre civile, personne ne fait des vœux plus sincères pour que les passions politiques se calment et laissent reposer enfin sous

1. M. le duc de Broglie.

un ordre nécessaire une patrie longtemps déchirée par les factions de toutes couleurs. Je conçois l'irritation dans la lutte et la colère contre un ennemi debout ! Mais quand tout ce qu'il y a de moral, d'intelligent et de fort dans ce parti n'en appelle pour le triomphe de sa cause qu'au seul principe qui vous a fait triompher vous-même, au raisonnement, à la presse libre, à la discussion et à la conscience, est-il noble, est-il généreux, est-il digne du caractère national de la France que ses représentants viennent solliciter du gouvernement dans une adresse des mesures de sévérité et de colère contre quelques hommes insensés, dont le crime n'est peut-être qu'une erreur de leur fidélité ?

Oh ! qu'un appel à la clémence et au pardon serait plus digne de vous, plus magnanime, et par là même mieux entendu de la France ! Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, des voix moins suspectes et aussi généreuses s'élèveront sans doute dans le même sens de toutes les parties de cette chambre, lors de la discussion du paragraphe. Je me borne à protester hautement contre tout concours de ma part à de semblables mesures, et j'en appelle à la générosité de la France, cette vertu de tous les partis.

Je passe à la question orientale. Il y a deux politiques, Messieurs, sur les affaires d'Orient, l'une de négation, l'autre d'action ; l'une qui consiste à prévenir et à empêcher des événements que nos prévisions nous montrent comme inévitables, l'autre qui consiste à laisser s'accomplir ce que les destinées des empires ont de fatal et de mortel, et à profiter d'une ruine que l'on ne peut plus étayer. L'adresse adopte trop formellement cette première politique, et semble commander au gouvernement un *statu quo* éternel, relativement aux affaires de Turquie <sup>1</sup>.

Dans mon opinion, cette politique est aveugle et funeste au

1. Le paragraphe du projet d'adresse était ainsi conçu :

« La crise qui a menacé l'empire ottoman appelait sérieusement l'attention de votre gouvernement. En pressant le terme d'une lutte sur laquelle se fixaient les regards inquiets de tant de peuples, Votre Majesté a voulu satisfaire aux intérêts de la France et à ce qu'exige impérieusement la stabilité de l'ordre européen. Vous nous promettez, Sire, d'employer tous vos efforts pour en assurer la conservation, et nous vous félicitons de persévérer dans cette politique éminemment nationale. »

monde. Vous vous plaignez du joug des traités de Vienne, vous respirez mal à l'aise dans des limites trop étroites, vous aspirez à une répartition plus large des territoires et des nationalités, vous voulez ressusciter l'ombre sanglante de la Pologne, racheter le sang des Polonais, protéger plus de libertés dans le midi de l'Europe, vous voulez éloigner vos frontières trop rapprochées du cœur de la France, vous voulez de l'espace entre vos ennemis et vous, et cependant vous ne voulez pas qu'une ceinture de forts détachés jette jusque sur vos places publiques, jusque sur cette capitale de la liberté, l'ombre lugubre et attristante du moyen âge et de la tyrannie ! Eh ! Messieurs, tout cela est dans la question d'Orient bien comprise !

Le paragraphe qu'on vous propose renferme la destinée de deux mondes, il renferme la civilisation du continent tout entier. Il sera le germe d'une guerre interminable ou d'un vaste système de paix fondé sur des intérêts nationaux mieux réglés, mieux satisfaits, et établis dans la seule vue du développement et de l'accroissement de l'espèce humaine. Je vous demande donc, Messieurs, de ne pas voter légèrement, de ne pas trancher sans les renseignements les plus explicites, sans les méditations les plus profondes, la haute question qui tombe à l'improviste devant vous. Nous ne connaissons pas la marche des négociations, nous ne connaissons pas la pensée du gouvernement, ni la pensée de ses alliés les plus intimes sur les affaires d'Orient ; ce que nous savons, Messieurs, c'est que l'Orient s'écroule ; c'est que ce vaste et puissant empire, qui fit pendant tant de siècles trembler à lui seul la chrétienté tout entière, n'est plus qu'une ombre, un nom, une capitale ! c'est que cette question, grosse de l'avenir du monde, éclatera au premier jour sous vos pas.

Soyez donc prêts, Messieurs, et pour être prêts ne prenez pas d'engagement préalable ; méditez, mûrissez votre décision. Il nous était réservé, Messieurs, parmi tant d'étonnants et merveilleux spectacles auxquels nos années jeunes encore nous ont fait assister, d'assister peut-être au plus étonnant, au plus merveilleux de tous les spectacles, à la chute et à la reconstruction de l'Orient. Mais ce sujet ne doit pas être traité ainsi incidemment à propos d'une phrase vague du discours de la couronne,

et je me réserve, lorsque la discussion du budget ou quelque autre circonstance plus grave le ramènera sous vos yeux, de vous donner sur ce sujet des renseignements et des idées moins indignes de sa gravité. Aujourd'hui deux mots vous suffiront.

Si vous voulez renfermer encore votre politique étrangère dans le cercle égoïste et étroit des soi-disant intérêts nationaux et des rivalités jalouses ; si ces mots de progrès, de philanthropie, de civilisation, d'humanité dont vous êtes avec raison si fiers et si jaloux dans tout ce qui tient au développement intérieur des peuples ne doivent avoir aucun sens dans le rapport des nations entre elles, dans cette haute tutelle des intérêts généraux de l'humanité, tutelle que la Providence a confiée aux gouvernements ; si vous voulez vous traîner à jamais dans l'ornière battue de la routine des chancelleries, des protocoles, des traditions diplomatiques, votez, Messieurs, votez le paragraphe tel qu'on vous le propose : vous rentrerez ainsi dans les mesquines habitudes du passé, vous trahirez la sainte et généreuse confiance que le pays, que l'Europe, que l'humanité ont placée en vous, en vous, les représentants de leur lumière, de leur conscience et de leur volonté ; vous perdrez la précieuse, l'unique occasion peut-être de faire un bien sans borne à l'humanité, de créer, de régénérer un continent tout entier, de rendre des patries aux nations et des nations à cette terre qui les a presque toutes dévorées ; vous aurez la guerre, Messieurs, une guerre d'intérêts mal entendus, une guerre de vaines jalousies et de stériles amours-propres ; vous jetterez dans ce gouffre sanglant les trésors et les populations de l'Europe, et je ne crains pas de le dire, Messieurs, et j'en appelle à l'histoire pour me justifier ou me démentir, ces trésors que vous aurez prodigués, ce sang humain que vous aurez voté, ces populations que vous aurez sacrifiées, n'empêcheront rien de ce que vous aurez voulu prévenir, et la Russie à son tour camperà à Constantinople !

Mais si au contraire vous vous élevez à la hauteur de vos propres pensées et des destinées de cette grande époque ; si vous répudiez généreusement et hardiment la politique d'égoïsme et d'intérêts exclusifs ; si vous entrez vous-mêmes et si

vous entraînez l'Europe après vous dans la politique de haute morale, de philanthropie, de civilisation et d'humanité; si vous considérez la question de l'Orient dans ses rapports avec le développement et l'accroissement des populations, avec le progrès des lumières, avec la marche des civilisations générales, vous atteindrez, et, je l'espère, sans tirer un coup de canon, sans compromettre la vie d'un seul homme, sans retarder d'une heure la marche de vos prospérités intérieures, vous atteindrez, dis-je, le plus heureux, le plus sublime résultat qu'il ait été donné à aucun siècle de conquérir; vous partagerez en enfants prédestinés de la Providence le vaste et magnifique héritage que la mort naturelle de l'empire d'Orient ouvre pour les nations européennes; vous assoirez les nations rivales de l'Occident sur des bases plus larges, plus naturelles, et par là même plus solides; vous rallumerez le flambeau éteint de la civilisation aux lieux mêmes d'où elle a découlé pour vous; vous sèmerez derrière vous, comme Deucalion, des hommes et des nations sur cette terre féconde et déserte de l'Asie, et vous préparerez à votre mémoire les bénédictions de deux continents.

Cette initiative, Messieurs, est assez belle pour qu'une chambre française soit glorieuse de s'en emparer.

Je vous demande donc encore une fois de ne pas commenter la phrase du discours du trône par une phrase de politique étroite, d'irritation et de menace, mais de rester dans le vague, et d'indiquer plutôt, dès aujourd'hui, par vos paroles, les voies de lumière, de grandeur et de sociabilité dans lesquelles vous voudrez sans doute, plus tard, ramener votre politique. Voici la phrase que je vous propose de substituer à celle du projet d'adresse :

« Nous avons la confiance que Votre Majesté, dans la haute prévoyance que les ébranlements d'Orient appellent et inspirent, ouvrira dès à présent les négociations nécessaires pour prévenir la rupture de l'équilibre européen, et en même temps pour empêcher qu'un événement qui doit changer la face du monde, et élargir le domaine de la civilisation, ne devienne le signal d'une guerre stérile et d'une lutte sans résultat pour l'humanité. »

A ces deux conditions, je vote le projet d'adresse.



# SUR L'ORIENT

(DEUXIÈME DISCOURS)

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 8 janvier 1834.

(Discussion du projet d'adresse.)

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre un amendement au projet d'adresse ; je viens aujourd'hui le développer devant vous. Je sais que les éventualités de la politique étrangère peuvent sembler d'un faible intérêt au milieu d'une discussion toute palpitante d'éloquence passionnée et d'intérêts actuels. Mais je m'adresse à la haute raison de législateurs qui ne concentrent pas seulement leurs regards sur un point de l'Europe, sur le jour et le lendemain, qui embrassent dans leur pensée le monde et l'avenir, et je leur demande un moment d'attention.

L'honorable M. Bignon, dont je respecte avec vous l'expérience et la haute supériorité en matière diplomatique, a traité hier la question de l'Orient avec la justesse d'aperçus et la profondeur de raison qui le distinguent. Je m'associe à presque toutes ses idées, et comme lui je donne des larmes et des vœux à la Pologne. Mais il n'a pas compris exactement ma pensée, mal dévoilée peut-être dans mes premières considérations. Comme lui, Messieurs, je sais ce que la politique étrangère exige de prudence, de ménagements et de sages temporisations ; aussi n'ai-je pas prétendu engager le gouvernement français, comme a paru le croire M. Bignon, à entrer seul dans la voie d'une politique nouvelle relativement à la Turquie, mais à provoquer le premier l'attention et les délibérations de l'Europe sur cette imminente et prochaine éventualité.

En applaudissant au vœu que je formais pour la réalisation de cette politique d'humanité, il a semblé, Messieurs, la reléguer pour longtemps encore dans le domaine des généreuses illusions.

Je suis étonné, Messieurs, qu'un homme d'État qui siège depuis quinze ans sur les bancs d'une opposition modérée et pratique, qui a apporté tous les ans au gouvernement des vues et des systèmes de politique avancée, sans avoir pu les faire adopter par le pouvoir de l'époque; je suis étonné, dis-je, qu'un tel homme se joigne aujourd'hui au gouvernement pour repousser dans l'impossible un système hardi, mais facile, mais nécessaire, et l'appelle une politique d'illusion ! Nous devons être en garde, Messieurs, contre cet esprit de persistance des gouvernements, pour qui surtout l'habitude est une nature, à traiter de chimérique les plus justes réclamations de l'humanité ! Ce fut un rêve aussi, Messieurs, que l'établissement du christianisme ! Ce fut un rêve que l'affranchissement de l'homme, que l'abolition de l'esclavage ! Ce fut un rêve que la colonisation de l'Amérique ! Ce fut un rêve que l'indépendance des États-Unis ! Ce fut un rêve que la résurrection de la Grèce ! Ce fut un rêve que l'abolition de la traite des noirs ! Et cependant tous ces résultats, longtemps repoussés par les gouvernements, ont été obtenus. Ainsi en sera-t-il un jour du projet que j'ai l'honneur de vous proposer !

Messieurs, nous avons une maxime de notre philosophie française, qui dit avec raison que les grandes pensées viennent du cœur; on peut avec plus de raison la retourner, et dire qu'en politique les grandes pensées viennent du peuple ! Le peuple est le cœur de l'humanité, le foyer brûlant et créateur où les idées neuves et fécondes naissent et se propagent par une sorte d'instinct universel, longtemps avant que les gouvernements les adoptent. C'est donc à vous, Messieurs, représentants de cet instinct et de cette générosité populaire, c'est à vous, autant qu'aux gouvernements, c'est à vous surtout que je m'adresse, en demandant un nouveau système politique relativement à l'Orient.

Je m'explique, Messieurs; je ne veux pas que la Turquie périsse, qu'un vaste empire soit refoulé dans le néant ou dans

les déserts de l'Asie ; je ne veux point qu'une nouvelle croisade, qu'un fanatisme civilisateur fasse place à la civilisation par le sabre ! A Dieu ne plaise ! C'est nous alors qui serions les barbares ! J'estime et j'aime les Turcs ; c'est le sentiment que rapportent tous ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de vivre parmi ce peuple généreux et hospitalier. Mais si je dois à la vérité, à la reconnaissance, de rendre justice à cette race d'hommes comme individus, comme famille humaine, je dois aussi à l'humanité de déclarer que, comme gouvernement, comme administration surtout, c'est la négation la plus absolue de toute sociabilité possible, c'est la barbarie dans toute sa brutale sincérité, c'est le suicide permanent et organisé de l'espèce humaine !

Ici, Messieurs, comme il s'agit d'un état de situation, d'un rapport de faits, permettez-moi de recourir à des notes que j'ai préparées sans vous les soumettre. Quand vous entendez parler d'une nation, Messieurs, d'un empire, d'un État immense qui couvre de son nom les deux plus belles parties de l'Europe et de l'Asie, et qui embrasse plus de la moitié du littoral de la Méditerranée, ces mots de nation et d'empire nous donnent naturellement l'idée de quelque chose d'analogue à ce qu'ils définissent parmi nous : vous vous représentez sur-le-champ une patrie, des familles, une propriété, une terre cultivée et embellie par la main de l'homme ; vous voyez des demeures permanentes où la famille se multiplie et succède à la famille, une consanguinité de l'homme et de la terre, si je puis me servir de cette expression, et de là ce sentiment de la propriété, seconde nature de l'homme social, et d'où vient cet autre sentiment de propriété collectif que nous appelons patriotisme. Erreur, Messieurs ! Rien de tout cela n'existe. Quelques hordes superposées à la terre, et n'y prenant jamais racine comme font nos populations d'Occident, des peuplades de noms, d'origine, de religion, de mœurs diverses, jetées les unes dans les déserts de l'Arabie ou de l'Égypte, les autres sur les sommets inaccessibles du Liban ou du Taurus ; celles-ci fondant, dans les solitudes de la Syrie intérieure, Alep ou Damas, ces deux grands caravansérails aux limites du désert de Bagdad, pour les caravanes de l'Inde ; celles-là dans les fertiles vallées de la Macédoine,

de la Thrace; Grecs, Arabes, Arméniens, Bulgares, Juifs, Maronites, Druses, Métualis, Serviens, vivant çà et là où le vent de la fortune les a poussés, sans pensée, sans affection, sans mœurs, sans lois, sans religion, sans patrie communes, aujourd'hui soumises, demain révoltées; des pachas que Constantinople envoie tour à tour pour subir ou pour infliger le supplice, sans autre mission que d'extorquer à ces populations les ressources précieuses que leur travail opiniâtre a pu arracher, et pour refaire le désert autour d'eux; des bandes indisciplinées traversant sous le nom d'armée des provinces qui fuient à leur approche; des peuplades errantes, aujourd'hui ici, demain là, pour que la tyrannie ne sache où les prendre; des plaines sans charrues, des mers sans navires, des fleuves sans ponts, des terres sans possesseurs, des villages bâtis de boue et de claies, une capitale de bois; ruines et désolation de toutes parts, voilà l'empire ottoman. Au milieu de cette ruine, de cette désolation qu'ils ont faite et qu'ils refont sans cesse, quelques milliers de Turcs par provinces, tous concentrés dans les villes, assoupis, découragés, ne travaillant jamais, vivant misérablement de spoliations légales sur le travail des races chrétiennes et laborieuses, voilà les habitants, voilà les maîtres de cet empire. Et cet empire, Messieurs, vaut à lui seul l'Europe entière : son ciel est plus beau, sa terre plus fertile, ses ports plus vastes et plus sûrs, ses productions plus précieuses et plus variées; il contient 60,000 lieues carrées.

Voulez-vous maintenant, Messieurs, connaître sa situation militaire et politique actuelle, la voici : la Valachie et la Moldavie ne reconnaissent que la souveraineté nominale de la Porte, et sont réellement presque indépendantes à l'ombre des garanties de la Russie. La Serbie, qui à elle seule forme le tiers au moins de la Turquie d'Europe, plusieurs fois révoltée, et entièrement chrétienne, a définitivement consacré sa séparation et son indépendance sous le gouvernement du prince Miloch, habile et courageux patriote, digne d'affranchir et de civiliser un peuple. Les Bulgares, qui couvrent les deux flancs des Balkans de leurs vastes et nombreux villages, et qui s'étendent jusqu'aux environs d'Andrinople, nation nombreuse, probe, laborieuse, n'admet que peu de Turcs dans son sein, et aspire à les

repousser tout à fait. Les montagnes de la Macédoine sont peuplées de races grecques, albanaises, arnautes, qui, pour la plupart, sont chrétiennes aussi, et se soulèvent à chaque occasion favorable pour conquérir cette orageuse liberté dont la Morée leur offre l'exemple. La Morée et Négrepont sont déjà complètement affranchis sous la tutelle des puissances européennes ; les plaines d'Andrinople à Constantinople sont entièrement dépeuplées ; on ne rencontre qu'à distance d'une journée de marche quelques khans déserts, ou quelques bourgades en ruine habitées par des Turcs et des Grecs ; les Grecs seuls cultivent quelques champs qu'on leur concède autour de ces mesures.

Quant aux îles de l'Archipel, les Anglais possèdent les sept îles Ioniennes ; les Grecs ont compris dans leur indépendance toutes celles qui regardent leur côte. Les deux plus belles, Candie et Chypre-Candie, appartiennent au pacha d'Égypte ; Chypre est encore aux Turcs, mais cette possession de 80 lieues de long sur 20 et 25 de large, toute cultivable, toute fertile en productions des tropiques, ne nourrit plus qu'une population de 25 à 30,000 Grecs cypriotes, gouvernés par quelques centaines de Turcs ; des soulèvements y éclatent fréquemment, et rien ne l'empêche de proclamer son indépendance que le manque de garantie pour la conserver.

Rhodes est dans le même cas, Stanchio, Mitilènes, Chio, toutes peuplées de Grecs, ne sont rentrées qu'en frémissant et conditionnellement dans la soumission à la Porte ; Samos résiste encore seule aux flottes du Grand Seigneur.

La principale partie de l'Asie Mineure, dont les rivages seuls sont habités, cette immense Caramanie qui renfermait autrefois plusieurs royaumes, ne renferme plus que des déserts. C'est là cependant que la population mahométane se retrouve encore par plus grandes masses. Mais si l'on en excepte Brousse, Smyrne, Koniah et Kutaya, quatre grandes villes où la population turque domine, le reste est au pouvoir des Turcomans, race sauvage et errante, qui couvre les flancs du mont Taurus, s'y abrite contre la tyrannie des pachas, et en descend pour conduire ses troupes dans les plaines, ou les ravager si on les lui dispute. Vous aurez une idée, Messieurs, de la force du lien

national qui attache ces pays et ces villes à la capitale, quand vous saurez que, dans la dernière guerre, deux officiers, envoyés de 50 lieues à Smyrne par Ibrahim-Pacha, firent reconnaître son autorité à cette ville de cent mille âmes, et que toutes les peuplades de la Caramanie ne fournirent pas un seul soldat contre lui. La Syrie, ce jardin du monde, est encore la plus belle et la plus fertile contrée de l'Orient. Les Arabes errants, les Arabes cultivateurs, les Druses, les Métualis, les Maronites et les Musulmans, les Grecs syriens se la partagent; les Turcs y sont à peine le vingtième de la population. Les villes du littoral, Alexandrette, Latakîé, Tripoli, Bayruth, Saïde, Jaffa et Gaza, renferment un grand nombre de chrétiens.

Le Liban presque tout entier est au pouvoir des Maronites, nation arabe et catholique de deux millions d'hommes, qui a conquis par son courage et ses vertus une indépendance de fait, qui possède et qui cultive, qui aime le commerce, la civilisation, et qui, je le crois, sera le germe d'une race d'hommes dominatrice dans cette partie du monde. Elle reconnaît l'autorité du grand émir des Druses, l'émir Beschir, vieillard politique et guerrier que les Turcs et les Égyptiens ont également ménagé, qui peut d'un ordre lever jusqu'à 40,000 combattants, qui fait trembler tour à tour Alep, Damas, Jérusalem et les côtes, et rentre ensuite dans son palais de Ptédin ou Dahel-el-Kamar, au cœur de sa domination, inaccessible forteresse de cent lieues de tour. Il n'obéit aux Turcs que comme les puissants vassaux du moyen âge obéissaient à leur suzerain. Damas s'élève, vaste et isolé, au milieu du désert. Sa population est turque, mais elle renferme trente mille Arméniens, chrétiens, et beaucoup de juifs. Le reste du territoire est en proie plutôt que possédé par des tribus arabes, familles indépendantes dans la grande famille musulmane, qui passent au gré de leur rapacité ou de leur caprice d'une domination à une autre.

Jérusalem s'élève sur les confins de la Syrie, entre l'Arabie Pétrée et les déserts de l'Égypte, ville neutre, pauvre, impuisante, accoutumée à tous les jugs, centre commun de toutes croyances chrétiennes, et ville sainte aussi pour les musulmans qui ont jeté la mosquée d'Osman sur les fondements du temple de Salomon. Puis vient l'Égypte; là se noue dans

ce moment une des scènes les plus merveilleuses de ces drames fugitifs de l'Orient. Vous connaissez la révolte de Méhémet-Ali, et la gloire de son fils Ibrahim, grands hommes tous deux, le père par la politique, le fils par son épée. J'ai assisté à ses triomphes ; je l'ai vu renverser à coups d'hommes les murailles de Jaffa, que Napoléon lui-même n'avait pu ébranler, traverser en conquérant la Syrie entière, soumettre Damas et Alep, disperser deux fois, à force d'audace, les deux dernières armées du sultan, prendre le grand vizir et ne s'arrêter, à quelques marches de Constantinople, que devant une lettre d'un ambassadeur européen ! Il y serait entré sans obstacle, Messieurs, il aurait triomphé dans la capitale même de l'empire, il aurait fondé une dynastie nouvelle, quoique réprouvée par les lois et les mœurs : tout l'Orient se taisait devant lui comme devant Alexandre ; mais un mot de l'Occident l'arrête, il recule, il laisse son œuvre de puissance et de gloire inachevée.

Ce trait seul, Messieurs, vous montre l'empire de la civilisation sur la barbarie ; la barbarie même triomphante a la conscience de sa faiblesse : ceci vous dit ce que l'Europe peut faire si elle a l'intelligence et le sentiment de sa mission ! Ibrahim, Messieurs, ne civilise pas, il conquiert, il remporte des victoires, il soumet devant son génie et devant son audace des populations tremblantes et auxquelles le nom de leur oppresseur n'importe pas ! Il ne s'occupe que de ses soldats ; il n'a d'administration que pour son armée. tout reste en Égypte et en Syrie sur le même pied de barbarie qu'avant son avènement ; c'est un météore qui brille et qui passe, qui ravage et qui ne fonde pas, et qui ne laissera à sa mort que le bruit et l'éblouissement d'un météore ! Ces conquêtes vous expliquent celles d'Alexandre : dans des contrées où il n'y a ni nationalité, ni propriété, ni patrie, le conquérant ne trouve que des esclaves, et la victoire est toujours saluée !

Vous voyez par ce tableau rapide, Messieurs, que l'empire ottoman n'est point un empire, que c'est une agglomération informe de races diverses sans cohésion entre elles, sans intérêt, sans langue, sans lois, sans religion, sans mœurs uniformes et sans unité ni fixité de pouvoir ! Vous n'y voyez que la plus vaste anarchie constituée dont les phénomènes politiques aient

jamais présenté le modèle. Vous voyez que le souffle de vie qui l'animait, le fanatisme religieux, est éteint; vous voyez que sa funeste et aveugle administration a dévoré la race même des vainqueurs, et que la Turquie périt faute de Turcs!

Au centre de cette vaste anarchie, la capitale de l'islamisme s'élève, un pied sur l'Europe, un pied sur l'Asie. Le sultan Mahmoud, prince élevé par le malheur, prince qui sent la décadence de l'empire, et qui ne peut l'empêcher, semble avoir désespéré enfin de son trône et de son peuple, et demande un reste de règne, une apparence de forme et d'empire à la puissance russe qu'il a vainement essayé de combattre. La Russie seule, Messieurs, a empêché l'éroulement de ce trône, le démembrement définitif de cette ombre de souveraineté. Encore quelques jours, et le sultan n'était plus, et Constantinople voyait entrer les Arabes. Que la Russie retire sa main intéressée, mais protectrice, et l'empire s'écroulera encore. Et même, sous cette protection humiliante de son ennemi, la Porte tremble, et le sultan n'a pas de sommeil tranquille. Il a été grand homme un jour! le jour où il détruisit, à force de dissimulation, de courage personnel et d'audace d'esprit, l'empire héréditaire des janissaires. Mais il est des États dont le principe vital est dans leurs vices mêmes, et qu'une réforme tue au lieu de régénérer! Tel a été l'empire ottoman. L'esprit militaire, qui n'était que le fanatisme populaire, a disparu avec les janissaires. Il n'y a plus d'armée, les mœurs nationales refusent de se plier à des réformes mollement et aveuglément soutenues. Il n'y a plus d'esprit ottoman!

Maintenant, Messieurs, que fera l'Europe? Si elle apprend un jour que cette dernière ombre de souveraineté s'est évanouie, restera-t-elle éternellement armée vis-à-vis d'elle-même, spectatrice des dernières et lentes convulsions de l'empire d'Orient? ou fera-t-elle la guerre elle-même pour empêcher que les démembrements de cet empire n'appartiennent à l'une ou à l'autre des puissances qui la composent? s'interdira-t-elle à jamais, et à force d'armées et de trésors, de remplir ce vide effrayant qu'une révolution probable prépare à l'Orient, et condamnera-t-elle ainsi cette belle partie de l'Europe et de l'Asie à un veuvage, à une stérilité, à un désert éternels? Non, Messieurs, cela serait plus barbare que la barbarie même, et cela



ne serait même pas possible. La Russie, maîtresse de la mer Noire et des portes du Bosphore, sentinelle avancée sur les limites de l'Orient, favorisée par les vents du nord qui règnent neuf mois sur douze dans cette mer, arrivera toujours la première aux bords où sa destinée et son ambition l'appellent; et d'ailleurs la sympathie de religion entre l'immense population grecque de cette partie du monde et elle, lui fournira toujours dans l'esprit national un élément de triomphe que nous ne pourrions combattre. Que faire donc? Le voici, Messieurs.

L'avenir est souvent écrit dans le passé en caractères que nous ne comprenons pas, mais qui s'expliquent et se révèlent avec les événements et les temps. L'Europe fera ce qui fut fait jadis! ce qu'avait réalisé dans un autre esprit de conquête cet empire romain qu'elle remplace aujourd'hui. Elle refera l'*orbis romanus*, ce monde romain, dont elle trouve les traces dans toutes les ruines de ces cités romaines qui s'élevèrent autrefois sur tous les rivages de l'Asie Mineure. Elle reformera ce monde ancien, cette domination universelle, non plus par la force des armes et par une ambition de gloire stérile, mais par la seule et naturelle prédominance de ses lumières et par un esprit de générosité et de philanthropie. Elle le fera sans obstacle, sans lutte, sans répandre une goutte de ce sang humain qu'elle évalue à un autre prix que l'antiquité païenne! Mais comment le fera-t-elle? D'un mot, Messieurs, en arrêtant et en promulguant sa volonté souveraine!

Messieurs, les coups de canon de Navarin ont eu un long retentissement dans l'Orient. Les rêves mêmes des grands oppresseurs de cette partie du monde ne vont pas jusqu'à lutter contre l'Europe! Et vous avez vu le conquérant lui-même dans toute l'ivresse de ses victoires, Ibrahim, s'arrêter et rentrer dans ses déserts, sur la simple notification des puissances portée par un Tartare à son camp de Koniah. Ceci vous dit ce qui sera lorsque l'Europe élèvera sa voix puissante et unanime. Et d'ailleurs, ne vous y trompez pas : une immense sympathie vous appelle, les populations chrétiennes vous tendent les bras d'avance, l'islamisme lui-même attend et se résigne, et le fatalisme cette fois parle comme la raison; tout a l'instinct de ce qui doit surgir.

Voici, Messieurs, ce que les puissances de l'Europe me semblent appelées à réaliser plus ou moins prochainement; voici l'idée que je rapporte des lieux mêmes où elle est dans tous les esprits, dans tous les instincts des peuples, et que je voudrais pouvoir vous faire partager à vous, Messieurs, le grand conseil de la France et le foyer principal des pensées politiques de l'Europe.

Si l'empire ottoman succombe sous sa propre impuissance de vivre, les puissances ouvriront un congrès, et la France, réunie à ses alliés, y fera établir en principe :

1° Qu'aucune puissance isolée ne pourra intervenir dans les événements de l'Orient qui suivraient immédiatement la chute de l'empire;

2° Qu'un protectorat général et collectif de l'Occident sur l'Orient sera admis comme base d'un nouveau système politique européen;

3° Que les premières conditions de ce nouveau droit public seront l'inviolabilité des religions, des mœurs et des droits de souveraineté partielle, établis, préexistants dans ces contrées; la force ne devant jamais agir sur les religions, qu'il n'appartient qu'aux consciences et aux lumières de modifier et d'éclairer;

4° Que pour régulariser ce protectorat général et collectif, la Turquie d'Europe et la Turquie asiatique, ainsi que les mers, les îles et les ports qui en dépendent, seront distribués en protectorats partiels ou en provinces semblables à ces provinces d'Afrique et d'Asie, où les Romains envoyaient leurs populations et leurs colonies, et que ces protectorats seront affectés selon les conventions subséquentes aux différentes puissances européennes;

5° Qu'en cas de guerre entre les puissances de l'Europe, protectrices de ces provinces, les protectorats d'Orient resteront dans une complète neutralité perpétuelle.

Sur ces bases préliminaires, Messieurs, s'établirait ce vaste système de pacifique domination qui repeuplerait, qui civiliserait une partie du globe, et fondrait, avec l'aide des temps, dans une commune parenté de races, de religions, de mœurs, d'industries et d'économies, l'Europe et l'Asie. Je ne m'étendrai pas sur les résultats matériels d'une semblable organisation politique. Ils sont sans terme, ils s'expliquent d'eux-mêmes.

Je m'étendrai moins encore sur la division territoriale et le plus ou moins d'étendue des protectorats affectés à chaque puissance : c'est l'œuvre des congrès, c'est la combinaison discutée des intérêts et des convenances diverses. C'est ici que la question des compensations s'ouvrirait pour celles des puissances de l'Europe qui seraient moins favorisées dans le partage de ces protectorats, et que les bases de quelques nationalités de l'Europe pourraient être élargies et rectifiées selon les sympathies de mœurs ou les nécessités de frontières. Un système grand et utile une fois admis, il féconde tous les autres systèmes. Une vérité politique fait inévitablement éclore d'autres vérités; une voie large et droite mène à tous les résultats heureux et inattendus.

Messieurs, il y a deux droits que les siècles tour à tour ont vu prévaloir sur la terre. Le droit de force et de conquête, droit féroce et barbare que je n'invoquerai jamais, droit brutal contre lequel toute civilisation a été fondée et se développe. Il y en a un autre non moins dominateur, non moins infaillible, mais plus moral et plus divin, c'est celui que j'invoque, c'est celui que le monde reconnaît à son insu, c'est celui qui vous fera triompher sans combat et sans obstacle : c'est le droit de civilisation.

Je ne vous dirai donc point : renversez l'empire ottoman, faites place à la civilisation par le sabre, faites violence aux droits établis, aux nationalités, aux mœurs, aux lois, aux religions arriérées! A Dieu ne plaise, Messieurs; j'ai trop de foi dans la Providence, je respecte trop la destinée! je sais trop combien souvent l'homme met sa faible raison à la place de la suprême raison des choses! Mais je vous dirai : attendez! préparez-vous! ouvrez vos conseils! et laissez-y pénétrer une idée féconde, une idée civilisatrice, qui trouvera tôt ou tard son heure et son application! Fondez la sainte alliance de la civilisation!

Telles sont, Messieurs, les idées que je désirais semer dans cette discussion et livrer, toutes chaudes encore d'impression et de vérité locale, à la sagesse de vos méditations. Je vous ai entretenus, à l'une de nos dernières séances, des résultats immenses et bienfaisants qu'une semblable politique aurait sur

l'accroissement de l'espèce humaine et sur la civilisation morale et religieuse du monde. Vous comprenez aujourd'hui quels résultats cette union politique aurait pour l'Europe elle-même, et quelle nouvelle, vaste et légitime carrière elle ouvrirait aux ambitions rivales des nations de l'Occident, à la vie, au commerce, à l'industrie, à l'impétieuse activité de vos populations!

Regardez autour de vous, Messieurs; au milieu de ces progrès merveilleux, la société gémit et se plaint; quelque chose lui manque qu'elle demande aveuglément à la politique, à la guerre, au travail, et que vous ne pouvez lui donner! Sa civilisation croissante, ses lumières multipliées, son instruction descendue plus bas, son activité excitée par des passions nouvelles, lui ont créé des besoins nouveaux, des besoins immenses, que son état présent ne peut satisfaire. Il lui faut deux choses, Messieurs: une morale que la lumière lui donnera; vous travaillez, vous travaillerez, plus encore à satisfaire à ce premier besoin des peuples! Il lui en faut une autre, Messieurs, une sphère d'action plus large et plus proportionnée aux forces et et aux ambitions que l'instruction développe et développera de plus en plus en elle, un aliment à son infatigable activité, à sa soif de travail et des richesses: des *colonies*.

Croyez-vous que si Rome n'avait pas possédé le monde, si elle n'avait pas répandu incessamment sur l'univers romain, comme une ruche trop pleine, sa surabondance de force, de vie et d'action; si elle n'avait pas eu des provinces à donner à gouverner à ses démagogues, des terres à partager à ses vétérans, croyez-vous qu'elle n'aurait pas péri cent fois déchirée par ses propres mains, étouffée par son propre excès de vitalité et d'énergie? Elle le sentait, Messieurs, et son instinct fut la conquête.

L'Europe moderne est ce qu'était Rome! Son instinct est le travail et la civilisation; instinct sublime, aussi supérieur à celui de Rome que notre morale de religion et de charité est supérieure à l'esclavage, droit public de la barbarie. Eh bien! Messieurs, que l'Europe se comprenne elle-même, qu'elle colonise l'Asie et l'Afrique, qu'elle se répande sur ces rivages déserts avec le superflu de son activité, avec ses nobles passions, avec sa civilisation et sa religion progressives; qu'elle déborde

sur ces régions désertes qu'une politique jalouse et suicide voudrait lui interdire à jamais. Et vous, Messieurs, mettez-vous à la tête de cette sainte croisade d'humanité, en adoptant l'idée qui germe déjà dans tout l'Orient, et que je n'ai eu que l'honneur d'apporter le premier devant vous.

Je finis, Messieurs, par une seule et dernière considération. Vous avez couvert les mers de vos vaisseaux, vous vous êtes soumis comme toutes les nations européennes au droit humiliant de visite; vous avez sacrifié presque vos colonies, poussés par cet instinct tout puissant d'humanité plus fort que les intérêts mêmes, et tout cela pour empêcher le trafic de quelques misérables noirs vendus à la tyrannie par la cupidité; et quand il s'agit d'affranchir une moitié du monde, de tarir à jamais la source même de l'esclavage et de multiplier l'espèce humaine sur des rivages qui la dévorent, hésiteriez-vous? et un pareil résultat ne serait-il pas digne de quelques généreux efforts?

## SUR LA VENDÉE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 février 1834.

Les troubles qui avaient éclaté dans les départements de l'Ouest à la suite de la révolution de Juillet, et qui duraient depuis trois années avec des alternatives diverses d'apaisement et de recrudescence, préoccupaient l'opinion publique. La Chambre, dans son adresse, avait sollicité d'énergiques mesures de répression. Le ministre de la guerre présenta un projet de loi par lequel il proposait d'augmenter l'effectif de la gendarmerie dans l'Ouest et d'accroître la force de ces agents de l'ordre public en attribuant dans certaines localités aux maréchaux des logis les pouvoirs confiés jusqu'alors aux seuls officiers de l'arme. La commission chargée d'examiner ce projet de loi alla plus loin : elle fut d'avis d'étendre ces attributions aux brigadiers et de rendre cette extension absolue, tandis que le gouvernement l'avait laissée facultative. C'est contre ces mesures exceptionnelles que s'éleva M. de Lamartine, déclarant que le seul moyen de pacifier la Vendée était l'amnistie.

---

MESSIEURS,

Je n'ai que peu de mots à dire à la Chambre ; nous déplorons tous avec l'honorable rapporteur de la commission<sup>1</sup> des désordres qui désolent encore les départements de l'Ouest, et dont il vient de nous faire l'affligeant tableau ; nous apportons tous la même sincérité dans notre désir de les voir cesser ; ces désordres ne pourraient profiter qu'aux ennemis de la France, et

1. M. Duboys d'Angers.

il n'y en a point ici. Seulement, Messieurs, je n'attribuerai pas, comme le rapporteur de la commission et les orateurs qui l'appuient, les inquiétudes et les malheurs actuels de la Vendée aux instigations secrètes d'une opinion politique qui les désavoue maintenant. (*Légers murmures.*)

UNE VOIX. Cette opinion politique a constamment désavoué tout désir d'alliance avec l'étranger.

M. DE LAMARTINE. Ces désordres, ces crimes qui ensanglantent le pays, ne peuvent être attribués à la généralité d'une opinion qu'ils décréditent dans l'esprit des populations au lieu de la servir ; on ne se fait pas populaire en désolant et en ravageant son pays. Sans inculper ni un parti ni l'autre, attribuons-les avec plus de justice aux suites inévitables d'une longue commotion politique, aux malheurs des temps, dont tous gémissent et dont personne n'est seul responsable. (*Mouvements divers.*)

M. AUGUSTIN GIRAUD. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je ne viens donc ni approuver dans son ensemble ni combattre dans tous ses détails le projet de loi qui vous est soumis. Je reconnais avec la commission et avec vous que des mesures d'ordre et de pacification sont nécessaires à la suite de troubles civils ; je reconnais surtout que l'intervention de la garde nationale dans ces circonstances est de nature à aggraver le mal au lieu d'y porter remède. Vous n'avez point oublié que la garde nationale est pour ainsi dire exceptionnelle dans ces contrées, et qu'elle n'y représente qu'une seule opinion ; il serait donc à craindre, selon moi, que cette garde nationale, tout en combattant pour l'ordre et la sécurité de tous, ne combattît quelquefois avec l'irritation, avec la colère que donne une cause politique, une cause personnelle, et non avec l'impartialité de la loi, avec l'impassibilité d'une magistrature armée. Des corps étrangers au pays, des corps neutres me paraissent préférables dans des départements où l'on veut apaiser jusqu'aux dernières convulsions des partis.

Mais, Messieurs, il y a dans le projet de loi un article que vous ne laisserez sans doute pas subsister, c'est l'article 3, qui attribue aux sous-officiers des corps de gendarmerie que l'on veut former les pouvoirs d'officiers de police auxiliaires du procureur du roi. Ces pouvoirs, vous les connaissez ; ils consistent à agir

dans le cas de flagrant délit, à rechercher, à saisir, à emprisonner les prévenus, à remplacer en un mot les maires et les procureurs du roi. Que de pouvoirs, que de responsabilité, Messieurs, sur un seul homme, sur un homme que nous devons présumer honnête et capable sans doute, mais qui n'offre cependant d'autre garantie que le sabre qu'il porte !

Sans doute, Messieurs, s'il n'y avait dans la Vendée que des brigands et des réfractaires, nous ne contesterions aucune des mesures propres à les réprimer. Nous réprouvons tous les crimes individuels ou collectifs qui affligent ce malheureux pays, et qui n'ont que trop souvent lieu à la suite des luttes entre concitoyens. Ces hommes qui se parent en vain des couleurs d'une opinion ou d'un parti n'appartiennent en réalité à aucune opinion, à aucun parti, et les déshonorent tous.

UNE VOIX. Pourquoi donc certaines feuilles légitimistes font-elles leur apologie ?

M. DE LAMARTINE. Qu'importent les feuilles légitimistes ? (*Après avoir attendu que le silence soit rétabli*). Nous condamnons unanimement ces crimes, Messieurs, et il n'est, je pense, aucun de vous qui refuse son concours à leur répression.

Mais il y a dans la Vendée, Messieurs, autre chose que des brigands et des réfractaires ; il y a les restes fumants d'une lutte intestine ; il y a une population irritable, inquiète, et saignante encore des suites de trois guerres civiles. Que chacun qualifie ces guerres civiles selon son opinion : elles ne furent cependant ni sans cause, ni sans excuse, ni sans gloire ! (*Bruit.*)

PLUSIEURS VOIX. En 1793, peut-être ; mais aujourd'hui ce ne sont plus que d'infâmes brigandages.

M. DE LAMARTINE. Ces guerres civiles déchirèrent le sein de la patrie, mais elles préparèrent des pages impérissables aux fastes de la bravoure et de l'héroïsme français. (*Interruption prolongée.*)

VOIX CONFUSES. Il n'y a pas de gloire à piller les diligences, à assassiner les citoyens paisibles... Faites donc aussi l'éloge des chauffeurs ! (*Tumulte.*)

M. DE LAMARTINE. La guerre dont je parle, celle de 93, fut une des plus sublimes émotions armées d'un peuple dont l'histoire ait gardé le souvenir ! La postérité sera pour elle plus équitable



que le temps présent ; elle ne dira point que cette guerre fut une résistance à la liberté : la liberté de 93 que la Convention envoyait aux Vendéens à la pointe des baïonnettes n'était que la plus intolérable et la plus sanguinaire des tyrannies ! Tandis que le reste de la France combattait pour la liberté sur nos frontières, eux aussi ils combattaient pour ce qu'il y a de plus réel, de plus inaliénable dans la liberté des hommes, pour leurs lois, pour leurs mœurs, pour leur religion violées ; et ils méritèrent à ce titre d'être comptés au nombre de ses plus intrépides défenseurs. (*Marques d'incrédulité.*)

M. LAUGIER DE CHARTROUZE. Très-bien ! (*Longue explosion de murmures dans tout le reste de l'assemblée.*)

M. DE LAMARTINE. Plus tard ils combattirent sans doute contre des pouvoirs plus nationaux : leur lutte fut fatale peut-être, mais ce fut du moins une lutte au grand jour, une lutte à armes loyales ! Ce fut encore de la guerre civile, c'est-à-dire une chose que le succès juge, que la morale et la politique réprouvent quand elle n'est pas justifiée par l'excès même de la tyrannie, mais que la conscience des nations ne flétrit du moins jamais comme les crimes et les excès isolés auxquels il s'agit aujourd'hui de mettre un terme.

Maintenant la guerre civile n'existe plus ; les armes sont déposées, la colère des populations s'apaise, mais s'apaise lentement ; une étincelle suffirait pour la rallumer. (*Non ! non !*) Cette étincelle, Messieurs, ce serait un acte d'oppression, une menace, une imprudence, une erreur peut-être de la part des agents du pouvoir ; et, dans un tel état de choses, en présence d'éléments aussi incendiaires, vous donneriez des pouvoirs si étendus à un simple sous-officier de gendarmerie ! Vous confieriez de si grandes et si précieuses destinées à l'arbitraire d'un soldat ! Vous remettriez le sort de populations entières, la guerre ou la paix peut-être, à un homme à qui dans les temps ordinaires vous ne confieriez pas le sort d'un seul prévenu !

PLUSIEURS MEMBRES SE LEVANT. Vous justifiez, vous préconisez la guerre civile.

M. CHAIGNEAU (de la Vendée). Je demande la parole.

M. DE LAS-CASES fils. Il n'y a là que du brigandage.

M. DE LAMARTINE. Craignez vous-mêmes de jeter des ma-

tières inflammables au milieu de ces éléments de discorde.

M. CHAIGNEAU. Ce sont vos paroles qui peuvent devenir des brandons de guerre civile. (*Agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Non, Messieurs, vous n'y consentirez pas; vous repousserez une si périlleuse responsabilité; vous ne confierez qu'à toute la prudence du gouvernement, à toute la sagesse des magistrats, à toute l'impartialité de la loi le sort des prévenus dans les départements de la Vendée ! s'il fallait jamais sortir du droit commun, ce serait pour en multiplier et non pour en affaiblir les garanties dans des contrées où l'on veut enlever tout prétexte à la discorde et aux animosités politiques. Au lieu de sous-officiers de gendarmerie, envoyez plutôt des magistrats, des commissaires pacificateurs qui soient autorisés à faire des instructions sommaires et à donner des saufs-conduits : leur action sera plus efficace, parce qu'elle sera toute pacifique.

Mais, Messieurs, il est un moyen plus sûr de pacifier entièrement la Vendée ; c'est une amnistie. (*Mouvement prononcé de dénégation.*)

VOIX A DROITE. Que les chouans commencent par mettre bas les armes, on verra ensuite.

M. DE LAMARTINE. Ce moyen, c'est une amnistie sincèrement promulguée, loyalement exécutée. Que la Chambre la demande, que le gouvernement la proclame, qu'il étende le voile de l'oubli sur les tentatives impuissantes de toutes les opinions politiques ! (*Nouvelle et plus vive interruption.*)

MEMBRES DE LA DROITE. Nous savons à quoi ont servi les saufs-conduits et les moyens de douceur depuis la révolution de Juillet.

M. DE LAMARTINE. Je n'accuse point le gouvernement de persécuter des opinions ; je sais qu'il a essayé de résister souvent à cette pente glissante des réactions, où tous les partis vainqueurs cherchent à entraîner les gouvernements ; mais, je dois le dire avec la même franchise, le gouvernement ne m'a pas paru comprendre assez ce qu'il y a de force gouvernementale dans la grandeur, dans l'élévation, dans la générosité d'une haute politique ; la générosité est sympathique aux masses parmi nous, elle est communicative de sa nature, et on en inspire aux autres

en en montrant soi-même. Il serait cependant si beau, si neuf, si rare, et je dirai si facile, de gouverner un peuple par ses vertus, qu'il faudrait enfin le tenter, ne fût-ce que pour l'honneur de l'espèce humaine ! (*Légères marques dubitatives.*)

Que le gouvernement en fasse l'épreuve, Messieurs, qu'il permette aux fugitifs, aux proscrits, aux victimes de toutes les opinions de rentrer en paix dans leurs foyers, sans crainte d'y être inquiétés pour un passé déjà loin de nous; et je ne crains pas d'assumer la responsabilité de mes paroles, l'ordre ne tardera pas à renaître dans la Vendée ! La guerre civile n'est plus dans le cœur de personne : il n'y a que la persécution et la menace qui, en prolongeant les inquiétudes, pourraient la faire rêver encore ; mais elle ne renaîtra pas : la France est trop forte pour la craindre, la Vendée est trop française pour la faire ; enlevons-lui son dernier prétexte en effaçant cet article de la loi qu'on nous propose, et que tout ce qui est digne du beau nom de Français repose enfin à l'abri des mêmes lois, des mêmes garanties.

Montrons-nous justement avares de ces exceptions à la loi commune que tous les gouvernements ne sont que trop enclins à demander ; la légalité ne nous appartient pas, nous n'avons donc pas le droit de la sacrifier ; elle est la propriété de tous, car elle est le droit de tous ; elle est le sol moral de la patrie ; si nous le laissons envahir par les autres, il nous manquera bientôt à nous-mêmes.

Je vote pour le projet de loi, mais contre l'article 3 qui confère des pouvoirs exceptionnels aux sous-officiers du corps de gendarmerie.

SUR

## LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 février 1834.

(Discussion relative à la pétition du conseil municipal de Vitré (Ille-et-Vilaine) demandant la révocation d'une ordonnance du 22 mai 1822, qui avait autorisé la société désignée sous le nom de Congrégation chrétienne, formée par MM. de Lamennais et Deshais.)

MESSIEURS,

L'honorable orateur qui descend de cette tribune <sup>1</sup> a vu dans la pétition une question politique. Je n'y puis voir, pour ma part, qu'une question de bienfaisance, de charité, d'association libre pour l'éducation primaire.

M. Dubois <sup>2</sup> ne m'a laissé rien à dire pour appuyer l'ordre du jour présenté par votre commission, et je ne puis qu'applaudir à la justesse de ses théories et à la générosité de ses paroles.

Les Frères de l'enseignement chrétien ne sont pas une corporation religieuse ; c'est le fruit d'une association volontaire semblable à toutes les associations de ce genre pour le soulagement de l'humanité. Elle ne s'occupe pas de matières politiques ; elle ne peut être accusée de répandre et de professer des doctrines contraires à la liberté et au gouvernement. Les hommes qui l'ont fondée se sont placés au-dessus de la sphère des opinions, et ne s'occupent que d'instruction et de morale.

Je viens appuyer l'ordre du jour proposé par votre commis-

1. M. Salverte.

2. De la Loire-Inférieure.

sion sur la pétition du conseil municipal de Vitré, contre les Frères de l'instruction chrétienne ; et je commence par déclarer que je le demanderais également sur toute pétition restrictive de la liberté d'enseignement, à quelque communion qu'appartinssent les pétitionnaires. Cette pétition, Messieurs, n'est pas de notre époque ; c'est une de ces tentatives arriérées de réaction que tous les esprits éclairés, de quelque opinion qu'ils soient, ont unanimement répudiées. Elle ferait rougir l'esprit de 1834 ! C'est un acte de tyrannie et d'oppression qu'on vous propose de sanctionner ! Elle ne prouve qu'une chose, Messieurs, c'est qu'il est des hommes en France qui, après quarante ans d'éducation politique, n'ont pas encore épelé l'alphabet de la liberté ! Je ne crains pas qu'une semblable pétition trouve faveur dans cette Chambre ; elle a trop de lumières et de tolérance pour ne pas vouloir la liberté pour tous, pour ne pas comprendre que là où elle n'existe pas pour tous elle n'existe pour personne.

Tandis que le cri public demande la multiplication de l'enseignement pour les classes laborieuses, tandis que de toutes parts, sous toutes les bannières d'opinions opposées, on est d'accord sur une seule nécessité, l'instruction populaire, quand tout proclame l'urgence des lumières, quand la religion comme l'humanité, la philanthropie comme la politique, forment partout des associations et des écoles pour arracher le peuple à l'ignorance, à cette ignorance qui égare et qui stupéfie comme les ténèbres ; quand nous applaudissons tous à ces généreux efforts qui seront l'honneur de notre siècle, et que nous les secondons de nos votes comme députés et de nos vœux comme citoyens, que vient-on nous demander, Messieurs ? De chasser du sol des hommes qui ne font d'autre vœu que de consacrer leur vie à la propagation de la morale évangélique, des hommes qui ne demandent que la liberté du dévouement, que le droit de se sacrifier gratis ou pour un prix qui n'est pas de ce monde, à l'enseignement des classes pauvres ! Et que veut dire cette pétition, Messieurs, si ce n'est qu'il faut violer toute liberté, toute volonté jusque dans son plus inviolable sanctuaire, jusque dans le cœur et dans la conscience du père de famille ? Messieurs, si les pétitionnaires de Vitré eussent visité ces contrées

que nous appelons barbares, s'ils eussent été en Turquie, Messieurs, ils auraient vu que la tyrannie n'y va pas du moins jusque-là ! Là, le père et la mère peuvent enseigner à leurs enfants à connaître et à servir le dieu qu'ils croient le meilleur, et on ne les force pas à faire passer leur morale ou leurs dogmes par l'organe légal d'instituteurs jurés ! La charité y est libre et ne relève que de Dieu !

Messieurs, il y a deux libéralismes, l'un égoïste, étroit, exclusif, oppresseur, qui n'est que la tyrannie d'une opinion ; que dis-je, pire que la tyrannie, car c'est de la tyrannie qui se masque, de la tyrannie qui n'ose pas porter son nom, une hypocrisie de la liberté ! Il y en a un autre élevé, intelligent, sincère, qui admet tout, parce qu'il comprend tout, qui est digne de la liberté pour lui-même, parce qu'il sait la vouloir pour les autres, qui possédera l'avenir, parce qu'il respecte le passé ! Le libéralisme nouveau, c'est le vôtre, c'est le mien, c'est celui de la France d'aujourd'hui ! Il repousse de semblables mesures comme attentatoires aux droits de la famille, à la dignité de l'homme ! comme injurieuses à l'intelligence de la Chambre, à la conscience de l'époque, et il ne veut convertir à la liberté qu'en montrant au monde ce qu'est la liberté véritable !

Je demande l'ordre du jour.

SUR  
LA LOI CONTRE LES ASSOCIATIONS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 13 mars 1834.

La loi contre les associations, que le gouvernement n'attendait qu'un prétexte pour présenter, et que des orateurs de la majorité avaient expressément réclamée, fut portée devant la Chambre à l'occasion des rassemblements qui avaient agité la capitale dans les journées des 24, 25 et 26 février 1834. Le ministère n'hésita pas à renvoyer la responsabilité de ces troubles aux sociétés politiques. Il les accusait de perpétuer l'agitation à Paris et à Lyon et de seconder le mouvement républicain des étrangers réfugiés en Suisse pour révolutionner la Savoie et le Piémont. M. de Lamartine opinait pour une loi spéciale et provisoire motivée par les circonstances; mais, comme condition de son vote, il réclamait du ministère l'engagement de présenter dans un prochain délai non plus une loi suppressive, mais une loi organisatrice du droit d'association.

---

MESSIEURS,

A la tribune ou dans la presse, tous les partis se dessinent et se caractérisent dans cette discussion. Les uns semblent vouloir exploiter le péril public au profit de l'arbitraire; les autres, faire servir la liberté sans limites à des révolutions en permanence. Mais entre tous ces partis, il y en a un qui ne s'occupe que de ce qui peut être utile ou nuisible à la société, que j'appellerai le parti social, parti nombreux dans cette Chambre, immense dans le pays; parti qui ne fait alliance ni avec les

passions rétrogrades du passé, ni avec les passions subversives du moment, ni avec les timidités des uns, ni avec les colères des autres; qui ne s'occupe que des idées, qui ne voit que les choses en elles-mêmes, et qui s'élève au-dessus des formes et des personnifications du pouvoir; parti qui ne dit à personne : il y a un abîme entre nous, mais qui dit à tout ce qui est honnête et sincère : il n'y a que du temps entre nous; car dans la langue universelle de la liberté, tous les esprits éclairés peuvent s'entendre. Ce parti, Messieurs, ne refuse rien au pouvoir par opposition systématique; il ne lui accorde rien par complaisance ou par peur; il se demande si les lois qu'on lui présente sont dans les nécessités du présent et dans l'esprit de l'avenir, et il examine.

Vidons d'abord la question de personnes, si impolitiquement soulevée hier dans la chaleur de l'improvisation par un ministre dont j'apprécie du reste le talent et la fermeté, M. le ministre de l'instruction publique <sup>1</sup>. Je ne relèverai pas ce qu'il a dit de sa position personnelle dans la question, comme membre de sociétés politiques sous la Restauration. Que quelques hommes soient convaincus ou non de changer de langage en changeant de position, de vouloir briser dans les mains de leurs ennemis d'aujourd'hui des armes qu'ils ont eu l'imprudence de forger eux-mêmes contre leurs ennemis d'hier, la France ne s'en occupe pas, je ne m'en occuperai pas moi-même; ce genre d'argumentation ne prouve rien, si ce n'est l'imprudence et la faiblesse des hommes : mais je relèverai les paroles flétrissantes dont ce même ministre a stigmatisé, dans la séance d'hier, les restes du parti vaincu; j'ai besoin d'y répondre à mon tour. J'adopte la belle et noble pensée proférée hier par le ministre à cette tribune : « La sincérité est comme l'épée d'Alexandre, elle tranche toutes les questions que l'habileté la plus consommée ne pourrait dénouer. » Définissons donc une fois avec une pleine sincérité ce parti carliste, ce parti légitimiste, qui a bu hier tout entier le calice de la réprobation ministérielle. (*Mouvement en sens divers.*)

Il y a des hommes qui ont respiré quinze ans l'air de la

1. M. Guizot.



Restauration, qui ont servi, qui ont aimé ce pouvoir, non-seulement parce qu'il avait pour lui le préjugé de leurs vieilles affections, l'antiquité des souvenirs, mais aussi parce qu'il avait rapporté à la France ces institutions libres qu'il a développées pendant quinze ans, et qu'il n'a trahies qu'un jour. Ces hommes se sont affligés de sa chute; ils l'ont vu avec douleur emporter dans l'exil un principe d'ordre et de stabilité qu'ils croyaient utile au pays; ils n'ont point dépouillé en un jour leurs affections comme un vêtement usé; ils n'ont point passé d'un palais dans un autre avec la victoire; mais ces hommes ont pensé que s'il était généreux d'accepter la solidarité des infortunes du pouvoir qu'ils avaient servi, cette générosité ne devait pas aller jusqu'à accepter la solidarité de ses fautes: ils sont immédiatement revenus au pays, qui a les premiers droits sur ses enfants; ils lui ont offert leurs services, leur concours, l'autorité de leur influence et de leur raison; ils ont marché avec vos gardes nationales partout où l'ordre public a été compromis; ils ont voté dans vos collèges électoraux, sans acception d'opinion, pour les citoyens qui leur ont paru les plus dignes (*interruption*); ils se sont nationalisés partout où la nation a eu besoin d'eux; ils sont dans vos Chambres, dans vos tribunaux, dans vos conseils municipaux, dans vos armées; ils ont donné au pays et au gouvernement tout ce que le pays avait le droit d'en attendre; ils leur ont tout sacrifié, excepté des regrets inoffensifs et des souvenirs respectables renfermés dans l'inviolabilité du cœur. Si c'est là ce que vous entendez par carlistes, j'en suis, Messieurs, et je ne m'en excuse ni ne m'en honore; ce n'est pas une faute, ce n'est pas un mérite, c'est l'instinct d'un sentiment qui se respecte lui-même en respectant son passé. (*Mouvement.*)

Il y a des autres hommes qui, avec les mêmes sentiments d'amour du pays dans le cœur, ont cru devoir s'abstenir de toute coopération, de tout concours au gouvernement et au pays. Ils l'ont fait par une répugnance au serment, qui tient à ce que la conscience a de plus délicat et de plus intime. Je ne les approuve pas, mais je les respecte.

Un législateur de l'antiquité avait porté une loi sévère contre les citoyens qui garderaient la neutralité dans les discordes de

leurs pays. (*Voix au centre* : Il avait bien raison.) Elle n'avait pas besoin d'être portée par le législateur ; cette loi était écrite par Dieu même dans la conscience : un citoyen n'a jamais le droit de se refuser aux nécessités de son époque et de sa patrie. (*Très-bien ! très-bien !*)

Enfin, il y a, dit-on, d'autres hommes que l'on accuse de pactiser avec des principes désorganisateur, et de voir avec plaisir creuser par leurs ennemis mêmes un nouvel abîme d'où sortirait je ne sais quelle vengeance de leurs opinions ou de leurs idées : vengeance coupable, vengeance insensée, qui ébranlerait la terre qui nous porte tous. Ceux-là, Messieurs, je ne les connais pas, je ne sais pas s'il en existe, je les ignore ; je ne me ferai ni leur mandataire, ni leur défenseur officieux ; je me contenterai de les plaindre et de les réprouver.

Mais quant aux premiers dont je vous ai parlé, quant à ce parti du royalisme et de la Restauration, qui occupe une si grande place dans les destinées de la France, j'espère qu'il ne descendra jamais à ces honteuses manœuvres dont on l'a accusé hier, et qu'il conservera toujours ce qu'aucune défaite, ce qu'aucune injure ne peut enlever à des Français, l'honneur, le respect de soi-même et le patriotisme désintéressé.

Napoléon, que vous avez cité hier, n'agissait point ainsi, Messieurs ; il n'insultait pas les vaincus, il ne livrait pas une partie de la France à la méfiance et aux sarcasmes de l'autre : il les réunissait en un seul faisceau, et il faisait du concours de tous les partis le piédestal de sa gloire et de la grandeur de la France. Imité-le.

Je passe à la discussion. Le premier devoir d'un gouvernement, c'est de vivre : bien ou mal, il représente quelque chose de plus pressant que la liberté même, l'ordre, la paix publique, la sécurité dans la rue, dans le foyer, dans la propriété, dans la vie. Voilà ce que nous sommes en droit de lui demander, voilà aussi ce que nous devons lui donner le moyen de maintenir, quand il le réclame au nom du salut public. Pour ma part, je ne marchanderai jamais le pouvoir aux gouvernements dans les temps de crises.

Je n'abuserai pas même de ses embarras pour lui faire entendre des récriminations, justes peut-être, mais intempestives.

Le pays est troublé, des factions immenses, nous dit-on, débèrent chaque jour, chaque nuit, l'assaut au gouvernement, à la ville, à la société; quarante mille ouvriers sont enrégimentés à Lyon sous des chefs volontaires et illégaux; le sang coule, ou peut couler dans nos cités. Je ne prendrai pas la responsabilité d'une vie d'homme, la responsabilité d'un délai; mais le péril passé, mais l'ordre rétabli, je demanderai compte au gouvernement du pouvoir temporaire que je lui aurai prêté. Je lui dirai : qu'avez-vous fait pour prévenir le retour de si fatales nécessités? Il y a trois ans que vous demandez des secours à la législation, il y a trois ans qu'on vous en accorde; la garde nationale est avec vous, les majorités sont avec vous, les intérêts du commerce et de la propriété sont solidaires avec vous; vous avez l'initiative de toutes les mesures nécessaires au salut du pays; vous avez été averti par deux ans d'émeutes, averti surtout par les événements de Lyon en 1831! Vous nous montrez dix mille Catilinas, dans la capitale seule, toujours prêts à faire irruption dans la société; et vous ne cherchez à ces plaies profondes du corps social d'autres remèdes que des lois d'urgence! La société se désorganise? une loi contre les attroupements; l'esprit public s'altère, se corrompt? une loi sur la presse; soixante mille ouvriers s'emparent de Lyon et dévoilent l'horrible volcan sur lequel l'industrie repose? une loi sur les coalitions; l'esprit d'une jeunesse ardente et sans emploi de ses forces surabondantes rêve la république, l'anarchie, le désordre? une loi contre l'association! Mais des lois pour vivifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, pour occuper et satisfaire cet excès de forces qui tourmente la population et la jeunesse française; des lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain? Point. Et, ne vous y trompez pas, Messieurs, ces reproches ne s'adressent pas seulement dans ma pensée aux auteurs du projet de loi, aux ministres actuels dont je n'attaque ni le caractère ni les intentions; elles s'adressent à toutes les administrations, à tous les systèmes ministériels qui se renouvellent depuis quinze ans; tous ont fait de la politique viagère : il semble que pour eux toute la science des gouvernements soit renfermée dans ce seul mot : *réprimer!* et qu'ils aient voulu réduire le gouvernement d'un grand peuple aux proportions d'une préfecture de

police. (*Adhésion à gauche.*) Est-ce là gouverner, Messieurs?

Cependant on nous dit que le danger des associations politiques est immense : je ne le pense pas ; et la marche de l'esprit public depuis la Révolution, marche en sens inverse de l'esprit révolutionnaire, répondrait suffisamment, selon moi, à ces menaces des perturbations. L'esprit public va où il veut, et non pas où on le pousse. Mais il ne s'agit pas seulement de danger plus ou moins réel ; il s'agit de savoir si le pays voit ces associations avec ou sans inquiétudes. La France a horreur des clubs ; les nations ont une longue et implacable mémoire ; la France se souvient que c'est dans les clubs qu'est venue s'engloutir la révolution morale, généreuse et nationale de 89, et que c'est des clubs qu'a été vomie la révolution brutale, démagogique, sanguinaire de 93 ! Elle n'examine pas si les temps sont les mêmes, si l'esprit du siècle qui soufflait alors à la destruction et à la mort ne souffle pas aujourd'hui à la réédification et à la vie. Ces hideux souvenirs s'élèvent tout sanglants devant elle ; ils préoccupent son jugement, ils lui font peur ; cela doit nous suffire. Nous ne sommes pas les législateurs d'un peuple imaginaire : nous sommes les législateurs de la France telle qu'elle est. Nous devons avoir égard à ses préoccupations, nous devons tenir compte de ses terreurs et de ses répugnances. Cette image de l'anarchie qu'elle abhorre, ces saturnales de patriotisme, ces parodies de la turbulence républicaine répugnent profondément à la masse de la France. Il faut comprendre ces terreurs et ces répugnances dans des hommes dont les clubs ont dévoré les familles, dans des enfants qui ont le sang de leurs pères dans leur souvenir. Monarchie ou république, tout gouvernement qui laissera rouvrir les clubs sera pour longtemps impopulaire dans ce pays ; et je ne crains pas de le dire, la liberté même lui paraîtrait payée à un prix trop cher si on la lui mettait au prix de la permanence des clubs politiques.

Je ne pense donc pas que nous nous refusions à donner au gouvernement une loi spéciale, une loi d'inquiétude publique, une loi en quelque sorte temporaire sur les associations politiques. Mais il ne faut pas absorber le droit d'association dans une réprobation générale, dans une législation improvisée. L'association, même politique, ne doit pas être étouffée, elle

doit être régularisée, pour lui enlever son caractère anarchique et lui laisser son utilité sociale. Je me réunis donc, en ceci, à la pensée de mon honorable collègue qui a parlé l'avant-dernier à cette tribune, et, comme le député de l'Ariège, M. Pagès, je demande que cette loi de circonstance nous revienne à la prochaine législature; que nous fassions dans cette loi même au gouvernement une condition de notre vote, et qu'il prenne l'engagement de nous présenter dans un délai fixé non plus une loi suppressive, mais une loi régulatrice et organique du droit d'association.

En effet, Messieurs, comme on vient de vous le dire, les circonstances passent et les mauvaises lois restent. Celle que nous allons voter serait une mauvaise loi si elle devait être définitive. Chaque forme de gouvernement a sa nature. Le gouvernement monarchique ne peut admettre le droit d'association: et Trajan, consulté par son lieutenant en Asie, sur ce qu'il avait à faire relativement à une association d'ouvriers en Bithynie (car tous les temps se ressemblent), répondit avec raison: « Supprimez l'association. L'empire est une monarchie, et dans une monarchie un seul doit agir, pourvoir, délibérer. »

Mais sous un gouvernement de la loi comme le nôtre, l'association est dans le principe même de liberté qui constitue ce gouvernement. Il ne faut point la nier, il faut la régler; les droits niés n'en existent pas moins: ils éclatent par le trouble; ils se vengent par le désordre quand ils ne peuvent agir en face des lois, au grand jour de la publicité. Or, quelle est la pensée de la loi qu'on nous présente? C'est une pensée de monarchie pure, c'est un article 291 d'un Code pénal formulé sous le despotisme de l'Empire, et que la liberté de 1834 ne trouve pas encore assez restrictif pour elle <sup>1</sup>. Les auteurs du projet ont voulu resserrer le lien monarchique sans avoir calculé la force; mais ce lien monarchique, usé par nos révolutions et nos

1. L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi portait :

« Les dispositions de l'article 291 du Code pénal sont applicables aux associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours, et à des jours marqués.

« L'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révocable. »

mœurs, se rompra dans cette loi et dans toutes lois semblables. Vous le renouerez en vain à toutes les circonstances, il se rompra toujours. L'esprit social a remplacé l'esprit monarchique. C'est à cet esprit nouveau qu'il faut demander de la force pour l'avenir : ce ne sont plus des lois monarchiques, ce sont des lois de conscience publique, de raison et de liberté qu'il faut faire ! Et comment, dans un prochain avenir, pourriez-vous défendre les conséquences de ce droit d'association que vous retirez aujourd'hui ? Quand l'Église sera séparée de l'État et vivra de sa propre vie, comment refuserez-vous le droit d'association aux besoins religieux de quelques millions de Français ? Quand vous reconnaîtrez la liberté d'enseignement, comment refuserez-vous le droit d'association aux familles ? Quand vous reconnaîtrez la liberté du travail et des professions, comment refuserez-vous le droit d'association à ceux qui les exercent ? Sans doute, cette législation sera difficile ; c'est une force sociale toute neuve à constituer ; de semblables questions ne se tranchent pas d'un jour, ni d'un mot ; l'homme n'organise pas comme Dieu avec la parole ; il y aura des tâtonnements, des erreurs ; on marchera progressivement comme pour la presse. Mais ce qui est nécessaire n'est jamais impossible, et d'ailleurs vous n'avez qu'une alternative : ou des droits reconnus, ou des droits envalis ; ou des associations légales, ou des sociétés secrètes et illicites ; ou des réunions limitées, surveillées, permises, ou des clubs où les mauvaises passions conspireront dans l'ombre contre la société. Le choix n'est pas douteux.

Je reconnais avec l'unanimité de la Chambre que l'état actuel n'est pas normal ; qu'aucun gouvernement, qu'aucun citoyen ne peut dormir en paix, s'il est permis à des partis politiques quelconques d'enrégimenter des populations, de créer un gouvernement dans un gouvernement, d'exercer leurs troupes sur nos places publiques, de les compter, de les passer en revue à chaque occasion grave, dans nos rues, en face des forces de l'État ; de présenter sans cesse la bataille à l'ordre établi. Cependant, Messieurs, je crois ce danger plus apparent que réel ; je le croirais nul si nos lois étaient meilleures. Il n'est donné à aucune faction, à aucun parti, à aucune coalition politique de remuer arbitrairement un grand peuple qui repose d'aplomb

sur lui-même; il n'y a qu'un sentiment commun, unanime, spontané, qui puisse soulever une nation tout entière; et quand ce sentiment vient à éclater, il ne péroré pas seulement dans nos tribunes politiques, il ne crie pas seulement dans la rue, il crie dans tous les cœurs, et la révolution est accomplie.

Je ne donnerai donc qu'un vote d'urgence, qu'un vote conditionnel à la loi, et encore demanderai-je que la surveillance de la haute police soit effacée de l'article 2. Ce serait créer une inquisition politique à *temps*; ce serait légitimer un ostracisme quotidien; ce serait inventer un nouveau mode d'existence pour les citoyens, un état intermédiaire entre la liberté et la prison! ce serait assimiler le délit politique à ces crimes infamants pour lesquels la surveillance est une flétrissure! Je demanderai encore que la juridiction de la chambre des pairs soit effacée de l'article 3. Cette disposition de la loi témoigne une défiance du jury que je ne puis approuver. Le jury peut être faible quelquefois, mais il n'est jamais complice; il peut manquer aux caprices, aux passions du pouvoir du moment, il ne manquera jamais aux vrais périls de la patrie, et d'ailleurs je ne pense pas que nous puissions faire un hommage à la chambre des pairs d'une attribution exceptionnelle, et que nous relevions la considération qui lui appartient en faisant du premier corps politique de l'État la cour prévôtale des délits de l'association.

Je ne descendrai pas de cette tribune sans dire à la Chambre, et si je le pouvais à la France tout entière, un sentiment que j'ai depuis longtemps dans le cœur, et sans répondre un mot aux orateurs qui vous ont parlé des ouvriers de Lyon comme d'une armée aux ordres des factions. Je déplore autant que ces orateurs les événements de novembre 1831, et les événements de février 1834 à Lyon, et le sang répandu, et la force publique violée, et la fortune publique compromise dans la seconde ville du royaume! Je déplore surtout ces premiers et redoutables symptômes d'une maladie sociale depuis longtemps prévue, de cet excessif développement d'industrie qui accumule des populations immenses sur un seul point, sur un seul travail, et qui se manque tout à coup à lui-même; condition affligeante des

nations exclusivement industrielles, que notre pays agricole n'aurait jamais dû subir! Je sais que dans une telle situation, les passions politiques, avides d'exploiter les mécontentements aveugles des classes souffrantes, peuvent trouver dans la misère et dans l'erreur du peuple un instrument de ruine pour le pays; mais ce reproche, que l'on peut faire aux hommes de désordre, soyons justes, soyons sincères, Messieurs, on ne peut le faire sans injustice à la masse des ouvriers de Lyon. Aveuglés par des intérêts mal compris, par des conseils peut-être perfides, ils séparèrent du moins énergiquement leur cause d'avec celle des entrepreneurs de séditions, de la cause de ces hommes pour qui le désordre est un patrimoine, pour qui l'émeute est une profession; ils s'arrêtèrent avec horreur au bord du crime: maîtres pendant plusieurs jours d'une ville où le commerce a accumulé tant de richesses, maîtres d'exercer le pillage et le meurtre, s'il y en avait eu dans leur pensée, ils ont protégé des vies et des fortunes; ils ont rétabli l'ordre dans le désordre; ils ont montré à la France que la leçon des révolutions n'était pas perdue pour eux, qu'ils se souvenaient des ruines de leur patrie, et que le peuple de Lyon, en 1831, n'était pas la population de 92.

Sachons, Messieurs, reconnaître et constater ce progrès d'une classe trop souvent méconnue; montrons-nous dignes de ce peuple qui, dans son égarement même, nous a donné deux fois l'exemple d'une générosité d'instinct plus admirable que notre raison même; ne lui répondons pas seulement par une force brutale, mais par une force morale aussi. Ayons d'autres conciliateurs que nos soldats, d'autres arguments que nos baïonnettes; cherchons les causes, trouvons les remèdes à ses maux, à ses erreurs et à nos périls! Ces remèdes sont dans les questions sociales que nous craignons trop d'aborder, dans les formes d'impôt, dans les tarifs d'octroi et de douane, dans des systèmes de colonisation au dehors, de développements agricoles à l'intérieur. Ils sont surtout dans la presse sociale, dans l'enseignement, dans l'éducation populaire; tout nous somme de nous en occuper sérieusement; mettons enfin la charité dans nos lois! mettons enfin les intérêts, la morale, la religion et le bonheur du peuple à l'ordre du jour!



Je vote pour la loi, modifiée par la suppression des articles que j'ai combattus, et je me réserve d'adhérer aux amendements qui, en enlevant aux associations politiques leur caractère inquiétant et perturbateur, ne porteront pas atteinte à ce que le droit d'association a de social et d'utile à la religion, à l'enseignement et à la civilisation.

## SUR LA DETTE AMÉRICAINE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 1<sup>er</sup> avril 1834.

L'origine de cette créance remontait à 1806 et 1807. Elle avait pour principe les dommages et les pertes énormes que le commerce maritime des États-Unis avait soufferts par suite du blocus des Îles-Britanniques, arbitrairement décrété par l'Empereur et imposé aux neutres. Les États-Unis avaient réclamé une réparation dont l'Empereur lui-même reconnut la légitimité. Mais les événements, les désastres qui se précipitèrent, ne permirent point qu'on se prononçât sur ces réclamations. A la chute de l'Empire, les États-Unis refusèrent de se faire comprendre dans la liquidation des trente-deux puissances signataires du traité de Paris. Ils attendirent, tout en maintenant diplomatiquement la validité de leur créance. Dans la prévision d'une guerre européenne, le gouvernement de Juillet chercha à résoudre les difficultés qui existaient entre la France et l'Amérique, et d'un commun accord le chiffre de 25 millions fut reconnu par un traité signé le 4 juillet 1834.

Ce traité était soumis à la ratification de la Chambre. Les adversaires étaient nombreux contre le projet de loi. Se préoccupant de l'état de nos finances, ils soutenaient que cette dette était mal fondée ou au moins exagérée. On parlait d'ailleurs de spéculations privées et d'agiotage. M. de Lamartine vit dans l'exécution de ce traité une grave question d'intérêt commercial et de moralité internationale. Contre les violences de l'arbitraire et les arguments d'une habileté peu scrupuleuse, il exposait les principes de la justice et de la probité qui devaient seuls régler vis-à-vis de ses alliés la politique de la France.

MESSIEURS,

Au point où la discussion a été laissée hier, elle ne me semble plus une discussion de droit politique, mais plutôt d'économie politique et de bonne foi nationale. C'est ainsi que je désire seulement la prendre pour ne pas abuser aujourd'hui des moments de la Chambre.

Il y a pour les affaires privées un axiome qui dit avec raison que rien n'est plus cher que la chicane. Cet axiome, si vrai pour les individus, l'est encore plus pour les nations ; car aux individus la chicane ne coûte que du temps et de l'argent ; aux nations, elle coûte du temps, de l'argent, de l'honneur, du crédit et du sang. Souvenons-nous-en, Messieurs, à la fin d'une discussion où j'ai vu avec peine un orateur, dont la parole est une autorité pour vous, vouloir entraîner la Chambre dans la voie d'une diplomatie épineuse, au lieu de la diriger dans la voie droite d'une politique de justice, de fidélité à nos engagements, et de ces grands intérêts de commerce et d'alliance qui doivent, selon moi, dominer toute cette question. Permettez-moi de la ramener en peu de mots à ses véritables termes. Je regrette d'avoir à combattre, sous quelques rapports, l'habile et savant exposé de la question qui vous a été fait par l'honorable M. Bignon. Mais je ne veux pas que des maximes que j'ai entendu professer ici, maximes contraires à la fois aux intérêts de notre commerce et à la dignité morale de notre politique, passent par cette tribune, devant une Chambre de représentants de la France, sans réponse et sans protestation.

L'honorable orateur a, selon moi, rappelé la Chambre aux traditions de la diplomatie de l'Empire. Messieurs, c'était se tromper de date. J'admire tout de l'Empire, Messieurs, depuis le Code civil jusqu'à la colonne de la place Vendôme, depuis les batailles d'Italie jusqu'au glorieux revers de Waterloo ; j'admire tout de l'Empire, excepté sa morale, sa liberté et sa diplomatie ! La diplomatie de l'Empire n'était qu'un cérémonial

dérisoire qui parait la brutalité de la force de quelques formes convenues, d'une politesse impérieuse; le seul négociateur, c'était le sabre; des décrets de Berlin ou de Milan constituaient à chaque instant un nouveau droit public; et quand les injonctions du maître du monde ne recevaient pas une obéissance assez prompte des cabinets étrangers, un commissaire de police et une escouade de gendarmerie forçaient les portes, déchiraient les protocoles, enlevaient un pape dans le Vatican, deux rois à Madrid ou à Bayonne, et la négociation était consommée; aussi, Messieurs, ce ne pourrait être que sous la préoccupation des souvenirs de cette époque, qu'on proclamerait ces maximes si dédaigneuses de toute alliance, maximes si étranges, en diplomatie surtout : la France existe par elle-même, et n'a pas besoin de sanctions étrangères. Et de quoi se compose, Messieurs, l'individualité d'une nation, si ce n'est de la reconnaissance de son existence de droit dans la famille des nations; si ce n'est de ses rapports, de ses amitiés, de ses alliances avec les nations qui coexistent avec elle? Et à quoi servent aux nations leur politique, leurs négociations, leurs traités, leurs alliances offensives et défensives, leurs diplomaties, leurs ministres des affaires étrangères, leur vie extérieure, enfin, si ce n'est à constater, à maintenir, à fortifier ces rapports, ces dépendances nécessaires entre toutes les nations de l'Europe? Quelle est celle qui existe comme Dieu, parce qu'elle existe indépendamment de ses corrélations avec les autres? De pareilles maximes, Messieurs, sont bonnes la veille d'une bataille dans les refrains de nos soldats; mais je m'étonne de les entendre sortir de la bouche d'un homme grave dans un conseil de législateurs. Estimons à plus haut prix les alliances; elles sont l'avenir des peuples!

Je ne m'afflige pas moins, Messieurs, d'avoir entendu le même orateur vous dire que la générosité n'était pas une vertu de cabinet, et offrir comme un modèle à notre politique nationale cette politique marchande qui ne s'inquiète pas du droit, mais du fait; qui ne considère pas ce qui est juste, mais ce qui est opportun; qui profite de l'occasion et de la faiblesse pour élever ses prétentions ou ajourner ses promesses, et qui dit pour toute morale aux peuples : « Vous prospérerez si vous êtes habiles. »

Non, Monsieur, ce n'est point là ce qu'il faut conseiller aux gouvernements, ce qu'il faut dire aux peuples. Il faut leur dire ce qui est vrai : c'est que la même morale, la même justice, la même élévation de cœur qui doit présider aux relations entre les individus, et qui est plus habile que l'habileté même, doit présider aux relations de peuple à peuple ! Il faut leur dire, non pas : vous prospérerez si vous êtes habiles, mais : vous prospérerez si vous êtes justes, si vous êtes reconnaissants, si vous êtes fidèles, dans le bonheur, aux promesses faites dans l'adversité ; si vous tenez vos paroles ; si vous payez vos dettes ; si vous montrez au monde, dans vos rapports avec vos alliés, non pas cette étroite et vulgaire habileté d'égoïsme qui peut convenir à une société de marchands, mais cette générosité de procédés, cette largeur de pensée, cette profusion de probité, qui conviennent à un grand peuple et qui sont le caractère et la vertu innée de la France. Il faut leur dire : servez-vous à vous-mêmes d'exemple. La France écrasée, en 1814, sous le poids de l'Europe entière, n'a marchandé avec personne ; elle a payé, à tort, ou à droit, l'Europe entière ; elle a soldé sa gloire ; elle a indemnisé toutes les nations de tout ce qu'elle leur devait, de tout, même des champs de bataille où elle les avait vaincues ! et son crédit est né de sa noble détresse ; et sa loyauté lui a enfanté des richesses ; et la confiance et l'amitié des peuples lui ont rendu au centuple les intérêts de sa générosité : elle est la France d'aujourd'hui, le trésor, et peut-être l'arbitre de l'Europe.

Je ne fatiguerai pas la Chambre en rentrant dans la discussion des titres de la dette américaine. Vous avez entendu hier M. Réalier-Dumas, et la vérification de ses titres, qu'il a présentés à la Chambre au nom de la commission, ne laisse rien à ajouter, rien à répliquer. J'aimerais à vous rappeler aussi l'exposé si clair et si consciencieux de M. le ministre des affaires étrangères, s'il n'y avait mêlé deux mots politiques que je ne puis relever ni approuver. Mais je défends le traité, et non le ministère.

Je répondrai un mot seulement à l'orateur qui a parlé le dernier dans la séance d'hier (M. Berryer). Ses paroles ont fait, je l'avoue, une forte impression sur moi comme sur la Chambre, mais son habile et puissante éloquence, pour avoir raison

contre le traité, a été obligée de déplacer la question. Il l'a transportée tout entière dans l'affaire de la Louisiane et dans les stipulations qui en ont été la suite. Il a fait entendre à la Chambre que, par la non-exécution du traité de 1803, qui cédait la Louisiane aux États-Unis, les États-Unis s'étaient payés d'avance.

C'est ici qu'est l'erreur, Messieurs. Le traité de 1803, qui cédait la Louisiane aux États-Unis, ne pouvait dans son esprit statuer par anticipation la renonciation à des indemnités dues pour des pertes éventuelles futures, et supportées par des tiers. Il ne pouvait pas statuer sur des prises ou des incendies de bâtiments pendant la durée d'une guerre qu'il ne pouvait pas prévoir, qui a duré dix ans et qui pouvait durer vingt ans encore. Il ne pouvait pas renoncer, en 1803, à des indemnités encourues chaque année et qui n'ont pu être connues et vérifiées qu'en 1814. J'ai toujours été profondément étonné, en lisant l'histoire de nos derniers temps, du peu de sympathie et de reconnaissance que l'Amérique a montrées à notre pays; j'ai toujours été profondément affligé de voir le gouvernement des États-Unis témoigner tant d'indifférence au sort de Louis XVI, et tant de stoïcité devant l'échafaud de ce roi qui fut leur libérateur; mais le traité que nous discutons n'est pas chargé de réhabiliter la reconnaissance des peuples. Et si l'Amérique a oublié quelquefois nos services, ce n'est pas une raison, Messieurs, pour oublier nos dettes envers elle. J'ai lu, et vous avez lu tous, un vers que la France peut citer avec orgueil :

Il est grand, il est beau de faire des ingrats!

Mais je n'ai jamais lu qu'il fallût l'être soi-même.

Le même orateur vous a fait entendre que le gouvernement de la Restauration ne reconnaissait pas la légitimité de la dette et des indemnités. Ma réponse est dans les paroles mêmes de l'orateur. Il vous a dit que M. de Richelieu en avait officiellement admis le principe, dans sa correspondance, comme président du conseil. Pour quiconque a connu la scrupuleuse probité politique de M. de Richelieu, sa parole vaut un traité! Il n'aurait jamais engagé cette parole si la dette n'eût pas été

reconnue dans sa conscience d'homme d'État et dans les intentions de son gouvernement. Certes, ce n'est pas moi qui ferai à la diplomatie de la Restauration les reproches qu'on a faits à la diplomatie impériale. La politique de la Restauration, en matière de finances, a créé le crédit à force de bonne foi, et je ne croirai jamais qu'un gouvernement qui payait tout ce qu'il devait à lui-même, tout ce qu'il devait au passé et à tous les passés, sans distinction de titres, tout ce qu'il devait à l'Europe armée et ennemie, eût hésité à payer à l'Amérique la dette de la fidélité, de l'alliance et de l'honneur.

La dette reste donc entière; or, quand une créance a été débattue quinze ans entre des gouvernements et par des négociateurs divers, quand un arbitrage a été écouté, quand trois législatures ont vérifié cet arbitrage par l'œil de leurs commissions, quand enfin le seul homme que ni la France, ni l'Amérique ne peuvent récuser, le général Lafayette, vous dit lui-même que la dette est de 30 millions, vous ne pouvez en contester le chiffre à 25 millions; que l'on puisse arbitrairement encore le réduire par des délais et des chicanes à un chiffre inférieur, retrancher 1 ou 2 millions, je ne m'en informe pas, la question n'est pas là. Lyon et Bordeaux seuls font pour 80 millions d'affaires avec les États-Unis, grâce à la réduction du tarif obtenu par le traité; vous perdez par une chicane, par une négociation prolongée, par une représaille de l'Amérique, cent fois plus que vous n'avez à gagner par un délai; vous ferez faire une mauvaise affaire à la France pour une vaine prétention d'amour-propre à un peu d'habileté diplomatique! M. Bignon vous dit qu'il croit que 12 millions suffiraient peut-être, qu'il pense assez bien du gouvernement des États-Unis pour être convaincu que ce gouvernement n'userait point de son droit, ne rétablirait pas, *ipso facto*, les tarifs; mais l'honorable orateur en a-t-il l'assurance? Compromet-on ainsi, sur un simple hasard d'opinion personnelle, quelque respectable qu'elle soit, la fortune de la France, le commerce, l'industrie de nos deux premières villes manufacturières? Et que répondrions-nous à nos commettants, Messieurs, si dans trois mois nous apprenions que les tarifs sont rétablis, que nos vaisseaux sont refusés dans les ports, que nos soieries ne sont plus

admises, que nos vins sont prohibés, que les métiers de Lyon sont à l'interdit, (*Murmures aux extrémités*), que les navires de Bordeaux désarment, que les banqueroutes inévitablement amenées par des calculs trompés, par d'immenses expéditions arrêtées, éclatent dans nos ports? L'opinion isolée d'un membre de cette Chambre serait-elle une excuse suffisante pour cette énorme responsabilité, dont nous nous serions chargés? Non, Messieurs, dans des questions semblables il n'y a ni opposition, ni gouvernement, ni majorité, ni minorité; ici, il ne doit plus y avoir que des Français! il ne s'agit plus que de la France : son honneur et son intérêt, voilà notre oracle! Encore une fois, écartons les souvenirs de la politique de l'Empire, elle ne va plus au monde actuel. Il y a une diplomatie qui négocie avec le canon, qui tient ses congrès sur les champs de bataille, qui a des victoires ou des défaites pour protocoles, qui se joue de la morale des peuples, qui ne reconnaît de droit que l'habileté et la force, qui dit : Malheur aux vaincus! Celle-là va à Moscou et aboutit à Waterloo. Elle ne donne qu'une gloire militaire immense, des trophées, des ennemis et des repentirs aux nations. Il y en a une autre qui reconnaît les droits de tous pour qu'on reconnaisse les siens, qui n'a pour arme que la justice, qui ne fait appel qu'à son bon droit et à la conscience de l'Europe; celle-là inspire la sympathie et la confiance aux peuples, elle consacre la morale comme droit européen, elle fait des amitiés et des alliances, elle constitue le crédit, la richesse et l'avenir des nations. Je n'hésite pas à la conseiller à la France, et je résume la discussion tout entière en un petit nombre de questions que je m'adresse à moi-même.

Sommes-nous les débiteurs de l'Amérique? Oui, puisque personne même ici ne le conteste. Devons-nous payer 25 millions à l'Amérique? Oui, puisque cette dette débattue, contestée, réduite, arbitrée, vérifiée par des gouvernements et des négociateurs divers, et par le général Lafayette lui-même, a été fixée à cette somme.

Devons-nous, pour une réduction incertaine de cette dette, compromettre Lyon, Bordeaux, nos soieries, nos vins, nos industries, notre commerce, notre marine marchande? Non, car pour une faible chance d'épargner deux ou trois millions, nous



perdrions des centaines de millions, et nous porterions atteinte à nos relations de bonne amitié avec les États-Unis.

Enfin, Messieurs, une dernière question, et la plus importante : y aurait-il justice, honneur, délicatesse, à nous qui avons payé un milliard à l'Europe, notre ennemie, la baïonnette sur la gorge, en 1814, de tarder plus longtemps à indemniser l'Amérique, qui seule nous était restée fidèle, et qui seule n'a pas voulu abuser alors de notre détresse pour exiger son remboursement? Non, Messieurs, il y aurait plus que des intérêts, il y aurait des sentiments violés.

Question d'intérêt bien entendu, question d'honneur, question de loyauté, de crédit, de reconnaissance nationale, tout est résolu dans le sens du traité.

Je vote pour le traité et pour le projet de loi.

SUR LA  
**PROPOSITION DU GÉNÉRAL BERTRAND**  
RELATIVE  
AUX LÉGIONNAIRES DE L'ILE D'ELBE  
SANS TRAITEMENT <sup>1</sup>

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 avril 1834.

MESSIEURS,

Je demande à dire un seul mot à la Chambre au nom des principes et du pays. Sommes-nous des hommes de parti? Sommes-nous des législateurs? Si nous sommes des hommes de parti, votons au hasard, tour à tour, au gré de la victoire, des grades, de l'or, des décorations à nos amis et à nos complices! Si nous sommes des législateurs, votons des principes! Le premier, le plus sacré des principes, celui sur lequel toute société repose, c'est la reconnaissance du gouvernement établi, c'est la fidélité au drapeau que le pays nous a confié.

J'honore avec la France et avec l'histoire la noble et constante fidélité de l'illustre général dont le nom est devenu synonyme de dévouement, du général Bertrand, qui a suivi un grand homme dans l'exil et qui a cru voir en lui la patrie! Que les hommes qui, comme lui, ont entouré leur empereur depuis le 20 mars, et non avant, jusqu'au 10 juin 1815; qui ont com-

1. La proposition du général Bertrand était ainsi conçue :

« Les sous-officiers et soldats décorés dans les Cent-Jours, et qui auront été brevetés par le roi, recevront le traitement de légionnaires. »

battu sans acception de droit ou de fait pour préserver alors le territoire national du contact de l'étranger, que ces hommes reçoivent de la France d'aujourd'hui la récompense de leurs services, je ne m'y oppose pas; le pays doit à tous ceux qui ont risqué leur vie pour sa défense : la gloire couvre tout, et le sang versé effacerait au besoin même l'irrégularité de la date du brevet. Mais que ces hommes qui ont devancé l'élan irréfléchi du pays en 1815, qui ont proclamé du droit de leur épée un empereur à la France qui avait son roi et son gouvernement ! que ces hommes qui ont enfoncé les portes de Grenoble et de Lyon, et promené l'insurrection de la gloire dans nos départements incertains ! que ceux-là reçoivent le prix d'une défection (même excusable, même héroïque, je ne disputerai pas sur l'épithète), qu'ils soient rémunérés pour avoir donné au pays trois mois de glorieuse lutte, quatre ans d'occupation étrangère, et un milliard de tribut à l'Europe ! je proteste au nom des principes, au nom de mes commettants, contre une semblable récompense. Ce serait une prime donnée à l'anarchie, à l'insurrection armée; ce serait établir pour unique principe le droit de l'insurrection triomphante.

## SUR LES ÉVÊCHÉS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 26 avril 1834.

(Discussion sur la pétition de 180,000 habitants de plusieurs départements pour la conservation de leurs évêchés.)

MESSIEURS,

Il y a deux questions principales soulevées par les adversaires du maintien des évêchés, la question de fait et la question de droit.

La question de fait, c'est la manière plus ou moins loyale, plus ou moins désintéressée dont les pétitions pour le maintien des évêchés ont été obtenues.

J'ai entendu prononcer le mot de captation, de suggestion. Je suis convaincu que les pétitionnaires, en général, ont été inspirés par deux motifs également avoués, également honorables, l'inquiétude pour leur religion et l'intérêt légitime des localités. Mais alors même qu'il en serait autrement, ce ne serait pas, à mon avis, un motif suffisant pour nous faire repousser cette pétition et pour inculper les pétitionnaires. Le droit de pétition me semble inviolable de sa nature; c'est la voix spontanée du peuple, c'est le droit de plainte, que le despotisme le plus brutal tolère et respecte lui-même.

Et quand il serait vrai que l'esprit de parti qui, de tout temps, se mêle aux discordes politiques, se fût mêlé à la défense de la plus sainte des causes, comme il aurait pu se mêler à l'attaque, je ne pense pas qu'une Chambre française qui se respecte pût vouloir ici établir une enquête. Sur quoi?

Messieurs, une enquête sur ce qu'il y a de plus inviolable au monde, sur la conscience des citoyens. Je rends hommage

aux intentions de l'honorable M. Luneau, il a témoigné à la religion le profond respect que lui doivent des législateurs.

Je voudrais pouvoir en dire autant d'un des orateurs qui ont défendu les évêchés; mais il m'a semblé souvent frapper d'une main ceux qu'il défendait de l'autre<sup>1</sup>. (*On rit.*) Quant à moi, je mettrai la religion hors de cause. En effet, Messieurs, que ces pétitions soient admises ou repoussées, que les sommes demandées soient allouées ou refusées, que ces évêchés soient maintenus ou supprimés, il importe peu à la religion; mais il importe beaucoup, comme l'a dit l'honorable M. Dupin, à la loyauté de nos transactions avec les cours étrangères.

Il importe beaucoup enfin à la paix du pays, qui est toujours plus ou moins indirectement compromise toutes les fois qu'on remue toutes ces questions brûlantes où des inquiétudes de conscience, où des troubles religieux peuvent se trouver enfouis sous de misérables chiffres.

Je sais, Messieurs, qu'on ne fait pas de la religion avec des colonnes de budget, qu'on n'en ôte ni qu'on n'en donne en donnant ou en retirant de l'or à ses ministres. Ce fut l'erreur de la Restauration, qui, en voulant faire de la religion un instrument politique, compromit à la fois la politique et la religion, et fit baisser le sentiment religieux dans le cœur des peuples à proportion de la faveur et du luxe qu'on lui accordait dans l'État. L'essence, la beauté, l'efficacité du sentiment religieux est dans son indépendance. Le pouvoir n'a qu'un moyen de servir la véritable religion, c'est de n'y pas toucher. Il n'a qu'un moyen de favoriser les consciences, c'est de les respecter. La religion n'a qu'un droit, un droit sacré, unique, imprescriptible, un droit qui lui suffit sans lui nuire, un droit qui l'honore sans la dégrader, c'est son inviolabilité. La faveur la corrompt, la persécution l'exalte jusqu'au fanatisme. Mais à parler philosophiquement, s'il fallait choisir pour elle, j'aimerais mieux encore, pour ses vrais intérêts, la persécution que la faveur; Louis XIV lui fait des hypocrites, et la Convention des martyrs.

Aussi, Messieurs, je vous dirai tout de suite ma pensée toute entière et la pensée des hommes qui placent avant tout la pu-

1. M. Dupin aîné.

reté, la dignité du sentiment religieux, de ce sentiment le plus noble des instincts de l'homme, de ce sentiment qui fait que l'humanité a de plein droit sa première place dans la création. Si l'amendement de M. Eschasseriaux<sup>1</sup> était une loi complète qui tranchât pour jamais le nœud fatal qui unit l'Église à l'État, s'il consommait ce divorce définitif qui replacerait les deux pouvoirs, chacun dans l'indépendance de sa sphère, qui rendrait la conscience à Dieu et la politique à l'homme; s'il disait à chaque culte et aux catholiques les premiers : le budget est neutre, il ne vous demande plus rien pour le service de vos consciences; avec ce qu'il vous rend, servez-les vous-mêmes dans la mesure, dans la vérité de vos besoins; voilà le droit de vous associer pour cette œuvre tout individuelle. Voilà les 33 millions du budget, voilà ce qui reste à l'État des établissements anciens; disposez-en selon que vous le jugerez convenable pour les besoins de vos cultes libres. Chacun ne paiera qu'à proportion de sa foi et de ses nécessités religieuses. Nul n'aura le droit de reprocher à l'autre qu'il adore son Dieu à ses dépens, qu'il bâtit son temple, qu'il salarie son ministre avec ses sueurs! ce conflit déplorable de l'autorité spirituelle et du pouvoir politique, conflit dans lequel tous les deux perdent par des concessions indispensables, cessera pour jamais.

La loi ne sera pas athée, comme on l'a dit; si elle l'était jamais, elle cesserait d'être loi, elle perdrait sa sanction obligatoire sur les consciences que Dieu seul peut lui donner; mais la loi sera de tous les cultes; elle ne le sera d'aucune secte, d'aucune communion; elle planera également protectrice sur tous, comme cette idée divine que tous les cultes révèlent, et qu'ils contiennent tous à des degrés différents; la loi laisserait ainsi chaque foi, chaque conscience à la libre action de vérité que Dieu a mise en elle! et Dieu seul agirait, et non plus l'homme en son nom! Si l'amendement, dis-je, faisait franchement tout cela, et le faisait avec cette justice, avec cette prudence,

1. L'amendement de M. Eschasseriaux portait :

« A l'avenir, il ne sera pas affecté de fonds à la dotation des sièges épiscopaux et métropolitains, non compris dans le concordat de 1801, qui viendraient à vaquer, jusqu'à la conclusion définitive des négociations entamées à cet égard entre le gouvernement français et la cour de Rome. »

avec ces ménagements qui transforment sans détruire, qui ne compromettent aucun des droits consacrés, qui laissent à chacun ce qu'il possède, et qui se bornent à en changer le titre pour l'avenir, je vous le déclare, Messieurs, je voterais pour l'amendement de M. Eschasseriaux ; je voterais pour cette véritable loi d'affranchissement des consciences, d'émancipation de la vérité, et je croirais avoir donné un vote hardi, mais un vote salutaire à la religion et au pays.

Mais, Messieurs, cette nécessité que j'ai cru voir sortir de la révolution de Juillet paraît s'éloigner encore ; et dans l'état actuel de notre législation, nous devons partir d'un autre principe : du devoir de l'État envers les sectateurs d'un culte quelconque ; l'État s'est fait leur tuteur ; il faut qu'il satisfasse pleinement, libéralement à leurs besoins, qu'il s'est chargé de satisfaire seul ! Nous devons partir d'un autre principe encore : c'est qu'il ne nous appartient pas de violer, même indirectement, même par des refus d'allocations, des traités existants, des traités sanctionnés par le pouvoir qui avait droit de les conclure. Or, ces deux principes, Messieurs, me semblent également méconnus par les orateurs qui s'opposent au maintien des allocations pour les évêchés existants en vertu du concordat de 1821.

Sans doute, Messieurs, ce concordat de 1821 fut une sorte de réaction contre le passé, contre le concordat de 1801. Tout marche malheureusement ainsi dans ce flux et ce reflux continuel des passions humaines. Ce que l'on vous propose aujourd'hui de faire, n'est-ce pas aussi une autre réaction contre l'esprit envahisseur du concordat de 1821 ? La Restauration devait être naturellement entraînée à réhabiliter beaucoup de choses détruites. L'influence des évêques réfugiés en Angleterre et qui remplissaient le monde de leurs plaintes sur la ruine de l'église de France la poussait à l'abolition du concordat de 1801. J'ai suivi attentivement cette négociation ; j'ai vu l'embarras des négociateurs placés entre les exigences des évêques français rentrés avec Louis XVIII, les difficultés de la cour de Rome et les instructions du gouvernement français craignant lui-même de blesser ou les susceptibilités nationales ou les prétentions du haut clergé. La circonscription actuelle date de cette époque ; elle fut impolitique, elle fut une concession à des exigences,

non pas de Rome, mais de France. Tout le monde convient qu'on pouvait à la fois faire plus et faire mieux, qu'il eût été plus favorable à la religion et à l'État d'avoir un évêché par département, et de simplifier ainsi une double administration en confondant l'unité administrative avec l'unité religieuse; libre à nous, Messieurs, d'exprimer nos vœux pour que le gouvernement négocie à l'avenir sur ces bases.

Mais devons-nous employer une autre force que la force toute morale de nos vœux et nos désirs? Devons-nous rompre de notre plein arbitraire un traité sanctionné par deux pouvoirs, dont l'un échappe entièrement à notre contrôle? Devons-nous imposer à la cour de Rome, qui a agi sur la foi d'un gouvernement reconnu par la France, les décisions capricieuses de toutes nos majorités politiques? Pouvons-nous lui commander de briser ses bulles, ses décrets, ses circonscriptions religieuses, chaque fois qu'une élection nouvelle amènerait de nouvelles volontés dans cette chambre? Serait-ce là un exemple de bonne foi et de probité nationale à donner à l'Europe? Serait-ce une garantie pour les traités d'une autre nature avec nos voisins? Et de plus, Messieurs, une telle démarche, fût-elle probe, fût-elle honnête, serait-elle politique? Rome est loin, Rome est faible; mais Rome a des intelligences profondes, sacrées, enracinées dans la conscience de nos populations. Sa voix parle haut dans le cœur des masses; son silence même, son mécontentement secret n'est pas sans influence sur la paix du pays. Napoléon était bien fort; il remuait d'un seul geste le monde politique: mais cette même main qui effaçait les trônes et les peuples de la carte ne dédaignait pas de signer un concordat bien plus humble que celui qu'on vous propose d'abroger! Son regard d'aigle savait à la fois juger la position faible d'un ennemi sur un champ de bataille, et la force occulte de Rome dans le fond des consciences.

Il l'oublia un jour, dites-vous, Messieurs! C'est vrai, il porta la main sur le pontife; il viola cette main qui l'avait sacré, mais il tomba aussi, et ce fut une des causes de son abandon et de sa chute. Plus votre pouvoir politique est nouveau, plus notre liberté est jeune, plus nous devons avoir d'égards vis-à-vis de la cour de Rome, plus nous devons la convaincre qu'il



n'y a pas inimitié naturelle entre la religion et la liberté, entre les deux plus nobles facultés que la Providence ait données à l'homme.

Maintenant, Messieurs, considérons la question sous une autre face. Voyons ce qui nous touche de plus près : les avantages ou les inconvénients locaux de la suppression des allocations.

L'établissement religieux pour les catholiques comportait avant la Révolution le même nombre d'évêchés qu'aujourd'hui, des richesses en territoires, en redevances et en dîmes incalculables, et un personnel d'ecclésiastiques d'environ 80,000 individus. Le plus grand nombre de ces ecclésiastiques desservait les populations catholiques.

Je sais qu'un grand nombre aussi vivait de l'oisiveté et du luxe de ces établissements exorbitants de l'Église ; et à Dieu ne plaise que je cite ces énormes abus pour les regretter. Les institutions les plus saintes ne périssent que par leurs vices et non par leurs ennemis. Le clergé, ce serviteur du monde spirituel, a perdu son empire sur les esprits pour avoir voulu posséder la terre. Il ne devait vivre que de l'autel, que du salaire indispensable et légitime de ses fonctions pieuses, il a voulu vivre de la vie des puissances de ce monde, de domination, de féodalité, de propriétés inaliénables, d'honneurs, de titres, d'influences politiques ; il a voulu exister à jamais, indépendamment des œuvres et de la foi dont il émane, et il a péri ! C'est une leçon et non pas un exemple à citer au présent et à l'avenir ; mais le clergé, en périssant comme corps, Messieurs, n'a pas entraîné la religion du pays, le catholicisme, dans sa chute. Sans examiner philosophiquement ici si le catholicisme a baissé ou grandi dans l'intelligence et dans le cœur des populations françaises, la religion du pays, la religion avouée, officielle, s'il m'est permis de me servir de cette expression, n'a pas moins de services à demander au clergé qu'alors. Je me trompe, Messieurs, elle en a davantage, car une population de 32 à 33 millions d'hommes exige plus de ministres du culte que la population française de 1787, qui n'était que de 25 millions. Vous voyez cependant que le nombre des ecclésiastiques dans l'ancienne France surpassait de 60,000 individus le nombre actuel des ministres de l'Église.

En admettant, Messieurs, que la foi ayant diminué dans les

esprits, les devoirs pieux du clergé, comme l'administration de certains sacrements, avaient diminué dans une proportion égale, ses autres devoirs, ses devoirs pour ainsi dire civils, n'ont pas diminué de même. Il n'y a ni moins de baptêmes, ni moins de mariages, ni moins de sépultures, ni moins de malades à administrer, ni moins d'infirmes et de vieillards à visiter, ni moins d'enfants à enseigner, ni moins de misères du corps et de l'âme à soulager ou à guérir. Le grand devoir du clergé catholique, le devoir permanent, éternel, la charité à pratiquer, à inspirer, à solliciter, à répandre, n'est-il pas toujours le même? Les nécessités physiques ou morales du peuple ont-elles diminué à mesure que la population s'est accrue de huit millions de chrétiens nouveaux? Non, sans doute, Messieurs, et remarquez une chose, c'est que quand nous parlons de la population sous tous nos autres rapports politiques ou administratifs, nous faisons d'abord une soustraction de plus de moitié pour les femmes et les enfants, et qu'ici il faut compter pour le service du clergé la moitié de la population tout entière; et que dis-je? les enfants, les vieillards, les femmes, sont au contraire la partie de notre population qui occupe le plus le clergé, par le soulagement des misères pour la vieillesse, par l'enseignement pour les enfants, par l'assistance aux prières, aux cérémonies du culte, aux sacrements pour les femmes; toute la partie faible, souffrante, ignorante de l'humanité, appartient plus spécialement à la religion chargée d'instruire, de soutenir et de consoler, et donne plus de pieux travail à ses ministres.

Et remarquez encore que plus les contrées sont désertes en apparence, moins nos populations sont agglomérées, moins nos villages sont rapprochés et visibles à l'œil, plus les devoirs du prêtre sont nombreux et pénibles, car la distance les multiplie; aussi, Messieurs, quand nous parcourons de l'œil nos provinces les plus nues et les plus désertes, quand nous ne voyons à un long horizon que des crêtes de montagnes arides, des forêts, des steppes, des bruyères; il ne faut pas nous dire à nous-mêmes: A quoi servent ici des prêtres? à quoi servent des ministres de la religion dans ces solitudes? La religion, Messieurs, n'est pas pour ces montagnes, ces forêts, ces steppes, ces bruyères, elle est pour ces cabanes isolées et suspendues sur

ces pentes presque inaccessibles; elle est pour ces hameaux où croupissent tant d'ignorances, où languissent tant de misères; elle est pour ces huttes perdues dans nos landes ou semées sur les côtes les plus infréquentées de nos mers! Là, des populations qui n'ont que leur foi pour législation, que la charité pour administrateur, que la prière pour spectacle et pour plaisir; des vieillards, des femmes, des enfants, attendent la visite de leur pasteur, et perdraient peut-être toute idée de civilisation, si vous leur enleviez ce curé, ce desservant, ce vicaire qui est souvent pour eux, et pour vous, Messieurs, le seul officier de morale publique!

En refusant au gouvernement l'allocation demandée; en le forçant à des réunions de diocèse, auxquelles les populations ne sont pas préparées, auxquelles elles résistent de toute leur réclamation, vous supprimez des pépinières d'ecclésiastiques; vous diminuez le nombre des serviteurs du pauvre; vous rompez des habitudes prises, chose à respecter dans le peuple; vous enlevez à des villes leur importance, leur mouvement, leur titre de capitale ecclésiastique; vous condamnez à une ruine, à un décrépissement prompt et inévitable des palais épiscopaux bâtis ou restaurés à grands frais, des séminaires que ces villes ont élevés, des cathédrales comme celle de Chartres, chef-d'œuvre de l'art gothique, joyaux du territoire de la France, que la religion a eu seule la force de construire, et qu'elle seule a la force d'entretenir et de conserver aux siècles.

Toutes ces dépenses sont faites, tous ces édifices sont construits. Voilà d'énormes capitaux sacrifiés, et le tout pour un médiocre intérêt de quelques mille francs par année que vous ferez gagner au budget; et encore cet avantage sera fictif, car en augmentant la circonscription d'un évêque, n'augmenterez-vous pas ou le pays n'augmentera-t-il pas sa rétribution? Laissez-vous ces vieux prêtres, ces chanoines supprimés sans indemnité et sans pension? Non, Messieurs, vous le ferez ou le pays le fera, et la dépense sera la même. Et si nous nous élevons à des considérations plus hautes, croyez-vous, Messieurs, que le vide moral que vous creuserez ainsi ne sera pas cent fois plus profond, plus irrémédiable, que le vide creusé par ces résultats matériels et économiques? Croyez-vous qu'en enlevant au peuple

cette morale visible qu'il appelle le culte, vous n'affaiblissez pas le principe même de ses vertus, dont vous déplorez déjà l'absence? Croyez-vous qu'en ne respectant pas les rapports du peuple avec Dieu, ces rapports qui font pour lui, à quelque culte qu'il appartienne, la vie de son intelligence, le mobile de ses pensées, l'espoir de ses misères, vous n'altérez pas en lui le principe même de sa résignation à vos lois sociales?

Croyez-vous que Dieu soit déjà trop présent à ces intelligences obscures, et qu'il faille l'en effacer davantage encore? Croyez-vous enfin qu'en lui enlevant les ministres de sa prière, les conseillers de sa morale, les consolateurs de ses misères, les maîtres de son ignorance, vous le rendrez plus éclairé et plus heureux, et que le Bulletin des Lois sera jamais pour la lumière et la civilisation du peuple un supplément à l'Évangile?

Croyez-en, Messieurs; l'expérience de tous les siècles et l'expérience toute saignante encore des persécutions et des martyres de la Révolution française; revenons sur une décision précipitée dont je comprends les motifs, mais dont les dangers se font apercevoir aujourd'hui; montrons que nous sommes véritablement les mandataires de tous les intérêts de la France, et que nous plaçons l'intérêt de la liberté de conscience au-dessus de nos propres systèmes et de nos propres convictions! montrons à la France, montrons à l'Europe que les haines antireligieuses ne sont plus l'odieux principe d'une politique étroite et perturbatrice! Écoutons les avertissements salutaires que ces pétitions nous donnent! revenons sur nos pas: il n'y a jamais à rougir de céder aux réclamations du pays! Ces réclamations vous arrivent de toutes parts. Ces pétitions doivent vous toucher doublement, Messieurs, d'abord parce qu'elles sont l'expression d'un sentiment public en souffrance, et ensuite parce qu'elles sont un hommage du pays à notre impartialité. Elles nous prouvent que ces catholiques ne partagent plus les injustes défiances que le passé pouvait leur donner contre vous; qu'ils ne veulent ni d'autres vengeurs, ni d'autres redresseurs de leur droit que les chambres; qu'ils n'en appellent de vous qu'à vous-mêmes, et qu'ils vous croient assez de générosité dans l'âme pour leur faire justice contre vos propres décisions.

Députés assis dans cette enceinte au nom de la liberté, res-

pectons la plus sainte, la plus inviolable des libertés, celle du culte, celle du sentiment religieux indirectement compromis par le vote de 1832 ! Hommes politiques, ne touchons à aucune de ces questions où la conscience se trouve mêlée à la loi civile, où l'on peut faire croire à l'ignorance des peuples qu'on s'attaque à leur conviction, qu'on retranche à la foi en retranchant à ses ministres.

Laissons au gouvernement seul cette terrible responsabilité des questions avec Rome, des conflits avec les consciences, que la Charte ne nous donne pas ! Hommes de loyauté, de probité, ne violons point, par une voie indirecte, par une mesure rétroactive, des traités que nous devons respecter, parce qu'ils furent conclus à toujours entre des gouvernements légitimes ! Hommes d'avenir, acheminons-nous, par une tolérance sincère et légale, vers cet état normal des sociétés libres, où les intérêts moraux et naturels sont placés hors de toute question, au-dessus de toute légalité étroite, où les cultes sont dans la loi ce qu'ils sont dans la nature : une pensée individuelle ou collective qui n'a d'autre contrôle qu'elle-même. (*Très-bien !*)

Je finis par un seul mot, Messieurs, ne tombons pas dans une fatale erreur ; n'affectons pas de voir dans le catholicisme et dans ses ministres des ennemis de la liberté ! Sans doute, en 1789, il y a eu inimitié d'un moment entre ces deux principes ; et si le clergé a combattu alors la liberté qu'il avait favorisée d'abord, c'est que pour le clergé la liberté devint bientôt la réforme brutale de son existence, la destruction de ses richesses, la suppression de ses dîmes, la ruine de ses opulentes sinécures ; et plus tard, lorsque la résistance eut amené la lutte, la liberté pour le clergé ce fut la spoliation, la déportation, la persécution et l'échafaud. Sans doute encore sous la Restauration, quelques ambitions sacerdotales, fatales au trône comme à la religion, voulurent reconquérir par la politique ce qui était perdu pour jamais, et des défiances mutuelles s'envenimèrent entre la religion et le pays. Ces tentatives étaient insensées, ces défiances l'étaient de même, on ne restaure pas des abus, on ne revit pas par ce qui nous a fait mourir. Mais aujourd'hui, Messieurs, la liberté, refuge de tous, n'a pas d'amis plus sincères que les hommes religieux, que les catholiques et les membres

éclairés de ce clergé. Ils reconnaissent que c'est le christianisme qui a préparé, qui a élevé le genre humain pour elle, ils savent qu'elle est la plus sûre garantie, la plus fidèle gardienne de leurs droits, ils n'espèrent qu'en elle, et ils sont prêts à signer cette alliance éternelle de deux choses qui n'auraient jamais dû être ennemies : la religion et la liberté ! Ne repoussons pas cette alliance, Messieurs !

Je demande le maintien des allocations pour les évêchés supprimés, et le renvoi des pétitions au ministre.

## SUR ALGER

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 2 mai 1834.

La Chambre avait à délibérer sur un crédit de 400,000 francs pour frais de colonisation. La commission proposait de le réduire à 250,000. L'amendement de M. de Sade refusait tout le crédit. Mais les préopinants, négligeant la discussion de chiffres, posèrent la question de l'occupation. Les uns se prononçaient énergiquement pour l'abandon de la colonie. D'autres soutenaient la thèse contraire, à laquelle se ralliait l'opinion publique. Le ministère, mis en demeure de s'expliquer, déclara que le gouvernement n'avait jamais entendu abandonner Alger, mais que les données manquaient encore pour établir un système de colonisation général et définitif. M. de Lamartine s'attacha à préciser la discussion. La déclaration du ministère satisfaisait, disait-il, le sentiment national; mais il se demandait comment, pour sauvegarder les intérêts de la France, on organiserait l'Algérie, et il posait les questions principales à résoudre.

---

MESSIEURS,

Cette délibération, commencée sur un article isolé du ministère de la guerre, et se terminant par un vote sur la conservation ou l'abandon de l'Afrique, a été si fatalement entreprise et conduite, qu'à moins d'avoir un avis absolu, nul n'a pu y exprimer son opinion précise, et que je me vois obligé moi-même de venir combattre un amendement que je me proposais de soutenir; je ne rentrerai pas néanmoins dans le fond de la discussion : elle est épuisée. Que reste-t-il à dire en faveur de la colonie après M. Laurence et M. Mauguin? Que reste-t-il à dire contre, après M. de Sade et M. Dupin? Mais je demande

à m'expliquer seulement sur la position de la question. Elle est mal posée, et par cela même sans solution utile ni possible. Je ne crains pas même d'affirmer que cette délibération, toute brillante, toute consciencieuse qu'elle ait été des deux parts, ne peut avoir qu'un résultat funeste, car elle ne peut que prolonger les incertitudes des colons, qui liront leur sort dans nos réticences; que surcharger le trésor public pour un provisoire mortel à toute entreprise, et que déconsidérer la France en Orient. Un pays comme la France ne peut pas hésiter quatre ans devant sa propre résolution, sans déconsidération pour lui et sans dommage pour son avenir. Il fallait, il faut encore forcer la France à parler en posant plus nettement la question; il faut lui dire : Voulez-vous conserver Alger au prix de trente millions et de trente mille hommes par années? voulez-vous conserver Alger avec un moindre développement et à des conditions onéreuses? enfin n'en voulez-vous pas du tout? Si vous n'en voulez pas du tout, retirez les troupes et fermez le trésor; si, ainsi que je l'espère, vous voulez conserver Alger au moins comme colonie expérimentale et comme occupation militaire, déterminez dès aujourd'hui la forme, la mesure, les conditions de cette colonie, et rendez douze ou quinze millions aux contribuables. Vous mettez fin ainsi à cet agiotage scandaleux des terres de la régence, que l'on vend et que l'on revend sans y semer un épi, comme un papier de bourse qui va périr entre les mains du dernier possesseur. Vous rassurerez les colons en leur disant : Voici sur quoi vous devez compter, voilà jusqu'où vous pouvez vous étendre sous la puissante garantie de la mère patrie. Au reste, cette délibération, si fâcheuse sous d'autres rapports, aura eu au moins ce résultat, d'arracher au gouvernement ce mot, qui satisfait le sentiment national : Nous n'abandonnerons jamais Alger. Mais ce mot qui suffit à notre orgueil ne suffit pas à nos intérêts; il ne dit pas comment nous conserverons notre conquête. Selon moi, les questions devraient être ainsi posées.

1° La France doit-elle entrer dans le système des colonisations?

2° Alger est-il la colonie qui convienne à la France, et qui lui promette de l'indemniser de ses dépenses?



3° Dans le cas où, sous le rapport agricole et commercial, Alger ne présenterait pas tous les avantages désirables à la France, comme colonie militaire, comme avant-garde de la civilisation sur la barbarie, comme vedette sur la mer qui nous appartient, sur la Méditerranée, conserverons-nous Alger?

4° Quelle sera la constitution définitive, la forme et la mesure de cette colonie?

Dans ma conviction, de grandes colonisations entrent indissolublement dans le système politique que l'époque assigne à la France et à l'Europe. L'Orient les rappelle, et le défaut de débouchés intérieurs les rend nécessaires à nos populations croissantes.

Les orateurs qui ont parlé contre ce système n'ont envisagé les colonisations que sous le rapport commercial et agricole; ils ont négligé le côté politique de la question. Ils ont puisé leurs arguments dans l'économie politique, science nouvelle qui donne souvent ses axiomes pour des faits, et ses paradoxes pour des vérités. Mais des exemples prouvent en deux mots ce qu'une heure de logique est impuissante à démontrer. Que serait la Grèce dans l'histoire, sans ses colonies d'Asie, de Sicile et d'Italie? Que serait Rome, sans ses colonies sur tout l'univers romain? Que serait l'Espagne, sans ses colonies du nouveau continent? Qu'eût été la Hollande? Que serait l'Angleterre surtout, sans son système d'existence universelle, d'ubiquité coloniale? Qu'importe que les Indes lui coûtent plus ou moins de cet or que son immense mouvement commercial a accumulé dans ses mains? L'Angleterre a vécu, elle a prospéré, elle a grandi; elle a jeté ses bras gigantesques sur toutes les mers et sur les quatre parties du monde; elle a donné de l'emploi à toutes ses forces, des carrières à toutes ses activités; elle a répandu sa langue, ses mœurs, son esprit, sa domination morale; elle a créé et elle s'est rendu nécessaire la conservation de la première marine du monde; elle a enfanté des peuples qui perpétueront son nom et son influence.

Dites ce que vous voudrez, Messieurs, voilà la colonisation! Elle ne crée pas immédiatement les richesses, mais elle crée le mobile du travail; elle multiplie la vie, le mouvement social; elle préserve le corps politique ou de cette langueur qui l'énerve,

ou de cette surabondance de forces sans emploi, qui éclate tôt ou tard en révolutions et en catastrophes. On a blâmé l'expédition d'Égypte : ne soyons pas si pressés de répudier la pensée d'un grand homme, attendez encore quelques années pour la juger. Indépendamment de ce nom des Pyramides inscrit sur nos drapeaux, l'expédition d'Égypte a laissé un germe qui portera son fruit pour la France.

Alger est-il la colonie qui, sous le rapport agricole et commercial, présente le plus d'avantages à la France? Je vous renvoie à cet égard, Messieurs, à l'excellent discours de M. de Sade. Je pense comme lui sur ce point, et plus que lui, car je connais les Bédouins; j'ai la conviction que des colonies utiles et agricoles sont ou impossibles ou très-difficiles dans leur voisinage, à moins d'une force militaire permanente, telle que la dépense surpasserait cent fois le produit. C'est une race à part; c'est une de ces races dont la nature est d'être en guerre éternelle avec toute civilisation, une de ces familles d'hommes de proie qu'aucune civilisation ne peut apprivoiser. Étudiez l'histoire des grandes colonies orientales tentées par les Grecs ou les Romains en Syrie et en Arabie; voyez Palmyre et Héliopolis: ces villes merveilleuses, bâties aux confins des déserts pour servir d'entrepôt au commerce des Indes, n'ont pu les écarter de leurs murs, même dans le temps de leur plus grande prospérité, et ils sont revenus depuis des siècles camper sous leurs ruines, qu'ils ont reconquises à la barbarie et à la stérilité. Je crois donc que nous aurons d'extrêmes difficultés de ce côté; mais on peut les vaincre, on peut le tenter du moins; déterminons le nombre d'hommes et les sommes que nous voulons y consacrer, concevons un plan, et exécutons-le dès aujourd'hui.

N'avons-nous rien à nous reprocher? et quelle colonie n'aurait pas été détruite par les moyens atroces que nous avons employés pour fonder la nôtre? Et d'ailleurs, devons-nous reculer ainsi devant la première difficulté sérieuse, et tout abandonner, parce que nous ne pouvons peut-être pas tout obtenir? Ne devons-nous pas nous donner le temps de la réflexion, et donner du temps aussi à l'expérience et à l'avenir? Ne craignons-nous pas qu'on nous taxe d'une légèreté aussi trop nationale, en nous voyant rejeter ainsi cette domination de l'Afrique, qui

semble nous brûler les mains ! Ne craignons-nous pas qu'on ne dise qu'il a suffi de quelques heures de discussion et de deux ou trois orateurs, pour nous faire abandonner un rivage qu'il nous a fallu deux ans de préparatifs, 60 millions et 50,000 hommes pour conquérir !

Quant au plan présenté hier par M. Passy, je ne le discuterai pas. Remettre les rivages et les villes de l'Afrique à des princes arabes, ce serait confier la civilisation à la barbarie, la mer à la garde de ses pirates, et nos colons à la protection et à l'humanité de leurs bourreaux ! L'honorable M. Passy, qui a eu dans cette discussion tout le courage de sa conviction et de sa conscience, devait aller jusqu'au bout, et prononcer le mot fatal, car ce mot est écrit dans tout son discours, et surtout dans son plan d'occupation indirecte.

Maintenant, comme colonie militaire, comme essai de colonie commerciale, devons-nous abandonner Alger ? Les conclusions, au moins tacites, des orateurs que nous avons entendus, me font craindre qu'ils n'aient fait germer cette pensée dans l'esprit de la Chambre et du pays. Pensée funeste, Messieurs, pensée antinationale, antisociale, antihumaine que nous devons repousser, comme nous repousserions la pensée d'une honte ou d'un crime. Eh quoi ! Messieurs, les nations n'ont-elles donc qu'une balance de chiffres à établir ? et serions-nous descendus à ce degré de matérialisme social, que l'arithmétique dût s'asseoir seule dans les conseils de la Chambre et du gouvernement, et peser seule les résolutions de ce noble pays ? Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible, l'humanité, n'ont-ils pas le leur ? Abandonnerions-nous ces mers à leurs pirates ? les côtes de France, d'Italie et d'Espagne à leurs insultes ? repousserions-nous les bénédictions de ces rivages que nous avons affranchis de leur terreur ? laisserons-nous repeupler d'esclaves français et européens ces nids d'esclavage que nous avons détruits pour jamais ? refermerons-nous à notre commerce, à notre marine marchande cette route de l'Orient que nous leur avons ouverte au moment même où cet Orient va les appeler à des destinées nouvelles ? abdiquerons-nous volontairement enfin cet ascendant que la conquête d'Alger nous a donné sur le mahométisme

dans tout l'Orient, et que nous perdrons le jour même où le drapeau français s'abaisserait sur le rivage d'Afrique? Non, Messieurs, ce serait renier notre mission et notre gloire; ce serait trahir la Providence, qui nous a faits ses instruments dans la conquête la plus juste peut-être qu'une nation ait jamais accomplie; ce serait mépriser le sang de ces braves que nous avons sacrifié dans cet assaut donné à la barbarie; et la pensée de l'abandon d'Alger, qu'heureusement le ministère vient de répudier, resterait éternellement comme un remords sur la date de cette année, sur la Chambre et sur le gouvernement qui l'auraient consenti.

Je demande que nous ne laissions planer aucune incertitude sur la conservation d'Alger comme colonie militaire, et que nous n'ajournions pas à la session prochaine la discussion de la forme dans laquelle cette colonie sera constituée; et je vote pour les 400,000 francs, car j'aime encore mieux que nous perdions de l'argent que de l'honneur et de l'avenir.

## SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 8 mai 1834.

La commission proposait une réduction de 69,500 francs sur le budget de l'instruction publique. Cette économie, aussi peu judicieuse qu'impolitique, proposée à une époque où le quart des communes de la France manquait encore d'écoles, et où les trois cinquièmes de la population totale de vingt ans ne savaient pas même lire, provoqua l'opposition de M. de Lamartine. Il reprocha au gouvernement de Juillet de disputer au peuple quelques parcelles de vie morale lorsque la société était en péril. Ce discours profondément ému, prononcé après les émeutes sanglantes de Paris et de Lyon, s'inspirait de la situation de la France, trompée dans ses plus nobles aspirations par les mesquines lésineries du pouvoir, qui ne songeait qu'à réprimer et non à éclairer.

---

MESSIEURS,

En prenant la place de M. de Bellaigue à cette tribune, je ne viens pas le combattre dans la critique qu'il a faite du despotisme de l'Empire, et même de l'influence exagérée de la Restauration dans l'Université; car je viens parler surtout dans l'intérêt de la liberté complète de l'instruction publique, et je ne défendrai l'Université que comme modèle donné par l'État à la concurrence morale et religieuse.

Messieurs, les heures de la Chambre sont trop comptées, et le rapport de la commission sur l'instruction publique nous a été distribué trop tard, pour que j'entre dans la discussion de chacune des spécialités qui le composent. Je viens seulement,

tout en rendant hommage au rapport sous le point de vue économique et financier, combattre toutes les réductions proposées. Ces réductions ne s'élèvent qu'à 69,500 francs; c'est peu de chose, mais ce serait le signe d'un esprit de parcimonie et de contestation que la Chambre doit écarter d'elle dans une matière qui touche aux plus pressantes nécessités du pays.

Nous vivons dans un temps où les choses marchent vite; il y a peu d'années encore que le ministère de l'instruction publique n'eût appelé qu'une rapide et sommaire discussion. On eût jeté au peuple quelques poignées de phrases, quelques miettes de morale et de religion à son usage; on eût voté quelques centimes écornés au milliard du budget, aliment suffisant pour nourrir l'intelligence et l'âme d'une grande nation. Qu'il y a loin de là à aujourd'hui, où la discussion de ce ministère est la plus importante tâche de la législature qui finit, et qui finirait avec fruit et avec gloire, si elle avait avancé d'un jour l'éducation morale du peuple.

Et cependant, Messieurs, cette question si grave ne l'est pas encore assez à nos yeux: ici même, où la France envoie l'élite de ses intelligences, nous ne la voyons pas d'assez haut. Nous lui disputons des centimes, et c'est elle qui nous donnera la vie ou la mort. Si je puis vous convaincre de son importance, j'aurai suffisamment combattu par là même les réductions qu'on lui impose.

Si l'on vous disait, Messieurs, qu'il existe un pays où des révolutions successives ont renversé les trônes, usé les mœurs, affaibli ou effacé la religion; un pays où une seule puissance a tout envahi et tout secoué, la puissance de la parole ou de la presse; un pays où toutes les racines antiques du pouvoir politique ont été mises à nu, coupées et jetées sur le sol, où tout est remis à la discussion quotidienne par les assemblées délibérantes ou par le journalisme, où la presse se fait populaire, où l'ouvrier écrit son journal, où les écoliers même ont leur presse et régendent leurs maîtres?

Et, si l'on ajoutait que dans ce même pays les législateurs et le gouvernement ne font aucune attention sérieuse à ce nouvel état de la société, donnent à l'armée, au commerce, à la marine, aux travaux publics, aux théâtres, aux haras, dix fois

plus qu'à l'éducation et à la moralisation du peuple ? jettent cent millions dans une seule année pour achever ou regratter les monuments de la capitale, et quatre cent trente mille francs pour le subsidé de l'État, à quarante-cinq mille écoles des communes ? Vous diriez que ce pays court à sa perte, et qu'avant dix ans l'imprévoyance, l'aveuglement de ses guides l'aura précipité dans d'inévitables catastrophes ! Vous le diriez et vous auriez raison, et l'avenir justifierait infailliblement vos sinistres prophéties ! Eh bien, ce pays, Messieurs, c'est la France ! Je voudrais la convaincre de son aveuglement. Quatre questions principales se présentent : la liberté, la concurrence, les méthodes, l'Université.

La liberté d'enseignement ? C'est la première des libertés humaines. Elle se confond avec la liberté de conscience ; c'est le droit naturel que tout homme a reçu de revivre, de se transmettre lui-même tout entier, avec sa pensée, sa religion et ses mœurs, dans l'enfant qui le perpétue ici-bas ; c'est le droit de possession de soi-même ; c'est plus encore : car, dites au père de famille de vendre à la loi l'âme de ses enfants, vous ferez frémir la nature, il se vendra plutôt lui-même. Ce principe de la liberté complète de l'enseignement, sauf le droit de police des mœurs réservé à l'État, est consacré maintenant dans la pensée de tous, comme dans la nature. Il n'attend plus que d'être enregistré par vous dans vos lois. Pouvez-vous retarder encore ? Vous le devez à la religion, qui ne vous demande pas autre chose pour concourir de sa toute-puissance à cette œuvre, qui est la sienne.

La concurrence ? C'est la liberté même de l'enseignement ; elle en est le moyen ; l'une ne peut exister sans l'autre ; c'est dire assez que la concurrence est aussi sacrée que la liberté.

Les méthodes ? La concurrence les admet et les éprouve toutes ; il ne leur faut pas d'autre examen ni d'autre encouragement.

Enfin, l'Université ? C'est l'article le plus controversé ; c'est celui auquel je m'attache principalement. Qu'est-ce que l'Université ? C'est la centralisation, en matière d'enseignement et d'instruction populaire ; c'est le modèle offert par la société ; c'est la prime donnée par l'État à l'éducation publique.

Je sais, Messieurs, que je viens de prononcer un mot qui déchire à présent la bouche, un de ces mots répudiés, proscrits, vomis par toutes les opinions, un de ces mots qui deviennent par moments comme le bouc émissaire que tous les partis rejettent et se sacrifient pour s'apaiser entre eux : la *centralisation*. N'importe ; je le prononcerai seul s'il le faut, seul avec la foi, avec le respect dû à un mot qui signifie, selon moi, la vie et l'action des sociétés, la force de tous dans un seul. Je n'ai pas besoin de dire que je n'entends pas par centralisation cette manie jalouse de tout faire et de tout absorber, ce monopole des actions et des intelligences locales qui possède les gouvernants et dépouille le pays : ce monopole, cette centralisation administrative, je la réprouve avec tous les bons esprits ; je ne parle que de la centralisation gouvernementale, de ce mode d'organisation par lequel les forces éparses et insuffisantes de tous viennent se concentrer dans l'action unanime, regularisée et irrésistible d'un gouvernement.

Ainsi procède dans l'ordre naturel et dans l'ordre moral tout ce qui veut vivre et créer ; ainsi procéda le christianisme, cet immortel enseignement des esprits, quand semé çà et là dans quelque têtes, comme une pensée individuelle, il se résuma dans l'Église, pour s'emparer du monde qu'il avait mission de régénérer. Ainsi procéda Charlemagne quand, voulant léguer une civilisation nouvelle à son empire, il concentra sa pensée et celle de quelques hommes au-dessus de leur siècle dans une institution enseignante, dans un gouvernement des esprits, dans ses universités. La société tout entière n'est que le résultat de cette force d'unité.

Si donc la société veut et doit agir sur elle-même, veut multiplier sa force de progrès, d'enseignement, de civilisation, il faut qu'elle centralise ses forces civilisantes dans des institutions qui aient la force et l'universalité de la société même, dans un système d'universités qui embrasse tout ce qui fut, tout ce qui est, tout ce qui sera du domaine intellectuel de l'humanité. Il faut qu'elle le fasse ou qu'elle périsse. Je n'en veux qu'une preuve, la presse. Ce seul exemple suffira pour vous prouver que la société n'a plus qu'une voie de salut, l'instruction universelle. Et quand je dis instruction, je dis morale, je dis senti-



ment religieux ; c'est la même chose. Toute lumière vient de Dieu et mène à Dieu.

Je vois des hommes qui, ébranlés par les secousses répétées de nos commotions politiques, attendent de la Providence une révélation sociale, et regardent autour d'eux s'il ne surgit pas un homme, un sage, une doctrine, un héros qui vienne s'emparer violemment du gouvernement des esprits et raffermir le monde ébranlé ; ils espèrent, ils invoquent, ils cherchent cette puissance qui se posera de son plein droit arbitre et dominatrice de l'avenir, et ils ne voient pas que cet homme, cette révélation, cette puissance fatale et irrésistible est déjà née, qu'elle est là sous leur main, sous leurs yeux, et que c'est la presse ! Ils l'oublient dans leur calcul, et elle est déjà tout ! La presse travaille la société par le dedans, comme l'âme organise ou transforme le corps. Elle agit et agira de plus en plus avec l'énergie d'une force de la nature, d'un sens de plus ajouté tout à coup à l'organisation humaine. C'est la voix de tous entendue sans cesse par tous, c'est le perpétuel dialogue des idées avec les idées ; elle a commencé par se créer elle-même en empiétant sur toutes les résistances féodales, théocratiques, monarchiques, qui pressentaient en elle un destructeur ou un redresseur invincible. Elle a abaissé les montagnes et élevé les vallées, elle a nivelé partout où elle a passé, car il semble que l'expansion soit son arme, comme celle du christianisme dont elle est née. Malheur à qui ne le comprend pas !

Elle a fait la Révolution française, qui a voulu en vain l'étouffer dans le sang de ses premiers apôtres ; elle a défait la révolution démagogique des échafauds, elle a appelé le 18 brumaire au secours de l'ordre, elle a fait l'Empire pour le restaurer, elle a fait tomber l'Empire devenu tyrannie universelle ; et cet homme qui a eu dans la tête et dans la main tous les instruments de la domination du monde a roulé dans sa gloire devant elle ! La Restauration l'a ramenée, et la Restauration a péri pour avoir hésité un jour devant elle ! Elle perdra successivement tous les pouvoirs, monarchies ou républiques, qu'importent les noms ? qui se refuseront à la comprendre. Elle est le mot de l'énigme du sphinx placé devant les portes de l'avenir ; il faut la comprendre ou périr ! Et maintenant la voilà qui se fait populaire,

qui va se multiplier dans vos villes, dans vos hameaux comme le pain du jour, populaire ! Messieurs, songez-y ! notre presse à nous, c'est de la pensée ! La presse du peuple, c'est de l'action ! Quelle digue opposerez-vous ? quel gouvernement résistera ? quelles baïonnettes ne s'émuousseront pas ? Une fois que tout sera livré à la critique, à la discussion de tous, une fois que les gouvernements seront au concours, il n'y aura plus d'espoir, plus de salut que dans la lumière et la raison de tous ! plus de salut que dans la parole et dans l'enseignement ! Occupez-vous donc de cet imminent avenir ! Brisez le moule étroit de vos institutions enseignantes, ou plutôt élargissez-le, complétez-le ! Donnez un corps et une âme à la civilisation de notre époque, faites un grand ministère, un ministère principal de l'intelligence et de la pensée publique ! Vous n'avez pas d'autre moyen de prévenir les menaces du temps, et de garantir la société de ce débordement de forces intellectuelles sans emploi, autre danger, danger imminent de notre état actuel.

Ici, Messieurs, j'appelle votre attention tout entière. Jetez avec moi un regard à fond sur le pays. Qu'y voyons-nous, Messieurs ? D'immenses facultés, et rien pour les occuper ; des capacités sans nombre, et rien pour les employer ; des ambitions sans bornes, et rien pour les satisfaire. Une jeunesse ardente et impatiente débordant chaque année de nos collèges, de nos écoles, l'esprit enflammé de brûlantes passions de gloire ou de fortune, se sentant digne de conquérir un avenir illimité. Puis à son premier pas dans le monde, devant elle tout est obstacle, tout est plein, tout est fermé, partout un refus, partout une excuse, partout l'impossibilité devant ses désirs. Il faut se résigner en frémissant, briser toutes les flatteuses chimères qu'on s'était créées, tromper les espérances d'une famille souvent indigente, maudire peut-être une éducation ruineuse qui a allumé une soif qu'elle ne peut assouvir, une société qui promet tout, qui appelle à tout, et qui donne si peu. Le plus grand nombre se révolte, et devient une conspiration vivante, une agression éternelle contre la société qui ne leur fait pas place. Ce sont ces hommes qui remuent partout dans vos cafés, dans vos théâtres, dans vos rassemblements oisifs ; ce sont eux qui jettent leurs passions mécontentes dans vos presses de déma-

gogie, de scandale et d'immoralité; ce sont eux qui tirent de vos égouts les statues sanglantes des hommes de la Terreur, pour les couronner de féroces apothéoses et leur vouer un nouveau culte et de nouvelles victimes; ce sont eux qui accourent à chaque mouvement populaire, à chaque espérance de révolution, comme l'oiseau de proie aux champs de bataille; la patrie voit s'accroître chaque année comme un fléau ceux qui devraient faire sa force et sa gloire. Nos administrations, nos fonctions libres, de tout genre, laissent chaque année sans emploi un excédant de plusieurs milliers de jeunes hommes refoulés ainsi de tous les postes pour lesquels l'éducation les avait préparés! Multipliez ce chiffre par un nombre pareil et même croissant pendant six années, et réfléchissez, et dites-nous quel trésor d'oïvetés menaçantes et de passions désorganisatrices vous aurez amassé sur la société?...

La France est couverte de ces facultés étouffées dans leur germe; ces facultés ne peuvent manquer de réagir contre elle. Dans une société, tout ce qui ne sert pas nuit, tout ce qui ne vivifie pas tue, tout ce qui n'a pas sa place tend à se la faire par la désorganisation et la violence.

Vous répondrez peut-être à ces pronostics par l'exemple des pays voisins. Vous me citerez l'Angleterre; mais l'Angleterre a ses colonies, ses Indes, son commerce maritime; et ses Indes, les Indes seules, emploient 28,000 jeunes Anglais de la classe moyenne. L'Amérique! mais elle a ses défrichements et ses territoires vierges, qui s'étendent à mesure que sa population s'accroît. L'Allemagne! mais elle a son vaste domaine intellectuel, ses gymnases et ses universités. L'Espagne! mais elle a ses moines et les richesses de son Église que ses moines dévorent. Nous seuls, nous n'avons rien.

Il y a là un grand vide, un vide qui se creuse, qui s'élargit tous les jours, qui menace de tout engloutir; et ce vide, prenons-y garde! il n'existait pas avant la Révolution française. L'intelligence, ce premier moteur de la vie des sociétés, l'intelligence, ce possesseur du monde au premier titre, l'intelligence n'a pas sa place, n'a pas sa part, n'a pas sa propriété parmi nous: elle est déshéritée en France. Et regardez à quarante ans en arrière, l'intelligence avait cette part, cette place, cette

propriété légitime, immense, assurée, héréditaire. Elle avait l'Église, l'Église avec ses dignités, ses offices, ses titres largement rétribués, ses abbayes, ses terres et ses dîmes. Maintenant que reste-t-il à la rémunération du travail intellectuel? où est le prix de l'éducation? où est la propriété, le patrimoine de la pensée? Il n'y a plus rien; c'est ce vide qu'il faut combler.

Il faut recréer un emploi, une propriété sociale à l'intelligence par plusieurs moyens qui se présenteront à leur place dans nos discussions futures, mais d'abord par un travail multiplié et appliqué à l'enseignement; par un vaste et complet système d'universités, qui occupe un grand nombre de ses facultés. Il faut que toutes les autres propriétés se cotisent pour lui rendre ainsi sa place et sa part dans une société bien faite, pour lui rendre par là même des intérêts conservateurs et une solidarité nécessaire avec la propriété, avec l'ordre social qu'elle menace aujourd'hui et qu'elle consoliderait alors. Vous vous plaigniez hier de la presse, c'est le seul moyen de lui donner une moralité, une hiérarchie, de la ranger du côté de la société.

Et si les propriétés existantes murmurent, si les hommes qui voient tout le gouvernement dans ce seul mot *économie*, après avoir voté le milliard des intérêts matériels se refusent à voter le denier de la pensée, ne soyons du moins pas complices de leur aveuglement, et disons-leur ce que les révolutions de toutes les dates crient si haut et si vainement: c'est que les intérêts égoïstes perdent tout pour ne vouloir rien partager, et que la générosité sociale est aussi de la politique.

Telles sont les considérations, Messieurs, qui doivent nous engager, non-seulement à rejeter toutes les réductions proposées par la commission, mais encore à provoquer le gouvernement à exercer son initiative en faveur du vaste et complet système d'instruction et de moralisation publique que j'ai l'honneur de vous présenter, et dont la commission a pressenti elle-même la nécessité. Bien loin de retrancher des sommes, ajoutons-en, pour que tous nos efforts civilisateurs se concentrent et se vivifient dans un grand ministère de l'intelligence publique; pour que le quart de nos communes qui manquent d'écoles puissent en être pourvues; pour que les instituteurs primaires obtiennent un salaire de 500 fr.; pour que les écoles

normales se multiplient sur différents points du territoire ; pour que les livres élémentaires se propagent, et que nos talents les plus transcendants se consacrent à cette œuvre et tendent la main au peuple, pour l'élever à la science et à la morale ; pour que ce premier but de toute éducation, la morale, trop négligée aujourd'hui qu'on l'a séparée de la religion, ait dans nos écoles un enseignement spécial indépendant de l'enseignement du dogme, laissé à la liberté de la famille ; enfin, pour que les hautes études, les lettres et les beaux-arts, qui ont enrichi et honoré la France, participent à la richesse nationale qu'ils ont contribué à créer, et obtiennent place, action et propriété dans nos institutions.

Je suis loin de méconnaître les efforts tentés dans ce sens par M. le ministre de l'instruction publique<sup>1</sup>. Son regard au moins a porté loin sur l'avenir du pays. S'il n'a pas fait plus, s'il a conservé ces mesures universitaires au lieu de concevoir le plan et de jeter les fondements d'un vaste système d'éducation publique que nous vous proposons, c'est sans doute qu'il n'a pas osé davantage. Le pays est si timide, si hésitant dans le bien ; il se dispute tellement à lui-même les moyens d'action, les justes attributions du travail, qu'il faut lui arracher son propre salut comme si on lui arrachait la vie même.

Et cependant, Messieurs, ne l'oublions pas, les révolutions, fatales nécessités, inévitables intermittences de la vie des nations, ne se font jamais en vain. Toute révolution doit quelque chose au peuple, et ne se légitime que par ses œuvres. La révolution de Juillet n'oublie-t-elle pas ce tribut qu'elle doit à son tour à la France et à l'humanité ? Téméraire et forte au jour du combat, timide et petite après la victoire, elle ne prend sur aucune question vitale l'initiative de l'époque et du génie ! De sinistres catastrophes l'avertissent, elle réprime avec énergie, mais elle ne rectifie rien, et elle laisse s'accumuler dans l'état social ces flots de vices, de corruption et d'agression croissante dont un à la fin pourrait l'engloutir et la société avec elle ! La passion courageuse du bien lui manque, tâchons de l'allumer dans le pays ; les idées ne sont rien si elles ne sont allumées

1. M. Guizot.

au feu d'un sentiment qui les vivifie et les propage. Les anciens ont eu pour passion l'amour de la patrie; le christianisme a eu le zèle qui l'a rendu et le rendra encore si puissant sur l'éducation des masses, en lui laissant la liberté tout entière que nous lui devons; le moyen âge a eu le fanatisme; la Révolution française a eu la passion du nivellement; hommes d'une autre époque, ayons la nôtre, la passion du bien, la passion du bonheur des masses, et qu'elle nous donne l'intelligence pour concevoir les grandes choses, et le courage pour les exécuter.

Je vote contre les réductions proposées, et pour que le gouvernement soit prié de présenter à la prochaine législature une organisation complète du ministère de l'instruction publique.

## SUR LES CRÉDITS ADDITIONNELS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 13 mai 1834.

Les crédits additionnels que le ministre de la guerre réclama dès le 15 avril, à la suite des émeutes de Lyon et de Paris, annulaient les réductions opérées dans le budget sur l'effectif de l'armée. Devant des moyens de répression qui semblaient résumer le système du gouvernement depuis quatre années, M. de Lamartine rechercha les causes du malaise permanent et des troubles sans cesse renouvelés. Il les trouva, comme à l'occasion de la loi contre les associations et lors de la discussion du budget de l'instruction publique, dans l'aveuglement inintelligent du ministère, dans son refus systématique de toute réforme, et dans sa persistance à opposer la force brutale et des lois de résistance aux besoins moraux de la France qui, manquant de direction organisatrice, protestait par d'incessantes agitations.

---

MESSIEURS,

Si je suivais l'impulsion du moment, je combattrais sur plusieurs points le discours<sup>1</sup> que vous venez d'entendre; mais j'aurais l'air de combattre pour l'administration. La place de l'opinion que je représente n'est pas dans cette mêlée. Le discours de M. le ministre de l'intérieur<sup>2</sup> a élargi et changé le terrain de la discussion; la querelle est passée entre ceux qui se sont emparés de la révolution de Juillet, les uns pour la suivre où elle voulait aller, les autres pour la modérer et lui faire

1. De M. Couturier.

2. M. Thiers.

changer de route. Nous, nous sommes cette partie du pays qui n'a ni fait, ni désiré, ni salué cette révolution, mais qui l'a subie.

Il s'agit de nous aussi dans ce débat, et nous y avons peut-être le rôle le plus important, bien qu'il ne soit que passif. Nous pouvons donc aussi être admis comme interlocuteurs. Pour moi, je l'avoue, entre ceux qui cèdent et ceux qui résistent; entre ceux qui cherchent la popularité et ceux qui la bravent; entre ceux qui laissent impuissamment l'émeute dicter ses fureurs dans la rue, piller Saint-Germain-l'Auxerrois, démolir l'Archevêché, abattre les croix, élever le bonnet rouge, et Casimir Périer, qui se jette sous les roues du char populaire pour l'arrêter, et qui périt, mais en l'arrêtant, je n'hésite pas : mon instinct est pour ceux qui combattent. (*Vive adhésion au centre.*)

Je souscris donc à tout ce que M. le ministre de l'intérieur vous a dit dans ce sens. Mais il n'a pas tout dit : la question n'était pas seulement de savoir s'il fallait arrêter la révolution de Juillet dans ses excès, s'il fallait la laisser se précipiter dans l'anarchie intérieure, ou se ruer armée sur l'Europe pour y allumer une guerre que des flots de sang n'auraient pu éteindre. Ceci n'est pas un doute. Mais, ce que nous avons à examiner, c'est s'il fallait qu'une révolution féconde en promesses et grosse d'avenir fût frappée, dans ses développements légaux, d'atonie et de stérilité; si l'on ne pouvait pas l'arrêter dans le mal comme le gouvernement du 13 mars l'a fait, et la laisser avancer dans le bien comme les hommes neutres dans la querelle le désirent pour le pays. C'est là la question. C'est là ce que le ministre n'a pas abordé. C'est là ce qui a changé à présent pour nous l'examen d'une loi de détail en une délibération politique bien plus haute, bien plus large, bien plus importante. J'y arrive.

Quand un gouvernement, ou plutôt quand un ordre social tout entier est attaqué, non pas seulement par une idée, non pas par un ordre de choses appréciable qui tenterait de se substituer à l'ordre existant, mais par une négation de toute idée, de toute forme connue de société et de gouvernement, par une force aveugle et brutale qui se révèle à coups de fusil et qui se nomme elle-même anarchie, le premier mouvement de tous les citoyens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, est



de descendre dans la rue et de voler au secours de la loi, comme on court au rempart quand l'assaut est annoncé; et si le gouvernement qui, bien ou mal, représente le pays, vient ensuite demander de la force aux législateurs, le premier mouvement des législateurs est d'en accorder. Voilà ce qu'ont fait dans les événements que nous déplorons la garde nationale et l'armée; voilà ce que nous sommes appelés à faire aujourd'hui nous-mêmes.

Mais si l'armée et la garde nationale n'ont qu'un devoir, celui de combattre et de vaincre, nous, Messieurs, nous en avons un autre : celui de rechercher les causes de ces perturbations incessantes, qui ne sont que les symptômes d'un mal plus profond; celui d'éclairer le gouvernement s'il est aveugle; celui de lui donner de sévères avertissements, s'il nous paraît coupable. Les gouvernements voient facilement des ennemis dans ceux qui se chargent ainsi de les éclairer ou de les avertir; mais puisque leurs amis ne le font pas, il faut bien que nous le fassions nous-mêmes. Et quant à moi, le gouvernement et la majorité se tromperaient s'ils voyaient de l'hostilité dans mon langage. Je ne sens aucune haine, je ne sens que du patriotisme dans mes convictions; je ne suis pas de ceux qui lui reprochent sans cesse son origine, qui lui prédisent que né de l'insurrection il doit périr par l'insurrection. Non, Messieurs, je dédaigne ces éternelles récriminations, qui ne sont que du temps perdu, et qui ne profitent point au pays, mais aux passions. Et s'il était dans ma conviction que le principe du gouvernement actuel le condamnât, et condamnât la société avec lui à périr sous l'émeute en permanence, je ne lui dirais pas, je ne dirais à aucun gouvernement au monde : subissez vos principes et périssez sous vos conséquences; je lui dirais : rectifiez vos principes, faussez vos conséquences et sauvez la société! (*Applaudissements au centre.*) La vraie logique, pour les gouvernements, c'est de vivre.

Et en politique, il n'y a, selon moi, aucun principe absolu, excepté celui de la morale universelle; tout est légitime contre l'anarchie (*Bravos au centre.*), c'est-à-dire contre la mort des sociétés. Si un gouvernement accomplissait bien une grande mission, s'il jetait la prescription de ses services sur le vice ou

l'irrégularité de son origine, qui donc aurait intérêt à remonter sans cesse à son origine pour la lui opposer? On ne demande pas à un fleuve s'il est né de la rosée ou de la tempête.

Mais voilà quatre ans que le gouvernement existe, et que son existence n'est qu'un combat; à peine est-il sorti vainqueur d'une lutte, qu'il faut en recommencer une autre; je ne lui en fais pas un crime: c'est peut-être un malheur. Mais je m'en fais, et il devrait s'en faire peut-être lui-même le sujet d'un doute, et se demander si une politique qui n'apaise rien, qui ne rectifie rien, qui ne résout rien, qui tourne les difficultés sans les trancher, qui n'appuie la société que sur le fusil du garde national et du soldat, est bien en effet la politique qui lui promet, et à nous aussi, avenir et sécurité.

Je reconnais les embarras inhérents à sa nature et à sa fausse position, et à Dieu ne plaise que je cherche à les aggraver! Je ne viens faire de l'opposition ni à l'administration ni à la majorité de cette Chambre, qui l'appuie toujours, et qui souvent la devance dans ses résolutions. Cette majorité représente fidèlement, courageusement, la partie du pays dont elle est l'expression. Elle représente les intérêts conservateurs de la propriété, du commerce, de l'industrie, les forces moyennes de la France, la résistance au mouvement révolutionnaire, sans but et sans terme, et sous tous ces rapports mes sympathies sont avec elle.

Mais mes convictions ne sont pas avec elle. Je suis convaincu que cette majorité, que j'honore et que j'estime pour son énergique dévouement à l'ordre, se trompe sur les moyens de le rétablir pour longtemps; qu'elle tarde trop à marcher avec prudence dans la route nouvelle que l'époque ouvre à des innovations toutes morales, toutes persévératrices; qu'elle résiste à l'esprit d'organisation qui travaille toutes les pensées et qui devrait agir par elle; qu'elle se laisse dépasser par la presse, par la pensée publique, par les intérêts mêmes des masses; qu'elle ne s'occupe que de la question politique déjà traversée, tandis que les questions sociales frappent à nos portes, et qu'elle veut faire une halte là où tout lui crie de faire un mouvement hardi, habile, et d'enlever le terrain à ses adversaires. Le gouvernement nourrit la majorité dans son inertie,

et l'un et l'autre s'entretiennent ainsi dans un assoupissement que le canon de Lyon ou de Paris peut à peine réveiller.

Cependant l'émeute éclate, le sang coule, et après avoir déploré les crimes et les atrocités de l'attaque, il faut déplorer encore les sanglants scandales de la répression, ou plutôt il faut se taire par patriotisme, jeter un voile sur ces scènes muettes, et se contenter de les montrer du doigt en silence, pour que le crime inconnu pâlisse et que l'humanité sache qu'elle a en nous des vengeurs ! On s'accuse mutuellement, on se rejette, comme vous le voyez, le sang de la lutte, et le pouvoir vient demander à la législation des soldats pour combattre encore, des subsides pour payer ces soldats, et des lois pénales où la peine de mort, effacée déjà de nos consciences et de nos mœurs, est prodiguée pour répondre à des menaces d'assassinat et de mort (*vives réclamations*) ! déplorables vicissitudes d'odieuses attaques et de pénibles défenses, où la société n'a qu'à gémir même de ses victoires, et dont chaque parti repousse à l'autre la fatale responsabilité !

Eh bien ! disons le mot : tous ont raison ; nous sommes tous coupables ! Les uns ont travaillé quinze ans à miner une monarchie chancelante et aveugle qui est tombée sous leurs applaudissements, au premier faux mouvement qu'elle a fait ; les autres travaillent aujourd'hui à décréditer tout pouvoir qui n'a pas leur sanction, à souiller tout drapeau qui n'est pas le leur, à livrer à la dérision populaire et la force publique, et cette majesté même de la loi, qui n'a de puissance que dans le respect qu'on lui prête, sans songer que, si ce pouvoir revenait jamais à eux, ils le retrouveraient tel qu'ils l'ont fait, sali, bafoué et impuissant dans leurs mains. Ceux-là précipitent le peuple dans toutes les impatiences de la colère, et ne lui présentent d'amélioration possible que dans la destruction radicale de tout ordre connu, comme si les ruines de la société ne devaient pas aussi écraser ce peuple, par les mains duquel ils auraient secoué l'édifice. Ceux-ci s'arrêtent, de peur de faire un faux pas ; enfants d'une révolution d'avenir, ils se retranchent sur un passé démantelé, sur un terrain qui se dérobe sous eux ; ils croient que résister toujours, combattre toujours, c'est gouverner. Ainsi, des fautes et de l'aveuglement de tous se forme le

malheur commun, et nul ne trouve le remède, et l'ombre des gouvernements militaires plane déjà dans la pensée des hommes faibles ! Pensée honteuse ! désespoir de la liberté qui manquerait de foi en elle-même !

Qui de nous, Messieurs, osera dire que ce n'est pas là notre situation ? Eh bien ! cette situation ne peut pas durer ! Les forces de pure résistance n'ont qu'une durée que l'on peut calculer à jour fixe. Tout s'émousse, même les baïonnettes. (*Bravos aux extrémités.*) Il faut une force d'impulsion à votre politique ; il lui faut un sens social, une pensée organisatrice. Nous vous voterions en vain des impôts et des hommes, si le ciel ne vous donne pas l'intelligence de ce que la société demande de vous. Que demande-t-elle, Messieurs ? Elle demande d'abord de la morale et de la lumière, que vous lui donnez avec parcimonie dans votre système trop étroit d'instruction publique. (*Marques d'impatience au centre.*)

Elle demande un système d'élection plus vaste (*explosion de murmures*), qui, en élargissant la base politique de la société, lui donne plus d'aplomb sur elle-même, et permette à toutes les classes de faire représenter leurs besoins et leurs intérêts devant la législation. Elle demande des enquêtes permanentes sur nos maladies industrielles. Elle demande l'allègement ou le redressement de certains impôts qui, comme l'octroi et d'autres impôts indirects, atteignent aveuglément le riche et le pauvre, et portent d'un poids plus lourd sur les classes ouvrières. Elle demande que vous retiriez de l'état où ils sont une partie surabondante de vos prolétaires, en leur fournissant du travail, soit par voie d'association, soit par avance de capitaux et de terre dans des colonisations à l'intérieur et au dehors. A tout cela, on répond par des menaces à la propriété.

N'en croyons rien, Messieurs, la propriété, c'est plus qu'un droit légal, c'est un droit de nature, c'est la société même. On a beaucoup attaqué la propriété depuis quelque temps, soit à cette tribune, soit dans la presse ; mais, sur ses véritables bases, la propriété est invincible ; je ne crains rien pour elle : elle sera toujours assez forte, mais à condition d'être juste, d'être bienfaisante. Éclairons cet égoïsme de l'État, cet égoïsme de la propriété, qui n'a pas d'ennemi plus dangereux que lui-même.

Nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des tribuns du peuple; mais nous sommes tous, mais nous devons toujours être les tribuns de la justice et de l'humanité! (*Applaudissements aux extrémités.*)

Un honorable orateur, M. Jouffroy, vous disait à cette tribune que quelque chose manquait au peuple, manquait au gouvernement, manquait aux oppositions mêmes, et que ni le peuple ni le gouvernement ni l'opposition ne pouvaient définir ce qui leur manquait. Eh bien! Messieurs, je vais vous le dire : ce qu'il faut au peuple, ce qu'il faut au gouvernement, ce qu'il faut aux oppositions, c'est l'amour du peuple, c'est le zèle du bonheur des masses, c'est la charité dans nos lois. (*Applaudissements.*) Jetons-en à pleines mains, Messieurs; elle sera plus puissante que la force brutale et que ces menaces de peine de mort, que, pour ma part, je ne sanctionnerai jamais.

Cependant, Messieurs, les fautes des gouvernements et des partis depuis quatre ans placent le législateur consciencieux dans une redoutable alternative. L'armée, grâce à ces fautes, est devenue aujourd'hui la dernière raison de la liberté même. Elle a garanti courageusement l'ordre social; elle aura à le préserver encore : on nous demande de la fortifier pour le péril du moment. Si la société venait à être vaincue, on en ferait porter sur nous la responsabilité. Eh bien! fortifions-la encore, comme un rempart provisoire contre un état d'agression que notre sagesse doit faire enfin cesser. Que ce soit notre dernière concession à la nécessité dont le pays rougit et s'afflige, que ce soit notre dernier sacrifice à la force brutale, et que, d'ici à 1835, le gouvernement fasse un appel à la seule force qui dure, à la seule force qui honore, à la seule force qui ne coûte rien, à la force d'impulsion, d'habileté et d'organisation! Quand notre société sera mieux faite, nous n'aurons pas si souvent à la défendre.

Je vote pour la loi, avec les réductions de temps et de nombre proposées par la commission.

## CONTRE LA PEINE DE MORT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 mai 1834.

La loi relative aux détenteurs d'armes et de munitions de guerre punissait de mort ceux qui auraient fait usage des armes. M. de Lamartine soutint un amendement qui supprimait la peine de mort de ce projet de loi.

MESSIEURS,

J'ai été accusé hier par M. Dumon (rapporteur), d'avoir reproché au projet de loi de prodiguer la peine de mort. J'ai eu tort en effet de me servir de l'expression prodiguer, puisque la peine de mort n'y est inscrite qu'une fois ; mais c'est trop encore, et je viens appuyer l'amendement qui vous propose de l'en effacer tout à fait, non pas dans l'intérêt des factieux qui l'affrontent, mais pour l'honneur de la société, qui ne la demande plus, et qu'elle déshonore.

Je n'entrerai pas dans la question de la peine de mort en elle-même. Je n'examinerai pas si la société a le droit d'ôter ce qu'elle ne peut rendre, ce don de la vie que le Créateur s'est réservé. Dans la nature, l'homme a reçu la triste puissance de donner la mort ; et la société, étant nécessaire, a peut-être tous les droits nécessaires aussi à son existence. Cela a été vrai, du moins tant que le dogme de la nécessité de la peine de mort a été universellement reçu. Mais ce dogme est ébranlé dans beaucoup de consciences. La peine de mort, admise par les uns, est repoussée par les autres, est controversée par tous. Il y a donc

doute, doute en matière d'irréparable! doute en matière de vie humaine! Du moment que ce doute terrible existe, la société doit s'abstenir, autrement elle courrait le risque de se reprocher demain, comme un crime, ce qu'elle aurait accompli aujourd'hui comme une justice!

Si cela est vrai en pénalité civile, combien cela n'est-il pas plus vrai en pénalité politique! combien plus vrai pour nous qui, avant d'avoir vécu âge d'homme, avons déjà vu si souvent nos crimes ou nos vertus politiques changer de noms, et les cendres de nos amis ou de nos complices passer trois fois du Panthéon aux égouts, et des égouts au Panthéon! La justice politique, Messieurs, c'est quelquefois de l'apothéose, c'est quelquefois de la vengeance, c'est toujours de la passion. Tenons-nous en garde contre nous-mêmes, nous qui voulons toujours être justes!

Par une étrange coïncidence, on nous distribuait ce matin, ici, une demande des héritiers du maréchal Ney pour la réhabilitation de sa mémoire... Messieurs, en 1815 j'étais bien jeune encore, j'avais pour une famille de princes rentrés de l'exil cette fidélité passionnée que le malheur inspire, je détestais comme aujourd'hui la perfidie et la trahison; on jugeait le maréchal Ney; le maréchal Ney innocent derrière sa gloire était répréhensible devant la loi; les passions que je me réjouis de n'avoir pas comprises demandaient la mort; l'entraînement était grand; on répétait que la clémence passerait pour de la faiblesse, que la monarchie tomberait sous le poids de la grâce qu'elle voulait accorder; eh bien! je sentis qu'on ne tombait jamais dans un acte de magnanimité, de reconnaissance nationale, et que, lors même que la monarchie devrait tomber, il valait mieux tomber ainsi pour elle que de se tacher du sang d'un tel homme! que ces taches de sang, inaperçues d'abord dans la chaleur d'une passion politique, s'étendent, grandissent au lieu de s'effacer dans l'histoire, et ternissent souvent tout un règne. Que ne donnerait pas l'historien de Napoléon pour effacer le sang de Vincennes! Que ces exemples nous soient utiles, Messieurs! Marquez ce siècle d'un signe entre tous les siècles en abolissant la peine de mort. Quand elle est inique, c'est un crime; quand elle est juste, c'est encore une flétrissure. Cette

loi du talion est la loi des temps de barbarie. En procès de ce genre, la justice c'est la victoire, la peine c'est la défaite, la vengeance c'est le pardon !

Et nous, Messieurs, au milieu de ces instabilités d'opinion et de fortune où nous sommes ballottés, et où nul de nous ne peut répondre de ne pas s'égarer, à la fin de notre carrière politique, au terme d'une législature qui finit, et qui pour beaucoup d'entre nous sera la dernière, emportons au moins cette sécurité d'esprit, ce repos de conscience que notre main n'aura jamais jeté une boule dans la balance où se pèse la vie d'un de nos semblables. Plusieurs princes ont fait ce vœu sublime en montant sur le trône de ne jamais condamner un homme à mort ; le prince que vous avez élu a exprimé le même vœu ; que le peuple qui règne aussi par ses représentants accomplisse aussi sa part dans ce vœu de miséricorde ! et donnons ce précédent à l'humanité !



## AUX ÉLECTEURS DE MACON

---

20 juin 1834 <sup>1</sup>.

MESSIEURS,

On vient de répandre contre moi un écrit dont la signature a pour garantie l'anonyme, et dont chaque parole est une calomnie de mes opinions.

Je ne brigue pas les suffrages, mais je n'accepte pas les flétrissures.

On m'accuse d'alliance républicaine; et ce sont les républicains qui m'attaquent!

On m'accuse de perfidie; et j'ai pensé tout haut devant mes amis comme devant mes ennemis!

De fanatisme religieux; et j'ai demandé dans mes écrits comme à la tribune la seule garantie définitive d'une tolérance universelle, l'indépendance mutuelle de l'Église et de l'État!

D'obscurantisme; et j'ai proclamé que le salut de la France était tout entier dans l'instruction prodiguée gratis au peuple!

De monopole jésuitique; et j'ai établi en principe et en droit la libre concurrence de tous les cultes et de tous les enseignements!

D'absolutisme; et j'ai dit que la raison était la seule souveraineté légitime, et la liberté le seul moyen de gouvernement!

D'aristocratie; et j'ai écrit que le christianisme avait triomphé de toutes les aristocraties oppressives, que la seule aristo-

1. La session de 1834 close le 24 mai, la Chambre des députés fut dissoute le lendemain, et les collèges électoraux convoqués pour le 21 juin.

cratie était celle de la capacité et de la vertu, et que tout gouvernement qui consacrait des classes privilégiées consacrait l'iniquité devant Dieu et l'absurde devant les hommes !

De carlisme ; et j'ai prêté serment au nouveau gouvernement de mon pays, et j'ai dit que la nation avait le premier droit sur ses enfants, et qu'un citoyen devait tout sacrifier aux nécessités de sa patrie, excepté ses affections et son honneur !

Enfin, de n'être pas un homme de Juillet ! et je n'ai point à m'en excuser ! Je ne veux être, je ne suis ni un homme de Juillet, ni un homme de 1815, ni un homme de 1830, mais un homme de toutes les dates progressives et de tous les systèmes utiles à son pays !

D'où vient donc cet acharnement de réprobation dans ma ville natale contre moi ? D'où vient que chaque fois que j'y rentre pour voter avec vous, un ajournement me repousse, ou une diatribe politique me salue ? Je sais trop pourquoi : ce n'est pas à moi de vous le dire ; mais écoutez !

A Rome, dans le temps des proscriptions populaires, un des proscriptionnaires poignarda un patricien dans la rue ; le coup ne fut pas mortel. A peine le patricien fut-il guéri de sa blessure qu'on le cita devant les décemvirs. Il y parut avec l'inquiétude de l'innocence quand elle a ses ennemis pour juges, et reconnut son assassin dans son accusateur. De quoi m'accuses-tu ? lui dit-il. Je t'accuse, répondit le dénonciateur, je t'accuse de n'être pas mort du coup que je t'ai porté !...

Voilà la justice des partis ! ils vous frappent dans l'ombre ; vous survivez ; ils vous accusent de survivre et s'irritent de leur impuissance. Mais leur impuissance est leur supplice. L'innocence n'avait autrefois qu'un vengeur : la postérité. Elle en a trois maintenant : la postérité, la presse et la conscience des gens de bien. Depuis que la parole est libre, la vérité est devenue infaillible.

Électeurs ! nommez-moi ou ne me nommez pas, qu'importe ! J'honore moi-même mon concurrent ; je ne mendie pas la faveur : mais je veux votre estime, et c'est pourquoi j'ai répondu <sup>1</sup>.

1. M. de Lamartine nommé par deux collèges, Bergues et Mâcon, opta pour Bergues.

## SUR L'AMNISTIE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 30 décembre 1834.

A l'ouverture de la session de 1835, le ministre de l'intérieur, M. Thiers, avait demandé un crédit de 360,000 francs pour la construction d'une salle judiciaire dans le palais du Luxembourg à l'occasion du procès d'avril, porté devant la Chambre des pairs. Le ministre, qui avait fait de la résistance le programme du cabinet du 19 novembre, déclara, dans l'exposé des motifs, que le gouvernement avait désiré l'amnistie, mais qu'actuellement elle lui paraissait impossible. La commission avait cherché à enlever au projet de loi son caractère de circonstance en proposant d'allouer une somme de 1,280,000 francs pour l'édification d'une salle définitive des séances de la Chambre des pairs. M. de Lamartine, allant au fond de la question, y retrouva le système de politique répressive qu'il avait dénoncé au pays. Il adjurait la chambre nouvelle de se prononcer par le vote contre la rigueur que réclamait le ministre pour la générosité que demandait la France.

MESSIEURS,

Après le magnifique et consolant tableau que M. le ministre des finances<sup>1</sup> vient de dérouler de notre prospérité matérielle, il est affligeant pour nous d'avoir à détourner vos regards sur le sujet qui nous occupe, sur les discordes des partis et sur les sévérités du pouvoir. Et cependant un mot, un seul, vous suffirait, selon nous, pour compléter le tableau, pour changer

1. M. Humann.

en un avenir de sécurité un présent encore si orageux et si troublé. Ce mot, ce serait la pacification, ce serait l'amnistie que je viens à mon tour défendre, de mes faibles moyens, à cette tribune. Mais une douloureuse conviction s'empare de moi depuis quelque temps en voyant se développer la pensée du ministère dans ses actes et dans les paroles des défenseurs du projet.

Il y a quatre mois qu'un souffle de conciliation, d'harmonie et de paix, semblait s'être répandu sur le pays; une élection gouvernementale et conservatrice venait de donner toutes les garanties d'ordre au gouvernement et à la nation; nous arrivions tous animés d'un esprit d'impartialité et de concours au pays, au gouvernement lui-même, dans tout ce qu'il aurait de social ou de national. Nous n'apportions aucune prévention contre un cabinet composé d'hommes de talent et de courage, qui venaient de combattre avec une énergique persévérance contre une anarchie que nous abhorrons tous. Il y a peu de jours encore que je leur votais dans ma pensée, non pas une existence ministérielle définitive, mais une existence provisoire, une durée suffisante pour donner à cette Chambre le temps de s'interroger, de se connaître, de produire son esprit nouveau, de formuler, de personnifier un système, ou pour donner aux ministres le temps de connaître l'esprit de la Chambre et d'y conformer leur marche. Ces pensées n'étaient point hostiles, elles n'étaient pas subversives; elles étaient patientes, elles étaient amies. Je le dirai avec la même franchise: elles sont changées! Est-il donc vrai, pour les rois comme pour les peuples, pour les hommes d'État comme pour les grands capitaines, que l'esprit de vertige et d'erreur s'empare d'eux au moment où ils n'auraient qu'à organiser leur victoire, et se charge à lui seul de venger leurs ennemis vaincus, en les forçant de creuser de leurs propres mains le gouffre qui doit les engloutir? Et quand je vois des hommes aussi honorables, aussi sincères, aussi dévoués à leur patrie que l'honorable député de Lyon<sup>1</sup>, tenir un langage aussi sévère, aussi inflexible que celui qui vient de nous contrister à cette tribune, je ne puis m'em-

1. M. Fulchiron.

pécher de reconnaître que l'atmosphère qui les enveloppe peut dérober les plus simples vérités de la politique aux esprits les plus généreux sous les nuages et les préoccupations du pouvoir !

Vous demandez 1,280,000 francs pour bâtir un prétoire dans le palais de la Chambre des pairs. Cette demande semble bien innocente ; mais allons au fond : qu'y trouvons-nous ? Un système tout entier, un système obstiné de sévérités inutiles, de perturbation incessante, et je dirai presque acharnée, du pays ; un pied de guerre maintenu dans le gouvernement, quand tout le monde demande le désarmement du pouvoir et des factions ! Vous voulez un procès, un procès immense, interminable, éternel, soulevant pendant dix mois, pendant deux ans peut-être, les inquiétudes, les vengeances, les alarmes, les colères de la presse et des partis ! remuant par les plaidoiries dont vous venez de voir les funestes effets par les enquêtes, par les témoignages, toute cette lie du passé que vous devriez vous hâter de laisser retomber au fond ! Vous voulez prolonger indéfiniment les tortures des innocents, l'anxiété, le veuvage des familles, le supplice lent des coupables, l'encombrement des prisons, l'oisiveté corruptrice des cachots, pour des accusés de vingt ans qui sortiraient pervertis s'ils étaient entrés innocents ! Les transports des détenus, les citations, les confrontations, les voyages des témoins, les défenses incendiaires des martyrs d'opinions et des avocats, ces scènes scandaleuses où la véritable justice n'a qu'à se voiler, où des accusés citent leurs juges, remuent un sang héroïque, accusent leurs accusateurs ! spectacle hideux, immoral, provocateur, qui ne peut que flétrir l'esprit public, pervertir le cœur de vos populations, et qui ferait pendant des années, du second palais de votre capitale, un bagne où l'on ne verrait que des fers et des prisonniers, où l'on n'entendrait que le bruit des verrous. (*Explosion de murmures au centre.*) Je ne m'attendais pas à vos murmures en vous faisant un tableau rigoureusement vrai, que votre persistance dans cette procédure va amener pour le pays. Oui, je répète que vous donnerez au palais de la Chambre des pairs, pendant plusieurs mois, l'aspect d'un bagne politique, où vous n'entendrez que le bruit des fers et des verrous (*nouveaux murmures au centre ; à gauche : Oui, oui !*) et les voix accusatrices, vengeresses,

gémissantes des juges, des geôliers et des victimes! Est-ce là de la civilisation? est-ce là de la morale? est-ce là de la politique? Eh bien, c'est votre procès! eh bien, c'est ce que nous voterions pour la France en vous votant les 1,280,000 francs demandés!

Vous voulez un procès? Pourquoi dans l'ordre civil et criminel veut-on des procès et des jugements? Pourquoi, Messieurs? Parce que la justice faible et sans garantie dans chacun a besoin de la sanction de tous pour établir son droit et sa validité. Il faut des juges, et il y en a; il faut des discussions libres, et il y en a; il faut des jugements impartiaux, et il peut y en avoir. Les droits se présentent, les questions s'éclaircissent et les arrêts ont la sanction de la conscience publique. Mais dans l'ordre politique, mais entre les factions et les factions, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille; le jugement, c'est la victoire. (*Agitation prolongée.*) Y a-t-il un procès nécessaire quand la victoire a prononcé? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs? Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges? (*Nouveaux murmures au centre.*)

M. GUIZOT. Je demande la parole,

M. DE LAMARTINE. Non, Messieurs, il n'y a plus là qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique! Aussi, regardez comment l'histoire les ratifie! Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Vive interruption.*)

Supposez que les partis armés, que les Vendéens, que les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales; vous eussiez vu des victimes peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritable procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires. (*Nouvelle interruption.*) Eh bien! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus! Leur défaite, c'est leur jugement; que ce soit aussi leur seul supplice! Quel gouvernement, excepté vous, fut jamais assez insensé pour ne pas se reconnaître, comme vous le prétendez, le droit d'amnistie? Le droit d'amnistie, c'est le

droit de pacification ! Après les troubles civils, après les guerres intestines, s'il y a des coupables, on ne peut pas juger tous les coupables ; ce serait faire juger la moitié d'une nation par l'autre moitié. Si vous vous refusiez en pareil cas le droit d'amnistie constitutionnelle, il ne vous resterait que le droit d'extermination ! Dites plutôt, dites franchement que vous ne voulez pas l'amnistie ! Vous le dites, vous n'en voulez pas. Eh bien ! vous placez ainsi, selon moi, cette Chambre dans la plus étrange, et je dirai dans la plus magnifique situation où un corps politique nouvellement émané de l'élection puisse se rencontrer dès son début.

Cette Chambre a ainsi à juger les plus intimes et les plus profonds sentiments du pays ; elle a à se prononcer entre deux systèmes qui divisent de toute éternité la politique : la générosité ou la rigueur, l'amour ou la haine, la paix ou la guerre ; elle a à décider si, en dépit des plus nobles instincts du cœur humain et des lois divines, toutes écrites dans ce grand mot de charité, la politique continuera à être un combat à mort entre des vainqueurs et des vaincus.

M. GUIZOT. Vous voulez qu'elle ne soit que cela.

M. DE LAMARTINE. Nous voulons le contraire ; je le répète, la Chambre a à décider si la politique continuera à être une guerre à mort entre des vainqueurs ou des vaincus, ou deviendra enfin ce qu'elle devait être toujours, un système de devoirs réciproques, de généreuses conciliations, de justice indulgente, d'assistances mutuelles entre les enfants d'une même patrie, d'une même terre. L'une est la politique qui a divisé, déchiré, ensanglanté, entravé le monde jusqu'à aujourd'hui ; l'autre est cette politique nouvelle, libérale, née de la raison, de la philosophie et du christianisme, qui germe de toutes parts dans l'esprit et dans le cœur de notre génération, et que nous tous, députés de la France, députés de l'humanité, nous voudrions introduire enfin dans nos lois. Eh bien ! par une bizarre contradiction avec sa nature, le pouvoir qui doit ordinairement devancer les peuples, le pouvoir qui leur doit les leçons et les modèles d'une civilisation plus humaine, est aujourd'hui à mille lieues en arrière des pensées et des instincts du pays, et vous le voyez par la presse, le pays n'a qu'une voix, qui crie

réconciliation, pacification, concorde ; ce peuple crie amnistie comme un autre crierait vengeance, et le pouvoir, persévérant dans sa fausse route, lui répond par des ordres du jour, par des refus de discussion, par des propositions de loi pour élargir les prisons, bâtir des tribunaux, armer la moitié de la nation de légalités contre l'autre ! (*Nouveaux murmures.*) Politique bien coupable, si elle n'était pas aveugle ! bien machiavélique, si elle n'était pas sincère ! Mais je me hâte de dire que je la crois sincère ; oui, je crois que ce pouvoir préoccupé, enivré de la longue et courageuse lutte qu'il a eue à soutenir contre l'anarchie, fait aujourd'hui par habitude ce que Machiavel conseillait aux tyrans par scélératesse : Divisez pour régner.

Eh bien ! la Chambre, par le refus ou le vote de ces 1,280,000 fr., va prendre un parti décisif dans l'une ou l'autre de ces politiques ; elle va se mettre à la suite d'un système usé, d'un ministère qui s'achève, ou à la tête des idées fécondes, conciliatrices, organisatrices ; elle va entrer dans l'action, ou se river dans la réaction ; adopter tout le mal fait dans passé ou tout le bien à faire dans l'avenir ; se rendre gratuitement solidaire des fautes commises, ou conquérir dès son premier vote cette popularité qui est la force morale d'un corps politique. Et ne croyez pas que je parle ici de cette popularité des passions que l'on ménage ou que l'on caresse, popularité que je méprise et qu'il faut laisser aux lâches ou aux tribuns. J'entends la popularité de la raison publique, des bons instincts et des intérêts conservateurs, des sentiments louables d'un pays. Celle-là seule est une force, l'autre est une faiblesse ; elle n'est pas digne de nous.

Je ne discuterai pas la question d'humanité, quoique les orateurs qui m'ont précédé l'aient traitée avec une si dédaigneuse ironie ; comme si la plaisanterie était de bon goût quand elle tombe amère et sanglante sur des malheureux qui ne peuvent y répondre que par des larmes et des gémissements ! Demander à une Chambre française, à l'élite intellectuelle et morale d'un pays comme le nôtre, si elle veut que les vengeances de la loi soient éternelles, que les partis restent à jamais le pied sur la gorge des partis, que des misérables ensevelis dans les cachots depuis des années, qui sont des siècles, n'y voient



pas enfin descendre un rayon de lumière et de miséricorde; que des familles privées de leurs pères ou de leurs enfants, des femmes veuves de maris vivants, expient dans des larmes sans fin des fautes ou des crimes politiques dont leur âge et leur sexe les rendent innocents; demander de telles choses aux représentants de la France, au peuple lui-même, au gouvernement, ce serait insulter à la fois la Chambre, le gouvernement et la nation! Eh! sans doute, nous le voulons tous; eh! sans doute, il n'y a pas de barbares parmi nous. Écoutez plutôt la presse, elle est unanime pour la clémence. A son éternel honneur, il n'y a pas une voix qui proteste dans la presse. Tous ici nous désirons l'amnistie, mais tous ne la croient pas également opportune. La seule question, c'est donc son opportunité! Son opportunité résulte des conséquences qu'elle aurait sur l'état du pays. Voyons donc quels dangers elle lui fait courir, et pour cela examinons quels sont les hommes sur qui s'étendrait votre générosité.

Vous avez trois classes de prévenus ou de condamnés politiques : les Vendéens ou les royalistes, les républicains et les ministres de Ham. (*Mouvement en sens divers.*)

Les Vendéens? Quel intérêt avez-vous à les retenir dans les prisons et dans l'exil? Surpris au premier moment par la chute subite d'un trône auquel leurs pères avaient donné tant de sang; sollicités par la présence d'une princesse qui, entourée de conseils insensés, pressée peut-être par ce sentiment maternel plus légal que toutes les lois, plus fort que toutes les prudenances, venait mettre tant d'héroïsme au service de tant de folie, ils ont obéi à ce qu'ils ont cru la voix de l'honneur et du dévouement; l'honneur parle si haut à des Français quand il parle par la voix d'une femme, d'une mère jeune, intrépide, persécutée! Qu'eussiez-vous fait à leur place? Tout leur sang était royaliste, tout leur patriotisme était de la chevalerie! Peu de jours auparavant, peut-être, ces hommes avaient renouvelé des serments, reçu des faveurs, engagé des reconnaissances? J'en appelle à vos consciences d'hommes, de Français, qu'auriez-vous fait à leur place? Eh bien! ils se sont soulevés un moment; ils ont tiré leur épée en hésitant pour défendre cette femme, ce berceau; vaincus avant d'avoir essayé leur lutte par

leur patriotique hésitation et par l'élan irrésistible du pays qui ne veut pas de guerre civile devant l'étranger, ils sont en fuite ou dans les prisons ; qu'avez-vous à craindre de leur retour ? Tente-t-on deux fois l'absurde, deux fois l'impossible ? Pourraient-ils rallumer sans aliments en pleine paix un feu qui s'est éteint de lui-même, quand tout l'attisait, quand l'émotion de Juillet bouillonnait encore ? Non , Messieurs, leur retour achèverait de pacifier le pays et rendrait témoignage à sa complète pacification autant qu'à votre magnanimité.

Les républicains ? Eh bien ! qu'est-ce donc que le républicanisme aujourd'hui ? C'est une erreur de date ; les républicains, qu'on vient de nous représenter comme des fanatiques incorrigibles, sont pour le plus grand nombre des jeunes gens chez qui le républicanisme n'est qu'une fougue de logique. Dominés avant l'âge de la réflexion et de l'expérience par une pensée prématurée, ils ont cru que les peuples se remuaient comme des idées et que la politique n'était qu'un syllogisme appliqué. Ils ont compris, ils comprendront que les idées qui devancent de trop loin les mœurs ne sont pas de la politique, mais de la philosophie ou de la folie ! ils ne peuvent quelque chose pour leur cause que par le martyr. Ne le leur donnez pas. Laissez-les aller, livrez-les au temps, à la réflexion, à l'expérience ; les pensées de cette jeunesse mûriront mieux au grand jour de la liberté qu'à l'ombre des cachots, où toutes les pensées s'enveniment ou se pétrifient ! Quelle action voulez-vous qu'ils aient aujourd'hui sur vos populations laborieuses, industrielles, commerçantes, qui ne verraient dans leurs sollicitations que des menaces à la fortune publique ? Et d'ailleurs êtes-vous donc si désarmés ? Vos lois sont-elles mortes, vos gardes nationales dissoutes, vos armées démoralisées ? Rien de cela ; jamais gouvernement ne fut armé de lois plus acérées ; jamais la France ne fut plus d'aplomb sur elle-même. Les républicains, Messieurs ? vous avez un moyen sûr de les vaincre, et vous n'en avez qu'un. Prenez d'avance leurs positions, devancez-les, donnez au pays ce qu'ils lui promettent. Par votre système d'immobilité, c'est vous qui feriez des républicains : une opinion n'est forte que des droits qu'on lui refuse et non pas de ceux qu'on lui accorde. (*Mouvement d'attention.*)

Les ministres de Ham? Je n'en dirai qu'un mot. Je ne veux pas soulever des controverses irritantes; je ne voudrais émettre ici que la pitié. Mais je demande à la Chambre la permission de lui adresser une seule question, et je la prie de répondre dans toute la sincérité, dans toute la bonne foi de sa conscience. Si les ministres de Ham reparaissaient aujourd'hui, non pas seulement libres, non pas seulement amnistiés, mais dans la capitale même, mais dans cette Chambre même, mais à cette tribune même, y aurait-il péril? y aurait-il terreur? y aurait-il seulement une émotion d'effroi dans le pays? Non, sans doute! Votre silence, Messieurs, répond à cet égard. Eh bien! s'ils sont impuissants, leur long supplice n'est donc qu'une inutile vengeance! la vengeance de trente-deux millions d'hommes libres et forts contre quatre malheureux captifs; contre quatre hommes coupables sans doute devant la politique et devant le pays, mais dont la faute fut encore excusée, honorée peut-être par ce dévouement d'une vie sacrifiée au maître couronné qui la demande! La vengeance de tous contre un! d'un peuple contre un homme! ah! ce mot fait rougir la France, fait honte à l'humanité! Et si quelqu'un avait à se réjouir de leur supplice, si quelqu'un avait de la vengeance à goûter dans leurs larmes, ce seraient les amis de la monarchie tombée, dont leurs fatales erreurs ont anéanti les espérances et précipité la dynastie; ce ne seraient pas ceux dont ils ont avancé l'heure et fait triompher la fortune.

Mais personne n'a de vengeance ici dans le cœur; ministres, républicains, Vendéens, aucun d'eux n'est à craindre. Tous peuvent être sans péril absorbés dans la magnanimité du pays. (*Marques d'adhésion aux extrémités.*) Ne dites pas même que vous pardonnez. Ce mot de pardon donne trop d'humiliation à la défaite, trop d'orgueil à la victoire. L'infailibilité seule a le droit de le prononcer. Et qui de nous fut infailible? qui de nous aurait le droit de pardonner? Et y a-t-il quelque chose de plus urgent que la pitié, que l'indulgence après la victoire? N'êtes-vous pas trop heureux que la Providence vous fournisse cette magnifique occasion des grands cœurs, de plaindre sans péril et de pardonner sans faiblesse? L'amnistie n'était-elle pas le sceau que vous deviez mettre à votre administration; l'acte qui

devait clore votre vie politique ; le bill d'indemnité que vous deviez vous donner à vous-mêmes, que vous deviez donner au gouvernement de Juillet, pour tant de larmes, pour tant de rigueurs qui pouvaient s'élever contre vous ? Au lieu de cela que faites-vous ? Vous établissez une odieuse chicane entre la justice et la générosité ! vous repoussez l'indulgence dans l'opposition, vous rendez la pitié séditeuse, et vous laisserez arracher à la fin, peut-être toute déchirée, toute souillée de récriminations odieuses et d'exceptions cruelles, cette amnistie qui devait sortir pure, rayonnante et spontanée de vos mains. Malheur aux gouvernements qui rangent les bons sentiments d'un pays dans l'opposition !

Mais vous dites : L'amnistie était dans nos désirs, nous la méditions quand les partis nous ont devancés, quand la presse s'en est emparée et nous l'a insolemment demandée. Nous ne voulons pas céder à la presse : ce qu'elle nous sommera de donner, nous ne l'accorderons jamais ! Alors, Messieurs, que les cachots se referment pour l'éternité, et inscrivez le vers du Dante, le vers du désespoir, sur les prisons ! Eh quoi ! aurez-vous jamais le silence ou l'unanimité de la presse ? Eh quoi ! il suffira, d'après ce système, que la presse demande le juste pour vous clouer dans l'iniquité ? que la presse soit clémente pour que vous soyez implacables ? Et qu'importe l'insolence de la presse et des partis ? Un gouvernement dans un pays libre, un gouvernement qui a une pensée, qui a une âme à lui, n'entend pas cette rumeur de la presse qui accompagne inévitablement tous ses actes ; la loi de la presse n'est pas sa loi. Sa loi, c'est sa conscience et la conscience du pays ; il l'écoute seule, il fait ce qu'elle lui commande, et ne s'inquiète pas des vaines interprétations du jour et du lendemain : il attend l'interprétation de l'histoire, de la postérité ; celle-là est toujours juste, toujours infaillible !

Vous dites aussi : Mais la Bourse, le commerce de la capitale, la garde nationale de Paris s'alarment et protestent contre l'amnistie. Non, Messieurs, la garde nationale de Paris n'a peur de personne ; elle a été trop intrépide, trop constant dans son héroïque lutte contre l'anarchie, pour n'être pas généreuse ! D'ailleurs, pourquoi la faire parler ici ? Est-ce constitutionnel ?

Elle est le Palladium armé de la capitale, elle n'est pas le conseil politique du pays; elle existe pour le défendre et non pour le conseiller; elle n'a pas la volonté, et vous ne ferez pas la faute de faire de ces braves citoyens auxquels la nation doit une éternelle reconnaissance, des prétoriens d'ordre public? La garde nationale de Paris vous démentirait. (*A gauche, très-bien! très-bien!*)

M. FULCHIRON. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Quant à la ville de Lyon, qui, selon le préopinant, repousse de ses terreurs l'amnistie, je crois, j'espère, qu'elle vous démentirait aussi; et que faut-il donc à cette malheureuse cité deux fois victime de nos luttes et de nos imprévoyances? Ce qu'il lui faut, Messieurs, c'est la sécurité et la paix pour se relever des ruines de son industrie. Ces procès, ces vengeances, ces éternelles menaces sous lesquelles on veut tenir le pays lui rendent-ils de la sécurité et du travail? Non, Messieurs, elle ne les retrouvera que dans la pacification, et la pacification, c'est l'amnistie. L'amnistie, quoi qu'en ait dit l'honorable député de Lyon, tout le monde en a besoin. Et ne pouvons-nous pas craindre aussi nous-mêmes qu'une voix s'élève du sein des ruines de cette malheureuse cité, et ne crie que, si les crimes de l'agression ont besoin d'amnistie, les malheurs, les excès de la lutte ont besoin aussi d'être oubliés? Oui, Messieurs, nous avons tous besoin d'amnistie, et c'est pourquoi nous nous la devons tous! (*Réclamations aux centres.*)

Mais vous dites, et c'est ce que nous venons d'entendre, et c'est ce qui séduit tant d'hommes honorables qui se croient forts parce qu'ils veulent être inflexibles, qui se croient hommes d'État parce qu'ils surmontent en eux leurs sentiments d'hommes, vous dites: Tout cela est bien aisé à jeter du haut d'une tribune; il est bien facile, il est bien doux de parler un langage de bienveillance, de concorde et de paix; mais les factions n'entendent pas cette langue, ou ne l'entendent que pour la pervertir, en profiter et s'en moquer. On ne gouverne pas un peuple par le sentiment; il faut de la force, il faut des lois, il faut une inflexible justice. Le sentiment est à l'usage des poètes et des philosophes; aux hommes d'État, il faut des lois et des

baïonnettes. Eh ! nous le savons aussi bien que vous ; nous ne rêvons pas une humanité idéale, mais une humanité progressive ; mais c'est vous, hommes d'État d'un seul système, qui ne prenez pas l'homme tout entier, qui vous privez volontairement de la meilleure partie de lui-même. Vous vous refusez la principale force que la nature ait mise à la disposition des hommes d'État ; on ne gouverne pas par le sentiment.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR<sup>1</sup>. Je n'ai pas dit cela !

M. DE LAMARTINE. Ce serait dire qu'on ne gouverne pas avec les hommes. Qu'est-ce donc que les hommes ? qu'est-ce donc que les masses et les peuples, si ce n'est tout sentiment et passion ? Montrez-moi donc un seul grand résultat dans l'histoire qui n'ait été obtenu par un grand et unanime sentiment remué à propos dans le cœur des masses ? Les hommes timides, les politiques d'expédients, les légistes, n'osent pas, ne savent pas se servir de ce ressort ; ils tremblent devant ce terrible et utile instrument ; mais les grands remueurs d'hommes et de choses savent le saisir et transportent le monde politique à l'aide de ce puissant levier.

Vous tournez le sentiment en dérision, vous l'accusez d'impuissance, de niaiserie ? Eh ! quoi donc a arraché l'Europe de ses gonds et porté nos armées dans toutes ses capitales, si ce n'est un grand et unanime sentiment de nationalité et de gloire ? Eh ! quoi donc a secoué le pouvoir absolu, la tyrannie, et fait écrouler tant de lois barbares et de trônes oppressifs au nom de la liberté, si ce n'est un grand et unanime sentiment d'indépendance et de dignité humaine ? Eh ! quoi donc a précipité tant d'aristocraties séculaires, tant de privilèges iniques au nom d'égalité, si ce n'est un grand et unanime sentiment du droit individuel ? Eh ! quoi donc a fait explosion en Juillet, si ce n'est un grand sentiment de violation de droits et de légitimité populaire ? (*A gauche : Bravo.*) Le sentiment est tout dans un peuple ; le priver de cette force, c'est arracher l'âme à la politique. Seulement il faut savoir distinguer dans un peuple les bons des mauvais sentiments. Les mauvais sont tout envie, haine, colère, rigueur éternelle ; à ceux-là il faut résister ; vous l'avez fait sou-

1. M. Thiers.

vent avec intrépidité, avec constance, et je vous en rends hommage ; aux bons, il faut céder avec confiance, avec abandon ; ils sont plus imprescriptibles que vos légalités écrites ; ils sont moraux comme la loi divine ; ils sont tout-puissants, comme la nature. (*Marques d'adhésion.*) C'est un élan de cette nature qui remue aujourd'hui cette généreuse nation. Cédez-lui, et vous serez de véritables hommes d'État, et vous conduirez ce peuple à la prospérité par ses vertus ; résistez-lui, vous serez coupables, vous serez insensés, et vous succomberez sans gloire dans cette résistance à la magnanimité du peuple !

Ah ! Messieurs, gardez-vous des légistes ! ne vous laissez pas entraver par ces hommes qui ne voient de légalité que dans la chicane ! La grande loi, la loi suprême, c'est la politique ; c'est l'humanité ! Mettez la main sur vos consciences, laissez battre vos cœurs d'hommes sous la main du législateur ; demandez-vous sans préoccupation, sans colère et sans peur, si vous voulez que les cachots se rouvrent, que les victimes respirent, que les récriminations s'amortissent, que les partis et le gouvernement désarment ; écoutez la réponse que vous vous ferez à vous-mêmes, et, ne craignez rien, cette réponse sera assez politique si elle est assez magnanime.

Je finis, Messieurs, par une citation d'un homme que cette tribune ne récusera pas. Démosthène, parlant aux Athéniens dans une circonstance à peu près semblable, leur conseillait ce que nous vous conseillons ; lui aussi il savait qu'il y a une légalité mesquine qui tue les grandes lois de l'humanité et rabaisse les nations : « Athéniens, leur disait-il, vous ne devez pas juger dans le même esprit les causes privées et les causes publiques. Dans les affaires de tous les jours, suivez les lois et les usages ordinaires ; dans les causes politiques, ayez devant les yeux la magnanimité de votre pays. Songez qu'avec les insignes de votre magistrature, vous devez revêtir le génie d'Athènes, si vous ne voulez rien faire qui ne soit digne de votre patrie. » Eh bien ! Messieurs, et nous aussi, dans cette magistrature de justice et de clémence que le pays nous confère, revêtons-nous du génie de la France, pour que le vote que nous allons porter ne coûte pas une larme inutile de plus à des femmes, à des mères, à des enfants ; un jour de captivité de plus à des infor-

tunés; pour ne rien faire, en un mot, qui ne soit digne de notre patrie, de notre époque et de nous-mêmes!

Je vote contre le projet, parce que je ne veux pas donner cette date funeste, je ne veux pas jeter cette médaille de sinistre effigie dans les fondations de l'édifice que la France élèverait pour un grand corps politique. (*Bravo à gauche.*)

Je vote contre la loi, parce que je ne veux pas que ce fatal procès coûte un centime de plus aux contribuables. Ils ont payé pour l'administration, pour la police, pour l'armée, pour la garde nationale; ils ont payé de leurs deniers et de leur sang; ils ne veulent pas payer de leurs sentiments et de leur honneur.

Je vote contre la loi, parce que je voudrais rendre le procès impossible.

Je vote contre la loi, parce que je veux la seule loi de justice et de politique, l'amnistie. (*Vives adhésions aux extrémités.*)



# RÉPLIQUE

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE<sup>1</sup>

## SUR L'AMNISTIE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 janvier 1835.

MESSIEURS,

J'ai demandé la parole à la Chambre pour répondre à une interpellation personnelle; mais avant d'arriver à ce qui me concerne, permettez-moi de venger cette tribune du reproche si grave et si inattendu qu'on vient de lui adresser. M. le rapporteur de la commission<sup>2</sup> a accusé cette tribune d'avoir rendu l'amnistie impossible.

Eh quoi! n'est-ce pas vous-mêmes qui avez appelé la question d'amnistie à cette tribune? N'est-ce pas le gouvernement qui, dans son exposé des motifs, nous a sommés d'apporter ici notre opinion? N'aurions-nous pas été coupables envers nos commettants, envers le pays, envers nous-mêmes, si nous nous étions refusés à parler, ou si nous avions parlé avec timidité, avec réticence? Oui, Messieurs, nous aurions manqué au premier de nos devoirs. Que sommes-nous ici? Les organes de la conscience du pays. Nous devons faire ce que nous avons fait, nous devons parler aussi haut qu'elle! Voyez, Messieurs, dans quelle situation ce reproche nous placerait si nous l'acceptons! Ainsi, vous nous diriez: Montez à cette tribune pour dire franche-

1. M. Guizot.

2. M. Dumon.

ment au gouvernement ce que vous pensez de l'amnistie ; et quand nous y serions, quand nous vous aurions démontré que l'amnistie est aussi politique qu'humaine, vous nous diriez : Descendez de cette tribune ! l'amnistie, elle n'est plus possible du moment que vous en avez parlé !

Mais j'entre dans la pensée intime de M. le rapporteur, et dans la pensée du gouvernement. Vous vous dites à vous-mêmes, et cela n'est que trop réel dans vos pensées : cette tribune nuit à l'amnistie ; pourquoi ? Parce qu'il est déjà trop tard ; parce qu'il fallait la donner il y a quatre mois, lorsque tout était calme et sécurité pour vous dans le pays, avant que la presse et cette tribune eussent retenti de ces irritantes questions ; c'était alors qu'il était urgent de la donner ; c'était alors que le pouvoir avait à prendre une glorieuse initiative. Mais parce que le pouvoir a commis la faute de ne pas promulguer l'amnistie alors, est-ce une raison pour nous de nous taire ? est-ce une raison pour nous de lui sacrifier notre force morale, notre légitime popularité, en nous renfermant dans le silence devant la France qui nous écoute ? Non, Messieurs, nous accepterions gratuitement ainsi la responsabilité de cette faute du pouvoir, nous compromettrions notre force, comme il a compromis la sienne. Et à quoi cela serait-il bon, Messieurs ? Qu'est-ce donc que le pouvoir ? Ce n'est pas seulement l'administration : ce ne sont pas seulement ces sept hommes assis au banc des ministres : le pouvoir, c'est nous aussi ! Et quand nous aurions perdu notre force, nous n'en aurions plus à vous rendre le jour où vous viendriez nous en demander ! J'arrive à ce qui me concerne.

M. le ministre de l'instruction publique m'accuse d'avoir jeté dans le pays des maximes démoralisatrices ; d'avoir professé ici le scepticisme, le matérialisme politique. Je respecte trop cette tribune, pour la faire servir jamais d'organe à aucune sorte d'immoralité. Expliquons-nous donc. On me reproche d'avoir dit : Le jugement, c'est la victoire ! Oui, Messieurs, j'ai dit qu'entre les partis et les partis, entre les factions armées et les gouvernements qu'elles attaquent, il n'y avait d'autre procédure possible que le combat, d'autre jugement définitif que la victoire, et je n'ai fait qu'énoncer là un fait historique,

matériel, irrécusable. Je n'ai pas dit : La victoire, c'est la justice : si j'avais dit que la victoire était la justice, j'aurais sapé toutes les bases divines de la société, j'aurais perverti toutes les notions du juste et de l'injuste, j'aurais encouru à bon droit et les reproches des honorables membres qui m'ont répondu, et ceux de ma propre conscience, et la juste indignation de la Chambre. Je n'ai point dit, je ne dirai jamais qu'il n'y a ni justice ni injustice dans les causes politiques. La conscience du genre humain, qui est le seul juge, ne s'y trompe jamais. On sait très-bien quand on combat pour les lois ou contre les lois de son pays. La justice des partis est dans cette conscience, et ce n'est pas nous qui voudrions les en arracher ! Mais quand il y a un trop grand nombre de coupables, quand la société est momentanément livrée à ce funeste droit du plus fort que vous réprochiez tout à l'heure, l'amnistie est la dernière raison de la victoire. Si vous vous refusiez à reconnaître constitutionnellement ce droit d'amnistie, il ne vous resterait que le droit d'extermination ou le droit de grâce : le droit d'extermination ? il vous fait horreur ; le droit de grâce ? vous devez vous abstenir de l'imposer, car il est impolitique. (*Murmures.*)

Oui, Messieurs, il est impolitique, il est périlleux au vainqueur de vouloir imposer l'acceptation de la grâce aux vaincus. Ce n'est pas connaître les hommes que de vouloir les placer entre le désespoir ou l'avilissement. On peut demander aux factions la soumission, elles peuvent l'accepter quand leur impuissance la leur conseille ; mais on ne peut leur demander l'avilissement, car des hommes d'honneur, et il y en a dans tous les partis, ne l'acceptent pas. C'est plus qu'il n'est permis à des vainqueurs de demander, à des vaincus d'accepter. Vous voulez cependant des procédures, une justice politique à tout prix ! Eh bien ! Messieurs, savez-vous ce que c'est que la justice politique ? La justice politique, c'est de la justice qu'on se fait à soi-même ; et la justice qu'on se fait à soi-même, c'est l'arbitraire, c'est le droit du plus fort. (*Murmures.*) Le droit du plus fort ! vous n'en voulez pas ; eh bien ! acceptez donc le droit que nous vous proposons, le droit de la politique et de la magnanimité.

Messieurs, dans la séance d'hier, M. le ministre de l'inté-

rieur<sup>1</sup> en s'adressant à la gauche, à cette partie de la Chambre où siègent les principaux moteurs de la révolution de Juillet, les vétérans de l'opposition, leur a dit : « Unissons-nous contre l'ennemi commun ! » comme s'il y avait un ennemi commun ici ! dans une Chambre où ne siègent que les mandataires légaux du pays ! Ce côté de la Chambre a répondu au ministre par un élan spontané, et nous avons cru voir un instant la réconciliation de l'opposition et du ministère. Pour ma part, j'y ai applaudi : toutes les réconciliations sont bonnes, toutes sont profitables au pays ; nous les désirons toutes, nous les provoquons toutes ; mais qu'elles ne s'opèrent jamais aux dépens de la sainte cause que nous défendons, par l'oubli des infortunés qui attendent de nous leur liberté ; qu'elles se fassent au contraire à leur profit, et que de tous les bancs, de toutes les opinions, de tous les sentiments de cette Chambre une grande coalition s'opère sur le terrain où nous combattons, et qu'un vœu unanime demande au gouvernement l'amnistie la plus large, l'oubli le plus complet et le plus nécessaire des erreurs, des fautes et des malheurs du pays ! (*Adhésions de toutes les parties de la salle.*)

1. M. Thiers.

## SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 février 1835.

Le ministre des finances soumettait à la Chambre un projet de loi tendant à régler les rapports de l'État avec les caisses d'épargne. Il craignait qu'elles ne devinssent onéreuses au trésor public et ne le changeassent, disait-il, en une caisse de bienfaisance. M. de Lamartine vota pour la loi, regrettant seulement que l'État se bornât à des restrictions purement financières, quand il eût été d'une sage politique et de tout intérêt social d'encourager et d'étendre une institution qui, dans les classes nécessiteuses, capitalisait l'épargne et moralisait le travail.

---

MESSIEURS,

Nous avons rarement à nous occuper de lois si consolantes pour le législateur, et c'est avec un sentiment de satisfaction et de juste orgueil que la Chambre aborde cette discussion. Nous entrons dans une bonne voie. Aucun de nous n'apporte ici d'esprit de contestation, mais tous y apportent le concours de leurs bons désirs et de leur expérience en faveur de la classe du peuple dont nous devons être les tuteurs. Permettez-moi de faire quelques observations générales sur le projet de loi dont je discuterai plus tard quelques articles.

Le principe de la loi est tout social; l'économie de la loi est sage et convenablement distribuée. L'excellent rapport de la commission établit non-seulement le bien accompli, mais discute admirablement le bien à faire plus tard. On sent pour la première fois dans les expressions et dans les dispositions du

projet de loi cet élan vers le bien, ce sincère amour des classes inférieures, ce goût de bienfaisance et de vertu publique qui devrait être l'âme de cette Chambre et des gouvernements; car, ne nous y trompons pas, Messieurs, au point de lumières, de publicité et de civilisation où nous sommes, la société ne peut se soutenir qu'à force de vertus publiques. La charité politique de ceux qui gouvernent, de ceux qui possèdent envers ceux qui obéissent et qui souffrent, est non-seulement un devoir de morale divine, c'est encore la seule, la souveraine habileté gouvernementale.

La Révolution française, expression terrible de la révolution philosophique opérée dans les esprits depuis un siècle et demi, a suscité bien des questions et les a bien ou mal résolues toutes : les questions sacerdotales, les questions aristocratiques, les questions monarchiques, les questions représentatives, tout a reçu révolutionnairement une solution par des combats et des ruines. La question des prolétaires, la dernière peut-être, celle qui reposait au fond de toutes, et qui les résume toutes, est celle qui nous presse aujourd'hui. Nous nous le dissimulons en vain ! nous l'écartons en vain de nos pensées comme un nuage sur notre horizon politique ; en vain nous cherchons à nous rassurer par de mauvaises raisons, par des attermoiemens qui ne sont pas sincères ; en vain vous murmurez contre ceux qui veulent la toucher pour la résoudre, et vous les accusez d'une perturbation qu'ils signalent et qu'ils n'ont pas faite. Je le dis pour ma part avec une douloureuse mais entière conviction, je le dis, non pas pour envenimer, mais pour guérir, la question des prolétaires est celle qui fera l'explosion la plus terrible dans la société actuelle, si la société, si les gouvernements se refusent à la sonder et à la résoudre ! Or, Messieurs, je ne m'en effraye pas. La société peut toujours ce qui lui est nécessaire ; elle a plusieurs moyens combinés de trancher sans révolution ces difficultés que le temps lui apporte. Elle ne périt que quand elle s'obstine à vouloir périr.

Dans la question des prolétaires, ces moyens sont de trois sortes :

Un vaste système colonial ouvert en Orient par la Providence à l'accroissement et au besoin d'activité exalté sans cesse

de nos populations ; ceci regarderait un gouvernement à longue vue ;

Un système de douanes et d'économie politique plus éclairé : cela regarde le législateur ;

Enfin, un système de charité et de bienfaisance publique qui fasse venir le riche au secours du pauvre, le fort en aide au faible, qui facilite à tous l'accès de la propriété : cela nous regarde tous. Et la discussion qui nous occupe est un premier pas fait dans cette route du salut pour tous.

Je n'aurais, sous ce rapport, Messieurs, qu'un reproche à faire à l'ensemble du projet de loi, c'est que, bien qu'il parte d'un bon sentiment, il est encore trop timide dans sa bienfaisance, il est encore trop empreint de cet égoïsme social qui voudrait le bien, mais à condition que le bien se fasse sans lui, à condition que le bien ne lui coûte rien ou peu de choses.

Qu'est-ce en effet, Messieurs, que les caisses d'épargne jusqu'ici ? C'est une sollicitation, une exhortation, si vous voulez, de la société possédant à la société prolétaire. Ce n'est que cela : cela devrait être plus ; cela devrait être un encouragement, une prime, une récompense à la vertu de l'économie dans le peuple. La loi actuelle dit au peuple : Soyez vertueux, soyez sobre, soyez économe, soyez propriétaire ! Une loi plus sociale, une loi véritablement morale, une loi de charité publique devrait dire au peuple : Soyez sobre, économe, laborieux, vertueux, et nous, vos aînés dans la vertu et la richesse, nous vous payerons de nos deniers l'intérêt des vertus que nous vous prêchons ; nous administrerons à nos dépens vos modiques économies, nous les grossirons d'un intérêt plus élevé, parce que vos besoins sont plus grands ; nous vous donnerons une prime en argent ou en terre proportionnée aux efforts que vous aurez faits ; nous vous aiderons à devenir propriétaires avec nous. Voilà le langage que nous devrions tenir dans chaque article de la loi.

L'article 8, même tel qu'il est amendé par votre commission, ne bonifie aux déposants qu'un intérêt de 4 pour 100. Cet intérêt est suffisant sans doute pour la masse des dépôts ; il ne pourrait être élevé à 5 ou 6 sans grever le trésor, et par consé-

quent l'impôt, d'une trop forte charge, et sans un inconvénient bien plus grand encore, celui de faire préférer aux dépositaires le dépôt de leurs économies dans les caisses d'épargne à l'acquisition des propriétés territoriales, acquisition qui doit être le but même de la loi que vous portez. Mais la prime de 5 pour 100 proposée ou désirée par la commission pour les dépôts qui n'excéderaient pas 200 fr., prime qui ne coûterait au trésor que 70,000 fr. dans l'état actuel, et 120 ou 150 mille francs dans un avenir plus prospère, cette prime, Messieurs, nous devrions la rétablir dans l'article 8. Songez que les possesseurs de ces faibles dépôts ont besoin d'un plus fort intérêt de leurs économies que les possesseurs de capitaux plus élevés. Songez que le petit commerce de détail, auquel ils appliqueraient ces sommes minimales, leur présente des chances d'intérêt supérieur; faites attention surtout que les mauvais débiteurs qui prennent ces économies dans les petites villes et dans les villages, les tentent par un intérêt bien supérieur et souvent usuraire. Les ouvriers, les domestiques, se laissent prendre à cet appât et perdent tout. Un intérêt de cinq pour cent affecté à leur petit dépôt les préserverait de la perte du capital si souvent compromis dans de mauvaises mains.

Je désirais proposer moi-même une autre amélioration que j'ai retrouvée avec satisfaction dans la pensée de l'honorable auteur du projet de loi, M. Benjamin Delessert: c'est que les sommes déposées dans les caisses d'épargne fussent versées à la caisse des dépôts et consignations. Ce n'était pas, comme M. Delessert, pour soulager le trésor, mais pour inspirer plus de confiance aux dépositaires et multiplier ainsi l'efficacité des caisses d'épargne. J'aurai l'honneur de proposer à la Chambre un article additionnel à cet égard.

Ce versement des sommes déposées ne changerait rien au système actuel dans le service du trésor relativement à l'emploi des fonds des caisses d'épargne; le trésor continuera à en retirer les avantages qu'il a retirés jusqu'à ce jour. Il suffira d'opérer un revirement d'écritures à l'administration de la caisse d'amortissement, et ce seul revirement effectué en vertu d'une loi donnera à la masse des ouvriers déposants une garantie inébranlable. La caisse d'amortissement deviendrait ainsi leur



hypothèque, hypothèque juste, car on ne peut amortir ses dettes qu'après les avoir payées. Les fonds des caisses d'épargne s'engloutissent aujourd'hui dans la dette flottante ; dans cette dette flottante, une circulation éternelle de bons renouvelés et anéantis solde les sommes échues par les sommes à échoir. Tant que les circonstances sont favorables et que les caisses d'épargne versent plus ou autant qu'elles retirent, il n'y a aucun danger. Mais supposez une cessation de travail, un enchérissement de denrées, une panique parmi les ouvriers, le trésor, assiégé de demandes imprévues, ne pourrait suffire aux remboursements. Il est donc utile que le public sache que, si les versements des caisses d'épargne sont employés aux dépenses courantes de l'État, ces fonds sont représentés dans une autre caisse indépendante des vicissitudes du trésor. Vous savez combien le peuple est défiant, combien les souvenirs des banqueroutes révolutionnaires et des infidélités du trésor sous l'Empire a éveillé sa susceptibilité. Nous ne pouvons prendre trop de mesures, pendant les premiers temps, pour rassurer ses inquiétudes, jusqu'à ce qu'une salubre conviction de la probité des gouvernements libres soit entrée dans son esprit et lui ait fait prendre l'habitude de la confiance au trésor public.

L'article 4, qui met à la charge des receveurs d'arrondissement et de département les fonctions gratuites de caissier, et l'article additionnel proposé à l'article 7, qui demande que l'État se charge de tous les frais d'impression relatifs aux caisses, me semblent susceptibles d'amélioration.

C'est bien le moins que l'État puisse faire que de se charger, comme un administrateur des vertus du peuple, de tous les frais de caisses, de bureaux, de transferts, et de fournitures de papiers et impressions. Je sais que dès à présent les receveurs généraux et d'arrondissement sont tenus de recevoir les dépôts ; mais cette mesure même me semble mal conçue, onéreuse au peuple et à ces employés. Il n'y a de bonne charité que la charité volontaire ; il n'y a de bon service qu'un service rétribué. Le peuple, de cette manière, ne peut verser qu'à certains jours et à certaines heures. Il y a bien des tentations entre le samedi et le lundi. La bonne disposition peut s'évanouir et l'argent s'en aller en plaisirs ou en vices. Vous ne

pouvez cependant exiger qu'un commis de la recette non soldé à cet effet se tienne tous les jours et à toutes les heures à la disposition des ouvriers. Vous ne pouvez attendre d'eux non plus ces encouragements, cette bienveillance, cette sollicitation quotidienne envers les déposants qui les attire et leur rende leur demande plus facile et plus attrayante. Le malheureux commis, accablé d'une semaine de travail forcé, ne peut pas dépenser de bonne grâce le peu de loisir que ses occupations lui laissent. L'État devrait, selon moi, faire les frais de l'administration des caisses partout où le zèle local n'y a pas suffi.

Il est un vœu plus grave que j'ai émis depuis longtemps devant les comités de caisses d'épargne, et que je ne crains pas d'émettre devant la Chambre. C'est le vœu d'une prime en terre accordée tous les cinq ans ou tous les dix ans par l'État à quelques-uns des ouvriers déposants qui ont versé le plus d'économies dans la caisse de leur localité. Ce serait la propriété donnée en prix aux vertus du travail et de l'économie. Ces arpents de terre seraient pris ou dans le territoire de nos colonies d'Afrique ou sur les propriétés communales qui restent inutiles et stériles pour tous parce qu'elles n'appartiennent à personne.

L'Angleterre a décrété une munificence à peu près semblable en 1833. Un acte du parlement donne une pension viagère de 500 fr. à tout individu qui, ayant atteint sa quarantième année, aura versé 6 fr. par semaine depuis l'âge de trente ans dans la caisse d'épargne. Une munificence en propriété transmissible et en terre sera plus efficace et plus morale encore en ce que la famille tout entière sera intéressée à l'économie et profitera de la récompense.

N'oublions pas, Messieurs, que la société doit faire des efforts extraordinaires de bienfaisance et d'encouragement public, dans un pays où il n'existe plus aucun de ces grands corps propriétaires qui, certes, nuisaient à la dissémination et à la fécondité de la propriété, mais qui, dans leur richesse excessive, étaient des trésors de charité pour les classes indigentes, en corrigeant ainsi par l'abus même de leur opulence le vice de leur institution. Il y avait autrefois une Providence pour la vieillesse, l'infirmité, les misères de la classe ouvrière, dans l'aumône immense

de cette foule d'établissements religieux, dépossédés aujourd'hui. Je ne regrette pas ces propriétés des corps qui interdisaient la propriété aux individus. Je signale seulement ici un grand vide qui se creuse de jour en jour davantage, et qu'il faut remplir. L'Angleterre a encore ses riches établissements de l'Église, elle a de plus la taxe des pauvres, et cependant elle donne bien plus largement que nous ces primes de la société possédante au peuple qui ne possède pas encore.

Ce vide profond que je viens de vous signaler, ce dénûment des classes ouvrières, abandonnées chez nous à elles-mêmes par l'individualisme, devenu notre loi générale, nous n'avons que deux moyens de le combler : les vertus du peuple, et ce projet de loi les encourage ; les vertus de la société, et ce projet les provoque. Il les provoque insuffisamment sans doute ; on ne comprend pas qu'un gouvernement, sorti il y a quatre ans de la volonté populaire, dispute et refuse aujourd'hui 35,000 fr. par an comme prime d'encouragement aux vertus du peuple ! On en gémit intérieurement et pour le gouvernement et pour le pays ; mais enfin, puisque nous ne pouvons pas faire violence à la générosité nationale, il faut nous contenter de ce projet de loi utile et vrai dans son principe, et voter ce denier du trésor, à défaut des larges et généreuses munificences que nous voudrions en arracher et qui lui rentraient avec usure. Comment un gouvernement ne comprend-il pas qu'on ne paye jamais trop cher les vertus de ses populations ?

Je vote pour la loi, en me réservant de discuter un ou deux articles.

## SUR LE DUEL

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 28 février 1835.

Cette discussion s'engagea sur une pétition de M. Monteil, auteur de l'*Histoire des Français des divers états*. La commission proposait l'ordre du jour, attendu l'impuissance des lois. M. de Lamartine obtint le renvoi au ministre de la justice.

---

MESSIEURS,

Je viens combattre l'ordre du jour proposé par la commission. La funeste habitude du duel est la dernière trace de barbarie qui reste dans nos mœurs. Jusqu'ici, il est vrai, comme le dit l'honorable préopinant, les lois ont été impuissantes : elles ont été impuissantes parce qu'elles touchaient au point le plus sensible du caractère national, à cette susceptibilité de point d'honneur, à cet amour-propre irritable qui s'offense d'un mot et qui, pour se venger, se fait à la fois juge et bourreau. Elles ont été impuissantes aussi parce qu'elles ont été trop sévères, et que l'excessive sévérité des lois les rend inutiles en les rendant inapplicables. On n'effraye pas par la mort celui qui va risquer sa vie. Faut-il, comme le prétendent certaines personnes, renoncer à toute tentative de législation à cet égard et laisser les mœurs s'adoucir d'elles-mêmes et flétrir cette abominable épreuve du sang ? Je ne puis partager cette opinion : les duels abandonnés à eux-mêmes depuis tant d'années n'ont pas diminué d'intensité ni de nombre, et chaque jour vous révèle de

nouvelles victimes de ce tribunal de hasard auquel on en appelle toujours, tout en le méprisant.

Des législateurs seraient coupables de fermer les yeux. La loi ne doit jamais se déclarer impuissante. Des violations aussi répétées, aussi sanglantes, indiquent toujours quelque grave imperfection ou quelques omissions dans les lois. Il faut, pour qu'on persévère ainsi à se faire justice soi-même aux dépens de sa propre vie, en sacrifiant sa morale, sa raison, sa religion même, il faut qu'il y ait quelques graves intérêts, quelques droits personnels qui ne soient pas suffisamment protégés, garantis, vengés par la loi commune! Le législateur doit y penser.

Il doit y penser avec d'autant plus de prévoyance qu'un nouvel organe de collisions et d'injures personnelles vient de se constituer dans la presse et dans le journalisme. L'injure autrefois n'était entendue que d'un petit nombre de témoins, elle pouvait se taire ou s'oublier; aujourd'hui elle est écrite et entendue d'un bout de la France à l'autre; elle ne manque pas d'appeler de nouvelles récriminations et de nouvelles vengeances. Tous les duels meurtriers de ces derniers temps ont eu leur origine dans les élections, dans la tribune ou dans la presse. Les occasions plus fréquentes appellent des précautions plus fortes et une législation plus efficace.

Certes, il faut cent fois plus de courage pour refuser un duel que pour en accepter dix, dans un pays où l'honneur est plus cher que la vie. Eh bien! l'effet de la loi doit être d'encourager ce refus et d'effrayer par des pénalités réelles les provocateurs et les témoins. Les combattants ont la colère et la vengeance pour excuse, les témoins n'en ont pas. Des amendes énormes contre les témoins, des amendes ruineuses et des privations de droits civils contre les combattants; voilà les peines efficaces que le bon sens et les mœurs indiquent. On craint de se fermer toutes les carrières, on craint de ruiner toute sa famille, quand on ne craint pas d'essayer un coup de pistolet.

Mais quand les lois sont inefficaces, les mœurs se modifient par les mœurs, et la force d'association, la force la plus irrésistible de nos temps modernes, a eu souvent, sur des habitudes vicieuses ou criminelles des populations les moins éclairées, une efficacité toute-puissante. J'aime à croire qu'elle pourrait

être employée avec succès contre le duel. Nous venons de voir en Angleterre et en Amérique surtout les sociétés de tempérance introduire presque soudainement dans les dernières classes d'un peuple adonné à l'abus des liqueurs fortes une admirable sobriété. Le vice a cédé à l'amour-propre; on s'est tenu la parole qu'on s'était religieusement donnée, et en deux années l'usage des eaux-de-vie et du vin a été réduit de deux cent mille hectolitres: l'ivresse a disparu sous le mépris du peuple même.

Ne pourrions-nous pas, Messieurs, chercher dans des associations de cette nature le remède au mal dont nous nous plaignons? Pour refuser seul un duel, il faut un courage trop héroïque; pour le refuser d'avance en communauté avec un grand nombre de jeunes hommes associés dans un but moral, il ne faut qu'une ferme et généreuse résolution. La honte disparaît. La responsabilité du refus, en portant sur l'association tout entière, ne porterait sur personne, et ces sociétés de justice et d'humanité, plus utiles et plus religieuses que les sociétés de tempérance qui ne préviennent que des vices, préviendraient le crime de nos mœurs et épargneraient le sang humain.

Je demande le renvoi au ministre de la justice.

SUR LA

## RESPONSABILITÉ DES MINISTRES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 20 mars 1835.

Cette loi organique, dont l'obligation était imposée au gouvernement de Juillet par la Charte de 1830, avait été élaborée deux fois, en 1832 et 1834, sans que les projets eussent été discutés. Un troisième projet paraissait devant la Chambre. La discussion s'était engagée sur la responsabilité des ministres envers l'État. La commission, pour suppléer au silence de la loi sur la responsabilité civile, proposait de mettre à la charge du ministre convaincu de prévarication tout ou partie des dépenses excédant les crédits alloués pour son département.

---

MESSIEURS,

Je viens combattre l'opinion de l'honorable préopinant, M. Hennequin, malgré les interprétations adoucissantes qu'il donne à l'article 6. Je repousse entièrement la responsabilité civile dans le cas de prévarication, excepté quand la constatation du crime aura précédé et motivé cette responsabilité.

Il y a un principe qui, selon moi, domine et éclaire cette difficulté ; c'est que, pour appliquer une législation à un acte, il faut remonter à l'esprit de cet acte. Eh bien ! quel est l'esprit de l'acte par lequel un ministre ou un cabinet dépasse les crédits qui lui sont accordés par les Chambres ? Cet acte est évidemment un acte administratif, il a lieu dans un intérêt public, et nullement dans un intérêt privé.

Lui appliquer les pénalités qui ne sont applicables qu'à des actes de concussion ou de dilapidation, c'est donc mentir à sa nature. Vous ne devez punir par la responsabilité civile, par sa revendication au profit du Trésor des sommes dilapidées, que des actes coupables de concussion ou de dilapidation perpétrés dans un intérêt privé. Quand un ministre, en l'absence des Chambres et devant une insuffisance de fonds, ou devant une nécessité du pays démontrée, prend sur lui de dépasser son crédit et de pourvoir ainsi aux besoins de l'État, certes il n'a jamais la pensée que ce qu'il prend ainsi sur lui, sur sa responsabilité administrative et morale, il le prend sur sa fortune, sur celle de sa femme, de ses enfants et de sa famille ! Cela est absurde à soutenir ! Qu'est-ce que la fortune d'un particulier devant les sommes qu'un ministre peut engager ainsi ? et quel est le ministre qui accepterait jamais la chance d'une pareille responsabilité civile ? Vous ne pourriez avoir pour ministres que des hommes perdus de dettes ! ou des insensés ! Il est clair que la responsabilité civile ne peut avoir lieu que dans les cas où il y a eu crime, crime prouvé, et non pas crime public, crime administratif ; mais crime privé, concussion, détournement de deniers au profit des ministres ou de ses complices ! Pour tout autre délit, la responsabilité morale est la seule peine applicable, le blâme, la chute, le mépris public.

Prenons garde, Messieurs : nous faisons une loi tellement comminatoire, que les fonctions publiques deviendraient, si elle venait à passer, l'épreuve la plus redoutable que pût subir un citoyen, et la famille des hommes d'État, en face d'une pareille loi, n'aurait pas une nuit de sommeil. Il n'y a pas une heure où la vie du ministre, sa liberté, et la fortune de sa famille ne fussent en péril. Les définitions que vous donnez dans l'article 4 et dans l'article 5<sup>1</sup> sont tellement vagues et à deux tranchants, qu'il n'y a pas un homme qu'on ne puisse ruiner et perdre à toute heure, à l'aide d'une pareille loi appliquée par des opinions ennemies ! Celui qu'on vous presse de voter ici rendrait toute fortune privée d'un homme public le gage et la

1. Définitions des cas de *trahison*, *concussion*, *prévarication*.



proie du Trésor. Hier, sur la proposition de votre président, vous avez arraché au pouvoir exécutif une de ses attributions les plus essentielles, le droit d'amnistie ! Aujourd'hui, vous enlèveriez toute sécurité aux fortunes des hommes publics. Vous rendriez ainsi le pouvoir impossible sous toutes les formes. Jamais, pour ma part, je ne voterai une pareille loi, une loi qui semble faite contre des hommes perdus d'honneur, qui place en suspicion tout acte des ministres, qui ne laisserait venir au pouvoir que des hommes qui n'auraient rien à perdre ; qui ferait croire au dedans et au dehors que nous sommes un peuple sans probité et sans honneur, un peuple qui ne peut pas trouver sept justes dans son sein ; et qui, à force de précautions contre le crime, rendrait tout pouvoir impraticable et ferait du gouvernement représentatif l'obstacle par excellence et une impossibilité constituée.

Oui, si une pareille loi pouvait passer, je souhaiterais le ministère à mon plus implacable ennemi, et je défierais mon pays de trouver un ministre digne de le gouverner !

Encore une fois, Messieurs, quelle proportion de pénalité peut-on établir entre la vie et la fortune d'un particulier et l'acte qui perd un empire, ruine et engloutit des millions d'hommes ? La responsabilité, c'est la conscience, c'est l'histoire. Aucune autre n'est possible.

Si j'avais eu à rédiger cette loi, je l'aurais faite en deux mots : trahison et concussion.

Quant à la prévarication, elle n'est pas définissable ; et quant à la pénalité, je n'en aurais établi qu'une : « Les Chambres déclarent que le ministre a prévariqué et démerité de la patrie. »

Celle-ci, si elle venait à être admise, serait, selon moi, le plus funeste présent que l'esprit de chicane, de soupçon et de jalousie populaires aurait pu faire à notre pays.

SUR LA

## RESPONSABILITÉ DES MINISTRES

ET AUTRES AGENTS DU POUVOIR

(Suite.)

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 2 avril 1835.

M. DE LAMARTINE avait présenté l'amendement suivant :

« Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent point aux maires et adjoints à l'égard desquels la législation actuelle est maintenue. »

---

MESSIEURS,

Je ne veux que dire à la Chambre quels sont les motifs qui nous avaient fait présenter cet amendement en faveur des maires, et les motifs qui nous le font retirer aujourd'hui.

Déterminé, dès la première lecture du projet, par le seul instinct du bon sens, à rejeter cette loi et tous les amendements qui s'y rattachaient, parce que cette loi et ces amendements renfermaient des principes entièrement faux et subversifs à la fois des garanties du pouvoir et des garanties des citoyens : d'abord cette responsabilité civile qui confond dans le ministre l'homme public et l'homme privé, et fait porter à l'un la peine des fautes et des erreurs de l'autre; ensuite la responsabilité indirecte qui fait passer le crime et la peine de la tête de l'agent coupable sur la tête du ministre innocent;

enfin l'assimilation du fonctionnaire au simple citoyen, tandis que le fonctionnaire est un être collectif agissant au nom et à la place de la société et auquel, par cette raison, la société doit une garantie non absolue, mais spéciale, contre l'accusation ;

Déterminé, dis-je, par tous ces motifs à voter contre la loi jusqu'à ce que l'organisation d'un conseil d'État mixte, moitié judiciaire, moitié administratif, et participant ainsi des deux natures des actes qu'il est appelé à juger, eût donné une base à une loi de responsabilité réelle, nous avons voulu du moins préserver les maires, ces magistrats populaires, gratuits, presque électifs, des atteintes de la responsabilité civile. Mais aujourd'hui que l'adoption de l'amendement de M. Vivien<sup>1</sup> a fait, pour les fonctionnaires de tout ordre, bien au delà de ce que nous voulions demander, aujourd'hui que par cet amendement, plus arbitraire que l'article 75 de la constitution de l'an VIII, la loi confisque réellement toute justice politique au profit de l'administration seule, sans contrôle, nous ne pouvons que déplorer que la loi ait été ballottée ainsi d'un excès à l'autre ; qu'après avoir menacé le pouvoir de désorganisation, elle menace les citoyens d'un arbitraire sans appel ; mais enfin puisqu'elle est admise par le vote d'hier, nous en profitons pour les maires et nous retirons notre amendement.

M. DE LAMARTINE propose de finir ainsi l'article : « Lors même qu'ils auront agi dans leurs fonctions municipales. »

1. Après avoir prononcé contre l'autorité judiciaire, la Chambre décida que l'autorisation de poursuivre devait être accordée dans une ordonnance du roi, délibérée en conseil d'État et contre-signée par un ministre.

SUR LA RÉÉLECTION

DE MM. LAURENCE ET SÉBASTIANI

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 avril 1835.

Une question considérable, qui devait se représenter dans les sessions suivantes : — Si les députés promus à des fonctions publiques salariées devaient être réélus, — se produisit incidemment sur des faits particuliers à deux députés. M. Laurence avait été nommé membre d'une commission en Afrique, le général Sébastiani avait passé de l'ambassade de Naples à celle de Londres. Seraient-ils soumis à la réélection ? La commission se prononçait pour l'affirmative. M. de Lamar tine combattit ces conclusions.

---

MESSIEURS,

Je ne puis partager l'opinion des honorables préopinants : la vérité absolue en toute chose et non la vérité de circonstance et d'opposition. Cette question est un de ces symptômes de défiance et de prévention qu'on a voulu de tout temps établir parmi nous, entre le pouvoir et le pays. C'est une atteinte au droit illimité des électeurs. Nous demandons à grands cris cette liberté illimitée qui doit leur appartenir ; nous demandons une élection plus large dans la base, et vous voudriez la limiter dans ses choix ! vous créeriez des catégories d'éligibles !

Ces exclusions sont injurieuses au caractère national : elles feraient supposer qu'il n'y a plus d'indépendance dans les opinions, aussitôt que les opinions et les intérêts sont en présence.

Ce serait confesser qu'il n'y a plus de vertu publique en France. Ce n'est pas tout, Messieurs; ces exclusions sont toutes au détriment du pays. Elles énervent à la fois la Chambre et l'administration, en les privant de ces hommes spéciaux si nombreux, que je pourrais nommer ici même, si je ne craignais de blesser leur modestie; de ces hommes qui, comme Cuvier ou Laplace, peuvent calculer la marche des astres, sonder les plus profondes questions sociales, et comprendre une loi sur les patentes ou sur les chemins vicinaux. N'y a-t-il pas mille occasions où les lumières de l'administration sont indispensables au législateur? Avons-nous donc une telle abondance d'hommes supérieurs que nous puissions en rejeter volontairement la moitié, et que l'homme qui pourrait servir son pays dans le conseil et dans l'administration, soit obligé de se mutiler lui-même et de se rapetisser, pour passer sous vos lois étroites?

Et puis, qu'est-ce que ce système poussé à ses conséquences? Ne tombe-t-il pas dans l'absurde? Quoi! parce qu'un député, administrateur, ministre, ambassadeur ou revêtu de fonctions moins hautes, aura monté d'un grade ou que ses appointements seront élevés de tant pour cent, il lui faudra une nouvelle élection? A chaque pas dans la carrière, à chaque chance dans sa vie, il faudra appeler les électeurs à le juger de nouveau? Le caractère de l'homme une fois apprécié, il faudra supposer que ce caractère change à chaque variation dans sa vie publique? Il faudra un tarif des consciences d'éligibles, comme il y en a un pour les capacités électorales? Tel homme sera un bon citoyen à douze cents francs d'appointements et un citoyen suspect à quinze cents? Vous lui retirerez votre confiance en proportion inverse de l'accroissement de son salaire et de l'importance de ses fonctions? Et où va-t-on ainsi, Messieurs? On va droit au matérialisme politique, on va à la dégradation des choses et des hommes, on va à la corruption des âmes! car lorsqu'on respecte si peu les hommes, on leur apprend à ne pas se respecter eux-mêmes.

Non, Messieurs, c'est aux électeurs à juger leurs représentants, à bien examiner en qui ils placent leur confiance. Je désire certainement qu'ils n'abusent pas de cette faculté de choisir des administrateurs, pour que l'indépendance des dépu-

tés se trouve rarement en lutte avec l'intérêt des fonctionnaires. Mais je ne veux point de loi qui les limite. Le pays tout entier doit leur appartenir. Nous n'avons pas le droit de les circonscrire arbitrairement comme on vous propose de le faire. Nous n'avons pas le droit de leur dire : Ici sont les hommes indépendants, ici sont les hommes suspects. Les hommes indépendants sont partout. L'indépendance de l'homme n'est pas dans la situation, mais dans son caractère. Et comment jugeriez-vous ces indépendances réelles vis-à-vis du pouvoir? N'y a-t-il pas des dépendances indirectes, des servilités occultes, aussi fortes que les dépendances administratives? Tel candidat qui n'a pas de place, sondez son cœur, il veut peut-être en avoir; peut-être que son opposition éclatante n'est que le symptôme habile d'une plus haute et plus dévorante ambition? L'ambition n'est-elle pas une vénalité cachée, plus extravagante quelquefois que la possession d'un emploi?

Rejetons ces catégories de conscience! Agissons en hommes qui, pleins de bonne foi, supposent la bonne foi dans les autres. Ne touchons pas à la liberté suprême, à la liberté illimitée de l'électeur. Ces restrictions la gênent ou la tourmentent. Honorons-nous nous-mêmes, si nous voulons qu'on nous honore, et ne faisons pas une classe d'ilotes électoraux de ces hommes auxquels le pays a confié une part de l'administration. Je demande l'ordre du jour sur les faits relatifs à MM. Laurence et Sébastiani.

Messieurs, souvenons-nous de cette loi portée par l'Assemblée législative pour qu'aucun de ses membres ne pût être ministre moins de deux ans après la dissolution de l'Assemblée! Cette loi était dirigée contre Mirabeau, il l'accepta pour lui-même, mais il la refusa pour les autres! Qu'arriva-t-il? La loi fut portée; Mirabeau ne fut pas ministre, et la France fut privée des services du plus grand homme politique que les temps modernes aient jamais produit. Voilà ce que c'est que ces lois d'envie et d'exclusion! Elles déciment les hommes capables, consolent les médiocrités et ruinent un pays.

SUR LE  
TRAITÉ AVEC LES ÉTATS-UNIS  
RELATIF  
A LA CRÉANCE DE 25 MILLIONS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 13 avril 1835.

La Chambre des députés, dans la dernière session, avait refusé de ratifier le traité par lequel le gouvernement se reconnaissait débiteur des États-Unis pour une somme de 25 millions. Le président Jackson avait adressé au congrès un message offensant et injurieux pour la France. Il demandait qu'une loi autorisât des représailles sur les propriétés de nos nationaux pour le cas où dans la prochaine session les Chambres françaises ne voteraient pas le paiement de la dette. L'envoyé français fut rappelé, mais la loi présentée de nouveau. Le ministre des affaires étrangères, en demandant à la Chambre la ratification du traité de 1831, y insérait cette clause qu'aucun paiement ne serait fait que lorsqu'il serait constaté que le gouvernement américain n'avait porté aucune atteinte aux intérêts français, — et à la dignité de la France, ajoutait la commission. C'est dans ces circonstances de l'irritation légitime du sentiment national et de l'émotion des intérêts industriels et commerciaux, menacés d'une rupture entre les deux peuples, que s'engagea la discussion. Le vote de la Chambre devait décider du maintien du ministère et de la conservation de la paix.

---

MESSIEURS,

Quoique habitant d'un département vinicole, et député d'un port de mer<sup>1</sup>, et malgré les allusions que vient de faire

1. Bergues (Nord).

M. Bizoin à mes opinions et à celles de mon honorable collègue M. Ducos, ces allusions ne m'empêcheront pas de défendre aussi complètement, aussi sincèrement, le traité devant vous; et j'ai trop de confiance dans la justice de la Chambre pour croire qu'elle cherche jamais dans nos intérêts les motifs de nos opinions.

M. GLAIS-BIZOIN. J'ai parlé des intérêts de localités.

M. DE LAMARTINE. Oh! c'est bien ce que j'ai entendu.

C'est un affligeant spectacle pour le monde que cette lutte de chiffres et de discours, ces récriminations, ces représailles de droits violés, de reproches injurieux, ces procès sans autre jugement que la guerre, entre deux nations nécessaires l'une à l'autre, sœurs dans la civilisation et la liberté; entre deux nations dont l'une doit à l'autre son indépendance, et dont les querelles réjouissent les ennemis de la liberté des mers et des prospérités des peuples libres. Heureusement, quoi que disent nos adversaires, il n'y a pas là de difficulté insoluble. L'honneur et la politique ne sont pas aussi divisés qu'ils le semblent dans cette question. Il n'y a pas de susceptibilité entre nations. Elles sont trop haut placées pour que l'injure les atteigne; leur honneur n'appartient qu'à elles-mêmes. Elles sont inviolables de leur nature. Leur dignité, en certains cas, n'est que dans leur probité, et leur vengeance n'est que dans le mépris.

Je suis, Messieurs, un des membres de cette Chambre qui soutinrent le projet de loi à la dernière législature. Je sentis un des premiers dans quelles inextricables difficultés, dans quelles collisions de prérogatives de commerce, d'intérêts matériels, de chicanes politiques, le rejet du projet nous précipiterait. Ce n'est pas une raison pour moi de me taire aujourd'hui. Alors comme aujourd'hui on riait de nos prévisions sinistres, on déclarait les embarras imaginaires, la guerre impossible; on s'en fiait, pour l'éloigner, à l'intérêt bien entendu des deux peuples, on oubliait que les peuples ont aussi leurs vanités, leurs passions inconsidérées, plus fortes souvent que leurs intérêts; et que, pour le ridicule amour-propre de ne pas reculer d'un pas, on marche à un abîme de difficultés. La Chambre de 1834 se trompa, selon moi: elle se trompa en droit; car nous



devons réellement aux Américains. Elle se trompa en dignité nationale ; car la vraie dignité, c'est la justice. Elle se trompa en politique ; car il était d'un funeste précédent de refuser au pouvoir exécutif le premier traité qu'il présentât à la sanction de la Chambre. Enfin elle se trompa en finances ; car la guerre lui coûterait des millions et du sang, et des alliances naturelles ; et une interruption même sans hostilité, même momentanée, de ses relations amicales, lui coûterait son commerce, ses débouchés de produits naturels et industriels. La seule hésitation d'affaires qui a suivi notre hésitation parlementaire a coûté déjà à la France bien au delà de cinq à six millions que nous nous obstinons à nier.

Mais cette faute fut-elle donc tout entière à la Chambre de 1834 ? Non, Messieurs ; la plus grande part appartient au ministère qui m'écoute. J'en excepte l'honorable ministre des affaires étrangères d'alors et d'aujourd'hui, qui, tout en défendant le traité par des motifs que nous ne pouvions admettre, eut la dignité consciencieuse d'attacher son existence ministérielle à la chance de la délibération, et sut tomber avec le projet de loi. Mais la question n'intéressait pas seulement M. le duc de Broglie, elle intéressait le ministère tout entier. Certes, s'il y eut jamais de question solidaire, une question de cabinet pour un ministère qui veut répondre de ses actes au dedans comme au dehors, c'était celle-là. C'était une question où l'honneur national, la probité du caractère politique du pays, la prérogative de la Couronne et des Chambres, et les intérêts de la France agricole et manufacturière étaient compromis. C'était là l'occasion, c'était le devoir, ou jamais, pour tous les ministres, de monter tour à tour à cette tribune, de déposer les portefeuilles à côté de l'urne du scrutin, et, si le vote était négatif, de remettre un pouvoir qu'on ne voulait pas exercer à tout prix, de déposer une responsabilité d'embarras financiers, de difficultés et de guerre qui, selon moi, écraserait tout ministre assez imprudent pour l'assumer. Rien de tout cela n'eut lieu. Nous fûmes témoins d'une hésitation inexplicable. Les ministres restèrent muets sur leurs bancs, les documents les plus convaincants ne furent pas fournis, la Chambre, mal éclairée s'égara ; quels que soient les motifs d'une telle conduite, cette faute est expiée aujourd'hui

par l'aggravation d'embarras pour le pays et pour ce ministère lui-même, qui ne sut ni combattre ni se retirer. La question d'honneur, qui vibre si profondément dans cette Chambre, est venue compliquer la question d'argent. Si le ministère eût fait son devoir, nous serions dans une situation plus franche. Le gouvernement américain aurait vu dans ses efforts et dans sa chute la sincérité du gouvernement, et l'injurieux message du président Jackson n'aurait pas soulevé dans nos cœurs l'indignation de la probité outragée, l'indignation qui empêche si souvent d'être justes.

Et ici, Messieurs, je suis loin de vouloir porter l'accusation au delà de ses limites, et de donner crédit à ces insinuations qui ont attribué au gouvernement lui-même l'odieuse pensée d'avoir été solliciter l'injure et mendier la menace contre la France. De pareils soupçons jetés sur certains hommes retombent sur le pays tout entier! Oui, l'on rougirait de faire partie d'une nation qui serait soupçonnée d'avoir produit, d'avoir à la tête de ses conseils des hommes qu'elle croirait capables, non-seulement de la trahir, mais de l'avilir à ce point! Ce serait plus qu'une trahison, car l'avilissement d'une nation est le dernier des crimes qu'on puisse commettre envers elle! Non, Messieurs, il y a des crimes que la loi ne prévoit pas; il y a des soupçons que l'on ne peut se permettre, même envers des ennemis politiques!

Aujourd'hui, c'est sous l'empire de ce sentiment d'indignation que nous délibérons. C'est une chose dure pour nous, Messieurs, c'est une épreuve sévère pour nos consciences de députés et de Français, d'avoir à étouffer pour un moment en nous le cri de ce sentiment outragé que nous entendons aussi haut que vous, et de parler contre les susceptibilités de l'honneur national devant un peuple qui est l'honneur même! Quant à moi, Messieurs, je l'avoue sincèrement à la Chambre, si en acceptant le mandat de député je n'avais pas pris un engagement sacré avec moi-même, si je ne m'étais pas promis de ne voir en tout que l'intérêt le plus général, que l'intérêt, que le sort de ces classes laborieuses, de ces masses de prolétaires si souvent foulées sous nos lois aveugles, de ces masses qui ne vivent que de travail, de commerce, d'industrie, de paix, et dont mon vote négatif du traité allait fermer les

ateliers, enchérir les matières premières, avilir les produits, réduire ou annuler les salaires, arracher le pain! oui, je l'avoue, je me serais peut-être laissé aller à l'entraînement momentané de cette indignation irréfléchie, j'aurais peut-être appuyé aussi un ajournement. Mais j'ai abaissé mes yeux vers cette région inférieure de la société, où tant de millions d'hommes attendent avec anxiété notre vote; j'ai vu ces familles de quarante mille ouvriers de Lyon, de Rouen, de Bordeaux, du Havre, de Paris même, ces populations de nos ports de mer auxquelles j'allais enlever, pour longtemps, pour toujours peut-être, leurs navires, leur soie, leur coton, leur solde, l'aliment de leurs femmes et de leurs enfants, et je me suis demandé s'il était vrai que l'honneur national exigeât ce cruel et odieux sacrifice? si ces vanités nationales qui chatouillent nos cœurs superbes, à la hauteur où nous nous croyons placés dans le pays, étaient une justification légitime du mal réel que nous allions faire à ces masses où ces vanités ne descendent pas, ne sèchent pas une larme, ne rendent pas un morceau de pain? Et je me suis répondu que s'il y avait un sacrifice d'amour-propre à faire, il devrait porter sur nous; que s'il y avait un sentiment pénible à subir, une faute à reconnaître, un amour-propre à surmonter, c'était sur la vanité du riche qu'il fallait prendre tout cela, et non sur le pain du pauvre! Et je n'ai plus hésité! Oui, Messieurs, voilà ce que je me suis dit, voilà ce qu'il faut nous dire. C'est qu'en acceptant pour un moment l'espèce d'impopularité qui s'attache à notre opinion, nous déposons du moins la terrible responsabilité que les résultats de la guerre appelleraient plus tard sur ceux qui ne craignent pas de la conseiller à leur pays.

Distinguons dans le traité deux choses : la dette et l'honneur. Plaçons-nous dans la situation d'un particulier à qui on réclamerait une dette et à qui on ferait une insulte. Que ferait l'homme de probité et d'honneur en pareil cas? Sa dignité méconnue, son honneur offensé ne le dispenseraient pas d'être juste avant tout. L'offense n'efface pas la dette; elle la rend plus pesante; elle commande de s'en acquitter plus vite, pour réparer plus tôt sa dignité outragée. On paye la dette, et on exige réparation. C'est ce que nous avons à faire.

La question pour un moment est donc tout entière dans la légitimité et dans le chiffre de la dette. Devons-nous aux États-Unis? et leur devons-nous 25 millions?

J'ai entendu tout ce qu'on vient de vous dire sur ce prétendu compte réglé par des hostilités mutuelles, sur ces contrebandes, sur ces représailles des Américains, comme si des représailles étaient jamais autre chose que la réaction d'une première injustice. Mais aujourd'hui, Messieurs, que l'oppression des neutres par deux puissances belligérantes ne fait heureusement plus partie du droit public des nations, aujourd'hui que les décrets de Milan, de Rambouillet, de Berlin, ne paraissent plus que ce qu'ils sont en effet, des actes d'arbitraire et de spoliation, des coups d'épée d'un despote dans ce code des nations qu'il est du devoir et de l'intérêt de toutes les nations de préserver et de venger, pouvons-nous demander si nous devons aux Américains? Quoi! Messieurs, un décret impérial signé dans un moment de colère en 1806 déclare d'un trait de plume le blocus des îles Britanniques, interdit aux Américains toute communication avec les pays soumis à la domination anglaise, c'est-à-dire avec la moitié du monde, avec tous les ports de l'Océan; par une représaille aussi inique contre ces mesures napoléoniennes, l'Angleterre établit le droit de visite et de réexportation à son profit; les décrets de Milan et de Berlin répliquent par des coups plus meurtriers encore, portés sur les malheureux neutres; on se fait la guerre sur leurs corps, on se ruine à leurs dépens, on se combat par la capture et l'incendie des vaisseaux américains; on ordonne la saisie et la confiscation de tout bâtiment qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais; on brûle en pleine mer ces vaisseaux partis des ports de l'Amérique avant même que les décrets leur fussent connus; on jette de malheureux équipages à la merci de l'Océan avec quelques jours de vivres, sur des chaloupes ou des carcasses de navires; on saisit jusque dans les ports d'Espagne les bâtiments américains entrés dans un port qu'ils devaient croire ami sur la foi des paroles du général français commandant Saint-Sébastien, on vend les cargaisons au profit de la caisse d'amortissement; 30 millions de ces dépouilles, plus ou moins légalisées par le droit de la force, entrent dans le trésor de l'Empire.

Voilà pour la première époque, pour celle que l'on conteste, pour celle qui précède le 1<sup>er</sup> novembre 1810, jour de la révocation des décrets de Berlin; et cependant la bonne foi pourrait-elle contester la réparation, là où la spoliation est si monstrueuse? En quelle situation placiez-vous une nation amie?

L'acte du 11 novembre de Sa Majesté Britannique portait que tout bâtiment américain ayant à bord des marchandises ou des certificats d'origine imposés par le gouvernement français serait capturé légalement; et les décrets de Milan et de Berlin portaient que tout bâtiment américain qui aurait subi ces conditions de l'Angleterre et la visite forcée d'un vaisseau anglais serait capturé légalement par la France, et la cargaison adjugée au capteur.

Voilà la légalité que vous faisiez à la puissance maritime qui représente à elle seule un continent tout entier; voilà le dilemme ruineux que vous posiez au gouvernement fédéral, à une nation fille de la France, seule alliée de la France, à une nation que ni les caresses, ni les menaces, ni les spoliations légales de l'Angleterre, ni les vôtres même, ne pouvaient détacher de vous, et qui vous restait fidèle aux dépens de sa marine et de sa vie!

Et vous voudriez aujourd'hui vous laver les mains de pareilles brutalités, légitimer de tels attentats au droit des nations, à la liberté des mers, en disant aux Américains: Nous ne vous devons rien, car l'Angleterre vous en a fait autant. Mais d'abord, vous répondrait-on, l'Angleterre, qui en a fait bien moins, n'a pas contesté la réparation; elle a payé 33 millions d'indemnité depuis long-temps! et puis, est-ce que dans le code de l'équité impériale une spoliation de l'Angleterre autorisait une spoliation de la France?

Vous dites: Pourquoi s'y exposaient-ils? Pourquoi tenaient-ils la mer? — Est-ce que la mer ne leur appartient pas comme à vous? Est-ce que la mer n'est pas le domaine commun des nations maritimes? Est-ce que les Américains étaient tenus de reconnaître l'interdiction de circulation et d'existence maritime que vos décrets leur imposaient? Est-ce que la tyrannie est un droit? Est-ce que la lâcheté est un devoir? Ils pouvaient

vous déclarer la guerre, s'unir aux Anglais, bloquer vos ports, brûler vos flottes; ils ne l'ont pas fait, et vous les puniriez ! Vous vous vengeriez sur les seuls amis que l'Angleterre n'a pu vous arracher ! Voilà pour ce qui précède la révocation de vos décrets impériaux ; voilà les dommages dont vous contestez l'indemnité. Eh bien ! Messieurs, nous vous l'accordons si vous voulez ; nous n'en parlerons pas, si la conscience nationale s'en absout ; la liquidation vous en absout aussi. Ces pertes des Américains n'entrent pour rien dans le chiffre des 25 millions. Nous les laissons au malheur des temps.

Mais depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1810, l'Empereur avait révoqué les décrets, les Américains leur embargo et leur acte d'intercourse ; vous étiez amis des États-Unis, vous les provoquiez à naviguer librement, à aborder vos côtes, et ceux d'entre eux qui, se fiant à ces traités renouvelés, touchent vos côtes, entrent dans vos ports, vous continuez à les brûler, à les saisir, à les confisquer, à les vendre ; vos conseils des prises légitiment de tels actes, votre Trésor reçoit le prix de ces iniquités ; ces incendies, ces destructions de navires et de cargaisons se perpétuent jusqu'à la fin de 1812, et cent vingt-quatre navires, cent vingt-quatre cargaisons constatées, avouées par vos propres tribunaux maritimes, sans compter les pertes indirectes, sans compter les vaisseaux brûlés en mer par vos flottes, témoignent des pertes des Américains et des torts de la France.

L'auteur même de ces désastres, le spoliateur lui-même ne les nie pas, ne les justifie pas ; il se fait rendre compte trois fois par ses ministres, trois fois ses ministres lui proposent l'indemnité sous des modes et chiffres divers. Il admet le dommage, l'iniquité, la réparation, 18 millions sont proposés par M. le duc de Vicence en 1814 : la conscience de l'Empereur, de celui-là même qui a ordonné ces mesures déprédatrices, se trouble, s'interroge, se juge coupable, se condamne, demande à réparer, et vous, vous voudriez l'absoudre, vous voudriez renchérir sur ces iniquités impériales, sur cette politique de feu et de fer qui ne reconnaissait de justice que dans la victoire, de droit qu'à la force ! Votre conscience de législateur serait plus large et plus arbitraire que celle de cet homme, qui n'avait de conscience que sa volonté ! Vous voudriez légitimer de sang-

froid, dans la justice et dans la paix, ce que l'iniquité et la violence, dans la chaleur de la guerre universelle, ne cherchait pas même à se justifier à elles-mêmes! Songez-y, Messieurs, pour s'attribuer de tels droits, pour méconnaître de tels griefs, il ne faut pas seulement une conscience sourde et muette, il faut encore avoir fait un pacte avec la fortune et être bien sûr que cette jurisprudence de la victoire, ce droit de force et d'habileté, ce droit des neutres institué au gré des plus forts, que justifiait hier M. Bignon, et que vous appliquez aux faibles, on ne le tournera jamais contre vous; que vous n'aurez jamais à faire vous-même un appel à cette conscience des nations que vous violeriez aujourd'hui.

J'ai entendu dire avec douleur avant-hier par un honorable duc<sup>1</sup>, que le gouvernement de la Restauration s'était toujours et se serait toujours refusé à faire droit aux réclamations américaines. On lui en fait une gloire. Certes, Messieurs, ce n'est pas moi qui chercherai jamais à enlever un titre d'estime à un gouvernement, qui subit tous les jours ici tant d'accusations posthumes, et qui à l'avant-dernière séance, ici même, voyait son drapeau traîné dans d'iniques récriminations par M. le ministre de l'intérieur<sup>2</sup>. J'en ai gémi, Messieurs, comme j'ai déploré les causes d'un si scandaleux débat; faisons trêve à cette politique d'invectives qui ne peut ni honorer le passé ni servir le présent; n'oublions pas que ces injures dont les partis politiques s'accablent tour à tour retombent sur la nation tout entière en la flétrissant aux yeux de l'Europe, et que les insultes adressées aux deux drapeaux de la France sont également coupables.

MM. DE SCHONEN ET BUGAUD. La France n'a qu'un drapeau.

VOIX NOMBREUSES. Oui, oui, il n'y en a qu'un. (*Bruit et mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT<sup>3</sup> A M. DE LAMARTINE. On vous arrête sur ces mots: « Les deux drapeaux de la France... » (*Bruit.*) Cela se conçoit en effet; il y a le drapeau de l'histoire ancienne et le drapeau de l'histoire moderne.

1. Le duc de Broglie, séance du 10 avril.

2. M. Thiers, séance du 9 avril.

3. M. Dupin.

M. DE LAMARTINE. Je réponds à l'honorable Président, qui m'a accusé d'avoir dit que la France avait deux drapeaux, que s'il avait attendu la fin de ma phrase il aurait vu que cela n'était pas dans ma pensée.

Je n'ai pas dit, et je ne dirai jamais : Mon drapeau. (*Très-bien!*) Comme citoyen, je n'en aurai jamais d'autre que celui de mon pays. (*Très-bien!*) Mais j'ai dit et je répète, et l'observation de M. le Président aurait été sans but, s'il avait attendu la fin de ma pensée, que j'ai vu avec douleur flétrir l'un ou l'autre des drapeaux de la France ; car nous ne pouvons oublier, à quelque opinion que nous appartenions, que l'un et l'autre avaient été portés par des Français, que l'un et l'autre avaient couvert la fortune et la gloire de notre pays. (*Très-bien! très-bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer, pour la justification du Président, que la phrase de M. de Lamartine, telle qu'il l'avait dite, avait excité l'émotion de l'assemblée, qui s'est peut-être trop pressée.

M. JANVIER. Elle a eu tort!

M. LE PRÉSIDENT. Elle a eu tort, c'est possible, mais mon devoir est, à l'instant même où une émotion se révèle dans l'assemblée, d'en avertir l'orateur ; c'est ainsi que j'ai transmis à l'orateur, comme une impression qui me venait de la Chambre, que c'était l'expression de deux drapeaux qui avait ému l'assemblée. Il a donné une explication, la Chambre l'a acceptée, je n'accuse personne, mais j'ai fait mon devoir en l'avertissant de l'impression qu'éprouvait la Chambre. (*Rumeurs sur quelques bancs des centres.*)

M. DE LAMARTINE. La Chambre s'est trop pressée...

M. LE PRÉSIDENT. Souvent la Chambre se presse trop ; mais toutes les fois qu'il y a émotion, trouble, apparence du désordre, je dois aller au-devant et avertir l'orateur.

M. DE LAMARTINE. Je répondrai à M. le Président que, d'après l'explication qu'il a donnée à la Chambre... (*Interruption. Parlez! parlez!*) explication qui, dans une circonstance aussi grave, ne me satisfait pas, il a semblé m'avoir attribué un sens qui n'était ni dans ma pensée, ni dans mes paroles ; qu'il n'était pas dans le devoir du Président d'interpeller un orateur pour



une phrase à peine commencée, et qu'une interruption ayant dénaturé le sens de cette phrase, son devoir, selon moi, était de demander l'attention de la Chambre jusqu'à ce que l'orateur eût complété sa pensée.

MM. VIGIER, JAUBERT ET DE RÉMUSAT. Très-bien !

M. LE PRÉSIDENT. Très-bien!... Je répondrai cependant : je rappellerai à la Chambre que si elle n'eût pas accueilli par une espèce d'explosion...

QUELQUES VOIX. Non ! Non !

AUTRES VOIX. Si ! Si ! C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Ne niez pas le fait, le fait est vrai, et tout le monde l'a entendu. (*Oui ! oui !*) Je dis que si la Chambre n'avait pas accueilli ces expressions par une explosion, je serais resté silencieux ; que la fin de la phrase me satisfaisant, je n'aurais eu rien à dire ; mais que le commencement ayant excité l'émotion dont je parlais, dans l'incertitude de ce qui pouvait arriver, j'ai dû dire à l'orateur : « Voilà l'impression que produit votre phrase, faites-y attention, donnez votre explication. » Vous l'avez donnée, la Chambre l'a acceptée : mais j'ai fait mon devoir.

DE TOUTES PARTS. Assez !

M. LE PRÉSIDENT. Permettez encore. Le devoir du Président, qui est fort de ses intentions, est de rendre compte de sa conduite à la Chambre. Je n'aurais point à redouter les écarts d'un orateur aussi maître de sa pensée et de ses expressions que M. de Lamartine. Il l'a prouvé. Mais enfin la règle doit être générale, elle doit être la même pour tous. Or, il est arrivé souvent qu'on est venu reprocher au Président de n'avoir pas averti l'orateur... (*Nouveaux bruits.*)

C'est la Chambre qui m'avertit. Hé bien ! c'est de vos rangs et de vos rangs en assez grand nombre (*oui ! oui !*) qu'est parti tout à l'heure l'avertissement que j'ai dû transmettre à l'orateur ; je l'ai donné dans des intentions très-bienveillantes, et il en a profité.

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour ! En voilà assez ! l'ordre du jour !

M. JANVIER A M. DE LAMARTINE. Répondez que vous n'en avez pas profité.

M. DE LAMARTINE. Non !... Ces explications n'ont plus d'intérêt que pour mon amour-propre, et mon devoir est de le sacrifier à la Chambre.

Je dirai pourtant que c'est bien assez pour des orateurs qui débudent à cette tribune, d'avoir un interlocuteur comme cette Chambre devant eux, sans en avoir derrière. (*Très-bien ! très-bien !*)

DE TOUTES PARTS. continuez ! Continuez votre discours.

M. DE LAMARTINE. Quoi qu'il en soit, Messieurs, je disais qu'on avait fait à la Restauration une gloire de s'être refusée à reconnaître les titres de la dette américaine ; que, selon moi, si cette gloire qu'on lui faisait était fondée sur des faits, je lui en ferais un reproche. On lui conseillait peut-être, comme on ose vous conseiller aujourd'hui, de se réfugier dans l'irréparable, de faire répondre à la France qu'elle était une France nouvelle ; qu'elle ne connaissait pas la France impériale ; que l'Amérique s'adressât à celui qui l'avait dépouillée : réponse indigne de nous, reniement de soi-même que l'honneur n'admet pas plus que le droit des gens ! Évasion commode et digne, en effet, d'une grande nation qui, pour faire banqueroute à ses traités, à ses engagements de toute nature, n'aurait qu'à changer de chef ! Non, Messieurs, cela n'est point ainsi ; les nations sont responsables d'elles-mêmes ; elles ne meurent pas ; elles sont éternellement mineures, et les gouvernements qui acceptent leur glorieuse tutelle répondent envers et contre tous de leurs fautes comme de leur honneur.

La Restauration qui recevait la France héritait de la gloire comme des dettes de l'Empire. Et serait-ce bien ce gouvernement qui renaissait au nom du droit, au nom de titres selon lui imprescriptibles, qui aurait joué ainsi avec le droit, qui aurait bafoué la justice avec de tels prétextes ! N'eût-ce pas été mentir à sa nature, que de renier le passé de la France, lui qui n'y rentrait qu'au nom de son propre passé ? et s'il eût renié, comme vous le dites, les droits préexistants, les droits inviolables de la conscience des peuples, quel droit eût-il allégué lui-même pour reprendre la possession du trône et de la France ? Ce n'eût pas été sans doute le droit des désastres du pays et de l'occupation de sa capitale par les Prussiens et les

Cosaques? Non : car il ne payait pas le prix de son retour, comme vous le dites dans le rapport de la commission ; il n'achetait pas la France des étrangers ; en 1814, il la rachetait des étrangers et lui apportait la liberté en compensation du despotisme, et la paix en compensation de la gloire. (*Bruit.*)

Et c'est ici, Messieurs, que le souvenir même de ces désastres de la France s'élève entre les Américains et nous, et devrait nous rendre notre dette plus sacrée. A ce moment de 1814, dont la mémoire nous oppresse encore, où l'Europe nous faisait payer, le canon sur nos places publiques, la rançon de nos conquêtes, les indemnités de nos victoires, les Américains n'avaient qu'à paraître, qu'à présenter à la liquidation un chiffre arbitraire, exagéré ; on ne discutait pas alors, et ils eussent été compris dans la grande liquidation des trente-deux puissances signataires du traité de Paris. Une note secrète de ces puissances les y conviait, ils s'y refusèrent, ils répondirent, ils dirent aux étrangers, à la France : « Nous ne ferons valoir nos titres, qui ne sont pas des titres de guerre, mais de paix, qui ne sont pas des titres de victoire, mais d'amitié, nous ne voulons les faire valoir que quand vous serez libres de les discuter, et que vous pourrez les payer sous la seule impulsion de votre probité nationale. Nous ne voulons pas nous réunir à l'Europe armée pour écraser la France ; nous nous fions à elle ; nous attendrons ! »

M. LE GÉNÉRAL DEMARÇAY. La preuve de cette assertion.

M. DE LAMARTINE. La preuve est dans le fait.

M. AUGUIS. Elle n'est nulle part ; vous ne la trouverez nulle part.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, le raisonnement restera sans preuve ; n'interrompez pas. (*On rit.*)

M. DE LAMARTINE. Je dis que la preuve est dans le fait même, et je le prouverai.

M. AUGUIS. Vous ne pourriez pas citer une seule preuve ; il n'en existe pas !

M. DE LAMARTINE. Cette conduite est évidente, Messieurs, je vous le repète, soit qu'elle fût justifiée par une note, soit qu'elle fût justifiée par le simple fait, et le fait est une preuve suffisante ; nous pouvons tous en appeler à nos consciences et à nos souvenirs ; il est bien évident qu'à cette époque rien n'empê-

chait l'Amérique de se réunir aux trente-deux puissances coalisées contre la France. Certainement tout a été générosité du côté de ce pays. Les Américains ont attendu vingt ans, Messieurs ! et vous les repousseriez aujourd'hui au nom de cette générosité même, de cette confiance qu'ils ont montrée en vous ! Ah ! Messieurs, arrêtons-nous ! réfléchissons ! nous allons mettre la grandeur d'âme et l'honneur du côté de nos adversaires !

Quant au chiffre rigoureusement exact de la dette, je ne veux ni ne puis le discuter. J'admets celui du traité, parce qu'il me serait impossible d'en établir un autre. Nous sommes ici quatre cent cinquante députés, quatre cent cinquante arbitres : si chacun voulait poser son chiffre, nous aurions quatre cent cinquante résultats, et il n'y a aucun motif déterminant d'adopter un de ces chiffres plutôt qu'un autre. Comment arriver à un résultat précis ? comment retrouver les éléments d'un calcul rigoureux ? comment évaluer jusqu'à la précision d'un centime ou d'un million, les planches et les clous, les voiles et les câbles de six cents navires, les cargaisons à leur valeur réelle et momentanée, les dommages indirects, les intérêts, quand vingt-sept années ont passé sur ces sinistres et que l'incendie ou les flots en ont dévoré ou englouti les témoins matériels ? Le chiffre est nécessairement arbitraire, approximatif ; le traité n'est pas un compte, mais un traité, un vaste forfait entre deux nations où des dommages et des avantages de différentes natures sont compensés par des clauses mutuelles, et où l'inégalité est compensée par un chiffre au profit de l'une des parties contractantes : c'était l'affaire de la négociation. Je ne la discute pas, il est trop tard ; mais nous pouvons la juger.

Eh bien ! je dois le dire à la Chambre, quoique défenseur du traité dans ses circonstances actuelles, mon opinion est que la négociation n'a pas suffisamment fait valoir la compensation que la non-exécution des articles 8 et 12 du traité de la Louisiane établissait en faveur de la France. Disons la vérité aux Américains, comme nous nous la sommes dite à nous-mêmes ; toutes les excuses qu'ils donnent pour se justifier de la non-exécution de ces articles ne sont pas dignes de la bonne foi d'une nation probe ; tous les tribunaux de la

terre les condamneraient à nous restituer la Louisiane, et nous serions admis à revendiquer nos droits sur cette province, si les nations qui cèdent des territoires avaient d'autres hypothèques que la guerre; nos négociateurs ont été trop timides dans la revendication de ces droits, et l'inexécution des clauses stipulées par le traité de cession au profit de nos navires pèsera sur la probité du gouvernement fédéral.

Mais cette hypothèque de la guerre, Messieurs, c'est aux adversaires du traité à réfléchir s'ils veulent la faire valoir pour un si mince intérêt. Les frais de ces procédures armées entre nations, c'est l'humanité qui les paye! (*Très-bien! très-bien!*)

Mais nous, législateurs, nous, tuteurs des intérêts généraux de la France, nous qui prenons ce traité où il est et qui ne l'avons pas fait, nous qui délibérons en arbitres et non en négociateurs, nous qui devons voir dans le traité ses circonstances actuelles, ses accessoires, ses trois ans de date, son commencement d'exécution de la part des Américains, les irritations que les négociations nouvelles amèneraient entre deux pays impatientes de s'entendre, les complications de toutes sortes qu'entraînerait le rejet du traité par la Chambre, les hésitations mortelles au commerce, les guerres de tarifs, les représailles d'industrie, les stagnations de navigation et d'échange, les habitudes de consommations mutuelles utiles aux deux peuples qui s'interrompent et se perdent souvent tout à fait par leur interruption même, l'inimitié sourde s'établissant entre deux nations que la nature et la politique ont faites sœurs, les rivalités jalouses des autres nations commerçantes qui se hâteraient d'envenimer ces collisions pour en profiter, tout cela modifie nécessairement notre jugement sur la négociation, et nous disons: La négociation, mauvaise peut-être en 1831, doit être ratifiée en 1835. Il ne faut même pas nous le dissimuler, les avantages stipulés pour nous dans le traité de la Louisiane étaient quelque chose comme droit, mais ne sont rien comme fait. Tant que la Louisiane ne sera pas peuplée, c'est un avantage fictif, nominal, et dont le commerce français ne profite que de 12 à 24,000 francs par année, tandis que la seule réduction du tarif sur nos vins, stipulée par le traité

de 1831 en compensation, fait profiter déjà notre commerce de plus d'un million par an.

Et d'ailleurs, d'ici à ce que la Louisiane devienne un État capable de consommer nos produits, qui nous répond que des mésintelligences, des guerres, des circonscriptions nouvelles en Amérique, n'auront pas cent fois anéanti les vaines-éventualités de nos réserves diplomatiques? Et puis, est-ce que la pensée de Napoléon cédant la Louisiane à l'Amérique, pour fortifier la rivale de l'Angleterre, était une pensée financière ou une grande pensée politique? Quant à présent, quant à l'horizon visible et appréciable par des hommes qui ne vivent pas des siècles, l'accroissement immédiat de nos rapports commerciaux avec un pays qui grandit d'une coudée tous les jours, le maintien de notre fraternité industrielle et politique avec les enfants de Washington, valent cent fois, à mon avis, des avantages précaires qui ne se réaliseraient que dans des siècles et dont les siècles peuvent d'ici-là déchirer le titre. J'approuve donc le traité, et je suis disposé pour ma part à voter les 25 millions sous le double rapport de la probité nationale et de l'intérêt national.

Mais, nous dit-on, ces 25 millions iront engraisser l'agiotage et quelques marchands d'argent qui ont acheté à vil prix les créances de l'Amérique; on s'enveloppe de réticences, on désigne, on ne nomme pas; il faudrait nommer, il faudrait prouver quand on allègue des faits aussi scandaleux; mais quand on nommerait, quand on prouverait ce que je ne crois pas, qu'importe? Avons-nous à nous informer en quelles mains sont tombées nos créances? Et si ces créances étaient descendues à ce vil prix, à qui la faute? C'est que vous les avez fait attendre trop longtemps aux malheureux détenteurs, aux armateurs, aux négociants ruinés; c'est que, déposées pour la plupart entre les mains de compagnies d'assurances américaines, ces compagnies écrasées sous le poids de ces créances, sans intérêt et sans remboursements, ont fait banqueroute, et que ces titres ont été vendus à plus vil prix encore. La plus grande partie, à ma connaissance, reste encore en dépôt chez les banquiers américains, mais ne leur appartient pas. Ils appartiennent aux héritiers et aux créanciers des victimes des décrets de Milan.

Au reste que nous font ces détails? Vous avez à examiner le titre et non la main qui vous le présente. Souvenez-vous de 1814 et 1815 ; alors il y eut des liquidations bien plus sacrées. Il y eut cette foule de braves officiers des armées de l'Empire qui, ne se fiant pas à la loyauté et à la reconnaissance du gouvernement de la Restauration, vendirent, pour un morceau de pain, sur la place de Paris, à des agioteurs, l'arriéré de leur solde, le prix de leur sang. Alors aussi on aurait dû dire, selon vous : Ne payez pas ; vous allez payer à des sangsues publiques. Que fit-on, Messieurs? On paya tout. On ne s'informa pas si c'était dans la main d'un vil agioteur ou dans la main mutilée d'un défenseur du pays ; on savait qu'on payait le prix de l'honneur, la dette de la probité nationale. C'est ainsi qu'on répare son crédit, et que l'on fonde cette confiance publique, inépuisable trésor des États !

Les préopinants s'écrient qu'ils reconnaîtraient volontiers une dette, mais qu'ils ne consentiraient jamais à voter sous le coup d'une menace ; que la France serait accusée de lâcheté par le seul fait d'avoir délibéré après le message du général Jackson. Messieurs, j'ai partagé l'indignation commune soulevée par les paroles brutales du président de la République américaine. Toute mesure, toute offense de l'Amérique envers nous a quelque chose qui flétrit l'âme, quelque chose qui tient du parricide ; mais j'avoue que je n'ai jamais sérieusement pensé qu'on pût soupçonner mon pays de lâcheté pour le mépris magnanime qu'il devait à ces paroles. On nous parle du drapeau français traîné par nous à l'autel de la peur ! et où est l'autel ? où est la peur ? Accuser la France de peur est la dernière insulte qui restait à dire à ce pays si souvent, si vainement insulté par tous les partis ! Peur, nous ! et de quoi ? D'un mot grossier, d'un coup de canon tiré sur l'Atlantique et dont la France n'entendra pas même l'écho ! Ah ! Messieurs, respectez en nous, dans vos adversaires, ce caractère français qui ne souffre pas une telle imputation ! Soyez sérieux si vous voulez convaincre.

Eh bien ! oui, nous avons peur, si vous voulez ; mais savez-vous de quoi nous avons peur ? Nous avons peur de n'être pas aussi probes, aussi loyaux, aussi impassibles que notre devoir

de législateurs, de tuteurs de la fortune publique, nous le commande ; nous avons peur de compromettre la dignité et la prudence du pays, de perdre dans un ridicule duel de chiffres et de point d'honneur l'estime et la sympathie de cette nation américaine qui proteste la première contre les paroles insensées d'un de ses concitoyens, fait pour réprimer ses esclaves et non pour présider ses conseils ; de cette nation américaine que nous avons mise au monde, dont les destinées parallèles aux nôtres sont aussi illimitées que le continent qu'elle occupe, qui échange dès à présent avec nous 220 millions par an de nos produits et des siens, qui en unissant ses flottes aux nôtres garantit la liberté des mers, et qui, selon l'expression prophétique de l'illustre Fox, sera un jour, et déjà peut-être, la Providence commerciale de la France ! Voilà de quoi nous avons peur et nous nous glorifions d'avoir peur ! L'honneur de la France ? la dignité du pays ? nous en sommes aussi jaloux, aussi fidèles gardiens que vous ! Mais au lieu de les placer dans des bravades diplomatiques, dans une puérile susceptibilité au-dessous d'une grande nation qui a assez fait ses preuves, qui a assez de gloire pour couvrir sa dignité, nous mettons notre honneur dans un sentiment plus vrai, plus politique, plus national, dans un grave et mûr patriotisme, dans cette sainte vigilance des intérêts et du sort des masses populaires que le temps et nos convictions nous commandent.

Quand dans quelques mois ces milliers de cultivateurs, d'ouvriers de Lyon, de matelots, sans ouvrage, déshérités de l'atelier ou du navire qui est leur patrimoine à eux, errant par bandes dans vos grandes villes, viendront vous redemander du travail et du pain (*agitation*), leur répondrez-vous : Voilà de l'honneur national ! Vos ateliers fermés, vos vaisseaux désarmés, vos femmes et vos enfants sans asile et sans aliments (*murmures et réclamations*), tout cela c'est de l'honneur national ! tout cela c'est de la politique, tout cela nous a donné le droit de prendre une attitude plus martiale, de faire une phrase plus haute et plus oratoire dans un message parlementaire ! Eh ! n'entendez-vous pas d'ici leur réponse ? De l'honneur national ? Est-ce que nous en sommes moins jaloux que vous ? Est-ce que, s'il était réellement engagé, nous ne serions pas les



premiers à nous offrir pour le venger? Est-ce que tout pauvres, tout travailleurs, tout prolétaires que nous sommes, l'honneur du pays n'est pas notre patrimoine comme à vous? Est-ce qu'au premier cri de la patrie nous n'avons pas toujours volé les premiers? Est-ce que nous n'avons pas versé notre sang sur cette terre qui n'est pas à nous, mais dont nous portons le nom comme vous? Mais il n'y en a point en jeu ici; et ce que vous appelez honneur dans cette misérable chicane de notes et de messages, ce n'est que de la jactance et du suicide! Vous nous faites porter la peine de vos propres erreurs; vous nous faites expier la faute de la Chambre de 1834; vous nous ruinez sans vous honorer! Notre travail, notre vie, sont dans la paix et dans une bonne politique, et l'honneur de la France est dans son mépris! Voilà ce que vous diraient ces hommes. (*Mouvements divers.*)

Mais, Messieurs, s'il y a une question de dignité à réserver, et je suis loin de le nier, l'amendement de la commission la réserve. Elle dit au gouvernement ce que la Chambre, comme Chambre, a à lui dire. Nous sommes appelés à consentir ou à refuser un subside, à évaluer une dette, à apprécier un traité. Là finit notre attribution; le reste vous appartient. Négociez sur des termes qui rendent l'acquittement honorable. Demandez des explications qui réparent les fautes mutuelles des deux gouvernements et laissent les deux nations dans leurs rapports naturels. Payez ou suspendez le paiement selon les conseils de la prudence et de la dignité diplomatique. Nous avons délibéré, c'est à vous d'agir; l'honneur de la France, comme sa probité, sont mis sous votre responsabilité. Si l'un ou l'autre sont altérés par votre politique, vous aurez en nous des juges sévères. Nous nous réservons le jugement. (*Mouvement.*)

Mais si vous me permettez, Messieurs, en finissant, de m'élever à une considération d'un ordre plus élevé; si cette sainte cause du droit des neutres, de la conscience des peuples en progrès, écrite dans les traités entre les nations, avait besoin d'une nouvelle sanction, d'un témoignage plus éclatant, je l'aurais trouvé dans le traité que nous discutons, et dans la signature même du traité.

Il n'y a que peu d'années que l'Empire violait tous les

droits aux dépens de l'Amérique, et établissait d'autres droits qui ne s'appuyaient que sur sa volonté; qu'il employait l'épée de ses lieutenants les plus illustres, et la plume de ses diplomates les plus distingués, pour justifier, dans des protocoles, les excès de cette politique; et peu d'années après, c'est la main du général Sébastiani, la main d'un de ses lieutenants, d'un de ses diplomates, qui signe le traité de 1831 et la restitution de 25 millions aux Américains! (*Vive sensation.*) N'y a-t-il pas quelque chose de providentiel... (*Murmures.*) n'y a-t-il pas une haute leçon de justice sociale dans ce fait de M. le général Sébastiani forcé de signer le traité de 1831? N'y a-t-il pas là un exemple de cette justice et de cette force progressive de la conscience des nations, qui demande la rétractation à ceux mêmes qui avaient combattu avec gloire, mais pour de faux principes; qui les force à se rétracter, et à confesser, trente ans après, dans un traité, qu'il n'y a de politique que la morale, qu'il n'y a d'éternel que la justice et la probité.

Je vote pour le projet de loi.

SUR  
L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 22 avril 1835.

( Discussion du projet de loi relatif au crédit extraordinaire  
demandé pour le ministère de la marine. )

Dans la législature de 1833, la Grande-Bretagne avait aboli l'esclavage dans ses colonies. Ce bill avait été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1834. En vue de prévenir les agitations qui pourraient résulter d'une émancipation partielle, le ministre de la marine réclamait un crédit extraordinaire pour l'accroissement des garnisons dans nos colonies. La discussion, dépassant le projet ministériel, porta sur la question même de l'esclavage. Il appartenait à M. de Lamartine de traiter cette question sous les différents aspects où elle se produisit devant la Chambre et en dehors des assemblées législatives. Sa parole était naturellement acquise, comme ses sentiments et ses convictions, à l'abolition de l'esclavage et à l'abolition de la peine de mort, deux faces diverses d'un même axiome d'humanité.

---

MESSIEURS,

Je ne viens pas combattre les conclusions de l'honorable colonel<sup>1</sup> qui descend de cette tribune; mais je viens m'opposer à l'ajournement et au silence qu'il invoque dans cette question. Nous n'avons que trop ajourné, nous n'avons que trop gardé le silence, il est temps de parler. Mais ce n'est pas contre le projet de loi que je parlerai: plus nous désirons rapprocher et assu-

1. M. le colonel Paixhans.

rer cette grande mesure de l'émancipation des esclaves, plus nous accorderons libéralement au gouvernement les moyens de précautions et de surveillance que nous commande notre sollicitude pour nos concitoyens des colonies.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de m'affliger de ce que la question des colonies ramène ici la question de l'esclavage, question qui reviendra, selon nous, tant qu'elle n'aura pas été résolue dans le sens de la raison, de la justice et de l'humanité; nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, au contraire, cette toute-puissance de la conscience humaine que rien ne peut étouffer, qui se soulève chaque fois qu'on prononce le mot d'esclave, qui cherche à agir ou dans les assemblées délibérantes, ou dans des sociétés volontaires, et qui, pour des intérêts qui lui sont étrangers, où elle semble complètement désintéressée, force des hommes d'opinions, de religions et de nations diverses, à s'entendre d'un bout de l'Europe à l'autre pour ce noble but de l'émancipation! C'est là ce que j'admire, c'est là ce qui devrait prouver aux plus incrédules qu'il y a en l'homme quelque chose de plus fort, de plus irrésistible que la voix de l'intérêt personnel, quelque chose de divin, de surhumain, qui crie en lui-même contre ses mensonges, contre ses sophismes, et qui ne lui laisse le repos que quand il a satisfait à ses inspirations de justice, et inauguré dans les lois le principe qu'il a dans son cœur! (*Très-bien!*)

Je sais, nous savons tous, une fatale expérience nous a trop appris que dans des discussions de cette nature nous devons peser toutes nos paroles, et étouffer sous la prudence du langage, sous la réticence souvent la plus entière, cette chaleur même d'humanité qui, sans péril parmi nous, pourrait allumer l'incendie ailleurs. Nous ne devons pas oublier, nous n'oublions pas que chaque parole inflammable prononcée ici, retentit non-seulement dans la conscience de nos collègues, dans l'inquiétude des colons, mais aussi dans l'oreille de trois cent mille esclaves, que ce que nous traitons froidement et sans danger à cette tribune touche à la propriété, à la fortune, à la vie de nos compatriotes des colonies, que nous devons veiller avant tout à leur sûreté dont nous répondons devant Dieu et devant les hommes, et que nous ne devons éveiller dans les esclaves d'au-

tres espérances que celles que nous pouvons satisfaire sans commotion pour les colonies, sans ruines pour les propriétés, sans trouble, sans agitation pour les esclaves. Je suis tellement pénétré, Messieurs, de ce devoir, que, pour ma part, je ne me serais associé ni à cette discussion, ni aux efforts individuels des partisans de l'émancipation, si le contraste des colonies anglaises où l'émancipation est effectuée, avec nos colonies où l'esclavage est maintenu, et la présentation même du projet de loi ne donnaient plus de péril au silence qu'à la délibération. Nous ne sommes plus au temps qu'on nous rappelle, où des orateurs plaçant le fanatisme de l'humanité au-dessus de l'amour de l'humanité, qui n'est jamais séparé de la raison et de la prudence, s'écriaient : Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Aujourd'hui, Messieurs, bien loin que cette alternative se pose devant nous, nous sommes assez éclairés et assez heureux pour que l'intérêt du principe et l'intérêt des colonies soit confondu, et nous devons dire au contraire : En sauvant les principes, nous sauvons les colonies !

L'Angleterre, après de longues enquêtes, vient par le bill de 1834 d'abolir l'esclavage, les avantages du travail libre ont été constatés à ses yeux. Restaient les droits des colons, le principe de l'indemnité a été admis, et la Grande-Bretagne vient de s'honorer et d'honorer l'homme par un des actes les plus inouïs qu'ait jamais accomplis une association d'hommes. Elle a racheté au prix de cinq cent millions le principe sans prix aux yeux d'un peuple chrétien, le principe de la liberté et de la dignité des enfants de Dieu. (*Très-bien ! Sensation.*)

L'expérience de la liberté est en faveur de l'émancipation. Le discours d'ouverture du Parlement de 1835, rédigé par des hommes d'État, longtemps adversaires de cette mesure, est un témoignage que vous ne pouvez récuser; il n'y a pas de meilleurs témoins que des témoins qui confessent leur prévention et leur erreur. Les colonies espagnoles sont encore sous le régime de l'esclavage. Mais il faut le dire à l'honneur d'une religion qui s'interpose au nom de Dieu entre le maître et l'esclave pour tempérer la tyrannie de l'un et adoucir la résignation de l'autre, l'esclavage dans les colonies espagnoles n'est plus qu'un mot, l'esclave peut se racheter tous les jours. Cette faculté qui le sou-

tient par l'espérance est une liberté véritable et commande au maître une sorte de paternité.

Dans cet état de choses il est impossible que nos colonies ne s'agitent pas. Les esclaves entendent parler tous les jours de l'émancipation de leurs frères dans les colonies anglaises ; l'impatience de la liberté les remue, ils attendent, ils complacent, ils désertent en grand nombre ; le gouvernement et les conseils coloniaux craignent avec raison cette contagion de la liberté qui se répand sur nos îles comme un fléau, et qui devrait s'y répandre comme un bienfait ; ils vous demandent de nouvelles mesures, les événements prévus ou imprévus les forceront à vous en demander de plus onéreuses au Trésor ; vous les accorderez, parce qu'il faut à tout prix protéger les propriétés et les vies de nos compatriotes, et de nécessités en nécessités, de crédits en crédits, ajoutés au 30 millions que vos colonies coûtent déjà depuis longtemps à la France, vous aurez dépassé, peut-être, le chiffre des dépenses que l'émancipation aurait coûtées au pays ! Vous aurez payé pour retenir dans les fers, dans l'oppression, dans l'immoralité, dans le concubinage, dans la privation de tout ce qui constitue l'humanité, trois cent mille esclaves, plus qu'il ne vous en aurait coûté pour appeler toute une race d'hommes à la liberté, au travail volontaire, à la famille, à la religion, à la civilisation et à la vertu ! Voilà, Messieurs, l'inévitable effet de ces ajournements éternels des principes, qui, en perpétuant le mal dans le présent, ruinent la conscience des peuples, ruinent les mœurs, ruinent le Trésor et rendent le remède plus impossible dans l'avenir !

Je sais que quelques personnes même dans cette nation si juste, si généreuse, si libre, si jalouse de ses moindres droits, contestent plus haut que jamais qu'aucun remède soit nécessaire, soit applicable à l'esclavage. J'ai entendu sur cette question ce mot terrible sortir d'une bouche éloquente et chrétienne : A l'égard de l'émancipation des noirs, silence toujours, inaction toujours ! Silence ? oui ; si vous agissiez, nous nous tairions pour ne pas compromettre vos mesures ; inaction toujours ? puisque vous avouez cette pensée d'éternelle oppression, puisque vous consacrez en principe et en fait la permanence de l'esclavage et le droit irrachetable de la possession

de l'homme par l'homme, nous ne pouvons nous taire; notre réserve pouvait, devait vous donner du temps; elle ne peut ni ne doit vous faire l'éternelle concession d'une vérité qui ne nous appartient pas plus qu'à vous, qui est le titre de l'humanité tout entière!

Ce n'est plus ni le temps ni l'heure de revenir sur cette question de l'esclavage en lui-même. Cette question n'est jamais absolue, elle est toujours relative, et j'accorderai, si l'on veut, que la loi peut tolérer l'esclavage de certaines races humaines pendant un certain temps, et à la condition que cette violation des droits reçus de la nature, que cette exception odieuse à la possession de soi-même, soit ou paraisse indispensablement nécessaire à la conservation, à l'amélioration de ces hommes tenus en tutelle au-dessous de l'humanité! Je l'accorderai sans y croire, car la possession de l'homme n'a pas été donnée à l'homme. Dans l'état de nature, l'homme appartient à Dieu; dans l'état de société, il appartient à la loi. L'homme ne peut être acheté, il ne peut même se vendre lui-même: car la dignité humaine ne lui appartient pas, elle appartient à l'humanité tout entière. Aucune loi sociale ne peut reconnaître cet avilissement de l'humanité dans le commerce forcé ou volontaire de l'homme, elle profanerait l'homme et Dieu! D'ailleurs, si l'on pouvait se vendre soi-même par un abus monstrueux du droit de possession de soi-même, on ne peut vendre au delà de soi-même, on ne peut inféoder la race à venir à un éternel esclavage! L'état actuel de l'esclavage dans nos colonies admet cette vente des enfants par le père et par la mère, des enfants nés et à naître! et quelle mère peut voir, sans que son cœur soit refoulé en elle, sourire son enfant destiné à lui être arraché pour l'esclavage? quelle mère, si elle a une pensée humaine, peut sentir sans regret et sans horreur palpiter dans son sein un être vendu d'avance au fouet des blancs? (*Exclamation. Très-bien! très-bien!*) Ils ne peuvent, dit-on, supporter la liberté, c'est une race imparfaite qu'il faut élever à l'humanité par la servitude? monstrueux prétexte de la barbarie de nos lois! Ils ne peuvent supporter la liberté? est-ce que la liberté est plus lourde à porter que l'esclavage? et nous qui parlons, supporterions-nous l'escla-

vage? et cependant qui de nous osera dire que l'esclavage n'est pas plus difficile à supporter que la liberté? C'est ainsi que des législations cupides se font des raisons de leurs vices mêmes!

Non, Messieurs, nous ne croirons jamais à ces prétendues nécessités des crimes sociaux, à cette prétendue impuissance des races humaines d'arriver à la possession des droits que Dieu leur a faits, pas plus qu'à cette impossibilité de cultiver certaines plantes autrement qu'en dégradant toute une famille humaine. S'il en était ainsi, périssent ces plantes qui ne pourraient croître que sous la sueur et le sang des esclaves! (*Très-bien! très-bien!*) Mais il n'est pas, il ne peut pas être vrai que la prospérité d'une contrée ou d'un peuple soit nécessairement fondée sur la dégradation et l'abrutissement d'un autre peuple et d'un autre pays! Je ne croirai jamais que le divin distributeur des destinées sociales les ait ordonnées ainsi, qu'il faille retenir une partie, une moitié de la race qu'il a créée dans les souffrances physiques! D'accord avec les colons, même sur le principe de l'émancipation, sur l'indemnité et sur les avantages du travail libre, le gouvernement n'a, pour obtenir le résultat de l'émancipation, qu'à discuter avec les colons le chiffre de l'indemnité, qu'à garantir aux colons des travailleurs libres, et enfin qu'à se décider, par des enquêtes et par l'exemple de l'Angleterre, entre une émancipation partielle et progressive, et une émancipation totale et immédiate. Quand une fois le pays et le gouvernement auront cette foi généreuse dans un principe, cette conscience irrésistible d'un grand devoir à accomplir à tout prix, voilà donc les trois questions qu'il aura à résoudre : garantir aux colons des travailleurs libres après la mesure de l'émancipation, émanciper entièrement ou progressivement, enfin indemniser suffisamment. Les deux premières questions sont purement administratives et expérimentales. Nous pensons, nous, et en cela nous sommes heureusement d'accord avec les colons, que l'émancipation entière et immédiate est celle qui présente le plus de chances favorables et dans l'intérêt de l'humanité et dans l'intérêt des colons. Dans l'intérêt de l'humanité, parce que les esclaves à demi rachetés resteraient pour l'autre partie de leur temps sous la verge et sous l'arbitraire du maître, qui pourrait



les surcharger de travail et se venger de cette demi-liberté conquise sur ses intérêts. Dans l'intérêt des colons, parce que le rachat partiel et successif, en privant le maître d'une partie de ses droits sur l'esclave, donnerait lieu à des contestations sans nombre, et laisserait une foule d'intérêts indirects sans compensation. La question de la quotité de l'indemnité resterait donc seule à résoudre. Elle présente sans doute des difficultés ; elle ne se réglera jamais à l'amiable ; le haut arbitrage de la métropole sera nécessaire ; des controverses sans terme viendront compliquer et obscurcir les droits mutuels de l'État, des colons et de l'esclave. Mais si nous examinons cette question de l'indemnité au jour d'une haute et impartiale raison, si nous appelons à cet examen et la morale des philosophes et la conscience de l'humanité et la pratique de l'homme d'État, cette question devient claire et se résout ainsi selon moi.

Le colon dit : « Mes esclaves sont ma propriété aussi légitime, aussi inviolable que votre maison ou votre champ ; car je les ai achetés ou reçus en héritage sous la garantie de la même loi. »

Nous disons, et l'esclave dit avec nous : « Aucune loi ne peut donner à l'homme la propriété de l'homme ; car la loi n'est que la sanction de la justice ; car aucune conscience humaine ne peut légitimer l'esclavage ; car nul n'est obligé de ratifier une loi qui le prive des droits donnés par la nature. »

Quelle sera donc la solution ?

La voici : c'est qu'une compensation est due pour le redressement de cette loi qui viole un grand principe moral ; c'est que le redressement de cette loi intéressant à la fois la société tout entière qui rachète un principe, le colon qui rachète une propriété légitime à la place d'une usurpation consacrée, l'esclave enfin qui rachète sa liberté vendue, la société, le colon et l'esclave doivent concourir proportionnellement au redressement de cette loi, et subir leur part dans la compensation ou dans l'indemnité. En partant de cette base éminemment juste, en évaluant ce que la société gagne en recouvrant une vérité dans ses lois, le colon en rentrant dans le droit et dans la nature, l'esclave en recouvrant la liberté, en comptant les

esclaves valides, en prenant leur prix moyen dans les dernières années, en faisant un total de cette somme, en la distribuant avec justice entre l'État, le colon et l'esclave, on arrive, en prenant des termes et des moyens indirects pour en solder une partie par des réductions sur les droits des sucres, on arrive à un résultat qui n'est point onéreux pour le Trésor, et qui soulage d'un poids intolérable la conscience d'un peuple équitable et moral!

La société, Messieurs, n'est pas condamnée à ne jamais abolir les abus, les vices, les monstruosité de ses lois, parce que ces monstrueux abus sont devenus des propriétés directes ou indirectes! Où en serions-nous, si la société ne pouvait se dessaisir et s'exproprier de ses vices devenus propriétés pour quelques-uns? La féodalité réclamerait ses serfs, l'État ses aubaines, l'Inquisition ses confiscations, le bourreau son salaire perdu quand nous lui aurons supprimé son œuvre homicide! (*Interruption et cris : très-bien ! très-bien !*)

Non, Messieurs, nous avons le droit d'être humains, pourvu que nous sachions être justes; nous avons le droit de gémir et nous indignons de voir des hommes, nos frères, traqués comme de vils troupeaux, chassés à un travail de seize heures avec le fouet pour salaire, condamnés au concubinage le plus brutal, à la promiscuité des enfants, ces enfants vendus à un maître, la mère à un autre, le père à un troisième, l'âme profanée avec le corps, l'ignorance imposée à l'esprit, l'interdiction systématique de toute instruction élémentaire, même du droit d'apprendre à lire, la famille foulée aux pieds comme le germe de toute sociabilité qu'il faut écraser pour mieux abrutir l'espèce; une religion incompatible avec l'esclavage, prêchant en vain aux esclaves sa morale démentie par la violation de tout christianisme à leur égard, une dignité de l'homme insultée sous toutes ses formes en eux, leur prêchant l'indépendance et la justice un fouet à la main! Nous avons le droit d'abolir de telles atrocités sociales, ou si on nous conteste le droit de les abolir, n'aurons-nous pas le droit de les racheter et de discuter avec les propriétaires à quel prix nous les rachèterons? (*Bravo dans les tribunes.*)

Mais les propriétaires, il faut leur rendre cette justice, sont

animés des mêmes sentiments que nous : cette propriété humiliante leur pèse, ils sont impatients de l'abdiquer, ils préparent l'esclave à la liberté par la douceur croissante et l'humanité de leur tutelle ; les esclaves respirent l'air de la liberté qui souffle des colonies anglaises ; la population noire qui s'accroît dans les nôtres rendrait dans peu d'années le rachat plus onéreux, impossible peut-être. Le moment est opportun, nous sommes en paix, nous sommes en progrès moral et en mouvement législatif, nos capitaux abondent, nous en versons avec profusion sur toutes les entreprises industrielles ; ouvrons un emprunt pour le rachat de l'homme, jetons ou plutôt prètons quelques millions à une entreprise de l'humanité. Les principes sont aussi des capitaux pour un peuple, et les intérêts de ces capitaux, la Providence les lui paye avec usure, et Dieu en tient compte à sa postérité ! Qu'attendons-nous, Messieurs ? Indépendamment de ce résultat tout moral, vous aurez des colonies mieux cultivées par le travail libre, où les procédés les plus économiques, les machines et les industries qu'elles exigent s'établiront ; une population plus nombreuse et plus riche qui consommera une somme bien plus forte des produits industriels de la métropole ; les denrées coloniales, le sucre surtout à meilleur marché sur le continent et devenant accessible à la consommation de toutes les classes ; une réduction notable dans vos forces militaires aux colonies et dans la mortalité des troupes que vous êtes forcés d'y tenir ; le remboursement de quatre-vingts millions que vos colonies doivent au commerce de la métropole, et dont elles s'acquitteraient avec le produit de l'indemnité ; enfin la réclamation de la dignité humaine dans les esclaves et dans les maîtres eux-mêmes, car la possession de l'homme corrompt celui qui possède autant que celui qui est possédé !

Messieurs, sondons quelquefois nos consciences ! Il y a un peuple qui s'appelle libre, qui n'a dû cette liberté qu'à notre sympathie pour l'indépendance humaine, ce sont les Américains. Eh bien, Messieurs, en face de ce congrès où retentissent du matin au soir ces beaux noms d'indépendance, de dignité humaine, de droits imprescriptibles, d'inviolabilité des droits naturels, vous voyez passer des files d'hommes, de

femmes, d'enfants, de jeunes filles, enchaînés les uns aux autres par des carcans qui leur empêchent même d'incliner la tête pour cacher leur honte ou leurs larmes, et qui protestent devant le ciel et la terre contre l'hypocrite philanthropie de ce peuple qui ne veut la liberté et la justice que pour lui (*sensation*). Et nous, Messieurs, qui recherchons avec tant de jalousie et de scrupule ce qui peut nous manquer en droits individuels, civils, constitutionnels, nous qui nous interrogeons sans cesse nous-mêmes avec tant de scrupule pour savoir si quelque faculté humaine n'est pas suffisamment garantie dans nos lois, et qui souffrons comme le Sybarite du moindre pli de servitude qui pourrait nous blesser ou nous gêner seulement dans le tissu de nos législations, pensons-nous quelquefois qu'à quelques journées de nos rivages, sous le même Dieu, sous la même loi, sous le même drapeau que nous, il y a des milliers d'hommes qui ne connaissent ni nationalité, ni religion, ni famille, qu'on a arrachés à leur père, à qui on arrachera leurs enfants de peur qu'ils n'aient un des liens de la nature, à qui on jette une femme pour s'enrichir de sa fécondité, à qui on la retire pour que la famille n'empêche pas de revendre l'humanité en détail! (*Très-bien! très-bien! sensation.*) qui n'ont d'autre loi que le caprice d'un maître délégué par un maître! sujets d'un peuple libre pour qui le mot de liberté n'est qu'une dérision amère, hommes pour qui le nom d'homme n'est qu'une ironie et une malédiction! (*Très-bien! très-bien! vive sensation.*)

Ah! pensons-y, Messieurs, et faisons-y penser la loi! Sollicitons l'effort du gouvernement et des Chambres. Nous accusons sans cesse ici la stérilité de nos révolution<sup>s</sup>! Eh bien! que nos révolutions profitent du moins à quelqu'un! que le contre-coup de notre liberté se fasse sentir à nos esclaves! donnons au gouvernement tout ce qu'il nous demande, plus que ce qu'il nous demande, à condition qu'il l'emploie à la restauration de la liberté et de la dignité de l'homme! Il nous trouvera toujours complaisants à ce prix!

Je vote pour la loi.

(*Vives et universelles marques d'adhésion sur tous les bancs.*)

## SUR LES FONDS SECRETS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 27 avril 1835.

Le ministre de l'intérieur avait fait de ce crédit de 1,200,000 francs une question de cabinet. L'opposition le repoussait pour blâmer le système et renverser le ministère. Le parti de la résistance s'y ralliait pour faire acte d'adhésion à la politique du gouvernement. Entre ces deux opinions extrêmes, M. de Lamartine en produisit une troisième qui admettait le projet de loi comme nécessaire et réduisait l'allocation demandée, en signe de défiance. L'orateur rappelait au gouvernement le programme des grandes mesures à accomplir qui seules pouvaient lui mériter la confiance du pays.

---

MESSIEURS,

Je me suis félicité tout à l'heure que l'honorable M. de Malleville se soit reconnu, comme je me le reconnais à moi-même, le droit de ne pas accepter la sommation qui nous est faite, soit par le ministère, soit par l'opposition, et de briser le dilemme qu'ils veulent poser devant nous.

Comme lui, je me crois, au nom de mes commettants, le droit de me poser la question à moi-même, et de me la résoudre d'après ma conscience et d'après ma conviction seule.

Ainsi que lui, j'expliquerai mon vote.

Messieurs, je le ferai avec une entière franchise. Comme il n'y a aucune intention hostile dans ma pensée, ni contre le

ministère, ni contre personne ici, j'espère que mes paroles n'auront d'autre sévérité que celle de cette franchise même. Je demande donc de l'indulgence à tout le monde.

Ministère, opposition, tiers-parti, chacun considère le vote des fonds secrets selon que cette question lui apparaît de la place qu'il occupe dans l'opinion ou dans la Chambre. Étrangers à toute classification dénommée de ces groupes d'opinions, neutres entre les partis, afin de rester justes envers tous, désintéressés de nous-mêmes pour rester plus attentifs aux seuls intérêts généraux du pays, nous sommes de ceux qui voient dans la question des fonds secrets, telle que le ministère nous la pose, telle que les préopinants viennent de l'étendre, le gouvernement tout entier.

Je ne contesterai ni la nécessité ni la quotité des fonds secrets. Je me demande de bonne foi : Si nous étions gouvernement, voudrions-nous des fonds secrets? (*Mouvement.*) Oui, certainement, nous en voudrions, nous serions aveugles ou incapables si nous n'en demandions pas.

Dans un pays de trente-trois millions d'âmes, secoué par tant de commotions violentes, dans un pays qui a une immense capitale, foyer européen de tous les vices d'une civilisation corrompue et corruptrice, dans un pays qui devient industriel, qui se couvre de grandes villes manufacturières, où des populations, sans racine dans le sol et dans la famille, sont sans cesse à la merci des chances précaires du travail, et que la misère ou la débauche peuvent livrer à tous moments à l'esprit de factions, dans un pays qui n'a que des frontières fictives, et dont le principe de vie, la liberté, peut sembler un principe de mort pour ses voisins; à une époque où des forces nouvelles, comme la presse, l'éducation populaire, les tribunes, remuent le sol jusque dans ses fondements, où enfin les opinions en discorde affaiblissent la force des intérêts communs, où la grande propriété est divisée de la propriété moyenne, et prête plus de force à l'agression qu'à la défense, comment se passer de vigilance? comment refuser des fonds secrets? J'en voudrais d'immenses pour surveiller le crime et neutraliser les vices de nos populations dans les villes; j'en voudrais pour prévenir à la fois les intrigues de l'étranger chez

nous, et nos propres intrigues chez les autres ; j'en voudrais pour assister, pour assoupir ces nombreuses misères que chacune de nos révolutions nous lègue, ces infortunes de tous les partis, qui traînent dans nos rues comme des témoignages vivants de nos réactions meurtrières ; j'en voudrais surtout pour donner direction, emploi, rémunération, à cette intelligence si vivement excitée et si cruellement déshéritée maintenant parmi nous, force nouvelle toujours croissante, et qui se tourne contre une société qui ne lui fait ni part ni place dans ses institutions ; j'en voudrais même pour secourir la bonne presse, et pour combattre loyalement la mauvaise, non pas, comme nous le voyons trop souvent, en faisant louer le ministère à tant la page, ou insulter les hommes d'opposition à prix fait, mais la presse étant la première, et je dirais presque maintenant l'unique force sociale, je me croirais coupable de ne pas me servir, pour défendre et éclairer la société qui m'aurait été confiée, de l'arme avec laquelle on l'attaque ; j'en voudrais enfin pour porter secours à propos à tant de calamités imprévues, publiques ou privées, et que la loi ne peut écrire d'avance, pour empêcher que tant de jeunes hommes pleins d'espérances trompées ne cherchent un honteux refuge dans le suicide, que tant de vieillards qui ont donné leur sang pour la patrie ou qui l'ont illustrée par l'éclat de leur nom, ne portent dans leur indigence témoignage de nos ingratitude, car l'État doit avoir aussi sa grande et magnifique aumône, qui n'humilie pas la main qui la reçoit !

Voilà pourquoi je voudrais des fonds publics et secrets suffisants ; voilà pourquoi aujourd'hui même je n'en refuserai que la plus minime partie, et encore pourquoi ? Parce que le ministère nous les demande comme un gage d'assentiment complet, de confiance implicite à son administration ; quand je parle de confiance, Messieurs, je n'entends pas confiance dans la probité ; elle est hors de question ; elle est pour moi entière ; je rougirais de la suspecter. Je parle de confiance aux systèmes.

Il faut donc, chacun selon notre point de vue, juger la marche du gouvernement et le système du ministère depuis la révolution de Juillet. Notre point de vue à nous c'est celui du pays ; le premier mandat de nos commettants a été une com-

plète impartialité; sans impartialité il n'y a plus de vérité, il n'y a pas de justice.

Tout établissement politique a un sens, Messieurs : il est où il doit être, dans l'esprit de la nation qui l'accomplit ou qui s'y résigne, l'expression plus ou moins logique d'une grande nécessité des esprits et des choses. Eh bien! je me demande quel a été ce sens de l'établissement de Juillet? Était-ce simplement de remplacer une dynastie par une autre, et donner une effigie nouvelle aux lois et à la monnaie du pays, d'avoir trois couleurs au lieu d'une sur un drapeau? Non, sans doute, tout cela ne valait pas l'immense commotion dont notre sol tremble encore.

L'esprit des grandes nations est plus profondément logique; il faut chercher plus haut et plus bas le ressort caché de ces fortes impulsions qui bouleversent les empires! Autrement, ces révolutions qui secouent si rudement les peuples ne seraient qu'un douloureux avortement. Elles doivent être fécondes sous peine d'être maudites. Selon nous, Messieurs, l'établissement de Juillet avait dans l'esprit de la France un double sens écrit dans l'événement même, et sensible à tout esprit qui voit sous les faits autre chose que les faits eux-mêmes. Ce double sens, quel était-il? Accomplir une révolution et prévenir des révolutions nouvelles. Ce fut là la pensée de la France, la pensée complexe, l'instinct national qui fit surgir ou qui laissa surgir le gouvernement actuel. Accomplir hardiment, sincèrement, la grande pensée de 89, la répartition des droits politiques et des avantages sociaux entre le plus grand nombre, le gouvernement du pays par le pays, et prévenir par cet accomplissement même de nouvelles et menaçantes révolutions, voilà la double mission de l'établissement de Juillet! Eh bien! qu'a-t-on accompli? et que prévient-on?

Je ne dirai qu'un mot de chaque chose, car chaque chose serait une discussion tout entière, et je n'abuserai pas de l'indulgence de l'Assemblée.

Qu'a-t-on accompli, Messieurs, d'abord dans le fondement de toute institution sociale, dans l'élection? La première pensée du gouvernement ne devait-elle pas être celle-là? Qu'avait-il à faire? Deux choses : ou rendre l'élection normale et universelle possible, en créant une vaste et complète hiérarchie électorale,



ou bien constituer l'électorat dans une seule classe ; c'est ce qu'il a fait. D'après ce système qu'un honorable député de la majorité confessait hardiment à cette tribune aux applaudissements de ses amis et des bancs ministériels, la propriété moyenne s'institue elle-même exclusivement juge et arbitre de tous les droits et de tous les intérêts placés en dehors d'elle ; on avoue la conquête du pays. Ces droits ne sont point reconnus à tous, ils sont accaparés par quelques-uns. Une oligarchie est substituée à une autre. Tous les droits sont concentrés dans la représentation de la propriété moyenne ; et cependant combien de droits aussi sacrés, aussi inviolables en dehors, depuis le travail des prolétaires jusqu'à l'intelligence de l'homme de génie ; aussi tout se ressent de cette anomalie.

Qu'a-t-on fait pour l'impôt ? A-t-on cherché de bonne foi à le répartir dans des modes moins iniques, moins écrasants pour ceux qui ne vivent que du travail journalier ? Qu'a-t-on fait pour les octrois, pour les contributions indirectes, pour les douanes qui continuent à emprisonner nos plus riches produits agricoles, et à nous priver des objets nécessaires à nos premières industries, à nous faire payer plus cher le fer même nécessaire à nos charrettes ? Qu'a-t-on fait pour la liberté d'instruction due aux cultes et aux familles ? Qu'a-t-on fait pour émanciper nos trois cent mille esclaves, et pour nous ouvrir, dans cette colonie que nous a donnée la victoire, une carrière plus large à nos populations surabondantes, à notre activité étouffée ? Qu'a-t-on fait, Messieurs ? on parle d'abandonner Alger !... Qu'a-t-on tenté contre le *paupérisme*, contre la démoralisation et la misère de nos classes ouvrières ? Où sont les institutions ? où sont du moins les enquêtes à ce sujet ? Ce que l'on tente, ce que l'on a fait à ce sujet, Messieurs, voulez-vous que je vous le dise ? Et ici ce sont les conseils généraux eux-mêmes que j'accuse ; c'est au pays et non au gouvernement seul que je fais de l'opposition ! On a poussé la philanthropie administrative jusqu'à fermer les tours des enfants trouvés dans certaines villes voisines des grands centres de population, jusqu'à interdire dans nos pays chrétiens ces asiles ouverts par la charité de saint Vincent de Paul aux malheureux fruits de la honte ou de la misère, jusqu'à les transporter d'un département dans un autre pour

dépayser le sentiment paternel; jusqu'à leur enlever les signes de reconnaissance que la mère coupable ou indigente attache à l'enfant abandonné, pour le revendiquer dans des temps meilleurs! Et l'on s'étonne que de pareilles mesures aigrissent nos mœurs! et l'on s'étonne de l'infanticide!

Dans l'ordre politique, qu'a-t-on fait pour donner plus de stabilité, plus de responsabilité aux préfets qu'on envoie faire leur chemin dans nos départements, et qu'on en retire dès qu'ils commencent à les connaître? Qu'a-t-on réformé dans nos codes, que la peine de mort déshonore toujours? Quelle colonie pénitentiaire a-t-on fondée pour donner du travail et des moyens de correction de mœurs à ces milliers de malfaiteurs que nos prisons revomissent chaque année dans nos populations? Qu'a-t-on fait pour tranquilliser, pour satisfaire le premier des intérêts moraux, l'intérêt religieux, l'intérêt de la liberté et de l'inviolabilité des cultes, violé par l'émeute dans cette capitale même? On a assez de force pour traîner l'émeute et la république à travers la France jusqu'au Luxembourg, et on ne s'en croit pas assez pour rouvrir à Saint-Germain-l'Auxerrois une maison de prières fermée aux besoins religieux d'une nombreuse population? Qu'a-t-on fait pour consolider un de nos grands corps politiques, la Chambre des pairs? On l'a privé de la candidature électorale pour lui ôter toute force réelle, toute racine solide dans le sol; on l'a menacé de l'hérédité pour lui retirer toute analogie avec nos mœurs démocratiques; on l'a constitué en cour judiciaire politique pour exposer sa dignité et sa popularité aux outrages de toutes les factions.

Avec de tels moyens, avec de telles mesures, que prévient-on, Messieurs? Comment rassure-t-on le pays contre de nouvelles révolutions? Où est la confiance? Où peut-elle être? Qui ne sent qu'elle diminue depuis six mois? Qui est-ce qui est en repos sur son avenir et celui de ses enfants? Qui est-ce qui n'a pas l'instinct de quelque profond malaise qui travaille la société? Qui est-ce qui ne croit pas entendre gronder des orages, bien qu'il n'y ait aucun nuage sur l'horizon? Savez-vous pourquoi, Messieurs? C'est que tout le monde a l'instinct qu'on ne fait rien de ce qu'il faut pour empêcher ces nuages de se former ou

pour leur soutirer leurs tempêtes; c'est qu'on fait des révolutions de deux manières, par action et par inaction, par volonté et par imprévoyance; c'est qu'un gouvernement qui n'élargit pas sa base perd son aplomb; c'est qu'un gouvernement qui s'arrête est bien vite dépassé, bientôt abandonné, témoin la Restauration : elle voulut s'arrêter, elle voulut rétrograder deux jours, et fut abandonnée le troisième!

Que si j'examine dans le cabinet même les titres à la confiance implicite que le projet de loi nous demande, sans doute j'y trouve, quant aux personnes, des talents, des services, des caractères que j'honore; ils ont prévenu la guerre européenne, soutenu les principes sociaux à cette tribune, combattu généralement le désordre dans la rue. Nous ne devons pas l'oublier : la mémoire d'une nation ne doit oublier que les fautes, jamais les services. Mais depuis l'élection de cette Chambre, depuis le jour où, l'œuvre de résistance accomplie, l'œuvre de pacification et de conciliation commençait pour eux, comment l'ont-ils comprise? Ils ont continué à faire d'un procès impopulaire, d'un procès qui répugne au pays, le principe vital de leur administration. Ils se sont présentés, la rigueur à la bouche, devant une Chambre pleine de générosité, d'impartialité, de besoin de paix et de concorde, forcée à remuer sans cesse et sans nécessité ces plaies honteuses de l'esprit de faction; ils l'ont laissée chanceler sur elle-même pendant trois mois, faute de point d'appui, de direction et de route; ils lui imposent la confiance, et ils n'en ont pas montré en eux-mêmes. Disparus en novembre sans qu'aucun souffle venu du dehors les eût ébranlés, ils reviennent sans que rien les rappelle, ils se retirent une seconde fois sans que rien les repousse. Trois mois sont perdus en hésitation pour le pays. Tout s'énerve; le niveau de tous s'abaisse; pouvoir, Chambre, pays, tout souffre. Y a-t-il là motifs à une confiance absolue de notre part? Non, Messieurs; il y aurait lieu plutôt à un refus complet de confiance et d'allocation.

Mais il faut oser dire ici la vérité tout entière; il faut que nos commettants nous comprennent : ce système, ce ministère que nous voudrions substituer à ce qui existe, nous ne les voyons pas encore ici. Personne ne s'honore plus que moi de

faire partie d'une Chambre outragée, méconnue, et qui renferme dans son sein autant d'indépendance réelle, de désintéressement et de talents que le sol de la France en ait jamais produit; mais cette Chambre est travaillée elle-même du mal profond qui travaille le pays, l'individualisme. La France serait la gloire et la terreur du monde, si elle était unie dans un même esprit; cette Chambre serait l'honneur de la France, si elle avait de l'ensemble et de l'unité. J'aperçois partout des hommes capables du maniement des affaires; mais je cherche en vain une majorité derrière eux. Non, il n'y a pas de majorité possible dans l'état de division des esprits parmi nous. Où est-elle cette majorité? Est-ce dans les rangs de ceux qui ont le plus contribué à la révolution de Juillet, et jeté ensuite à la France l'éclatant témoignage de leur déception dans un compte rendu? Est-ce dans ce tiers-parti, qui a eu deux fois les places vides devant lui, et qui a déclaré qu'il ne se connaissait pas lui-même, qu'il n'avait ni chef, ni parti, ni système? Est-ce dans cette majorité d'aujourd'hui, qui a semblé deux fois s'évanouir, qui a été obligée d'aller chercher dans des réunions extra-parlementaires une apparence de vie et d'unité, et qui n'est revenue forte que de l'impuissance de ses adversaires?

Dans une telle situation, qu'y a-t-il à faire pour les hommes impartiaux? Doivent-ils renverser le pouvoir, au hasard des mains qui le ramasseront? Non, Messieurs. Ce n'est pas un jeu d'enfant que nos départements nous ont envoyés jouer ici. Ils se souviennent, et ils nous font souvenir de ce mot d'un des plus grands citoyens d'une république, qui, dans une perplexité pareille, donnait son suffrage à son ennemi politique, et répondait à ceux qui s'en étonnaient, qu'il vaut mieux que le pouvoir soit entre les mains d'un ennemi que de n'être nulle part, et qu'une magistrature, quelle qu'elle soit, vaut mieux que point de magistrature. C'est là la maxime du vrai patriotisme, du patriotisme à tout prix. Ce sera la nôtre. Nos regrets ne peuvent rien pour changer aujourd'hui la situation. Le temps seul et une généreuse coalition des esprits dans cette Chambre peuvent y porter remède, et parer aux dangers qui s'accumulent sur notre avenir.

Nous l'invoquons; mais le temps presse, Messieurs, n'en

perdons pas davantage ! Le moment est décisif ; les opinions sont en poussière et dans le pays et parmi nous ; la décomposition des partis est complète ; nous le nions en vain ; en vain les partis se galvanisent pour se donner l'apparence de la vie et de la majorité, ils ne l'ont pas ; l'esprit de la nation s'est retiré d'eux. Je défie un membre de cette Chambre de me montrer cette majorité ailleurs que dans ses désirs. Tout se décompose, tout nous crie comme autrefois à la chute des divinités vermoulues : Les dieux sont morts, les partis s'en vont !

Oui, les partis s'en vont, et j'en rends grâce au génie du temps et de la France. Les partis deviennent impuissants, et sentent enfin leur propre impuissance. Eh bien ! que ce soit là une leçon pour nous, qu'un haut enseignement en sorte pour le pays ! C'est que le salut commun n'est plus là ; c'est qu'il faut qu'un parti plus large surgisse comme après toutes les révolutions, un parti de ralliement général qui, appelant à lui, ou plutôt au pays, tout ce que le pays renferme de probités, de capacités, de dévouements, n'ait plus d'autre passion que le patriotisme, d'autre dogme que l'intérêt général. Alors nous pourrions remplacer des ministères s'ils ne satisfont pas aux circonstances ; alors vous aurez des majorités et des pouvoirs possibles, des pouvoirs qui n'auront pas des majorités de circonstance, mais des majorités de principe derrière eux, et qui, soutenus par ces majorités, pourront, en accomplissant nos institutions progressives, nous sauver de ces catastrophes que la France veut éviter à tout prix. Alors je voterais contre l'allocation entière, aujourd'hui je me borne à retrancher du chiffre demandé la somme la plus minime, et à déclarer que je me réunirai dans le vote à un des amendements présentés dans ce sens, pour caractériser seulement en quoi je diffère du système ministériel, sans qu'il soit dans ma pensée de faire de cet amendement une question de cabinet, d'entraver l'administration du pays, ni de forcer le ministère à une retraite immédiate, avant qu'un ministère de coalition se montre prêt à le remplacer. J'ai dit pourquoi, j'ai expliqué le sens de ce vote, et je le livre sans crainte à la conscience de mes commettants.

SUR UN ÉTABLISSEMENT

D'ÉCOLE NORMALE POUR LES FEMMES <sup>1</sup>

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 30 mai 1835.

MESSIEURS,

C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter cette pétition à la Chambre il y a plusieurs mois. Sa gravité a été appréciée depuis longtemps par l'opinion publique et par les conseils généraux. L'honorable rapporteur de la pétition <sup>2</sup> en a senti l'importance. J'aime à l'en remercier au nom de la femme distinguée qui a appelé l'attention de la Chambre sur ce grave objet; mais je ne trouve pas le renvoi au bureau des renseignements suffisant, et je prie la Chambre de renvoyer directement au ministre de l'instruction publique.

Il ne s'agit pas, comme quelques personnes semblent le croire ici, ni dans la pensée de madame Mazure, ni dans la mienne, d'enlever les femmes à la sphère de la vie domestique et de les transporter dans celle de l'éducation publique. La femme est l'âme de la famille; là elle est non-seulement égale, mais supérieure à l'homme. Comme fille, comme épouse, comme mère, ses vertus surpassent les nôtres; toutes les forces qui viennent de l'affection et du devoir, elle les a plus que nous. Hors de la famille où doivent la retenir ces devoirs, le soin des enfants, des vieillards, du foyer, dont elle est la providence vivante, elle peut être un brillant phénomène, une admirable exception, mais la loi n'a point à s'en occuper. Il n'y a donc

1. Pétition de madame Mazure.
2. M. Croissant.

pas d'éducation publique pour les femmes. L'éducation doit être spéciale. L'éducation publique ne convient qu'à ce qui est destiné comme nous à la vie active et publique. Destinée à la famille seule, la femme doit y puiser sa principale éducation dans les leçons, dans les exemples, dans les traditions de sa mère; tout autre système est faux et funeste. Voyez la société corrompue du xviii<sup>e</sup> siècle, les femmes sortaient de l'éducation publique; voyez la société actuelle où le scandale n'est plus une gloire, où les vertus domestiques ont repris leur rang, les femmes sortent de l'éducation de famille.

Mais il y a une transition à ménager, un vide à combler pour le moment, surtout à l'égard des classes inférieures, où les mères de famille n'ayant pas reçu d'éducation ne peuvent en donner encore à leurs filles. C'est pour cela qu'il est indispensable de s'occuper à former des institutions pour les campagnes.

Je prie d'autant plus vivement la Chambre d'accueillir la pétition de madame Mazure à cet égard, que l'éducation reçue par les jeunes filles se propage beaucoup plus que l'éducation reçue par les hommes. L'homme reçoit l'instruction et va la perdre dans les travaux extérieurs auxquels sa vie d'action le condamne; la jeune fille la rapporte à la maison, la communique à ses frères et sœurs, et, plus tard, à ses enfants; c'est un enseignement mutuel qui se répand dans une proportion toujours croissante, et de plus, cet enseignement reçu dans la maison maternelle a toute l'efficacité d'un sentiment; il a la toute-puissance de la nature.

J'ai été témoin, Messieurs, cette année, comme membre du conseil général de mon département, des heureux résultats obtenus par l'établissement des écoles primaires normales. J'aime à en rendre hommage à la pensée de la Chambre et du ministre qui ont créé et surveillé cette institution féconde. Nous n'attendons pas moins de celle qui se recommande à votre attention. Un de nos meilleurs écrivains vient de faire un beau livre sur l'éducation du genre humain par les femmes. Adoptons cette pensée si vraie, et élevons le peuple à la civilisation et aux bonnes mœurs, en lui préposant de bonnes mères de famille. (*Très-bien! très-bien!*)

## SUR L'IMPOT UNIVERSITAIRE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 juin 1835.

Si l'enseignement primaire avait reçu une vive impulsion depuis 1830, on était encore à attendre la loi que le ministre de l'instruction publique avait promise sur l'enseignement secondaire. Dans une des dernières séances de la session, M. de Lamartine profita d'un amendement de M. Garnon, relatif aux droits universitaires, pour réclamer la liberté d'enseignement inscrite dans la Charte.

---

MESSIEURS,

De nombreuses réclamations s'élèvent contre le nouveau mode de perception de l'impôt universitaire. Quelle que soit l'heure avancée de la session, elles nous commandent de nous arrêter un moment, de les entendre et de les juger.

Et d'abord, qu'est-ce que cet impôt en lui-même? L'ordonnance vous le dit, Messieurs : c'est un impôt sur l'instruction, c'est le vingtième du prix de l'instruction. Et voyez d'un seul regard la différence des deux principes qui se combattent dans vos lois universitaires. Voilà ici le fisc qui établit un impôt sur l'instruction, une dîme sur l'aliment vital des intelligences, sur l'amélioration et la moralisation des peuples, et leur enlève la lumière, la morale, la vertu, comme des choses dangereuses dont il faut élever le prix, de peur qu'elles ne deviennent d'un usage vulgaire! Et voilà plus loin la loi sur l'instruction primaire, conçue dans une heure de progrès, dans un saint mouvement d'humanité et de charité sociale, qui autorise les



départements à s'imposer des centimes pour donner gratuitement au peuple ce qui lui est aussi nécessaire que le pain : l'instruction, la religion, la morale ! Comparez, Messieurs, laquelle de ces deux lois est la bonne, de celle qui fait payer un impôt à l'instruction ou de celle qui fait payer un impôt pour la propager !

Eh bien ! ces deux lois sont du même code. C'est vous dire assez que ce code est à refaire. Un abîme sépare ces deux lois. Choisissez : effacez l'une ou l'autre, car elles ne peuvent aller ensemble. Nous n'hésiterons pas, Messieurs. La bonne loi, la loi morale a été faite par nous ; la mauvaise loi, la loi d'abrutissement des intelligences, a été faite par le fisc. Nous l'effacerons.

Pendant, Messieurs, juges impartiaux que nous sommes entre les réclamants et le Trésor, nous entendrons l'un et l'autre.

L'État nous dit : Les maîtres de pensions, les chefs d'institutions donnent lieu pour l'État à deux dépenses indispensables et spéciales à leurs établissements : les frais de surveillance et de police que la raison et la loi nous imposent, et les frais d'examen par les inspecteurs que nous envoyons tous les ans. Ces frais occasionnés à l'État par leurs établissements, il est juste que les chefs de ces établissements les payent. Il n'y a de privilège pour aucune industrie, mais chaque industrie ne doit payer que dans la proportion de ses bénéfices. Il est évident que le vingtième du prix de la pension pour les pensionnaires, et pour les externes une somme égale à celle que payent les pensionnaires, il est évident, dis-je, qu'une pareille rétribution, prélevée sur le bénéfice présumé du chef d'institution, est non pas d'un vingtième, mais du tiers au moins de son produit. Elle écrase le maître et l'élève. Elle force à économiser sur l'instruction. C'est la plus meurtrière des économies.

Si le père de famille envoie son fils externe à un collège royal de première classe, il faudra qu'il paie 97 fr. 50 cent. Ce sera un impôt de plus de moitié !

Eh bien ! Messieurs, jusqu'ici les pères de famille et les instituteurs, confiants dans les promesses de la Charte de 1830 qui annonçait la liberté d'enseignement, et qui n'a tenu que les aggravations du fisc, avaient gardé le silence. Au moins ces

droits énormes étaient établis et perçus par l'Université. L'agent du fisc n'avait pas le droit de venir exercer des enfants, disputer au maître le droit de faire à quelque orphelin une charité de contrebande, une aumône d'instruction gratuite, marquer du doigt ces jeunes têtes pour les retrancher violemment du groupe autorisé de l'école, et condamner le maître, pour avoir dit comme le maître suprême : Laissez venir ces petits enfants!

Ah! Messieurs, cette forme est plus dégradante que l'impôt! L'impôt n'est qu'une misère, la forme est une honte. Figurez-vous Rollin ou Fénelon comparaissant devant un commis du Trésor pour lui rendre compte de leurs disciples et lui déclarer sous peine d'amende sur combien d'âmes et d'intelligences tombait le bienfait de leurs paroles et de leurs enseignements! Maudit soit ce siècle fiscal qui a voulu tout résoudre en chiffres, et qui n'a pas su comprendre ce qu'il y a de sainte susceptibilité dans l'âme du père, du maître, ce second père, et de l'enfant soumis à de telles matérialités!

Il n'y a de remède complet à cela, Messieurs, que la liberté d'enseignement, le droit sacré de la famille. La famille sera opprimée tant qu'il y aura à la liberté d'enseignement d'autres restrictions que la surveillance de police et de mœurs que nous voulons tous.

L'instruction populaire sera restreinte et mutilée tant qu'il y aura un impôt sur l'instruction. J'admets, je vénère ce grand centre traditionnel d'enseignement qu'on appelle Université, mais à titre de modèle et de haute concurrence, jamais à titre de monopole, d'exclusion et de tyrannie.

Oui, il y a souvent oppression et tyrannie; en voulez-vous un exemple entre mille?

Il existe à Boulogne un établissement d'instruction particulière dirigé par un ecclésiastique du plus haut mérite. Cet établissement compte plus de cent pensionnaires, il est pourvu des professeurs les plus distingués, il a la confiance d'un grand nombre de familles dans cette partie de la France. Le gouvernement n'a pas à se plaindre de l'esprit d'opposition qu'on inspirerait aux élèves. On n'y enseigne aucun fanatisme aux enfants; on leur apprend à devenir de bons citoyens sous tous les régimes; on leur enseigne la religion, la vertu, la liberté, les

lettres, et non cette politique de parti qui flétrit l'âme avant le temps.

Eh bien ! Messieurs, il a plu à un conseil municipal de solliciter dans la même ville l'établissement d'un collège communal ou royal. Rien de plus libre, rien de plus juste; mais de son côté le chef vénérable du premier établissement a sollicité du ministre l'autorisation de ne pas envoyer ses élèves suivre leur cours d'études dans le collège de l'Université. Il n'a pu l'obtenir, et si un pareil monopole n'est pas détruit, voilà un magnifique établissement tout créé qui tombe; voilà des professeurs sans emploi, des propriétés particulières anéanties, et des parents dont on violente la confiance et la volonté ! Est-ce là de la liberté ? ou plutôt n'est-ce pas ainsi qu'on élude toute liberté, même la plus sainte, dans ses applications, après en avoir écrit le nom sur le frontispice de toutes les révolutions ? Je sais bien que cette tyrannie est administrée avec mesure, avec bienveillance, avec largeur, par M. le ministre actuel de l'instruction publique <sup>1</sup>, et qu'il accorde, autant qu'il le peut, les exceptions qui corrigent l'absurde monopole de la loi. Mais qui nous répond que le même esprit animera ses successeurs, et que le premier intérêt, le droit le plus saint du père de famille ne tombera pas entre les mains d'un de ces hommes de mesquine intelligence et de fanatique réaction qui ne voudra d'instruction, de religion et de liberté qu'à sa mesure ? Voilà l'effet de cet impôt.

Messieurs, plus qu'un mot. Montesquieu parle de ces sauvages qui coupent l'arbre pour cueillir le fruit ! Que diriez-vous de gouvernements qui demanderaient leurs impôts à l'instruction de leur jeunesse; qui diraient au père de famille : Tu payeras au fisc le droit d'acheter l'éducation déjà si chère de ton fils; qui décimeraient ainsi le germe moral du développement de leurs jeunes générations ? Vous diriez que de tels gouvernements sont aveugles et stupides. Eh bien ! Messieurs, ces gouvernements sont les nôtres ! Ces hommes, c'est nous !

Il y a une loi sur les portes et fenêtres, qui fait payer l'introduction de l'air et du jour dans les chaumières de nos paysans

1. M. Guizot.

et dans les mansardes de nos ouvriers; il y en aurait une, Messieurs, qui ferait payer l'introduction de la vérité, de la morale et de la religion, dans l'esprit et dans l'âme de vos enfants! Ces deux lois sont filles du même égoïsme brutal; effaçons-les à la fois! Rendons l'air et le jour aux ténèbres des maisons du pauvre; rendons l'instruction et la lumière aux enfants du pays! Nous aurons effacé ainsi deux des plus grandes iniquités sociales dont un pays puisse être coupable envers soi-même! Nous aurons imité ainsi la Providence, qui donne gratis l'intelligence et le soleil!

## SUR LA LOI DE LA PRESSE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 août 1835.

L'attentat Fieschi souleva en France un mouvement unanime d'exécration contre le crime, mais dans la pensée publique, c'était l'acte d'un scélérat isolé. Le ministère, mettant à profit l'indignation universelle, présenta immédiatement à la Chambre trois lois violemment répressives sur la presse, le jury et les cours d'assises. Ces rigueurs rencontrèrent dans la majorité une approbation passionnée. La commission du projet de loi sur la presse étendait même dans son rapport des dispositions déjà excessives. Ces lois, désignées sous le nom de lois de Septembre, devaient rester une date, comme le prévoyait M. de Lamartine.

---

MESSIEURS,

Si j'écarte d'abord les sinistres images qui nous assiègent tous dans cette discussion, cette fête meurtrière, ce roi et ses fils menacés du même coup, cette mort jetée au hasard sur des centaines de citoyens pour atteindre la patrie dans un seul, ce n'est pas que cette horrible orgie du crime ait soulevé dans mon âme moins de pitié, moins d'indignation que dans la vôtre; la France n'a qu'un cœur. Le Français peut avoir des sympathies, des convictions diverses, mais sous quelque bannière qu'il le rencontre, le crime est partout son ennemi. Une cause servie par de pareils ministres n'aurait que des scélérats pour sectateurs. (*Très-bien!*)

Comme vous, Messieurs, comme ces ministres de la religion

qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'État, j'ai remercié la Providence d'avoir préservé le pays dans un homme. Comme vous aussi, après le premier saisissement d'horreur, j'ai regardé autour de moi, je me suis demandé quels étaient ces épouvantables symptômes ; d'où venait le mal ; où était le remède, et s'il y en avait ; s'il fallait donc rester les bras croisés sous le feu des passions les plus acharnées, les plus infernales ? Je me suis demandé tout cela, non point en homme de parti, mais en honnête homme, mais en face de ce serment civique que nous avons tous apporté loyalement à cette tribune.

Je ne me suis nié aucun des périls présents, aucun des dangers de l'avenir, aucun des excès de la presse, aucune des perversités des partis, et cependant, je vous l'avoue, Messieurs, soit impuissance de mon esprit, soit au contraire prévision plus calme et plus impassible d'une politique qui domine les circonstances, pour rester fidèle aux principes, je me suis répondu que si j'étais ministre, conseiller de la couronne et du pays, ce ne serait pas à la législation que je demanderais ce remède ; ce serait à l'opinion : que nous resserrerions en vain jusqu'à les rompre les mailles de notre législation. J'ai senti, en écoutant le rapport, que je ne me découragerais pas ainsi de la liberté, malgré des orages, et surtout que je ne m'en prendrais pas à la presse, dont nous avons sans doute à nous plaindre, mais dont nous avons tout à espérer ; à la presse, qui est sortie à mes yeux du domaine de la législation, qui a cessé d'être un droit politique, et qui est devenue une faculté, un sens nouveau, une force organique du genre humain, son seul levier pour agir sur lui-même. Vous avez pris le symptôme pour le mal, et, en détruisant le symptôme, vous croyez détruire le mal : vous n'aurez fait que le masquer.

Oui, Messieurs, dans cette pensée, j'attendais avec anxiété les premiers actes du gouvernement après l'attentat de juillet : une convocation des Chambres. Elle devait avoir lieu. La France avait besoin de se revoir, de s'interroger, de se raffermir en nous. Des projets de loi ! Quelques-uns du moins devaient être le prétexte de notre réunion. Ainsi, Messieurs, qu'une juste clameur publique, trouvant sa sanction dans cette

Chambre, fit disparaître devant la loi ce qui a déjà disparu devant le dégoût public, non pas la caricature politique et littéraire, cette satire lithographiée, cette spirituelle parodie de la figure, qui n'enlaidit pas plus le visage que les parodies de nos théâtres subalternes n'enlaidissent Voltaire et Racine; mais la caricature atroce et séditeuse, où la perversité du cœur joue avec le crime et bafoue les saintes images de la patrie et de la religion. En effet, Messieurs, la caricature n'est pas l'exercice du droit de publier son opinion : c'est le droit de dessiner et de vendre l'injure, et l'injure n'est pas dans la Charte.

Qu'une loi rendit le vote secret au jury, qui ne doit pas compte, comme nous, de ses opinions à ses commettants, mais qui ne doit compte de ses jugements qu'à Dieu dans le ciel et à sa conscience sur la terre; qu'une loi fortifiât cette inviolabilité de la personne royale, cette personnification de la société tout entière, qui se sent profanée quand on la profane, blessée quand on ose y attenter; qu'une loi enfin purgeât nos théâtres du cynisme sanguinaire qui les déshonore et rend les hommes féroces; qu'elle ne permît plus que le mauvais rêve d'un jeune insensé vint souiller l'imagination de tout un peuple de la contagion du crime ou de la débauche, en confiant l'exercice de cette censure toute morale, non point à une police, mais à des jurys indépendants, à une sorte de sacerdoce des mœurs publiques : ces lois, Messieurs, commandées par les besoins du moment, inspirées par nos consciences; auraient eu l'adhésion de tous ceux qui regardent la société comme sainte et la morale comme inviolable; et cependant faut-il vous dire toute ma pensée? Ces lois mêmes, je ne les aurais pas présentées en ce moment; j'aurais attendu quelque temps; j'aurais craint de paraître profiter d'une émotion publique pour emporter des lois de surprise; j'aurais laissé se dissiper la fumée du moment pour juger la position d'un œil plus clair et plus calme; j'aurais laissé l'esprit public travailler sur lui-même.

Le crime de juillet, trompé par la Providence, était favorable à l'esprit de résipiscence sociale, au pouvoir en France : cette catastrophe qui devait tourner en force et en popularité à

la monarchie, j'aurais craint, en y touchant, de détruire son influence. Les événements, livrés à eux-mêmes, ont une force occulte, mais infaillible. On ne sait pas ce qu'ils renferment de leçons et de convictions pour les peuples. Les peuples, Messieurs, n'ont pas besoin de commentaires pour lire dans ces textes sanglants le péril et le salut des sociétés!

Mais que j'étais loin de m'attendre à cette loi de mort, à cette loi de marque contre la presse, à cette loi qui restera une date dans les annales des aberrations, des ingratitude humaines! Il y a peu de jours, Messieurs, vos ennemis les plus implacables vous accusaient de ces projets meurtriers, et je vous défendais de cette pensée comme d'une insulte à votre intelligence et à votre constance politique. Messieurs, à la lecture de votre rapport, je me suis tu. Un tel projet dépasse les espérances mêmes de vos ennemis.

Ce n'est pas, Messieurs, que je me dissimule rien; ce n'est point aveuglement, ce n'est point optimisme de ma part; la presse, à de belles exceptions près, a mal mérité du pays; elle n'a pas été digne de sa haute et sainte mission, de sa dictature intellectuelle et morale! Je le confesse, j'en rougis; le pays vaut mieux que son expression; l'esprit public est plus sain que ses organes. Oui, la presse, depuis quatre ans, distille à chaque ligne la haine, la calomnie, l'outrage; elle sue l'insurrection et l'anarchie. Je l'ai senti comme vous. Combien de fois n'en ai-je pas gémi, combien de fois n'ai-je pas partagé vos justes indignations, combien de fois n'aurais-je pas été tenté de la maudire moi-même et de lui souhaiter un bâillon de fer, si je ne m'étais pas souvenu que bâillonner la presse, c'était bâillonner à la fois le mensonge et la vérité, c'était bâillonner l'esprit humain!

Oui, Messieurs, c'est un instrument, c'est un outil de civilisation difficile à comprendre et à manier; elle vous blesse souvent; elle est souvent hostile, inique, quelquefois atroce contre vous! Rien ne la touche, rien ne l'apaise; elle renie ses doctrines d'hier pour vous opposer celles d'aujourd'hui; vous êtes son aliment, il faut qu'elle vous dévore pour vivre: et cependant il faut la supporter. Les gouvernements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle! Il faut la supporter



ou renoncer à la liberté! Il faut la vaincre en la mettant dans son tort, ou la tourner pour soi; mais la nier, mais la briser, mais l'étouffer, c'est une entreprise insensée, qui retombe sur ceux qui la tentent. Cela mène en arrière, et les nations ne reculent pas longtemps: cela mène à Moscou ou à Prague par le chemin de la tyrannie et de l'aveuglement, ou par le chemin de la révolte.

Mais est-il donc si difficile de se résigner à cette condition nouvelle des gouvernements? Si j'en crois le projet de loi, si j'en crois les efforts mêmes du rapporteur et de la commission pour déguiser dans ce projet, par une liberté apparente, une servitude réelle, il y a incompatibilité dans vos pensées entre la presse et vous, entre la presse et l'ordre social. Messieurs, soyons sincères; je n'aime pas les récriminations, je méprise cette polémique de vengeance qui triomphe dans la contemplation des embarras présents, en souvenir des fautes passées. Mais soyons justes! est-ce bien à vous de vous plaindre de cette incompatibilité? N'avez-vous rien sur la conscience? N'y a-t-il pas quelque expiation cachée dans les injustices de la presse à votre égard? N'est-ce pas vous qui l'avez faite ce qu'elle est? Avez-vous été toujours justes, toujours modérés, toujours impartiaux avec le gouvernement de la Restauration! Ah! si j'exhumais vos écrits et vos paroles d'alors, vous en seriez écrasés. Je ne le ferai pas. Mais souvenez-vous du ministère Martignac. A ce moment à jamais regrettable où la monarchie des Bourbons vous offrait des gages de réconciliation par les mains d'un honnête homme, si alors vous n'aviez pas répondu à ses avances par des suspensions, à ses concessions par des exigences, à ses caresses par des outrages, la monarchie, refoulée entre les mains d'amis meurtriers par votre presse implacable, ne se fût pas portée peut-être à la tentative insensée où nous avons risqué de nous engouffrer avec elle. Oh! il y a toujours du passé dans le présent, et les embarras, les impossibilités d'une époque, ne sont que trop souvent les conséquences et les expiations d'une autre! (*Sensation.*)

Messieurs, quand on a fait tout cela, on peut se repentir; mais a-t-on le droit de se plaindre? Et quand il faut, dans l'intérêt même de la société, et non dans le vôtre, je me plais à le

reconnaître, quand il faut venir à cette tribune se démentir, tardivement soi-même, et accuser ses propres paroles, faut-il s'étonner que le pouvoir manque de force et de considération? (*Murmures au centre.*)

Vous êtes las de votre patience, la garde nationale est lasse de subir, l'arme au bras, les coups de fusil des factions embusquées derrière la presse; la royauté est lasse des insultes, des dérisions de la presse, dont sa dignité même lui interdit de se défendre; et nous aussi nous le sommes, Messieurs; et le pays aussi est las de ces scandales; et c'est parce qu'il en est las, parce que la mauvaise presse a tout dit, tout fait, tout osé, c'est parce qu'elle a abusé d'elle-même jusqu'à s'énerver, que nous ne concevons pas les mesures que vous demandez. C'est bâillonner des gens qui ne savent plus que dire. (*Bravos à droite et à gauche.*)

L'honorable orateur chargé du rapport<sup>1</sup> vient de vous faire un tel tableau de notre situation morale, qu'il n'y aurait, s'il était vrai, qu'à s'envelopper de son manteau, et attendre la dernière ruine de la patrie et de la civilisation. Eh bien! Messieurs, examinons donc le pays, non pas dans ses affligeants détails, mais par ses grands symptômes. Voyons donc ce qu'a fait cette presse, instrument, selon lui, de ruine et de destruction; voilà cinq ans que la presse, continuant contre vous le feu de Juillet, a épuisé tout l'arsenal des mauvaises passions, contre le chef du gouvernement, contre la forme monarchique, contre les pouvoirs politiques même élus, contre les supériorités sociales, contre la propriété, contre la religion. (*C'est vrai! c'est vrai! écoutez!*)

Eh bien! Messieurs, regardez autour de vous. Qui est-ce qui est tombé? Où sont les ruines? Votre trône était renversé, il est relevé. Les bons citoyens étaient éparés et tremblaient d'une victoire qui avait appris sa force au peuple; ils sont ralliés sous l'étendard de la garde nationale, et forment l'armée unanime de l'ordre public. L'armée était dissoute; vous avez quatre cent mille soldats disciplinés comme un seul homme. On menaçait la propriété, et la propriété possède tout, même les droits électifs, qui ne devraient plus lui appartenir exclusivement. On pil-

1. M. Sauzet.

lait l'archevêché, on démolissait vos temples, et vos temples restaurés et remplis témoignent que la religion et la liberté se comprennent, et reconnaissent leur commune origine. Vos élections étaient livrées au souffle des partis extrêmes, et depuis vos conseils municipaux jusqu'à cette Chambre devant laquelle je parle, vos corps électifs sont remplis d'hommes de bien, d'intelligence et de bonne volonté. L'émeute était dans vos rues; l'ordre et la paix y règnent; et si un crime épouvantable vient à y éclater, il ne produit dans toute la France qu'un frémissement d'horreur. Votre royauté même, tant outragée, si souvent traînée sur la claie du journalisme, je vous le demande, qu'a-t-elle perdu? Oui, je vous le demande à vous-mêmes, qui, témoins du dernier attentat, avez vu le prince grandir sous ce péril, et par son sang-froid pour lui-même, et par sa sollicitude pour les autres, honorer le gouvernement dans son chef? (*Bravos au centre.*)

Eh bien! Messieurs, tout cela s'est cependant fait devant la presse qui, selon vous, rend tout impossible. Répondez en conscience. Tout cela se fût-il opéré mieux et plus vite avec une presse muette et corrompue? qui osera le dire? Oui, c'est la presse qui a fait tout cela. Et comment l'a-t-elle fait? De deux manières, par ses leçons et par ses excès. Elle a propagé la raison publique, et d'un autre côté repoussé dans le bien par l'horreur du mal. Elle a été la voix du désordre, de la spoliation, de l'anarchie, des passions effrénées et coupables, s'élevant sans cesse au milieu du peuple pour annoncer le péril, pour presser les bons sentiments, les bons citoyens, de se rallier, de se discipliner. Elle a été le *qui vive éternel* de l'ennemi dans les ténèbres et dans la mêlée qui suivent toujours les révolutions; elle a dit tout haut et toujours le dernier mot des factions; elle a crié sur les toits la pensée secrète de vos ennemis, elle a été cet homme ivre que les Spartiates montraient au peuple pour le dégoûter de l'ivresse: et vous l'accusez, et vous la frapperiez, et vous la réduiriez au silence! Et où en seriez-vous, si elle n'eût pas parlé? (*Sensation unanime et bravos.*)

Oui, c'est le silence que la loi de la commission lui impose. C'est une loi de fer, c'est le règne de la terreur pour les idées que le rapporteur de la commission vous propose de sanction-

ner par votre vote! Oh! je l'avouerai, Messieurs, quelles que fussent nos appréhensions de l'empirement d'une réaction contre la presse, elles n'allaient pas jusque-là.

Ce qui m'afflige le plus profondément pour le pays, pour nous-mêmes, Messieurs, oui, pour nous qui devrions conserver intacte la confiance impérissable dans la liberté si elle s'éteignait partout ailleurs; ce qui me navre le cœur, c'est que cette loi, trempée au feu des passions politiques les plus arriérées, ait encore été reforgée dans cette Chambre, plus implacable et plus meurtrière que le gouvernement ne nous l'avait présentée!

Je me disais à l'apparition du projet : Ne nous hâtons pas de juger; c'est une concession momentanée que le ministère se croit sans doute obligé de faire à la première émotion du pays; lui-même il abandonnera avec satisfaction des dispositions exorbitantes qu'il a cédées en apparence à la prévision ou au ressentiment des majorités politiques. Et à supposer même qu'il ait été assez aveuglé et assez infidèle à tous les antécédents de sa vie politique pour présenter de bonne foi ce projet, pour se retourner avec tant de fureur contre la puissance qui l'a créé et lui donner de ses propres mains le coup mortel, la Chambre sera son refuge, la Chambre n'y consentira pas. La Chambre aussi est née de la presse, elle la couvrira de son corps; ou si, animée elle-même d'un trop juste ressentiment contre les abus de cette presse, elle adopte quelques dispositions sévères et utiles, elle écartera les autres, et le pays verra qu'il n'a pas trop présumé de son patriotisme en lui confiant les destinées de la liberté. Eh bien! Messieurs, nous nous trompions : la commission a dépassé le ministère; l'erreur du pays est égale à celle du pouvoir. Dans la ruine de notre plus précieuse liberté, nous n'aurons pas la triste consolation de n'avoir à accuser que le pouvoir, nous n'aurons à accuser que nous-mêmes. (*Exclamations diverses.*) Nous aurons donné au monde le spectacle immoral et décourageant d'un peuple qui brise lui-même les armes qui ont servi à conquérir l'indépendance et la liberté, d'un peuple qui répudie, après quelques années d'épreuves, le droit et le fait qui l'ont rendu libre.

Vous vous récriez, vous accusez aussi nos paroles de calom-

nier la loi ; vous prétendez qu'elle ne tue que la mauvaise presse ! Messieurs, elle tue la presse tout entière ; elle ferme toute discussion, elle impose à un pays libre, où le gouvernement doit être de conviction, la loi des pays de despotisme ; elle est un attentat à l'indépendance des opinions dans une forme d'institutions qui n'est que la lutte légale de toutes les opinions. On tue les facultés humaines de deux manières, Messieurs, et par des lois préventives que vous prétendez avoir repoussées, et par des lois pénales telles qu'elles équivalent à la prévention. (*C'est juste !*)

C'est ainsi que vous tuez aujourd'hui la presse.

Eh ! que voulez-vous qu'elle dise quand vous jetez un piège dans chacune de ses paroles, quand vous lui interdisez toute discussion sur le principe et la forme du gouvernement, quand vous lui faites, pour tout symbole libre, jurer par le fait de Juillet, comme on faisait jurer les Romains dégradés par la majesté de César ; quand vous mettez hors de discussion ce qui est la discussion même : les formes du principe, les avantages rationnels de telle ou telle forme de constitution ? quand vous lui imposez des amendes et des cautionnements tels qu'il n'y a pas un capitaliste honnête et prudent qui ose s'engager aujourd'hui dans une entreprise religieuse, morale ou politique de la presse, et que vous la réduisez à être par là même ou servile ou factieuse à jamais ? car il n'y a que le pouvoir ou des factions qui auront des capitaux pour la presse, les hommes honnêtes et impartiaux n'en auront plus. Que voulez-vous qu'elle dise quand vous allez frapper en elle... quoi ? la provocation, la sollicitation peut-être ? Non, le désir, le vœu, l'espérance ! Ah ! j'espérais que notre commission aurait effacé ces termes ! J'espérais que ces termes d'une inquisition qui scrute jusqu'aux sentiments les plus inviolables du cœur de l'homme, vous étaient échappés dans une loi de premier mouvement, dans une loi de surprise, et ne révélaient que des haines personnelles ; oui, ces haines aveugles de certains hommes qui n'ont su ni modérer la presse quand ils étaient dans l'opposition, ni la supporter depuis qu'ils sont au pouvoir ! Je me trompais ; votre commission les adopte. Elle aussi, elle proscrie le désir, le vœu, l'espérance. Et savez-vous à quoi on réduit les partis

quand on leur interdit jusqu'à la discussion, jusqu'à l'espérance? On les réduit au désespoir, c'est-à-dire aux complots, aux conspirations, aux crimes.

Ah! nous vous demandions l'amnistie, il y a huit mois, et vous n'avez pas voulu nous entendre. Nous vous demandons aujourd'hui la tolérance et la discussion, et vous nous fermez la bouche. Je ne sais pas si l'amnistie eût prévenu le mal, mais je sais que l'oppression de la pensée conduit à la révolte du cœur. Que Dieu écarte les conséquences de semblables folies! N'y avait-il pas d'autres moyens? Des précautions, des gardes, des lois temporaires? S'il vous fallait une dictature, ne pouviez-vous pas la demander? Mais vous nous demandez la seule dictature sans contrôle et sans responsabilité: la dictature masquée, honteuse, indirecte; la dictature du silence! Doctrine dégradante, mais conséquente à celle que nous entendions avant-hier professer ici par M. le ministre de l'instruction publique <sup>1</sup>, quand il s'écriait que le châtement, que la terreur était la moralité des sociétés! Comme si l'effet des gouvernements libres n'était pas précisément de substituer la moralité à la terreur et de faire sortir l'ordre de la liberté! Ainsi le silence et le châtement, voilà les deux gardiens qu'on fait asseoir au seuil de nos gouvernements libres. Et comme si ce n'était pas assez de ressemblance avec le despotisme, vous rentrez dans ces juridictions exceptionnelles qui sont le premier acheminement et le dernier complément de toute tyrannie! Un prince qui nomme le sénat, un ministre qui accuse devant le sénat, un sénat qui juge en tribunal de lèse-majesté, voilà donc quel serait désormais tout le mécanisme de notre système de liberté et de légalité à l'égard de la presse!

O moquerie des temps! ô dérision des institutions libérales! Mais non, Messieurs, il n'en sera pas ainsi, nous sommes trop près du souvenir des servitudes impériales pour ne pas nous connaître en tyrannie; nous sommes trop près des excès révolutionnaires pour ne pas nous connaître en démagogie. Notre âge et nos souvenirs nous condamnent à la liberté constitutionnelle. (*Bravos aux extrêmes.*)

1. M. Guizot.

Je sais bien que vous faites une distinction entre la presse compacte et la presse quotidienne : vous ne voulez atteindre que le journalisme. Vous prétendez qu'il énerve la presse sérieuse, qu'il empêche la création des grands ouvrages, qu'il ne propage que les passions et non les idées : j'ai entendu tout cela. Messieurs, c'est comme si vous nous disiez que vous voulez bien des approvisionnements dans les greniers, mais que vous prohibez la vente libre du pain du jour chez les boulangers.

Le journalisme est le détail de la pensée : sans doute il altère souvent par des passions l'aliment intellectuel qu'il se charge de distribuer ; mais sans la presse périodique, toute nourriture intellectuelle manquera au peuple. Il y a toujours de la vérité et de la morale dans le journalisme, même le plus corrupteur, pour faire passer l'erreur et la passion. L'erreur et la passion passent, et la vérité, impérissable de sa nature, demeure et accroît la part de lumière et de morale du peuple. (*Dénégations, murmures.*)

Ne touchez donc pas plus à la presse périodique qu'à la presse compacte, pas plus aux canaux qu'aux grandes sources de la pensée humaine ; au contraire, multipliez les canaux, augmentez la concurrence ! Si j'avais une loi à faire sur la presse, elle serait d'un mot : je supprimerais le timbre et j'enlèverais ainsi le monopole aux journaux, et surtout je me servais moi-même, au nom de la société, de cette arme de la publicité qu'on emploie contre vous. Messieurs, quand on se livre à de tels mouvements d'impatience, on s'enlève le bénéfice du temps. Il n'appartient qu'à la patience de vaincre la presse.

Oui, en fait de presse, la victoire est au plus patient ; chacun de vos coups lui redonne une force nouvelle ; l'œuvre laborieuse de refaire une société nouvelle avec la presse, la discussion, la raison publique, cette œuvre ne s'accomplit pas en un jour, il y faut du temps, du courage, de l'impassibilité d'esprit ; c'est une œuvre tumultueuse et bruyante qu'une reconstruction comme celle à laquelle nous travaillons. La société est une mêlée : gouverner c'est combattre. Quand on s'est chargé d'élever un grand peuple à la liberté et par la liberté, il faut achever cette éducation aux conditions qu'on a acceptées ! Si l'on trouve ces condi-

tions impraticables, il faut le dire tout haut, nous jugerons. (*Sensation.*)

Je n'ai pas un fanatisme puéril pour ces conditions que les nations s'imposent à elles-mêmes dans l'enthousiasme de l'espérance, ou dans l'empressement de l'opposition, et qu'ensuite elles ne peuvent plus tenir. Les chartes sont faites pour les peuples, et non les peuples pour les chartes. Si je croyais que la Charte fût la mort du pays, je vous dirais : Brisons la Charte. Si je croyais que la presse fût l'impossibilité des gouvernements, je vous dirais : Muselons la presse. Mais il n'en est rien : avec elle les gouvernements sont difficiles, sans elle ils sont impossibles. Chaque époque a sa passion qui la caractérise et qui la domine. Condition de vie, si elle est comprise ; condition de mort, si elle est niée. La grande passion de ce temps-ci, c'est une passion qui honore l'humanité, c'est la passion de l'avenir, c'est la passion du perfectionnement social ! Ce fut la passion du monde à d'autres époques, ce fut la passion du christianisme quand, dégoûté du monde avili qui s'écroulait autour de lui, il s'élançait dans les doctrines nouvelles pour découvrir l'espérance et la fraternité. Ce fut celle de Colomb quand il chercha et trouva un monde au delà des mers. Eh bien ! l'instrument de cette passion actuelle du monde moral, c'est la presse, c'est l'outil de la civilisation.

Gardez-vous de le briser dans vos mains, ou vous rendriez des révolutions infaillibles. Je sais que ce n'est pas votre intention, je sais que ce sont seulement des lois de surprise et d'indignation que vous voulez faire. Mais, Messieurs, prenons-y garde ! c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède : il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, hors de leur voie naturelle ; c'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude. (*Sensation, interruption.*)

Messieurs, si nous croyions vos lois utiles, si nous savions nous-mêmes une loi qui pût empêcher un scélérat de rêver un crime, la presse d'être indigne d'elle-même, les partis acharnés d'exister et de s'entre-déchirer sur le sein de la patrie, nous vous la voterions d'enthousiasme ; mais de loi semblable il n'y en a pas. Encore une fois, c'est sur les mœurs, c'est sur l'opi-



nion qu'il faut agir. Et comment agit-on sur l'opinion? c'est en gouvernant, c'est en donnant des directions et des impulsions au corps social.

Ne voyez-vous pas qu'il s'énerve, qu'il s'alanguit dans l'inaction, dans la stupeur où vous le tenez depuis Juillet? Ne voyez-vous pas que nous descendons aux controverses honteuses du bas-empire et aux crimes des républiques d'Italie? Le moyen? c'est de ne pas ajourner sans cesse les réformes utiles aux masses; c'est de ne pas laisser stérile plus long-temps pour l'humanité une révolution faite par le peuple, et sans doute pour le peuple; c'est de donner de fortes et généreuses impulsions à l'esprit public au dedans, à la France au dehors; c'est de ne pas vous séquestrer des mouvements du monde; c'est de ne pas détourner vos yeux de la question orientale; c'est de ne pas laisser sur vos frontières un peuple ami s'entre-déchirer de ses propres mains sans que la France s'en émeuve; c'est de montrer vous-mêmes dans la pratique du pouvoir, et dans votre attitude vis-à-vis de la presse, cette longanimité dont vous nous aviez promis l'exemple quand vous aspiriez au gouvernement; c'est de recréer dans la société incertaine cette foi sociale dont M. le rapporteur déplore si éloquemment la disparition; cette foi sociale qu'on ne peut sans dérision reprocher au peuple de ne pas avoir quand on la désavoue soi-même avec une si audacieuse versatilité; c'est de ne pas donner sans cesse et tour à tour au peuple français, et à l'Europe qui nous contemple, le spectacle démoralisateur de partis qui ne se servent des plus saintes espérances de l'humanité que comme d'une arme pour conquérir les positions politiques, qui, lorsqu'ils sont parvenus à se saisir du gouvernement, traînent dans les récriminations et dans l'insulte le drapeau qui les a menés à la victoire, blasphémement ce qu'ils ont adoré, adorent ce qu'ils ont brisé, et font croire au peuple perverti par de tels exemples qu'il n'y a ni vérité ni mensonge, ni vertu ni crime en politique, et que le monde est au plus habile ou au plus audacieux. (*Violents murmure au centre, bravos aux extrêmes.*)

Voilà ce qu'il faut faire. Les grandes missions ne manquent jamais aux grands peuples : la nôtre est de guider le monde par la morale et la liberté. Tout cela, dites-vous, n'empêchera pas

un crime; et qui est-ce qui peut empêcher un assassinat, excepté Dieu? Et ne vous a-t-il pas montré par une éclatante préservation que la vie des hommes utiles à ses desseins était dans ses mains, et que nul ne tombait avant son heure? Mais, Messieurs, nous, ne laissons pas plus longtemps reposer toutes les destinées de la France sur une seule tête, et le pays vivre ou mourir dans un homme : s'il est vrai qu'il en soit ainsi, que la mort du roi eût été le signal de l'anarchie en France, hâtez-vous de sortir d'une si périlleuse situation, hâtez-vous de lui donner des institutions plus mâles et plus libres, une existence propre et indépendante qui le fasse vivre de sa vie nationale, et survivre au coup qui le frapperait dans son chef.

Hâtez-vous de terminer son éducation politique, ou, si vous jugez l'œuvre impossible, si le cri du découragement, si le *saive qui peut* social est toujours prêt à s'échapper de vos conseils, avertissez franchement, courageusement le pays, et dites-lui de se préparer à d'autres destinées, si celles que vous avez faites sont si viagères et si fragiles.

Quant à moi, je repousse ces lois comme un humiliant désaveu que la liberté, à laquelle j'ai foi, ferait d'elle-même. Nous avons combattu quarante ans pour la liberté de discussion, et nous reviendrions de quarante années en arrière par un seul vote! Je ne suis pas un homme de Juillet, mais je suis un homme du pays et du temps : la honte du pays et du temps rejaillirait sur nous tous si ces lois étaient acceptées, si cet article passait ; nous rentrerions bientôt sous le joug des tyrannies intellectuelles, des orthodoxies de police, des bureaux d'esprit public, et la révolution de Juillet, cette révolution que j'ai vue, je vous l'avoue, avec une profonde douleur, parce qu'elle brisait mes affections, mais dont je ne me suis pas séparé quand j'ai cru que le pays était là ; cette révolution que, tout en la déplorant, je voudrais voir glorieuse pour l'honneur de la France et pour le profit de l'humanité, ne paraîtrait bientôt plus dans l'histoire qu'un événement sans portée et sans signification, qu'un escamotage du pouvoir, qu'une grande duperie de plus de la liberté. Croyez - moi, Messieurs, il n'est bon ni pour vous ni pour nous qu'il en soit ainsi. Les peuples pardonnent quelquefois à ceux qui les asservissent, jamais à ceux qui les trompent.

Croyez-moi encore , vos lois vont contre leur but. Si nous étions vos ennemis comme vous le dites, nous nous hâterions de vous les voter en haine de vous, et comme un présent perfide et mortel. L'événement qui nous remue tous est plus fort que vos lois. Quelle loi plus efficace et plus éloquente que ce roi et ses fils sous une pluie de balles; cet illustre maréchal <sup>1</sup> les couvrant de son sang; ces trente-deux cadavres jonchant le pavé de vos rues; ces quatorze cercueils entourés du deuil de toutes les âmes, traversant votre capitale consternée? (*Sensation.*)

Voilà des spectacles qui repoussent du crime par l'horreur, comme la presse repousse de l'anarchie par le dégoût. Voilà les lois comme Dieu les fait, toutes visibles, toutes palpitantes, toutes puissantes d'émotion, d'enseignement sur l'imagination et l'instinct des masses! Laissez-les agir seules, ces grandes et terribles leçons; leur impression est plus efficace que nos vaines discussions et plus durables que vos lois d'un jour. (*Sensation.*)

Je ne me refuse pas à reconnaître que l'état de la presse demande quelques mesures sociales. Je les proposerai moi-même en un autre temps. Mais je demande l'ajournement d'une question aussi vitale jusqu'à un temps plus calme, jusqu'à une délibération plus froide, et d'ici-là je rejette toute la loi, sauf les dispositions protectrices de l'inviolabilité royale, de la réputation des citoyens et de la morale publique. (*Approbaton aux extrémités.*)

1. Le maréchal Mortier, duc de Trévise.

## DISCUSSION DES LOIS DE SEPTEMBRE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 29 août 1835.

Les lois de Septembre rétablissaient la censure pour les gravures et les lithographies. Elles exigeaient l'autorisation du ministre de l'intérieur pour les spectacles et les représentations des pièces de théâtre. M. de Lamartine prononça contre cet article le discours suivant.

---

MESSIEURS,

Le caractère de toutes les lois de circonstance et de tyrannie, c'est la précipitation, c'est l'irréflexion, c'est de dépasser leur but. Qu'a-t-on besoin de mesure quand on confisque tout ? Ce que nous faisons depuis quinze jours en est la preuve : ainsi, nous voulions réformer la presse, et nous violons le jury ; nous dénaturons un de nos grands corps politiques ; nous détruisons le gouvernement représentatif dans sa sincérité ! Nous faisons plus, Messieurs, nous forçons la presse à se concentrer, à s'unir, à se discipliner en deux camps, un pour le pouvoir, un pour une seule opposition. Nous rétablissons cette situation violente de la Restauration, où il n'y avait que deux opinions : d'un côté, la presse soldée, et par-là même sans crédit ; de l'autre, la presse opposante d'une seule couleur, d'un seul langage, d'un seul mot d'ordre, d'une seule passion ; et nous empêchons, ainsi systématiques, la réalisation de ce beau phénomène social qui s'opère toujours après les grandes révolutions, phénomène par lequel des hommes jeunes et nou-

veaux, sans haine, sans amour, sans parti pris dans le passé, se rallient sous un drapeau de conciliation et de progrès pacifique, adoptent des révolutions le bien obtenu sans adopter les crimes ou les malheurs qu'elles ont coûtés, amortissent les ressentiments, soulèvent des questions nouvelles, et créent ainsi le terrain neutre où les vieux partis se rencontrent sans se combattre et peuvent se donner la main sans avoir d'amour-propre à sacrifier. Car, ne l'oubliez pas, Messieurs, les partis ne se réconcilient jamais sur le terrain des idées où ils se sont combattus. Voilà ce que nous avons fait pour la presse ; ferons-nous ainsi pour le théâtre ?

Tout le monde est d'accord sur le mal. Je vous l'ai dit moi-même, la société ne peut pas impunément souffrir que le cauchemar du premier venu aille souiller l'imagination de tout un peuple de la contagion de ses débauches de cœur ou d'esprit. Le théâtre mérite les reproches que nous avons fortement adressés à une partie de la presse : il a manqué à sa mission, il s'est prostitué à l'or et aux bas instincts de la population ; il s'est fait le mauvais lieu des imaginations ; de maître il s'est fait esclave ; il a été le coupable adulateur du peuple, comme la presse s'est fait souvent adulatrice des passions. Ne fermons pas les yeux : les contagions morales sont aussi évidentes que les contagions physiques ; il sort tous les soirs du vice, du délire, du crime de vos théâtres : il y faut porter remède. C'est ici qu'il ne faut pas s'arrêter devant la lettre d'une charte. La charte des chartes, c'est la morale, c'est celle que Dieu a écrite dans le cœur de l'homme. Notre charte à nous, c'est la souveraineté de l'intelligence et de la raison publique. Honte à un peuple qui abandonnerait ainsi ses mœurs, la chasteté des femmes, l'âme de ses enfants ! Cependant la justice répressive ne peut s'appliquer aux délits des théâtres, parce que ces délits sont toujours des délits de tendance, et que des délits de tendance échappent nécessairement à l'appréciation et à la pénalité.

Mais le remède présenté par nos lois est-il celui que le temps et la nature de nos institutions réclament ? Non, Messieurs, la loi remet toute la censure au ministre de l'intérieur à Paris et aux préfets dans les départements. Cette disposition a des inconvénients de plusieurs natures : elle compro-

met le gouvernement, elle compromet la dignité et la liberté du théâtre et de l'écrivain. L'étranger, la nation, les différents partis s'en prendront sans cesse au gouvernement des permissions qu'il aura données. Vous aurez des pièces interdites par voie diplomatique, des pièces demandées avec fureur et sédition par voie de factions. Vous aurez des émeutes théâtrales comme vous en avez vu si souvent ensanglanter le seuil de vos théâtres. L'écrivain lui-même, Messieurs, n'aura pas pour ses compositions la liberté d'invention et d'esprit suffisante, il n'écrira qu'avec incertitude et préoccupation, en voyant toujours l'ombre de la police sur son génie, et le fruit de son travail aboutir à une interdiction sans appel. Et d'ailleurs est-il digne de nous, est-il libre, est-il moral qu'une grande nation par les lettres et par les mœurs remette à la merci d'un commis ou d'un censeur de police ses mœurs, sa gloire et son génie ?

Non, Messieurs, il faut une censure ; mais cette censure doit être libre, éclairée, indépendante ; elle doit être à la fois la garantie de l'écrivain et la garantie de la société.

Je proposerai donc à la Chambre de concéder la censure telle que le gouvernement la lui demande, jusqu'à la session prochaine seulement ; et le gouvernement nous présenterait alors le projet d'une censure légale que nous discuterions avec la liberté d'esprit nécessaire à un si grave sujet.

Si la Chambre était moins impatiente, je proposerais moi-même un amendement ainsi conçu :

« Il sera formé à Paris un comité de censure morale pris dans un jury spécial. Le jury spécial se composera de dix membres de la Chambre des pairs, dix membres de la Chambre des députés, dix membres du conseil général du département, dix membres du conseil d'arrondissement, dix membres du conseil municipal, dix membres de chacune des sections de l'Institut, dix membres de l'Université, dix membres de la commission des auteurs dramatiques.

« On tirera de ce jury, par la voie du sort, le comité de censure morale, renouvelable tous les cinq ans et composé de vingt censeurs.

« Aucune pièce nouvelle ne pourra être présentée sans l'approbation de ce comité.

« Un membre de la commission des auteurs dramatiques aura le droit de comparaître en personne ou au nom de ses cosociétaires, pour recevoir et donner des explications.

« Le gouvernement, pour raison de haute police, aura le droit de suspendre les représentations théâtrales ; mais l'auteur pourra en appeler de cette suspension au comité de censure morale, qui jugera en appel. »

Ces dispositions ou des dispositions à peu près analogues, Messieurs, me semblent de nature à concilier ce que le législateur doit aux mœurs et ce qu'il doit à la liberté humaine et à la dignité des lettres. Les auteurs s'en plaindront peut-être ; le gouvernement s'en plaindra de son côté. La société y applaudira.

Nous n'avons que trop sacrifié à la nécessité dans cette courte et pénible session. Arrêtons-nous, Messieurs. La liberté politique est perdue ; sauvons au moins la liberté des lettres. Ne permettons pas qu'avec la liberté de la presse, cette faculté presque divine puisqu'elle multiplie la pensée et la parole, ces deux plus beaux dons de Dieu, cette faculté qui a élevé le niveau de l'intelligence populaire, toutes nos autres facultés de publicité soient traînées ainsi sans défense, sans garanties, en accusation devant nous, et immolées sans discussion, comme d'infâmes complices, entre le crime et l'échafaud d'un scélérat.

# SUR LA POLOGNE

## ET LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN ORIENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 janvier 1836.

(Discussion de l'adresse.)

Un discours de l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie (octobre 1835) avait ému l'Europe : il qualifiait la nationalité polonaise indépendante de « criminelle chimère, » et menaçait de foudroyer Varsovie à la première émeute. Ces paroles violentes du czar, reproduites dans tous les journaux, attiraient particulièrement l'attention sur un paragraphe de l'adresse. La commission dont M. de Lamartine faisait partie protestait au nom des droits consacrés par les traités, mais sans nommer la Pologne. Cette rédaction fut vivement attaquée, comme insuffisante. Un amendement de M. de Mornay proposait de dire que le rétablissement de l'équilibre européen devait avoir pour premier gage la conservation de l'antique nationalité polonaise. M. de Lamartine, dont toutes les sympathies étaient acquises à la Pologne, demanda la parole sur la position diplomatique de la question. Il s'attacha à démontrer que la France ne pouvait parler sans agir, et qu'elle ne pouvait agir que de concert avec ses alliés, dans une question européenne dont la solution était intimement liée aux affaires d'Orient.

MESSIEURS,

C'est comme membre de la commission que j'ai demandé la parole. La Chambre comprendra facilement que ce n'est pas moi qui viendrai combattre ici les éloquents paroles, les géné-



reuses sympathies qu'elle vient d'entendre<sup>1</sup>, que je partage moi-même et dont je ne voudrais mesurer l'expression dans l'adresse qu'afin de mieux en assurer l'effet.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui repousserai de cette tribune les supplications de cette généreuse nation polonaise à laquelle nous devons de la fraternité, à laquelle nous devons nos efforts, et à laquelle peut-être un jour devons-nous même du sang! (*Sensation.*)

Messieurs, je n'aime pas les questions d'affaires étrangères apportées à cette tribune : on risque toujours, en pareil cas, ou de la forfanterie, ou de la faiblesse ; mais lorsqu'elles y sont arrivées, je crois qu'il est de mon devoir de les traiter avec la franchise énergique que le sentiment du pays nous suppose. Ainsi je traiterai franchement celles qui vous sont soumises aujourd'hui.

Je commencerai par dévoiler à la Chambre notre conscience tout entière. Comme membre de la commission, je lui déclare que l'omission du nom de Pologne, qu'on nous a reprochée comme portant un caractère de timidité (le mot même de *lâcheté* a été prononcé hier), je lui déclare que cette omission n'a pas même été intentionnelle dans notre esprit ; je lui déclare que la pensée de taire le nom de la Pologne ne s'est présentée dans la discussion à aucun des membres de la commission.

Le nom de la Pologne nous a paru suffisamment écrit et dans nos souvenirs, et dans nos cœurs, et dans le sang qu'elle a répandu en 1831, et dans ses malheurs présents, et dans ces paroles écrasantes dont son oppresseur a fait retentir toute l'Europe, il y a peu de jours, et qui viennent d'être retracées si éloquemment par l'honorable préopinant (M. Odilon Barrot).

Mais, Messieurs, il faut vous dire la vérité tout entière. Si la pensée de cette odieuse timidité ne nous est pas venue, en y réfléchissant depuis, nous avons trouvé, j'ai trouvé du moins moi-même, au fond de ma conscience et de mes pensées politiques, quelques motifs qui pourraient peut-être légitimer le rejet des amendements qu'on nous propose, et engager la

1. Discours de M. Odilon Barrot.

Chambre à se renfermer dans la mesure stricte, quoique explicite, des expressions du cinquième paragraphe.

De ces raisons, Messieurs (je vous prie de me prêter votre attention un moment), de ces raisons, la première, c'est la nécessité, en émettant une opinion sur la politique étrangère, de ne pas compromettre la question d'Orient dans les expressions concernant la Pologne. Nous pouvons avoir à revendiquer plus tard des droits violés aussi à l'égard de la Turquie ou des nationalités orientales; et ces droits, nous pouvons avoir intérêt à ne pas les revendiquer dans la même forme et dans les mêmes limites. Nous pouvons avoir intérêt à ne pas manifester d'une manière aussi explicite nos réserves sur ces questions. Le moment n'est pas venu de les trancher; il ne faut pas les compromettre.

Il y a encore pour cette réserve, Messieurs, un motif plus grave: c'est que les nations entre elles se doivent bien plus que les particuliers une mesure exacte, rigoureuse dans leurs paroles.

Vous avez vu récemment combien des expressions irritantes, contenues dans le langage d'un agent du gouvernement américain, ont jeté une forte perturbation en Europe, et ont suspendu pendant deux ans la guerre sur deux nations faites pour s'estimer et s'entendre.

Une troisième raison, Messieurs, c'est celle que vous exprimait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères<sup>1</sup>. J'ai été complètement de son opinion dans cet endroit de son discours, bien que j'aie à le combattre tout à l'heure dans d'autres parties.

Il a dit avec raison que nous devons craindre, précisément par l'effet de cette influence que la France exerçait sur la Pologne, par l'empire de nos paroles, de susciter une énergie inopportune peut-être dans ce peuple, et des insurrections nouvelles; il a dit et je répète que vous devez craindre que les paroles prononcées ici ne retombent non-seulement sur la Pologne et sur l'Europe, mais sur la France elle-même dont elles seraient l'éternel remords. Quant à la question polonaise elle-

1. M. le duc de Broglie.

même, vous la savez tous, il est inutile de se jeter dans l'histoire de cette nation; vous savez ce qu'a opéré le dernier partage de 1791. Depuis cette funeste époque, la Pologne a fait d'inutiles efforts pour se restaurer complètement : elle a été pour toutes les nations du monde une grande et éloquente leçon de patriotisme; elle a montré aux peuples qu'il fallait vaincre ou mourir, et que la nation qui allait mendier sa nationalité auprès des amitiés, même les plus intimes, n'était que trop souvent ajournée. Napoléon, au temps de sa force, a tenu dans sa main l'indépendance de la Pologne, et il ne l'a pas ouverte. Il a sacrifié cette malheureuse nation à des préoccupations politiques moins généreuses que celles qui nous animent aujourd'hui.

En 1831, l'insurrection polonaise trouva la France fidèle à ses sentiments pour ce pays, mais dans des circonstances où elle ne pouvait pas lui tendre la main que la Pologne implorait alors. Je ne rentrerai pas dans la discussion qui a occupé la Chambre en 1831; le passé appartient au passé : ce n'est pas à moi de conseiller ni de justifier la politique de Juillet; mais je dirai qu'en 1831, la France, dépourvue d'alliances, encore tout ébranlée par une commotion terrible, avait peut-être raison de ne pas ajouter une crise nouvelle à ces crises, de ne pas jeter l'anarchie dans la diplomatie, et d'attendre, non pas l'heure des insurrections, l'ordre des révolutions, mais l'heure qui conviendrait à sa politique pour voler au secours de ses alliés.

En 1836, la question a changé de nouveau; vous n'êtes plus un peuple isolé en Europe, vous êtes une nation faisant partie maintenant du faisceau européen; alliance née de 1790 dans la pensée prophétique de Mirabeau, et qu'il était réservé d'accomplir à un illustre diplomate dont la parole a sur vos conseils l'autorité d'un siècle d'expérience.

Depuis cette alliance, votre situation est changée; la France ne peut plus maintenant agir seule, elle ne peut plus se livrer à ces folies de liberté auxquelles on voudrait la pousser. Elle est obligée de consulter ses alliances, d'être fidèle à ses engagements, de combiner ses démarches, d'agir de concert et en commun.

Voilà la situation où vous êtes aujourd'hui; vous ne pouvez

pas lancer la quadruple alliance dans une démarche hasardée, comme l'Angleterre ne peut pas compromettre la France sans son assentiment. L'Angleterre et la France ont le même intérêt à sauver la Pologne; le jour où elles s'entendront, où elles auront affermi le terrain sous leurs pas, elles la résoudreont de la manière que l'honorable préopinant indiquait tout à l'heure.

Si vous êtes, Messieurs, convaincus comme moi de cette grande vérité, que c'est maintenant par des combinaisons politiques, par une action commune, simultanée avec nos alliés nouveaux, par des négociations habilement conduites, par des opérations politiques préparées de loin, que vous pouvez assurer la liberté et la nationalité polonaises, vous penserez comme moi qu'une grave question, qui a été traitée hier à cette tribune par un brillant orateur<sup>1</sup>, renferme implicitement la solution de la question polonaise. Je veux parler de la question d'Orient.

Cette question, selon moi, est la même que la question polonaise. Il n'y a aucune solution possible pour la question polonaise, à moins d'une conflagration générale que vous ne voulez pas, qui n'est dans la pensée de personne. La solution de la question de Varsovie n'est pas à Varsovie, n'est pas à Londres; elle est à Constantinople. (*Sensation.*)

Et c'est ici, Messieurs, que je me permettrai de combattre à la fois, et l'honorable M. Bignon, et l'honorable M. Saint-Marc-Girardin, qui, bien que dans des termes différents, ont cependant exprimé la même pensée à cette tribune. Je ne crois pas que nous devions laisser par notre silence même engager le pays dans cette fausse voie d'une fausse politique, d'une politique de routine, où les éloquentes paroles de M. Saint-Marc-Girardin pourraient l'entraîner. Je ne crois pas que nous devions, en conscience, laisser des préjugés si funestes à l'avenir de notre pays s'invétérer dans l'esprit de la France, et prendre l'autorité de la tribune.

La question orientale n'est pas encore mûre. Je ne la traiterai pas devant vous; mais on l'a abordée ici, et je répondrai seulement quelques mots aux paroles qui ont été jetées dans la discussion.

1. M. Saint-Marc-Girardin.

En tous temps, on a cherché à soulever l'opinion publique, à égarer l'esprit des peuples par la colère ou la peur, en leur présentant le système d'une monarchie universelle qui n'a jamais été qu'un rêve impuissant de l'ambition. On a parlé de l'universalité de la monarchie espagnole, de la prépondérance de la monarchie autrichienne. Plus tard, Napoléon a soulevé le monde au nom de la prééminence anglaise ; et l'Angleterre s'est servie de la prédominance de la France pour remuer l'Europe et l'ameuter contre la France. Eh bien ! il faut examiner si ce fantôme de la prédominance de la Russie est aussi colossal, aussi menaçant, aussi réel qu'on vous le présente.

Quant à moi, je n'en crois rien. Et la preuve, je la prendrai dans le fait même : c'est que vous avez la paix. Et pourquoi avez-vous la paix ? C'est parce que tout le monde craint de rompre l'équilibre de l'Europe. Si cet équilibre n'existait pas, on ne craindrait pas ainsi le moindre mouvement.

La puissance des États ne se mesure pas sur l'étendue géographique ; elle se mesure par la concentration des forces, par l'homogénéité de la nature des peuples ; elle se mesure surtout par le haut degré de civilisation auquel ils sont parvenus.

Eh bien ! la Russie n'a aucun de ces caractères de force ; elle gouverne des populations, des cultes, des races, des religions diverses, complètement étrangères les unes aux autres ; elle est obligée d'étendre sans cesse avec des pertes de temps immenses ses bras à quatre cents lieues de distance pour surveiller des populations aussi opposées. Et si même je ne craignais pas qu'on se méprît sur le sens de mes paroles, et qu'on y vît l'abdication de la nationalité polonaise qui n'y est pas, je vous dirais que c'est une question pour le plus profond diplomate que celle de savoir si cette annexe de la Pologne à la Russie est pour la Russie un élément de force ou de faiblesse ; si une nation comme la Russie est plus forte en portant dans son sein une nation inquiète de liberté, sans cesse frémissante ; obligée d'entretenir des troupes pour la contenir, s'il ne serait pas plus avantageux pour elle d'avoir au contraire sur ses frontières un peuple indépendant, ayant un gouvernement, une armée propres, qui n'aurait aucun intérêt à combattre contre la Russie, mais plutôt à graviter dans son orbite.

Je ne dis pas ceci pour attaquer la nation polonaise, à Dieu ne plaise ! ce serait un blasphème : le droit sacré de l'indépendance des nations passe dans mon esprit bien avant les combinaisons politiques les plus avantageuses.

Quoi qu'il en soit, nous devons attendre, dans une attitude digne de la France, le moment opportun de la solution de la question polonaise. Mais nous ne devons pas, comme l'a dit tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères, l'attendre en silence. Je ne pense pas comme lui qu'il faille briser la chaîne de ces protestations nationales qui sont l'espérance et la consolation de la Pologne, en même temps qu'elles sont le maintien des droits de la France dans les traités de 1815. Je pense au contraire que nous devons constamment dire à la Pologne, à l'Europe, que nous n'avons jamais ratifié les indignes violations de la nationalité polonaise, et celles plus indignes encore des propriétés privées, et celles de l'humanité, dont le gouvernement de la Pologne nous offre depuis deux ans l'affligeant spectacle.

Mais je le répète, la question de la Pologne ne peut être tranchée que lorsque la question d'Orient sera résolue : c'est à Constantinople, et c'est sur le Bosphore que vous retrouverez Varsovie.

L'honorable orateur qui a parlé avec tant d'éclat hier à cette tribune a ramené toute la question à ces termes : qu'il fallait amortir le Bosphore.

Eh bien ! je ne crains pas de le dire, ces mots : Amortissez le Bosphore, sont la négation la plus complète de tout progrès de la civilisation en Europe et en Asie, de toute amélioration industrielle ou commerciale, de toute influence sur la Méditerranée. A ces paroles, j'ai cru entendre s'exprimer l'intérêt anglais, car c'est l'Angleterre seule qui a intérêt à ce monopole sur l'Asie et la Méditerranée.

Amortir le Bosphore, c'est empêcher de renaître ces immenses populations qui couvraient les bords de l'Asie Mineure ; c'est ralentir, c'est entraver tous les progrès ; c'est immoler à l'Angleterre l'intérêt politique et commercial de la France.

Je sais que depuis longtemps de bons esprits mêmes, pour qui la diplomatie est une science plutôt qu'une prévision, sont

préoccupés d'une pensée contraire. Je ne puis partager en rien leur opinion, et j'espère, quand le moment arrivera, convaincre la Chambre qu'on se fait une vaine terreur de ces empiétements de la Russie en Orient, où elle ne peut porter que la civilisation pour l'Asie, et l'accroissement de nos relations commerciales. En contre-balançant l'Angleterre, en équilibrant l'Europe sur la Méditerranée, la France deviendrait ainsi la modératrice du monde, et tiendrait le levier de sa fortune appuyé à son gré sur l'Angleterre ou la Russie. Le résultat de cette politique de négation, c'est de maintenir la Pologne dans l'état où elle est aujourd'hui ; le résultat, c'est de tuer la civilisation en Orient, de maintenir la solitude sur toutes les rives européennes et asiatiques de la Méditerranée, tandis que les résultats de la politique contraire sont de propager non-seulement la civilisation européenne sur les rives de la Méditerranée, mais de faire de la France l'arbitre de la Méditerranée même ; de ne pas la laisser s'engager par l'Angleterre dans ses antipathies moscovites, funestes peut-être à son agrandissement à venir ; de la laisser, libre de ses mouvements, pourvoir, au jour qui lui conviendra, à la restauration de la Pologne par des clauses, des traités, ou par l'action de compensations ; en un mot, de prendre pour devise le vote politique qui a été si longtemps la devise de nos armes : *En avant !*

Je maintiens, Messieurs, la rédaction telle qu'elle a été proposée par la commission, parce qu'elle me semble renfermer exactement et implicitement tout l'intérêt que la nation française portera toujours à ce malheureux pays. (*Marques d'adhésion.*)

# SUR LA CONVERSION DES RENTES

(PREMIER DISCOURS)

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 5 février 1836.

Ce fut la question capitale de la session, bien qu'elle parût devant la Chambre d'une manière imprévue. M. Humann, ministre des finances, en présentant le budget de 1837, déclara que les circonstances lui semblaient favorables pour réduire l'intérêt de la dette publique. Ses collègues, qu'il n'avait pas consultés, protestèrent contre cette déclaration inopinée. M. Humann dut se retirer. Peu de jours après, un député, M. Guoin, formula de nouveau une proposition tendant à la conversion et au remboursement des rentes 5 pour 100. M. Thiers, ministre de l'intérieur, tout en demandant l'ajournement à une session prochaine, reconnaissait la mesure fondée en droit. M. de Lamartine la combattit comme illusoire quant à ses résultats financiers, et injuste en ce qu'elle frappait les petits rentiers au profit d'une aristocratie foncière.

---

MESSIEURS,

J'écarterai les questions préjudicielles; je les laisse à ceux qui hésitent, ou dont la conscience cherche à pallier ce qui la blesse dans cette proposition. Je combattrai tout système de réduction arbitraire de la rente, et j'ose espérer que quand la Chambre m'aura entendu, si je n'ai pas le bonheur de la convaincre, elle conviendra du moins que ce ne sont pas des objections puériles, que ce ne sont pas de vains scrupules de



sentimentalité politique, mais qu'il y a de quoi douter, de quoi trembler, de quoi reculer peut-être. Je sais que je lutte faible et presque seul contre une des mesures qui entraînent le plus les esprits de la presque unanimité de cette assemblée et du pays; je sais qu'une clameur générale s'élève en faveur de la proposition! oui, je le sais; mais je me souviens de 1824. Étrange destinée, en effet, des questions politiques! En 1824, l'opinion publique fut unanime pour repousser la réduction des rentes comme une violation de la foi nationale, comme une violation de la propriété, comme une atteinte irréparable au crédit. En 1836, l'opinion publique est unanime pour la mesure. A quelle unanimité faut-il croire, Messieurs? Ni à l'une ni à l'autre; il ne faut croire qu'à sa conscience! Ce qu'il faut conclure, c'est que les entraînements ne sont pas des raisons; c'est que les popularités ne sont pas des preuves; c'est que les lois d'enthousiasme ne sont trop souvent que des lois de passion!

Et d'abord, je le confesse, cet entraînement, cet enthousiasme, j'ai commencé par le partager. Soulager les contribuables d'une partie de l'intérêt d'une dette énorme, reporter sur le travail qui moralise la terre quelques millions de ces capitaux qui servent d'enjeu ici aux chances corruptrices de la Bourse, vivifier une foule d'entreprises utiles dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les arts, chasser ces vendeurs du temple et forcer ces hommes d'argent, qui ne vivent que des oisives combinaisons de l'agiotage, à vivre comme nous de leur sueur, et d'un labeur réel, honnête, productif; il y avait là tant et de si incontestables avantages, que s'ils eussent été en effet dans les résultats de la mesure qu'on vous propose, il faudrait tout sacrifier pour les obtenir, hormis la justice! Je l'ai cru un moment; mais depuis que, sollicité à un examen plus approfondi par l'annonce de cette proposition, j'ai interrogé plus sévèrement mes convictions, j'ai trouvé, et j'ai trouvé contre tous mes désirs, que j'étais, comme le pays tout entier, sous l'empire d'une déception complète, et qu'il n'y avait dans tous les projets qu'on nous présentait qu'une mesure d'iniquité, qu'une mesure d'illusion, enfin qu'une mesure souverainement impolitique. (*Mouvement en sens divers.*)

Commençons par renverser la base sur laquelle se fondent tous les partisans de la proposition quand ils viennent nous dire que l'État est sous l'empire du droit commun, et que, l'article 20 du Code civil permettant à tout débiteur de se libérer, il peut, lui État, sans blesser ni la bonne foi ni l'équité, profiter du bénéfice de cet article de la loi. Eh bien! non, Messieurs, il n'est pas vrai que l'État soit dans le droit commun à l'égard des rentiers; et pourquoi? C'est que l'État fait le droit, et que celui qui fait le droit est au-dessus du droit, et par conséquent en dehors du droit. Qu'est-ce que l'État? C'est la collection de tous les droits et de tous les intérêts dont la nation se compose. Y a-t-il parité, je vous le demande, entre l'État qui représente tous, et le particulier qui ne représente que lui-même? Non: l'État n'est pas sous l'empire du Code civil. Ses rapports, à lui, sont réglés par un autre droit, par le droit politique. Ce ne sont pas les tribunaux, ce ne sont pas les lois ordinaires qui font justice à l'État; c'est vous, corps politique, et la justice que vous lui faites est la justice sociale et non la justice légale. Et quelle autre preuve vous faut-il que l'État n'est pas dans le droit commun vis-à-vis des rentiers, que l'appel qu'il fait aujourd'hui même à votre délibération, et que l'impuissance où sont les rentiers d'appeler de votre décision? Un procès sans juges, sans tribunaux, sans appel, que dis-je! Messieurs, un procès où la partie est juge, est-ce là du droit commun? Voilà cependant votre situation! Vous voilà rassemblés pour juger, et le rentier est absent, ou plutôt il est là, si vous le voulez, à votre barre! il est là, seul, et vous êtes quatre cent cinquante! il est là sans voix, et vous pouvez tous prendre la parole contre lui! il est là sans garantie, sans avocat, devant vous! vous propriétaires fonciers, lui rentier! vous ses juges, ses arbitres, et ses rivaux peut-être! Et quand vous aurez porté son arrêt, il n'aura qu'à baisser la tête, et à porter à sa femme et à ses enfants la confirmation de sa ruine partielle, la nouvelle de l'aisance ou du pain que vous lui aurez retranché! Encore une fois, est-ce là du droit commun! Mais s'il n'y a pour le rentier, devant vous, d'autre tribunal que celui de vos consciences, que celui de cette justice sociale qui est la dernière raison des sociétés, y a-t-il du moins équité, y a-t-il bonne foi

dans l'option que vous leur proposez, entre un remboursement au pair ou une réduction d'un cinquième? Examinons, et pour cela remontons à l'origine de la dette.

Il y a dans un contrat, Messieurs, non-seulement ce qui y est écrit, mais ce qui y est compris, ce qui y est entendu et sous-entendu. Les conventions tacites n'ont pas moins de force que les stipulations écrites; au contraire, elles sont plus sacrées, parce qu'elles n'ont que la bonne foi pour garant. Eh bien! Messieurs, le remboursement ou la réduction ont-ils été implicitement sous-entendus par l'État et par les porteurs de rentes lors de la création des rentes 5 pour 100? Pour décider cette grave question, passez en revue les différentes catégories de créanciers de l'État. Voici d'abord les malheureux détenteurs du tiers consolidé victimes de la banqueroute nationale, et recevant en indemnité de leur ruine cette parcelle de leur fortune consolidée de fait et de nom entre leurs mains par la justice, et je dirai par le remords de la nation : osez-vous dire que, quand ils recevaient cette réparation partielle et tardive, il était entendu par eux qu'après leur avoir fait banqueroute des deux tiers, l'État, à un jour donné, se réservait le droit de leur faire banqueroute d'un cinquième encore sur le tiers déjà si cruellement décimé? Votre conscience se soulève! Passons! Voici les communes, les établissements religieux et de charité ayant reçu de l'État, non pas à titre gratuit, non pas comme munificence, mais en échange de biens, de valeurs, de domaines réels dont l'État s'emparait; ayant reçu, dis-je, une rente égale au revenu de ces biens : entendaient-ils que cette rente ne serait pas perpétuelle, mais déclinerait et périrait entre leurs mains pendant que l'État s'enrichirait de leur ruine? Voici la Légion d'honneur, cette indemnité du sang, ce prix des dotations : était-il entendu que ce patrimoine de la gloire et de la reconnaissance du pays serait remboursé aux légionnaires, aux invalides, et que la compensation des membres perdus au service du pays serait évaluée un jour au rabais? Enfin, voilà les majorats, dont le chiffre même fait la légalité, et qui cessent d'être si vous réduisez; voilà les dots constituées; voilà les innombrables stipulations privées faites en rentes à 5 pour 100, et où l'État lui-même a traité avec des tiers et garanti la perpétuité

comme le chiffre de la rente : était-il entendu que toutes ces stipulations, dont la perpétuité de la rente était la condition, n'avaient ni vérité, ni irrévocabilité, et que tout cela s'écroulerait un jour, au risque des procès sans nombre qui vont naître de cette violation de toutes les promesses?

Mais on fera des exceptions, dites-vous!... mais si vous faites toutes les exceptions que la justice commande, où sera le bénéfice de la loi? et si vous ne les faites pas, où sera la justice?

Vous vous récriez contre les bénéfices énormes, contre les fortunes scandaleuses faites par quelques-uns des rentiers dans nos jours de désastres? Et qui les nie? Vos rentes décréditées par la banqueroute n'étaient-elles pas un fonds ouvert aux spéculateurs de tout genre? N'êtes-vous pas heureux même que dans vos détresses ces chances d'un lucre disproportionné soient venues tenter l'avidité de quelques capitalistes? Ils ont gagné; mais vous aussi : ce sont leurs capitaux aventurés qui ont soutenu et relevé la rente à 108 francs. Mais si vous voulez contester aux uns leurs bénéfices, d'autres n'ont-ils pas perdu? Et voulez-vous compenser leurs pertes? et sont-ils les seuls qui aient fait des bénéfices disproportionnés? Est-ce que les acquéreurs de terres, est-ce que les possesseurs de domaines nationaux ne se sont pas saturés aussi des détresses de l'État, de la ruine et des larmes des premiers propriétaires? Eh bien! direz-vous qu'il faut décimer aussi cette richesse, rechercher l'origine des fortunes, porter l'inquiétude dans le mystère sacré de la propriété, et troubler l'État jusqu'en ses fondements, pour faire à chacun une justice qui ne serait que la guerre civile des fortunes, que la chambre ardente de la propriété?

Mais quand vous le voudriez, le pourriez-vous? Décomposez, si vous l'osez, en en recherchant la nature et l'origine, un des écus de votre 5 pour 100. Qu'y trouvez-vous? Vous y trouvez le débris d'une banqueroute, c'est-à-dire une première perte de 75 pour 100. Vous y trouvez les faibles restes de tous les droits violés et toutes les ruines accomplies de l'ancienne monarchie, les larmes et la détresse de trois cent mille créanciers de l'État; vous y trouvez le prix de la libération du territoire après deux invasions; vous y trouvez enfin des compensations, des indemnités pour les biens spoliés de vos établissements publics. Voilà

le noyau, le fond, la masse de vos rentes. Au milieu de tout cela quelques bénéfices énormes, mais légitimes, que vous voulez atteindre ! Mais comment les atteindre ? Tout est mêlé, tout est confondu, tout est solidaire, tout est indivisible ; vous ne pouvez plus séparer dans le franc de votre rente ce qui est au prêteur de 1817, et ce qui est aux victimes de 93 ; vous ne pouvez frapper que dans les ténèbres, frapper sur le juste et sur l'injuste, et faire de ce nouveau jugement de Salomon une moyenne de justice et d'iniquité où le pauvre payera pour le riche et la probité pour l'usure ! Et d'ailleurs, les rentiers d'aujourd'hui, ces cent mille petits porteurs de rentes, dont la moyenne n'est que de 500 francs de rente, ne sont plus ces heureux banquiers de 1817, qui se sont engraisés du sang du pays. Ceux-là se sont hâtés de revendre, de mettre à couvert leurs bénéfices. Tous les petits rentiers d'aujourd'hui sont des acquéreurs récents et de bonne foi ! et c'est à ces misérables que vous allez faire payer la fortune des heureux agioteurs ? Savez-vous que cela réjouit, Messieurs, des agioteurs nouveaux qui veulent avoir aussi leur curée et que les scandaleux bénéfices de leurs devanciers empêchent de dormir !

La véritable condition des contrats de 1816 et de 1817 a été une condition aléatoire, un jeu où la fortune de la France était l'enjeu ; d'un côté, chance indéfinie de perte pour les prêteurs si la France périt, si la guerre civile éclate, si une troisième invasion l'écrase ; de l'autre, chance indéfinie de bénéfices sur le capital par l'élévation de l'intérêt si la France prospère ; et remarquez bien que cette chance favorable au prêteur ne nuit en rien à la France, car elle ne doit pas de capital, et la rente qu'elle sert est toujours la même. Voilà comment l'emprunt fut entendu ; vous vous gardiez bien alors de parler de réduction d'intérêt ou de remboursement forcé de la rente, vous n'aviez pas assez de garanties au crédit sous toutes ses formes ; et aujourd'hui que les fonds que vous appelez ainsi sont venus, qu'ils ont racheté le territoire, soldé la rançon à l'Europe, restauré le crédit, vivifié les industries et les terres, aujourd'hui que vous sentez le sol raffermi sous vos pas, que le présent est serein, l'avenir sans péril, vous vous tournez avec une ironique ingratitude vers ces prêteurs pour lesquels vous inventiez

alors toutes les séductions de l'agiotage, et vous leur dites : Allez, nous n'avons plus besoin de vous ; prenez, voici un capital, un capital qui n'est point librement débattu entre nous, que nous arbitrons seuls, que nous fixons au-dessous du taux où il est réellement, un capital que nous ne vous devons pas, que vous ne voulez pas, qui ne représente pas aujourd'hui en terres la moitié de celui qu'il représentait quand vous nous l'avez prêté; un capital dont vous ne savez que faire, que vous avez perdu les occasions de placer; qu'importe! tant pis pour vous, tant mieux pour nous; cela apprendra aux capitalistes à venir comment les nations qu'on a sauvées dans leur détresse reconnaissent ces services dans leur prospérité; et nos légistes appelleront cela un droit commun!

Si c'est du droit commun, est-ce de la bonne foi? est-ce de l'honneur? est-ce de l'équité? est-ce du moins une belle et productive iniquité? A entendre cet enthousiasme qui saisit tout à coup les contribuables, on le croirait. Eh bien! qu'ils sachent qu'on les trompe et que cette immolation, ces dépouilles opimes des rentiers qu'on leur promet ne leur rendront qu'un dégrèvement nul ou fictif, et qu'ils seront dupes eux-mêmes de l'injustice dont on veut les rendre complices. Il y a mille manières de le leur démontrer par le calcul. Les chiffres se groupent comme on veut sous la main des calculateurs; mais il n'y a qu'un chiffre incontestable, qu'un résultat clair, c'est celui qui se pose sur le rôle du percepteur. Tous ces calculs se résument en une vérité palpable sur l'avertissement du contribuable. Je ne crois qu'à celui-là. Eh bien! le voici :

Vous avez 146 millions de 5 pour 100; 49 millions seront inévitablement exceptés, ou s'ils ne l'étaient pas, la conscience publique se soulèverait. Reste environ 100 millions sur lesquels vous avez à opérer. Vous en réduisez le cinquième, ce serait 20 millions. Mais dans tous les projets, pour tempérer l'iniquité, on établit des annuités égales pendant huit ou six ans au cinquième réduit; la réduction est donc nulle d'abord, pendant huit années, pour le contribuable. Ce n'est donc qu'un dégrèvement imaginaire qu'on leur fait entrevoir dans l'avenir! Mais avant que cet avenir arrive pour eux, combien de chances et de charges nouvelles seront venues annuler ces promesses

de soulagement? Je suppose qu'il n'en survienne aucune, que résultera-t-il pour eux, dans huit ans, de ce prétendu dégrèvement de la propriété foncière? Calculez : huit ans d'annuités équivalentes au cinquième réduit sur 100 millions de rentes, font 160 millions. L'intérêt de 160 millions est de 8 millions; mais comme il y a, en termes de finances, une chose qu'on appelle l'intrinsèque, et qui se compose de la moyenne d'intérêt d'une somme payée par échéances successives, cet intrinsèque réduit à 6 millions et demi l'intérêt réel de ces 160 millions. Retranchez-les des 20 millions qui dans huit ans seront dégrévés de l'impôt soumis, reste 13 millions et demi de soulagement; retranchez de là encore les frais de l'opération qui seront immenses; retranchez encore le service croissant des caisses d'épargne, à qui vous devez déjà 60 millions, et dont l'heureux et prodigieux accroissement vous demandera inévitablement alors 4 ou 5 millions au lieu de 2 et 1/2; le dégrèvement se réduira à 8 ou 10 millions, à supposer que pas une pierre ne s'ébranle d'ici-là dans l'édifice de votre fortune et dans les affaires de l'Europe! 8 ou 10 millions pour quatre-vingt-sept départements, cela fait une moyenne de 100,000 francs par département, une fraction imperceptible d'un trentième sur la cote du contribuable, c'est-à-dire une illusion pour le présent et une charge de quelques centimes imperceptibles sur un avenir qui ne viendra jamais.

Contribuables qu'on abuse, allez demander la vérité à l'avertissement du percepteur! cherchez à découvrir pour vous le bénéfice de la réduction dont on veut aujourd'hui vous rendre complices! Vous ne le discernerez pas; et c'est pour un tel résultat qu'on vous propose cette commotion des fortunes, ce transport d'une dette de deux milliards d'une main dans l'autre, cette spoliation des rentiers actuels au profit de capitalistes nouveaux! Ah! Messieurs, un pareil conseil ne peut vous être donné par les citoyens paisibles qui n'ont qu'à perdre à ces crises de la fortune publique! Savez-vous qui le souffle? savez-vous qui la trompe? savez-vous par qui ces conseils perfides vous sont inspirés? Ce ne peut être que par ces agioteurs que la fixité de la rente importune, qui regardent avec convoitise la rente échappée à leurs mains et passée aux mains des petits capitalistes et du peuple,

et qui voudraient remuer de nouveau le Trésor jusqu'à son dernier écu, pour s'engraisser comme leurs devanciers de 1816, non plus de la détresse, mais de la folie du pays! (*Sensation.*)

Mais les résultats moraux et politiques : le crédit raffermi, l'intérêt de l'argent abaissé, les industries vivifiées, enfin le prix des terres élevé? Messieurs, un mot seulement avant de finir sur chacune de ces promesses, et vous les verrez s'évanouir toutes au souffle de la vérité.

Je ne parle pas ici de la popularité de la mesure, qui flatte les passions des possesseurs de terre, et popularise un gouvernement nouveau! C'est à ce gouvernement de savoir dans quelle espèce de popularité il veut s'enraciner. Quand on s'implante dans une popularité vraie et durable, on y puise la vie et la durée; quand on s'implante dans une popularité mensongère, on passe et l'on périt avec elle! Non, vous n'abaissez pas l'intérêt de l'argent, car le 5 pour 100 n'agit plus sur cet intérêt. Votre grand-livre est fermé; vous ne créez plus, et vous allez déclarer, si vous êtes sages, que vous ne créez plus de rentes irremboursables. Dans l'état présent il ne sort pas un écu de la terre, de l'industrie, de transactions entre particuliers pour aller au 5 pour 100, qu'il n'en sorte un du 5 pour 100 pour retourner à la terre où à l'industrie: l'un déplace l'autre, l'un remplace l'autre, l'équilibre est parfait; la masse des fonds de la terre ou de la rente ne diminue ni n'augmente. Il est donc mathématiquement impossible que la rente 5 pour 100 ait la moindre action sur l'intérêt de l'argent. Non, vous n'affermirez pas le crédit, car vous l'arrêterez dans son essor; vous lui ferez violence; vous lui faites injustice, et vous verrez trop tôt s'il oubliera de se venger, et s'il ne vous fera pas payer avec usure l'économie que vous voulez faire sur lui, l'économie sur la bonne foi publique, le capital des nations qui ont tout à emprunter un jour! (*Très-bien! très-bien!*)

Mais savez-vous ce que vous ferez? Vous porterez la perturbation, l'inquiétude, la désaffection peut-être, dans une classe nombreuse et remuante du pays! Vous agitez l'élément révolutionnaire endormi dans la ville des révolutions; car, ne vous le dissimulez pas, c'est pour le peuple surtout que les intérêts sont des affections, et que là où est son trésor, là où est son



pain, là est son cœur! en retranchant à ce pain, vous retranchez à son amour.

Vous réduirez de 60 millions la consommation et la circulation de Paris; car les 20 millions enlevés aux rentiers se multiplient deux et trois fois par an dans la circulation du petit commerce. Impôts indirects, octrois, valeur et loyer des maisons, tout baissera; vous vous apercevrez, avant un an, que vous avez tari une des grandes sources de votre Trésor! Vous irez demander aux contribuables de combler le vide qu'ils vous auront aidé à creuser! vous leur direz : Qu'importe Paris? Vous suscitez en eux cette rivalité du village contre le chef-lieu, du chef-lieu contre la capitale, comme si Paris n'était pas à tous! comme si les capitales n'étaient pas les résumés des nations! et ils apprendront trop vite, à leurs dépens, que cette jalouse vengeance contre la prospérité des grandes capitales n'est qu'un suicide insensé, et qu'on ne peut frapper la tête et le cœur, sans que les membres languissent, et ne soient eux-mêmes menacés de mort! (*Sensation.*)

Messieurs, j'ai touché là la plaie secrète, la plaie vive de cette discussion. Eh bien! j'irai à fond, je ne dissimulerai rien, je lèverai le voile tout entier. Oui, il y a dans cette popularité qui nous pousse, dans cette hâte d'immoler les rentiers, une pensée inconnue à elle-même, une arrière-passion de nivellement de Paris au niveau des provinces, de la fortune mobilière au niveau de la propriété territoriale! une satisfaction jalouse de l'abaissement des richesses, quelquefois scandaleuses, de la Bourse; on est fatigué de voir ces hommes dépenser sans peine et sans labeur les larges produits de la rente, comme si leur dépense n'était pas notre richesse, comme si frapper sur les capitalistes, ce n'était pas frapper sur les travailleurs. Ah! Messieurs, prenez garde! tremblez de vous rendre complices d'une pensée si loin de vos cœurs! tremblez de porter ainsi une première atteinte à la propriété sous la forme la plus fugitive, la plus vulnérable. Qui vous répond qu'il ne se lèverait pas un jour où, par une loi de talion comme celle-ci, des hommes justifiés d'avance par votre exemple, et instruments d'une autre passion jalouse qui fermente au cœur du peuple, viendraient ici à votre place, et se diraient : Ils ont trouvé la fortune mo-

bilière trop riche, ils ont décimé la rente. Eh bien! nous trouvons, nous, la fortune territoriale trop exorbitante et trop privilégiée, et nous décimons la terre.

Mais ce n'est pas tout, et sous cette passion de nivellement démocratique qui se révèle dans ces projets, savez-vous ce qu'il y a, Messieurs? car toutes les passions se trompent elles-mêmes et vont contre leur but; il y a une des mesures les plus aristocratiques dans les résultats qu'on ait jamais osé porter à la tribune d'un corps populaire! Oui, Messieurs, il y a au profit de trois millions de propriétaires fonciers contre vingt-neuf millions de propriétaires d'argent, de travailleurs et de prolétaires, la plus jalouse concentration de la propriété territoriale qu'on ait jamais osé avouer à la face d'un peuple! Il y a, et en cela, du moins, vous ne vous trompez pas, il y a l'élévation exorbitante et systématique du prix des terres, c'est-à-dire la nouvelle féodalité, la féodalité du sillon. Mais, Messieurs, élever démesurément le prix de la terre! avez-vous sondé cette pensée anti-sociale? savez-vous ce que c'est que d'exclure le peuple de la terre? C'est décourager le peuple de la plus morale, de la plus sociale des propriétés; c'est déraciner la famille dans les classes moyennes et inférieures; c'est faire du territoire de la patrie le patrimoine du petit nombre; c'est repousser des droits politiques qui sont basés sur le cens; c'est aristocratiser la propriété après avoir pendant un demi-siècle démocratisé la loi; c'est faire en peu d'années une nation de deux millions de nobles territoriaux et de trente millions de prolétaires. (*Mouvement en sens divers.*) Ne vous récriez pas! mais regardez tous les pays où cette concentration a eu lieu, regardez l'Italie, regardez l'Espagne, regardez l'Angleterre elle-même! D'un côté, un petit nombre à qui le territoire appartient par le droit de naissance ou de richesse, et par l'inaccessibilité de la terre aux petits capitaux, et de l'autre une nation tout entière de parias politiques, d'esclaves turbulents, de populaces factieuses ou de mendiants! Voilà l'effet de l'élévation disproportionnée du prix des terres: osez-vous dire si c'est là ce que vous voulez? (*Mouvement.*)

Quant à moi, je veux le contraire; plus cette mesure est aveuglément populaire, plus nous devons l'approfondir et lui

résister. Que les électeurs fassent ce qu'ils voudront, nous sommes ici pour servir nos consciences et non leurs passions. S'ils me commandaient jamais un pareil vote, je leur dirais : Cherchez ailleurs des hommes qui consentent à faire de la popularité aux dépens de la justice et du crédit par une banqueroute masquée. (*Murmures.*)

Je repousse le projet. J'admets que l'État peut se libérer, mais par des voies honnêtes, et d'accord avec ses créanciers, et je me réserve de présenter un projet de délibération qui, sans rien coûter à la probité nationale, affranchira pour l'avenir le Trésor de l'embarras où il est aujourd'hui. — VOIX DIVERSES. (*Très-bien ! très-bien !*)

# SUR LA CONVERSION DES RENTES

(DEUXIÈME DISCOURS)

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 22 mars 1836.

La prise en considération par la Chambre de la proposition de M. Gouin avait amené la démission du cabinet du 11 octobre. Ce fut sous le ministère du 22 février, présidé par M. Thiers, qu'eut lieu la lecture du rapport de la commission. D'accord avec le gouvernement, elle proposait une réduction de l'intérêt à 4 1/2 au lieu de 4 pour 100; elle reconnaissait qu'il était impossible de discuter dès à présent le projet : le ministre prenant l'engagement de le présenter pendant la session prochaine, la commission se bornait à formuler devant la Chambre le droit de remboursement. C'est contre ce droit prétendu et le principe même de la conversion que s'éleva de nouveau M. de Lamartine.

---

MESSIEURS,

Je sens l'immense désavantage qu'il y a à ramener une discussion de principes à cette tribune, après les orateurs qu'elle vient d'entendre, et la discussion palpitante d'intérêts personnels qui est soulevée; mais s'il est inutile d'espérer de convaincre un entraînement public, il est nécessaire qu'une protestation s'élève en faveur de la propriété menacée et de la bonne foi publique compromise. Je toucherai peu aux principes, pour ne pas fatiguer la Chambre, mais je commencerai par réfuter le système financier que l'honorable M. Berryer vient de développer tout à l'heure.

Il vous a dit que les gouvernements devaient amortir jusqu'à ce que les fonds fussent au pair, et rembourser quand ils dépassent le pair.

Ce système est spécieux ; il serait vrai, même si la France et l'Angleterre étaient dans la même situation en matière de dette ; mais la différence des situations rend le système de M. Berryer entièrement inapplicable. En effet, l'Angleterre emprunte un capital, et la France n'a point reconnu, point constitué ce capital dans la loi de 1793 et dans les emprunts suivants.

Pour la nation qui doit un capital, il est évident que le droit et le devoir existent de n'appliquer l'amortissement qu'autant que le pair à ce capital n'est pas atteint au cours de la Bourse.

Mais pour celle qui n'a pas reconnu de capital, où est le pair ? Par conséquent où est la justice de lui enlever l'amortissement ?

Je rentre dans la question de droit.

L'honorable M. Mauguin vient de vous parler un autre langage. Il a cherché des palliatifs, des adoucissements à la mesure. Messieurs, ces palliatifs, ces doutes, que prouvent-ils ?

Il y a dans ces efforts mêmes une preuve que la conscience publique n'est pas si rassurée qu'on le dit sur la légitimité de la mesure. On ne cherche pas si laborieusement à se prouver à soi-même qu'on a le droit et qu'on a raison. Ce doute trahit une inquiétude. Toutes les fois qu'on cherche à se pallier à soi-même des objections si renaissantes, à étouffer le murmure intérieur de la justice qui est en nous, c'est qu'on est près de commettre un acte répréhensible ; l'évidence est le caractère de l'honnêteté. Vous doutez, vous discutez, vous hésitez, vous cherchez des termes moyens et des palliatifs ; donc vous avez tort, donc vous sentez que vous allez faire une injustice. Et si vous ne le sentiez pas, que signifieraient ces palliatifs, ces attermoiements, ces séries, ces annuités, ce 4 1/2 pour 100 au lieu du 4 ? ce cinquième d'abord, puis ce dixième seulement enlevé aux rentiers ? Ou vous avez le droit de leur prendre le cinquième de leur propriété, ou vous ne l'avez pas : si vous l'avez, vous faites injustice aux contribuables en ne prenant qu'un dixième

à la rente. Je ne crains pas de l'affirmer, le ministre, convaincu que l'État a le droit de rembourser au pair, et qui n'en userait pas franchement, immédiatement, d'une manière absolue, mériterait d'être mis en accusation. De quel droit lui-même traiterait-il de la fortune publique, et ferait-il présent de 20 millions de rente à une catégorie de citoyens ?

Mais écartons pour cette fois la question de principes : la Chambre connaît mon opinion, je connais sa pensée moi-même. Je lui épargnerai du temps et des paroles. Contre un entraînement unanime il n'y a pas à parler, il n'y a qu'à protester au nom d'intérêts sacrés, au nom de la probité nationale. Quelle est la passion publique qui a jamais reculé à la voix d'un homme ? Le plus grand de nos hommes d'État, Mirabeau lui-même, appuyé sur son immense popularité, ne put pas retarder d'une heure la banqueroute dont nous voulons encore décimer les misérables débris. Je ne discuterai donc plus le droit. Mais que la Chambre me permette une seule comparaison, et de poser en deux mots devant elle la situation réciproque de la rente et de l'État, telle que je la comprends. Il est bon de voir quelquefois ses propres actes dans un miroir qui ne les flatte pas. On se juge mieux.

Je suppose qu'un particulier ruiné, ôbéré, criblé d'hypothèques, après avoir fait banqueroute des deux tiers, et une foule d'autres banqueroutes partielles, soit resté possesseur d'une terre qu'il ne peut cultiver faute de fonds pour l'exploiter, ne pouvant ni planter ni bâtir ; prêt à être dépossédé, il vient à moi et me dit : Vous voyez ma déplorable situation ; je vais être exproprié, ou je vais languir sur ma richesse stérile ; cette terre vaut peu de chose aujourd'hui, il est vrai ; mais vos capitaux, en s'y appliquant, peuvent en accroître considérablement la valeur ; elle vous offrira alors une hypothèque qu'elle est loin de vous offrir aujourd'hui, et cette hypothèque vous l'aurez réellement créée vous-même. Prêtez-moi un capital de 75,000 francs. Je ne puis pas vous promettre de vous rembourser ce capital ; nous ne parlerons même pas de capital ; mais je m'engage à vous servir à jamais, sans réduction ni retenue, une rente de 5,000 francs. Je ne vous présente ni solvabilité ni garantie ; cette rente, vous avez la chance de la perdre tous les matins : si mes

spéculations avortent, si on me dépouille de mon patrimoine, si mes serviteurs s'insurgent ou me refusent le travail, l'obéissance, vous perdrez tout; mais aussi, si je prospère, si les événements me secondent, vous prospérerez avec moi; votre hypothèque se consolidera, et le capital fictif et progressif de votre rente s'élèvera en proportion de la consolidation de ma fortune. C'est une véritable action que vous prenez dans mes affaires, et cette action pourra monter sans terme jusqu'à un capital indéfini. Cette action ne sera jamais susceptible d'être taxée par moi à un *maximum*. Au contraire, pour vous garantir contre ce maximum que vous pourriez craindre, je prends l'engagement de créer une réserve, un amortissement, que j'emploierai à racheter librement sur la place les fonds que vous voudrez vendre. C'est le seul mode de rachat que je me réserve. La probité m'interdit les autres.

Le prêteur accepte. Tant que la fortune est incertaine, on ne parle ni de remboursement, ni de réduction, ni de maximum. On laisse passer vingt ans dans ce silence, et on confirme soi-même, par mille actes accessoires, cette opinion de l'irremboursabilité de la rente. Mais le danger passé, la terre vivifiée, exploitée, sillonnée de canaux et de routes, décuplée de valeur, le débiteur vient trouver son créancier, et lui dit : Maintenant que grâce à vous, et aux risques que vous avez bien voulu courir en commun avec moi, ma fortune est inébranlablement assise, je trouve à emprunter à 4 pour 100. Il ne me convient plus de tenir les conditions de mon contrat avec vous; nous n'avons pas de juges, je suis mon juge à moi-même; je réduis arbitrairement et malgré vous la rente de 5,000 francs que je vous faisais à 4,000 francs; ou si cela ne vous convient pas, j'évalue à 100,000 francs le capital que vous m'avez prêté, bien que sur le marché des rentes on vous en donnât hier 110,000 et 120,000 bientôt, si je n'avais pas parlé de remboursement arbitraire. Choisissez! cela s'appellera une option. (Plaisante option, en effet, que celle qui vous donne à choisir entre une réduction forcée d'un cinquième sur la rente, ou une réduction forcée d'un cinquième sur le capital!) Mais je le veux ainsi; mes hommes de loi reconnaissent mon droit, vous n'avez personne pour juger ou défendre le vôtre. Malheur au plus faible!

A un tel langage, à un tel acte, Messieurs, s'il avait lieu de particulier à particulier, qui ne se récrierait? qui ne vengerait l'équité violée, les promesses bafouées, l'ingratitude impudente? Eh bien! je vous en fais juges, j'en fais juge l'opinion publique tout entière, n'est-ce pas là exactement, littéralement, le langage et l'acte de l'État envers le prêteur de 5 pour 100? n'est-ce pas là ce qu'on nous presse de sanctionner par un vote qui pèsera éternellement sur la conscience du pays? Je ne sais pas si on appellera un tel acte de l'habileté, de l'économie, de la politique; mais je défie qu'on l'appelle jamais de la justice ou de la probité.

A tout cela, Messieurs, nous répondra-t-on par des définitions tirées du Dictionnaire de l'Académie? Comme si la loyauté d'une grande nation, qui doit être plus claire que le soleil, allait chercher ses arrêts dans les subtilités de la langue! Depuis quand les grammairiens et les poètes sont-ils devenus des législateurs ou des juristes? Répondra-t-on, comme l'honorable préopinant, que ce droit est reconnu? Reconnu? et par qui? par ceux qui ont intérêt à le reconnaître; par l'abbé Terray et par Cambon, par la Régence et par la Convention! Mais est-il reconnu par ces trois cent mille porteurs de rentes qui élèvent contre cette spoliation la voix impuissante de leurs réclamations? Vous dites qu'ils ne peuvent se faire un titre de leur ignorance? Mais si cette ignorance a été vingt ans nourrie par votre silence; si tout, dans l'origine et la nature de la dette, a dû leur faire croire qu'elle était irremboursable et perpétuelle; perpétuelle comme le prix des établissements publics spoliés, perpétuelle comme le tiers consolidé, perpétuelle comme les biens des communes, de la Légion d'honneur, des Invalides; si enfin par vos actes mêmes, par l'établissement même de l'amortissement institué comme seul mode légal du rachat de la rente, vous leur avez donné toutes les garanties morales contre le remboursement, cette ignorance n'a-t-elle pas prescrit en leur faveur? cette ignorance n'est-elle pas devenue un titre, un droit acquis, ou bien n'a-t-elle pas été la plus honteuse duperie de la bonne foi et de la confiance?

Non, Messieurs, aucun sophisme au monde ne pourra prévaloir ici, et justifier aux yeux de la morale publique cet acte



violent et arbitraire d'un État qui force ses créanciers à accepter à 100 ce qu'ils vendent 110 sur le marché. C'est le maximum de 93 appliqué aux capitalistes.

Mais du moins le résultat sera-t-il une large compensation à la foi violée? ou plutôt, aujourd'hui que la commission a partagé l'iniquité en deux, y aura-t-il un résultat quelconque? On n'ose plus vous dire qu'on dégrèvera l'impôt, qu'on diminuera de 50 millions les charges de l'État; le ministre des finances, auteur et défenseur de cette fatale proposition, de cette proposition qui a déjà renversé un ministère, qui en renverserait un autre aujourd'hui si on la prenait au sérieux; de cette proposition qui a marché de crise en crise, et qui marchera plus loin peut-être que le regard ne peut porter; ce ministre, qui avait intérêt à séduire l'opinion publique par la magnificence de ses promesses, mais qui est trop probe pour la flatter, a déjà réduit lui-même à cette tribune le bénéfice de l'opération à 15 millions, alors qu'il s'agissait de réduire du cinquième. La commission, qui ne réduit que du dixième, ne vous promet donc qu'un bénéfice de 7 millions et demi! 7 millions et demi, dont il faut soustraire les frais d'une opération colossale, et les réductions que les rentiers décimés feront eux-mêmes sur leur dépense; dont il faudra soustraire peut-être encore les chances mauvaises d'un emprunt, si un coup de canon se tirait d'ici à trois ans en Europe! Et quand vous n'auriez que 400 millions de conversion, le nouvel emprunt qu'il faudrait faire de 400 millions, donnant au moins aux banquiers un bénéfice de 5 ou 6 pour 100, porterait à 20 ou 22 millions les seuls frais de l'opération! Voilà le résultat, rien ou moins que rien; si les contribuables s'y trompent, c'est qu'ils voudront s'y tromper!

Ce n'est donc plus cela que vous nous promettez. Il faut séduire par des promesses moins directes l'imagination des contribuables. Non, c'est l'industrie vivifiée, l'agriculture et le commerce ravivés, enfin l'intérêt de l'argent abaissé par l'effet de cette immense répartition du numéraire sur le sol de la France. Or, ce ne sont pas sans doute ces 7 millions et demi répartis entre quatre-vingt-sept départements, c'est-à-dire 75 à 80,000 francs par département, qui vont opérer ces miracles de fécondité et de mouvement. Vous êtes-vous aperçus, en 1830,

lorsque l'honorable M. Laffitte dégreva de 40 millions l'impôt des boissons, que l'intérêt de l'argent en ait été abaissé en France? Qu'attendez-vous de 7 millions? Eh bien! Messieurs, je cherche, cherchez vous-mêmes, je défie qu'on trouve d'autre résultat à l'opération que cette différence de 7 millions et demi entre l'intérêt qu'on paye aujourd'hui et celui qu'on payera dans un an. Voilà la seule somme qui rentrera dans la masse des fortunes privées; et que de chances encore pour qu'elle n'y rentre pas entière! Eh! Messieurs, qu'il me soit permis de parler ici, non la langue de convention du contribuable disputant centime à centime sa part d'impôt à la société, mais la langue de l'économiste, mais la langue de l'homme d'État, puisque enfin c'est devant des hommes d'État que je parle. Le pays est aujourd'hui assez éclairé pour tout entendre, même quand nos paroles le font murmurer; il faut encore oser lui déplaire pour le servir; il faut oser lui dire des vérités fortes.

Eh bien! la vérité, Messieurs, c'est que ce n'est pas des réductions d'impôts de quelques millions qui abaisseront l'intérêt de l'argent en France. Faut-il tout dire et tout prouver? C'est que l'intérêt de l'argent n'a été abaissé, c'est que la terre n'a acquis de la valeur, c'est que les industries n'ont été créées et vivifiées, c'est que le pays n'a été ressuscité de son atonie et de sa langueur qu'en proportion de l'impôt que vous avez été obligés de créer pour servir l'intérêt de la dette. Le territoire est une richesse stérile par lui-même; la terre ne devient productive que par le travail; et le mobile du travail c'est en grande partie l'impôt lui-même; au travail nécessaire pour se nourrir, le propriétaire du sol ajoute le travail nécessaire pour payer son tribut à l'État, l'intérêt: l'industrie ne tarde pas à naître; mais pour que l'industrie puisse naître, il lui faut un mobile: aussi ce mobile, c'est le numéraire ou le crédit; ce numéraire sans limite qui, en multipliant le signé, multiplie la réalité. Jetez ce principe de mouvement et de vie dans la société, et en peu d'années vous aurez triplé le capital national. C'est ce que nous avons fait, sans le savoir peut-être, en 1814 et aujourd'hui.

Comparez ces deux Frances; voyez la France de 1813 énermée, sans industrie, sans commerce, portant à peine le fardeau

d'un impôt de 700 millions ; voyez la France d'aujourd'hui débordant d'hommes et de richesses, et ne sentant qu'à peine un impôt de 1,200 millions ! Vous avez par la dette, créé réellement 3 milliards de capitaux pour le pays, et c'est cette dette, source de votre richesse, que vous récusez, que vous décimez ! Le peuple le moins instruit de la terre a mieux l'instinct de cette vérité. Je demandais, il n'y a pas longtemps, à des paysans de Savoie, pourquoi ils étaient mécontents de leur gouvernement, qui me semblait pour eux doux et paternel. Cela est vrai, me disaient-ils ; mais nous ne payons presque plus d'impôts, et depuis ce temps personne ne se remue, tout languit parmi nous. Ils sentaient sans raisonnement que la dette et l'impôt étaient pour les classes inférieures de travailleurs les grands mobiles, les grands répartiteurs de la fortune publique. Regardez l'Europe, Messieurs, elle vous offre partout l'exemple de ce grand fait économique. Partout l'égalité, la liberté, la prospérité des peuples sont en proportion de leur impôt et de leur dette. Le Turc n'a ni impôt ni dette, et c'est le plus misérable et le plus indigent des peuples.

Et que vous dit-on encore ? On vous parle des richesses dont l'État regorge, et dont il faut bien qu'il se débarrasse. Messieurs, c'est encore une fiction, comme tout est fiction dans cette malheureuse affaire. Veut-on vous engager à convertir, on vous dit : Voyez le déficit ! Nous périssons si nous ne convertissons pas. Veut-on vous forcer à convertir, on vous dit : Voyez le Trésor ! il regorge de fonds. Voyez le Trésor ! Ah ! Messieurs, détournez-en plutôt les yeux, si vous ne voulez pas trembler sur votre avenir financier. Une dette flottante de 722 millions !

430 millions, dette flottante.

225 millions, cautionnements.

67 millions, caisse d'épargne.

---

722 millions dus aujourd'hui par le Trésor !

Vos fournisseurs et vos receveurs généraux, en avance de l'amortissement, servant en vain à pomper tous les ans ces millions de services extraordinaires qui menacent de submerger le Trésor ! Voilà l'état réel ! voilà cette richesse surabondante !

Qui ne voit qu'il y a une pensée politique, une pensée d'agiotage, une pensée de vanité et de défi à la fortune dans la mesure à laquelle on vous pousse? On veut honorer son administration par un acte inusité et mémorable; on veut montrer qu'après quatre ans de troubles on peut faire ce qu'après dix ans de paix la Restauration n'a pu accomplir; on veut servir la passion jalouse des propriétaires contre les capitalistes! C'est un holocauste aux départements.

Prenons-y garde, Messieurs; ne servons les passions de personne. Les départements, frustrés dans leur attente, s'apercevront bientôt que frapper sur les capitalistes c'est frapper sur les contribuables; car de quoi sont riches les contribuables, si ce n'est de la richesse des capitalistes? de quoi profitent les départements, si ce n'est de l'immense mouvement de consommation de Paris? Si l'on proposait à un Anglais de décimer Londres pour enrichir l'Angleterre, que dirait-il? Eh bien! c'est là ce qu'on vous propose; et vous écoutez, et les départements applaudissent, et les propriétaires fonciers se réjouissent, et les électeurs commandent! Ah! Messieurs, que la raison a fait peu de pas en quarante-cinq ans, et que l'Assemblée constituante était plus avancée que nous en économie sociale!

Messieurs, une erreur d'économie sociale se corrige, une faute se répare. Mais l'altération du crédit public, mais l'atteinte à la bonne foi, mais la violation de la propriété, mais la profanation de la moralité publique, sont une plaie toujours saignante; ne la rouvrons pas, Messieurs, n'armons pas de l'autorité de la loi ces envies et ces ignorances de la circonférence contre le centre, du petit propriétaire contre le riche. Conservons à notre époque le caractère qui doit appartenir au gouvernement représentatif, l'honnêteté et la sollicitude pour toutes les classes dont la société se compose. Chaque époque a son caractère; 93 spolia violemment, déchaîna le pauvre contre le riche, et ressembla en tout à de la vengeance. La misère descendit bientôt sur ces masses que la spoliation n'enrichit jamais. L'Empire méprisa les masses et les opprima, il compta pour rien leurs sueurs et leur sang. La Restauration n'opprima personne, et fonda le crédit sur la bonne foi; cette politique enrichit la France. Il n'y fut fait qu'une exception,

le jour où, pour indemniser les émigrés, elle porta atteinte au gage des rentiers et voulut faire porter sur une seule classe de citoyens le fardeau qui devait peser sur tous.

Vous savez quelle irritation couva depuis dans les esprits, et l'histoire saura si cette irritation fut étrangère à sa chute. Le gouvernement de Juillet, le gouvernement né de la réaction des classes moyennes, l'imiterait-il? Voudrait-il, en favorisant trois millions de propriétaires fonciers au détriment des capitalistes, des rentiers, de vingt-huit millions de travailleurs, reconstituer sur des iniquités, non l'aristocratie détrônée de naissance, mais l'aristocratie territoriale? Voudrait-il ne dégrever jamais que les impôts qui pèsent sur la terre? et tandis qu'il rétablissait la corvée la plus oppressive dans une loi d'hier (*Murmures*), tandis qu'il laisse subsister l'impôt du sel que le prolétaire paye de ses sueurs et de ses malédictions (*Murmures et réclamations*), voudrait-il encore, pour élever le prix des terres hors de la portée du peuple, pour restreindre le droit politique, pour enlever au pauvre son patrimoine, qui n'est que le superflu du riche, voudrait-il décimer le crédit public, et jeter en expiation, à cette nouvelle aristocratie, la bonne foi, la conscience publique, et le dixième de la fortune de trois cent mille Français? (*Les murmures continuent.*)

Et quelle est donc la grande, l'impérieuse nécessité qui vous presse, qui vous pousse, qui vous commande ce sacrifice? Je le comprendrais s'il était nécessaire; et il deviendrait juste, légitime, si, au lieu de le faire porter sur une seule classe de citoyens, vous le faisiez porter sur tous. Quand il s'agit de sacrifier à la nécessité, c'est l'égalité de la charge qui en fait la légalité et la justice. Mais ici vous ne frappez qu'une catégorie de Français; vous dites: Que ce petit nombre souffre et périsse pour soulager le reste! Messieurs, lorsque dans l'Assemblée constituante, l'homme de la Révolution française, Mirabeau, montrait du geste le gouffre ouvert du déficit de 89, prêt à engloutir la fortune publique, et défiait ses collègues d'avoir le féroce courage d'y jeter un seul citoyen pour le combler, l'Assemblée reculait d'horreur, et trahissait sa générosité par ses applaudissements. Alors, cependant, il y avait en effet à délibérer; il y avait un gouffre, il y avait un déficit dont la

Révolution est sortie ! Mais aujourd'hui où est le péril, la nécessité, le gouffre, le déficit ? il n'y en a point ; votre délibération n'a pas l'excuse d'une nécessité, et ce gouffre imaginaire, vous le creusez vous-mêmes pour y précipiter, qui ? non pas un homme, mais le crédit de l'État, mais l'honneur et la moralité de la nation, et le dixième de la fortune d'une classe entière de vos citoyens. Comparez les temps et les principes ! (*Murmures.*)

Je me résume, et je conclus :

Cette mesure est une violation de la bonne foi et de la conscience publique ;

Elle n'a d'autre effet que de servir la passion d'une classe de citoyens contre une autre classe ;

Elle ne donnera pas un centime de dégrèvement aux contribuables ;

Elle tarira la consommation de Paris et des départements de 15 à 20 millions ;

Elle exposera la France à faire une marche de flanc devant l'Europe, et à contracter un emprunt onéreux, si un coup de canon était tiré en Espagne ou aux Dardanelles d'ici à cinq ans ;

Elle n'agira en aucune façon sur le taux de l'intérêt ;

Elle remuera le Trésor jusqu'à son dernier écu, pour faire repasser de nouveau 3 milliards entre les mains des banquiers et des agioteurs ;

Enfin, elle élèvera le prix des terres, déjà hors de la portée des classes inférieures, et concentrera entre les mains d'un plus petit nombre la propriété, le sol, la patrie, et les droits politiques et les vertus qui en découlent.

Je la repousse de toute l'énergie de ma conscience et de mes convictions.

La racine de l'iniquité qu'on vous propose est dans la loi de 1833, qui a interdit à l'amortissement de racheter au-dessus du pair. Revenez sur la loi de 1833, première spoliation du 5 pour 100 ; déclarez que l'amortissement continuera à agir sur tous les fonds proportionnellement. Décrétez l'irremboursabilité du 5 pour 100 en ce qui touche au passé. Énoncez dans la loi qu'à l'avenir vous n'empruntez qu'avec constitution d'un capital et faculté d'un remboursement. Cette loi si probe et si simple est

la seule solution à vos difficultés. La bonne foi est sauvée : plus de mesures rétroactives ; l'amortissement reprend son action, le 5 pour 100 s'élève à l'instant à 120, et par là même l'intérêt de l'argent s'abaisse de lui-même et sans violence. Détachez-en la somme nécessaire à combler le déficit annuel et à dégrever le contribuable.

Voilà la seule proposition à faire à un peuple qui a été assez instruit par l'expérience pour comprendre que l'injustice n'a jamais enrichi les nations.

Je vote l'ajournement, mais l'ajournement indéfini, de la proposition.

## SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 14 avril 1836.

Les partisans de la liberté du commerce étaient en minorité à la Chambre ; mais dans la discussion du projet de loi sur les douanes, l'importance des débats avança grandement la question. Le fait principal fut le rapport de la commission. Il signalait sans ménagement les vices du système prohibitif et posait la liberté du commerce comme la règle, le monopole comme une exception temporaire. Mais si la commission formulait hardiment le principe en théorie, elle était timide dans les réformes pratiques. C'est à ces hésitations que s'attaqua M. de Lamartine. Le mouvement irrésistible de la révolution économique n'était-il pas une conséquence de la révolution politique de 89 ? Les besoins des masses s'imposant à l'économie sociale devaient renverser les privilèges industriels, et abaisser les barrières entre les peuples, comme l'émancipation des classes avait supprimé l'inégalité féodale et créé entre les nations une solidarité nouvelle.

---

MESSIEURS,

Si l'honorable M. Charles Dupin n'avait pas introduit la question des vins, je ne me serais pas levé pour prendre la parole. Mais au nom de cinq millions de propriétaires et de cultivateurs de vins (*Légère rumeur*), au nom de deux millions d'hectares fertilisés par cette culture dans les parties les plus ingrates de votre territoire, au nom de cette industrie agricole qui, indépendamment de son impôt foncier, paye à l'État un impôt indirect de près de 200 millions, j'ai besoin de réclamer contre les



doctrines du préopinant. Et cependant, Messieurs, remarquez-le bien, je ne veux pas récriminer, je ne veux pas accuser, je ne veux pas protester contre un impôt qui est devenu une habitude ; ce que nous voulons, ce que je veux, c'est que les industries privilégiées n'élèvent pas encore la voix pour se plaindre, quand c'est nous qui souffrons ; c'est que ce ne soient pas les monopoles qui nous accusent et demandent à nous écraser davantage. Nous voulons la justice et l'égalité pour toutes les industries, et avant tout pour ces industries agricoles qui ne vivent pas de privilèges, mais de travail. (*Écoutez ! écoutez !*)

Les principes absolus, les conséquences inflexibles, sont du domaine de la théorie. Les vérités expérimentales et les applications progressives sont le devoir et l'œuvre du législateur. Les préopinants peuvent donc se tranquilliser.

Sans doute c'est une grande lutte que celle de deux intérêts aussi immenses, le monopole et la liberté. Je ne le nie pas ; c'est une révolution tout entière, c'est le 1789 du commerce et de l'industrie. Mais c'est une révolution dont votre main tient les rênes, c'est une révolution dont vos lumières et votre sagesse peuvent modérer la marche, tempérer l'excès, graduer les résultats, et qui, grâce à ces tempérants législatifs, au lieu des perturbations et des ruines que toute révolution sème autour d'elle, ne produira, si elle est comprise et acceptée par vous, que l'égalité des industries et la prospérité sans bornes de tous les intérêts.

On nous parle des alarmes du pays, on craint le retentissement même de nos paroles ; on veut, vous venez de l'entendre, écourter, étouffer une des plus colossales discussions qui puisse occuper l'attention des représentants d'un peuple ; on nous appelle des fanatiques de théories, des perturbateurs, des révolutionnaires. Eh bien ! nous acceptons ces titres. Oui, nous sommes des fanatiques de vérité, des perturbateurs de monopole, des révolutionnaires de législations arriérées ; oui, l'œuvre que nos pères de 89 ont glorieusement tentée et accomplie dans l'ordre moral, la réforme politique, nous avons la volonté, nous avons le courage, nous aurons la persévérance de l'accomplir dans l'ordre matériel. La Révolution n'est pas faite, ou plutôt elle n'a fait que la moitié de son œuvre, tant qu'elle n'a été qu'une réno-

vation des formes politiques ; il faut qu'elle soit une rénovation des systèmes et des intérêts sociaux, et qu'après avoir introduit la liberté dans les institutions, après avoir renversé les féodalités personnelles, elle renverse enfin les féodalités industrielles, les monopoles oppressifs des travailleurs, et introduise la liberté dans les choses. Ce n'est qu'ainsi, qu'après avoir émancipé les classes moyennes par la liberté politique, elle émancipera les masses par la liberté des industries.

Nos desseins sont grands, nous ne les masquons pas ; nos espérances sont vastes ; nos forces sont-elles proportionnées à notre œuvre ? Nos forces, Messieurs, ne sont encore que les profondes convictions d'une minorité, ici ; mais nos forces sont celles d'une vérité, c'est-à-dire qu'elles sont invincibles : car quelle est la vérité une fois découverte qui ait jamais rétrogradé ?

Examinons donc en deux mots si, dans nos modestes et prudentes tentatives d'élargir de quelques francs la sphère de ces différentes sortes d'industries ; de laisser au gouvernement, de laisser à un ministre du commerce, dont les lumières et le caractère devraient rassurer tout le monde, l'appréciation de cette liberté progressive ; examinons si c'est nous qui sommes dans le faux, si ce sont nos adversaires qui sont dans la vérité.

Eh bien ! Messieurs, l'examen est facile. La vérité sociale, la vérité commerciale, la vérité industrielle, a un caractère auquel on ne peut se tromper. La vérité, en ce genre, c'est ce qui est utile au plus grand nombre, c'est ce qui est utile à tous. La vérité, en ceci comme en tout, c'est l'intérêt des masses, c'est le bien-être du peuple ! Plaçons-nous donc pour prononcer juste dans cette grave et haute question, non pas dans un rayon de la circonférence, mais au centre ; non pas dans les idées, dans les terrains, dans les rivalités mutuelles de telle ou telle industrie, de tel ou tel monopole commercial, mais au milieu de la foule, mais au cœur du pays, mais dans le point de vue des masses dans le point de vue du travail, de l'aisance, de la prospérité du plus grand nombre. C'est de là, et de là seulement, que nous pouvons voir juste entre tant de théories et d'intérêts qui se combattent, discerner la vérité et l'appliquer dans la loi avec l'infaillibilité de la nature.

Eh bien ! Messieurs, ainsi posée, à quoi se réduit la ques-

tion en principe? A une question de nombre : nous n'avons qu'à compter ; comptons donc.

Est-ce l'intérêt, est-ce l'avantage du plus grand nombre en France de privilégier des manufactures qui ne sont ni dans la nature des produits de votre territoire, ni dans la nature de votre climat, ni dans le génie de vos populations, pour faire consommer arbitrairement, exclusivement par vos populations les objets de ces manufactures artificielles, pour les forcer à acheter cher de ces manufacturiers nationaux ce que les manufacturiers étrangers leur apportaient à bas prix? Est-ce l'avantage de vos masses de payer plus cher le pain de leur femme et de leurs enfants, le pain qui fait multiplier les populations en raison directe de l'abaissement de son prix? le pain, que notre civilisation aveugle et barbare a enchéri partout systématiquement, comme on enchérirait la vie, et qui ne se mange nulle part à si bas prix que chez les nations non civilisées? Combien avez-vous de producteurs de pain? Environ trois millions. Combien de consommateurs de pain? Trente-trois millions. Comptez! et faites des lois restrictives de l'introduction des céréales. J'en dirai autant de la viande. Au profit de qui, au détriment de qui l'enchérissez-vous? Au profit de trois cent mille nourrisseurs de bétail, au détriment de neuf millions de consommateurs.

Est-ce l'avantage de vos populations en masse de faire payer à eux, à leurs femmes, à leurs enfants, à un prix exagéré le drap et le coton tissu qui les vêt, par des prohibitions ou des droits sur les laines et cotons importés, et d'élever systématiquement ainsi pour eux ces premiers objets des nécessités humaines? Comptez encore! Combien avez-vous de producteurs et de manufacturiers de laine, de coton, de soie? Environ un million de producteurs, et quatre cent mille manufacturiers. Combien de consommateurs? Trente-trois millions au dedans et plusieurs millions au dehors!

Est-ce l'avantage de l'agriculteur, est-ce le bénéfice de celui qui achète ses produits, est-ce justice, est-ce paternité envers le laboureur, envers le forgeron, envers le serrurier, envers l'entrepreneur de chemins de fer, envers le voyageur ou le négociant qui y voitureront leurs produits, envers la marine qui construit vos navires, à un prix double des autres pays, de faire

payer au peuple le fer, ce premier levier de toute industrie, 42 francs les cent kilogrammes, tandis que nous pourrions le leur laisser acheter, en qualité supérieure, à 22 francs? (*Bruits divers.*)

Est-ce un avantage pour l'État que ce privilège oppressif et ruineux en faveur de quelques centaines de propriétaires d'usines, privilège-monopole au moyen duquel vous avez, en treize années, surchargé le prix des fers étrangers de 494 millions pour les consommateurs; en un demi-siècle, d'environ un milliard? (*Quelques exclamations négatives.*) Ce milliard, où sera-t-il allé? Dans la bourse de ces manufacturiers privilégiés du fer. D'où sera-t-il sorti? De la bourse, des sueurs de tous les consommateurs de fer, c'est-à-dire de la masse de toute la population! Et combien sont-ils ces propriétaires et ces travailleurs du fer indigène? Ils sont cent vingt mille! Et combien sont ceux qui souffrent de cet enchérissement factice qui, par représailles, fait fermer à tous nos produits agricoles les frontières des pays étrangers? Ils sont trois millions de cultivateurs de vigne, des millions de cultivateurs de soie, d'huile, de productions de tout ce que notre sol fertile aurait envoyé à l'étranger! La seule production du vin était évaluée, par Chaptal, à 718 millions par an, il y a vingt-cinq ans. Depuis ce temps, elle a presque doublé; on ne peut l'évaluer à moins d'un milliard; et ce produit, le plus naturel à votre sol, le seul qu'on ne puisse lui enlever, ce produit qui, s'il n'était opprimé par vos lois prohibitives, suffirait seul à donner à notre patrie la prédominance de richesse et de consommation dans tout le globe, ce produit sacrifié à quelques propriétaires de bois et d'usines, est-ce l'intérêt, est-ce le bénéfice de trente-trois millions de Français?

Ces usines font enchérir les bois; mais les bois n'ont-ils pas d'autre usage en France? Ne les emploierait-on pas à mille autres services, si leur prix excessif ne nous en rendait pas si économes? Est-ce au profit des masses que vous enchérissez le bois? Le bois n'est-il pas de sa nature une propriété exceptionnelle, la propriété du riche, qui seul peut employer tant d'étendue de sol à si peu de produit? N'enchérit-il pas le feu, cette seconde nécessité de la vie? Est-il bon, est-il moral d'enchérir

ainsi artificiellement les premiers besoins de la masse, et une économie politique qui enchérit le pain, le feu et le fer au détriment du plus grand nombre, au bénéfice d'un petit nombre de privilégiés de la loi, une telle économie sociale n'est-elle pas antihumaine? n'est elle pas antidi vine? n'est-elle pas jugée? (*Mouvements en sens divers.*)

Oui, Messieurs, les principes, quoi que vous en disiez, sont jugés par de pareilles conséquences. Si nous entrons dans toutes les applications de votre système de prohibition, vous trouveriez dans toutes l'erreur manifeste écrite dans l'iniquité! Vous trouveriez partout que la faveur faite à quelques-uns est une injustice à tous; que la prétention pour l'État de régler la marche, la mesure, la proportion des industries par des protections et des tarifs, n'est que l'arbitraire de l'homme substitué à la liberté et à l'équitable répartition de la nature et du travail; et qu'en fait d'agriculture, de commerce, d'industrie, il n'y a de vrai, il n'y a de fécond, il n'y a de prospère que la liberté! Mais je dirai plus, il n'y a de politique, il n'y a de moral, il n'y a de social que la liberté.

Quel est, après le pain et les vêtements et les objets de consommation première, quel est le premier et je dirai le plus saint besoin de l'humanité? Quel est en particulier le besoin de ce temps-ci? C'est la paix; c'est la continuation, c'est l'affermissement de ces rapports d'harmonie, de ces relations de bieuveillance, commerciaux ou intellectuels, entre les différentes nations dont le monde politique se compose, et que la civilisation n'a pas d'autre fin que d'étendre, de compléter, de rendre, s'il se peut, inviolables! Effacer autant que possible les nationalités rivales et tendre à l'unité morale et à l'unité d'intérêts, c'est l'action du temps, c'est l'action des choses, c'est l'action évidente de la Providence; constituer le genre humain en une seule famille, réunissant ses lumières et ses forces pour s'améliorer au lieu de se diviser en mille races jalouses et ennemies se combattant pour s'entre-nuire, voilà la tendance de la nature aidée des religions, de la raison, et de la vraie et grande politique. Sans doute cette tendance est souvent inappréciable et lente; mais l'histoire n'est que le témoignage de ces tendances du monde social au rationalisme, à

l'unité, à la concentration de ses forces civilisatrices, à la fusion des races, à la paix. Et cette époque a fait plus peut-être qu'aucune autre pour concourir à ce noble résultat. Qu'ils le déplorent ces hommes de guerre et de conquête qui ne voient la gloire que dans le sang, qui n'ont que l'intelligence du champ de bataille, et qui voudraient enivrer les peuples de haine, pour les guider, comme des meutes d'hommes, aux brutales victoires de la force; le monde pensant les laisse en arrière, et se réjouit avec nous de ce qui rend la guerre, si non impossible, du moins plus difficile et plus rare.

Eh bien! la Providence se sert souvent, presque toujours, d'un moyen pour ainsi dire mécanique, matériel, pour mener le monde à son insu à ces grands résultats moraux et civilisateurs. Un besoin, un caprice, une fantaisie des sens devient un lien indissoluble entre deux continents séparés par les mers, et jette la civilisation d'une race à l'autre. La découverte du ver à soie attire les Européens dans les Indes; la plante à thé prépare la civilisation sous une autre forme, et sème le christianisme à la Chine; le sucre crée des populations dans vos colonies et une marine sur vos côtes; le coton civilise l'Égypte et hâte l'accomplissement des destinées de l'islamisme. Il n'y a pas un de nos besoins les plus insignifiants qui ne soit devenu civilisateur. Eh bien! le commerce, à son tour, devient le grand principe pacificateur du monde; et si vous ne le violemez pas, si vous ne le brutalisez pas, comme on ose vous demander de le faire, le monde occidental lui devra, avant peu de siècles peut-être, l'extinction du plus grand crime social de l'humanité, l'extinction de ce meurtre en masse qu'on appelle la guerre, qu'on honore à juste titre quand le patriotisme la commande, mais que les législateurs des nations n'en doivent pas moins considérer comme la plus humiliante des nécessités.

Eh bien! les douanes et les tarifs considérés, non comme impôts (sous cette forme on peut les admettre), mais considérés comme restriction à la libre circulation des denrées d'une nation à l'autre, sont l'état de guerre maintenu entre les commerces, les industries, les consommateurs et les producteurs. Effacez ces frontières arbitraires, laissez communiquer les

peuples entre eux pour leurs besoins réciproques, laissez se former de nouveaux besoins, multipliez-les; que la production d'un État soit la nécessité d'un autre, et vous aurez diminué immensément ainsi les chances, les probabilités, les possibilités de guerre. A quoi servira la guerre et la conquête quand, par exemple, entre la France et la Prusse, entre la France et la Belgique, il n'y aura plus de douanes, il y aura vie commune, communauté, identité, liberté complète d'échanges, de commerce, d'industrie, législation commerciale une et homogène? Quel intérêt l'un de ces peuples aura-t-il à attaquer l'autre, lorsqu'en l'attaquant il aura la certitude qu'il s'attaque lui-même, qu'il se nuit à lui-même dans ses consommateurs ou dans ses producteurs les plus indispensables; qu'il s'enlève un débouché à ses produits agricoles ou manufacturiers, qu'il restreint la sphère de son activité ou de sa prospérité commerciale? Il est évident que ces différentes nations se considéreront promptement comme une même patrie industrielle, sous des drapeaux et des souverainetés diverses.

Il est évident qu'elles ne pourront, qu'elles ne voudront plus rompre par des hostilités brutales, par des vanités de conquérants, le réseau tissu de besoins satisfaits, de relations nécessaires, de production et de consommation mutuelles, que le système de liberté de rapports aura peu à peu établi; il est probable même qu'elles seront amenées à conclure des traités de garantie contre les douanes et contre la guerre, à former des ligues d'industrie, de nationalités de commerce semblables à celles que vous voyez s'établir entre la Prusse et les États germaniques; nationalités que la création rapide et multipliée des chemins de fer va rapprocher et resserrer encore. Tremblez, Messieurs, que ces nationalités industrielles ne s'établissent sans vous, en dehors de vous, contre vous, n'entraînent insensiblement dans leur orbite la Belgique même, et ne vous renferment dans ce cercle d'exclusions et de prohibitions que vous vous obstinerez seuls à tracer et à maintenir autour de vous!

Et ici, Messieurs, permettez-moi de faire allusion à des paroles que j'ai entendu, avec douleur, hier à cette tribune, prononcer par un honorable membre qui siège de ce côté. (*En montrant le banc des secrétaires.*) (*Écoutez! écoutez!*) Il a

nommé, que dis-je ? il a presque anathématisé, par son nom, un des membres du parlement anglais, que je m'honore d'avoir pour ami, et qui parcourt l'Europe pour y propager les principes désintéressés de la liberté commerciale, et du rapprochement des peuples par leurs intérêts mutuels. Si l'honorable M. Jaubert avait été porter à Londres ses principes de prohibition, et qu'un orateur du parlement anglais fût venu à la tribune de la Chambre des communes l'accuser d'ameuter les intérêts des privilégiés contre les masses, un cri se serait élevé à l'instant même. Eh bien ! Messieurs, ce cri s'est élevé dans nos consciences, et il faut qu'il retentisse ici. (*Très-bien !*) Les deux nations amies, pour le repos du monde, s'entendent aussi par l'écho de leurs tribunes respectives. Il faut que ces tribunes soient dignes d'elles. (*Très-bien ! très-bien !*)

M. JAUBERT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. C'est pour éviter ce péril de mort ou de stagnation à nos industries, c'est pour amener insensiblement cette heureuse inutilité des conquêtes, cette impossibilité de la guerre, c'est pour abaisser graduellement le prix de toutes les choses de consommation dont les masses vivent, dont les populations se multiplient, que nous appuyons avec tant de conviction, mais avec tant de patience, toutes les mesures d'émancipation, toutes les conclusions si modérées de la commission. Ce beau rapport, qui restera comme un monument de science économique et de sagesse pratique, vous demande-t-il trop ? Vous demandons-nous plus nous-mêmes ? Non, Messieurs ; vous êtes nos juges et nos arbitres, prononcez vous-mêmes sur la légitimité et la mesure de nos réclamations. Sollicitons-nous une réforme perturbatrice et brutale ? Ne tenons-nous aucun compte des habitudes contractées, des protections promises, des droits acquis ? Voulons-nous, comme la révolution politique de 89, déposséder en une seule nuit tous les privilégiés de l'industrie, comme on déposséda tous les privilégiés de la naissance et de la féodalité expirante ? En un mot, voulons-nous faire de la révolution ou de la législation ? Évidemment, non, Messieurs ; nous ne voulons pas même que la raison et la vérité triomphent à tout prix, triomphent brutalement, triomphent prématurément.



Nous savons qu'on peut renverser et ruiner les États, même à coups de principes et de vérités. Les radicaux agissent ainsi; les hommes sociaux, les esprits rationnels, les intelligences politiques agissent autrement : elles ménagent les transitions, car le soin des transitions, en préservant tous les intérêts, assure tous les résultats. Eh bien! ce soin des transitions, cette appréciation de la dégradation de nos tarifs, le demandons-nous pour nous? Non, encore une fois, Messieurs; nous le demandons pour vous, pour la majorité, pour le gouvernement que vous éclairez, que vous dirigez par vos votes! Ou il a votre confiance, ou il ne l'a pas. S'il l'a, Messieurs, pouvez-vous lui refuser le pouvoir discrétionnaire que, nous minorité, nous vous demandons pour lui?

Je vote pour la loi. (*Marques d'approbation.*)

M. LE PRÉSIDENT<sup>1</sup>. M. Jaubert a la parole pour un fait personnel.

M. JAUBERT. Messieurs, hier j'ai cité un membre du parlement anglais envoyé spécialement par le gouvernement britannique pour nous prêcher la réforme commerciale que l'Angleterre ne s'applique pas à elle-même, pour le dire en passant ou plutôt pour le répéter. (*On rit.*) En cela, j'ai usé de mon droit; j'en ai usé, je crois, avec modération, sans attaquer le moins du monde le caractère des individus, et je n'ai pas suivi sur ce point l'exemple qui nous est donné trop souvent de l'autre côté de la Manche par plusieurs membres de la Chambre des communes, et notamment par le *grand agitateur* que j'ai eu occasion de citer hier... (*Mouvements en sens divers.*), lui qui ne perd aucune occasion d'insulter la France et la Chambre dans ses promenades radicales. (*Nouveaux rires.*)

J'approuve fort l'honorable M. de Lamartine, puisqu'il est l'ami du membre dont j'ai parlé, lequel est aussi l'ami d'O'Connell, d'être venu faire ici son éloge. Je n'ai blâmé que la propagande commerciale au profit de l'Angleterre, et dont le membre que j'ai indiqué est l'agent le plus actif; je n'ai fait, je le répète, qu'user de mon droit.

L'honorable M. de Lamartine a dit à la Chambre, tout à

1. M. Martin du Nord.

l'heure, que si, de mon côté, j'étais allé en Angleterre prêcher, de ville en ville, mes doctrines commerciales, et qu'ensuite un membre du parlement anglais se fût avisé de m'attaquer, le parlement entier se serait soulevé en ma faveur; qu'il me soit permis d'en douter.

Mais d'ailleurs, il y a une objection péremptoire à opposer à la supposition de l'honorable M. de Lamartine, c'est que jamais en Angleterre, en supposant que j'eusse eu cette pensée, il ne m'aurait été permis de jouer le rôle de missionnaire que le membre du parlement anglais a joué en France... (*Bruit.*)

En Angleterre, l'étranger qui se permettrait d'attaquer en public le moindre intérêt commercial du pays serait infailliblement lapidé...

VOIX A GAUCHE. Allons donc!

M. JAUBERT. En France, nous n'allons pas si loin, Dieu merci! Nous recevons parfaitement les étrangers; mais nous nous réservons le droit de critiquer leurs actes, et j'en ai usé avec la liberté qui appartient à cette tribune. (*Oui! oui!*) Nous avons permis que la personne dont j'ai parlé se promenât dans toute la France, que tous les documents qu'il désirait lui fussent libéralement communiqués. (*Réclamations diverses.*) Ce que je blâmerais seulement, c'est qu'il eût été en quelque sorte accrédité par notre administration auprès de la plupart des chambres de commerce. Loin de blâmer la facilité des relations individuelles et personnelles, je les approuve et les provoque, au contraire; mais ce que je ne saurais approuver, c'est la qualité semi-officielle que la personne dont j'ai parlé s'est attribuée chez nous.

La Chambre sera juge du langage que j'ai tenu hier, et de la réponse que je viens de faire à l'honorable M. de Lamartine. (*Approbaton marquée au centre.*)

M. DE LABORDE. Je demande la parole.

(M. de Lamartine se dirige en même temps vers la tribune.)

PLUSIEURS MEMBRES, à M. de Laborde. Laissez parler M. de Lamartine.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Laborde, il n'y a pas de fait qui vous soit personnel.

M. DE LABORDE, à la tribune. Les mêmes relations d'amitié qui lient M. de Lamartine à M. Bowring... (*Bruyante interruption.*)

VOIX DIVERSES. La parole ne vous appartient pas ; laissez parler M. de Lamartine !

M. LE PRÉSIDENT. M. Jaubert a demandé la parole pour un fait personnel ; je la lui ai donnée, parce que M. Jaubert était dans son droit ; mais il n'y a eu aucune allusion faite à aucune des opinions de M. de Laborde : M. de Laborde ne peut donc pas avoir la parole, et la discussion doit suivre son cours.

M. DE LABORDE. Je demande la parole pour répondre à ce que M. Jaubert a dit de M. Bowring... (*Interruption.*)

Puisqu'on ne veut pas m'écouter, M. de Lamartine doit avoir le droit de répondre. (*Oui, oui ! Laissez-le parler.*)

(M. de Laborde quitte la tribune et la cède à M. de Lamartine.)

M. DE LAMARTINE. Les deux mots que j'avais à répondre à M. Jaubert ne valaient pas la peine de disputer la parole à mon honorable collègue M. de Laborde, et je regrette profondément que la Chambre ne la lui ait pas accordée plutôt qu'à moi.

Ce que j'avais à répondre à M. Jaubert, c'est que le gouvernement français, à ma connaissance, n'avait nullement accredité, puisqu'on s'est servi de cette expression officielle et diplomatique, M. Bowring auprès des chambres de commerce et auprès des divers propriétaires de terres ou d'usines auxquels il serait allé exposer ses théories de liberté commerciale. Il a simplement reçu du gouvernement français toutes les facilités qu'il était dans le devoir, et je dirai dans la politesse d'une nation vis-à-vis d'une autre, d'accorder à un agent aussi distingué. (*Très-bien !*)

M. Bowring faisait en quelque sorte l'enquête des faits industriels de la France et de l'Angleterre, non pas seulement au profit de son pays, mais au profit des deux pays. (*Très-bien !*)

L'Angleterre nous a donné à cet égard un exemple bien propre à rassurer les susceptibilités de l'honorable M. Jaubert ; la Chambre connaît le voyage de l'illustre et infortuné Jacquemont dans les Indes orientales ; si l'Angleterre avait intérêt à cacher quelque chose à la France et à l'Europe, c'était sans contredit son système intérieur dans les Indes orientales.

Eh bien ! qu'a-t-elle fait ? Elle a tout ouvert à Jacquemont ; elle lui a permis d'explorer en toute liberté ce qu'il y avait en

quelque sorte de plus caché et de plus mystérieux dans l'intérêt anglais.

Eh bien ! il serait indigne de la France de se laisser vaincre en politesse, et je dirai même en générosité, par l'Angleterre. (*Assentiment.*)

Quant à ce qu'a ajouté M. Jaubert, que M. Bowring était l'ami de l'illustre O'Connell, et que moi, m'étant proclamé l'ami de M. Bowring, j'étais par conséquent celui du grand orateur irlandais, je déclare que j'accepte ce noble reproche. Je me ferais certainement honneur d'être l'ami d'un aussi illustre patriote, qui défend avec tant d'énergie et de talent, depuis dix-sept ans, l'indépendance, la liberté et la religion de son pays !

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Très-bien ! très-bien !

M. DE LABORDE. Voilà ce que je voulais dire à la Chambre, et ce que M. de Lamartine a beaucoup mieux dit que je n'aurais pu le faire. (*On rit.*)

SUR

## L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

---

PREMIER DISCOURS

PRONONCÉ A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS

Le 18 avril 1836.

La Société de morale chrétienne avait ouvert un concours philosophique et littéraire en faveur de l'abolition de la peine de mort. M. de Lamartine, rapporteur du jury d'examen, prononça le discours suivant dans la séance publique tenue à l'Hôtel-de-Ville de Paris pour la distribution des récompenses. Il n'est pas sans à-propos de rappeler qu'à cette époque plusieurs procès fameux, et entre autres ceux à l'occasion des attentats contre la vie du roi, qui avaient donné lieu à l'application de la peine capitale, plaçaient à l'ordre du jour la question de la peine de mort.

---

MESSIEURS,

Longtemps avant que le législateur puisse formuler en loi une conviction sociale, il est permis aux philosophes de la discuter. Le législateur est patient, parce qu'il ne doit pas se tromper ; son erreur retombe sur la société tout entière. On peut tuer une société à coups de principes et de vérités, comme on la sape avec l'erreur et le crime. Ne l'oublions jamais ; ne nous irritons pas contre les timides lenteurs de l'application. Tenons compte au temps de ses mœurs, de ses habitudes, de ses préjugés même. Songeons que la société est une œuvre tradition-

nelle où tout se tient ; qu'il n'y faut porter la main qu'avec scrupule et tremblement, que des millions de vies, de propriétés, de droits, reposent à l'ombre de ce vaste et séculaire édifice, et qu'une pierre détachée avant l'heure peut écraser des générations dans sa chute. Notre devoir est d'éclairer la société, et non de la maudire ; celui qui la maudit ne la comprend pas. La plus sublime théorie sociale qui enseignerait à mépriser la loi et à se révolter contre elle serait moins profitable au monde que le respect et l'obéissance que le citoyen doit même à ce que le philosophe condamne.

Ceci, Messieurs, était nécessaire à dire pour bien établir notre situation. Nous ne sommes que des consciences individuelles cherchant à s'éclairer : nous faisons l'enquête de la peine de mort.

Le genre humain a une conscience comme l'individu. Cette conscience a comme la nôtre ses doutes, ses troubles, ses remords. Elle se replie de temps en temps sur elle-même, et se demande si les lois qui résument l'instinct social sont en rapport avec les divines inspirations de la religion, de la philosophie, de la science. Et c'est là, Messieurs, que nous ne pouvons assez admirer cette toute-puissance des convictions innées que rien ne peut étouffer ; qui se soulèvent en nous contre nous-mêmes ; qui cherchent à agir ou dans les livres, ou dans les assemblées délibérantes, ou dans des sociétés libres comme celle-ci, et qui, pour des intérêts qui leur sont étrangers, où elles semblent complètement désintéressées, forcent des hommes d'opinions, de religions, de nations diverses, à s'entendre d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est là ce qui devrait prouver aux plus incrédules qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus fort, de plus irrésistible que la voix de son égoïsme, quelque chose de surhumain qui crie en lui contre ses propres mensonges, et qui ne lui laisse aucun repos, jusqu'à ce qu'il ait restauré dans ses lois le principe que Dieu a mis dans sa nature. Nous sommes à une de ces époques d'examen social. Il n'est donc pas étonnant que cette conscience publique recommence à s'interroger sur une des plus terribles anxiétés de sa législation, et qu'elle se demande s'il est vrai qu'il y ait une vertu sociale dans le sang versé ; s'il est vrai que le bourreau soit

l'exécuteur d'une sorte de sacerdoce de l'humanité ; s'il est vrai que l'échafaud soit la dernière raison de la justice. Son horreur du sang, son mépris du bourreau, lui répondent : laissons-la réfléchir, ou plutôt aidons-la à réfléchir. Tel est l'objet du concours que vous avez établi et que vous allez juger.

Mais avant d'entrer dans l'examen rapide des nombreux et brillants travaux que ce concours a suscités, permettez à votre rapporteur d'établir sa pensée sur la peine de mort. Vous jugerez mieux des progrès que ce concours aura fait faire à vos propres convictions.

Nous ne voulons fausser aucune vérité pour en redresser une. Nous ne pensons pas que la société n'ait jamais eu ou cru avoir le droit de vie et de mort sur l'homme. Nous pensons, et il n'est pas besoin de vous dire que nos pensées ici sont tout individuelles, qu'elle ne l'a plus. La société étant, selon nous, nécessaire, elle a tous les droits nécessaires à son existence ; et si, dans les commencements de son existence, dans les imperfections de son organisation primitive, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a pensé que le droit de frapper le coupable était sa raison suprême, son seul moyen de préservation, elle a pu frapper sans crime, parce qu'elle frappait en conscience. En est-il de même aujourd'hui ? et dans l'état actuel d'une société armée d'une force suffisante pour réprimer et punir sans verser le sang, éclairée d'une lumière suffisante pour substituer la sanction morale, la sanction corrective, à la sanction du meurtre, cette société peut-elle légitimement rester homicide ? La nature, la raison, la science, répondent unanimement : non. Les plus incrédules hésitent. Pour eux au moins, il y a doute. Or, le jour où le législateur doute d'un droit si terrible, le jour où, en contemplant l'échafaud ensanglanté, il recule avec horreur et se demande si pour punir un crime il n'en a pas peut-être commis un lui-même, de ce jour la peine de mort ne lui appartient plus. Car qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud ? qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui la laisse tomber sur une vie d'homme ? Ce doute, Messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il est bien près d'être un remords !

L'homme peut tout faire, excepté créer. La raison, la science, l'association lui ont soumis les éléments. Roi visible de la création, Dieu lui a livré la nature; mais pour lui faire sentir son néant, au milieu des témoignages de sa grandeur, Dieu s'est réservé à lui seul le mystère de la vie. En se réservant la vie, il a dit évidemment à l'homme : Je me réserve aussi la mort. Tu ne tueras pas, car tu ne peux restituer la vie. Tuer est un attentat à moi-même. C'est une usurpation de mon droit divin. C'est une violence faite à ma création. Tu pourras tuer, car tu es libre; mais pour mettre le sceau de la nature à cette inviolabilité de la vie humaine, je donne à la victime l'horreur de la mort, et un cri éternel au sang contre le meurtrier.

Cependant ce sceau de la nature fut rompu par la première mort violente. Le meurtre devint le crime de l'homme pervers, et, il faut le dire, il devint la défense de l'homme juste. Comme droit de défense ou de préservation, il devint déplorablement légitime. Il appartient à l'homme contre l'homme, comme il appartient au tigre contre le tigre. La société venant à se former, et encore à ses premiers rudiments, en déposséda l'individu et se chargea de l'exercer elle-même. Ce fut un premier pas. Mais la société confondit, en s'emparant de ce droit, la vengeance avec la justice, et consacra cette loi brutale du talion qui punit le mal par le mal, qui lave le sang dans le sang, qui jette un cadavre sur un cadavre, et qui dit à l'homme : Regarde, je ne sais punir le crime qu'en le commettant ! Et cependant cette loi fut juste, je me trompe, elle parut juste, tant que la conscience du genre humain n'en connut pas d'autre. Cette loi fut juste; mais fut-elle morale? Non, Messieurs, ce fut une loi charnelle, une loi d'impuissance, une loi de désespoir. Elle ne fit qu'établir la société vengeresse de l'individu et meurtrière du meurtrier; la société avait une mission plus sainte: préserver l'individu du crime sans donner l'exemple du meurtre; faire respecter et triompher la loi morale sans violer la loi naturelle; restaurer l'œuvre de Dieu et proclamer contre tous et contre elle-même ce grand, social et divin principe, ce dogme éternel de l'inviolabilité de la vie humaine.

Un instinct sourd lui révélait ce besoin de s'élever à la sociabilité morale, et de substituer le respect de la vie à la san-



glante profanation du glaive. L'histoire est pleine de ces tentatives. Un adoucissement sensible des mœurs les signala partout. La Toscane, la Russie, le témoignent encore. Le christianisme enseigna enfin à l'humanité le dogme de sa spiritualisation. Le mal et le crime devinrent les seules victimes à immoler. La société, dans l'esprit du christianisme, remettant toute vengeance à Dieu, n'eut plus que deux actes à accomplir : garantir ses membres des atteintes ou des récidives du crime, et corriger le criminel en l'améliorant. Cette divine révélation du mystère social, dont le premier acte fut la miséricorde d'un juste pardonnant à ses meurtriers du haut d'une croix, n'a plus cessé depuis de pénétrer les mœurs, les institutions et les lois. Il y a lutte sans doute encore entre la chair et l'esprit, entre les ténèbres et la lumière ; mais l'esprit triomphe, mais la lumière va croissant ; et des tortures, des chevalets, jusqu'aux prisons pénitentiaires où le supplice n'est plus que l'impuissance de nuire et la nécessité de travailler et de réfléchir, il y a un immense espace, il y a un abîme que la charité a comblé. Cet espace, nous pouvons le contempler avec satisfaction pour le présent, avec espérance pour l'avenir. Les efforts que nous faisons nous-mêmes ici, secondés par tant de sympathies au dehors, sont un nouveau témoignage de cette impulsion unanime qui travaille la société dans le sens de sa complète moralisation. Les applications de la peine de mort s'effacent de huit articles de nos codes, les supplices douloureux disparaissent ; les échafauds, spectacle autrefois des rois et des cours, se construisent honteusement la nuit pour échapper à l'horreur du peuple ; vos places, vos rues les vomissent, et de dégoûts en dégoûts, ils se replient jusque dans vos faubourgs les plus écartés, qui bientôt les repousseront encore. Que reste-t-il donc à la société, Messieurs, qui l'empêche de laver pour jamais ses mains ? Ce qui lui reste ! une erreur, un préjugé, un mensonge : l'opinion que la peine de mort lui est encore nécessaire.

Et d'abord, nous demanderons si ce qui est atroce est jamais nécessaire ; si ce qui est infâme dans l'acte et dans l'instrument est jamais utile ; si ce qui est irréparable devant un juge soumis à l'erreur est jamais juste ; et enfin, Messieurs, si le meurtre de

l'homme par la société est propre à consacrer devant les hommes l'inviolabilité de la vie humaine? Aucune voix ne s'élèvera pour nous répondre, excepté la voix paradoxale de ces glorificateurs du bourreau, qui, attribuant à Dieu la soif du sang, au sang répandu une vertu expiatoire et régénératrice, préconisent la guerre, ce meurtre en masse, comme une œuvre providentielle, et font du bourreau le prêtre de la chair, le sacrificateur de l'humanité. Mais la nature répond à ces hommes par l'horreur du sang, la société par l'instinct moral, la religion par l'Évangile.

Reste donc l'intimidation qui, si elle était affaiblie, selon nos adversaires, par l'abolition de la peine de mort, laisserait, selon eux, déborder le crime. Ils croient avoir besoin de la mort comme sanction de la justice.

Sans doute, Messieurs, il faut une sanction à la loi ; mais cette sanction est de deux espèces : une sanction matérielle, une sanction morale. Ces deux sanctions doivent concourir, et satisfaire ensemble à la société. Mais selon que cette société est plus ou moins avancée dans ses voies de spiritualisation et de perfectionnement, cette sanction de sa loi participe davantage de l'une de ces deux natures de pénalités, c'est-à-dire qu'elle est plus matérielle ou plus morale, plus afflictive ou plus corrective, que la peine infligée par la loi s'applique davantage à la chair, ou davantage à l'esprit. Ainsi les législations primitives tuent, les législations chrétiennes et avancées retranchent le glaive ou le font briller plus rarement à l'œil du peuple, puis enfin le brisent tout à fait et substituent au supplice sanglant la détention qui préserve la société, la honte qui marque au front le coupable, la solitude qui le force à réfléchir, l'enseignement qui l'éclaire, le travail qui dompte la chair et l'esprit du criminel, le repentir enfin qui le régénère.

Voilà, Messieurs, les deux natures de sanction entre lesquelles nous avons nous-mêmes à choisir. Or, pour choisir nous n'avons qu'à prononcer si, dans notre état actuel de garantie et d'administration sociales, nous n'avons pas, indépendamment de l'échafaud, une force défensive et répressive surabondante pour prévenir et pour intimider le criminel?

Ces forces se divisent en deux natures : forces matérielles et

forces morales. En forces matérielles de préservation, la société a d'abord son organisation même, son gouvernement, œil toujours ouvert, main toujours étendue sur elle pour agir, défendre, pourvoir. Elle a des armées permanentes, force présente partout pour contraindre ce qui résisterait. Elle a des polices patentes ou secrètes, des surveillances centrales et municipales investies du droit de protection et de vigilance sur le dernier hameau du territoire. Elle a ses gendarmeries, armée toujours en campagne contre le malfaiteur. Elle a des tribunaux disséminés dans tous les chefs-lieux de ses provinces pour donner organe, interprétation, efficacité à la loi. Elle a enfin des routes surveillées, des rues éclairées, des murs, des clôtures, des foyers inviolables, des déportations, des prisons, des bagnes, vaste arsenal de forces défensives matérielles.

En forces morales la société est-elle plus désarmée? Voilà d'abord la religion, communion des esprits et des consciences, législation de famille dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle. Elle est présente partout, même dans la nuit, même sur les routes désertes, et fait entendre dans la solitude et dans le silence la voix intérieure de ses enseignements, de ses promesses, de ses menaces. Voilà la législation avec ses codes, ses poursuites d'office, ses jurys, corps redoutés même de l'innocent, et devant qui c'est déjà une peine que d'avoir à comparaître. Voilà l'opinion, ce juge mutuel des hommes entre eux, ce juge d'abord prévenu, plus tard infallible, qui supplée la religion et la loi, et rétribue chacun selon ses œuvres. Voilà la honte, ce supplice de l'opinion qui poursuit, flétrit, torture le criminel même acquitté, et qui, s'il échappe au juge, lui fait un juge de chaque regard. Voilà la presse, et la publicité qu'elle multiplie, qui écrivent partout le nom, l'acte, la peine, et donnent au châtiment humain l'ubiquité de la vengeance céleste. Voilà les lumières progressives, l'enseignement universel, la moralité croissante, forces nouvelles de la société morale contre les agressions du crime.

Qui osera dire que cet arsenal est insuffisant? La routine seule ou la peur.

Examinons la situation d'esprit du criminel qui médite un attentat. Le crime n'a jamais qu'une de ces deux causes : une

passion ou un intérêt. Si c'est la passion qui pousse l'homme au crime, l'intimidation de la loi n'agit plus sur lui. La passion, aveugle de sa nature, exclut le raisonnement, elle se satisfait à tout prix ; elle ne recule pas devant la chance de la mort ; au contraire, souvent l'idée de braver la mort donne une sorte de féroce excitation au criminel, et il se croit presque justifié à ses propres yeux, en se disant qu'il joue sa passion contre la mort. Qui de nous niera qu'il y ait pour la mystérieuse nature humaine une tentation, dans le péril, comme il y a un vertige dans l'abîme !

Où c'est l'intérêt, et alors le criminel qui calcule à froid, qui sait la chance qu'il en court et qui poursuit néanmoins son œuvre homicide, a pesé son crime contre sa peine, et puisque l'énormité de cette peine ne l'arrête pas, c'est apparemment que l'intimidation n'agit plus sur lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'intimidation par toutes les autres peines, la honte, la réclusion, l'isolement, la pénitence à vie, n'agiraient ni moins ni plus que la peine de mort. Les duels, les innombrables suicides, les attentats commis journellement dans les bagnes, dans l'unique but d'obtenir la mort, sont une preuve que la peine de mort n'est pas toujours pour le criminel le plus effrayant des supplices, et que la vie est pour beaucoup d'hommes plus difficile à supporter que l'échafaud.

On a de tout temps effrayé l'imagination d'un débordement de crimes à chaque adoucissement des supplices ; les supplices, les tortures ont été abolis, et la statistique du crime est restée à peu près la même. L'état de la société a eu sur le nombre ou la rareté des crimes plus d'influence que l'état de la législation. La Toscane a supprimé la mort et a vu réduire à rien les crimes contre les personnes. A Naples et à Rome l'introduction des pénalités françaises a réduit les assassinats à trente pour cent. En Russie où, pendant les quatre-vingts dernières années, il n'y a eu que quatre exécutions capitales, les crimes contre la vie diminuent chaque jour. En France, nous avons porté la peine de mort contre l'infanticide, et l'infanticide n'a pas diminué. La statistique démontre que les crimes diminuent en raison de l'éducation et de l'aisance des populations, et que la sobriété des peines tempère la férocité du crime.

Les lois sanglantes ensanglantent les mœurs. Là est le vice de ces lois d'intimidation par le meurtre. A les supposer même efficaces, que fait le législateur si, pour intimider quelque scélérats, il déprave par l'habitude de la mort, par le goût du sang, l'imagination de tout un peuple? s'il lui fait respirer le sang, palper le cadavre? Non, Messieurs, le danger n'est pas dans l'absence de ce honteux spectacle; il est dans l'espérance trop fondée de l'impunité que l'inapplication des lois de mort inspire au criminel. Il se dit avec raison : La peine de mort répugne à mes juges; j'ai cent chances contre une qu'on ne me l'appliquera pas, et pour éviter de me l'appliquer, on m'acquittera. C'est la peine de mort qui me préserve, c'est mon immunité; commettons le crime.

Mais on nous fait une objection grave. Cette objection est sans réplique, parce qu'elle exclut le raisonnement : Vous croyez-vous plus sages que vos pères? pensez-vous que la justice date de vous? la peine de mort est l'instinct de l'humanité, la peine de mort est l'instinct de la justice divine; car partout l'homme l'écrivit sous l'inspiration de sa nature; le code de toutes les nations semble avoir été écrit avec la pointe d'un poignard.

Nous répondons : Cela est vrai. La peine de mort est l'instinct brutal de la justice matérielle, l'instinct du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Et c'est parce que cela est vrai pour l'humanité à l'état d'instinct et de nature, que cela est faux pour la société à l'état de raison et de moralisation. Quelle a été l'œuvre de la civilisation? De prendre en tout le contre-pied de la nature, de constituer une nature spirituelle, divine, sociale, en sens inverse de la nature brutale, de faire faire à l'homme et à la société, image collective de l'homme, précisément le contraire de ce que l'humanité charnelle et instinctive aurait fait. Les religions, les civilisations ne sont autre chose que ces triomphes successifs du principe divin sur le principe humain. Écoutez en tout ce que dit la nature et ce que dit la loi. La nature dit à l'homme : La terre est à tes besoins; voilà un arbre chargé de fruits, tu as faim, mange! La loi sociale lui dit : Meurs au pied de l'arbre sans toucher au fruit. Dieu et la loi vengent la propriété. La nature dit à

l'homme : Choisis au hasard parmi ces femmes dont la beauté te séduit, et quand cette beauté sera fanée, délaisse-la pour t'attacher à une autre. La loi sociale lui dit : Tu n'auras qu'une compagne pour que la famille se constitue et se resserre par un nœud indissoluble et assure la vie, l'amour, la protection aux enfants. La nature dit à l'homme : Demande le sang pour le sang, tue ceux qui tuent. Une loi plus parfaite lui dit : La vengeance n'est qu'à Dieu, parce que lui seul est infailible; la justice humaine n'est que défensive; tu ne tueras pas; et moi, pour conserver à tes yeux le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, je ne tuerais plus.

Aussi, Messieurs, voyez relativement au crime la différence des deux sociétés, selon qu'elles adoptent l'un ou l'autre de ces principes. Un juge déclarant le fait sans l'apprécier; un bourreau que l'on mène tuer en public pour enseigner au peuple qu'il ne faut jamais tuer; une foule aux pieds de laquelle on répand le sang pour lui inspirer l'horreur du sang : voilà la société selon la nature! Un juge appréciant le crime et graduant la peine au délit; la vengeance remise au Juge suprême et à la conscience du coupable; un peuple dont l'indignation contre le crime ne se change pas en pitié pour le supplicié; un cachot qui se referme pour défendre à jamais la société du criminel, et sous les voûtes de ce cachot l'humanité, encore présente, imposant le travail et la correction au coupable, Dieu lui inspirant le repentir et la résignation, et le repentir lui laissant peut-être l'espérance : voilà la société selon l'Évangile, selon l'esprit, selon la civilisation. Choisissez! Pour nous, notre choix est fait.

Il y a, dit-on, des embarras et des périls d'exécution. La transition d'un système à l'autre exige une pénalité nouvelle, et la société ne peut se résoudre à une épreuve pendant laquelle elle aurait quelques chances contre elle. La transition, Messieurs?... Elle n'est autre chose que l'emprisonnement provisoire des condamnés dans nos maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait construit un certain nombre de *maisons du crime*, de prisons pénitentiaires en France ou dans une de nos colonies lointaines. C'est une dépense de quelques millions à répartir en peu d'années, c'est-à-dire une dépense insensible,

ette dépense qui, je ne crains pas de l'affirmer, serait couverte en peu de jours par une souscription volontaire, la plus glorieuse, la plus sainte des souscriptions, la souscription du rachat du sang. Je ne vois que le bourreau qui y perdrait; mais il y reconquerrait son droit d'homme! Quant aux chances de péril que la société aurait, dit-on, à courir au premier moment par une recrudescence de crime, je n'y crois pas; ce serait la première fois que la générosité inspirerait la vengeance. Mais à supposer même qu'il y eût un moment, non de danger, mais d'inquiétude dans le pays, cette chance ne vaut-elle pas qu'on l'encoure? La société et le criminel se regarderont-ils éternellement pour voir lequel des deux cessera le premier d'être féroce? Ne faut-il pas que quelqu'un commence? peut-on espérer que ce sera le crime qui donnera le premier l'exemple de la vertu et de la mansuétude? lui ignorant, brutal, sans foi, sans lumière, sans courage. N'est-ce donc pas à la société de commencer? et n'est-ce pas mentir à la providence sociale que de lui faire appréhender une ruine, de l'exercice d'une vertu?

Non, Messieurs, elle n'a de danger à courir que par l'hésitation de son système actuel qui garde la mort sans conviction, le glaive sans frapper; et pour réaliser ce noble instinct qui la travaille, elle n'a qu'une chose à faire: un acte de foi en elle-même, un acte de confiance en ce Dieu qui lui inspire et qui l'aidera à réaliser une des plus saintes phases de sa régénération.

Passons au concours.

La société en avait ouvert deux: l'un pour des mémoires, l'autre pour des articles de journaux propres à populariser la doctrine de l'abolition de la peine de mort par la presse périodique.

Le concours des articles de journaux est prorogé au 31 décembre de cette année.

Nous n'avons à nous occuper aujourd'hui que du concours des mémoires manuscrits.

La pensée de la société a été puissamment communicative. Elle a remué au loin des pensées sympathiques. Son action n'a pas été bornée à la France. L'Europe entière a

répondu. Soixante et un mémoires attestent cette vibration d'un sentiment presque unanime. L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, Genève, ont envoyé des travaux remarquables, dignes représentations de ces nations diverses à ce pacifique congrès d'humanité. La société a distingué surtout deux mémoires italiens, dont l'un est un hommage que le fils du célèbre Fabroni, de Florence, a fait d'un mémoire imprimé de son père. Elle a distingué aussi un mémoire allemand-français de M. le docteur Grohmann, professeur à Dresde. Une médaille d'argent est décernée à ce mémoire, où les plus saintes sanctions de la religion sont invoquées en faveur de la raison et de la science.

La commission a distribué les soixante mémoires en trois catégories. Les uns, au nombre de quarante, presque tous satisfaisants par les vues, les intentions, le talent, mais que des excentricités de rédaction, des imperfections de formes, des théories trop aventureuses, l'ont à regret forcée d'écarter, tout en payant à leurs auteurs le tribut de reconnaissance et souvent d'admiration qui leur est dû.

Les vingt autres mémoires ont longtemps balancé ses suffrages. Dans l'impossibilité de donner autant de médailles qu'il y avait de concurrents, elle en a éliminé encore dix par des considérations préjudiciables de forme et de style, et elle a partagé ainsi entre les dix mémoires restants les encouragements dont elle avait à disposer.

Les six mémoires jugés dignes de la médaille de bronze sont : le n° 33, dont l'auteur est M. l'abbé de Vic, curé d'Houdainville (Oise). Au nom d'une religion qui a enseigné l'immortalité de l'âme et le pardon, il s'élève contre une peine qui, dans son énergique expression, *prêche le matérialisme*.

Dans le n° 24 nous découvrons l'âme et le génie d'une femme, madame Eugénie Niboyet.

M. Morel, pasteur de Corgemont en Suisse, auteur du mémoire sous le n° 16, s'adresse surtout au sentiment français, et semble, au nom de tant de glorieuses initiatives prises par notre nation, nous commander la sainte initiative de l'abolition de la mort dans nos lois.

On trouve avec un intérêt que ne peuvent altérer des inégalités de diction, les plus larges développements de logique et de



faits dans le n° 14, dont l'auteur est un ingénieur des ponts et chaussées, M. Mordret.

Un raisonnement sévère et des impulsions de la plus haute moralité distinguent le n° 57, ouvrage de M. Laurent, maire de Saverdun (Ariège).

Les quatre mémoires nos 7, 59, 10 et 17, ont obtenu chacun la médaille d'argent. La commission n'a point classé ces quatre mémoires entre eux; elle s'est bornée à les couronner en commun et à mériter à peu près égal, distinguant seulement l'un de l'autre, par des qualités de pensées et de style qui lui étaient spéciales. Ainsi le n° 7, dont l'auteur est M. Poupot, professeur à Sorrèze, par l'énergie et la profondeur de la touche; le n° 59, par l'émotion et la contagion du sentiment, émotion qui trahissait le cœur d'une femme dans les convictions de l'écrivain (cette femme est madame Élisabeth Celnart, de Clermont en Auvergne); le n° 10, par l'économie du plan, la complète exposition des preuves, des inductions, des documents (l'auteur est M. Doublet de Boisthibaut, avocat à Chartres); le n° 17, dont l'auteur est M. Girou de Buzareingues, par l'éclat et la chaleur de l'expression <sup>1</sup>.

Telles sont, Messieurs, les rémunérations bien insuffisantes que la Société décerne à ceux des concurrents qui sont le mieux entrés dans la lettre et dans l'esprit de son programme; quelques médailles données par des hommes de zèle à des hommes de bien. Mais la Société de la morale chrétienne ne se dissimule pas que la valeur de ces prix, qui n'est rien devant les hommes, sera grande un jour peut-être devant l'humanité et devant Dieu. Ce n'est pas l'espoir d'une rémunération en or ou en gloire qui sollicite de tels écrits. Ces pensées vivent et se rétribuent d'elles-mêmes; de tels ouvrages sont des actions plus que des livres.

Aux actes les plus héroïques, aux dévouements les plus sublimes, la société civile n'a pas de prix à donner. Elle se contente de les signaler par une marque de distinction sans valeur, et qui a bien moins pour objet de payer la vertu dans celui qui l'a pratiquée que de l'inspirer aux autres par l'exemple. Et si

1. On voit qu'il n'a pas été décerné de médaille d'or.

une humble médaille de cuivre suffit à la récompense du courageux pilote qui a sauvé une vie au péril de la sienne, si cette médaille passe après lui, comme un titre de vertu, à ses enfants, quel prix n'auront pas à nos yeux, Messieurs, ces médailles décernées à des écrivains, à des philosophes, à des ministres de l'Évangile, à des femmes, dont les efforts, aujourd'hui obscurs, auront concouru, cependant à préserver non pas une vie, mais des milliers de vies humaines? Ces médailles, Messieurs, elles passeront de génération en génération dans les familles de ceux qui les reçoivent; elles signaleront à des descendants plus heureux la sainte pensée de leurs pères; elles seront le denier impérissable, le denier que nous devons tous à cette œuvre collective de l'amélioration et de la moralisation des hommes.

D'heureux symptômes nous présentent le but glorieux de nos efforts. Montesquieu, ce prophète des sociétés, dit quelque part que l'adoucissement des peines est un symptôme certain et constant du développement de la liberté chez les peuples, tant la liberté et la moralité sont jumelles dans les pensées de la Providence. Eh bien! la liberté a grandi de mille ans chez nous en un demi-siècle. Espérons que la parole de Montesquieu ne sera pas vaine, et que la spiritualisation de nos mœurs va se montrer proportionnellement dans nos lois. Il n'a pas tenu à un de nos plus dignes amis, M. de Tracy, un de ces cœurs où se résument tous les bons instincts d'une époque, que la peine de mort pour cause politique ne fût effacée de nos codes par la main encore palpitante de la révolution de Juillet, et que les passions populaires ne fussent enfin désarmées d'une pénalité dont elles s'entre-tuent depuis tant de siècles. Cette pensée ne dort ni dans son cœur ni dans le nôtre. Une grande pensée est-elle jamais morte en France?

Heureux le jour où la législation consacrera enfin dans ses codes ces saintes inspirations de la charité sociale! Heureux le jour où elle verra disparaître, devant la lumière divine, ces deux grands scandales de la raison du XIX<sup>e</sup> siècle: l'esclavage et la peine de mort! Heureux le jour où la société humaine pourra dire à Dieu, en lui restituant ses générations tout entières: Nous rendons intactes à la nature toutes les vies qu'elle

nous a confiées ! Comptez, Seigneur ! il n'en manque pas une. Si le crime a répandu encore quelques gouttes de sang sur la terre, nous ne l'avons pas lavé dans un autre sang ; nous l'avons effacé sous nos larmes. Nous avons rendu son innocence à la loi. La société est une religion aussi, mais son autel n'est pas un échafaud. Elle reçoit l'homme de la nature pour transformer et sanctifier l'humanité, et à la place du crime et de la mort elle renvoie aux pieds du Juge suprême le repentir et la réparation. L'Évangile est à la fois son inspiration et son modèle, et la législation ne sera complète qu'autant que chacune des lois humaines sera une traduction et un reflet d'une des lois de Dieu. C'est le génie du législateur de les découvrir, c'est sa vertu de les écrire ; et ce sera votre seul et modeste honneur, Messieurs, de l'avoir inspiré de vos efforts et devancé de vos désirs.

# RÉPLIQUE A M. THIERS

PRÉSIDENT DU CONSEIL

## SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA FERME DES JEUX

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 7 mai 1836.

MESSIEURS,

Je ne demande pas la parole sur la question en elle-même, qui me paraît suffisamment éclairée dans l'unanimité des convictions de la Chambre, mais pour répondre un mot à la phrase de M. le président du conseil, dont l'assertion avait excité justement, à mon avis, un murmure de la Chambre.

Quels que soient les égards que nous devons avoir envers le pouvoir, envers les membres du gouvernement qui le composent, et en particulier envers M. le président du conseil, nous devons avoir soin aussi de préserver nos droits, notre dignité et celle du pays que nous avons l'honneur de représenter. M. le président du conseil vient de vous dire que la Chambre n'avait pas à s'enquérir de ce que les ministres se proposaient de faire, mais de ce qu'ils avaient fait. Messieurs, le droit et le devoir de la Chambre, gardienne de la moralité des populations, est, selon moi, de s'enquérir de ce que le gouvernement prétend faire, et si elle n'exerçait pas ce droit, justement réclamé par notre collègue, M. Dugabé, il serait souvent trop tard, et le mal serait accompli.

Quant à la question en elle-même des maisons de jeu autorisées, je consens à en renvoyer l'examen, d'après ce que vient

de nous dire M. le ministre de l'intérieur <sup>1</sup>, à la discussion du budget, sa véritable place.

Je conçois parfaitement, non pas qu'on les justifie, mais qu'on les conteste, qu'on les discute sous le rapport des garanties qu'elles donnent à la police, à la surveillance du jeu, du mal des jeux clandestins qu'elles diminuent; mais, Messieurs, quelle que soit l'hésitation des meilleurs esprits sous ce rapport, il y a une considération encore plus grave, celle de la moralité, celle de la sanction donnée, en quelque sorte, par la législation, à un vice public; je sais qu'il est plus facile de flétrir un vice que de l'extirper.

Mais le fisc, qui se mêle à toutes les questions morales pour les compliquer et les dénaturer, s'est mêlé aussi à celle des maisons de jeu. Il a affirmé ce vice; il a fait de ce privilège un impôt sur la moralité publique. Au lieu de se borner à la surveillance et à l'inspection de police, il a dit à ces fermiers de la corruption des grandes villes: « Dépravez tant que vous voudrez nos populations. Plus vous aurez dépravé, plus vous aurez séduit, démoralisé, entraîné de jeunes gens, plus vous aurez dérangé de pères de famille, plus vous aurez accumulé de désastres et de suicides, plus votre gain s'élèvera, et ce gain nous le partagerons avec vous, nous nous ferons un revenu du vice encouragé. » Eh bien! Messieurs, voilà ce que nous ne tolérons jamais. Nous ne nous ferons pas complices de la démoralisation et de la ruine de nos enfants. Le plus avare des empereurs, Vespasien, disait que pour lui l'or n'avait pas d'odeur. Un peuple moral et libre a plus de scrupules. L'argent ramassé dans ces repaires de vices sent la corruption et le suicide. La Chambre n'en veut pas; la France n'en veut pas non plus! (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

1. M. le comte de Montalivet.

## SUR LES COLONIES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 mai 1836.

Le chapitre des colonies, dans le budget de la marine, ramena devant la Chambre la question de l'abolition de l'esclavage. Suivant la commission, la liberté ne pouvait être promulguée qu'après une éducation préalable, le temps seul devrait réaliser ce progrès. M. de Lamartine s'indigna de ces ajournements, l'esclavage ne pouvant préparer à la liberté. L'émancipation devait être immédiate, à la condition d'une indemnité qui porterait à la fois sur l'esclave, le colon et l'État. Il argumentait des effets heureux de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, qui avait partout réussi sans provoquer les perturbations si hautement annoncées.

---

MESSIEURS,

Dans cette grande et salutaire transaction que nous voulons préparer entre l'État, le colon et l'esclave, pour avancer l'heure de l'émancipation, pour proscrire à jamais l'esclavage, cette possession de l'homme par l'homme, cette dégradation de l'humanité à l'état de bétail humain, une chose me frappe, Messieurs, c'est que tout le monde est représenté ici, excepté les esclaves. (*Mouvement en sens divers.*) L'État est présent ici avec toute sa puissance d'administration ; les colons ont des représentants, un budget, un trésor, des délégués, des avocats ; les noirs n'ont ni budget, ni trésor, ni avocats (*Nouveau mouvement*) ; ils n'ont d'autre défenseur que nos consciences. Nous sommes obligés de nous faire leurs avocats d'office. C'est, je l'espère,

une raison pour nous d'espérer plus d'indulgence et d'impartialité de la Chambre.

La Chambre peut être certaine que je mettrai dans mes paroles la réserve et la prudence qu'elle a droit d'attendre de nous dans une discussion qui touche à des intérêts si immenses et si susceptibles. Je n'oublierai pas, je n'ai jamais oublié que les paroles prononcées sur cette matière ont du retentissement dans le cœur de 40,000 colons et de 250,000 esclaves; que nous devons les peser avec soin, que l'intérêt pour les esclaves ne doit pas nous faire oublier les maîtres, et que si, dans notre pensée, l'affranchissement des uns est la seule condition de sécurité et de prospérité pour les autres, notre premier devoir est envers nos concitoyens des colonies. Mais ces considérations sont loin de nous commander le silence que prétendait nous imposer hier l'honorable rapporteur de votre commission. Je suis loin de penser avec lui qu'une discussion sur ce sujet soit inutile et dangereuse : inutile, Messieurs? Je ne répondrai que par un seul fait. C'est en 1792 que l'illustre et vénérable Wilberforce commença dans le parlement d'Angleterre sa discussion sur la traite et sur l'abolition de l'esclavage. Alors aussi des orateurs, si jaloux pour eux-mêmes du titre de citoyen et qui mettaient tant de lenteur à rendre aux noirs le titre d'homme, déclaraient la discussion inutile et dangereuse. Et ce n'est qu'en 1833 que l'abolition de l'esclavage a été prononcée dans le parlement. Il a fallu une discussion, une discussion de quarante-trois ans, pour faire entrer une vérité si simple dans l'esprit de la loi de l'Angleterre, et ce n'est qu'après cette discussion de quarante-trois ans que l'esclavage est tombé sous la raison et sous l'indignation d'un peuple libre! Voilà à quoi servent les discussions. (*Très-bien!*)

Quant à l'ajournement qu'on nous recommande sous tant de différents prétextes, nous nous y attendions. Il y a deux manières de repousser une vérité : la nier, ou en ajourner l'application. C'est une cause facile à défendre que celle des ajournements; on a pour soi la plus invincible des puissances humaines, la force d'inertie, cette paresse des choses, des gouvernements et des peuples, qui fait qu'on recule toujours l'heure des réparations les plus urgentes, les plus saintes, parce qu'il faut réfléchir,

parce qu'il faut se mouvoir, parce qu'il faut agir, et qu'il est plus facile de laisser souffrir et le mal s'invétérer. Ainsi, Messieurs, vous l'entendez : on veut, comme nous, l'émancipation ; on s'y prépare. C'est une mesure d'éternelle justice, et cependant il n'en faut pas parler, il faut attendre, voir, ajourner encore. Mais si l'émancipation, si la restitution des droits de l'homme à ceux que vous n'oserez pas ne pas appeler des hommes est d'éternelle justice, elle était donc juste hier ; elle est donc juste aujourd'hui ; elle sera donc juste demain. Et quant à ce que les honorables préopinants disent, qu'il faut d'abord donner aux noirs l'éducation et l'état auquel on les destine ; initiation sage, initiation que nous voulons comme eux, que répondre, Messieurs ? Est-ce que l'esclavage est l'éducation et la liberté ? Non, mille fois non ; c'est une liberté graduée qui est l'éducation d'une liberté plus complète. L'esclavage est dans votre système : vous voulez le maintenir ; l'esclavage n'enseigne que la servitude à l'esclave et la tyrannie au maître.

Il y a l'infini entre le mot esclave et le nom d'homme libre. Il n'y a pas de transition de l'un à l'autre. On est possédé ou on ne l'est pas ; on est une chose ou on est un homme ; et comment voulez-vous que les maîtres préparent les esclaves à la liberté et les en rendent dignes, puisque le jour où ils en seraient dignes, ils n'auraient plus de prétexte pour les retenir dans leur possession ? Ainsi, que nos adversaires se rassurent : modération, graduation dans l'émancipation des noirs, mais point d'ajournement. Ajourner un droit, c'est se constituer complice d'une iniquité.

Je le sais, les colons et les honorables délégués qu'ils comptent parmi nos collègues affirment qu'ils désirent comme nous l'émancipation ; je dirai plus, je sais qu'ils sont tout aussi pénétrés que nous des principes d'humanité et de religion qui nous commandent seuls nos démarches ; je sais que leur conduite, souvent paternelle envers leurs esclaves, est une protestation de leurs sentiments personnels contre la nature même de leur propriété. Oui, je suis convaincu qu'ils désirent l'émancipation ; mais je crois que nous ne la désirons pas assez nous-mêmes, et que nous devrions la désirer plus efficacement, afin de les aider eux-mêmes à l'accomplir.



Je ne parlerai donc pas des esclaves, je ne retracerai pas à la Chambre le honteux tableau de cette race humaine descendue et maintenue, par la loi d'un peuple libre, à l'état d'abrutissement. C'est ici une question de budget, je ne parlerai que des maîtres.

Messieurs, mettez-vous un moment à la place de ces cinquante mille citoyens français de vos colonies à qui le malheur de leur naissance a donné, que dis-je ? a infligé cette propriété menaçante, cette propriété humaine de deux cent cinquante mille esclaves, et répondez-vous en conscience si vous ne trembleriez pas, si vous ne géiriez pas de cette condition exceptionnelle de votre propriété : si vous ne béniriez pas un gouvernement, des législateurs assez courageux pour sonder leur situation et pour la changer ; pour la changer contre le droit commun et contre une propriété normale et inviolable. Il ne peut pas y avoir de doute, et la vileté des prix des propriétés coloniales en est la preuve. Qui voudrait ici changer son champ, quelque étroit qu'il soit, contre une habitation et cent esclaves ! Personne ne se lèvera. Il y a donc une réprobation secrète contre la richesse, même à un pareil prix.

En effet, Messieurs, quelle est, au moment où nous discutons, la situation du colon relativement à lui-même et relativement à ses enfants, ses héritiers, à sa fortune ?

Il a reçu de ses pères une propriété en territoire à deux mille lieues de la mère patrie, de son gouvernement, de sa langue. Ce territoire a un sol fertile, mais un climat de feu qui dévore les blancs. Il faut pour le cultiver une race d'hommes à part, des Africains, des noirs. Ces travailleurs, comment se les procure-t-on ? On ne peut se les procurer, vous le savez, que par une complication de crimes et de barbaries qui déprave à la fois la race qui les vend, la race qui les achète, la race plus exécrable mille fois qui les trafique et les transporte. Vous savez qu'on suscite des guerres pour avoir les prisonniers, qu'on achète l'enfant du père, et souvent le père de l'enfant, et quant aux bâtiments qui transportent ces cargaisons vivantes, lisez, Messieurs, l'enquête de 1829 faite par les soins de M. Peel, vous y trouverez ces propres paroles qui dispensent de tout tableau : « Un vaisseau négrier a été constaté contenir dans un espace

« donné la plus grande masse de tortures et d'atrocités accumulées. »

Voilà la source où vos malheureux concitoyens des Antilles sont obligés de puiser les instruments de travail sur leurs possessions. Jusqu'à présent ils ont été obligés de se recruter par un crime légal, par cet épouvantable trafic qui a transporté souvent deux et trois cent mille esclaves par année, qui depuis Charles-Quint en a transporté des centaines de millions; des centaines de millions, Messieurs, dont il reste quoi? quelques centaines de mille! Ce résultat seul fait juger l'esclavage! Maintenant, ils se recrutent par un crime illégal, par une contrebande de chair humaine.

Eh bien! non, Messieurs, maintenant par l'effet, selon vous complet, des lois sur la traite, j'admets qu'ils ne se recrutent plus du tout. Mais voyez quel coup déjà mortel a porté au colon l'exécution de cette loi de la suppression de la traite. Il lui faut des noirs, et la loi lui interdit de s'en procurer, et le travail de la terre va décupler de prix par le manque de bras. Qu'une épidémie, que ces empoisonnements du désespoir, si fréquents parmi les noirs, lui déciment une partie des siens : voilà sa propriété stérile et réduite à rien.

Mais allons plus avant. Le colon, quelle que soit son humanité, sa mansuétude envers ses esclaves, ne doit-il pas craindre à tout moment quelque insurrection? ne doit-il pas trembler qu'un Spartacus noir appelle ses frères à la liberté? (*Mouvement en sens divers.*) Or la liberté, conquise par l'insurrection, que serait-elle? on frémit d'y arrêter sa pensée. Ce n'est pas tout encore; vous voyez qu'on nous reproche d'oser même prononcer le mot d'émancipation; on nous le reproche à nous hommes bien intentionnés, hommes prudents, qui parlons devant une assemblée prudente, devant la Chambre la plus antirévolutionnaire qui ait jamais été. On nous dit que ce seul mot est une menace, une espérance, une perturbation, que ce seul mot fait trembler le sol des colonies. Eh bien! aucun de ces dangers n'existe maintenant avec nous. Mais qu'une Chambre moins sage vienne à nous remplacer, que ces doctrines d'abandon des colonies viennent à prévaloir un seul moment, que la moindre commotion politique ait lieu dans l'Europe, que les colons

soient oubliés un jour, que deviennent les colonies? que deviennent les esclaves? que deviennent les propriétés? Et si nous nous élevions à des considérations plus hautes, que je m'interdis aujourd'hui, ne pourrions-nous pas ajouter : que devient l'humanité? que devient la morale? que devient la religion? que devient la race des maîtres, de ces possesseurs d'hommes et de femmes dans une condition de propriété qui donne l'homme et la femme comme un instrument, comme un hochet de tyrannie ou de dépravation aux enfants? Une telle propriété, Messieurs, ne corrompt-elle pas la race qui possède autant que la race qui est possédée? une telle propriété n'est-elle pas une malédiction de la société? Oui, les colons le sentent; et je ne serai pas démenti ici par leurs représentants quand j'affirmerai qu'une émancipation loyale, qu'une émancipation conservatrice de leurs intérêts, qu'une émancipation qui conciliera les droits sacrés de la morale et de l'humanité avec l'indemnité du droit de propriété, avec la prévoyance de l'avenir, serait le plus beau présent que la métropole puisse leur faire.

Mais, pour que l'émancipation ait tous ces caractères, il faut examiner avec conscience, avec impartialité, avec stoïcisme, sur quoi se fonde cette exécration de la propriété des colons. Qu'est-ce que cette propriété devant Dieu? Une profanation, un blasphème, un outrage à la créature. Mais, qu'est-ce que cette propriété devant la loi? Il faut avoir le pénible courage de l'avouer : c'est une propriété qui, devant la justice humaine, est aussi inviolable, sans compensation, que la propriété de votre champ. Malheureux patrimoine, sans doute, qu'une monstruosité sociale. Mais la loi est leur complice; c'est la loi qui est coupable, c'est la loi qu'il faut dépouiller. Or, cette loi, ce n'est pas eux qui l'ont faite; ils l'ont trouvée en naissant, ils ont possédé sous ses garanties. C'est la société qui a fait, qui a souffert, qui a sanctionné cette loi honteuse, c'est à elle à la défaire. Elle ne pourrait punir une seule catégorie de ses membres d'un crime, qui est le crime de tous, sans injustice. Supposons que l'État ait vendu à un particulier un bien mal acquis, et qu'au bout d'un certain nombre d'années et de transmissions successives, l'État vienne à découvrir que le bien qu'il a vendu ne lui appartenait pas, que les titres étaient faux, aura-t-il le droit de

dépouiller le propriétaire nouveau, sans compensation, pour restituer au vrai propriétaire? Non, Messieurs, il aurait deux devoirs, deux obligations également sacrées : la première, de restituer le bien mal acquis au propriétaire véritable ; la seconde, d'indemniser le propriétaire de bonne foi. Eh bien ! c'est exactement la situation de l'État vis-à-vis du noir et du colon. Il a vendu des hommes ou laissé posséder des hommes, ce qui est la même chose. Il reconnaît aujourd'hui qu'il n'a pu ni vendre ni garantir la possession des hommes, qu'il faut rendre cette propriété à celui-là seul à qui elle appartient, c'est-à-dire à Dieu, à la liberté. Eh bien ! peut-il le faire sans indemniser celui qu'il dépossède? Oui, sans doute, Messieurs, il peut le faire ; mais il ne peut le faire qu'en réparant une iniquité par une autre. Disons la vérité : il doit déposséder, il doit déposséder à l'heure même ; il n'a pas le droit d'ajourner d'un jour la restitution de la dignité humaine ; mais il le doit à une condition, c'est d'être complètement juste, c'est d'indemniser. (*Murmures à gauche.*)

Messieurs, je comprends ces murmures, mais laissez-moi expliquer ma pensée. Quand je parle de propriété légitime, certes, Messieurs, je n'entends pas plus que vous que cette propriété du maître sur l'esclave soit légitime en elle-même, légitime pour l'esclave ! Il ne peut lui reconnaître la légitimité d'une loi qui le prive de ses droits et de ses facultés d'homme, et sa nature même, sa nature d'enfant de Dieu est une juste protestation, une éternelle insurrection de sa raison contre la loi qui le ravale à l'état de brute ; mais je dis que devant la loi dont nous sommes tous les complices, devant cette exécration loi que nous voulons corriger, la propriété du colon est fondée sur des garanties égales aux garanties de vos champs et de vos maisons, car il possède en vertu d'une loi mauvaise, mais d'une loi commune à tous. Vous devez donc punir la société de la mauvaise loi qu'elle a faite et non le colon de la mauvaise nature de sa propriété ; c'est-à-dire, vous devez compenser aux colons la spoliation sous peine de ne réparer une iniquité que par une autre iniquité ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, je sais que c'est là le grand mot, le mot terrible, le mot qui fait murmurer, le mot qui repousse dans l'indiffé-

rence et l'incurie des hommes assez ignorants des lois sociales pour croire qu'une réparation qui coûte quelques millions ruine un pays; des hommes qui pèsent de la morale contre de l'or. Eh bien! que ces hommes mêmes se tranquilisent. Cette compensation, sagement combinée, ne ruinera personne. Quand le moment en sera venu, je le démontrerai à la Chambre. Je me bornerai à lui dire en deux mots aujourd'hui sur quel principe doit être réparti le payement de cette compensation, lorsque la Chambre aura consacré le principe de l'émancipation. Ce système, qui a paru réunir l'année dernière l'assentiment de la Chambre, celui de la Société d'émancipation, celui des colons eux-mêmes, le voici :

A qui profite l'émancipation? D'abord aux esclaves qui recouvrent la liberté, la famille, la propriété, la vie humaine. Ensuite aux colons qui échangent une propriété périlleuse, menaçante, sans légitimité devant Dieu ni devant les hommes, contre une propriété de droit commun, contre une propriété qui ne fait ni rougir ni trembler son possesseur. Enfin, à qui profite l'émancipation? A la société qui rachète le principe inaliénable de la dignité humaine, et qui se réhabilite à ses propres yeux. La société, le colon, l'esclave, ont donc un égal intérêt à l'émancipation. L'indemnité de l'émancipation devra donc porter proportionnellement sur l'esclave, le colon et l'État; c'est-à-dire, Messieurs, que le chiffre quelconque que vous poserez à l'indemnité, devra être partagé entre l'esclave, le colon et l'État. Or, ce principe admis et son application régularisée entre ces trois catégories d'intéressés, soit par un emprunt, soit par termes successifs, soit par réduction des droits sur l'entrée des sucres coloniaux, comme le propose mon honorable ami, M. de La Rochefoucauld, en combinant ces moyens d'indemnisation avec l'apprentissage nécessaire pour initier le nègre au travail libre, rien ne sera plus facile que de diviser et d'alléger le fardeau de manière qu'il soit presque insensible pour chacun. Songez que l'Angleterre n'a pas hésité à jeter 500 millions dans la main de ses colons pour leur arracher les fouets et les chaînes; mais songez que l'Angleterre avait quatre fois plus d'esclaves que vous, que ces esclaves étaient plus chers, et qu'elle n'a pas introduit le principe que j'ai présenté à la

Chambre, d'une répartition proportionnelle de l'indemnité entre tous ceux qui ont à en profiter. Ne vous préoccupez donc pas de l'indemnité. Il n'en coûtera pas à la France par année, pendant dix ans, il n'en coûtera pas à ce noble et généreux pays pour racheter la dignité humaine, pour cette restauration de l'humanité, ce qu'il vous en coûte pour la restauration d'un de vos monuments de chaux et de pierre.

Eh bien ! Messieurs, en présence d'un si léger sacrifice pour un aussi inappréciable avantage, céderez-vous toujours, céderez-vous sans fin à ces éternels ajournements que l'intérêt privé vous objecte ? On vous dit : Attendez l'exemple de l'Angleterre, attendez quatre ans. Mais, Messieurs, dans quatre ans, il sera trop tard ; les Antilles anglaises seront libres, et la contagion de la liberté viendra soulever vos Antilles. L'exemple de l'Angleterre ! Mais vous l'avez sous les yeux. Je suis prêt à donner à la Chambre communication des documents les plus authentiques, qui prouvent que l'apprentissage réussit, et que le travail libre succède sans difficulté au travail forcé. L'exemple de l'Angleterre ! ah ! plutôt à Dieu que nous ne l'eussions pas attendu ! Un peuple comme nous devrait s'indigner d'attendre l'exemple de l'Angleterre pour racheter la liberté humaine, lui qui a tant fait pour racheter la liberté civile, la liberté politique !

Eh bien ! Messieurs, la Chambre veut-elle m'accorder deux minutes ? je lui expliquerai en peu de mots quels sont les prétendus résultats funestes de l'expérience anglaise.

Cette expérience, la voici : le parlement anglais a prononcé l'émancipation par acte du 28 août 1833. Il est parti de ce principe qu'il fallait assurer d'abord bon ordre et compensation ; bon ordre, parce qu'un gouvernement ne doit dans aucun cas constituer l'anarchie au nom d'un principe ; compensation, parce qu'un gouvernement ne dépossède pas une loi immorale dont toute la société est complice, aux dépens d'une seule catégorie de citoyens.

L'acte du parlement constitue un état intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, appelé *apprentissage*.

Il crée trois classes d'apprentis laboureurs : les uns attachés au sol, les autres non attachés au sol, les autres enfin non *prédiaux* : ce sont les enfants au-dessous de douze ans.

Les apprentis attachés au sol sont libres de fait en 1840 ; les apprentis non attachés au sol dès 1838.

Les maîtres peuvent affranchir avant.

Des juges de paix spéciaux ont été institués en nombre suffisant : cinquante-six à la Jamaïque, par exemple. Ces magistrats visitent les habitations pour leurs audiences, et décident sur toutes les difficultés entre les maîtres et les esclaves.

La statistique officielle de ces magistrats démontre qu'aucun des inconvénients qu'on nous présage n'a lieu. A la Jamaïque, sur soixante-huit mille habitations visitées, trois mille seulement ont donné des affaires contentieuses facilement résolues.

A la Barbade, il y a eu quelques jours d'étonnement et de trouble. Tout est rentré aisément dans l'ordre.

A Antigua, on n'a pas même employé l'apprentissage ; l'émancipation a été immédiate et a complètement réussi. L'intervention des Frères moraves a été très-heureuse pour la cause de l'émancipation, et nous osons espérer que celle du clergé français catholique ne nous faillirait pas dans une œuvre si éminemment civilisatrice.

On a parlé de la ruine des colons. Eh bien ! Messieurs, vous allez apprécier ces pronostics par le résultat industriel dans les colonies anglaises, pendant les deux dernières années.

Les rapports officiels débattus dans les chambres coloniales non suspectes constatent que, même dans ces premières années de tâtonnements, la production n'a été réduite que d'un dix-huitième, ou tout au plus d'un seizième, et cependant le nombre d'heures affectées au travail des noirs a été réduit d'un sixième, et, pendant la récolte, d'une moitié.

Voilà, Messieurs, ces résultats dans toute leur réalité. Y a-t-il rien là de si propre à refouler nos espérances et à nous condamner à ne jamais tenter cette même rédemption d'une partie de nos frères ?

Non, l'opinion ne s'y trompera pas ; non, la Chambre n'hésitera pas plus longtemps.

Un si faible effort nous effrayerait, Messieurs ! Une nation qui, pour réformer tout son passé, n'a pas craint de remuer son sol, depuis quarante-sept ans, jusqu'à la dernière pierre,

de fouiller jusqu'aux fondements de ses institutions vieilles, pour les rebâtir sur un tuf solide ; une nation qui n'a pas hésité à ruiner tous ses intérêts au profit de ses principes ; un peuple qui a renversé d'un souffle les mainmortes, les dîmes, les corvées, les servitudes civiles, les privilèges de tout genre ; un peuple qui a reçu l'assaut de l'Europe entière et lancé ses populations contre elle pour la cause de la liberté politique ; qui a dépensé sa fortune par milliards et son sang par torrents ; un tel peuple craindrait-il aujourd'hui de remuer quelques chiffres de son budget pour effacer à jamais, du livre des atrocités légales, ce nom d'esclaves, qui flétrit celui qui l'inflige, plus encore que celui qui le porte ? (*Très-bien ! très-bien !*)

Non, cela n'est pas possible. Et si vous mettiez en balance dans un seul calcul d'argent ce qu'il en a coûté depuis que les colonies existent, pour maintenir et recruter l'esclavage ; si vous comptiez les frais de ces expéditions entreprises pour rapporter ces cargaisons vivantes, et ceux morts dans la traversée, et ceux jetés dans des tonneaux à la mer, pour détruire les témoins de la contrebande d'hommes ; si vous y ajoutiez les frais d'entretien de vos troupes et la mortalité qui les y décime, et ces expéditions ruineuses comme celles de Saint-Domingue en 1802, où vous ensevelissiez en quelques mois vingt mille Français et plus de 100 millions, vous trouveriez que le maintien de l'esclavage vous coûte cent fois plus cher que ne vous coûteraient le travail libre et l'émancipation, car voilà un faible tableau de ce que vos colonies vous coûtent. Quant à ce que vous gagneriez, vous pouvez le calculer d'un regard : le principe de l'inviolabilité de la dignité humaine restauré, l'homme enlevé à l'homme et rendu à lui-même et à la loi, la famille se reconstituant avec la famille, la propriété avec la propriété, le sentiment d'ordre, de travail, de conservation, de patriotisme qui en découle ; enfin, la société lavée de cette tache honteuse de sa barbarie, pouvant se contempler sans rougir, et présenter ses codes à sa conscience et à Dieu, sans craindre le remords ou la vengeance divine. Je ne sais pas quel prix tout cela aura devant les Chambres et devant les calculateurs ; mais je sais que cela en a un inappréciable devant la nature et devant Dieu ! (*Approbaton.*)



Messieurs, une réflexion me frappe à l'instant même où je vais descendre de la tribune. Cette réflexion, je l'ai souvent faite avant d'entrer dans cette enceinte comme député, avant de monter ici pour la première fois; et peut-être est-ce cette pensée qui m'a donné un peu de courage, un peu de confiance d'apporter parfois à cette tribune quelques vérités qu'on appelle avancées, qu'on appelle idéales, qu'on appelle peut-être perturbatrices, et qui, selon moi, sont éminemment conservatrices, car je ne connais rien au monde de si révolutionnaire qu'un abus qu'on laisse subsister, rien au monde de plus révolutionnaire qu'une immoralité, qu'une iniquité qu'on peut corriger et qu'on laisse consacrer dans la loi. (*A gauche: Très-bien!*) Cette réflexion, je voudrais en pénétrer la Chambre.

Oui, je conjure la Chambre, je conjure chacun des collègues qui m'entendent et que je remercie de leur bienveillante attention; je les conjure de rentrer un moment dans le silence de leurs pensées, de se porter en idée à ce moment, à ce jour, où sorti pour jamais de cette enceinte législative, où dégagé de toutes ces préoccupations des affaires publiques, dégagé de ces embarras, de ces difficultés d'exécution, de ces prétendues impossibilités qu'on oppose sans cesse à tous nos bons désirs, il se dira: J'ai été législateur, j'ai été juge, j'ai été maître; on a soulevé devant moi cette grande question de l'esclavage, de la possession d'un homme par un homme; j'ai eu dans la main le sort de mes semblables; j'ai eu dans la main la liberté, la dignité, l'amélioration, la moralisation, la rédemption d'une race tout entière de mes frères, et ma main est restée fermée! (*Voix nombreuses: Très-bien! très-bien!*) En venant au monde, j'ai eu à porter ma part de cette grande monstruosité collective, j'ai pu la répudier, et en quittant le monde je la laisse cette part honteuse, je la laisse à porter tout entière encore à mes descendants! Messieurs, à cette interrogation de nos consciences, quelle sera la réponse? Prévenons-la à tout prix. (*Nouvelles marques d'adhésion. L'orateur reçoit les nombreuses félicitations de ses collègues.*)

## SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 mai 1836.

Dans la discussion du budget des affaires étrangères, l'alliance anglaise avait été vivement attaquée. M. de Lamartine, flétrissant ces jalousies d'un autre âge, démontra qu'après la révolution de Juillet l'alliance anglaise avait été dans les nécessités et dans les intérêts de la France. Puis, revenant sur la question d'Orient et interpellant le ministère sur l'état de la Grèce, il le blâmait hautement de n'avoir rien fait pour constituer de ce peuple affranchi une nation qui devint la sentinelle européenne contre les envahissements de la Russie, et de l'avoir laissé en proie aux intrigues anarchiques de l'Angleterre et de la Russie. Il voyait avec peine les millions de la France prodigués non au peuple grec, mais à ses oppresseurs.

---

MESSIEURS,

Au point où en est arrivée cette discussion, après tant d'orateurs, après que M. le ministre des affaires étrangères lui-même <sup>1</sup>, dans un discours si habile et si remarquable, a pour ainsi dire violenté l'opinion de la Chambre, et l'a portée sur des points divers, la Chambre sentira qu'il serait difficile, qu'il serait même impossible à moi de ressaisir et de concentrer à présent son attention sur l'ensemble des affaires étrangères. Je me bornerai donc à adresser tout à l'heure à M. le ministre

1. M. Thiers.

des affaires étrangères quelques interpellations sur un des détails les plus graves de cette discussion. Je demanderai à la Chambre la permission, avant d'arriver à ce point, et pour mieux lui en faire sentir l'importance, de parcourir en peu de mots quelques-uns des objets que la discussion a abordés hier et aujourd'hui.

Je commencerai, Messieurs, par cette question d'alliance soulevée hier par l'honorable M. de Fitz-James, traitée si habilement, si complètement aujourd'hui par l'honorable ministre des affaires étrangères.

Il y a peu de chose à dire à cet égard, et M. le ministre des affaires étrangères m'a enlevé tout ce que je voulais dire moi-même. Il a apporté à l'appui de son opinion les connaissances historiques qui lui sont familières. Il vous a dit, et je ne puis que le répéter après lui, qu'il n'y a point d'alliances naturelles, permanentes, systématiques; il n'y a, Messieurs, que des alliances fondées ou sur un principe ou sur un intérêt. Lorsque le principe a cessé d'être homogène avec ceux du pays voisin, lorsque ces intérêts viennent à se combattre, l'alliance cesse, et toute l'habileté du génie diplomatique, la justesse du coup d'œil de l'homme d'État consiste à distinguer le moment précis où une alliance finit et où une autre alliance commence pour notre patrie, et à faire des changements de front devant l'Europe. C'est là la diplomatie tout entière. Elle n'est que le tact des circonstances.

Cependant, Messieurs, M. le ministre des affaires étrangères m'a paru oublier ce point important, c'est que quelque chose dominait cette question d'alliance entre les nations; c'est-à-dire qu'il doit y avoir un système, une question maîtresse, culminante à certaines époques de la vie des nations. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager leur présent et leur avenir relativement aux affaires étrangères, et qu'il faut coordonner tout le système diplomatique du pays.

C'est pour avoir oublié trop souvent cette vérité, Messieurs, que la France est restée en arrière des autres nations pour sa diplomatie.

C'est pour l'avoir oubliée que, depuis 1814 jusqu'en 1830, je ne crains pas de l'avouer, la diplomatie française a été inco-

hérente, a été inhabile, a laissé prendre à l'Europe toutes les grandes positions contre nous.

La révolution de Juillet, Messieurs, je ne sais si c'est un effet de son habileté ou de son bonheur, mais je crois que c'est un effet de sa nature, a donné une heureuse, une adroite, une forte impulsion à la diplomatie française; elle l'a jetée dans l'alliance anglaise, et je suis loin de l'en accuser. Je reconnais, au contraire, avec le ministre, l'influence habile d'une pensée vieillie dans les affaires sans être affaissée par les années.

Cette alliance avec l'Angleterre, il faut la définir, il faut l'expliquer. Elle ne doit pas être absolue ni sans réserve.

La Chambre verra tout à l'heure, Messieurs, je la prie de ne pas me juger avant de m'avoir entendu; elle verra que je ne suis pas un partisan exclusif et absolu de l'alliance anglaise; mais je crois que les alliances sont commandées à certaines époques de la vie des nations par des circonstances tellement impérieuses qu'on doit leur céder avant tout.

Telle était la situation de la révolution de Juillet. La France, comme vous l'a dit tout à l'heure l'honorable président du conseil, se trouvait seule devant l'Europe, il lui fallait un allié. Il y avait une question prédominante alors sur toutes les questions territoriales, sur toutes les questions d'avenir, c'était la question de la liberté, la question de régime constitutionnel en Europe.

Il fallait que la France et l'Angleterre s'unissent pour porter le poids de leurs puissances alliées dans la balance des États constitutionnels; c'était là une question, une question infiniment plus grave que ces questions territoriales dont l'honorable préopinant vient de nous entretenir tout à l'heure. On ne peut les juger isolément; il faut les juger d'ensemble; il faut un coup d'œil qui porte loin; c'était une question de première nécessité, c'était une question de principes. La révolution de Juillet l'a senti, elle a agi conformément à sa nature, je dirai mieux, conformément aux intérêts véritables et permanents de la nation française. Je suis loin de l'en accuser, je le répète.  
(*Très-bien! très-bien!*)

Ici, Messieurs, permettez-moi une courte digression sur les principes émis par l'honorable duc de Fitz-James, sur cette

rivalité, sur ces antipathies prétendues permanentes, perpétuelles, constitutives, qu'il a signalées hier entre l'Angleterre et la France. Je l'ai écouté avec le respect que méritent ses paroles; son expérience et ses cheveux blanchissent l'honneur et la fidélité. Mais, oserai-je le dire? je l'ai trouvé quelquefois trop fidèle, non à des infortunes que je vénère autant que lui, mais à des idées mortes, à des idées sans portée, sans réalité aujourd'hui.

Je ne crois pas à ces antipathies éternelles des nations dont il nous a parlé, pas plus, comme je le disais tout à l'heure, que je ne crois à leurs éternelles alliances; tout cela est transitoire et l'effet des circonstances du temps, des intérêts homogènes ou des intérêts qui se contrarient.

L'Angleterre n'a pas mérité, depuis un quart de siècle, les graves reproches qui acquièrent plus de gravité encore, et surtout de la bouche de l'honorable M. Fitz-James. Non, ces paroles n'ont pas d'écho dans les esprits des hommes qui étudient les caractères des nations dans les actes et non dans les récriminations de leurs ennemis. L'Angleterre d'aujourd'hui n'est pas celle de 1789.

L'initiative de toutes les grandes questions de liberté, de constitutionnalité, je dirai plus, d'humanité en Europe, a été prise par l'Angleterre. Serait-ce donc dans ses vertus mêmes qu'il faudrait chercher des crimes? Serait-ce là qu'il faudrait chercher un sujet de reproches? L'honorable orateur que nous avons entendu hier me disait, en m'interpellant, que l'Angleterre, dans l'émancipation de ses esclaves dans ses colonies, dans l'abolition de la traite des noirs, n'avait consulté que son intérêt égoïste, bien plus, qu'elle n'avait consulté que son inimitié contre la France. Messieurs, mon honorable ami, M. de Sade, a répondu déjà à cette allégation.

VOIX A GAUCHE. M. de Sade! (*Rire prolongé.*)

M. DE LAMARTINE. Je suis bien loin de rétracter jamais ce titre de mon honorable ami, que j'ai été assez heureux pour donner à M. de Sade. Cela m'a paru faire sourire la Chambre; qu'elle m'entende. (Non! non!... Ce n'est pas cela.)

Je disais que M. le duc de Fitz-James avait accusé hier l'Angleterre d'avoir donné la liberté à ses esclaves et d'avoir

aboli la traite dans l'espérance de ruiner nos Antilles. Peut-on pousser le reproche à ce degré d'in vraisemblance ? Quoi ! une nation qui a renoncé volontairement au monopole de la traite, qui employait un nombre considérable de ses vaisseaux, qui a décrété l'abolition de la traite des noirs, qui lui rendait 15, 20 et jusqu'à 30 millions par an ; une nation qui a jeté à ses colons, pour les indemniser de leurs esclaves, 500 millions de francs ; une nation qui sacrifie ainsi son trésor, ses intérêts commerciaux, à une question purement d'humanité, pourrait-elle être accusée de n'avoir agi que dans le but égoïste de nuire à quarante mille Français, aux intérêts de trois flots qui tomberaient dans ses mains au premier coup de canon ?

On nous accuse de duperie ; ce serait l'Angleterre, Messieurs, qu'il faudrait accuser de la plus éclatante duperie ; mais je me trompe, cela s'appellerait avec plus de justice un généreux dévouement à la cause de l'humanité et de la morale. (*Très-bien ! très-bien !*)

M. DE FITZ-JAMES. Je n'ai pas dit cela.

M. DE LAMARTINE. Non, Messieurs, l'Angleterre ne recevra jamais à cette tribune un reproche pareil, sans que des voix nombreuses ne s'élèvent pour le repousser. Un pays qui a produit Fox et Canning ; qui a soutenu l'Espagne dans sa lutte héroïque, comme le rappelait hier M. le duc de Fitz-James ; qui pendant si longtemps a supporté seul le poids de nos armées pour garder la dernière étincelle de la liberté en Europe (*Rumeurs à gauche*) ; un pays qui a pris pour devise la liberté civile et religieuse dans tout le monde : un tel pays méritera toujours le respect que les nations se doivent entre elles, et surtout le respect des amis de la liberté, des amis du système constitutionnel en Europe.

M. DE FITZ-JAMES. Parlez de l'Irlande.

M. DE LAMARTINE. J'en parlerai tout à l'heure. Je reconnais donc que l'alliance anglaise a été dans les nécessités de la France après la révolution de Juillet.

Je suis loin de rien contester à cet égard à M. le ministre des affaires étrangères. Je le répète, les questions de territoire étaient ajournées ; une question en absorbe une autre, on y revient après. Il y avait une autre cause plus puissante, c'était

la cause du régime constitutionnel, le triomphe de tous les progrès de 89, qui étaient compromis dans le monde si cette alliance n'avait pas existé.

Messieurs, il y a quelque chose de plus sacré pour un pays que ses frontières, ce sont ses lois, ses institutions, et, quant à moi, je les regarde comme plus inviolables que ses frontières mêmes. (*Très-bien!*) Oui, un pays doit préserver avec plus de soin une lettre de sa liberté que le sol même de son territoire. (*Très-bien! très-bien!*)

Mais maintenant que la France est affermie, que le sort de la révolution de Juillet semble fixé aux yeux de l'Europe, que les cabinets qui pouvaient être hostiles paraissent décidés à ne pas nous combattre, à laisser vivre les deux principes fraternellement l'un en face de l'autre, à ajourner, et peut-être à ajourner indéfiniment cette grande lutte, cette nouvelle guerre de trente ans, qui pourrait peut-être éclater plus tard entre les deux principes, entre l'orthodoxie de l'absolutisme et le protestantisme politique; aujourd'hui, Messieurs, les questions de territoire reprennent toute leur gravité, et, selon moi, elles ont été trop oubliées dans le discours de M. le ministre des affaires étrangères. Je demande la permission de le rectifier en deux mots.

Je disais que les questions de territoire reprenaient leur gravité quand les questions de principes étaient vidées, ou du moins étaient ajournées.

Eh bien! il y a, et je prie la Chambre d'avance de ne pas sourire si je prononce le mot d'Orient, et d'ajourner ses murmures, car j'ai eu le malheur, il y a trois ans, d'apporter le premier, au milieu de quelques murmures, cette question à la tribune, et cependant cette question a mûri, elle s'est vivifiée, elle est aujourd'hui un des points les plus sérieux de la préoccupation européenne, un des paragraphes les plus importants du discours de M. le ministre des affaires étrangères; je veux parler de la question orientale. (*Mouvement d'attention.*)

Je connais la préoccupation de la Chambre à cet égard, je ne veux dire que peu de mots pour lui rappeler l'importance et l'avenir de cette question.

Je dis que la question d'Orient, comme question de terri-

toire, comme question d'avenir non-seulement pour la France, mais pour tout le système européen, est la plus grave que nous puissions discuter à la tribune. Je dis qu'elle préoccupe l'Europe entière ; et je n'en voudrais d'autre preuve que l'immobilité de l'Europe, que cette paix maintenue en présence de tant de circonstances qui pouvaient faire éclater la guerre, que cette impassibilité avec laquelle l'Europe a laissé passer la révolution de Juillet, sauf un *Qui vive!* Les questions les plus sérieuses se sont élevées devant elle ; les questions les plus perturbatrices ont été résolues sans qu'il y ait eu une goutte de sang versé. Ainsi vous avez vu cette forteresse élevée par l'Angleterre, élevée par l'Europe sur les frontières du nord de la France, la Belgique, se briser en deux, cette tête de pont démantelée par la France ; et l'Europe est restée l'arme au bras ; bien plus, elle a vu la violation d'un territoire étranger, Ancône ; l'Espagne enfin qui par tant d'atrocités appelle une intervention de l'humanité, l'Espagne s'épuise de sang et de crimes, et rien n'a remué en Europe.

Pourquoi cela ? C'est que l'Europe à senti, avec cet instinct qui ne trompe pas les peuples, que ses véritables intérêts n'étaient pas là, qu'ils étaient ailleurs. Mais si quelque chose avait remué dans l'Orient, si un pacha d'Égypte avait eu la fantaisie de devenir indépendant, si après avoir gagné la bataille de Koniah il avait fait un pas de plus, si un vaisseau russe était entré dans le Bosphore, si un vaisseau anglais avait franchi les Dardanelles, l'Europe était à l'instant en armes. C'est que la question était là, qu'il fallait réserver ses forces pour cette grande lutte, que cette question seule méritait son attention politique. (*Très-bien !*) Et pourquoi, Messieurs, l'intérêt de l'Europe est-il là ? C'est qu'il ne s'agit pas seulement pour elle de savoir si les peuplades des bords de la mer Noire et de la mer Caspienne appartiendront à un czar ou à un sultan, mais si le cadavre de l'empire ottoman, car il est mort, continuera à écraser la civilisation sur les rivages de l'Asie Mineure ; si l'Égypte, la Syrie, les Iles, la Turquie d'Europe, presque vide de Turcs, continueront à être foulées et opprimées dans leur indépendance et dans leur religion, ou bien si ce monde oriental renaitra, et si des peuples nouveaux, jeunes, qui ne deman-



dent qu'à le relever, grandiront sous votre patronage, et créeront en face de vos côtes des débouchés sans bornes à vos industries, à vos productions, à votre action politique.

Oui, Messieurs, cela est si vrai que si vous preniez une à une toutes les questions qui ont été traitées par M. le président du conseil, toutes celles qui agitent la pensée publique, vous trouveriez qu'elles n'ont de gravité, de réalité, qu'autant qu'elles se rapportent à la question orientale. C'est leur corrélation avec Constantinople qui les rend ce qu'elles sont. Ainsi, pourquoi discutons-nous l'alliance avec l'Angleterre? C'est que si nous nous compromettons trop dans l'intérêt anglais, si nous nous sacrifions à sa jalousie pour les Indes, nous compromettons dans l'avenir notre liberté de négociation dans l'affaire de l'Orient.

M. le président du conseil vous a dit, et en cela je suis bien loin d'être de son opinion, je crois que c'est une erreur complète, il vous a dit qu'il y avait identité d'intérêts entre la France et l'Angleterre dans la question espagnole. Il m'est impossible de laisser passer ce fait éminemment erroné; un seul mot le rectifiera. La Chambre n'a-t-elle pas compris d'elle-même que les intérêts anglais et français sont tout à fait contraires en Espagne? Si la France n'intervient pas en Espagne, si elle n'y conserve pas à tout prix cette salutaire influence que le pacte de famille lui a donné le droit et le devoir de maintenir, il est évident que non-seulement les intérêts de notre commerce seront compromis en Espagne, mais, ce qui est bien plus grave, les intérêts de notre politique y seront engagés; et lorsque la question d'Orient demandera une solution, une décision finale et complète des cabinets européens, il faudra bien que la France se décide; et si alors l'influence anglaise est dominante en Espagne, ce sera un gage que l'Angleterre aura dans les mains contre le cabinet français; elle tiendra la France par les Pyrénées.

Dans le même esprit, je toucherai une autre question : c'est celle de la Grèce.

La pensée de la création de la nationalité grecque a été toute politique; sans doute, comme fait historique, comme résurrection de nation, la Grèce a une haute importance aux yeux du philosophe et de l'historien; son long martyre de dix ans lui a

mérité la sympathie du monde : mais ce n'est pas par un vain enthousiasme classique pour des intérêts de sentiment que des nations s'arment et que nous avons fait pour la Grèce ce que la France s'honore d'avoir fait pour ce malheureux pays. Nous avons payé notre tribut à la résurrection de la Grèce de toutes les manières ; nous avons, par des souscriptions partielles et par de généreuses souscriptions nationales, je veux dire, par la garantie donnée à ses emprunts, par les brigades d'occupation que nous avons maintenues à grands frais dans le pays, et par notre sang versé à Navarin, concouru, autant qu'il était en nous, à l'affranchissement des Hellènes. Il y avait là autre chose, il y avait là une pensée d'avenir, une pensée digne, non-seulement de la sympathie de la nation, mais de la préoccupation du cabinet français. Eh bien ! cette pensée, quelle était-elle ? Selon moi, elle était double, et se rattache en tout à la question d'Orient. Elle était, d'une part, de créer en face des Dardanelles et de l'Asie Mineure une nation réelle, forte, existant par elle-même, constituée comme un germe destiné à grandir et à fructifier, comme un camp, comme un front de l'Europe contre les envahissements de la Russie, lorsque l'écroulement de l'empire ottoman appellerait peut-être cette nation à Constantinople. Il y avait une autre pensée politique, c'était d'empêcher que l'Angleterre, que vous retrouvez ici sur vos pas, ne s'emparât des îles attachées au continent grec, et ne rivât ainsi, position par position, île par île, la chaîne dont elle veut fermer la Méditerranée. (*Très-bien !*)

J'ajouterai qu'il y avait encore une autre prévoyance, c'était d'empêcher la Russie de dépasser les Dardanelles si jamais elle arrivait jusqu'à Constantinople. C'était de lui présenter dans une nation puissante, forte, existant réellement par elle-même, et qui aurait l'Europe pour point d'appui, un invincible obstacle dans sa route vers l'Occident. Voilà, Messieurs, quelle a été la double, la triple pensée qui a présidé à la régénération de la Grèce.

Eh bien ! je le demande en ce moment à M. le ministre des affaires étrangères, comme représentant du cabinet français, et non-seulement du cabinet du 22 février que nous ne connaissons que par sa date, mais de tous les cabinets qui se sont

succédé, et qui, sans doute, lui ont transmis leurs traditions; j'ose demander à M. le président du conseil ce qu'il a fait de cette grande pensée, non-seulement de la France, mais de l'Europe, relativement à la Grèce. A cela, Messieurs, l'état de la Grèce nous répond. A peine l'insurrection a-t-elle triomphé, que vous avez vu triompher aussi l'anarchie, comme si l'anarchie était la seule chose qu'on eût retrouvée vivante sous les ruines de ces orageuses républiques.

A peine a-t-on envoyé à la Grèce un de ses meilleurs citoyens, le comte Capo-d'Istria, oui! un de ses meilleurs citoyens, car loin de moi les calomnies répandues sur cet homme éminemment vertueux; à peine Capo-d'Istria fut-il arrivé en Grèce, que vous avez vu commencer les intrigues de la Russie. Capo-d'Istria est tombé sous le fer, non pas d'un assassin vulgaire, inconnu, mais par la main armée des factions, par une main de chef, par une main qu'avaient armée l'ambition et les rivalités, et non pas un fanatique patriotisme. Dès cette époque, je le répète, les intrigues russes, grecques, anglaises, ont commencé à se faire sentir dans ce malheureux pays; ces intrigues ne se sont pas bornées aux partisans de la Russie, et ceci doit étonner la Chambre, car cela semble incompatible: elles ont été fomentées, entretenues, réchauffées, je ne dirai pas officiellement par les agents diplomatiques de l'Angleterre, mais par tout ce qui, dans la Grèce, participait à l'influence anglaise. Et pourquoi? quel est le mot de cette énigme? Pourquoi, Messieurs, ces deux puissances qui se disputent l'empire du monde, l'une sur terre, l'autre sur mer, sont-elles d'accord pour ruiner ce pays? Le secret est dans les îles. L'Angleterre voit avec peine une puissance continentale se constituer, s'affermir, grandir dans le voisinage des îles de l'Archipel; elle voudrait que ces îles tombassent entre ses mains; et, pour cela, il lui faut l'affaiblissement, l'anarchie de la nouvelle monarchie grecque. Voilà le triste et honteux secret.

Lorsque le roi Othon est arrivé en Grèce, on avait cru, on s'était flatté un moment que toutes ces intrigues tomberaient, qu'une nationalité véritable se montrerait en Grèce. Rien de tout cela n'a eu lieu.

L'intérêt bavarois établi en Grèce n'a porté qu'un élément de plus à toutes les intrigues qui, à cette heure, remuent, dévorent, décomposent cet infortuné pays.

Eh bien ! que se passe-t-il ? Je sais que la troisième partie de l'emprunt grec a été demandée au cabinet français ; je sais qu'on a demandé au cabinet anglais, et conjointement au cabinet russe, de payer aux Grecs tout ou fraction de la troisième partie de l'emprunt grec, emprunt qui avait été garanti par le traité du 7 mars 1832, et par le protocole du 20 juin 1833.

J'espère que l'on nous donnera quelques renseignements à cet égard, car je n'ai pas trouvé des lumières suffisantes sur ce point dans l'excellent rapport de l'honorable M. Étienne. J'espère que M. le ministre me fera l'honneur de me répondre, car les négociations sont accomplies, et la publicité est sans danger. Il n'est sans doute pas dans l'intention du gouvernement français de jeter l'or français à l'anarchie et à l'intrigue qui prévalent en ce moment en Grèce ; je viens lui demander si la Grèce a accompli aucune des conditions auxquelles l'emprunt avait été consenti ; je viens lui demander s'il trouve dans un ministère bavarois, dans une armée de 3,600 Bavares qui occupe et dévore la Grèce, dans le régime de ce misérable pays, qui n'a guère plus d'étendue qu'un département français, et qui a un roi, une cour, des ministres, des ambassadeurs, et une armée étrangère, s'il trouve dans un budget plus lourd qu'aucun budget de l'Europe, dans un impôt qui fait payer à de pauvres matelots ou à des bergers vêtus de peau de mouton plus cher pour leur prison et leur place au soleil, plus cher que ne paye un habitant de Londres et de Paris ; je lui demande s'il trouve là les garanties stipulées par le traité ? Je pense qu'il m'en fera l'honneur de me le dire ; le tableau que je viens de faire de la Grèce doit être un avertissement pour le gouvernement français ; il doit veiller avec le plus grand soin à la conservation de ce germe de peuple, à sa nationalisation véritable.

Rien n'y est plus contraire que les intrigues et les dilapidations de tout genre que je viens de signaler à la Chambre. Au reste, c'est avec un profond regret que je combats l'allocation

tion de ce subside à des hommes que j'admire, avec lesquels j'ai profondément sympathisé moi-même; mais c'est ici un devoir civique que j'ai à accomplir envers mon pays, et je dirai envers eux-mêmes.

Il n'y a pas encore quatre ans que j'étais en Grèce; mon cœur battait d'admiration pour les courageux enfants de la Romélie; je me souviens, je me souviendrai éternellement, Messieurs, des impressions que je reçus alors en assistant à une des séances de ce parlement grec. La Grèce n'avait, à cette époque, ni cour, ni roi, ni palais; le palais de ses députés, savez-vous ce que c'était, Messieurs? C'était un misérable hangar de planches mal jointes, qui laissaient passer le soleil et la pluie. Les députés étaient les chefs militaires, les courageux Roméliotes, ces braves corsaires d'Hydra ou de Psara. Ils arrivaient là un à un, à cheval, tout armés, suivis de leurs pallikares. Ils parlaient simplement, noblement, sobrement, comme il convient à des orateurs armés, prêts à passer du conseil au combat; ils ne se disputaient alors que les balles des ennemis et non pas les drachmes du roi Othon. Je les contempiais, je les écoutais les yeux mouillés d'enthousiasme, et souvent leurs paroles étaient accompagnées par le bruit de leurs sabres ou le hennissement de leurs chevaux.

Il y avait là, Messieurs, des paroles, des gestes, des physiologies qui 'respiraient l'antiquité tout entière, et qui promettaient à la Grèce un second passé.

Eh bien! Messieurs, moi qui assistais avec tant de sympathie à ces scènes historiques, je ne m'attendais pas que quatre ans après je viendrais ici reprocher à un ministre de mon pays les faibles secours que la France a généreusement votés.

Mais les Grecs ne s'y tromperont pas, Messieurs; non, ils le savent; ils connaissent ma pensée, j'en ai l'assurance; ils savent que cet or, ce n'est pas à eux que nous le contestons, et que ces millions, que nous voudrions leur prodiguer pour un meilleur emploi, nous ne les refusons qu'à leurs oppresseurs, qu'à ceux qui n'ont su organiser jusqu'ici chez eux que l'intrigue, l'anarchie et l'oppression. (*Très-bien! très-bien! Acclamation et interruption.*)

Je prie M. le président du conseil de vouloir bien donner sur l'émission de la 3<sup>e</sup> série de l'emprunt grec les explications que je sollicite et que la Chambre a droit d'attendre. (*Très-bien! Mouvement.*)

## SUR LA COLONISATION D'ALGER

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 juin 1836.

M. de Mornay avait présenté un amendement pour interdire à tout officier de l'armée, à tout employé civil et militaire en Afrique, d'acquiescer des terres ou de prendre part à des exploitations industrielles, sous peine d'être révoqué de ses fonctions. M. de Lamartine appuya cette proposition. Il voulait la conservation d'Alger, mais il blâmait les expéditions aventureuses qui décimaient l'armée française. Il redoutait que ces guerres funestes, entretenues par l'agiotage sur les terres, ne durassent aussi longtemps qu'on ferait de l'Algérie une conquête permanente régie par un gouvernement militaire. Il réclamait une administration civile qui s'attachât les populations indigènes en les incorporant sous la suzeraineté de la France.

---

MESSIEURS,

Je veux faire simplement quelques observations à la Chambre sur l'amendement qui lui est proposé par l'honorable M. de Mornay. Je ne pense pas qu'il faille rentrer dans la discussion tout entière de la grave question d'Alger. Il n'a jamais été dans mon esprit que cette discussion fût mûre pour cette année; j'ai toujours cru qu'il fallait aller au plus pressé, qu'on ne pouvait pas discuter sous les coups de fusil des Arabes, sous le coup d'un échec récent. Je pense qu'il faut aller d'abord à la victoire, au rétablissement de notre influence en Afrique, et nous délibérerons après... (*Marques d'assentiment.*)

Avant d'en venir à l'amendement, que j'appuie de toutes

mes convictions, je dirai à la Chambre ma pensée tout entière sur Alger. Ma pensée est que la conquête d'Alger a été parfaitement légitime ; ma pensée est que la conservation d'Alger est un devoir pour le pays ; ma pensée est qu'Alger est un glorieux héritage que nous a laissé le gouvernement précédent, et que c'est un noble adieu, un noble souvenir qu'il a donné à la France au moment même où elle était perdue pour lui. (*Mouvement en sens divers.*) Ma pensée, c'est qu'Alger doit être un appendice du territoire français, une racine que nous devons pousser jusqu'en Afrique, sous la mer ; et que nous devons garder non-seulement le littoral, qui nous donnera une influence immense dans la Méditerranée, sur ce point du monde vers lequel semblent se presser, pour se décider, toutes les destinées politiques de l'Europe et de l'Asie, mais ma pensée va plus loin : elle est que nous devons occuper dans l'intérieur même, sous le commandement de l'illustre maréchal qui y gouverne <sup>1</sup>, choisir des points importants, et y asseoir notre influence à toujours.

Mais, Messieurs, il y a des conditions à toute colonisation. La première condition, c'est une administration loyale, sage, inflexible, et l'amendement de l'honorable M. de Mornay me semble une des premières conditions de toute bonne administration, de toute conservation efficace de notre nouvelle colonie. Quatre principes, Messieurs, me semblent dominer toute la question de la colonisation. (*Assez, assez ! A l'amendement !*)

QUELQUES VOIX. Parlez, parlez ! (*Interruption.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais, Messieurs, et je dois bien, pour appuyer cet amendement, entrer dans les principes et dans les raisons de toute colonisation, qu'il y avait quatre principes qui dominaient la fondation de toute colonie.

Ces quatre principes sont ou l'expatriation, comme dans les colonies grecques et phéniciennes ; ou la conquête, comme dans les colonies romaines ; ou le prosélytisme religieux, comme dans les colonies mahométanes ou chrétiennes du moyen âge ; ou enfin le commerce, comme dans les colonies anglaises et hollandaises dans les Indes et en Amérique.

1. Le maréchal Clausel.



Ceci est nécessaire à poser. Il fallait savoir à quel principe se rattachait la colonisation en Afrique.

La colonisation par expropriation est obligée de se faire place à tout prix, de combattre sans cesse les indigènes, pour se faire sa place au soleil, et vivre. Par la conquête, elle est obligée d'agir comme ont agi les Romains, par l'extermination. C'est ce mode d'extermination dans lequel je voudrais empêcher mon pays d'entrer à tout prix. (*Très-bien! très-bien!*)

Enfin la colonisation par le commerce et l'industrie, c'est celle dont il s'agit pour nous; c'est évidemment celle-là seule, car vous dites sans cesse : Alger nous coûtera-t-il ou nous rendra-t-il ?

Il est pour cela des conditions; ces conditions sont, selon moi, une suzeraineté. Il y a deux manières d'établir sa domination dans un pays. On peut coloniser par soi-même, ou par les autres. Si, comme il semble que notre gouvernement s'y est laissé entraîner, si, d'après les paroles de M. le président du conseil, nous sommes destinés à coloniser par nous-mêmes, il faut savoir à quelles conditions nous coloniserons par nous-mêmes.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL <sup>1</sup>. Je n'ai pas dit cela.

M. DE LAMARTINE. C'était le sens de vos paroles d'hier.

La colonisation par soi-même consiste à exterminer un peuple pour y implanter un peuple nouveau; c'est le résultat immédiat, c'est la conséquence rigoureuse, logique, du système d'expéditions au hasard, d'expéditions aventureuses, dont l'une appelle l'autre, dont l'une rend l'autre inévitable, d'expéditions à tout prix, que vous avez professé à cette tribune depuis deux ans. Eh bien! ce système, la Chambre a jugé et jugera de jour en jour de ce qu'il coûte en hommes et en sang. Ce système, sous le rapport économique, coûterait immensément au pays, sans lui rendre un centime. Vous comprenez que si vous avez la prétention d'implanter huit ou dix mille colons en Afrique, vous êtes obligés d'étendre d'autant le cercle de circonvallation que vous devez placer autour de vos troupes, pour empêcher vos colons d'être massacrés, et que vos troupes doivent tracer

1. M. Thiers.

autour d'elles pour les protéger. Vous comprendrez que pour dix mille cultivateurs que vous aurez amenés là, vous serez obligés d'avoir quarante à cinquante mille hommes toujours sous les armes. (*Mouvements divers.*) Voilà la vérité; chaque épi vous coûterait un homme et du sang; la colonisation, de cette manière, est impossible; je dis plus, elle serait atroce.

Quant à la colonisation par les indigènes, qui est celle que nous désirons, car je veux la colonisation autant que M. le président du conseil, autant que tous les membres de cette Chambre; mais je la veux possible, je la veux réalisable, je la veux humaine; la colonisation par les indigènes à d'autres conditions: c'est un système de suzeraineté plus ou moins protégée par une force, par une force d'autant plus imposante, qu'elle ne permettra pas à nos ennemis d'hésiter, qu'elle les forcera à se soumettre au seul aspect de nos armes; c'est une colonisation prudente, qui agit avec mesure pour les intérêts des contribuables, qui agit par temporisation, par négociation avec les indigènes, qui leur montre les bienfaits de la civilisation, qui leur fait voir que la domination d'un peuple civilisé est préférable à la domination des Turcs, que votre système actuel leur ferait bientôt regretter; (*Très-bien! sur plusieurs bancs.*) oui, qu'il leur ferait regretter quelquefois; car, enfin, pour eux, mieux vaut l'esclavage que la guerre éternelle avec l'expropriation, l'expropriation même des tombeaux!

Eh bien! si le système de colonisation par pacification armée, par la suzeraineté de la France sur l'Afrique, est celui que la Chambre doit adopter, il exclut la propriété des fonctionnaires, soit de l'ordre militaire, soit de l'ordre civil. Je ne dirai pas, comme M. de Mornay, qu'il l'exclut d'une manière absolue, et c'est ce qui me ferait sous-amender l'amendement de M. de Mornay; mais il l'exclut hors d'un rayon déterminé par le gouvernement. Je le formulerais ainsi: « Tout Européen ne posera en Afrique que dans un rayon déterminé progressivement par le gouvernement. »

Vous comprendrez facilement, Messieurs, que si vous permettez à vos employés civils et militaires, et même à vos colons, d'être propriétaires sur tous les points du territoire, vous donnerez lieu à des collisions sans fin, vous favoriserez des réac-

tions meurtrières, et vous verrez les populations indigènes réagir contre vos troupes, et vouloir reconquérir leurs propriétés à main armée; et de là reviendra, recommencera sans cesse ce système d'expéditions continuelles que je ne puis voir consacrer par le vote de la Chambre sans gémir sur tant de patriotisme et de gloire perdus ou compromis pour mon pays.

Messieurs, les populations les moins éclairées, les princes les plus barbares ont compris que le système d'occupation absolue, de dépopulation des races indigènes par les colons, était impossible. Je ne citerai que l'exemple du pacha d'Égypte. M. le président du conseil le sait comme moi, le pacha d'Égypte occupe avec dix ou douze mille hommes une côte de deux cents lieues; il domine sur une population de deux millions d'hommes.

Et comment fait-il? S'il avait permis à ses soldats de s'implanter dans l'intérieur du territoire, de déposséder les indigènes, les Syriens, les Druses, les Maronites, les Arabes d'Alep et de Damas, pensez-vous qu'il n'y aurait pas eu une terrible réaction contre lui, que toutes ces populations ne se seraient pas soulevées, et ne l'auraient pas précipité dans la mer?

Nous sommes plus forts que lui, sans doute; et si nous avons à combattre les indigènes, la lutte, je n'en doute pas, tournera à l'honneur de la France, au triomphe de nos drapeaux, à l'honneur du général; mais n'oubliez pas, Messieurs, que nous sommes les administrateurs des deniers de la France, que nous sommes bien plus, que nous sommes ici, avant tout, les administrateurs du sang de la France. (*Très-bien!*) Dans cette question, ne l'oubliez jamais, nous devons repousser de toutes nos convictions, de toutes nos consciences, une dîme de sang français et de sang arabe.

C'est à ce système d'expropriation de la race indigène, de refoulement sans bornes, sans limites, sans même qu'on ait daigné tracer une frontière et dire : Nous ne la franchirons pas; c'est à ce système d'occupation de territoire par le domaine, par des spéculateurs de tous les caractères qui y affluent de tous les pays, que nous devons ces scandales dont le pays a retenti depuis six ans, ces marchés sans réalité, cet agiotage

de terres, cette bourse territoriale, comme la nommait hier M. le président du conseil, où l'on vend des terres qu'on n'a pas encore conquises, où l'on en achète qui n'existent même pas sur le sol ; commerce stérile, honteux, corrupteur. Je suis bien loin d'accuser les deux orateurs qui ont si énergiquement sondé hier la plaie de nos administrations en Afrique, d'avoir apporté ici ce scandale : car que serait cette tribune, si elle n'était pas l'organe de la conscience publique ? il faudrait la renverser, s'il fallait y monter au prix des réticences que l'on nous commandait hier. (*Très-bien ! très-bien !*) C'est de là que sont nées, que naîtraient encore les provocations directes ou indirectes de ces collisions, ces expéditions, ces guerres funestes, par lesquelles ces agioteurs de terres veulent sans cesse élargir le tapis où ils jouent leur fortune avec le sang de nos braves soldats. (*Très-bien ! très-bien !*)

Un pareil système ne peut trouver grâce devant une Chambre de législateurs français : la Chambre en comprendra le péril toujours renaissant. Je finis. Je crois que toutes les années nous ramèneront cette question plus grave et plus brûlante, et nous la traiterons avec plus de calme et d'étendue à son heure, quand nous aurons pourvu au plus pressé, qui est de rétablir notre influence en Afrique. Je n'ai fait qu'indiquer le système de suzeraineté, de pacification forte et armée, que je désire voir prévaloir en Afrique ; mais je dois avoir le courage de mon opinion tout entière ; j'en ai reçu deux nobles exemples hier et avant-hier à cette tribune : je les imiterai ! (*Mouvement.*) Ce courage, je l'aurai. Je demande à la Chambre la permission de lui dire ma pensée entière, je la développerai l'année prochaine ; d'autres voix plus habiles que la mienne la feront mieux retentir dans vos consciences, et elle finira par prévaloir dans le pays, j'en ai la conviction : c'est qu'un gouvernement militaire, toujours belliqueux de sa nature, nous retiendra inévitablement dans la fausse situation où nous sommes. Tant que vous aurez une armée et un général pour gouverneur suprême en Afrique... (*Interruption, approbations et murmures.*)

M. DE LABORDE. Il faut y envoyer des abbés !

M. DE LAMARTINE. Je n'aime pas les petites plaisanteries dans

les grandes questions... Tant que vous aurez un général, quelque habile, quelque illustre qu'il soit, et une armée nombreuse en Afrique, par la nature même de ce gouvernement tout militaire, vous serez sans cesse précipités involontairement dans la guerre et le système d'expéditions que je signalais tout à l'heure, et dont depuis six ans vous ne voyez que trop les funestes résultats; car vous n'aviez qu'un ennemi en Afrique, et vous en avez des milliers, ou plutôt la population entière est unie aujourd'hui contre vous. Vous avez reculé de six ans. Vous êtes moins avancés que le jour de la conquête! (*Très-bien!*)

Ce système, c'est celui qui a été suivi à une autre époque, et très-malheureusement, par les Romains. Vous aurez en Afrique ce que les Romains avaient par toute la terre, quand ils employaient des proconsuls et des généraux pour administrer les provinces : c'est qu'ils ne reconnaissent le droit de vivre à aucun peuple, et qu'ils appelaient la terre *orbis romanus*. Eh bien! vous aurez aussi des proconsuls, des généraux qui auront pour nécessité de se surpasser les uns les autres, d'effacer la défaite ou la victoire de leurs prédécesseurs, compromettre nos braves armées, et demander sans cesse de nouvelles agressions, afin de les conduire à la victoire, et trop souvent à la défaite; car, ne vous y trompez pas, après avoir eu des généraux qui, à l'exemple des proconsuls romains, auront été chercher le triomphe en Afrique pour venir l'obtenir ici, comme ils revenaient triompher au sénat à Rome, vous aurez des Varus africains qui iront précipiter et perdre vos légions en Afrique. (*Très-bien!... Interruption.*)

C'est là ce que nous devons empêcher. Je me résume, et je demande que le gouvernement réfléchisse, et ne se livre pas au hasard, comme j'ai cru le voir trop disposé à le faire, dans les paroles de M. le président du conseil, hier à cette tribune.

La guerre est la guerre, nous disait-il. Messieurs, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une semblable parole. C'est parce que la guerre est la guerre, c'est parce que la guerre est la réunion, l'accumulation de tous les fléaux, de toutes les calamités pour les nations qui y sont condamnées, qu'il faut savoir à quel prix, pourquoi, dans quelles mesures on la fait; c'est

parce qu'elle est le fléau des fléaux, qu'on ne doit pas la livrer à l'arbitraire d'un homme, et qu'un pays doit la garder dans sa main, pour ne l'ouvrir que lorsque la défense ou l'honneur de la nation le lui impose! (*Très-bien! très-bien!*)

Je déclare pour cette fois, parce qu'il y a urgence, parce qu'il y a nécessité de vaincre avant tout, parce qu'avant tout il faut reconstituer l'honneur du nom français, la force de notre influence en Afrique, je déclare que je vote libéralement tout ce que la commission avait refusé. Je reproche même une chose au gouvernement, c'est de n'avoir pas assez demandé pour 1836; j'étais disposé à accorder un crédit supplémentaire infiniment supérieur en or et en hommes. Je ne pense pas que deux ou trois mille hommes, que 2 ou 3 millions suffisent pour atteindre le grand but qu'on se propose.

Mais je déclare aussi que plus je veux une attitude forte, parce qu'elle rendra l'indécision impossible pour les Arabes entre vos ennemis et vous, plus je veux une force imposante en Afrique, plus je veux un système qui nous donne des garanties. Dans un pays aussi militaire que la France, ce n'est pas à la guerre, c'est à la paix qu'il faut donner des garanties.

Je me résume donc : je vote l'article pour cette année; pour l'année 1837, je voterai encore; mais si d'ici à la session prochaine le gouvernement n'a pas mûri la question, n'y a pas gravement réfléchi, s'il ne nous apporte pas une loi constitutive de nos possessions d'Afrique, s'il ne change pas le gouvernement arbitraire, le gouvernement militaire, contre un gouvernement civil, contre une vice-royauté entourée d'un conseil national qui donnera de la force et de l'appui à ses mesures, et dont le général ne sera que le subordonné et l'instrument, je le déclare, j'en prends le pénible engagement avec ma conscience, je refuserai tout, non pas à des hommes que j'honore et que j'estime, mais à un système que je ne puis ni honorer ni estimer, à un système qui ne serait que celui du hasard, qu'un jeu funeste de sang et de trésors au profit de la barbarie. Je refuserai tout à un système qui nous demande sans cesse de l'or pour racheter le sang de nos braves soldats; je me laverai les mains de tous les malheurs, de tout le sang qui se répandra à Alger. Oui, je refuserai tout à un système qui décime

nos populations, qui enlève tous les ans tant d'enfants à leurs malheureuses mères, et qui, au lieu d'implanter en Afrique notre fortune et notre civilisation, ne produirait que la ruine de la France et la stérilisation de l'Afrique ; car je veux acheter des colonies à mon pays, mais par de nobles victoires, par une administration sage et humaine, et non par des excursions militaires sans terme, et par des désordres administratifs sur lesquels nous fermerions les yeux. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je vote pour l'amendement, parce qu'il me parait, en le modifiant, une des conditions indispensables de la constitution définitive de nos possessions d'Afrique, que je veux garder et défendre avant tout. (*Très-bien ! très-bien !*)

## SUR LA JURIDICTION MILITAIRE

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 2 mars 1837.

(En faveur du projet de loi sur la disjonction.)

L'insurrection militaire qui éclata à Strasbourg en octobre 1835, immédiatement réprimée, avait été suivie du bannissement aux États-Unis du prince Louis-Napoléon et de l'acquittement des autres accusés par le jury. Le ministre, dans la session suivante, présenta la loi de disjonction, par laquelle les causes étaient séparées et les juridictions différentes lorsque des militaires seraient impliqués avec d'autres citoyens dans des complots contre la sûreté de l'État. Vivement attaquée sous le rapport judiciaire par les légistes de l'Assemblée, cette loi fut soutenue par M. de Lamartine au nom du bon sens et de l'équité. Là où il n'y avait pas parité de responsabilité dans le délit, il ne pouvait pas y avoir une même juridiction. De plus, M. de Lamartine opposait l'incompétence des tribunaux civils à prononcer sur des infractions au régime militaire. D'autres périls que l'orateur entrevoyait à relâcher la discipline et à désarmer la société, lorsque la France était imprudemment rappelée par le gouvernement lui-même aux souvenirs de l'Empire, ajoutent à distance un intérêt à ce discours, qui a excité autant de colères que d'applaudissements.

---

MESSIEURS,

A la fin de la séance d'hier, l'honorable M. Nicod, dont je respecte l'autorité et la parole dans cette matière, a adressé trois graves reproches à la loi. La loi, vous a-t-il dit, est menteuse, la loi est oppressive, et enfin la loi est aveugle et anarchique dans



ses résultats. L'honorable membre qui descend de cette tribune lui a adressé un quatrième reproche, celui d'immoralité, d'inhumanité. Je réunirai, Messieurs, dans la réfutation que je vais essayer de faire, et les arguments de M. Nicod, et ceux de l'orateur auquel je succède <sup>1</sup>.

L'honorable M. Dupin a eu raison de dire que ce n'était pas une chose légère que de toucher à une pareille loi. Ce n'est jamais une chose légère, Messieurs, que de toucher à la législation criminelle de son pays. Je ne me le suis pas dissimulé, et j'avoue à la Chambre que ce n'est pas sans les plus profondes réflexions, sans les plus graves et les plus longues hésitations, que je me suis décidé à lui demander la parole sur une question où je pouvais lui paraître incompetent.

Pas plus que l'honorable orateur auquel je réponds, je ne voudrais attacher mon nom, quelque obscur qu'il doive rester, à une de ces lois funestes, à une de ces lois malfaisantes, maldroitites, qu'on pourrait traduire plus tard en meurtres juridiques. Je me suis demandé, avant d'oser avoir un avis, si le fait en question de l'impunité de Strasbourg, qui a été l'origine, et, selon moi, la cause impérieuse de la présentation du projet de loi, je me suis demandé si ce fait était, comme le prétend l'honorable Président, un fait prévu, un fait insignifiant, expliqué pour ainsi dire d'avance par les inconséquences du pouvoir dans cette affaire; ou bien si c'était là un fait grave, un fait symptomatique, un fait révélateur non-seulement de l'insuffisance de la juridiction civile en matière militaire, mais, j'oserai le dire tout haut dans cette enceinte, car où la vérité se réfugierait-elle si ce n'était à cette tribune? j'oserai dire ma pensée tout entière: c'est là un fait symptomatique, révélateur d'une inertie, d'un égoïsme, d'une indifférence coupables de la conscience du pays.

Sous ce rapport, je crois que je puis répondre, dès à présent, à l'honorable M. Nicod que la loi n'est pas un mensonge, et que la cause pour laquelle le gouvernement l'a présentée était assez grave pour appeler votre délibération.

Les honorables orateurs qui ont traité la question avant moi

1. M. Leyraud.

l'ont à peu près épuisée sous le rapport judiciaire ; je m'attacherai donc principalement à tout ce qui concerne la question politique.

Messieurs, j'aime autant la liberté, j'aime autant l'égalité, j'aime autant, j'estime à un aussi haut prix les garanties précieuses que tout citoyen français trouve en naissant dans notre patrie, qu'aucun des honorables orateurs qui ont pris la parole, et, j'ose le dire, qu'aucun membre de cette Chambre et du pays. Mais la liberté, mais l'égalité, mais les garanties du citoyen, je ne les vois pas, Messieurs, je ne les verrai jamais dans l'impunité du coupable, dans le mensonge légal du juge, dans le déni systématique de toute justice. (*Vif assentiment au centre.*) Voilà où est la question.

M. ODILON BARROT. Comment, déni systématique !

M. DE LAMARTINE. Oui, systématique, et je vous le prouverai tout à l'heure. (*Au centre : Très-bien ! Bruit à gauche.*) Ne m'interrompez pas, ou venez à la tribune, je vous répondrai. Je demande à la Chambre de vouloir bien avoir dès le début de mon discours une grande indulgence pour la vivacité des paroles qui m'échapperont peut-être ; car je déclare que ma conviction est profonde, et je pourrais même employer un autre mot.

Tout le monde convient qu'un éclatant scandale a été donné par l'impunité de Strasbourg, par l'impunité triomphante d'une rébellion à main armée contre le drapeau, contre la discipline, contre le pays. Je n'attaque pas la chose jugée, comme prétendaient hier les interrupteurs de mon honorable collègue, M. Parant, par des paroles semblables ; je respecte la chose jugée en ce sens que ce qui est absous est parfaitement absous ; que je suis bien loin de demander que l'on recherche les coupables ; ce n'est pas moi, adversaire déclaré et persévérant de la peine de mort, aussi zélé pour cette cause que mon honorable ami, M. de Tracy, ce n'est pas moi qui demanderai jamais des pénalités, des rigueurs ; mais je demande ce qui intéresse le pays, ce qui est indispensable à la société tout entière, des jugements, et des jugements réels et efficaces. (*Très-bien !*)

Tout le monde convient qu'il y a eu une monstrueuse impunité ; mais les conséquences de cette impunité, de cette prime

d'encouragement à toutes les séditions militaires; les uns les font porter sur le jury, les autres sur le gouvernement; ils accusent le gouvernement d'avoir donné lieu à ce refus de juger, en enlevant au jury de Strasbourg ce qu'ils appellent le principal élément de sa conviction. Ils disent : « Le jury a manqué du principal accusé, il a absous; il a bien fait, il a donné une leçon au gouvernement. » C'est l'expression que j'ai entendue tout à l'heure : le jury est innocent de ce scandale; c'est le gouvernement seul qui est coupable.

Messieurs, c'est le gouvernement qui est coupable! Et quand cela serait vrai, quand le gouvernement serait coupable d'un abus d'autorité dans cette affaire, qui est-ce qui autorise le jury de Strasbourg à venger la justice et la légalité violées par le gouvernement? Est-ce que le jury est un corps politique? Est-ce que le jury a reçu mandat de contrôler les actes du gouvernement, et de les venger, au gré de ses passions politiques, par des arrêts ou par des dénis de justice? (*Très-bien! très-bien! au centre.*)

Est-ce qu'il n'y aurait pas, Messieurs, dans une semblable conduite, et dans un pareil système, si vous l'autorisiez par votre silence et par votre inaction, est-ce qu'il n'y aurait pas un envahissement, un déplacement complet des attributions des pouvoirs politiques entre eux? est-ce qu'il n'y aurait pas subversion et anarchie? Et quand le gouvernement serait mille fois coupable, est-ce sur le gouvernement ou sur la société que le jury fait porter sa prétendue vengeance? n'est-ce pas la société même qu'il frappe, la société qui ne vit que de justice, et à qui on ne peut faire un plus injurieux outrage et un plus irréparable tort qu'en lui refusant jugement et réparation? Non, Messieurs, vous ne pouvez admettre cette excuse.

Mais je dis que, non-seulement le jury de Strasbourg, dans son verdict ou plutôt dans son déni de justice et de jugement, n'a pas l'excuse que vous lui prêtiez hier; je dis que le gouvernement n'est pas coupable dans cette affaire; je dis qu'on peut le justifier, dans mon opinion, sur tout ce qu'il a fait dans l'origine et dans la conduite de l'affaire de Strasbourg; et si la Chambre veut me prêter un moment d'attention, quoique je ne sois pas habitué à flatter le gouvernement, je ne sais pas non

plus lui adresser des reproches injustes, parce que je ne veux pas blâmer dans les autres ce que j'aurais fait moi-même. Je demande donc un moment d'attention. (*Parlez ! parlez !*)

Je dis que le gouvernement n'est pas coupable. Et de quoi l'accuse-t-on? D'avoir, selon vous, soustrait le principal accusé; d'avoir violé, aux yeux du jury et du pays, l'égalité de tous les citoyens devant la loi! L'égalité devant la loi! J'ai été moi-même, au premier abord, séduit par ce sophisme; mais un instant de réflexion m'a montré qu'il n'avait pas le moindre fondement. En quoi le gouvernement a-t-il violé l'égalité devant la loi? en quoi un malheureux jeune homme, proscrit, exilé, déshérité de toute patrie, sans frontières, sans concitoyens, sans loi aucune qui le protège, qui n'est ni étranger, ni Français, ni citoyen, est-il l'égal du citoyen français? Le gouvernement est-il coupable de l'avoir puni par la seule loi qu'il pût lui appliquer, par la loi de l'ostracisme? Y a-t-il un citoyen français, en rentrant dans sa conscience, qui puisse avoir le droit légitime de se plaindre que les conditions ne sont pas égales entre lui, citoyen français, entouré de toutes les garanties sociales dans son pays, vivant sous la protection et sous l'empire de toutes les lois que lui-même a faites et consenties, et ce malheureux exilé sur qui pèsent tant et de si cruelles exceptions, (*Bruit et murmures à gauche.*) qui n'est coupable que de sa naissance, qui n'est puni que pour la gloire même de son nom? Ah! soyons donc justes, Messieurs, si nous ne savons, si nous ne voulons pas être généreux! Pouvons-nous, devons-nous vouloir appliquer à une condition sociale, semblable à celle du prince Louis Napoléon, ou de tout autre individu, dans une pareille position, le niveau de votre pénalité et le joug de votre ostracisme? (*Murmures à gauche.*) Pouvez-vous vouloir qu'il soit votre égal devant les lois pénales, et votre ilote devant la loi politique? C'est moi alors qui vous demanderais où serait pour lui la justice, où serait pour lui l'égalité? (*Murmures et interruption à gauche; adhésion au centre.*)

Je dis que le gouvernement ne pouvait pas traiter d'après la loi commune l'individu dont il est question; je dis qu'il n'avait qu'une loi à lui appliquer, c'était la loi de sa nature, (*Bruit à gauche.*) c'était la loi de sa naissance, (*Explosion de murmures à gauche.*) c'était la loi de son perpétuel exil! (*Vives dénégations à*

*gauche; bravos au centre.*) Il n'était pas puni pour un crime; non, Messieurs, il était exilé pour la gloire de son nom, pour un nom qui a trop d'éclat, qui a encore, dans certaines oreilles, trop de retentissement pour le pays. (*Agitation.*) Qu'y a-t-il là qui ne soit, je ne dirai pas juste, je ne profanerai pas le mot de justice en l'appliquant à une loi d'exil, mais qu'y a-t-il là qui ne soit rigoureusement conforme au devoir du gouvernement et à la condition de l'accusé?

Je dis que, dans une situation pareille, il est inutile même de raisonner; il suffisait de sentir. Je dis que le gouvernement devait sentir ce qui est vrai: c'est que les lois ne peuvent tout écrire d'avance, c'est qu'il y a une foule d'éventualités imprévues qui ne peuvent pas être renfermées dans les limites littérales de la législation, c'est qu'elles sont toujours plus nombreuses que toutes vos prudences, et que dans un pareil cas le gouvernement a un devoir. Oui, en l'absence des Chambres, où se révèle la conscience publique par notre organe, en l'absence des corps politiques, quand il survient un pareil événement, que doit faire le gouvernement? Il doit s'élever au rôle que sa mission lui assigne, à la hauteur de la conscience publique; il doit prendre, si j'ose me servir de ce cette expression, la dictature du sentiment national; (*Vive approbation au centre.*) il doit la prendre momentanément, sauf à venir demander ensuite ici un bill d'indemnité qui ne lui manquera jamais toutes les fois qu'il aura été grand, noble, généreux, au nom de la France. Il est beau, dis-je, au gouvernement de se demander si la France se réveillera plus forte et plus glorieuse parce qu'on aura traîné sur les bancs d'une cour d'assises un de ces exilés sans crime, un de ces enfants sans patrie, un de ces noms qui sont une part de sa nationalité et de sa gloire, un des neveux de celui dont la statue couronne ses plus impérissables monuments! Ah! rendons grâces à Dieu que cela n'ait pas été juste, rendons grâces à Dieu que cela n'ait pas été possible. La France s'en voilerait le front!

Et daignez remarquer, Messieurs, ce qui serait arrivé sous le rapport même politique, si le gouvernement avait suivi une marche opposée. Ou le prince Napoléon aurait été acquitté, ou il aurait été condamné. S'il avait été acquitté, vous auriez eu

bien autre chose qu'un scandale de Strasbourg, bien autre chose que le triomphe qui a affligé tous les amis de l'ordre et de l'égalité en France ; vous auriez eu presque une révolution, du moins une avant-scène de révolution. (*Dénégations bruyantes aux extrémités.*) Vous auriez eu ce qu'on aurait pris, dans une certaine classe du pays, pour un symptôme révélateur, précurseur des sympathies de la nation pour une autre dynastie napoléonienne, sympathies qui n'ont rien de réel, je le déclare, et que je repousse, pour ma part, de toute l'énergie de mes souvenirs, de tout mon amour pour la liberté constitutionnelle. (*Au centre : Très-bien ! très-bien !*)

Ou bien le prince Napoléon aurait été condamné, et alors, Messieurs, daignez remarquer la situation où se trouverait le pays, où serait la Chambre elle-même : vous auriez eu dans ce cas, par le fait du jury, par le fait de douze citoyens de Strasbourg, la loi de condamnation à mort contre les individus exilés qui rompent leur ban ; vous auriez eu cette condamnation à mort qui vous fut proposée ici dans la première colère de 1830, cette condamnation à mort que vous avez repoussée avec une si éloquente majorité, et contre laquelle s'éleva, par la générosité de son caractère et par le cri de son cœur, celui même qui l'avait proposée, notre honorable collègue M. de Briquerville. Tout le monde a ce fait dans sa pensée. Et si vous répondez : Cela aurait été bien ; si vous répondez par l'inflexibilité de la justice, je répondrai, moi, par l'inflexibilité de l'histoire ; je vous dirai : Lisez l'histoire, et voyez comme elle parle des nations, des corps politiques qui traînent dans la boue ou dans le sang ceux qui ont été à la tête de ces nations. Demandez-le à tous les procès de rois, demandez-le à tous les échafauds de rois, demandez-le aux fossés de Vincennes où le cri du sang du duc d'Enghien n'est pas encore étouffé. L'histoire n'a que des flétrissures pour ces prétendues justices des révolutions ou des usurpations, et au bout de peu de siècles elle les appelle de leur vrai nom : des lâchetés, ou des assassinats. Souvenez-vous des paroles qu'apportait ici, il n'y a pas longtemps, mon honorable collègue et ami M. Royer-Collard ; il vous disait qu'une chose manquait à ce pays, que c'était le respect. Eh bien ! serait-ce là une manière de rendre au pays le respect pour les

hautes positions sociales, pour les dignités politiques, de quelque nature qu'elles soient? (*Murmures aux extrémités.*)

M. DUBOIS. (*Loire-Inférieure.*) Le respect pour la sédition!

M. DE LAMARTINE. Je demande si, à une époque où l'on se plaint que ce qui manque à la société c'est le respect, je demande si le gouvernement qui aurait systématiquement traîné sur les bancs de la cour d'assises les noms dont s'honorent le plus la France et le pays, je demande si le gouvernement n'aurait pas dégradé lui-même davantage dans le pays le respect qu'il doit conserver, non-seulement pour les hautes positions, mais je dirai pour les hautes infortunes? (*Très-bien! très-bien! au centre.*)

Je le répète, Messieurs; ce n'est donc pas la faute du gouvernement si un scandale aussi inouï a eu lieu à Strasbourg, si les troupes, si une armée si nombreuse, et jusqu'ici intacte, patriotique, fidèle au pays, a été informée par le déni de justice de ce jury qu'il n'y avait plus désormais, à certaine condition, condition qu'elle était libre de choisir, péril légal pour elle à s'insurger contre le drapeau; qu'elle en serait quitte pour un verdict d'acquiescement, pour les applaudissements d'une populace ameutée, pour des banquets et des sérénades, pour toutes les ovations populaires sur le lieu même où se serait commis l'attentat, en face des soldats et des officiers fidèles, à qui ce triomphe de l'impunité armée ferait baisser les yeux et douter du devoir? (*Bravos! Marques d'approbation au centre.*)

Oui, Messieurs, maintenant qu'il sera bien entendu que quelques séditieux conspirant dans l'armée n'auront qu'à se réunir à quelques individus pris dans la lie des immoralités de vos grandes villes, et qu'avec une telle égide ils n'auront rien à répondre à votre justice, que n'auriez-vous pas à craindre si l'armée était moins sûre d'elle-même, moins dévouée à son patriotisme? Vous arriveriez infailliblement bientôt au Bas-Empire, ou à ces honteuses scènes de l'Espagne, à ces scènes de la Granja, où quatre soldats ivres violent le palais, arrachent une reine à ses appartements. (*Vive dénégation à gauche.*)

M. LAFFITTE. Citez fidèlement; ce n'est pas cela,

M. ODILON BARROT. Vous avez lu cela dans la *Gazette de Madrid*.

VOIX AU CENTRE. A l'ordre, à l'ordre!

M. LAFFITTE. A l'ordre tant que vous voudrez! mais la nation espagnole avait exprimé son vœu avant; quatre hommes n'en auraient pas imposé à une nation entière.

M. DE LAMARTINE. Laissez parler M. Laffitte. Je vais lui répondre.

Oui, vous avez vu la sédition militaire enfoncer les portes du palais.

M. LAFFITTE. Encore une fois, citez fidèlement.

M. DE LAMARTINE. Je ne sais pas si vous avez eu d'autres communications, mais quant à moi je cite ce que je sais. Oui, quatre soldats ivres ont pénétré dans les appartements de la reine, l'ont arrachée de son palais.

VIVES DÉNÉGATIONS A GAUCHE. Non, non, non!

AU CENTRE. A l'ordre, à l'ordre!

M. LAFFITTE. C'est une attaque indirecte à la révolution de Juillet, c'est du carlisme tout pur. (*Longue agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Je répondrai aux honorables interrupteurs qu'ils ne peuvent pas affirmer plus que moi telle ou telle circonstance de la révolution de la Granja, et que peu importe. (*Rumeur.*)

Le fait est que la révolution de la Granja est une émeute militaire de quelques soldats. (*Nouvelle interruption de la gauche.*)

M. GLAIS-BIZOIN. Ils n'ont pas imité la garde royale.

AU CENTRE. A l'ordre les interrupteurs!

M. DE LAMARTINE. Je dis que c'est une émeute militaire, où quelques soldats, ivres ou non, sont venus imposer à la reine et à son gouvernement une charte dont ils ne savaient pas même lire la première syllabe. (*Assentiment au centre.*) Je dis qu'ils sont venus faire la loi à tous ces grands débris de la révolution espagnole de 1812 et de 1820, et qu'en un jour d'émeute militaire ces martyrs de la liberté espagnole ont été reportés à un quart de siècle en arrière.

Voilà ce que je réponds à l'honorable M. Odilon Barrot.

Quant à M. Laffitte, je lui dirai que je ne prétends nullement comparer la révolution de Juillet à la révolution de la Granja, quels que soient mes sentiments personnels sur les conséquences des deux faits. (*Exclamations à gauche.*)



Je sais, aussi bien que les honorables membres qui m'interrompent, qu'il y a des révolutions populaires malheureusement nécessitées par des agressions fatales ; je sais, aussi bien qu'eux, que la liberté sort quelquefois de ces révolutions populaires ; mais il n'est jamais sorti des émeutes et des révolutions militaires que le désordre, l'anarchie et la servitude. C'est là le sentiment qui me les fait combattre. (*Approbation au centre.*)

Maintenant, Messieurs, je demanderai un peu de silence à l'émotion qui agite ce côté de la Chambre, et je me bornerai à discuter le projet en lui-même.

Je répondrai à M. Nicod qu'il est évident, par tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, que la loi n'est pas un mensonge ; car les innombrables conséquences du déni de justice et de l'impunité proclamée à Strasbourg sont, certes, une cause suffisante d'attention pour le pays. Je lui prouverai maintenant que la loi n'est pas oppressive.

De quoi l'accuse-t-on ? d'être une loi de circonstance. Mais, Messieurs, lors même qu'elle serait une loi de circonstance, est-ce que toutes les lois du monde n'ont pas eu leur origine dans les circonstances ? Est-ce que les gouvernements sont institués, est-ce que nous-mêmes nous sommes ici pour autre chose que pour parer aux événements, prendre conseil des circonstances qui se révèlent, surveiller les dangers que les circonstances seules peuvent nous manifester ? (*Applaudissements au centre.*)

Mais je dis plus : je dis que la loi n'est pas une loi de circonstance, mais une loi d'urgence ; car j'appelle loi de circonstance une loi qui est née de la circonstance et qui doit passer avec elle, une loi exceptionnelle, une loi qui déroge aux principes. Ici la circonstance n'est pas la cause, elle est l'occasion. Eh bien ! je maintiens que la loi qui reconstitue une juridiction militaire pour des délits militaires, bien loin de déroger aux principes, est un retour normal, un retour régulier, un retour nécessaire au principe qui veut que toute légalité soit efficace, que toute criminalité, que tout délit ait un juge, que toute justice soit sincère et compétente, que tous les individus investis par la société des fonctions les plus hautes et les plus périlleuses pour elle, s'ils en abusent, répondent devant une juridiction réelle, efficace, moralement responsable de tous les périls que

peuvent faire courir à la société l'abus de la force, du grade, des fonctions qu'elle leur confie.

Et en effet, y a-t-il parité, je le demande à ceux qui soutiennent que la disjonction des accusés militaires d'avec les accusés civils viole l'égalité devant la loi, et je m'adresse au bon sens, à la conscience de tous; y a-t-il parité, assimilation possible entre un simple citoyen qui n'exerce aucune fonction dans la société, qui n'a pas de responsabilité, pas de grade, pas de commandement, qui ne viole aucune confiance, qui n'est armé d'aucun pouvoir social, entre cet individu, lorsqu'il commet ou médite un crime contre l'État, et un chef de corps, par exemple, qui est investi par le corps social tout entier des plus hautes et des plus graves attributions; un chef de corps qui a le grade, cette fonction dont la société l'a, pour ainsi dire, sacré; un chef militaire qui a le drapeau, cette patrie dans la patrie, qui a la discipline, cette loi particulière, cette loi de fer inventée par toutes les nations pour refréner ces masses de baïonnettes auxquelles elles livrent leur liberté et leur vie; un chef militaire qui peut, d'un mot, d'un signe, commander à deux ou trois mille hommes, faire tourner les baïonnettes contre le pays, opprimer les citoyens, violer les domiciles... (*Mouvement d'approbation au centre*); un chef militaire qui, dans des circonstances plus nationales encore, pourrait porter le crime plus loin, et, en déplaçant une batterie, fait perdre une bataille de cent mille hommes, ou qui, comme à Strasbourg, pourrait abuser du prestige même du commandement pour ses propres soldats, attenter à toutes les lois, proclamer des gouvernements de caprice, et jeter le trouble, la consternation, la guerre civile peut-être, dans un pays tout à l'heure tranquille, tout à l'heure florissant?

Y a-t-il parité entre ces deux hommes? Je le demande encore une fois à vos consciences: toutes vos voix répondent non. (*Vive adhésion au centre.*)

Eh bien! la loi qui assimilerait ces deux natures d'individus, ces deux conditions sociales, l'une impuissante et désarmée, l'autre toute-puissante et pouvant immédiatement convertir ses pensées en actes funestes à la patrie, une pareille loi ne serait-elle pas une loi insensée?

Je dirai plus, ne serait-elle pas une loi inique?

Eh bien ! c'est précisément la loi contre laquelle nous protestons, et que nous voulons détruire aujourd'hui en reconstituant une juridiction militaire efficace, non pas seulement pour le maintien de la discipline, mais pour le salut même de toute la société, et surtout de toute liberté.

Je dis que cette loi contre laquelle je m'élève leur refuserait des juges. Et ici, je vous prie de m'écouter encore, car je raisonne en dehors de tous les principes judiciaires, que je respecte profondément, que je regarde comme l'expérience écrite des jurisconsultes, mais qui cèdent selon moi aux principes éternels du bon sens ; je dis que la loi leur refuserait des juges, et je le maintiens.

Je vous demande, Messieurs, si un simple individu pris au hasard, dont le nom est tiré au sort parmi les électeurs peu habitués à juger ces natures de délit, car, bien qu'on en ait dit hier, les électeurs sont tous capables d'élire, mais tous ne sont pas capables de juger ; je vous demande si des juges ainsi pris au hasard, étrangers à la gravité des faits qui vont leur être soumis, étrangers à la connaissance de la discipline, à l'importance des manquements militaires, aux conséquences immenses qui résultent quelquefois d'un fait minime de discipline en apparence, je demande si un individu qui souvent ne sait pas lire, ou qui, comme à Strasbourg, ne connaît pas même la langue de l'accusé qu'il interroge, un homme qui n'a jamais exercé ni sa pensée ni sa conscience qu'à des choses habituelles, à des délits civils, je demande si cet homme est un juge moralement compétent pour prononcer sur les faits compliqués de la subordination, et s'il ne laissera pas presque toujours en dehors de son verdict toute cette part immense de culpabilité qui constitue le délit militaire et qui l'aggrave ? culpabilité qui réside surtout dans la nature des fonctions de l'officier, dans les armes qu'il porte, dans le grade qu'il occupe, dans l'abus de la confiance du pays, dans la trahison qui est souvent jointe au délit ? (*Très-bien ! très-bien !*)

Ainsi, vous aurez l'impunité quelquefois, l'injustice toujours. Oui, l'injustice ! Les délits insignifiants seront sévèrement punis, les grands attentats absous ; le soldat égaré ou séduit par des

embaucheurs sera condamné aux fers, le chef factieux sera renvoyé sans arrêt et ira porter à l'armée l'immoral encouragement de son impunité, l'énormité du délit deviendra l'immunité du coupable.

Eh bien! prenez-y garde, Messieurs, vous ne supporteriez pas longtemps une pareille situation. Dans un pays tout militaire comme la France, dans un pays qu'on fascine, qu'on enivre tous les jours de gloire et de louanges au despotisme heureux, qu'on fanatise pour la mémoire d'un despote glorieusement absous par la guerre seule; dans un pays qui est à si peu de distance du 18 brumaire et du 20 mars 1815, dont il ne doit pas perdre le souvenir; dans un pays où le pouvoir est mal affermi, où ceux qui le combattent le dégradent, où ceux qui l'envient le démolissent tous les jours (*Nouvelles marques d'adhésion au centre*); dans un pays où, pour donner au peuple l'éducation de la liberté, on n'élève devant ses yeux que les symboles de la gloire et du despotisme, comme si la révolution de Juillet devait servir de piédestal à Napoléon et non à la liberté du peuple; où un ministre de l'intérieur, M. Thiers, car c'est à lui que je m'adresse dans ce moment, où un ministre de l'intérieur, chargé des travaux publics, n'a pas craint de laisser nos artistes représenter l'image de la France, de la patrie agenouillée, humiliée sous la main de celui qui a dispersé ses corps politiques et violé la liberté dans son temple. (*Mouvements et bruits divers*).

M. THIERS. Où cela?

M. DE LAMARTINE, Sur l'arc de l'Étoile.

Dans un pareil pays, où la liberté est bien plus dans nos désirs que dans nos habitudes, je dis que le despotisme du sabre passerait bientôt par la brèche que vous auriez laissée ouverte. (*Réclamations à gauche.*)

M. DE LAMARTINE. Je n'entends pas. (*Continuez! continuez!*) Et c'est dans une situation semblable, Messieurs, avec une éducation de liberté si peu faite, avec tant de périls derrière nous et devant nous... (*Rumeurs sur quelques bancs.*) avec une armée de 500,000 hommes en temps de paix, que vous voudriez rester dans l'état désarmé où vous laissez l'abrogation de la loi de 1830!

VOIX DIVERSES. Dites 300,000 hommes et non pas 500.

M. DE LAMARTINE. Oui, 300,000 hommes; je demande pardon de l'erreur. Il n'en faut pas tant. Si vous n'avez pas une justice efficace pour prévenir les lois du sabre, vous ne serez pas longtemps un peuple libre.

C'est donc une situation semblable que l'on oppose aux précautions que l'État doit prendre, aux précautions que le législateur doit méditer, ces soi-disant principes éternels revendiqués hier avec tant d'éloquence par l'honorable M. Nicod, ces principes d'indivisibilité et de connexité de procédure. Ces principes, à moi, ne m'étaient pas même connus de nom; (*On sourit.*) mais je ne les respecte pas moins... (*Nouveau bruit.*)

Je répète qu'étranger, par la nature de mes habitudes, aux formes de la justice, j'ai vécu jusqu'à quarante ans sans connaître, même de nom, ces principes. Peut-être ai-je vécu sous leur tutelle, et je leur en rends grâce.

Mais je répondrai à l'honorable M. Nicod, qui vous disait hier que les formes étaient la justice en action, qu'il m'est impossible d'admettre dans ces termes cette belle et magnifique pensée. Non, les formes ne sont pas la justice en action. Les formes sont les moyens, les instruments de la justice. Et quand l'État est en péril, quand il lui devient manifeste que certaines de ces formes l'empêchent d'obtenir la justice et les garanties dont il a besoin, il est non-seulement en droit, mais en devoir de demander aux législateurs une modification normale des formes pour atteindre ce but. (*Très-bien!*)

Je ne reconnais qu'un seul principe, et ce principe, on n'a pas besoin de lui donner un nom: il n'est pas de ceux que le législateur écrit et efface, il est écrit par Dieu même dans la conscience et dans l'intelligence de tous les hommes; ce principe, nous ne le nierons jamais, et si vous parveniez à me prouver, dans la discussion de cette loi, que nous y portons la moindre atteinte, à l'instant même, pour ma part, je le déclare, ma boule blanche se changerait en boule noire. Ce principe, c'est celui qui veut que, lorsqu'on demande un jugement au juge, on donne au juge les éléments d'une conviction entière et absolue.

Du moment que vous lui donnez les éléments d'une entière

conviction, il vous doit la justice. Si vous ne lui donnez pas ces éléments de conviction, vous opprimez, non-seulement le juge, mais encore l'accusé.

Mais, Messieurs, la question n'est pas là : entre vous et nous la question n'est pas de savoir si l'indivisibilité ou la connexité ne sont pas de bons éléments de procédure, mais de savoir s'il est possible d'avoir, dans un pays continental qui exige un nombre aussi considérable de troupes que la France, s'il est possible d'avoir une armée permanente de trois ou quatre cent mille hommes sans une juridiction militaire qui maintienne la discipline dans l'armée.

La question est de savoir, ensuite, si l'on peut avoir une juridiction militaire en dérogeant quelquefois à l'indivisibilité de la procédure, en admettant quelquefois la disjonction. Eh bien ! nous avons recherché soigneusement s'il y avait un autre moyen ; j'ai, pour ma part, consulté les hommes les plus consommés de toutes les opinions dans la magistrature. Aucun amendement, aucun article de loi satisfaisant n'a été découvert jusqu'ici.

Je ne déguise pas à la Chambre que je ne trouve pas la loi complètement satisfaisante, que je désirerais des distinctions dans cette loi, et que j'en provoquerai même ou appuierai en amendement. Ainsi il y a quelque chose d'exorbitant, selon moi, dans la disposition de la loi qui confère au conseil de guerre l'attribution du jugement d'une partie du complot politique, lorsque le complot politique est connexe avec l'attentat de rébellion à main armée. Je sais que les meilleurs esprits se proposent de présenter un amendement à cet égard. Je ne doute pas qu'il ne rectifie la loi, et je m'y réunirai pour mon compte.

Je dis, de plus, que je n'admets pas, dans ma pensée, cette loi comme éternelle, comme permanente ; je l'admets plutôt comme une mesure momentanée, comme un coup d'État législatif, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. (*Exclamations à gauche.*)

M. ODILON BARROT. Très-bien ! vous donnez à la loi son véritable nom.

M. DE LAMARTINE. Je répète que j'admets la loi plutôt comme

provisoire que comme permanente. Je l'admets comme une mesure nécessitée par la brèche faite aux institutions du pays par la conséquence du verdict de Strasbourg, par cette proclamation de l'impunité devant les troupes.

Je ne doute pas que le gouvernement ne se hâte de méditer un projet de code militaire qui garantisse à la fois et les droits du citoyen civil devant la justice, et le maintien non moins indispensable de la sévérité nécessaire dans les lois spéciales à la juridiction militaire.

Mais la question, je le répète, n'est pas là entre nous : la question est simplement de savoir s'il est possible de subsister à des conditions pareilles. Nous disons non. Et je dis non avec d'autant plus de confiance et d'imperturbabilité qu'en recherchant avec soin dans l'histoire, car j'ai voulu éclairer ma conviction, je n'ai trouvé en Europe aucun pays, aucune époque qui ait pu se passer de juridiction spéciale militaire, infiniment plus sévère que celle qui vous est proposée par la loi de disjonction.

L'honorable M. Dupin vous a cité Rome ; mais Rome est un argument en notre faveur. Rome avait la même loi qu'on nous propose. Elle reconnaissait dans le même homme un délit civil et un délit militaire. L'individu était renvoyé au juge civil pour le délit civil, au juge militaire pour le délit militaire. (*Interruption à gauche.*)

M. ODILON BARROT. Vous n'avez pas compris.

M. DE LAMARTINE. Et le jour où les Romains ont oublié cette loi conservatrice de leur discipline, le jour où des généraux factieux, où des empereurs intéressés à aduler la multitude ont aboli cette loi gardienne de la discipline militaire, il n'y a plus eu de république, et Rome a été mise au pillage ou à l'encan. (*Sensation.*)

M. Dupin a cité nos propres temps, nos temps de barbarie. Je ne puis pas penser qu'il ait cité sérieusement comme modèle, à notre législation criminelle, réformée par les siècles, par la philosophie, par l'Assemblée constituante, je ne pense pas qu'il lui ait cité, dis-je, comme exemple et comme modèle, ces juridictions du moyen âge, où il y avait autant de juridictions que de positions sociales, autant de lois que d'individus ; où le

prêtre et le laïque, le noble et le roturier, avaient leurs juges particuliers; où la torture était l'interrogation du coupable, et les cris de la douleur la conviction du juge; où la justice instruisait dans l'ombre, comme on commet le crime.

Enfin, on cite l'exemple de l'Angleterre. Je demande pardon à ceux qui citent l'Angleterre, mais ils n'ont pas approfondi la question, ils ne connaissent pas la juridiction anglaise relative à l'armée permanente. Et d'abord la loi anglaise ne reconnaît pas d'armée permanente. Elle a trouvé, dans la seule existence d'une armée permanente, un danger trop imminent pour la liberté, et il n'y a pas d'armée permanente. Tous les ans le parlement vote de nouveau, pour ainsi dire exceptionnellement, l'existence de l'armée en Angleterre. Son armée permanente, ce n'est pas son armée territoriale, c'est sa flotte; c'est là son armée nationale, sa véritable force. Et cette armée a le code militaire naval le plus sévère, le plus draconien qu'on puisse lire, et il commence par la barbarie et l'illégalité la plus monstrueuse, l'exercice de la presse, dont vous connaissez tous les effets et les scandales.

Quant à son armée permanente, qu'elle pourrait regarder comme si imperceptible dans l'état de ses forces nationales, elle ne s'est pourtant pas contentée du jury. Non, elle a pour cette armée une justice terrible, spéciale, absolue: elle a la loi martiale, le *mutiny act*, la loi contre la rébellion, que le parlement renouvelle tous les ans en même temps qu'il crée l'armée permanente, et qui fait planer sans cesse sur l'armée cette loi de discipline aussi prompt, aussi sévère, aussi violente que les tentatives mêmes que les corps armés pourraient faire contre la constitution du pays; voilà ce qu'est la loi militaire de l'Angleterre. (*Mouvement et bruits divers.*)

Certes, je ne vous la proposerai pas, je ne la proposerai pas à un pays comme la France; vous vous indigneriez contre une loi martiale, et je vous en félicite: votre sentiment est le mien. Mais il faut à un pays forcé de garder quatre ou cinq cent mille hommes sur son territoire, il faut à un pays tout continental, tout militaire comme la France, il lui faut indispensablement de deux choses l'une: ou une loi martiale, ou une loi de disjonction, une loi qui rende la discipline militaire à l'armée.



Une loi martiale, vous n'en voulez pas; ayez donc le courage d'accepter la loi de disjonction qu'on vous propose.

Je répondrai deux mots, avant de terminer, à ce que nous a dit M. Nicod relativement à l'armée.

Certes, Messieurs, je suis loin de penser que l'armée soit insultée, que l'armée soit outragée, que l'armée soit indignée de la loi, non pas que nous lui faisons, mais que nous lui rendons, car c'est la loi qu'elle a toujours eue en France; c'est la loi qui a fait les soldats de l'Empire dont vous vantez sans cesse, avec raison, la discipline et la gloire; c'est la loi du soldat français de toutes les dates, la loi qui a maintenu son honneur et secondé son patriotisme. Ce n'est pas moi qui voudrais ni flatter l'armée, ni l'insulter. L'armée a mérité, selon moi, la justice, et même plus, la reconnaissance du pays, je ne dis pas par sa gloire militaire, on lui en a assez parlé, on l'en a trop enivrée peut-être, mais par son sincère et profond patriotisme. Elle a traversé deux grandes révolutions sans se mêler à aucun de leurs excès; elle a traversé 1815 et 1830 en restant fidèle à son drapeau jusqu'au dernier moment, et à la patrie toujours. (*Très-bien! très-bien!*)

Cela suffirait pour nous faire oublier deux grandes fautes qu'on ne peut effacer de son histoire, et que je n'en effacerai pas; mais comment aurait-on le courage de lui rappeler deux fautes si glorieusement expiées, non-seulement par ses exploits, mais encore par ses infortunes! (*Très-bien!*)

Je répète que l'armée n'est nullement attaquée dans sa dignité, dans son honneur, par la loi que nous lui rendons. L'armée a un autre sentiment: elle sent que son honneur et sa force sont dans sa discipline; elle sent que sa dignité, que sa conservation, comme force sociale, est dans sa propre juridiction, dans cette juridiction qui lui a toujours appartenu sous tous les régimes et à toutes les époques, dans cette juridiction qui lui appartient pour la garantie même des citoyens; car quelle force pourrait réprimer une armée de trois cent mille hommes, si elle ne se réprimait pas elle-même? (*Très-bien!*)

Je dis et je répète que l'armée, à qui nous voulons rendre ce qui a été considéré en tous temps comme un noble privilège et non comme une marque de défiance, sa propre juridiction, ju-

gera qui l'honneur, qui la respecte le plus, de vous qui voulez la lui enlever, de nous qui voulons la lui maintenir. Elle sait que c'est sa discipline qui fait le nerf de ses bataillons, et que si le sabre du soldat, en temps de paix, n'était pas cloué dans le fourreau, le sabre tomberait bientôt dans le mépris des populations.

Maintenant un mot sur ce que vient de dire M. Leyraud des conseils de guerre. Il vous a fait un tableau affreux et trop vrai des drames sanglants dont les conseils de guerre ont été témoins, et quelquefois instruments. Messieurs, quelle institution au monde n'a eu ses jours néfastes? Si je vous déroulais à mon tour le tableau de la justice politique rendue par les jurys, depuis les jurys de 1793 qui envoyèrent quatre-vingt mille de vos meilleurs citoyens à l'échafaud sur un geste de l'accusateur public, jusqu'à ces jurys qui, dominés par des passions d'un autre ordre, refusaient toute justice à leurs ennemis...

M. ODILON BARROT. C'étaient des commissions. (*Longue interruption.*)

M. DE LAMARTINE. Je dis, Messieurs, et je maintiens qu'il n'y a pas d'institution au monde qui pût passer sans reproche devant l'histoire et devant nous. Je dis que les institutions ne sont rien par elles-mêmes, qu'elles sont tout par l'esprit qui les anime. Sous un gouvernement cruel et despotique, vous aurez des jurys barbares; sous un gouvernement humain et libéral, vous aurez des conseils de guerre humains et miséricordieux.

A GAUCHE. Appuyez-vous donc des lois d'exception?

M. DE LAMARTINE. La juridiction des conseils de guerre pour les militaires n'est pas l'exception, c'est le principe. C'est ce principe que je soutiens, parce que sans ce principe, point d'armée. Le jour où vous aurez introduit un magistrat entre l'officier et le soldat, où l'ordre se discutera au lieu de s'imposer, l'armée est anéantie. Eh! Messieurs, vous devriez penser que ce n'est pas pour le despotisme qu'on soutient une loi de discipline nécessaire. Le despotisme n'a pas besoin de lois; il a l'arbitraire et ne s'en sert que trop bien. C'est la liberté qui a besoin de lois pour se soutenir devant ces milliers de baïonnettes dont le contact lui a si souvent été fatal.

Oui, nous voulons, oui, je veux la défendre, non-seulement

contre le despotisme des tribuns populaires, mais aussi, mais surtout contre le despotisme des tribuns armés.

Quant à l'inhumanité dont a parlé l'honorable M. Leyraud, qu'il me permette de soulager mon cœur et de signaler à la Chambre ce que je vois au contraire dans les conséquences du projet de loi. Ce que je vois dans le projet de loi, et je parle ici comme partisan de l'abolition de la peine de mort, ce que je vois comme conséquence nécessaire, c'est l'adoucissement prochain, inévitable, non-seulement du code militaire, que tous s'accordent à trouver d'une sévérité exagérée, mais encore la désuétude de la peine de mort. (*A gauche. Oh! oh! c'est trop fort.*) Oui, Messieurs, il est évident que si les anomalies dont vous parlez hier ont lieu fréquemment, que si des individus sont condamnés à mort par les conseils de guerre, tandis que les complices civils seront acquittés par le jury, on n'ira pas exécuter à mort les militaires. On sera obligé souvent d'attendre quatre, cinq et six mois pour présenter ces condamnés à la confrontation des accusés civils : eh bien! il est dans la nature du cœur humain que, lorsque des mois et des années se sont passés entre le crime et la peine... (*Bruit et interruption à gauche.*) je dis qu'il est contre la nature et le cœur humain qu'après que la colère se sera refroidie, lorsqu'il se sera passé plusieurs mois, je le répète, entre le crime et la peine, on aille exécuter froidement les criminels. Non, Messieurs, il arrivera des grâces, des commutations inévitables, et la peine de mort s'abolira par désuétude.

VOIX A GAUCHE. Alors c'est l'impunité... et...

M. DE LAMARTINE. Ce n'est pas l'impunité; nous ne demandons pas des supplices, nous n'en voulons jamais. La société n'en a pas besoin, elle en a horreur. Nous ne voulons pas des pénalités sévères; nous voulons ce qui est indispensable à la société comme à l'armée, justice, jugement, garantie de l'ordre.

Je termine, Messieurs. Je crois avoir démontré que la loi n'était pas mensongère, puisque les motifs de sa présentation étaient graves et réels; qu'elle n'était pas oppressive, puisque les nations les plus libres et les plus légales du monde, vos modèles, vos aînées dans la liberté, l'Angleterre et l'Amérique,

avaient une juridiction militaire cent fois plus forte et plus absolue que la vôtre ; enfin qu'elle n'était pas anarchique. Ah ! Messieurs, si nous ne la votions pas, je sais trop où serait l'anarchie, je sais trop d'où elle pourrait se répandre sur nous. Impuissante par les mouvements populaires, par les émeutes des rues, elle essaierait d'agir par les émeutes de corps de garde. Elle n'y réussirait pas, j'en ai la confiance ; mais l'armée doit être préservée de ces tentatives mêmes. Encore une fois, je finis. Je ne veux pas ranimer ici les irritations que mes paroles ont soulevées en commençant de ce côté de la chambre (à gauche). Je respecte la susceptibilité de mes collègues et l'autorité de la chose jugée.

Je conviendrai si l'on veut que le jury de Strasbourg a loyalement prononcé ; que ces douze citoyens, interrogés devant Dieu et devant les hommes, sur leur honneur et leur conscience, ont pu légalement répondre au pays sur un fait récent : « Non, il ne s'est rien passé ! non, il n'y a ni coupables, ni crime, ni pénalité ! » J'admets tout. Mais respectez aussi ma conscience et celle de mes commettants, dont je suis l'organe. Permettez-moi de faire une hypothèse ; une hypothèse n'est pas une insulte à la chose jugée.

Eh bien ! je dis que si, dans un pays continental et militaire, dans une ville frontière, clef du territoire, au milieu d'une nombreuse garnison, des chefs de corps, des officiers, embauchaient leurs propres troupes, violaient leurs serments, arrêtaient leur général, portaient l'épée sur leur chef, proclamaient des empires ou des républiques de caserne, avec la guerre civile pour prélude et l'anarchie pour résultat ; que si les juges, appelés à connaître de ces faits, interrogés sur ces attentats, répondaient non à tout, laissant ainsi la justice sans organe et sans sanction ; que si, au sortir de ce jugement, les accusés allaient recevoir les félicitations de leurs complices, les sérénades populaires, les ovations de l'esprit de trouble, devant les troupes mêmes qui avaient réprimé la tentative, et que si le gouvernement, les chambres, les législateurs, devant de pareils faits, restaient frappés de stupeur, immobiles, laissant les lois convaincues d'impuissance, la fidélité honnie et la rébellion triomphante, il n'y aurait plus, dans un pareil pays, pour l'homme honnête

et prévoyant, pour l'homme dévoué à l'avenir d'une liberté régulière, il n'y aurait plus qu'à se voiler la tête et à attendre la dernière subversion, non-seulement de la discipline, mais des lois! (*Bravos au centre. Interruption.*)

Mais non, Messieurs, ce n'est pas là ce qu'il y aurait à faire, ce n'est pas là le sentiment qui est en moi, ce n'est pas là le sentiment de découragement que je veux laisser en vous en descendant d'ici.

Non, il y aurait autre chose à faire; ce serait de se retourner avec courage contre cette déroute des lois, de faire face à l'événement, et de réparer la brèche par où le despotisme militaire pourrait envahir le pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Croyez-moi, le sol n'est pas encore raffermi; des bruits sourds de révolution grondent encore en Europe. Je ne sais ce que l'avenir prépare à notre glorieuse et malheureuse patrie, le sort des nations est entre les mains de Dieu; mais ce que je sais, c'est que le pays redoute les révolutions par la violence. Oui, il veut des réformes législatives, il veut qu'une seconde Assemblée constituante se place à la fin de notre révolution pour la clore, comme la première se trouva au commencement pour l'ouvrir. (*Bruit, agitation, murmures.*)

Je répète que le pays ne veut pas de révolution par la violence, par le sabre, pas plus qu'il n'en veut par les émeutes de la rue; je dis qu'en parlant ainsi je suis profondément dans son sens. Et quant à moi, je déclare que je consens à être écrasé par la première pierre de toute révolution que j'aurai provoquée, que j'aurai appelée, que j'aurai désirée; mais je déclare avec la même énergie que, si mon pays était assez malheureux pour avoir à traverser des crises nouvelles, je préfère cent fois des révolutions d'anarchie à des révolutions de caserne. (*Exclamation à gauche.*)

Dans l'anarchie, au moins, quelque terrible qu'elle soit... (*Interruption, longue agitation.*) oui, dans l'anarchie, du moins, dans les mouvements populaires...

M. ARAGO. Mouvements populaires et anarchie sont deux. Faites au moins la distinction.

M. DE LAMARTINE. Laissez-moi expliquer ma pensée. Le puis-je dans ce tumulte d'apostrophes?

Je dis que dans l'anarchie, quelque terrible, quelque forte que soit cette éducation pour la liberté, au moins y a-t-il quelque possibilité pour la liberté de prévaloir et de s'en affranchir, au moins il y a des caractères qui s'y retrempe ; et à côté de grands crimes on voit surgir de grandes vertus, de généreux dévouements. Mais dans les révolutions de caserne, dans les révolutions brutales de la force militaire indisciplinée, il n'y a rien, rien que le mépris de toutes les lois et de tous les droits, l'avilissement de tous les caractères, l'abaissement, la dégradation de toutes les forces morales du pays. Eh bien ! je le répète, je craindrais moins pour une nation une de ces révolutions que l'autre ; mais je ne veux ni de l'une ni de l'autre.

VOIX A GAUCHE. Ni nous non plus.

M. DE LAMARTINE. Non, je ne veux ni du despotisme populaire ni du despotisme armé. C'est ce sentiment qui m'a porté et qui me soutient à cette tribune. C'est ce sentiment que je résume en deux mots, qui sont toute ma pensée : Des révolutions populaires, le plus tard possible ; des révolutions militaires, jamais. (*Une longue agitation suit ce discours.*)

## SUR L'ENSEIGNEMENT

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 mars 1837.

(Discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire.)

Le projet de loi sur l'instruction secondaire donna lieu à un incident remarquable. Une question importante diversement agitée dans l'opinion publique se posa devant la Chambre : en quelle mesure les lettres et les sciences devaient-elles se partager l'enseignement ? Sans esprit de prédominance exclusive, M. Arago avait parlé en faveur des sciences. Il était naturel que M. de Lamartine lui répondît pour les lettres. Mais la discussion qui, avec les deux orateurs, s'était élevée dans les principes, ne put arriver à un résultat satisfaisant pour l'une ou l'autre des deux opinions qui divisaient la Chambre. Les partisans de la liberté d'enseignement trouvaient trop de restrictions dans le projet de loi ; les défenseurs de l'Université s'alarmèrent de concessions dangereuses. Adoptée à une faible majorité, la loi ne fut même pas présentée à la sanction de l'autre Chambre.

---

MESSIEURS,

En essayant de répondre à l'illustre et savant orateur qui, en défendant les sciences dont il est l'honneur, a été si juste, si bienveillant même envers les lettres, il y aurait injustice, il y aurait inconvenance à moi de réduire la question entre nous à une misérable question de pédagogie, à une question de prééminence académique entre les études scientifiques et les études morales et littéraires. Telle n'est pas ma pensée. Ce n'est pas la

lutte, ce n'est pas l'antagonisme qu'il faut établir entre ces nobles facultés de l'esprit humain, c'est le concours, c'est l'harmonie. Bien loin de se nuire, bien loin de se combattre, elles se fortifient, elles se complètent l'une par l'autre : les sciences sont les éléments de la pensée, les lettres sont la lumière des sciences. La pensée est aux sciences, si vous me permettez une expression que vous trouverez peut-être trop poétique, ce que fut aux éléments de l'univers le Verbe qui les éclaira et les ordonna. En écoutant tout à l'heure le préopinant vous citer les noms de Pascal, de Descartes, de Leibnitz, de Cuvier, de tous ces grands génies chez lesquels la gravité, la solidité des études scientifiques n'ôta rien au coloris et aux charmes de l'imagination et du style, un autre nom, un nom moderne, un nom contemporain se présentait à toutes vos pensées, et ce nom il n'était interdit qu'à M. Arago de le prononcer. (*Bravo! bravo! — L'orateur se tourne vers M. Arago.*)

Mais, Messieurs, s'il n'y a pas lutte de prééminence, il y a pour le législateur, sous l'apparente frivolité de cette discussion, il y a une question d'importance relative à résoudre entre l'étude des sciences exactes trop exclusivement admise et l'étude des lettres humaines. Nous devons la discuter et la résoudre pour savoir quelle place il nous faut donner à l'une ou à l'autre de ces facultés dans notre système d'enseignement, ou plutôt dans quelle proportion nous les ferons concourir. Eh bien! pour n'y pas revenir, je la tranche d'un mot : si le genre humain était condamné à perdre entièrement un de ces deux ordres de vérités, ou toutes les vérités mathématiques, ou toutes les vérités morales, je dis qu'il ne devrait pas hésiter à sacrifier les vérités mathématiques ; car si toutes les vérités mathématiques se perdaient, le monde industriel, le monde matériel subirait sans doute un grand dommage, un immense détriment ; mais si l'homme perdait une seule de ces vérités morales dont les études littéraires sont le véhicule, ce serait l'homme lui-même, ce serait l'humanité tout entière qui périrait. (*Sensation.*)

Sans doute il y a quelque chose de vrai dans le tableau que M. Arago vient de faire des inconséquences de notre système d'enseignement ; sans doute j'ai souvent déploré moi-même ces persistance de la routine qui donnent à une époque l'éduca-



tion d'une autre époque, qui enseignent à des Français la langue des Latins et des Grecs, et donnent les mœurs, la religion, les lois, les préjugés des Athéniens ou des Romains à des enfants qui sont nés dix-huit cents ans après, et qui doivent vivre à Paris ou à Londres. C'est, si j'ose me servir de cette expression, une mascarade d'opinion, de religion et de mœurs, où l'on donne à une génération le costume d'une autre, et d'où ne peut résulter que le plus ridicule quiproquo de civilisation. Sous ce rapport, je pense comme mon honorable ami. Loin de ma pensée de le combattre ! Je veux à chaque époque sa vérité, à chaque génération sa nature. Je veux une éducation spéciale, une éducation sincère, qui apprenne à l'enfant, non pas seulement ce qu'ont su ses pères, mais ce qu'on sait de son temps, ce qu'il doit savoir lui-même pour vivre, pour penser, pour croire, de la vie, de la pensée, de la foi sociale de son temps. Comme mes honorables amis, je veux qu'on l'initie de bonne heure à ces sciences des phénomènes naturels, à ces révélations de la nature physique qui rendent sensibles, évidentes, pratiques à ses yeux les vérités abstraites de ses livres ; magnifiques échelons que la science moderne surajoute sans cesse à d'autres, pour élever notre intelligence vers la vérité et vers Dieu. (*Sensation.*)

Et ici, Messieurs, vous voyez que j'abonde dans le sens de M. Arago ; comme lui je trouve de la poésie et de l'éloquence dans les chiffres mêmes. Je me souviens qu'il n'y a pas longtemps encore, à une époque de la vie où l'imagination n'a peut-être plus toute sa sensibilité, toute son impressionnabilité première, j'ai éprouvé, en lisant les leçons astronomiques d'Herschell, une des plus fortes, une des plus poétiques impressions de ma vie. J'en ai éprouvé autant quelquefois en lisant ces admirables travaux où M. Arago popularise les astres ; et je le déclare, dussé-je blesser mon honorable adversaire, dans ces moments je me suis écrié : Herschell et M. Arago sont deux grands poètes ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Mais voici où est le différend entre lui et moi. Je prie la Chambre de me prodiguer son attention, car je vais toucher presque à la métaphysique de la législation.

Cette éducation exclusivement professionnelle, scientifique,

industrielle, que je veux comme vous, doit-elle commencer avec l'enfance, ou ne doit-elle pas être précédée par une éducation morale, littéraire, par une éducation commune? et enfin cette éducation spéciale et industrielle que vous demandez pour les collèges communaux doit-elle exclure l'étude des langues que vous appelez mortes, et que moi j'appellerai immortelles? (*Très-bien!*) Voilà la querelle entre vous et moi. Je blesse, je le sais, un des préjugés généralement répandus dans le pays et dans la Chambre, ou plutôt la réaction contre ce préjugé ancien qui faisait dominer toutes nos études par les études dites classiques. Ce sentiment, je l'ai partagé d'abord moi-même; de plus mûres réflexions m'ont ramené aux études classiques. J'en dois compte à la Chambre, et surtout aux pères de famille qui nous écoutent d'ici, et qu'il faut prémunir contre de trop complètes et trop imprudentes innovations. (*Écoutez! écoutez!*)

Et d'abord, que les honorables préopinants me permettent de leur demander à quel titre ils parlent de l'éducation à cette tribune? Ils me répondront que c'est à titre d'hommes politiques, de législateurs. Eh bien! je leur demanderai encore : aux yeux du législateur, de l'homme politique, qu'est-ce que l'enfant? L'enfant, c'est un être sociable, un être dont la destinée est de vivre en commun avec d'autres hommes, d'être membre utile, membre incorporé à la société, à la nation dont il fait partie. Il doit avoir d'innombrables corrélations, des rapports complets avec les choses, avec les idées, avec les mœurs, avec les hommes nés autour de lui, et sa place quelconque dans la société sera d'autant plus juste, et la société elle-même sera d'autant mieux organisée qu'il sera mieux fait pour elle et pour lui. Avoir le plus de rapports possible avec la société dont il est membre, voilà la destinée de l'enfant comme être sociable, et c'est là, Messieurs, ce qui fait la force des religions. Pourquoi sont-elles si puissantes et si immuables? C'est que, donnant de bonne heure à tous leurs sectateurs une même pensée, une même foi, un symbole unanime, elles forment pour ainsi dire une seule âme de tout un peuple, de toute une génération, qu'elles les font croire, penser, sentir, prier, agir en commun, et qu'à l'aide de cette conviction collective elles enfantent ces

prodiges de civilisation que ni les philosophies, ni les législations ne peuvent accomplir ! Eh bien ! la société est une religion aussi, et pour agir puissamment sur les hommes, avec les hommes, pour les hommes, il faut qu'elle leur fasse aussi un symbole commun. Je défie mes contradicteurs de nier un principe aussi évident, aussi palpable ! Eh bien ! si, avant tout, ce principe est vrai, l'éducation commune est nécessaire ; elle est la conséquence directe, invincible de la destinée même de l'enfant.

En effet, Messieurs, en dehors de cette diversité de vocations et de carrières qui saisissent l'homme plus loin et plus tard dans la vie, et qui nécessitent alors les enseignements spéciaux, il y a une grande et précieuse unité à observer, à conserver, à accroître, s'il est possible, entre tous les hommes, entre tous les enfants destinés à devenir contemporains, compatriotes, concitoyens d'une même famille, quoique devant occuper des rangs divers dans la nation, dans la société. Sans cela, vous aurez des hommes, vous aurez des individus, mais point de société, point de familles de peuple, point de nation. Vous aurez des êtres aussi étrangers les uns aux autres que ceux qui ne parlent pas la même langue ou n'adorent pas le même Dieu. La sociabilité, qui n'est que la grande sympathie des intelligences, des croyances, des mœurs, n'existera réellement pas. Vous aurez juxtaposition d'une innombrable quantité d'hommes, vous n'aurez ni assimilation, ni solidarité, ni unité, ni nationalité. Pour avoir cette assimilation, cette sympathie intellectuelle, cette incorporation des hommes avec les hommes qui forment la société, il faut indispensablement des idées communes entre eux. Il faut, pour ainsi dire, qu'à leur entrée dans la vie ils aient sucé le même lait, ils soient devenus une même chair et un même sang, ils aient vécu du même aliment ; il faut, pour vivre plus tard en communion d'idées, d'action, de vertus, de mœurs, qu'ils aient vécu d'abord quelque temps en communion complète d'enseignement et d'instruction, et de plus, Messieurs, cette communauté des idées générales est tout ce qu'il y a de plus libéral et de plus démocratique au monde, et je m'étonne que, sous ce point de vue, elle ait échappé à mon honorable adversaire qui se préoccupe avec

raison, comme moi, des questions d'intérêt populaire sous les questions législatives. Cette inégalité des richesses et des conditions sociales, que la nature rend malheureusement inévitable, une société bien faite, une société chrétienne ne l'étend pas aux patrimoines intellectuels de ses enfants. Elle leur doit à tous une part égale, une part commune de ce fonds commun de civilisation, de morale, de lumière qu'elle possède. C'est là la seule loi agraire réalisable, c'est là ce partage du domaine intellectuel qui enrichit tout le monde sans appauvrir personne. Ce n'est que par une éducation commune que l'État peut le distribuer. (*Mouvements d'adhésion.*)

Je passe à la question des langues mortes. D'abord je demande aux honorables préopinants qui ridiculisent si spirituellement l'étude du grec et du latin, si cette manie d'enseigner aux enfants des langues mortes est particulière à notre nation et à notre époque, et je réponds qu'il n'en est rien ; que les nations les plus reculées dans l'histoire avaient déjà des langues savantes, des langues sacrées qu'ils enseignaient à des initiés ou à des disciples. Je vois que l'étude des langues mortes faisait partie essentielle de l'éducation chez les Romains ; je vois que tous les peuples modernes ont initié leurs enfants à la connaissance des langues grecque et latine ; je vois que la civilisation et l'art modernes se sont étendus et perfectionnés en proportion directe des monuments de ces langues antiques que l'on découvrait, que l'on vulgarisait parmi nous, et que la découverte de chaque manuscrit a été pour ainsi dire la cause d'un progrès dans nos littératures. Messieurs, ceci mérite attention. N'y a-t-il pas dans cette unanimité de toutes les nations et de tous les temps à honorer l'étude des langues mortes, n'y a-t-il pas un phénomène respectable ? L'instinct de tous les peuples et de toutes les époques se serait-il grossièrement trompé ? serait-il sans fondement, sans cause, sans motif ? Aucun esprit grave et philosophique n'osera si hardiment le prononcer. Quant à moi, je ne doute pas que l'esprit humain n'ait eu ses raisons pour s'attacher avec tant d'obstination et de respect à cette superstition du passé, à ce culte de la tradition, dont l'étude des langues mortes a été chez tous les peuples le symptôme.

N'en doutons pas, Messieurs, ce phénomène universel s'explique par le désir éminemment social d'inspirer de bonne heure aux enfants le sentiment et l'amour du beau, inséparable du sentiment et de l'amour du bien et de l'honnête. Il est utile, il est indispensable que l'âme de l'homme enfant se forme à elle-même un type, et que ce type, sur lequel elle tend involontairement à se modeler, soit le plus idéal et le plus grand que son imagination puisse atteindre. De ce type que l'humanité se crée à elle-même dépend son développement moral. Ne sommes-nous pas tous des statuaires qui travaillons intérieurement, et à notre insu, à nous rendre ressemblants à quelques-unes de ces grandes figures de l'histoire de l'antiquité qui ont frappé nos regards, qui ont ébranlé notre imagination dans notre enfance? (*Très-bien!*) Et selon que cette figure est plus idéale et plus pure, ne serions-nous pas nous-mêmes plus élevés et plus parfaits? Eh bien! l'humanité est faite comme nous, plus grande et plus belle selon qu'elle a dans son type d'imitation plus de grandeur et plus de beauté.

Or, c'est un mystère, mais c'est un fait, que l'image du beau, que le type du beau, que le sentiment du beau, se révèlent avec plus d'évidence et de force dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cela ne se prouve pas, cela se sent. Demandez-le à tout homme qui a lu la Bible ou Homère, qui a vu le Parthénon ou l'Apollon du Belvédère? Le beau est antique, et la preuve c'est qu'il est éternel, c'est que les générations succèdent aux générations, et que l'immuable antiquité nous domine toujours, non pas seulement de toute la majesté des temps, mais de toute la majesté de la nature! On cherche sans cesse la cause de cette prédominance du beau antique, et je crois aussi l'avoir trouvée.

Le beau dans la littérature et dans les arts n'est que l'expression de la nature. Plus donc la nature sera primitive, grande et naïve, plus l'art et la littérature qui l'expriment seront eux-mêmes complets. Or, il est évident qu'il n'y a que certaines époques fugitives et instantanées de la vie des peuples où ces deux conditions du beau se rencontrent, c'est-à-dire où la civilisation naissante a déjà produit un art de penser et d'écrire, et où la nature encore jeune, encore vigoureuse, encore primi-

tive, a assez de séve et de naïveté pour inspirer l'art. Étudiez l'histoire de tous les peuples, vous retrouverez l'apogée de leur littérature à ce point précis de leur existence. C'est là que le beau se produit dans toute sa primeur, dans toute sa sublimité; c'est là qu'il faut aller en chercher les modèles. Or, ces modèles, où sont-ils conservés? Dans ces langues immortelles que l'on voudrait vous faire répudier. Gardons-nous-en, Messieurs, ne laissons pas ces études empiéter trop sur les autres. Pressons les années; réservons du temps à cette instruction spéciale, industrielle, qui est aussi un besoin relatif à chacun des enfants selon la vocation que sa condition sociale lui a faite; mais avant tout ayons une éducation commune, une fraternité intellectuelle au commencement de la vie, et conservons l'étude des langues qui renferment les trésors du beau. Le beau est la vertu de l'esprit; en restreignant son culte, craignons d'altérer plus tard la vertu du cœur. (*Mouvement.*)

Je soumets ces observations à votre sagesse. Mais permettez-moi, en finissant, de protester contre cette malheureuse tendance à rendre l'enseignement exclusivement spécial, scientifique, mathématique. Qu'est-il autre chose que l'application du matérialisme du dix-huitième siècle à l'éducation? Ce système, c'est la division du travail, principe admirable, mais exagéré, et qu'on veut appliquer même aux facultés intellectuelles, même aux facultés de l'âme, comme si l'âme et l'intelligence pouvaient se scinder en facultés distinctes dont on peut cultiver l'une et négliger les autres sans porter atteinte à l'ensemble? C'est rava-ler la plus noble partie de notre être à la condition de nos membres corporels, qu'on peut dresser exclusivement à tel ou tel exercice. Mais l'âme, mais l'intelligence au contraire n'est qu'harmonie de toutes nos facultés morales, et c'est cette harmonie qui constitue la conscience et le génie; la conscience et le génie, vous n'oubliez que cela dans votre système! La conscience et le génie, qu'est-ce qui les produit, qu'est-ce qui les développe? Est-ce le calcul? sont-ce les mathématiques, la seule science qui ne sent pas, qui ne pense pas, qui ne raisonne pas? Non; ce sont les études morales que vous reléguez dans les inutilités! Qu'arrivera-t-il ainsi? Vous aurez un peuple, d'admirables ouvriers propres à faire des ponts, des chemins de fer,

des tissus, des cotons, des draps; mais est-ce là tout l'homme? l'homme est-il une machine, un outil exclusivement façonné à gagner le plus de salaire, à produire le plus de résultat matériel possible dans un temps donné? L'homme n'a-t-il qu'une fin mercantile, industrielle, terrestre? Alors le système des enseignements spéciaux serait parfait.

Mais ne l'oublions pas, Messieurs, cette doctrine ravale la nature humaine; l'homme a une autre fin, une fin plus noble, une fin plus divine que de remuer des pierres et de la terre ici-bas; la fin de l'homme, c'est la pensée, la conscience et la vertu, et le Créateur de la divine pensée humaine ne demandera pas seulement aux civilisations si elles ont formé d'habiles ouvriers, d'utiles industriels, de nombreux travailleurs, mais si elles ont élevé, ennobli, agrandi, moralisé, dignifié cette pensée humaine par l'exercice de toutes les facultés qui constituent l'homme. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! ces facultés vous ne pouvez les exercer que par une éducation commune, universelle et morale, avant de la compléter par l'enseignement spécial que j'admets comme vous, mais que je veux faire précéder d'un autre enseignement.

Et ce n'est pas, Messieurs, que je sois un fanatique de toute espèce d'antiquité, ni que je croie à ce dépérissement du génie et du goût signalé hier par mon honorable ami, M. de Sade; non, j'approuve la sévérité d'une partie de ses paroles; mais j'éprouve le besoin de rendre justice même à mon époque. Certes, il est trop vrai qu'il y a des côtés honteux dans notre basse littérature, et il n'est pas un de nous qui ne voudût jeter son manteau sur ce vil trafic de paroles, de conscience, où l'on vend dans certains pamphlets indignes du nom de journaux l'insulte et le scandale au rabais. Mais s'il faut confesser et flétrir à cette tribune cet infâme commerce, il faut reconnaître aussi qu'à aucune époque, peut-être, il n'y a eu, et dans la presse périodique, et dans les chaires, et dans les livres, un plus beau mouvement de hautes études, d'études historiques, philosophiques, religieuses, et pour venger la haute littérature de ce siècle il n'y a qu'un fait à citer, il suffit seul: c'est que tous les grands écrivains de nos jours, que la postérité jugera

selon leur mérite, pourront du moins se présenter à elle sans avoir à arracher de leurs œuvres une seule page qui fasse rougir la morale, la religion, la pudeur publique. Le dix-huitième siècle peut-il en dire autant? (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, me permettez-vous, avant de finir, et malgré l'heure avancée, un mot sur la loi en elle-même.

DE TOUTES PARTS. Oui, oui, parlez !

M. DE LAMARTINE. Mais avant, Messieurs, j'oubliais de répondre à une des vues de M. Arago, qui m'ont semblé le plus contestables. Il veut que vous laissiez à l'arbitraire de qui? des conseils municipaux, de déterminer si le grec et le latin, si les études classiques feront partie ou non de l'enseignement de leurs collèges communaux. Certes, je suis le plus grand partisan du système de décentralisation intellectuelle et de décentralisation politique : la liberté et la morale n'ont qu'à gagner à vivre de leur propre vie; mais je déclare que la question que vous donneriez là à résoudre à des conseils municipaux n'est ni une question de morale ni une question politique; c'est une question de haute philosophie et de haute législation, et je ne crois pas les offenser en les trouvant complètement incompetents.

Quoi! Messieurs, quand ici même, où l'élite des esprits, des intelligences, des expériences du pays en matière législative se trouve réunie, nous nous trouvons si souvent insuffisants pour discuter, pour résoudre les hautes difficultés d'un système d'enseignement, l'œuvre la plus difficile d'une session, vous iriez vous décharger du fardeau qui surpasse vos forces sur des conseils municipaux, le plus souvent, ou en majorité, composés d'excellents citoyens, mais de citoyens dont les lettres et les sciences ne sont pas l'occupation! Et vous croiriez qu'un conseil municipal pourrait se charger de ce gouvernement des études que vous trouvez si pesant dans vos propres mains! Non, Messieurs, la société intellectuelle doit centraliser ici toutes ses forces, pour agir plus efficacement sur elle-même. Tranchez vous-mêmes ces graves difficultés; les remettre aux conseils municipaux, ce serait instituer l'anarchie et bientôt la ruine de l'enseignement. (*Très-bien !*)

Un mot donc, avant de finir, sur la loi en elle-même, pour



ne pas remonter à la tribune. Une loi? Messieurs, selon l'expression vraie et énergique de mon excellent ami M. de Tracy, il n'y a pas de loi; il n'y a ni système, ni organisation, ni ensemble; non, il n'y a pas même de débris de ces belles institutions de nos premières assemblées délibérantes qui ont eu le malheur de leur temps, mais dont nous pourrions recueillir au moins quelque chose: non, il n'y a pas de loi (*Murmures au centre*); mais il y a plus qu'une loi! il y a un principe proclamé par la législation, il y a ce grand, ce saint principe de la liberté d'enseignement, remis, restitué enfin à la famille; il y a cette liberté d'enseignement qui contient toutes les autres, la liberté religieuse d'abord, la liberté politique ensuite; il y a la propriété d'elle-même restituée à la famille; car la famille ne se possède réellement elle-même que si vous lui reconnaissez le droit de se transmettre, de se perpétuer elle-même dans ses enfants, avec ses mœurs, sa religion, sa foi, ses opinions. (*Très-bien! très-bien!*)

Voilà ce qu'il y a dans ces articles: c'est plus qu'une loi!  
(*Adhésion.*)

Messieurs, j'entends depuis quelques jours, et à cette tribune et sur ces bancs, beaucoup de membres d'opinions opposées déclarer qu'ils donneront une boule noire à cette loi! Je m'en afflige. Les uns se préoccupent de ce fantôme de jésuitisme que l'on fait sans cesse apparaître ici et qu'il faudrait déclarer plus puissant que jamais, s'il avait la force de nous faire reculer devant la liberté. (*Bravos au centre et à gauche.*)

Les autres semblent appréhender que le clergé ne possède pas exclusivement la jeunesse, et que l'esprit du temps, représenté par l'Université, exerce le monopole sur l'élément traditionnel et religieux représenté par des corps enseignants.

Eh bien! Messieurs, c'est précisément à cause de ces mécontentements des partis opposés que je voterai, que je conjure la Chambre de voter la loi avec une plus certaine conviction. Quoi! après sept ans d'attente, après une révolution faite pour obtenir cette liberté d'enseignement, après qu'elle a été demandée par les opinions les plus diverses et inscrite dans la Charte comme une condition synallagmatique du gouvernement de 1830, nous irions la rejeter au ministre sincère et courageux qui nous

l'offre<sup>1</sup>, et faire penser ainsi à la France et à l'Europe que la sphère de la liberté n'est pas assez large pour nous contenir tous, et que nous ne voulons de liberté que pour nous! Non, Messieurs, cela n'est pas possible! Hâtons-nous, malgré les inconvénients, malgré ce serment impolitique, malgré ces restrictions plus ou moins gênantes, hâtons-nous de voter la loi. C'est un gage de liberté que tous les partis se donnent involontairement entre vos mains contre l'intolérance religieuse ou la tyrannie athée, et que plus tard on ne pourra plus nous arracher. (*Très-bien! très-bien!*)

1. M. Guizot.

## SUR LES SERVITUDES MILITAIRES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 avril 1837.

Des habitants de Wazammes-lez-Lille réclamaient des modifications au régime des servitudes militaires. Les pétitionnaires représentaient qu'une population de 8,000 âmes était entassée dans des maisons qu'elle ne pouvait pas réparer, et où se propageaient les maladies les plus graves. Ils faisaient observer que les industries les plus variées et les plus fécondes étaient frappées d'alanguissement par suite des prescriptions rigoureuses du génie militaire.

---

MESSIEURS,

Je n'abuserai pas des moments de la Chambre; je viens seulement rectifier des paroles prononcées par M. le rapporteur <sup>1</sup>. Il s'est trompé, et il tromperait l'esprit de la Chambre et du public, s'il prenait pour des accusations contre le corps du génie les justes doléances que la plupart de nos départements frontières sont obligés de nous adresser, sous le rapport du régime des servitudes militaires.

Nous reconnaissons et tous les jours nous avons l'occasion d'éprouver les dispositions les plus favorables, les plus conciliatrices, les plus bienveillantes parmi les officiers chargés de l'administration du système des servitudes militaires; mais ils sont emprisonnés eux-mêmes dans un système arriéré qu'il faut inévitablement retoucher.

1. M. Liadières.

Ce n'est donc pas à eux, c'est à la législation que nos malheureux départements sont obligés de s'en prendre.

Je suis ici, Messieurs, non pas l'organe de la ville de Lille seulement, mais de plusieurs autres arrondissements importants du département du Nord. Ceux de Dunkerque, de Bergues, de Hazebrouck, ont également à se plaindre de la tyrannie de ce régime. Sans doute la Chambre n'est pas compétente pour décider si l'on peut ou non démanteler une place, mais nous sommes compétents pour faire droit aux griefs tous les jours signalés par les trente départements frontières opprimés dans leur liberté de circulation par une bureaucratie militaire qu'il est impossible de saisir et de combattre, et qui n'a plus de sens aujourd'hui. Je dis qui n'a plus de sens, et je le prouve en deux mots.

Le système de la guerre ayant changé avec le temps et la civilisation, le système de défense du pays doit changer aussi. Il est évident que le système de la guerre, qui consistait autrefois à s'entourer de places fortes multipliées, d'inondations, d'obstacles matériels de toute espèce, consiste aujourd'hui dans des moyens contraires. Il est évident qu'un pays se défend mieux maintenant en se peuplant, en s'enrichissant, en se canalisant, en se sillonnant de routes, qu'en se couvrant, comme les Scythes, de lieux inaccessibles, d'inondations, de fortifications et d'obstacles matériels. (*Très-bien! très-bien!*)

Il résulte de ce faux système dans lequel vous vous obstinez que la multiplicité de petites places fortes, qui arrêtaient autrefois des corps d'armée peu nombreux, n'arrêtent plus des masses qui débordent et s'avancent jusqu'à la capitale.

Par ces considérations, il résulte pour vous la conviction que le pays susceptible de se défendre le mieux est celui qui peut agir avec le plus de liberté, avec le plus de promptitude dans les mouvements, qui peut porter le plus facilement ses forces à tous les points de la circonférence. (*Très-bien!*)

Voyez l'Allemagne, voyez la Belgique.

L'Allemagne se couvre de routes aboutissant au Rhin, elle ne craint pas de s'ouvrir; elle sait que le sol ne se défend pas lui-même, mais qu'un pays se défend par ses frontières vivantes, par ses armées. Partout vous voyez les murailles d'une multi-

tude de places fortes tomber, et faire place à des faubourgs, à des manufactures, à des champs cultivés. La France ne doit pas être considérée comme un champ de bataille seulement, mais comme un immense atelier. Nous ne contestons pas qu'il faille conserver un certain nombre de grandes places fortes pour servir d'appui et de pivot à nos opérations militaires; mais le reste est un luxe ruineux pour le Trésor en frais d'entretien, et oppressif pour nos départements.

Et de plus, Messieurs, considérez que, grâce à la civilisation et au régime représentatif, la guerre est l'exception et la paix l'état normal. Pour vingt-cinq ans de paix, vous avez un an de guerre. Que faites-vous donc en paralysant un département pendant un quart de siècle, en vue d'un jour de guerre? C'est tuer un département de peur qu'il ne meure.

D'après ces considérations, Messieurs, je pense que la Chambre, si souvent avertie par des réclamations qui compteraient des millions de signatures si tous ceux qui souffrent réclamaient, ne peut se refuser à adopter les conclusions de M. de Brigode, et à renvoyer la pétition, non-seulement au ministre des travaux publics, mais au conseil tout entier des ministres; et nous avons droit d'espérer, au nom de nos villes du Nord, que cette pétition ne se perde pas dans le gouffre des pétitions recommandées et dédaignées par l'administration, mais que cette pétition sera portée sur la table du conseil et que l'administration en fera sortir une loi d'affranchissement et d'émancipation pour notre territoire. (*Mouvement d'approbation.*)

SUR

## L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

---

DEUXIÈME DISCOURS

PRONONCÉ A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS

Le 17 avril 1837.

L'impression produite par le discours de M. de Lamartine à la Société de la morale chrétienne avait ravivé et provoqué dans la presse les objections des adversaires de l'abolition de la peine de mort. Dans un second discours prononcé un an après, le 17 avril 1837, dans la séance publique de cette Société, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous la présidence de M. de La Rochefoucauld, M. de Lamartine, discutant ces objections, défendit de nouveau l'inviolabilité de la vie humaine.

---

MESSIEURS,

Vous continuez votre œuvre en sollicitant toutes les forces de l'intelligence et de la conscience de votre époque à concourir avec vous à l'abolition de la peine de mort. De tous les points du monde pensant on s'associe à vos pieux désirs ; on vous adresse des vœux, on en adresse aux Chambres législatives, on en adresse au ciel même pour cette réhabilitation de nos codes, où on lira d'autant plus la sainteté de la justice qu'on en aura davantage effacé le sang. Mais pendant que tant de voix vous répondent : Oui ! d'autres voix nombreuses, consciencieuses,

convaincues aussi, vous crient : Non ; votre entreprise est un blasphème contre Dieu, un attentat contre la société.

Depuis le jour où dans cette même enceinte vous couronnez les nombreux mémoires que votre concours européen avait fait naître, et dont quelques-uns vous avaient tellement émus que, si vous eussiez été une assemblée de législateurs, la peine de mort eût été abolie, comme elle doit l'être, dans un généreux mouvement de magnanimité et d'enthousiasme ; depuis ce jour et comme par un dernier effort les adversaires de l'abolition de la peine de mort ont eu presque seuls la parole. Et disons-le avec regret, la presse périodique, cette presse qui devrait porter les idées et les sentiments toujours en avant de la législation, comme l'enfant court devant l'archer, pour lui poser le but et l'attendre, cette presse, pour cette seule fois trop lente et trop timide, n'a enregistré contre nous que les objections du doute ou les murmures de la société alarmée. Parmi ces murmures, parmi ces objections, il en est qu'il faut dédaigner, car ils ne sont que l'écho de la peur ou de la superstition du passé. Mais il en est d'autres qui, par la sincérité de leur doute, par l'élévation de leurs motifs, par la dignité de leur expression, méritent de nous une attention sérieuse et une réponse pleine de mesure et de respect. De ce nombre sont celles d'un jeune et savant procureur général, M. Hello, qui nous a combattus en magistrat et en écrivain. Entre de pareils adversaires et nous, Messieurs, il n'y aura jamais d'autre dissentiment que celui qui existe entre une erreur et une vérité. Et encore cette erreur et cette vérité se touchent-elles, car l'erreur chez de tels hommes est aussi sainte dans ses motifs, est aussi humaine dans ses désirs que la vérité. Permettez-moi donc de discuter un moment contre un adversaire que nous serions si heureux de convaincre, et dont l'âme et le cœur sont déjà de notre côté. Je ne relèverai que les deux ou trois principales objections qu'il nous oppose. Ce sont celles que l'opinion publique garde comme une dernière armure pour résister à l'entraînement qui la pousse à demander avec nous l'abolition des lois de sang.

Et d'abord, Messieurs, de quoi nous accuse-t-on ? De vouloir détruire la justice ? La justice ! est-ce que nous pourrions la détruire ? est-ce que c'est nous qui l'avons faite ? est-ce que ce sont

nos lois qui l'ont écrite? est-ce que quelqu'un pourrait nous dire ici qui a inventé la justice? est-ce que nous pourrions remonter assez loin dans les fastes de l'humanité pour découvrir un jour où la justice ne fût pas déjà le cri de l'opprimé, le remords du méchant, le code ineffaçable écrit dans le cœur, et dont tous les autres n'ont fait que dériver? Rassurons-nous donc, nous ne détruirons pas la justice. Ah! si quelque chose pouvait la détruire, ce seraient les jugements humains; mais supprimez toutes les peines, elle les remplacera toutes; effacez tous les codes, elle les suppléera tous. Elle n'a pas besoin de codes, elle est la loi vivante et immortelle; elle n'a pas besoin de bourreau, elle est le vengeur suprême et partout présent; il n'est pas donné à l'homme de prévaloir contre elle. Tous les peuples n'ont-ils pas dit : La justice de Dieu?

Mais qu'est-ce donc, selon nos éloquents adversaires, que la justice pénale? C'est, disent-ils, l'expiation. C'est l'expiation, ajoute M. Hello, qui constitue la légitimité de la peine de mort. Si nos adversaires entendent ainsi la pénalité, nous ne nous étonnons plus d'être séparés d'eux par une question de vie et de mort, par un bourreau, par un échafaud. Il y a un abîme d'erreur et de malentendu entre nous.

Je demande un moment d'attention sérieuse à l'auditoire, et je réponds à M. Hello.

Vous dites que la justice pénale est l'expiation? Oui, si vous entendez parler de la justice dans ses rapports avec Dieu; Dieu étant la justice suprême, le juge infailible, l'appréciateur sans erreur, celui qui pèse à poids rigoureusement justes, celui qui compte jusqu'au cheveu tombé de la tête pour en demander satisfaction et le restituer; c'est envers lui, c'est devant lui, c'est par lui seul que la justice est expiation, c'est-à-dire qu'elle demande au coupable de se repentir et de réparer dans une proportion rigoureusement égale au crime et au dommage qu'il a commis. Dans l'ordre religieux et surnaturel, la justice est donc en effet l'expiation, et ce repentir qui refuse de s'absoudre soi-même, ces pénitences, ces réclusions, ces macérations volontaires que dans toutes les religions le coupable s'inflige pour redevenir juste aux yeux de son juge invisible ne sont que l'expression instinctive de cette justification par la peine. Mais dans



l'ordre purement social en est-il de même? La justice est aussi là expiation sans doute, en ce sens que la société dit au coupable : Tu souffriras en public, dans ta liberté, dans ton esprit, dans ta chair, pour que ta souffrance soit en exemple à tes frères, et conserve parmi les hommes la pensée visible de cette rémunération à chacun selon ses œuvres, qui s'appelle peine ici-bas, justice seulement là-haut. Mais cette expiation des coupables envers la victime, ne pouvant jamais être que fictive et approximative, puisqu'elle ne peut ni réparer ni indemniser réellement, il s'ensuit qu'elle est illusoire et que ce n'est pas elle qui constitue principalement la justice pénale. La justice pénale a trois objets : indemniser la victime, corriger le coupable et défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime.

Voilà les trois conditions constitutives d'une justice pénale digne de Dieu, du temps et des hommes.

Indemniser la victime? En matière d'homicide, elle ne le peut pas par la peine de mort; tout le sang qu'elle verserait ne restituerait pas une goutte de celui qui a été répandu.

Corriger le coupable? Elle ne le peut pas si elle le tue. Le glaive qui frappe le corps n'atteint pas l'âme; en ôtant la vie et le temps au criminel, elle lui enlève la seule chance de repentir et de régénération morale dont il puisse racheter devant les hommes le mal que sa perversité leur a fait.

Défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime, voilà donc la seule excuse au maintien de la peine de mort. Toute la question est de savoir si la société en a besoin pour sa défense. C'est la question que nous avons examinée l'année dernière et que nous avons résolue jusqu'à l'évidence en démontrant :

Que la substitution de la sanction pénitentiaire à la sanction de l'échafaud était aussi efficace et moins immorale que le sang versé par le bourreau;

Que le dogme social de l'inviolabilité de la vie humaine, consacré par la législation contre elle-même, était la plus puissante sanction que la société pût donner à la vie de l'homme par l'exemple, en augmentant l'horreur des crimes par le religieux respect du sang;

Enfin, que la société instituée, armée, fortifiée par la civilisation, la religion, l'enseignement, les mœurs, les lois, les tribunaux, la police judiciaire et administrative, les prisons pénitentiaires, les colonies pénales, les bagnes, les exils, les déportations, l'opinion, la publicité, avait en moyens moraux comme en moyens matériels une force plus que suffisante pour répudier aujourd'hui une peine qui avait pu lui paraître légitime tant qu'elle se l'était crue nécessaire, mais qui devenait criminelle du jour où il y avait doute sur son indispensabilité. Nous avons dit et nous répétons : Qu'est-ce qu'une peine irréparable que le juge prononce en hésitant, dont l'opinion flétrit l'exécuteur et qui ne sait laver le sang qu'avec du sang? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud? Nous renvoyons ces preuves à vos souvenirs et nous passons à un autre ordre d'objections.

Vous voulez, nous dit-on, constituer une justice pénale non sanglante, et vous oubliez que tous les législateurs, toutes les nations, toutes les époques n'ont écrit la mort dans leurs lois que sous la dictée de leur instinct inné de justice qu'on a appelé la loi du talion : œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie. Nous pourrions ajouter crime pour crime!

Non, Messieurs, nous ne l'oublions point; mais nous disons que cette loi du talion, que vous prenez pour une loi éternelle et que les législations primitives ont prise pour une révélation divine, n'était qu'une loi de colère, une loi d'ignorance, une loi de brutal instinct, la loi du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Ce fut dans l'enfance des institutions humaines une sorte de satisfaction légale accordée au besoin de vengeance de l'homme. La loi que nous vous demandons, nous, est la satisfaction donnée à l'humanité et à la raison; et si vous nous dites que ce sont là de belles, mais vaines paroles, que le talion étant le cri de la nature, il ne peut tromper le législateur et qu'il faut le rédiger éternellement en loi pénale comme vous l'avez fait jusqu'ici, nous vous répondrons : que l'œuvre du perfectionnement et de la spiritualisation des sociétés humaines n'est que le triomphe de la raison contre l'instinct, de l'esprit contre la chair, de la mansuétude contre la

passion, et que cette loi du talion, cette loi qui frappe où l'on a frappé, cette loi qui fait le mal qu'on a fait, n'est pas la justice, mais la passion brutale de la justice, c'est-à-dire la vengeance!

Voulez-vous juger l'arbre à son fruit, la loi à ses conséquences? Remontez à sa source, prenez-la dans les premiers temps où elle fut en usage, et jugez.

Un meurtre a été commis. La loi antique du talion appelle le plus proche parent de la victime, et lui dit : Tue le meurtrier. Voilà déjà deux vies d'hommes perdues pour une; voilà le sang qui coule deux fois au lieu d'une; voilà le hideux et dépravant spectacle de la mort donnée de sang-froid qui pervertit l'œil et trouble la conscience du peuple; voilà le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine deux fois atteint, violé deux fois au lieu d'une, aux yeux des hommes. Mais derrière ce meurtrier légal, il y a la famille, les amis, les enfants peut-être du premier meurtrier. Bien que ce meurtre légal se commette au nom de la justice, ils connaissent l'homme qui a demandé et obtenu la vie de leur père, ils gardent leur vengeance dans leur cœur; ils l'épient, ils le tuent : c'est leur talion à eux. Il faut une autre vengeance, la loi l'accorde; voilà trois homicides jetés déjà sur un premier homicide et dérivés de lui; où cela finira-t-il? Il n'y a aucune raison pour que la mort, et la vengeance de la mort, et la vengeance de la vengeance de la mort s'arrêtent. Et de talion en talion, l'un légitime sans doute et sanctionné par la loi, l'autre illégitime et motivé par la vengeance et la haine, l'homme tuera l'homme qui aura tué l'homme, et sera tué par l'homme qui aura à son tour un autre meurtrier et un autre vengeur, jusqu'à ce que l'homicide légal ou illégal s'étende indéfiniment dans une épouvantable multiplication de cadavres où chaque crime devient la raison d'un autre meurtre et chaque meurtre le prétexte d'un nouveau crime. Voyez ces nations où le talion a passé dans les mœurs! Je le demande à ces glorificateurs du talion; une telle loi peut-elle être une loi divine? peut-elle rester une loi sociale?

Dans notre système au contraire qu'arrive-t-il? Un crime est commis, un meurtre a lieu; le coupable est saisi, il est jugé; la société lui inflige une peine qui satisfait à la moralité publique

sans rien accorder à la vengeance individuelle et qui prévient à jamais toute récidive de la part du criminel. Si elle a droit sur sa vie, elle lui remet magnanimement sa vie ; à l'instant tout est consommé, tout s'arrête. On ne sème pas la mort sur la mort, le sang sur le sang pour éterniser la vengeance ; la société ne dit pas à l'homme comme la loi brutale du talion : Fais aux autres comme ils t'ont fait ; elle lui dit, comme ce législateur du pardon dont le code illuminera enfin tous vos codes : Rends le bien pour le mal ; on a tué ton frère : ne demande pas le sang de son meurtrier, mais pardonne. L'œuvre de la société, c'est de protéger ; la tienne, c'est de pardonner. Encore une fois laquelle de ces deux lois est la loi de Dieu ? laquelle de ces deux lois mérite de devenir la loi des hommes ? Vous avez déjà mille fois prononcé !

Mais ce n'est pas la conviction qui manque à la société politique, c'est le courage. Le même écrivain nous l'avoue. Vous voulez, nous dit-il, faire une expérience dont on ne se détrompe qu'entouré de cadavres et bourrelé de remords. Vous rouvririez l'abîme où la société tient enfermé l'homicide.

Ah ! qu'il nous serait aisé de répondre avec une trop juste, mais trop sanglante ironie, à ces menaces d'effrayante responsabilité, si, ouvrant d'une main le code des peines et de l'autre les archives du crime, nous établissions par ce hideux parallèle que les pénalités exorbitantes, l'inferral génie des supplices, les tortures, les bûchers, les roues, les chevalets, n'ont pas diminué d'une mort le chiffre des meurtres ! Montrez-nous donc, pourrions-nous dire à notre tour à ces écrivains qui nous menacent du péril de l'humanité, de la responsabilité de l'indulgence, montrez-nous donc sur quels témoignages vous assumez la responsabilité de la mort ? Quant à nous, nous vous répondons de deux manières : par les faits et par le raisonnement. Les faits ! ils vous prouvent que le crime contre les personnes se multiplie si peu en raison de l'intimidation décroissante et de l'adoucissement des supplices, que vous avez successivement aboli tous les supplices cent fois plus intimidants que la mort pour l'imagination des criminels, sans qu'il en soit résulté aucun débordement d'homicides, aucun accroissement sensible dans le nombre des crimes. C'est que la peine de mort a été abolie plusieurs

fois, pendant de longues années, chez des peuples plus nouveaux et de mœurs moins douces que vous, et que le chiffre de la criminalité s'est abaissé au lieu de s'élever pendant ces rares jubilé de l'humanité. C'est que l'heureuse Toscane, placée en contact avec des populations où l'homicide est en quelque sorte endémique, c'est que l'immense empire de Russie, formé de populations neuves, diverses, barbares, ont vu, à la suite de l'abolition de la peine de mort, l'homicide s'abolir presque entièrement aussi. C'est qu'enfin la peine de mort n'a jamais été rétablie après ces heureuses et concluantes expériences par la nécessité de sévir contre un accroissement de crimes, mais par des passions politiques, ou par le féroce fanatisme des routines. Ce seraient là sans doute des épreuves de quelque valeur pour rassurer la société à qui l'on donne sa peur pour une raison ; mais la logique est plus rassurante encore que les faits.

Eh bien ! je ne crains pas d'affirmer, après un examen approfondi de la statistique morale de l'homicide, que, sur dix meurtres dont vous analyserez les causes, il y en a huit sur lesquels l'intimidation par la peine de mort est complètement inefficace comme moyen de répression, c'est-à-dire dans la perpétration desquels la considération du risque que l'on va encourir en les commettant n'entre absolument pour rien, et pour lesquels par conséquent la peine de mort est comme non avenue.

Quelles sont en effet les principales causes de l'homicide ? C'est la colère, la vengeance, la jalousie, la haine, l'ambition, le fanatisme religieux, le fanatisme politique, la cupidité, et la crainte d'être découvert, qui fait tuer pour ensevelir un moindre crime dans un plus grand. Eh bien ! prenez les comptes rendus de vos tribunaux ; assistez aux drames révélateurs de vos cours d'assises ; décomposez les éléments constitutifs de ces crimes ; déroulez les replis de l'âme du criminel ; entrez dans sa pensée au moment de l'acte, ou au moment de la fiévreuse préméditation qui précède l'acte ; demandez-lui de vous rendre compte, de se rendre compte à lui-même de la nature et de la force de l'impulsion qui le pousse à son crime ; mesurez cette force brutale, aveugle, frénétique d'impulsion, avec la force de résistance que l'intimidation par la mort peut opposer à sa pensée ou à

sa main ; en quelle proportion trouverez-vous l'impulsion et la résistance ? la pensée présente, absorbante, consumante du crime, et la pensée éloignée, incertaine, inaperçue du supplice ? Sera-ce donc la colère ? Mais le bouillonnement du sang enivre toute pensée, trouble tout calcul ; mais la vibration physique des nerfs soulève et brise tout obstacle ; on a frappé avant de savoir que la passion a levé et armé la main. Est-ce dans la jalousie ? Mais la jalousie c'est deux passions dans une ; c'est l'amour et la haine tellement confondus dans une horrible lutte qu'on ne sait plus si c'est la haine ou l'amour qui frappe, et que chacune des deux passions se multipliant par l'autre, il en résulte une force d'entraînement tellement puissante que l'homme hait ce qu'il adore et adore ce qu'il tue. Dites à l'insensé que cette double frénésie possède qu'il y a une peine de mort ; et que lui importe ? Ne se donne-t-il pas mille morts à lui-même en la donnant à celle sans laquelle il ne veut ni ne peut supporter la vie ? Est-ce la haine ? Mais quand elle est poussée jusqu'à cette antipathie délirante et pour ainsi dire physique, ne se satisfait-elle pas à tout prix ? Est-ce la vengeance ? Mais son premier acte est de se dire : Je m'immole moi-même à cette horrible joie d'immoler mon ennemi. Est-ce l'ambition ? Elle voit l'impunité assurée dans le triomphe, et le succès même de son crime est sa garantie contre la peine. Est-ce le fanatisme politique ? Il voit son immortalité dans son supplice et sa fausse et atroce gloire dans son échafaud. Vous l'aviliriez en l'en privant, comment le craindrait-il ? Enfin, est-ce le fanatisme religieux ? Il voit le ciel pour récompense, et son supplice il l'appelle martyre ; le prix qu'il attend est infini ; comment le mettrait-il en balance avec cette mort qu'on ne souffre qu'une seconde et qui lui conquiert une éternité ? Vous voyez donc que dans aucun de ces crimes, lorsque les passions qui les produisent sont poussées à ce délire qui est le crime lui-même, la peine de mort ne peut agir ni n'agit réellement comme intimidation répressive et spécifique, car toutes ces passions sont plus fortes que la mort, et que la proportion n'existe plus entre l'incitation au crime et la prétendue intimidation du criminel. L'équilibre est rompu d'avance entre la pénalité et la passion ; s'il ne l'était pas, la passion n'aurait pas la force du crime, elle

ne serait plus la passion, le crime ne s'accomplirait pas!

Restent donc les crimes commis par cupidité. Mais la cupidité n'est pas de sa nature une passion martiale et homicide. Les passions sociales ont quelque chose de moins énergiquement atroce que les passions de la nature; la lâcheté, la bassesse, la ruse qui les caractérisent; leur font enfanter plus de vices que de crimes; cependant un certain nombre de crimes contre les personnes appartiennent à la cupidité. Nous convenons que dans ces cas la peine de mort peut agir souvent comme intimidation. Mais dans ces cas-là même, n'agit-elle pas aussi quelquefois comme incitation? c'est-à-dire, le criminel qui a poussé le vol, le guet-apens, la violation du domicile jusqu'à la violence contre la personne, ne donne-t-il pas souvent la mort précisément pour enlever toute possibilité de témoignage et de constatation à son crime? C'est ce qui nous est confirmé, non-seulement par la nature et l'analyse des crimes, mais par l'aveu même d'un grand nombre de coupables.

Que résulte-t-il de cette anatomie des passions homicides? Que la peine de mort peut intimider efficacement dans les cas d'homicides par cupidité, bien que dans ces cas-là même elle puisse aussi pousser quelquefois à la consommation du meurtre; mais que, dans presque tous les autres cas d'homicides par passions, l'intimidation n'agit pas; c'est-à-dire que dans dix hypothèses d'homicide il y en a huit pour lesquelles la peine de mort est non avenue et deux où l'effet de la peine de mort est incertain.

Et c'est pour un si faible et si douteux résultat d'intimidation que vous vous obstinez à maintenir une peine qui répand le sang comme l'eau, qui déprave l'œil, qui aguerrit la main et l'instinct du peuple à l'homicide; qui lui enlève, autant qu'il est en vous, cette prévoyante et instinctive horreur que la nature lui a donnée pour la mort violente! Vous craignez l'expérience, dites-vous: mais comptez-vous donc pour rien, comme préventif, comme moyen de moralisation par la toute-puissance de l'exemple, ce magnifique élan du législateur d'un grand peuple qui, pour consacrer socialement ce dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, briserait le glaive et dirait au peuple: Regardez! le sang de l'homme est si sacré que nous qui aurions le

droit et la force de le répandre en expiation, nous nous interdisons à jamais d'en verser une goutte, même celui du criminel. La vie de l'homme n'appartient à personne, ni à vous, ni à nous, ni à l'homicide, ni au juge de l'homicide; elle n'appartient qu'à Dieu. Malédiction sur celui qui attentera à cette propriété du seul auteur de la vie! Qu'est-ce donc, se dirait l'homicide, que cette vie de l'homme devant laquelle l'humanité tout entière s'arrête?

Et cependant, Messieurs, ne nous faisons pas d'illusions, même pour un miséricordieux résultat; le crime ne disparaîtrait pas de la terre, il serait seulement plus lâche et plus odieux. En accroissant l'horreur pour le criminel, ne déshonoreriez-vous pas davantage le crime? ne le rendriez-vous pas plus rare? Du moins la pitié pour le coupable ne viendrait pas comme aujourd'hui atténuer au pied de l'échafaud l'exécration contre le meurtrier. Non, le crime ne disparaîtrait pas, mais il serait plus crime. Le crime ne disparaîtra jamais de la terre tant que le feu des passions que le Créateur a allumé pour échauffer et féconder la nature humaine se nourrira des éléments incendiaires que la société jette dans le cœur de l'homme; le crime ne disparaîtra pas de la terre tant que la société ne sera pas parfaite; c'est dire assez qu'il durera autant qu'elle. Loin de nous ce rôle facile et banal de blasphémateur de la société; loin de nous la pensée de rejeter sur l'ordre social toute la responsabilité des perversités qui l'affligent et le déshonorent. Si ces hardis démolisseurs, qui font si bon marché de l'œuvre des siècles, et qui voudraient subvertir jusqu'à la dernière pierre cet édifice des législations humaines pour le reconstruire avec des passions ou des rêves, faisaient leur compte avec cette société qu'ils calomnient; s'ils se demandaient: que serions-nous sans elle? que serions-nous si nous n'avions trouvé préparés par elle, ni la paternité, ni la famille, ni l'État, ni les religions, ni la propriété, ni le travail, ni l'hérédité, ni les traditions, ni les mœurs, ni les lois, ni l'enseignement? leur révolte se changerait en respect et leur invective en reconnaissance. Cependant nous sommes loin de nous dissimuler aussi que les vices, les ignorances, les égoïsmes de la société ne soient pour beaucoup dans les crimes qui la souillent; qu'en se réformant



elle-même elle ne puisse réformer l'individu, et qu'en faisant entrer, par exemple, une seule vertu du christianisme dans ses législations, la charité, elle ne supprimât cent fois plus de crimes que les échafauds n'en épouvantent.

Pourquoi donc hésitons-nous tant? pourquoi, tandis que la mort, qui frappait deux cents fois par année sous la Restauration, n'a frappé que vingt-cinq fois en 1835? pourquoi, tandis que le dégoût populaire repousse de faubourg en faubourg l'instrument de mort qu'aucune place ne veut plus porter, pourquoi continuons-nous à préconiser la mort comme un dogme, l'échafaud comme un autel, le bourreau comme un expiateur public? La société est-elle une divinité plus implacable que ces dieux de sang auxquels vous immoliez autrefois des victimes humaines et qui ne vous en ont plus demandé du jour où vous avez eu l'audace de leur en refuser?

Pourquoi? Ah! c'est que la loi pénible du travail existe pour l'esprit comme pour le corps; c'est que la société ne se modifie qu'à la sueur de son front; c'est que la confiance généreuse qui fait accomplir les grandes choses manque aux peuples, parce que la foi leur manque dans l'assistance de cette providence sociale qui ne leur demanderait qu'une vertu pour leur faire réaliser des miracles; c'est que la vérité en tout genre, quand elle veut s'introduire dans le monde, trouve toujours un mensonge ou un préjugé établi qui lui dispute sa place au soleil; c'est que Galilée fut obligé de passer par l'exil et par les cachots pour démontrer une vérité astronomique qui ne semblait devoir déplacer quelque chose que dans le firmament, comme le Christ fut obligé de passer par la tombe pour déplacer le polythéisme et l'esclavage de cette terre où il apportait Dieu et la charité.

Ceci nous dit, Messieurs, que nous devons travailler sans découragement et sans impatience à l'œuvre sainte que vous avez entreprise et où tant de nobles sympathies vous suivent du cœur et vous fortifient. Il y a sur la terre deux genres d'erreurs contre lesquelles les innovations ont à lutter: les unes, qui s'incarnent dans le monde en intérêts pour ainsi dire matériels, celles-là ne se déposent jamais d'elles-mêmes; les combats qu'il faut pour les vaincre s'appellent des révolutions, et les

révolutions elles-mêmes s'arrêtent rarement dans la justice. Les autres ne sont que des préjugés, des superstitions de la pensée qui n'ont de racines que dans nos ignorances, et qui ne demandent pour tomber que le contact d'un rayon de lumière et un souffle de la parole de l'homme, Eh bien ! l'erreur que nous combattons est de cette nature. La peine de mort, enlevée à la loi, ne dépossédera que le bourreau. L'horrible propriété de l'échafaud ne sera revendiquée par personne ; ce sera le champ du sang laissé par l'infâme, que personne ne voulut ni acheter ni ensemer après lui. Nous n'aurons besoin, pour abattre la machine de mort qui consterne le sol de son ombre, ni de la hache, ni du marteau des révolutions ; et si le Dieu qui juge nos pensées daigne bénir nos efforts, elle s'écroulera d'elle-même au faible vent de nos paroles, et au bruit de vos applaudissements.

## SUR ALGER

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 avril 1837.

Le gouvernement demandait un crédit supplémentaire pour couvrir les frais de la première expédition de Constantine. L'insuccès de cette campagne désastreuse avait mis à découvert les vices de l'administration militaire en Afrique. La commission nommée par la Chambre inculpait dans son rapport à la fois le cabinet du 22 février et le gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Clausel, qui avait dirigé l'expédition. Elle accordait les crédits demandés, mais non sans un blâme sévère à l'égard des derniers événements. Le maréchal Clausel, révoqué par le nouveau ministère (du 15 avril), se défendait à la Chambre. Il opposait la nécessité d'une vaste occupation armée et offensive aux difficultés d'une colonisation pacifique et restreinte. M. de Lamartine, s'élevant contre ce régime de guerre perpétuelle, qui menaçait de faire de l'Algérie un désert, refusait le crédit pour une expédition qui s'était faite inconstitutionnellement contre la volonté de la Chambre.

---

MESSIEURS,

L'honorable M. Thiers vient à l'improviste d'élargir la discussion et de la reporter tout entière sur le terrain où elle était avant-hier. Je demande à lui répondre.

Je commence par remercier le gouvernement représentatif et la presse, que le préopinant accusait l'année dernière de la timidité de nos mesures, de ce qu'ils ont donné à la Chambre et à l'honorable orateur lui-même le temps de revenir à des pen-

sées plus sages et plus modérées. Ne vient-il pas de vous dire lui-même qu'il n'avait plus de système, qu'il voterait pour l'un ou pour l'autre? (M. Thiers réclame. M. Lamartine lui répond en lisant dans le *Moniteur* son opinion de 1836, puis il continue ainsi :)

Oui, je suivrai la question partout où vous la porterez ; je la suivrai sans faiblesse comme sans témérité. Pouvons-nous être arrêtés par des considérations personnelles quand c'est le sang de nos enfants que se disputent les différents systèmes en discussion? Non. Je l'ai défendu l'année dernière, je le défends cette année, je le défendrai goutte à goutte. Qu'il retombe, non sur les hommes, non sur les exécuteurs de nos déplorables mesures, mais sur les systèmes eux-mêmes dans lesquels on veut nous faire persévérer.

Je dis cela pour écarter d'abord toute question de personne. Je ne voulais pas même nommer M. le maréchal Clausel, tout en critiquant peut-être certains actes de son administration. Nous ne devons mettre en cause que le gouvernement, que le ministère responsable. Ce n'est qu'à travers le gouvernement que nos reproches, si nous en avons à adresser, peuvent atteindre le gouverneur général. Quand le parlement anglais, dans une occasion à peu près aussi mémorable, fit comparaître le gouverneur des Indes orientales, Hastings, c'était comme haute cour de justice, et non comme corps politique, qu'il citait à sa barre l'oppresser du rajah de Benarès, le spoliateur des trésors des femmes du rajah de Oude. Hastings répondit à ses accusateurs par sa pauvreté, par ses victoires, par un vaste empire conservé à la puissance britannique. Avec quoi l'administration d'Alger nous répond-elle depuis six ans?

Je le répète, il n'y aurait plus de constitution si nous nous arrogions le droit d'examiner les actes de M. le maréchal Clausel. Ce n'est donc pas le gouverneur général que je désigne en le nommant, c'est notre collègue, c'est le député, c'est l'auteur des explications sur Alger. Lors même que j'aurais été accessible à cette masse d'imputations dont il a été assailli, et sous laquelle il se soulève avec une si légitime indignation, je n'aurais pas choisi pour l'attaquer le moment où il était destitué, où il rentrait impuissant, désarmé, dans une patrie affligée de

son revers. L'infortune noblement soufferte couvre plus un général courageux que la victoire même. Je m'en serais souvenu ; je m'en souviendrai. Seulement, qu'il me permette d'établir que, bien que je sois du nombre de ceux qui ne veulent pas du système de dilapidation du sang arabe ni du sang français, et dont il dit avec un si haut dédain : « Que la race des peureux est éternelle, » l'humanité qu'il nous reproche n'est pas l'humanité des lâches, mais celle des hommes de cœur, celle des hommes qui n'ont pas peur pour eux, mais qui se glorifient d'avoir peur pour leur pays, et qui savent, quand il le faut, se jeter entre des systèmes meurtriers et la vie de leurs concitoyens. Qu'il me permette de lui dire encore que le soldat qui a dignement combattu et qui souffre de l'ingratitude de son pays, si toutefois un soldat peut accuser son pays d'ingratitude quand il ajoute à son nom le titre de maréchal de France ; que ce soldat se grandit plus en s'oubliant lui-même et en attendant justice du temps, qu'en jetant des paroles d'amertume et de découragement à ses jeunes camarades. Est-ce donc en vue de soi-même que l'on sert sa patrie, même injuste ? Où serait donc le mérite du patriotisme, si le patriotisme était toujours heureux, toujours récompensé par des grades, des honneurs, des dignités ? Non, ils n'écouteront pas ces conseils, ces jeunes officiers, ces jeunes généraux, dont d'imprudentes paroles pourraient amortir l'élan ! Non, ils se souviendront que l'ingratitude relève la gloire au lieu de l'humilier, et que Moreau dans l'exil, Moreau oublié dans les forêts d'Amérique, était plus grand que l'homme des Tuileries !

Je rentre dans la question, mais elle est si vaste, si diverse, et les préopinants l'ont tellement élargie que j'ai peine à savoir où elle est pour les autres, bien que je sache trop bien où elle est pour moi. S'agit-il simplement de dérouler et d'accuser les conséquences des systèmes suivis jusqu'à ce jour ? Mais à quoi bon ? Nous savons tout ; l'Afrique est là ; les orateurs précédents vous ont tout dévoilé. Nous n'avons pas besoin de ces scènes lugubres de la marche et de la retraite de Constantine, de ces blessés abandonnés au fer des Arabes, de ces têtes de nos soldats couronnant les créneaux d'une ville barbare, pour apprécier les inévitables résultats de notre mode de colonisation. N'avions-

nous pas Tlemcen? n'avions-nous pas la Macta? n'avions-nous pas nos colons découragés et ruinés, les Arabes nationalisés contre nous, leurs territoires et les nôtres incultes et ravagés, et le rayon de stérilité s'étendant de jour en jour davantage autour de nous, au lieu de ce rayon de sécurité dont on nous berce?

S'agit-il, comme l'a fait le préopinant, de chercher seulement les coupables et de se renvoyer la responsabilité? Les coupables! mais où ne sont-ils pas? à Constantine, à Tlemcen, à Alger, ici, partout! Et ne sommes-nous pas nous-mêmes les plus coupables, nous qui, cédant sans conviction, sans que nos consciences fussent tranquilles et rassurées, à l'impulsion d'une presse conjurée, d'un popularisme artificiel, avons abandonné sans garantie les trésors, le sang, et, ce qui est mille fois plus regrettable, l'honneur et la considération de la France? Les coupables! ne sont-ce pas tous les ministères qui se sont succédé depuis 1830 et qui ont manié l'affaire d'Afrique? n'est-ce pas surtout le ministère ou du moins quelque membre du ministère du 22 février, sous l'influence de qui le système d'expéditions et d'aventures a été préconisé, combiné, autorisé? n'est-ce pas M. le président du conseil d'alors, qui nous dérobaît, qui se dérobaît à lui-même sous le nom de système de refoulement des populations arabes, un véritable système d'extermination? un système barbare, un système impossible, qui n'aurait pour résultat que de dépeupler l'Afrique en décimant la France! un système dont un officier supérieur étranger, envoyé en Afrique par son gouvernement pour éclairer la question de colonisation, écrivait dans ses documents confidentiels : « Le système suivi maintenant par les Français en Afrique exige au moins cent mille hommes pour la première expédition, et quatre-vingt mille hommes d'occupation permanente. Après quoi, quand ils voudront la réduire, ils n'auront pas fait faire un pas à la colonisation. » Enfin, je suis loin de le nier, les coupables sont aussi les ministres du 6 septembre. Vous ne vouliez pas des expéditions et vous confirmiez à M. le maréchal Clausel les pouvoirs exorbitants, les pouvoirs plus que royaux que lui avait donnés M. Thiers avec un supplément de promesses indéfinies, si nous en croyons les documents révélés. Vous ne vouliez pas la folie meurtrière de Constantine, et vous écriviez comme Pilate aurait dit :

« Faites ce que vous voudrez. Nous ne défendons rien, nous ne commandons rien. » Mais alors que faisiez-vous donc de votre responsabilité? que faisiez-vous donc du pouvoir? pourquoi donc étiez-vous ministres?

La Chambre voit que je ne les justifie pas, mais voyez aussi à quoi vous poussent ceux qui n'accusent qu'eux, ceux qui les accusent plus que les vrais coupables. Ainsi voilà la Chambre qui a tout consenti, elle est innocente. Voilà le président du conseil du 22 février dont les paroles ont entraîné les deux Chambres et qui a combiné, ordonné l'expédition, il est innocent; voilà le général qui a sollicité l'expédition, et répandu des succès sur sa gloire, elle a échoué, il est innocent! Mais voilà des ministres du 6 septembre qui vous ont averti du péril, qui ont comme moi prophétisé les désastres et flétri ce système absurde d'occupation sans possession, et qui malheureusement pour eux et pour nous sont arrivés au pouvoir trop tard peut-être pour arrêter les conséquences de vos fautes; ce sont eux, selon vous, qui sont les seuls coupables. A eux la responsabilité, à eux la honte, à eux l'exécration des familles dont les milliers d'enfants ont péri; aux autres des excuses, des éloges, des couronnes murales peut-être? Voilà la justice des partis! Ah! il y a longtemps que je la connaissais; mais, je l'avoue, je ne l'attendais pas jusque-là. Eh! oui, sans doute, ils sont coupables; mais si vous aviez l'ombre de justice, ne reconnaissez-vous pas les premiers que ce sont vos fautes qui pèsent sur eux, que ce sont vos systèmes dont ils sont punis? Mais si ce sont eux qui sont les seuls coupables, ce sont eux qu'il faut frapper, et alors, pour être conséquents, pourquoi ne pas rappeler le général et remettre toute chose à sa place, c'est-à-dire l'expédition de Constantine à l'ordre du jour, la guerre, rien que la guerre en délibération, et la colonisation, et la pacification au hasard? Mais la Chambre doit être lasse de ces odieuses récriminations. Nous rendent-elles un pouce de terrain? un atome de considération? une vie d'homme? Non, ce ne sont pas des coupables, ce sont des remèdes, ce sont des garanties d'un meilleur avenir qu'il faut chercher ensemble, et chercher de bonne foi. Je dis des garanties d'avenir, car je n'admets pas même la délibération de l'abandon. Onéreuse ou non, on n'abdique pas une part

quelconque de sa nationalité. Une nation est condamnée à garder, à traîner le boulet de sa gloire. Un pouce de terre légitimement conquis ne s'abandonne plus. Le prix du sang français est inaliénable.

Mais je dis qu'il y a non-seulement nécessité, qu'il y a moyen, qu'il y a avantage national, matériel, politique à conserver la côte d'Afrique, à la conserver sur une très-large échelle, à la conserver avec occupation successive et rationnelle de certaines positions à l'intérieur, et d'y faire une large place à la destinée d'un grand peuple. Nous n'acceptons pas le dilemme dans lequel les partisans du gouvernement militaire s'efforcent de nous enfermer, ce dilemme qui consiste à dire : Ou des expéditions insensées, ou l'abandon. Ce dilemme est une calomnie de notre opinion, nous le leur renvoyons. Ce dilemme est un piège qu'ils tendent à votre délibération. Nous le brisons, et nous disons : La conservation ? elle est au prix d'un système raisonnable, proportionné, pacificateur, civilisateur, d'un système de paix armée, et c'est le nôtre. L'abandon ? il est la conséquence infaillible, inévitable d'un système de hasard, d'un système meurtrier, d'un système d'expéditions qui ne vous donnera jamais en Afrique qu'un gouvernement d'avant-postes ; c'est le vôtre ! C'est nous qui voulons conquérir, pacifier, coloniser, conserver l'Afrique, c'est vous qui voulez la ravager et la perdre en dégoûtant tôt ou tard le pays de l'or et du sang qu'elle y sèmera en vain ! Oui, tout ce que vous avez fait, tout ce que vous voulez faire en Afrique a été marqué de ces deux caractères, qui suffiraient seuls à ruiner les meilleures entreprises : illusion, et immoralité ! illusion dans les espérances et dans les promesses, immoralité dans les moyens. (*Mouvement.*)

Les illusions ? ai-je besoin de vous les rappeler ? Qui de nous ne se souvient de ces peintures fantastiques du climat, du sol, des choses, des hommes ? J'ai vu un de nos honorables collègues pleurer d'attendrissement aux merveilles que nous rapportait à cette tribune un honorable procureur général ; c'était tout l'enthousiasme du programme, toutes les déceptions du prospectus. Moi qui revenais de passer deux ans au milieu des tribus d'Arabes et de Bédouins de l'Asie, j'étais confondu ; je me demandais par quel phénomène parlementaire ces mêmes Bé-



douins que je venais de voir si féroces, si indomptables à toutes tentatives des civilisations en Asie depuis Ismaël, étaient si faciles, si laborieux, si apprivoisables en Afrique. Il est vrai que, quelques mois plus tard, on les condamnait libéralement, à cette tribune, à la civilisation du bâton, et que nos commissaires d'Afrique, nos voyageurs, nos colons unanimes désenchantèrent toutes ces perspectives et nous rapportaient qu'il n'y avait sûreté contre eux que sous la portée du canon, et que la prétendue colonisation n'était pour les colons qu'une bourse où l'on escomptait des territoires sans cesse revendus, jamais cultivés, et pour notre armée une conquête à recommencer tous les jours. Il était clair qu'on se trompait, qu'on nous trompait, qu'on fascinait le pays par des déceptions dont on se fascinait soi-même. Combien faut-il en rabattre, et à quoi devons-nous réduire nos légitimes espérances pour le moment? Permettez-moi de l'établir en très-peu de mots.

Messieurs, pour quiconque a voyagé, pour quiconque a lu l'histoire, il y a un fait qui domine, qui modifie, qui gouverne tous les autres quand il s'agit de théories de civilisation. C'est le fait de l'influence, de la toute-puissance et de la perpétuité du phénomène des races parmi les hommes. La race est un fait qu'il faut accepter, ou se résoudre aux plus amères déceptions quand on n'en tient pas compte en maniant des peuples conquis. La race est la prédisposition instinctive, pour ainsi dire physique, c'est la civilisation dans le sang, aucune autre ne peut prévaloir contre celle-là; on peut exterminer certains peuples, on ne peut les changer, les siècles même ne les altèrent pas sensiblement. Voyez les Hébreux, voyez les Bohémiens traverser toutes vos civilisations sans s'y mêler. Eh bien! parmi les Arabes d'Asie et d'Afrique, il y a deux races distinctes dont l'histoire suit les migrations des plaines de la Chaldée et des montagnes du Liban dans les vallées et sur les montagnes de l'Atlas, où vous les retrouvez encore aujourd'hui avec leur caractère particulier devant vous. Il y a des Arabes cultivateurs et des Bédouins; les anciens Numides et les Berbères, les hommes des maisons, les hommes des tentes. Vous pouvez beaucoup sur les uns, rien sur les autres. Le passé de quatre mille ans est là pour vous prédire l'avenir. La nature du Bédouin se refuse à

votre civilisation et par conséquent à votre joug ; il a l'instinct d'une indépendance sans limites, il sait que tout homme qui bâtit une maison s'enchaîne par le pied à la terre et se prépare un maître, que celui qui n'a qu'une tente emporte partout sa liberté avec lui sur le dos de son cheval ou de son chameau ; il s'approchera quelquefois de vous et plantera son camp près de vos villes, mais au premier contact gênant de vos mœurs, à la première discipline que vous voudrez lui imposer, il disparaîtra, vous ne le verrez plus, ou vous ne le verrez que pour vous combattre. Les Kabyles auxquels vous avez affaire ne sont pas des Bédouins ; sans doute ils habitent des maisons, ils cultivent, mais ils ont contre vous leurs forteresses dans leurs montagnes où leur indépendance vous défiera longtemps. Vous n'avez donc à espérer que dans les Arabes cultivateurs. Voilà vos seuls sujets, vos seuls colons indigènes, car comment espérer de grandes migrations françaises d'un pays où le travail et le salaire abondent ? Or, combien sont les Arabes cultivateurs proportionnellement avec les Bédouins et les Kabyles ? Environ un quart ou un tiers ; comptez donc ; voilà vos travailleurs ; ils sont excellents, je le sais, et je ne puis les comparer qu'aux paysans les plus laborieux de nos provinces ; mais que produirez-vous avec eux ? A peu près les mêmes choses que vous produisez dans le Midi de la France, des soies, des huiles, des figues, des oranges, des céréales, et cette production d'Alger diminuera d'autant la valeur de ces mêmes produits dans la mère-patrie. Je sais qu'on se rejette sur le commerce ; mais il faut conter à des enfants ces merveilleuses caravanes de Constantine portant et rapportant des valeurs de 200 millions du désert ; je les dissipe d'un mot. Qu'est-ce que le commerce où il n'y a ni travail, ni or, ni consommation, ni luxe ? qu'est-ce que le commerce où le mobilier d'une famille consiste en une tente de poils de chèvre, une natte de jonc, une jarre de terre, un plat de bois, et une couverture de grosse laine pour tout vêtement ? pouvez-vous espérer de pareilles peuplades des bénéfices commerciaux comparables à ceux de la Compagnie anglaise avec ses cent millions de sujets industriels dans les Indes ? Eh bien ! la Compagnie des Indes est en déficit final de 140 millions par an et elle a une dette de 1,200 millions ! détrompez-vous donc. Sans doute vous créerez quelques

habitudes, vous satisferez quelques besoins nouveaux, et quand vous aurez dépensé 50 ou 60 millions à créer un port, première nécessité de votre occupation, vous aurez dans le mouvement de votre marine marchande, dans la prospérité de Marseille, non pas une richesse réelle, mais un heureux déplacement de richesse et quelques compensations aux dépenses de la colonie. Mais vous aurez plus! vous aurez porté, répandu, naturalisé votre nationalité en Afrique, vous y aurez modifié une civilisation morte ou assoupie, par ce contact toujours régénérateur de la civilisation de l'Occident; vous aurez, pour contre-balancer Malte, une halte sur cette nouvelle route du commerce des Indes qui tend à reprendre le chemin de la mer Rouge, et enfin vous aurez une attitude d'expectative imposante sur l'autre bord de cette Méditerranée où la destinée semble rappeler la lutte commerciale et pacifique du monde chrétien, et où la navigation à vapeur qui rapproche les deux rivages assure l'empire à l'Occident et la prédominance à la France. Voilà ce que vous aurez, mais à la condition d'efforts intelligents, d'efforts persévérants et d'un système de paix forte, de paix armée; car le système des expéditions est un gouffre où toutes vos espérances s'engloutiront, à moins que vous n'oubliiez et l'Espagne qui vous appelle, et le Nord qui vous menace, pour vous jeter tout entier en Afrique et pour vous réveiller forts à Alger, faibles chez vous, et réduits au rang de puissance de second ordre en Europe. Cela peut-il se discuter?

Mais j'ai dit qu'il n'y avait pas moins d'immoralité que d'illusion dans notre conduite en Afrique, et que cette immoralité même était la cause de nos revers; ai-je besoin de le prouver? Qu'est-ce que ce système de refoulement, de domination instantanée, violent, universel, soutenu ici aujourd'hui et avant et depuis le 22 février? C'est, sous d'autres noms, le système d'extermination. Je défie son auteur de le démentir. Derrière l'Atlas est le désert; être refoulés dans le désert ou refoulés dans l'Océan, c'est la même chose pour les tribus arabes, il faut qu'elles résistent ou qu'elles meurent; vous les condamnez donc à disparaître du sol, à périr, ou à vous le disputer pied à pied, vie à vie. Eh bien! ne croyez pas que cela soit si facile. Écoutez le rapport qu'un officier supérieur étranger impartial fait à son

gouvernement sur ce genre de guerre : « Le refoulement ou l'extermination, dit-il, c'est la même chose. » (Ici l'orateur lit un fragment du rapport de M. Huber Saladin, major fédéral, envoyé en Afrique par le gouvernement suisse.)

Eh bien ! n'est-ce pas là organiser une Vendée arabe, une Vendée à perpétuité en Afrique ? Je le demande à votre conscience d'hommes civilisés, l'extermination est-elle un système ou un crime ? Quoi ! on ose vous citer en exemple ces Romains dont toute la religion consistait à ravager le monde, à emmener les populations en esclavage, ou à les massacrer en masse comme Titus à Jérusalem ! Est-ce qu'aujourd'hui l'extermination est le droit de la guerre ? est-ce qu'on exporte, est-ce qu'on dépossède, est-ce qu'on anéantit les populations, parce qu'elles portent un turban au lieu d'un chapeau ? est-ce que ce ne serait pas un sanglant anachronisme ? est-ce que l'indignation des pays et du monde ne s'élèverait pas tôt ou tard contre ces parodistes des Romains ? L'honorable M. Thiers vous disait l'année dernière, ici et dans l'autre Chambre : La guerre est la guerre, et nous ne pouvons pas répondre de ce qui se passe derrière nous. La guerre est la guerre, cela est bien facile à dire ; c'est là une de ces impatiences d'esprit que l'on prend quelquefois pour du génie et qui fait trancher par la violence ce que l'esprit est insuffisant à résoudre. La guerre est la guerre, nous le savons bien, c'est aujourd'hui la victoire, demain la déroute, qu'il faut racheter par une nouvelle victoire plus chère encore que la défaite ; c'est un système qu'on nourrit de sang humain. Mais sans parler de cette épouvantable consommation d'hommes, on m'accuserait d'humanité, je demanderai aux inventeurs des systèmes d'expéditions : Qu'est-ce que la guerre comme colonisation ? Après avoir vaincu, il faut deux choses sans doute : pacifier et administrer. Eh bien ! est-ce que vous ne le dites pas vous-mêmes ? est-ce que la guerre peut être autre chose qu'arbitraire et violence ? est-ce que la violence pacifie ? est-ce que l'arbitraire administre ? Comment avez-vous pacifié, comment administrez-vous, où est le produit net de votre système depuis sept ans que vous lui livrez l'Afrique à dévorer ? Le nombre de vos ennemis indéfiniment accru, vos rivaux aguerris et ralliés contre vous par vous-mêmes, vos cultures nulles, aujourd'hui de la gloire

pour un général, demain de l'humiliation pour un autre; aujourd'hui Mascara incendiée par vous, demain Constantine résistant et votre armée semant ses blessés et ses morts sur une route de quarante lieues! vos misérables soldats hivernant, exténués de fatigues et de froid, sous les ruines de Guelma, Abd-el-Kader relevant le drapeau de la nationalité arabe, la guerre sainte proclamée contre vous, enfin le général Bugeaud allant chercher Abd-el-Kader aux confins du désert et chassant devant lui, de tout le territoire cultivé, les innombrables tribus qui reviendront la vengeance dans le cœur sur les pas de notre armée. Voilà pour les résultats militaires. Le système d'occupation des villes de l'intérieur, savez-vous ce que c'est? C'est le secret trouvé par une nation, qui se dit la plus intelligente, d'avoir cinquante ou soixante mille hommes de son armée prisonniers de guerre en temps de paix dans cinq ou six bicoques de l'intérieur de l'Afrique. Mais si je vous déroulais les conséquences du système d'expéditions sous le rapport financier et économique, si je vous faisais le compte de ce que vous coûte par exemple la ration de chaque soldat de ce bataillon emprisonné depuis deux ans à Tlemcen, si je vous prouvais qu'on est allé ravitailler trois fois ce bataillon et qu'on va y aller encore avec des colonnes de deux mille cinq cents hommes chacune : première dépense d'argent et d'hommes ; que M. le maréchal Clausel, pour ravitailler plus aisément Tlemcen, a été obligé d'établir le camp intermédiaire de la Tafna, qu'une bataille a été livrée pour y arriver, une autre pour en sortir, que le camp de la Tafna bloqué enfin par Abd-el-Kader ayant mangé tous ses chevaux et perdu ses équipements, il a fallu envoyer de France le général Bugeaud avec une armée de 4,800 hommes pour le bloquer ; si je multipliais toutes ces consommations d'argent, de choses, d'hommes, par Mostanagem, Arzew, Guelma, la Tafna, Blidah, Médéah, Tlemcen, Constantine, et toutes les villes et tous les camps intermédiaires pour assurer les communications de ces villes entre elles, vous frémiriez de ce que vous coûtera ce réseau d'occupations qu'on vous propose et dont chaque anneau sera un corps d'armée séparé des autres par le désert ou par d'implacables ennemis! Eh bien! voilà cependant ce qu'on vous justifie, voilà ce qu'on vous conseille!

Quant aux immoralités de détail je n'en parlerai pas. Nous n'avons aucun des éléments nécessaires pour prononcer entre la vérité et la calomnie. Il faut une enquête; nous la provoquons, et l'administration devrait la demander plus haut que nous. Je ne l'accuse par aucun fait de détail parce qu'elle les ignore; mais je l'accuse avec la voix publique, avec la conscience soulevée du pays; je l'accuse par Tlemcen, par l'incendie de Mascara, par la marche et par la retraite de Constantine, par les misères et la faim de nos soldats, par ce qu'elle a fait, par ce qu'elle n'a pas fait, par ce qu'elle veut faire, par les résultats nuls ou déplorable de six ans d'occupation, par les deux cents millions et les vingt mille vies consommées! Je l'accuse par un seul fait, et ce fait les domine et les contient tous, je l'accuse par la mauvaise renommée de nos affaires d'Afrique. Vous dites que le gouvernement nourrit le secret désir de dépopulariser Alger et de l'abandonner. Je ne vous crois pas; si cela était, le gouvernement trahirait le pays; et qui seriez-vous donc vous qui auriez consenti à servir un gouvernement que vous supposeriez traître à la France? Vous dites que notre colonie est l'objet de l'envie de l'Europe? Ah! je craindrais plutôt, si nous continuons, qu'elle ne soit l'objet de sa pitié et de sa dérision!

Mais je suis de bonne foi, ce n'est ni le ministère de deux jours, ni celui du 6 septembre, ni celui du 22 février, ni le général, ni l'armée que j'accuse; c'est le système d'un gouvernement militaire! Un général pour tout gouvernement, une armée pour toute institution, un sabre pour toute politique. C'est la guerre, rien que la guerre, toujours la guerre! Avec un général quel qu'il soit, vous n'aurez jamais autre chose; c'est son métier, c'est son honneur, c'est sa nature. Le jour où vous avez mis un soldat sur le trône de France vous avez eu la guerre universelle; il en sera de même en Afrique. Il faut en finir, et vous n'en finirez que par un gouvernement civil.

Oui, Messieurs, un gouvernement civil, et remarquez que je ne dis pas un gouverneur civil. Je sais aussi bien que ceux qui m'interrompent qu'entre un gouverneur civil et un chef de troupes il y aurait antagonisme, collision inévitable, et que l'épée l'emportera toujours. Je dis un gouvernement civil, c'est-à-dire une constitution gouvernementale de nos possessions

d'Afrique, un conseil suprême composé de cinq membres pris dans ce que la France possède d'hommes d'État les plus consommés dans les différentes branches de l'administration, la guerre, la diplomatie, les finances, la marine; un conseil colonial de gouvernement, à qui sa solidarité collective donnera cette force de résistance, de tradition, de popularité qui appartient aux corps collectifs et qui lui donnera la force de modérer l'action militaire imposante qu'il aura sous ses ordres, et qui fera planer la pensée permanente, la haute politique, la haute volonté du pays sur les conseils de la violence et de l'ambition des généraux. Que le gouvernement adopte et réalise ce plan dont je suis prêt à lui soumettre les éléments, et nous voterons avec confiance, avec libéralité tout ce qui sera jugé nécessaire au rétablissement de notre attitude en Afrique et la restauration de notre influence. Nous ne contesterons rien alors des forces que les besoins de la colonisation réclameront de nous. Nous n'agissons plus en aveugles, nos délibérations et celles des ministres seront éclairées d'avance par les vues du conseil; nous saurons jusqu'à quel point nous devons étendre notre domination directe, sur quels autres points nous devons nous borner à un patronage, à une suzeraineté nationale, quels tribus il faut combattre, avec quels chefs nous devons traiter; si nous devons aller à Constantine, avec quelles forces imposantes nous devons nous y présenter pour rendre toute résistance impossible, de quelles négociations prudentes et humaines nous devons faire précéder nos démonstrations armées. Nous utiliserons sans danger alors l'expérience et le talent de nos chefs les plus illustres, qui ne pourront plus nous emporter au delà de la prudence et de leurs instructions, mais qui seront forcés de plier sous la raison et la politique du pays, et de conformer leur gloire même à la pensée de haute prévision, de modération et d'avenir qui doit nous préparer en Afrique une place large et digne d'un grand peuple. Voilà le système de paix armée que je propose. Il ne réduira en rien, peut-être même augmentera-t-il pendant quelques années nos forces militaires en Afrique; mais nous aurons la certitude que partout où nos soldats seront conduits ils seront précédés par le génie de la France, et qu'on ne jouera ni avec leur sang ni avec celui des Arabes. Avec ces garanties,

sans lesquelles aucun gouvernement, aucun ministre ne me fera plus rien voter, vous n'aurez sans doute ni ces séductions des discours de tribune dont on vous enivre, ni les brillantes témérités de ces copistes de l'Empire, ni les bulletins datés de l'Atlas, ni des applaudissements de Marseille ; mais vous n'aurez non plus ni les sinistres de la Macta, ni les incendies de Mascara, ni les désastres de Constantine, ni ce sang de vos enfants coulant sans fruit en Afrique, ni ces calomnies échangées, ni ces délibérations affligeantes, ni cet honneur de la nation coulant ainsi par tous les pores et auquel il est temps enfin de penser.

Je refuse donc de vous donner mon bil d'indemnité en votant vos crédits supplémentaires. S'il ne s'agissait que d'argent perdu, je voterais peut-être ; mais je ne donnerai jamais au ministère du 22 février ni à aucun autre un bill d'indemnité pour la violation des règles constitutionnelles et pour la dilapidation du sang français.

Je vote contre le crédit! (*Très-bien! très-bien! Vive adhésion.*)



## SUR LES FONDS SECRETS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 5 mai 1837.

Le vote de la Chambre sur les fonds secrets décidait généralement de l'existence des ministères. Dans l'allocation du crédit se posait la question de confiance. La demande supplémentaire des fonds secrets pour 1837, présentée par M. de Gasparin, ministre de l'intérieur du 6 septembre, venait devant la Chambre sous le ministère du 15 avril. M. Molé gardait la présidence du nouveau cabinet; mais le retrait de la loi de dotation et d'apanage, qui avait suivi la démission de M. Guizot, avait paru indiquer un changement de politique dans le gouvernement. La discussion des fonds secrets ouvrit l'arène aux menées des partis. Les diverses fractions de la Chambre, avant de se coaliser contre le ministère, cherchèrent à s'imposer à lui despotiquement. M. de Lamartine combattit ces compétitions de personnes qui, depuis six ans, stérilisaient le pouvoir. Il soutint le cabinet du 15 avril, dont la politique, quoique indécise, était du moins une trêve à la guerre des partis.

---

MESSIEURS,

Avant de soutenir ou de combattre l'amendement qui vous est inopinément présenté par l'honorable M. de Vatry <sup>1</sup>, j'ai besoin de me rendre compte du sens qu'il y attache, du sens que la Chambre elle-même y attachera. Est-ce une simple réduction

1. M. de Vatry proposait une réduction de 150,000 francs sur le crédit extraordinaire de deux millions demandé par le gouvernement.

sur le chiffre? est-ce un vote politique dont la signification serait la condamnation du cabinet du 15 avril?

Quant à la réduction, je l'admettrai sans hésitation. Je déplore, bien que je ne la conteste pas dans son entier, cette triste nécessité des fonds secrets. Il n'y a là, quoi qu'en dise l'opposition, rien de honteux, rien d'immoral.

Ce qui serait immoral ce serait de n'en pas avoir. Il faut bien que quelqu'un veille pendant que la société repose et travaille; cet œil ouvert sur les ténébreuses machinations du crime, c'est la police. Direz-vous que c'est là une nécessité fâcheuse? que pour pénétrer dans ces repaires du vice et du crime il faut salarier des hommes infâmes? Qui est-ce qui le nie? Mais je vous demanderai, à vous, si l'on peut toucher à ces ordures, à ces immondices de vos grandes villes avec des mains pures? et si cependant il n'est pas nécessaire d'y toucher, à moins de laisser corrompre la masse d'air que vous y respirez? On dit que toutes les dépenses secrètes sont immorales et honteuses. Non, Messieurs, ce n'est pas le secret, c'est la nature de la dépense qui fait son immoralité. Pouvez-vous écrire un nom sur le front de ces hommes que vous employez à surveiller les mauvais desseins des scélérats, afin que le crime les connaisse d'avance et se cache d'eux? pouvez-vous publier sur les toits toutes vos dépenses diplomatiques? Mais l'Europe saurait vos pensées avant vous, et vous ne sauriez rien des plans et des machinations de l'Europe.

Certes un gouvernement qui, au lieu d'employer ses fonds secrets à la sécurité des citoyens et de l'État, les détournerait à d'autres usages; un ministre qui les emploierait, comme cela s'est vu, à acheter la délation, à corrompre la fidélité domestique, à provoquer le crime pour avoir à le punir; un gouvernement qui, sans aller si loin, emploierait les fonds secrets à énerver les opinions sincères et spontanées du pays, à dévier l'esprit public, à forger une presse factice et mensongère qu'il répandrait çà et là sur tous les points de vos départements comme autant d'échos qui ne lui renverraient que sa propre voix; un gouvernement qui emploierait ces mêmes fonds à capter les suffrages, à pervertir les élections en les influençant, un tel gouvernement aurait un compte sévère à rendre un jour au pays. Mais je vous demanderai à mon tour si l'excès de telles

suspensions ne déshonorerait pas le pays lui-même? si un pays où, au moyen d'un ou deux millions de fonds secrets, la presse pourrait être achetée, l'esprit public pourrait être acheté, les électeurs pourraient être achetés, les éligibles, les législateurs pourraient être achetés, si un pays que vous supposeriez assez vil, assez dénué de sens propre et de moralité, assez vénal, assez corruptible pour se vendre et se livrer ainsi lui-même à ses corrupteurs, ne mériterait pas d'être corrompu? Non, vous le calomniez, vous l'insultez; la France n'est pas ravalée à ce point, et ses élections toujours libres, et sa presse toujours opposante, et cette tribune toujours incorruptible, et ces révolutions même vous répondent que rien ne peut comprimer son esprit public quand un sentiment national le soulève et qu'il se débarrasse au premier mouvement de la tyrannie qui lui pèse, comme de la corruption qui tenterait de l'avilir.

Je ne disputerai donc jamais à un gouvernement quelconque une certaine quotité de fonds secrets. Seulement, je vois avec peine le gouvernement exagérer de jour en jour ses demandes et chercher le salut de la société et la préservation des jours du roi dans des accroissements de fonds de police. Qu'il ne l'oublie pas, les fonds de police sont en partie un aliment à la corruption, et en alimentant la corruption on prépare le désordre et le crime. La police secrète, portée dans les départements, est le plus grand mal que vous puissiez faire aux mœurs privées et aux mœurs politiques. La police est un remède, mais ce remède est un poison, ne l'appliquez jamais qu'aux parties malades et gangrenées de votre société. La vie du roi nous est aussi précieuse qu'à vous; est-ce la police ou la Providence qui l'a préservée? La fidélité de l'armée nous est aussi nécessaire qu'à vous; est-ce la police ou son bon esprit qui l'ont maintenue?

Mais ces considérations vous ont été présentées avec trop de développement et de talent pour que je m'y arrête, et je passe à la question politique, à la question de confiance.

Je ne demanderai pas, comme les préopinants, au ministère <sup>1</sup> ce qu'il est? Il serait embarrassé de me répondre, car je vous défie de tirer un sens précis des définitions si diverses qu'il a

1. Ministère du 15 avril.

données lui-même depuis huit jours. Mais je le définirai mieux que lui-même. Qu'est-il donc ? Il est une coalition pacifique d'hommes honnêtes, modérés, dévoués au roi et au pays, qui n'ont point sollicité ni brigué sans doute ce rôle ingrat et difficile de séparer les combattants, de faire trêve à des passions, à des ambitions rivales, et de marcher le mieux possible entre les hommes et entre les principes. Voilà comment je le comprends. C'est dire assez que je ne lui fais pas un crime de son pénible dévouement. Si, comme tant d'honorables membres de cette assemblée, je voyais une victoire utile, profitable au pays dans le triomphe d'un des deux partis parlementaires que le cabinet actuel sépare, je l'accuserais de les séparer et je lui dirais aussi courageusement que vous : Retirez-vous, et faites place à ceux qui doivent nous sauver !

Eh bien ! car il faut parler ici avec une patriotique franchise, il faut s'élever à la hauteur de cette grande question de politique générale qu'on vient de poser devant vous ; ces hommes qui doivent nous sauver, ces hommes qui doivent nous arrêter sur la mauvaise pente où nous sommes entraînés, ces hommes qui doivent souffler son véritable esprit de vie à la révolution de Juillet comme épuisée de six ans d'existence et de lutte, je ne les vois pas derrière les ministres d'aujourd'hui. Et d'abord faut-il tant se préoccuper des hommes ? N'avez-vous pas souffert comme moi, comme le pays, quelque humiliation pour la France de n'entendre retentir depuis neuf mois que des noms d'hommes se disputant un pouvoir précaire ? comme si toute la question immense de notre présent, de notre avenir, se ravalait à de misérables rivalités de cabinet ! comme si les grandes révolutions de 89 et de 1830, qui marchent et marcheront toujours en s'accomplissant, s'étaient amoindries à ce point ! comme si la France, la France impérissable et éternelle avait tout à coup inféodé ses destinées à telle ou telle combinaison ministérielle ! Qu'est-ce que les hommes pour elle ? Des instruments de l'esprit des temps, des outils qu'elle emploie et qu'elle brise selon qu'ils semblent plus ou moins utiles à son œuvre.

Non, Messieurs, cette partie de la France que nous connaissons, avec laquelle nos opinions sympathisent, que nous serions glorieux de représenter même indignement ici ; cette France,

comme nous, place ses espérances et ses ambitions, non pas sur la tête de tel ou tel homme, mais sur le sort de telle ou telle idée ; d'une idée qui contient à la fois le passé, le présent, l'avenir de notre patrie et peut-être de l'Europe ; d'une idée qui implique tout à la fois le développement et l'affermissement de nos institutions sociales. Cette idée, c'est celle qui sort du sens caché de la nécessité des choses ; c'est celle que le temps a enfantée et mûrie ; c'est celle qui, bien comprise, donne à elle seule l'intelligence complète de ces grands mouvements organiques des sociétés depuis un demi-siècle ; cette idée, c'est la démocratie acceptée, élevée, signifiée, moralisée, organisée dans des institutions qui lui correspondent, qui la rendent capable et digne de se comprendre et de se gouverner elle-même. Voilà la pensée de la France ; voilà notre pensée ; voilà la pensée de la Providence et des temps.

Toute la question politique, toutes les questions de cabinet consistent, selon nous, dans la manière dont on comprend cette pensée, dont on comprend la révolution de Juillet et ses conséquences. Et n'est-ce pas l'éternelle controverse que nous voyons renaître en effet sans cesse dans la presse et à cette tribune ? les uns reprochant aux autres de fausser ou d'exagérer les conséquences de cette révolution selon leurs passions ou leurs principes. J'ai commenté ce texte posé par la révolution, comme tout le monde. Je ne me suis point rangé dans l'opposition, je ne me suis pas discipliné parmi les défenseurs systématiques du gouvernement. Pourquoi ? pourquoi : c'est que, moi aussi, je voulais autrement que les uns et les autres les conséquences logiques, morales, politiques de cette révolution ; de cette révolution que je n'aurais pas faite, mais qu'une fois faite je voulais utiliser au profit de mon pays, au profit de l'humanité. On ne saurait trop redouter les révolutions, car dans ces grandes crises de la vie des peuples, sait-on jamais si c'est la vie ou la mort qui triomphera ? Mais les révolutions données, il n'y a pas une plus grande folie, il n'y a pas un plus grand crime que de les tromper, que de les rendre infécondes, car on les force ainsi à se refaire et on en prépare de plus terribles. Eh bien ! je pensais et je pense toujours que la révolution de Juillet avait une autre œuvre que de renverser un trône et de substituer une branche à

une autre ; qu'elle avait autre chose qu'une passion dans son sein ; qu'elle y portait une idée, un germe, un avenir ; que son œuvre était de reprendre pacifiquement, législativement, en sous-œuvre, l'œuvre de 89, interrompue par l'anarchie de 91 et par les quinze années du despotisme impérial ; qu'elle devait être constituante à son tour et organiser enfin ces institutions démocratiques, en leur créant un pouvoir capable de les conserver, et en donnant à la monarchie, qui la représente, son caractère d'unité et d'universalité, son caractère populaire, le seul qui puisse aujourd'hui la faire accepter et durer. Eh bien ! permettez-moi de vous le dire, ce double caractère de développement et d'affermissement, ce double caractère constituant et conservateur de la révolution de 1830, il n'a été compris ainsi ni par l'opposition de gauche, ni par la majorité.

L'opposition qui siège ici a sans doute quelques-uns de ces mêmes principes, et je me suis demandé souvent, en écoutant ses éloquents organes et en retrouvant mes pensées dans leurs paroles, pourquoi je ne m'asseyais pas avec eux ? Pourquoi ? je me suis répondu en deux mots. C'est que je sentais entre le fond de mes opinions et les leurs la différence qui existait entre les hommes de 1789 et de ceux de 1791 ; c'est qu'ils étaient l'opposition de quinze ans, après la victoire de Juillet comme avant, toujours et uniquement l'opposition de quinze ans. La fortune leur avait donné un fait immense, une révolution, et ils restaient ce qu'ils étaient avant, non pas une force créatrice, mais une force toujours négative, éloquent et consciencieux obstacle, mais toujours obstacle à tous les gouvernements, même au leur ; et puis, faut-il tout dire ? c'est que le parti que vous représentez ici semblait croire que la révolution de Juillet avait conquis le pays et devait le posséder par droit des trois jours ; c'est que nous n'entendions ici et dans votre presse qu'une odieuse et injuste récrimination contre la Restauration, comme si la Restauration, bien ou mal conseillée, n'avait pas été quinze ans le gouvernement légal, national, libéral du pays ; comme si outrager la Restauration ce n'était pas insulter une génération tout entière ; comme si nous qui avons trouvé ce régime en venant au monde politique, nous étions des ilotes de la révolution de Juillet, pour avoir servi et honoré un gou-

vernement qui avait rapporté au pays les deux plus grands biens de la vie civile, la paix et la liberté. Voilà ce qui nous séparait, voilà ce qui nous séparera longtemps encore. Voulez-vous que je définisse mieux encore cette différence? Je trouvai dans l'opposition bien moins les idées que les rancunes révolutionnaires.

Je passe au gouvernement de Juillet lui-même, et aux hommes qui lui ont formulé son système et donné son impulsion. Je ne parle pas des premières années jusqu'à 1833, alors il n'y avait qu'une chose à faire et elle a été bien faite, résister à l'anarchie au dedans, à la conflagration européenne au dehors, faire ce qu'a fait Casimir Perier, vivre et mourir pour rétablir l'ordre. Le pays tout entier alors dans la personne de la garde nationale n'a-t-il pas donné son adhésion à ce système? Mais je parle de 1833, des jours où, l'ordre matériel étant rétabli, il fallait créer l'ordre politique et moral, il fallait tracer sa voie au gouvernement et à la nation. Eh bien! c'est là que les hommes du pouvoir, que les hommes de la majorité se sont trompés de route: quelle a été leur pensée? Eh! M. Guizot vous l'a proclamée hier, la victoire de la classe moyenne, cette victoire organisée en gouvernement, la bourgeoisie constituée et dominante; leur pensée a été de considérer la révolution de Juillet comme une simple révolution dynastique, de se hâter d'en arrêter les conséquences réformatrices, et de rétablir l'ordre social et monarchique, non pas sur les larges bases de 89, de l'universalité des droits et des intérêts, mais sur la base étroite et précaire de ce qu'ils ont appelé la classe moyenne, l'aristocratie déplacée et descendue d'un étage, en un mot de refaire un ordre politique à l'imitation de la révolution de 1688 en Angleterre, comme si les peuples et les époques pouvaient jamais se copier les uns les autres, comme si le caractère des institutions, des révolutions n'était pas d'être toujours original, de ne ressembler qu'à eux-mêmes et de ne tirer leur force que de cette grande et éternelle originalité, comme si ce n'était pas les avilir et les méconnaître que de les condamner à l'imitation! Les hommes de ce parti sont des hommes de dignité, de conservation, de courage; mais qu'ils me permettent de le leur dire, ils n'ont mis tout cela qu'au

service d'une demi-vérité; car en ce temps conserver c'est développer. Voilà, selon moi, comment les deux partis, opposition de quinze ans et majorité de 1830, ont compris l'idée de Juillet. Entre ces deux partis il en est surgi un autre, il devait surgir, il devait triompher comme tous les partis de transaction et de conciliation qui se forment après les longues secousses : il était composé d'hommes neufs, d'hommes éminents, d'hommes capables. Je pourrais dire par quelle fatalité d'alliance il s'est dénaturé et affaibli lui-même, pour n'avoir pas eu assez de confiance dans sa propre force, assez de patience du pouvoir qui ne pouvait lui échapper; mais non, je ne le dirai pas aujourd'hui; ce parti c'est celui du 22 février. Pressé entre la gauche et le centre, comment a-t-il compris le programme de Juillet? Entre le compte rendu et les lois de septembre dont il essayait en vain de dérober la monstrueuse incompatibilité, que pouvait-il faire? que pouvait-il dire? La fausseté de la situation le condamnait à l'immobilité; le système garrottait les hommes, et le lien par lequel ils étaient obligés de s'enchaîner d'un côté à la gauche qu'ils avaient combattue en septembre, de l'autre à la majorité dont ils sortaient et que leur séparation avait affligée et mutilée, les condamnait à des tiraillements dont ne pouvait résulter qu'impuissance pour eux et stagnation pour le pays. N'est-ce pas ce qui est arrivé? N'avons-nous pas senti, par nos propres fluctuations parlementaires, par ces symptômes d'abaissement, de dégradation du pouvoir, par ce sentiment général de l'ébranlement et de la chute des choses qui est aujourd'hui dans tant d'esprits inquiets, n'avons-nous pas senti que jamais, en moins de temps, en moins de sept mois d'un temps régulier, sans tempête, sans événement grave dedans ni dehors, une administration politique n'a autant désorienté l'opinion, autant usé un gouvernement, autant fait reculer un pays et sous le rapport de l'ordre et sous le rapport de la liberté? Et pouvait-il en être autrement? Quelque honorables et bien intentionnés que fussent les hommes, que devait-il résulter d'un système bâtard qui ne pouvait ni répudier les lois de septembre, ni répudier le compte rendu, mais qui était obligé d'accepter des deux partis contraires ce qu'ils avaient seulement de dangereux et de faux.



Un exemple me fera mieux comprendre. Je prends l'affaire de l'intervention d'Espagne, celle sur laquelle le cabinet du 22 février<sup>1</sup> s'est abîmé. Vous allez voir en un seul fait la différence des trois systèmes qui envisageaient, chacun à sa manière, la question espagnole, et la solution déplorable, impraticable que le cabinet du 22 février prétendait trouver entre ces trois systèmes.

Que voulait le système de gauche, le système éminemment révolutionnaire dans la question espagnole? La guerre de propagande, la guerre de principe, la guerre révolutionnaire contre toutes les nuances de partis monarchiques au delà des Pyrénées; il demandait, vous l'avez entendu ici même comme moi, respect et concours à l'émeute soldatesque de la Granja et à toutes les révolutions ou populaires ou militaires qui surgiraient de son principe de la souveraineté permanente du peuple. Que voulait la majorité, le ministère du 6 septembre? Que la France restât étrangère aux convulsions de la liberté ou de la monarchie en Espagne, sans s'inquiéter qu'il y eût ou non sur ses frontières un foyer de despotisme ou d'anarchie, un Coblentz européen de l'autre côté des Pyrénées, et des massacres, des scènes de 93 qui font frémir l'humanité et qui dépravent les yeux de tous les peuples.

Que voulions-nous nous-mêmes? Nous voulions que la France intervînt; mais qu'elle intervînt d'une manière toute-puissante et digne d'une grande nation, qu'elle prit la tutelle de la liberté constitutionnelle en Espagne, qu'elle y fit marcher une armée nombreuse pour soutenir le gouvernement de la reine contre les factieux de la Granja et contre les guerillas de don Carlos, qu'elle s'y fit, non pas l'auxiliaire des partis acharnés qui déchirent ce malheureux pays, mais la médiatrice armée entre toutes les factions, et que, reprenant ainsi son attitude trop humiliée devant les puissances du nord, elle dit bien haut à l'Europe: Il n'y a pas de Pyrénées, pas plus pour la France de Juillet que pour la France de Louis XIV.

Que voulait le ministère du 22 février? Rien de tout cela, ni un système de *statu quo*, rassurant néanmoins pour notre

1. Présidé par M. Thiers.

égoïsme, ni un système complètement révolutionnaire, ni un système de puissante et constitutionnelle intervention comme celui que nous voulions, nous ; il voulait, il proposait ce système bâtard de coopération, de faible et impuissante intervention à la queue de l'Angleterre sous un drapeau étranger, ce système qui ne pouvait avoir d'autre portée, d'autre résultat que de faire accepter aux armées françaises la responsabilité de toutes les déroutes, de toutes les lâchetés, de toutes les férocités de la guerre civile en Espagne, et de vous compromettre avec l'Europe tout autant qu'une grande et souveraine intervention. Eh bien ! si j'examinais un à un tous les actes de ce cabinet, j'y retrouverais partout ce même caractère de concessions incomplètes à toutes les faiblesses d'opinion, depuis la coopération demandée jusqu'à l'amnistie refusée. J'en ai dit assez pour faire comprendre ma pensée au pays sur ce cabinet composé, selon moi, des plus honorables incompatibilités.

Eh bien ! je dis qu'après les fautes d'une autre nature commises par le cabinet du 6 septembre qui ont rendu sa chute inévitable et qui rendent son retour si difficile, c'est au profit des hommes et du système du 22 février que s'écroulerait le 15 avril. C'est assez pour que mon vote ne concoure pas à l'ébranler. Je ne le connais pas encore ; mais je le dirai tout haut devant lui : Je ne le défends pas pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il empêche ; il est au moins une trêve à nos misérables luttes, à cette dégradation du pouvoir qui a tant souffert des coups que ses dépositaires se sont portés entre eux ; il est une trêve ; et la Chambre, la royauté, le pays ont besoin d'une trêve, car tous ont souffert, et tous ont à réparer.

Je fais les vœux les plus ardents et les plus sincères pour que, de cette confusion des choses, de cette mêlée des opinions, de cette lassitude des partis, il surgisse enfin une opposition nouvelle, une opposition créatrice et non destructrice, une opposition qui n'ait pas seulement des haines, des rancunes, des répugnances, mais qui ait des vues d'avenir, des plans, des volontés ; une opposition qui ne date plus de 1814, mais de 1830 ; qui ne laisse pas avorter et périr entre ses mains ces grands événements que la Providence envoie de temps en temps au secours des idées nouvelles, et qui ne font qu'affliger

et ruiner les peuples s'ils ne les régénèrent pas ; une opposition qui comprenne la révolution européenne dont la France est l'avant-scène, par ses grandes idées et non pas par ses petites et misérables passions ; une opposition qui comprenne que la monarchie que la France veut reconstituer ne peut plus avoir les conditions du passé, mais qu'elle ne peut plus être, pour devenir durable, que la représentation de l'unité du pouvoir et de l'égalité et de l'universalité des intérêts du peuple tout entier ; une opposition qui s'occupe de la réforme sociale plus que d'une vaine critique des formes politiques ; une opposition enfin qui ne dise pas toujours non à toutes les mesures proposées par le gouvernement, mais qui sache dire aussi oui, même à ses adversaires, quand l'intérêt du pays le commande, et qui au lieu de dégrader toujours le pouvoir sache loyalement le conquérir. Le jour où cette opposition se montrera dans une de ces secousses parlementaires qui arrachent de leurs bancs opposés tant d'hommes capables de la former, nous lui promettons nos votes, nous nous rallierons à sa voix, nous lui appartenons d'avance.

En attendant, Messieurs, devons-nous dans des émeutes parlementaires, indignes de la France et de nous, renverser, sans savoir avec quoi les reconstruire, les systèmes, les ministères, les cabinets, au risque de désorganiser l'administration, de désorienter le pays au dedans et de nous déconsidérer devant l'Europe ? Est-ce par ces impatiences tumultueuses, par ces saccades d'opinion que nous raffermirons ce pays ? Non, Messieurs, des hommes sérieux ne jouent pas à ce jeu puéril et périlleux. Quand ils renversent, c'est pour reconstruire, et quand les éléments d'une reconstruction ministérielle utile au pays leur manquent, ils savent attendre. Les peuples comme les individus sont quelquefois condamnés à avoir patience avec les choses et avec les hommes. Ils le peuvent impunément, car le temps est pour eux, et chaque jour amène aux idées dont ils doivent vivre, des hommes, des convictions et des événements de plus.

Je vote donc dans le sens le moins offensif au cabinet qui vous demande de la confiance et du temps !

## DISCUSSION SUR LES SUCRES

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 26 mai 1837.

La consommation du sucre indigène, grâce aux progrès des procédés de sa fabrication, avait pris un développement considérable. Libre de charges, il faisait une concurrence de plus en plus écrasante au sucre de canne, grevé de taxes. L'importation diminuait tous les jours. Le revenu public en souffrait, ainsi que la fortune des colonies. Pour remédier à cet état de choses, le ministère s'était arrêté au système du dégrèvement : il proposait de réduire les taxes établies sur le sucre des colonies, afin qu'il pût soutenir la concurrence du sucre indigène dans des conditions moins inégales; et pour sauvegarder les intérêts du Trésor, il abaissait la surtaxe sur le sucre étranger. Quatre mois après, sous un nouveau ministère, la commission présenta son rapport. Non sans hésitation, elle s'était décidée, elle aussi, pour le dégrèvement, avec quelques modifications au projet de loi. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances du 15 avril, soutint une autre opinion que son prédécesseur. Se ralliant à l'amendement de M. Guoin, il se prononçait pour un impôt sur le sucre indigène combiné avec le dégrèvement du sucre colonial. Ce fut à la fin de cette discussion hérissée de difficultés, embarrassée par les projets et contre-projets dont la commission et le ministre se renvoyaient la responsabilité, que M. de Lamartine prit la parole.

---

MESSIEURS,

La Chambre n'attend pas de moi que j'entre à l'improviste dans l'épineuse controverse du mode d'exercice que vient de soulever tout à l'heure l'honorable rapporteur de votre commis-

sion <sup>1</sup>, et forger pour ainsi dire, de mes propres mains, les entraves dont on veut charger l'industrie que je viens défendre. (*Très-bien!*)

L'honorable rapporteur lui-même a décliné avec raison, selon moi, la responsabilité que voulait lui imposer M. le ministre des finances <sup>2</sup>, de formuler un code de répression contre le sucre. C'est la mauvaise conduite de ces débats, c'est l'obstination du gouvernement à les laisser diverger sans direction et sans but, qui nous contraint à cette triste nécessité. Nous ne l'acceptons pas. Le gouvernement est coupable. Ou il a des lumières sur cette matière, ou il n'en a pas. S'il n'en a pas, il est répréhensible d'aborder un sujet si grave, une matière qui touche aux intérêts agricoles et commerciaux les plus immenses, sans s'être fait une opinion. Ou il en a, et alors il est plus répréhensible encore de nous laisser flotter dans le vague, au risque de nous heurter aux impossibilités d'exécution les plus contradictoires.

Qu'en résulte-t-il, Messieurs? C'est que cette loi si capitale, dont personne, ni commission, ni gouvernement, ni Chambre ne veut prendre la responsabilité, sera votée tout à l'heure sous la responsabilité du hasard! (*Sensation.*)

Au reste, Messieurs, c'est avec douleur, mais sans surprise, que je vois se vérifier dans le cours si divers de cette discussion, ce que j'avais toujours appréhendé pour le sucre indigène, ce que j'avais annoncé depuis deux ans à mes honorables commettants du nord; c'est-à-dire qu'ils perdraient tout pour avoir voulu tout usurper, et que, se refusant à entrer dans le droit commun de toute industrie et de tout produit agricole, on les frapperait un jour doublement, on les frapperait à mort, et par l'impôt, et par le dégrèvement, et par la suppression de la surtaxe sur les sucres étrangers. Je prie donc la Chambre de ne pas se tromper à l'intention qui me fait réclamer un moment la parole. Bien que j'aie l'honneur de représenter ici un des arrondissements du nord où l'industrie du sucre indigène s'est le plus propagée, je ne viens pas demander l'immunité pour

1. M. Dumon.

2. M. Lacave-Laplagne.

cette industrie; je déclare tout de suite que je suis pour l'impôt, et je me proposais de combattre la loi pour demander l'impôt; mais le changement inattendu du système présenté d'abord par le gouvernement me force à changer moi-même de position; de défenseur du Trésor et des colonies que j'étais, à devenir le défenseur d'une industrie qui ne saurait supporter sans fléchir le triple fardeau dont on vous demande de l'écraser. (*Très-bien!*)

Je n'accuse personne de cette intention, ni l'auteur de l'amendement, ni l'auteur du projet primitif, ni le ministre des finances; le problème posé par la propagation rapide du sucre indigène était un des plus difficiles et des plus compliqués de l'économie sociale. Il y avait péril, en étant juste pour un des intérêts, d'être injuste envers les autres. Il y avait à considérer à la fois et d'ensemble quatre faits principaux, et à les combiner en les conciliant: l'industrie du sucre indigène d'abord, et ses rapports avec notre agriculture; les colonies et nos conditions légales avec elles, qui forment leur lien avec la mère-patrie; l'intérêt du Trésor en déficit par l'effet de l'immense consommation alimentée par nos manufactures françaises, et enfin l'intérêt de l'abaissement du prix du sucre pour les consommateurs, pour ces classes pauvres surtout vers lesquelles vous devez laisser au moins descendre ces dons de la civilisation, ces améliorations alimentaires, ces miettes de l'industrie, qui sont leur seul lot dans l'accroissement de vos richesses et de votre luxe. Combiner ces quatre intérêts entre eux, et leur faire rendre dans une solution commune les quatre solutions que chacun d'eux réclame, voilà le problème de la loi: la loi proposée le faisait-elle? Évidemment non; elle était une concession politique, une déception du Trésor et des contribuables; car, se refusant à l'impôt, elle creusait un vide que rien ne comblait. L'amendement, tel que la commission l'adopte, fait-il mieux? Non; car, tout en laissant encore un vide dans le Trésor par la disposition qui admet le dégrèvement, il frappe à mort le sucre indigène qu'il fallait atteindre, sans doute, pour le préserver et non pour le tuer.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'industrie indigène. On a tout dit, trop dit peut-être; mais enfin elle est immense,

elle est vitale. Nous ne pouvions pas porter la France au soleil des Antilles, et le soleil des Antilles est venu pour ainsi dire nous chercher, et une plante à laquelle la race nègre devra bientôt sa liberté nous donné avec abondance, au seuil même de nos demeures, une de ces substances qui change l'alimentation de l'homme en jouissance et en salubrité. Je crois au progrès de la betterave comme je crois au coton, ou au thé, qui, offert il n'y a pas un siècle comme une plante médicinale et curieuse aux souverains de la Grande-Bretagne, emploie maintenant une partie de la marine marchande de l'Europe à les transporter, et si quelqu'un doutait ici de ce développement, je voudrais qu'il pût visiter, comme je viens de le faire il y a peu de jours, les plaines de nos départements du nord; qu'il contemplât ces immenses usines qui s'élèvent de toutes parts, ces cheminées fumantes de tant de machines à vapeur qui donnent à ce pays, déjà si vieux en agriculture, l'apparence d'un pays neuf qu'une population nouvelle vient habiter, défricher, bâtir. Certes, de tels progrès vous en promettent bien d'autres, si vous savez les préparer. Mais à quelles conditions voulez-vous les préparer? A des conditions, sans doute, de prudence et de justice pour vos autres intérêts.

Et ici je touche à la seconde partie de la question, et je demande à ceux d'entre vous qui veulent qu'on sacrifie les colonies au progrès du sucre indigène, s'ils peuvent mettre en oubli les conditions d'équité, de conservation, d'assistance nationale que vous devez à nos colonies? Non; votre intérêt est d'être riches, mais votre devoir est d'être justes. Et quel est donc ce prétendu patriotisme qui a l'Océan pour limite, et qui ne reconnaît plus ses compatriotes au delà du rivage? Nos colonies, c'est la France; car vos colons sont des Français. Vous leur devez ce que vous devez à tout citoyen qui verse son sang avec vous, qui défend votre drapeau, reconnaît vos lois, paye votre impôt. Eh bien! seriez-vous justes, seriez-vous protecteurs envers ces colons, si, en affranchissant chez vous de toute taxe la plante qui produit le sucre, vous écrasiez chez eux la même plante d'un droit tel qu'il dépasse deux fois et demie le prix du sucre indigène sur vos marchés? Seriez-vous justes envers eux, si, en les forçant à tenir les conditions du monopole d'exploita-

tion que vous leur avez imposé, à ne manger leur pain, à ne se vêtir qu'au prix conventionnel que vous leur faites, vous leur ravissiez la compensation de cette charge dans l'écoulement de leur sucre sur votre continent? Mille fois non! il y aurait là une iniquité qu'aucun sophisme ne saurait pallier. Ou laissez-les libres, ou laissez-les vivre! Mais les laisser libres, c'est leur dire : « Dénationalisez-vous ; passez à nos ennemis. » Or, pendant que vous entendez ici de beaux principes sur l'abandon des colonies, pendant qu'on vous persuade de couper ces membres soi-disant inutiles de votre nationalité, vous voyez l'empire du commerce et des mers s'affermir tous les jours davantage entre les mains de la nation, plus intelligente, qui n'a pas laissé sur les mers une île ou un rocher sans y répandre son nom, sa langue et son drapeau. On peut céder les colonies à la nécessité, à l'indépendance quand elles l'ont conquises ; mais les jeter à nos ennemis, c'est se mutiler soi-même au profit de ses rivaux.

Enfin vous avez le Trésor qui, dépouillé de tout ce que vos colonies n'importent plus par le déficit sur les tarifs, demande à vos contribuables de le combler. Eh bien! voyons comment la proposition de la commission pourvoit à ces quatre nécessités de la circonstance.

Elle frappe un impôt. Je l'approuve; le Trésor et le contribuable se trouveront ainsi en partie indemnisés. Mais que fait-elle de plus? Elle dégrève le sucre colonial de la moitié de la charge qu'elle prétend imposer au sucre indigène; enfin elle admet jusqu'ici l'abaissement sur la surtaxe du sucre étranger; c'est-à-dire qu'elle frappe d'abord directement, puis elle frappe par derrière, en traître, si j'ose me servir de l'expression, et elle charge le sucre colonial et le sucre étranger d'achever, sous leur concurrence réunie, le mal qu'elle semble ne pas oser faire toute seule. Mais elle double cette atteinte, déjà intolérable si elle dépasse 10 francs, par les 10 francs de dégrèvement qu'elle établit au profit du sucre colonial.

Le dégrèvement, Messieurs, est d'un tout autre effet que l'impôt. Quand vous imposez une denrée, le producteur élève son prix et en fait supporter une partie au consommateur. C'est ce qui aurait lieu pour le sucre indigène dans l'hypothèse de l'impôt seul. Mais par le dégrèvement sur le sucre rival des co-



lonies, que faites-vous au contraire? Vous forcez, en outre de l'impôt, le sucre indigène à abaisser son prix pour lutter dans la consommation avec le sucre exotique. Or, déjà frappé par l'impôt, si vous le forcez encore à subir ainsi un nouveau dommage, si vous l'avilissez au-dessous de son prix de production, vous le frappez à mort; et croyez-vous que le Trésor en profitera? Non, Messieurs. Le sucre étranger affranchi de son droit de surtaxe viendra, d'après la loi, s'interposer encore entre vos deux industries.

Je me suis demandé d'abord pourquoi on faisait intervenir le sucre étranger dans la querelle entre le sucre indigène et le sucre colonial. Enfin j'ai compris, et voici, Messieurs. Les auteurs du projet de loi se sont dit : On va nous faire une terrible objection, une objection sans réponse; on va nous dire : « Vous dégrevez de 20 pour 100 le sucre colonial; c'est bien! Mais puisqu'en même temps vous n'imposez pas de 20 francs le sucre indigène, le budget va se trouver en déficit de toute la différence entre le droit que payaient les colonies et le droit qu'elles payent aujourd'hui; qui est-ce qui comblera ce déficit, déjà de 25 millions en ce moment? Les contribuables et les patentés français de toutes conditions. » Il fallait, bien ou mal, répondre à ce grief trop évident. Eh bien! nous a-t-on dit, l'abaissement du prix d'une denrée accroissant toujours sa consommation, c'est l'accroissement d'introduction du sucre colonial qui, quoique avec un moindre tarif, comblera ce déficit des 25 millions. Mais comme aussitôt il a été démontré que cela ne pouvait pas avoir lieu, attendu que les colonies produisaient à peu près tout ce que leur sol et leurs bras leur permettent de produire, et que l'illusion de la promesse devenait palpable, il a fallu le remplacer par une autre illusion et faire intervenir le sucre étranger. On a dit : Si les colonies ne fournissent pas plus, le sucre étranger fournira, et les droits d'importation qu'il va nous payer répareront la brèche faite au budget. Mais, Messieurs, de deux choses l'une : ou le sucre étranger grevé encore d'un droit différentiel répondra à l'appel, ou il n'y répondra pas : s'il n'y répond pas, où sera son produit supplémentaire pour votre Trésor? et s'il y répond, au détriment de quelles industries y répondra-t-il? Au détriment et à la ruine à la fois de

votre industrie coloniale et de votre industrie française. Il reste donc évident que votre fabrication intérieure reçoit par la loi deux coups mortels : un des colonies, un de l'étranger. Mais en admettant même que la fabrication française résiste à cette double concurrence, abaissée contre elle de 50 pour 100 de ses tarifs, qui ne voit qu'une fois entré dans ce système du nivellement de tous les sucres, on ne s'arrêtera pas que le nivellement ne soit complet? or le nivellement, c'est l'extinction de l'industrie indigène. Vous la placez sur une pente tellement glissante, qu'elle ne s'arrêtera qu'au fond. Elle l'a voulu, j'en conviens; elle a voulu trop disputer leurs droits au Trésor et aux contribuables; mais est-ce une raison pour la frapper à mort, quand nous ne devons que l'atteindre pour la préserver. Que vous en reviendra-t-il?

Si vous avez ce cadeau de 12 millions à faire à vos colonies, gardez-le pour ce moment devancé par toutes les espérances des amis de l'humanité, pour ce moment où, en retour de l'émancipation des esclaves, vous aurez, en compensation d'un principe, à jeter une indemnité à vos colonies.

Quant au mode d'exercice sur lequel M. le rapporteur jette d'avance tant de doutes et qu'il voudrait complet du premier coup, est-ce que jamais les esprits sont disposés à accepter un mode quelconque d'impôts? est-ce qu'on établit des impôts autrement que par des essais et des tâtonnements? Rappelez-vous ceux qui vous rendent le plus aujourd'hui, comment se sont-ils complétés? Par le temps. Le tabac n'a rapporté d'abord que 1,800,000 francs les premières années, ensuite 2,400,000 francs, puis 5 et 6 millions; enfin maintenant 70 millions. Le vin n'a rapporté que quelques millions dans le principe avec l'inventaire, on l'objectait à Napoléon. Ce grand législateur répondit : Que m'importe? je ne pense pas à demain, je songe à l'avenir. Je plante un arbre, je n'en cueillerai le fruit que plus tard; mais vous, Messieurs, bien différents de ce grand homme, l'arbre que vous n'avez pas planté, l'arbre que la Providence industrielle a enraciné sans vous sur votre sol, non-seulement vous voulez lui prendre aujourd'hui ses fruits, mais vous voulez lui arracher jusqu'à ses racines (*Très-bien! Mouvement.*)

Non, vous ne pouvez vous refuser à un impôt quand cet

impôt doit sauver cette industrie du dégrèvement et réparer le déficit de votre Trésor! Eh quoi! vous diriez aux contribuables de toute autre nature de denrées, aux malheureux cultivateurs de blé, d'huile, de vin : Cotisez-vous au profit des colonies pour combler seuls ce déficit; cotisez-vous pour assurer l'inviolabilité de la betterave; on ne peut l'imposer, car on ne peut l'exercer. Nous faisons payer et exercer pour entrer le pain dans vos villes, vos vêtements aux frontières, pour passer d'une cave dans une autre le vin que vous avez cultivé; nous vous faisons payer et exercer pour avoir le droit d'apprendre à lire et à écrire à vos enfants, pour avoir le droit de faire évaporer au soleil l'eau que la mer jette à vos pieds, pour l'air même que vous respirez! mais voilà des produits de luxe et de jouissance, vous ne les imposerez pas. Vous vous ruinerez pour reconstituer le privilège et l'aristocratie des plantes. Ah! ce serait par trop antipopulaire! et vous croiriez ainsi enrichir l'agriculture?

Et encore auriez-vous enrichi l'agriculture et abaissé le prix du sucre pour le consommateur, si, comme je viens de vous le démontrer, votre industrie indigène ne peut supporter la double concurrence du sucre colonial et du sucre étranger; vos établissements actuels, où d'immenses capitaux sont engagés sans pouvoir en sortir, ne se fermeront pas tous, mais les établissements projetés reculeront, et l'industrie languissante et stationnaire ne pourra pas abaisser les prix, puisque la concurrence réelle et grande ne pourra pas exister. Non, vous n'aurez obtenu ainsi que ce que fait la loi qu'on vous propose: une grande et déplorable déception. Vous aurez dit au pauvre: Nous allons multiplier le travail et abaisser le prix du sucre; le travail diminuera et le sucre ne s'abaissera pas. Vous aurez dit aux manufacturiers de betterave: Nous allons vous préserver de l'impôt, et vous les aurez frappés non plus dans leurs produits, mais dans leur capital, mais dans leur existence même. Vous aurez dit aux colonies: Nous allons vous ouvrir une porte plus large; et par cette porte vous aurez introduit le produit rival, le sucre étranger. Enfin, vous aurez dit aux contribuables: Nous allons combler sans vous le déficit de revenu qu'a ouvert le sucre indigène, et vous n'aurez comblé en définitive ce vide du Trésor qu'avec des sueurs nouvelles des contribuables. Déception par-

tout : il faut fermer les yeux volontairement pour ne pas le voir.

Messieurs, soyons plus logiques et soyons plus francs; mais en même temps soyons plus prudents et plus paternels pour une industrie qui nous promet un tel avenir, et dans laquelle de si immenses capitaux ont été engagés de bonne foi.

Nous avons le droit de l'imposer, nous avons la nécessité de l'impôt. Imposons-la. Si l'impôt est modéré, s'il ne dépasse pas 10 francs par cent kilogrammes de sucre indigène; si des exercices trop incommodes lui sont évités; si, comme l'a proposé M. Delespaul et comme je le demande moi-même, les dispositions de l'impôt ne lui sont appliquées qu'à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1838; si la surtaxe sur les sucres étrangers n'est pas abaissée jusqu'à lui assurer une rivalité meurtrière, il ne prospérera pas sans doute, mais il vivra, mais il s'enracinera dans votre sol, mais il attendra sans ruine que l'accroissement de richesse et les habitudes prises de consommation lui rendent l'élan que vous allez amortir. Mais si vous combinez contre lui les forces réunies, les forces inconnues du dégrèvement du sucre étranger et de l'impôt; si vous le frappez à la fois ainsi, non pas seulement dans son revenu, mais dans son capital, dans son avenir, dans sa sécurité; si vous lui imposez, au lieu de l'impôt qu'il peut apprécier et vaincre, ce dégrèvement, ce nivellement avec le sucre colonial, sorte de poids élastique qui l'opprimera plus à mesure qu'il s'élèvera davantage, dites adieu à cette magnifique industrie. Vous aurez écrasé sous un seul vote le capital du riche, le travail du pauvre, l'avenir de votre agriculture et une plante que la Providence semblait avoir jetée sur votre sol, comme pour vous empêcher d'avoir rien à envier aux autres climats. Je ne m'associerai pas à un pareil acte.

Je repousse l'amendement en ce qui concerne le dégrèvement et le sucre étranger, et je demande l'impôt seul. Je voterai contre tout projet qui admettra le dégrèvement et qui dépassera 10 francs. (*Très-bien! très-bien!*)



# TABLE

## DU TOME PREMIER

### LAMARTINE ET SON TEMPS

	Pages.
I. — But de cette étude. . . . .	I
II. — Lamartine; son caractère. . . . .	IX
III. — Lamartine, homme politique. . . . .	XX
IV. — La politique rationnelle. . . . .	XXX
V. — Lamartine député. . . . .	XXXVIII
VI. — Lamartine, orateur politique. . . . .	LXI
VII. — Lamartine et la coalition. . . . .	LXVIII
VIII. — Lamartine dans l'opposition. . . . .	LXXVIII
IX. — Lamartine révolutionnaire. . . . .	LXXXV
X. — Lamartine en 1848. . . . .	XCVII

### DISCOURS — (1834-1837)

Sur l'Orient (1 <sup>er</sup> discours — 4 janvier 1834). . . . .	1
<i>Idem.</i> (2 <sup>me</sup> discours — 8 janvier 1834). . . . .	8
Sur la Vendée (3 février 1834). . . . .	21
Sur les Frères des Écoles chrétiennes (15 février 1834). . . . .	27

	Pages.
Sur la Loi contre les Associations (13 mars 1834) . . . . .	30
Sur la Dette américaine (1 <sup>er</sup> avril 1834) . . . . .	41
Sur la Proposition du général Bertrand, relative aux Légionnaires de l'île d'Elbe sans traitement (25 avril 1834) . . . . .	49
Sur les Évêchés (26 avril 1834) . . . . .	51
Sur Alger (2 mai 1834) . . . . .	62
Sur l'Instruction publique (8 mai 1834) . . . . .	68
Sur les Crédits additionnels (13 mai 1834) . . . . .	78
Contre la Peine de Mort (15 mai 1834) . . . . .	85
Aux Électeurs de Maçon (20 juin 1834) . . . . .	88
Sur l'Amnistie (30 décembre 1834) . . . . .	90
Réplique à M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'Amnistie (4 jan- vier 1835) . . . . .	104
Sur les Caisses d'épargne (3 février 1835) . . . . .	108
Sur le Duel (28 février 1835) . . . . .	115
Sur la Responsabilité des Ministres (20 mars 1835) . . . . .	118
Sur la Responsabilité des Ministres et autres Agents du Pouvoir (2 avril 1835) . . . . .	121
Sur la Réélection de MM. Laurence et Sébastiani (3 avril 1835) . . . . .	123
Sur le Traité avec les États-Unis relatif à la créance de vingt-cinq mil- lions (13 avril 1835) . . . . .	126
Sur l'Émancipation des Esclaves (22 avril 1835) . . . . .	146
Sur les Fonds secrets (27 avril 1835) . . . . .	156
Sur un Établissement d'École normale pour les femmes (30 mai 1835) . . . . .	165
Sur l'Impôt universitaire (11 juin 1835) . . . . .	167
Sur la Loi de la Presse (21 août 1835) . . . . .	172
Discussion des Lois de Septembre (29 août 1835) . . . . .	187
Sur la Pologne et la Politique de la France en Orient (12 janvier 1836) . . . . .	191
Sur la Conversion des Rentes (1 <sup>er</sup> discours — 5 février 1836) . . . . .	199
<i>Idem.</i> , <i>id.</i> (2 <sup>me</sup> discours — 22 mars 1836) . . . . .	211
Sur la Liberté du Commerce (14 avril 1836) . . . . .	223
Sur l'Abolition de la Peine de Mort (1 <sup>er</sup> discours prononcé à la Société de la Morale chrétienne — 18 avril 1836) . . . . .	236
Réplique à M. Thiers, président du Conseil, sur le Projet de renouvelle- ment du Bail de la ferme des Jeux (7 mai 1836) . . . . .	251

DU TOME PREMIER.

375

	Pages.
Sur les Colonies (25 mai 1836).....	253
Sur les Affaires étrangères (25 mai 1836).....	265
Sur la Colonisation d'Alger (11 juin 1836).....	278
Sur la Juridiction militaire (2 mars 1837).....	287
Sur l'Enseignement (24 mars 1837).....	310
Sur les Servitudes militaires (15 avril 1837).....	322
Sur l'Abolition de la Peine de Mort (2 <sup>me</sup> discours prononcé à la Société de la Morale chrétienne — 17 avril 1837).....	325
Sur Alger (21 avril 1837).....	338
Sur les Fonds secrets (5 mai 1837).....	352
Discussion sur les Sucres (26 mai 1837).....	363













